



HAL
open science

Dynamiques d'action collective dans les circuits agroalimentaires de proximité : réseaux d'acteurs et configurations territoriales à partir de cinq initiatives en Nouvelle-Aquitaine

Yacoubou Issaka

► **To cite this version:**

Yacoubou Issaka. Dynamiques d'action collective dans les circuits agroalimentaires de proximité : réseaux d'acteurs et configurations territoriales à partir de cinq initiatives en Nouvelle-Aquitaine. Géographie. Université de Limoges, 2022. Français. NNT : 2022LIMO0059 . tel-03925549

HAL Id: tel-03925549

<https://theses.hal.science/tel-03925549>

Submitted on 5 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ED 613 - Sciences de la Société, Territoires, Sciences Économiques et de Gestion (SSTSEG)

Géographie et Aménagement | Laboratoire GEOLAB, UMR 6042

Titre :

Dynamiques d'action collective dans les circuits agroalimentaires de proximité : Réseaux d'acteurs et configurations territoriales à partir de cinq initiatives en Nouvelle Aquitaine

**Présentée et soutenue le 17/10/2022 par
Yacoubou Issaka**

**Directeur : Christophe Beurain
Co-directeur : Marius Chevallier**

JURY

Mme Mayté Banzo

Professeur des Universités, Laboratoire Passage - UMR 5319, Université Bordeaux Montaigne, Présidente

M. Jean-Louis Yengué

Professeur des Universités, Laboratoire Ruralités-EA 2252, Université de Poitiers | Rapporteur

M. Patrick Mundler

Professeur Titulaire, Groupe de recherche - Agriculture, territoires et développement, Université Laval | Rapporteur

Mme. Nathalie Corade

Maître de Conférences, UR ETTIS, Bordeaux Sciences Agro | Examinatrice

M. Julien Dellier

Maître de Conférences, Laboratoire GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges | Co-directeur

M. Christophe Beurain

Professeur des Universités, Laboratoire GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges | Directeur

M. Marius Chevallier

Maître de Conférences, Laboratoire GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges | Co-directeur



A feu mon père Alfa ISSAKA

La meilleure des connaissances est celle qui mène l'homme vers les hommes
Seydou Badian (Sous l'orage, 1994)

Dédicaces

Je dédie ce travail à toute la famille ISSAKA : Nassirou, Fatima, Zénabou, Aissatou, Amina, Salmata, Kikatou, Zouréha, Hawaou, Nissrine et Sara-Diyah

Avant-propos et remerciements

Ça y est papa, c'est fait ! Ça a pris du temps, mais c'est fait ! J'ai soutenu ma thèse.

Alors que nous étions en train d'accomplir notre rituel quotidien de sortie de classe, le ballon qu'on jouait est venu jusqu'à tes pieds, sous le citronnier à côté duquel tu reposes désormais. Alors que j'ai appris quelques années plus tard que nous étions ce qui s'appelle une « famille pauvre », tout simplement parce qu'on ne mangeait pas deux fois par jour et parce qu'il t'était difficile de payer ma scolarité du primaire, tu as saisi le ballon pour me parler. J'étais avec mon ami Mouïdine. Alors que toi-même tu n'as jamais mis les pieds à l'école, ce jour-là, devant mon ami, tu as dit : mon vœu le plus cher est de te voir devenir Docteur un jour. Mais aussi parce que tu croyais en Dieu, je te regardais innocemment et apprenais avec indifférence que tu organisais des prières de bénédiction pour la réussite scolaire de ton fils, le seul qui a accepté d'aller à l'école parmi tes 10 enfants. Aujourd'hui, quand je regarde le rétroviseur de ma vie, je comprends la chance que j'ai eue et toute la portée de tes prières qui m'ont toujours accompagnées. Car, malgré l'enfant pauvre et démuné que j'ai été, j'ai toujours croisé cette Personne-là, qui était là, à chaque fois et au bon endroit, soit pour me porter, soit pour m'indiquer le chemin à suivre pour franchir un palier supplémentaire.

Alors que je faisais partie des 12% ont qui ont eu ce BAC en 2004, grande était ma tristesse de ne pas pouvoir poursuivre mes études universitaires faute de moyens, mais surtout parce que ni toi ni moi ne connaissions personne chez qui rester à Calavi. Comme à ton habitude, tu m'as dit que si je voulais aller à l'université, il fallait faire des jobs de vacances pour gagner de l'argent. J'ai pu réunir 35 000F (53,35€) en deux mois, et tu m'as demandé si ça peut faire le transport et la scolarité. Le jour de mon départ, toujours accompagné de mon ami Mouïdine, tu m'as donné 500 F (0,76€) pour m'aider. Devant le campus où le chauffeur m'a descendu avec mon sac de gari, il était là, ce Zémidjan qui est venu me proposer ses services alors que la consigne était de ne surtout pas accepter naïvement les propositions de services à la capitale. Après m'avoir écouté et sans commenter sur le fait que je ne savais pas où aller, il me demanda de monter sur la moto. Quelques minutes plus tard, il me déposa devant le portail d'une maison en me disant : j'amène souvent les gens du Nord ici, ils pourront t'aider. Quatre mois plus tard, j'ai eu une occasion gratuite pour revenir te raconter ma vie d'étudiant. Oui, la chance m'avait à nouveau souri pour que je revienne te voir, mais elle m'a souri avec deux jours de retard. Ça

reste quand même une grande chance parce que j'ai pu assister au reste des prières, même si j'aurais voulu être là, devant ceux qui t'ont posé, deux jours plus tôt, à ta dernière demeure.

Même si j'étais très déçu que tu ne bénéficies pas des fruits de tes prières, j'avais encore une raison de poursuivre le chemin : réussir pour prendre soin de ma mère qui a vendu ses chèvres l'une après l'autre dans ma scolarité. Mais comme l'homme propose et Dieu dispose, cette petite maladie a fini par avoir raison sur elle alors que le bonheur venait juste de me m'ouvrir ses portes. Oui, je venais de signer mon tout premier contrat à durée indéterminée en tant que Directeur Exécutif. Vous êtes partis tous les deux, j'ai suivi le chemin qui m'a conduit jusqu'ici.

Cette thèse est donc l'accomplissement de ce vœu plus qu'une ambition personnelle, car j'ai maintes fois eu l'opportunité de m'échapper de la pauvreté par une carrière internationale. C'est pourquoi je tiens d'abord à te rendre un hommage particulier Mouïdine, toi le seul témoin de cette confiance qui m'a toujours rappelé ceci en ces termes : la seule chose que tu peux faire ou avoir pour honorer ton Père et ta famille, ce n'est pas la richesse ; c'est avoir cette thèse et pratiquer la prière ! La voici Mouïdine, la thèse, elle est aussi la tienne !

Quant à ma trajectoire personnelle, elle est une trajectoire de mains tendues. Je voudrais donc exprimer ma reconnaissance à ces personnes très nombreuses qui m'ont tendues leurs mains qui ont permis la réalisation de cette thèse.

Je tiens particulièrement à remercier Christophe Beaurain, Marius Chevallier et Julien Dellier pour leur encadrement, travail dont ils se sont toujours acquittés avec efficacité et bienveillance. Christophe, merci d'avoir su me faire comprendre l'intérêt des cadrages théoriques de l'économie de la proximité et de la sociologie économique, mais aussi d'avoir su canaliser mon raisonnement qui a souvent une tendance plus opérationnelle que scientifique. Marius, tu m'as aussi suivi avec patience pendant toutes ces périodes d'hésitations et de doutes. Ta disponibilité et tes commentaires m'ont toujours ouvert les yeux. Julien, même si tu as été écarté administrativement et je m'en excuse, j'ai apprécié ton regard technique et professionnel, surtout au soir de la thèse. Je l'ai dit, j'ai une étoile exceptionnelle et avoir appris à vos côtés était tout simplement une chance. Mes remerciements vont aussi à l'endroit des membres du jury pour m'avoir fait l'honneur d'évaluer mon travail, de la rapporter et de me permettre de le défendre. Les échanges lors de la soutenance étaient riches, bienveillants et inspirants pour la suite.

La thèse a été réalisée dans le cadre du projet *Agriculture de Proximité et Politique Alimentaire Locale* financé par la Région Nouvelle Aquitaine avec la contribution du Laboratoire Geolab de Limoges que je remercie pour leur soutien financier et matériel. Je remercie particulièrement Frédéric Richard, Directeur du laboratoire Geolab, pour son engagement constant à mettre son équipe et ses doctorants dans de bonnes conditions de travail. J'ai également bénéficié des conseils de toute l'équipe du projet APPAL. Merci à vous, chercheur.e.s et doctorant.e.s, pour tous ces moments d'apprentissage et de partage.

Parce que sans vous je n'y serais jamais arrivé, je tiens à vous remercier, vous qui m'avez accueilli chez vous, sur vos exploitations, dans vos bureaux ou encore dans les cafés. Les travaux empiriques de cette thèse ont été possibles grâce à vous qui avez accepté vous rendre disponibles pour moi. Didier Bertholy, je n'ai d'autres mots qu'un simple petit merci pour ton accueil à chaque fois riche en convivialité et débats.

Vous aussi vous avez été là. Toute l'équipe de Geolab, professeurs comme collègues doctorantes à qui je souhaite bon courage. Radouane Hout, je ne saurai t'oublier pour les raisons que toi-même tu sais. Abidine Koukpéré, Kadidjatou Bodi, Norma Bellevue, Adamou Gado, Wassiou Odjo, Débora Louis, Fatima Kondoh, Azia, maman Sissi, Amed Sitou, Noëlle Gléo, Grand frère Dallas, BlackPower, Alcade Kounfan, Yasmine Chabi Yoruba, Prudence Dato, Mounirou Abdoulaye, Elie et Michel Daurin, bref, la liste est longue et pour le reste, sachez que je vous porte dans mon cœur.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION GENERALE..... | 18 |
| Partie I. CIRCUITS COURTS, CIRCUITS DE PROXIMITE : APPROCHES ET ENJEUX METHODOLOGIQUES | 28 |
| Chapitre 1 : Cadre théorique de la proximité : définition et application aux circuits alimentaires ... | 29 |
| I.1. Ecole de la Proximité : émergence et enrichissements théoriques..... | 29 |
| I.1.1. Définition et contenu de la proximité géographique..... | 31 |
| I.1.1.1. Proximité géographique recherchée..... | 31 |
| I.1.1.2. Proximité géographique subie..... | 32 |
| I.1.2. La Proximité non géographique..... | 33 |
| I.1.2.1. La proximité organisée..... | 33 |
| I.1.2.1.1. Socio-économie de Proximité : une piste à approfondir | 35 |
| I.1.2.1.2. Emergence de nouvelles pistes théoriques : les dimensions négatives de la proximité organisée..... | 37 |
| I.1.2.2. Pour une prise en compte du rôle politique dans la Proximité..... | 40 |
| I.1.2.2.1. Proximité institutionnelle : concilier les asymétries de position..... | 41 |
| I.1.2.2.2. Proximité organisationnelle créatrice de confiance..... | 42 |
| I.1.3. Apports théoriques des sciences de gestion | 43 |
| I.1.3.1. La proximité matérielle | 43 |
| I.1.3.2. La proximité matérielle | 44 |
| I.1.4. Les apports de l’Ecole hollandaise de la proximité..... | 45 |
| I.2. L’approche par les Proximités : cadre d’analyse des mécanismes de coordination des circuits alimentaires | 49 |
| I.2.1. La Proximité géographique dans les circuits alimentaires de proximité..... | 50 |
| I.2.1.1. Une proximité géographique recherchée, mais qui peut être subie..... | 50 |
| I.2.1.2. Proximité géographique comme indicateur de durabilité des circuits alimentaires | 54 |
| I.2.2. La Proximité non géographique pour analyser la dimension non marchande des circuits alimentaires de proximité | 56 |
| I.2.2.1. La confiance et ses effets dans les circuits alimentaires de proximité | 57 |
| I.2.2.2. Proximités non géographiques comme facteur d’engagement dans les circuits de proximité | 58 |
| Chapitre 2 : Les circuits courts alimentaires à l’aune de la sociologie économique | 60 |
| II.1. De l’ancienne à la nouvelle sociologie économique : quelques éléments de compréhension ... | 61 |
| II.2. La sociologie économique comme approche analytique de la coordination interne d’une démarche d’action collective..... | 68 |
| II.3. La sociologie économique et circuits courts alimentaires | 71 |
| II.3.1. Les circuits courts comme des constructions sociales inscrites dans le temps | 71 |
| II.3.2. Les circuits courts comme phénomènes encastrés dans des réseaux de liens..... | 73 |
| II.3.3. Les circuits courts comme des catégories professionnelles | 75 |
| II.3.4. Une approche pragmatique des professionnels pour aller au-delà du clivage entre « circuits courts » et « circuits de proximité » | 78 |
| II.4. Positionnement théorique : Vers un rapprochement des cadres disciplinaires | 79 |
| Chapitre 3 : Terrains et dispositifs méthodologiques | 82 |
| III.1. Présentation des terrains et justification du choix des initiatives étudiées | 85 |
| III.1.1. Tulle Agglo et les initiatives étudiées | 86 |

| | |
|---|-----|
| III.1.1.1. Communauté d'Agglomération de Tulle : une politique volontariste de diversification et de structuration de l'offre locale..... | 86 |
| III.1.1.2. Paysans cœur de Corrèze..... | 89 |
| III.1.1.3. La Dépaysante | 90 |
| III.1.2. Le terrain de l'Ouest de la Haute-Vienne et les deux initiatives étudiées | 91 |
| III.1.2.1. L'Ouest de la Haute-Vienne | 91 |
| III.1.2.2. Le Champ du Bocal | 94 |
| III.1.2.3. V'la Aut'Chose..... | 95 |
| III.1.3. L'initiative Bêche à Melle en Pays Mellois..... | 96 |
| III.1.3.1. Le Pays Mellois en Deux-Sèvres : un paysage agroalimentaire dominé par l'industrie laitière..... | 96 |
| III.1.3.2. L'initiative Bêche à Melle | 101 |
| III.1.4. Justification du choix des terrains | 101 |
| III.2. Les données et leur traitement : une approche qualitative approfondie | 103 |
| III.2.1. La préparation : exploration du terrain et identification des initiatives..... | 104 |
| III.2.1.1. Tulle Agglo : la réaffirmation d'un partenariat | 104 |
| III.2.1.2. La prise de contact avec les partenaires du réseau InPACT | 106 |
| III.2.2. Déroulé de l'enquête de terrain | 108 |
| III.2.3. Traitement des données et présentation des résultats | 113 |
| III.2.3.1. Organisation manuelle du corpus empirique : pré-analyse..... | 113 |
| III.2.3.2. Approfondissement de l'analyse et organisation des résultats | 115 |
| Partie II. GOUVERNANCE, ACTION COLLECTIVE ET ROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES | 118 |
| Chapitre IV : Modalités de constitution et gouvernance des collectifs de circuits agroalimentaires de proximité étudiés | 120 |
| IV.1. La gouvernance alimentaire : état de lieux et application aux circuits agroalimentaires de proximité | 121 |
| IV.2. Fonctionnement interne des cinq collectifs étudiés..... | 125 |
| IV.2.1. Paysans Cœur de Corrèze et son mode gouvernance | 125 |
| IV.2.2. Fonctionnement de La Dépaysante | 128 |
| IV.2.3. Fonctionnement du Champ du Bocal..... | 131 |
| IV.2.4. V'la Aut'Chose : fonctionnement et évolution du projet | 133 |
| I.1.1. IV.2.5. Fonctionnement et gouvernance de Bêche à Melle..... | 135 |
| IV.3. Analyser la gouvernance de l'action à partir des outils de la sociologie économique | 138 |
| IV.3.1. Gouvernance des initiatives étudiées entre cadres formels et informels | 140 |
| IV.3.2. Gouvernance collective : une succession d'encastremets | 144 |
| Chapitre V : Circuits agroalimentaires de proximité et action collective..... | 151 |
| V.1. La notion de l'action collective : sens et mobilisation | 152 |
| V.2. Les ressorts de l'action collective des initiatives étudiées..... | 160 |
| V.2.1. Les normes et valeurs de Paysans Cœur de Corrèze | 161 |
| V.2.2. Les valeurs défendues par La Dépaysante..... | 163 |
| V.2.3. Les valeurs du Champ du Bocal | 165 |
| V.2.4. Les valeurs structurantes de V'la Aut'Chose | 167 |
| V.2.5. Les valeurs de Bêche à Melle | 168 |
| V.3. Caractérisation des modalités de construction d'une action collective en CCAP | 170 |

| | |
|---|-----|
| V.3.1. Les valeurs environnementales comme facteurs de la structuration de l'action collective des initiatives étudiées | 172 |
| V.3.2. Place des valeurs humaines dans la construction d'une démarche d'action collective | 176 |
| V.3.3. Enseignements sur les modalités de construction d'action collective et limites d'une lecture par le projet..... | 178 |
| Chapitre VI : Place et rôle des collectivités : regards croisés entre compétences institutionnelles et perceptions des acteurs..... | 181 |
| VI.1. Collectivités territoriales face aux enjeux agricoles et alimentaires : état des lieux et leviers d'intervention | 182 |
| VI.1.1. Pour un aperçu historique du rôle des collectivités locales dans l'agriculture et l'alimentation..... | 182 |
| VI.1.2. Leviers d'action des collectivités territoriales en matière agricole et alimentaire | 187 |
| VI.2. Rôles des collectivités territoriales dans les circuits agroalimentaires de proximité : regards des acteurs..... | 196 |
| VI.2.1. Le rôle de Tulle Agglo de point de vue de la SAS Paysans Cœur de Corrèze..... | 196 |
| VI.2.2. Perception du rôle de Tulle Agglo par La Dépaysante | 200 |
| VI.2.3. Perception de V'la Aut'Chose du rôle des collectivités territoriales | 203 |
| VI.2.4. Le rôle des collectivités territoriales du point du Champ du Bocal | 206 |
| VI.2.5. Les collectivités territoriales vus par Bêche à Melle..... | 209 |
| VI.2.6. Les Organisations professionnelles agricoles et collectivités territoriales en action sur le champ des circuits agroalimentaires de proximité | 211 |
| VI.2.6.1. Les Organisations professionnelles agricoles..... | 211 |
| VI.2.6.2. Perceptions du rôle des collectivités territoriales par les OPA..... | 213 |
| VI.2.7. La perception des collectivités territoriales sur leurs rôles | 218 |
| VI.2.7.1. Tulle Agglo : retour sur une démarche volontariste..... | 218 |
| VI.2.7.2. Rôle des collectivités dans l'Ouest de la Haute Vienne | 221 |
| VI.2.8. Pour une synthèse des perceptions d'acteurs sur le rôle des collectivités..... | 225 |
| Chapitre VII : Analyse du rôle des collectivités territoriales à l'aune des Proximités | 229 |
| VII.1. Rappel des formes de proximités retenues et leurs effets dans les démarches d'action collective | 230 |
| VII.2. Les collectivités à l'épreuve de l'action collective territoriale : Effets des proximités | 233 |
| VII.2.1. Une Proximité géographique maîtrisée par les collectivités territoriales..... | 234 |
| VII.2.2. Une Proximité institutionnelle faiblement activée par les collectivités territoriales,..... | 237 |
| VII.2.3. ... et insuffisamment compensée par la proximité organisationnelle | 242 |
| VII.3. Illustration de la faible activation des proximités par les collectivités territoriales | 245 |
| VII.3.1. Proximités et jeu d'acteur dans la mise en œuvre du PAT de Tulle Agglo | 245 |
| VII.3.2. Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux : des proximités latentes difficiles à activer | 251 |
| CONCLUSION GENERALE | 260 |
| Références bibliographiques | 269 |
| Annexes..... | 304 |

Table des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1 : Formes et contenu des proximités de l’Ecole néerlandaise | 46 |
| Tableau 2 : Formes d’encastrement social dans les pratiques économiques | 64 |
| Tableau 3 : Quelques initiatives de la stratégie agricole de Tulle Agglo | 88 |
| Tableau 4 : composition du collectif Champ du Bocal | 94 |
| Tableau 5 : Synthèse des initiatives étudiées | 102 |
| Tableau 6 : Liste des acteurs interviewés | 109 |
| Tableau 7 : Exemple de synthèse thématique sur « rôle des collectivités » (la Dépaysante)..... | 113 |
| Tableau 8 : Synthèse comparative des modes de gouvernance des quatre associations..... | 139 |
| Tableau 9 : Synthèse des projets et valeurs des cinq initiatives étudiées | 171 |
| Tableau 10 : Champs d’intervention et les leviers selon les échelons territoriales | 193 |
| Tableau 11 : Personnes enquêtées dans les collectivités | 218 |
| Tableau 12 : Synthèse des perceptions sur le rôle des collectivités territoriales par les trois catégories d’acteurs | 227 |
| Tableau 13 : rappel des dimensions de proximité mobilisées | 230 |
| Tableau 14 : Rappel des constituants de l’action collective dans les initiatives étudiées | 231 |
| Tableau 15 : capacité de mobilisation des acteurs locaux par Tulle Agglo..... | 235 |
| Tableau 16 : quelques participants au PAT de Limoges Métropole..... | 236 |
| Tableau 17 : contenu des chartes agricole et alimentaire de Limoges métropole et de Tulle Agglo .. | 241 |
| Tableau 18 : composition et animation des groupes thématiques | 247 |
| Tableau 19 : Compétences des collectivités en restauration collective | 252 |

Table des illustrations

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Organisation générale de la thèse | 27 |
| Figure 2 : Dimensions de la socio-économie de proximité | 36 |
| Figure 3 : Modèle dynamique de Proximités | 37 |
| Figure 4 : Synthèse des différentes formes de proximités en sciences de gestion | 45 |
| Figure 5 : Processus de collecte et de traitement des données de terrain | 103 |
| Figure 6 : Synthèse de la démarche de collecte et de traitement de données | 115 |
| Figure 7 : Hyperbase de la gouvernance | 116 |
| Figure 8 : Grille d'analyse de la gouvernance alimentaire urbaine | 123 |
| Figure 9 : Dimensions de la gouvernance collective | 124 |
| Figure 10 : Instances de gouvernance des collectifs étudiés | 140 |
| Figure 11: Interdépendances entre le projet et l'action collective | 157 |
| Figure 12 : Les constituants de l'action collective | 160 |
| Figure 13 : les thèmes structurants du projet de l'agriculture paysanne..... | 175 |
| Figure 14 : Interdépendances des valeurs humaines dans une démarche d'action collective | 177 |
| Figure 15 : Champs de l'alimentation proposés par le RnPAT | 189 |
| Figure 16 : Exemple d'un champ de compétence | 192 |
| Figure 17 : Résumé de la revue des leviers d'action des collectivités..... | 195 |
| Figure 18 : Les 18 structures ONVAR et leurs relations..... | 212 |
| Figure 19: Les avantages de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux... | 258 |

Les encadrés

| | |
|--|-----|
| Encadré 1: Brève présentation du projet APPAL..... | 24 |
| Encadré 2 : Synthèse des différentes proximités dans l'économie de proximité | 42 |
| Encadré 3 : Positionnement épistémologique de M. Granovetter | 63 |
| Encadré 4 : Les trois thèmes centraux de l'analyse des réseaux sociaux | 70 |
| Encadré 5 : Organisation de la campagne de transformation | 133 |
| Encadré 6 : description d'une recherche de consensus..... | 137 |
| Encadré 7 : Faible interconnaissance à l'émergence des collectifs | 145 |
| Encadré 8 : quelques centralités dans les collectifs..... | 148 |
| Encadré 9 : Compétences des collectivités locales..... | 188 |
| Encadré 10 : Position sur le manque de moyens de certaines OPA | 217 |
| Encadré 11 : quelques extraits de verbatims sur les interactions avec les collectivités..... | 234 |
| Encadré 12 : verbatim illustrant la faiblesse des proximités institutionnelles..... | 238 |

Table des cartes

| | |
|---|-----|
| Carte 1 : Orientations agricoles du territoire de la Nouvelle Aquitaine | 84 |
| Carte 2 : Localisation des terrains d'étude | 85 |
| Carte 3 : orientations agricoles de la Corrèze..... | 87 |
| Carte 4 : Orientations agricole du Limousin | 92 |
| Carte 5 : Dynamique des circuits courts dans le Limousin | 93 |
| Carte 6 : Orientations agricoles des Deux Sèvres et du Pays mellois | 100 |
| Carte 7 : Implantation du réseau InPACT en Nouvelle Aquitaine | 107 |

Table des photos

| | |
|---|-----|
| Photo 1 : Site de l'atelier de transformation en fin de chantier | 90 |
| Photo 2 : Exposition produits dans la boutique V'là Aut'Chose..... | 95 |
| Photo 3 : Le Battement d'Ailes | 128 |
| Photo 4 : Réunion mensuelle de Bêche à Melle avec prise de décision importante..... | 137 |

ACRONYMES

ADEAR : Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

BA : Banque alimentaire

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDA : Chambre d'agriculture

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

COFIL : Comité de pilotage

CTAP : Conférences territoriales de l'action publique

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPLFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

ESS : économie sociale et solidaire

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONU : Organisation des Nations Unies

OPA : Organisation Professionnelle Agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PDR : Programme de développement rural

PDU : Plan de déplacement urbain

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PNA : Programme national pour l'alimentation

PNAA : Programme national d'aide alimentaire

PNLCGA : Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire

PNM : Parc naturel marin

PNN : Parc naturel national

PNNS : Programme national nutrition santé

PNPD : Programme national de prévention de déchets

PNR : Parc naturel régional

PNSE : Plan national santé environnement

PRAD : Plan Régional de l'agriculture durable

PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

PSADER : Projet stratégique agricole et de développement rural

PTCE : Pôles territoriaux, de coopération économique

RnPAT : Réseau national des projets alimentaires territoriaux

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : surface agricole utile

SCoT : Schémas de Cohérence Territoriale

SDREA : Schéma directeur régional des exploitations agricoles

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation

SYAL : Système Agroalimentaire Localisé

INTRODUCTION GENERALE

Les modes de production et de consommation alimentaires actuels en France (comme dans la plupart des pays développés) résultent du processus de modernisation agricole amorcé depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Dans le cadre de la reconstruction générale à la sortie de la guerre, cette modernisation visait à assurer la sécurité alimentaire (Petit et Tillie, 2011) et libérer la main d'œuvre pour les autres secteurs économiques qui en étaient demandeurs (Tirel, 1983). Ce processus a débouché sur l'hégémonie d'un modèle agro-industriel concentré, spécialisé, globalisé et financiarisé (Rastoin, 2016 ; Vercherand et al, 2012). Ce modèle agro-industriel est caractérisé par l'intensification des rapports entre agriculture et industrie (Bruneau et Imbernon, 1980), mais aussi par ses étroites relations avec les centrales d'achat, sa dépendance aux aides financières comme celles de la Politique Agricole Commune en Europe (Abis et Pouch, 2013). Il a enfin conduit à des spécialisations régionales des filières et des industries (Perrier-Cornet et Sylvander, 2000 ; Rieutort, 2009), conduisant à la formation d'un système agroalimentaire mondial (Rastoin, 2010) inséré dans le commerce international (Torre, 2000).

La modernisation agricole et son modèle agro-industriel ont eu quelques succès incontestables dans les pays développés, notamment en termes d'augmentation des rendements permettant au secteur d'accompagner les mutations sociétales : accroissement démographique, urbanisation, changements des modes de vie et de consommation, ... Dans cette perspective de haute de la productivité, certaines filières ont enregistré des records exceptionnels de croissance des rendements entre 1960 et 2010 selon les données d'Agrimonde : 110% pour les viandes (toutes catégories confondues) ; 120% pour les céréales ; 127% pour les huiles ; 220% pour le lait en poudre. Cette augmentation, combinée aux méthodes de standardisation des produits par les industries agroalimentaires et aux progrès logistiques de la grande distribution, a permis de répondre à la demande d'une consommation de masse : produits moins chers, plus élaborés, faciles d'utilisation et de conservation, ... Enfin, le modèle agro-industriel est fondé sur la trilogie « science, technologie et marché » (Rastoin, 2017) avec des acteurs de régulation incontournables tels que les Etats, les banques, les firmes agro-industrielles, les fabricants de produits phytosanitaires (Béranger et Lacombe, 2014 ; Raymond et Goulet, 2014).

En effet, cet accroissement des rendements a été permis grâce à l'amélioration continue des moyens et techniques de production de plus en plus performants et sophistiqués, avec pour

conséquence une augmentation des surfaces exploitées par actif agricole. Cette capacité d'emblaver les grandes surfaces est allée de pair avec une baisse du nombre d'exploitations et de la population active agricole. De récentes données statistiques (Agreste, 2018) montrent que le nombre d'exploitations a été divisé par cinq entre 1955 et 2016, passant de plus deux millions à seulement 440 000. Quant à la population agricole, elle est passée de 27% à de seulement 4% dans la même période. A cette baisse des effectifs s'ajoutent les externalités environnementales et les conséquences socio-économiques et sanitaires de ce modèle.

Plusieurs travaux (Inra et le Cemagref, 2011 ; Nesme et al, 2016) ont par exemple démontré comment l'utilisation des consommables¹ agricoles a non seulement accéléré la dégradation des ressources naturelles, mais aussi les problèmes de santé humaine et animale (Ricci et al, 2011 ; OMS, 2018 ; Thébaud-Mony et al, 2015). Ces conséquences ont à leur tour amplifié les phobies alimentaires (Mirabel-Sarron et Vera, 2012), causées par la récurrence des scandales sanitaires dans l'industrie agroalimentaire² (Allard-Huver, 2020 ; Lorgeril, 2013 ; Nicolino et Veillerette, 2007). Nous reviendrons de manière plus exhaustive sur les conséquences de ce modèle agricole dans les parties consacrées à la revue de la littérature (I.2 et II.3).

Face à la montée des conséquences du modèle agro-industriel introduites au point précédent et à une prise de conscience croissante sur les enjeux environnementaux et climatiques, a émergé depuis les années 1990 un discours de remise en cause de ce mode de production et de consommation de masse. Cette remise en cause est un discours principalement porté par les mouvements associatifs (Galliano et al, 2017) mais de plus en plus documenté scientifiquement (Smith, 2020). Ce discours documenté a ainsi permis de rendre visibles d'autres modèles agricoles (Ollivier et Bellon, 2013) qui ont en commun de se positionner en réaction plus ou moins forte avec le modèle agro-industriel (Beus et Dunlap, 1990 ; Vandermeer, 1995). Pour les partisans de ces autres modèles, les enjeux de l'agriculture ne se limitent pas uniquement à l'augmentation des rendements (Charriot et Vidal, 2020 ; Deffontaines et Thinon, 2001). Ces "autres" modèles agricoles visent la préservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources environnementales, l'amélioration des conditions de vie des exploitants et le

¹ Semences améliorées, fertilisants chimiques, phytopharmaceutiques, ...

² Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en 1996, lasagnes au cheval en 2013, œufs au Fipronil en 2017, lait infantile aux salmonelles en 2018.

développement des activités dans les territoires (Marraccini et al, 2013), mais aussi la transparence dans la production et envers les consommateurs (Rivaud et Mathé, 2011).

Qualifiés « d’alternatifs » (Deléage, 2005 ; Goodman et al, 2012), ces autres modèles agricoles sont perçus et décrits comme plus « durables » par rapport au modèle agro-industriel. Dans la littérature, cette durabilité est souvent évaluée à l’aune des piliers du Développement durable, c’est-à-dire sur les plans écologique, économique et sociale (Boutry et Ferru, 2016 ; Maréchal et al, 2019). Les vertus écologiques sont généralement appréhendées à travers la réduction et/ou la renonciation de l’usage des intrants chimiques, comme c’est le cas, entre autres, en agriculture biologique (Brangeon et Chitrit, 1999 ; Gafsi et Favreau, 2014), en biodynamie (Compagnone et al, 2016) ou encore en agroécologie (Estevez et Domon, 1999 ; Geier et al, 2018). Cette durabilité est parfois complétée par la réduction des distances parcourues entre producteurs et consommateurs (Boutry et Ferru, 2016 ; Maréchal et al, 2019), même si celle-ci est fortement discutée. En effet, cette réduction de distance recherchée dans la plupart de ces modèles renforcerait, d’une part, les interconnaissances entre producteurs et consommateurs (Aubert et Enjolras, 2015) et constituerait, d’autre part, une source de gain supplémentaire pour les producteurs : économies de temps et des coûts de transports associés aux faibles distances (Gonçalves et Zeroual, 2016), possibilité de négocier directement les prix avec les consommateurs (Redlingshöfer, 2008), etc.

Parmi ces circuits *alternatifs*, certains affichent une recherche de limitation du nombre d’intermédiaires entre producteurs et consommateurs (Bazin et al, 1996). Qualifiés de « *circuits courts* » (Maréchal, 2008 ; Chiffolleau, 2012) et/ou de « circuits de proximité » (Mundler et Laughrea, 2015 ; Praly et al, 2014), ils ont fait l’objet d’une reconnaissance institutionnelle en 2009 dans le cadre du « *Plan Barnier* ». La terminologie « *circuits courts* » a été retenue dans ce cadre et ils sont définis comme « *tout mode de commercialisation des produits agricoles qui s’exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu’il n’y ait qu’un seul intermédiaire entre l’exploitant et le consommateur* ». Selon ce Plan, l’objectif de cette mise en politique était d’améliorer la connaissance de ces circuits afin de mieux coordonner leur développement. Dans cette perspective de coordination et de soutien, un certain nombre de dispositifs ont été adoptés comme, pour ne citer que ces deux exemples, le Programme National pour l’Alimentation (PNA) en 2010 et les *Projets*

alimentaires territoriaux (PAT) instaurés par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014³.

La mise en œuvre de ce plan politique à l'échelle des territoires a pris plusieurs formes. Au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, plusieurs dispositifs ont été mis en place dont le plus important est le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD). Créé en 2017 par le Conseil Régional. Selon son site internet⁴, le CCGAD est « *la Première instance en France dédiée à la concertation autour de l'alimentation durable* » à l'échelle d'une Région. Ses objectifs sont au nombre de quatre : (i) fédérer les acteurs et animer les coopérations ; (ii) sensibiliser, valoriser, porter à connaissance ; (iii) soutenir les initiatives locales et les expérimentations ; (iv) suivre et évaluer les performances du territoire. Pour conduire à bien ces objectifs, la Région s'est dotée, en 2018, d'une feuille de route *Pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine*. Cette dernière est aussi articulée en quatre points : (i) favoriser les circuits de proximité et la vente directe ; (ii) faciliter les initiatives concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux ; (iii) structurer l'offre et organiser les filières pour répondre à la demande des marchés publics régionaux et (iv) développer les approches transversales.

Parallèlement à ces démarches plus institutionnelles et non exhaustives, d'autres initiatives contribuent à l'amélioration de la caractérisation des dynamiques concrètes des circuits dans les territoires. Pour ne prendre que deux exemples, citons *Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine* (PQN-A), un organisme opérationnel de « *mise en réseau, d'animation, d'accompagnement et d'échanges des acteurs du développement territorial*⁵ ». Le second exemple est celui de *l'Observatoire des Circuits de Proximité*⁶ en Nouvelle-Aquitaine créé en 2014. Ses actions principales concernent la veille scientifique et la diffusion des connaissances auprès de toutes les catégories d'acteurs. Cet observatoire fédère un groupe de chercheurs de

³ LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029573022/>

⁴ Le CCGAD en bref - CCGAD Conseil consultatif de gouvernance alimentaire. Consulté le 7 novembre 2019 | <https://ccgad.bordeaux-metropole.fr/Le-CCGAD/Le-CCGAD-c-est-quoi/Le-CCGAD-en-bref>.

⁵ PQN-A est un dispositif créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006. Pour en savoir plus : Qui sommes-nous ? | Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine | Consulté le 8 novembre 2019 | <https://pqn-a.fr/pays-quartiers-aquitaine/>.

⁶ Observatoire des proximités | Consulté le 23 juin 2021 : <http://www.proximites-obs.fr/>

plusieurs laboratoires des universités et écoles de la Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau).

Des travaux conduits, conduits pour la plupart par des chercheurs de ce groupe, permettent aujourd'hui de caractériser la dynamique de ces circuits alimentaires à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (Alonso et al, 2020 ; Chevallier et al, 2014 ; Chevallier et Dellier, 2020 ; Corade et Blanc, 2015 ; Corade et Del'Homme, 2013 ; Gomez et Naves, 2018 ; Richard et al, 2014). Ces travaux (nous reviendrons plus largement sur ces travaux dans le chapitre 3 consacré à la présentation des terrains de recherche) ont confirmé que ces initiatives sont diverses dans leurs trajectoires que dans leurs dynamiques. Cependant, le groupe a relevé d'autres formes d'initiatives, portées par les agriculteurs, les acteurs de la société civile ou encore les consommateurs. Parmi celles-ci, certaines sont impulsées ou mises en œuvre en partenariat avec les collectivités territoriales pour qui, les questions agricoles et alimentaires sont restées relativement en périphérie de leurs domaines de compétence directe (Bodiguel et al, 2018 ; Guiomar, 2011). Ce réveil soudain des collectivités pour ces questions agricoles et alimentaires a été propulsé par le PNA et les PAT évoqué précédemment, mais surtout par la loi pour l'Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Loi Egalim⁷) de 2018. Celle-ci fixait à 50% le taux d'utilisation des produits « durable » sur le plan environnemental dans la restauration collective publique en 2022. Il s'agit essentiellement des produits sous signes de qualité comme ceux de l'agriculture biologique par exemple. C'est donc par le biais cette durabilité environnementale que les circuits courts, à travers les produits locaux, ont fait leur entrée dans la restauration collective, cette dernière relevant du domaine de compétence des collectivités territoriales. Mais si ces dispositifs institutionnels semblent désormais placer les collectivités au centre de ces questions, ils marquent aussi un bouleversement assez important des acteurs sur ces questions. Enfin, ces dispositifs semblent signer un début de décloisonnement de la segmentation structurelle qui a longtemps caractérisée les politiques agricoles d'un côté et politiques alimentaires de l'autre (Bonnefoy et Brand, 2014).

⁷ LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous - Dossiers législatifs – Légifrance : Consulté le 24 juin 2022 à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000036562265/>.

Donc peu habituées à traiter ces questions qui n'entraient pas dans leurs domaines de compétences obligatoires⁸, les collectivités territoriales se trouvent interpellées à la fois par la dimension territoriale de l'agriculture et par la politique de l'alimentation. Ainsi se doivent-elles d'inventer de nouveaux modes opératoires dont l'enjeu final peut être double : articuler les dimensions territoriales, économiques et sociales d'une part ; coordonner la diversité des intérêts parfois divergents qui se jouent dans ces démarches agricoles et alimentaires territoriales, d'autre part. Toutefois, même les collectivités territoriales sont de plus en plus au cœur de l'émergence ou du développement de certaines démarches, en Nouvelle-Aquitaine, celles-ci sont encore peu investiguées par la recherche et sont donc par conséquent peu analysées. C'est l'objet de la présente thèse dont la problématique générale est formulée comme suit : **dans quelle mesure et par quels moyens les collectivités peuvent-elles être actrices de l'émergence et la pérennisation dans les territoires, des initiatives d'action collective en circuits agroalimentaires de proximité ?**

Répondre à cette interrogation suppose tout d'abord d'analyser les conditions d'émergence et les formes de coordination permettant à différentes parties prenantes de coopérer autour d'un enjeu commun. Ainsi, notre problématique fait-t-elle appel à une première sous-question : *quelles sont les conditions d'émergence, de fonctionnement et de gouvernance des démarches d'action collective en circuits agroalimentaires de proximité ?* Cette première sous-question implique tout de saisir ce qu'est une démarche d'action collective qui « repose sur les caractéristiques physiques et relationnelles des acteurs » (Grossetti et Bès, 2001) d'une part, et est insérée dans des systèmes d'interaction sociale (Cefaï et Trom, 2020) d'autre part. Ainsi, à partir d'une perspective « relationnelle » privilégiant l'analyse des relations entre les acteurs, nous avons mobilisé le cadre de la « *sociologie économique* » (Chiffolleau, 2019 ; Granovetter, 1983) afin de comprendre comment « *s'insèrent et s'articulent les stratégies individuelles et collectives dans les réseaux de ces circuits de commercialisation* » (Lazega, 1994). Par ailleurs, en formulant l'hypothèse que certaines de ces démarches peuvent émerger sans implication des collectivités, nous avons identifié deux niveaux de coordination possible : (i) un niveau interne, c'est-à-dire la coordination des interactions entre les participants à une action collective, et (ii) un niveau de coordination à l'échelle du territoire. De ce fait, une seconde sous-

⁸ Même si certaines de leurs compétences touchent aux enjeux agricoles (gestion du foncier, développement économique, formation...), ce sont les Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Alimentation (DRAAF) qui sont chargées de la mise en œuvre des politiques agricoles définies par l'Etat.

question apparaît : *quelle est la place et le rôle des collectivités dans la construction et la coordination de ces dynamiques à l'échelle des territoires ?* La réponse à cette question renvoie à l'analyse des interactions organisationnelles et spatiales entre acteurs économiques d'un territoire, renvoyant au cadre analytique de « *l'Économie des proximités* » (Bellet et al, 1993 ; Rallet et Torre, 2004) et plus particulièrement le courant « institutionnaliste » (Talbot, 2008). Celui-ci distingue trois formes de proximités : la « *proximité géographique* », la « *proximité organisationnelle* » et la « *proximité institutionnelle* ». Sur le plan méthodologique, la réponse à notre problématique et aux questions soulevées par la distinction des deux niveaux de coordination (intra et inter) s'est appuyée sur cinq études de cas. Celles-ci sont réalisées dans l'Ouest de la Haute-Vienne, dans la Communauté d'agglomération de Tulle et dans le Pays Mellois en Deux-Sèvres.

Le matériau de ces études de cas a été complété par des échanges réalisés dans le cadre d'un projet de recherche dans lequel s'inscrit la thèse ; le projet *Agriculture de Proximité et Politique Alimentaire Locale* (APPAL). Financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, APPAL a assuré le financement de la thèse et a apporté des éléments de réflexions scientifique et empirique. En d'autres termes, la thèse s'est nourrie en permanence de l'évolution du projet dont elle a contribué à répondre en retour à une partie des questions posées par le projet résumé dans l'encadré suivant (voir les autres éléments du projet en annexe 1 et 2). En définitive, il y a eu un lien très fort entre la thèse et le projet.

Encadré 1: Brève présentation du projet APPAL

Le projet de recherche Agriculture de Proximité et Politique Alimentaire Locale (APPAL) a été financé par la Nouvelle-Aquitaine pour une période de 4 ans avec un avenant d'un an supplémentaire (juillet 2017-novembre 2022). Il part de l'hypothèse selon laquelle l'avènement des projets alimentaires territoriaux a introduit une reconfiguration des acteurs et des dynamiques de territorialisation de l'agriculture et de l'alimentation. Cette reconfiguration accorde une place importante aux collectivités territoriales peu habituées à ces questions. Dans ce contexte, le projet APPAL a tenté de répondre à trois interrogations interdépendantes : (i) Comment caractériser la diversité des initiatives de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation ? (ii) Quelle est la place des collectivités territoriales dans l'émergence et le fonctionnement de ces initiatives ? (iii) Quels sont les facteurs et les modalités permettant aux collectivités territoriales de passer des PAT à des politiques agricoles et alimentaires territoriales ? Le projet a été porté par plusieurs laboratoires des universités et écoles de Bordeaux (UMR Passage, Bordeaux Science Agro), de Limoges (UMR GEOLAB ; CREOP), de Poitiers (Laboratoire Ruralités) dont l'objectif transversal est de structurer un réseau de chercheurs sur ces questions à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Enfin, de sa construction à sa mise en œuvre, APPAL s'est appuyé sur ces partenaires de terrain et plus particulièrement les collectivités, les chambres d'agriculture et quelques membres du réseau InPACT Limousin.

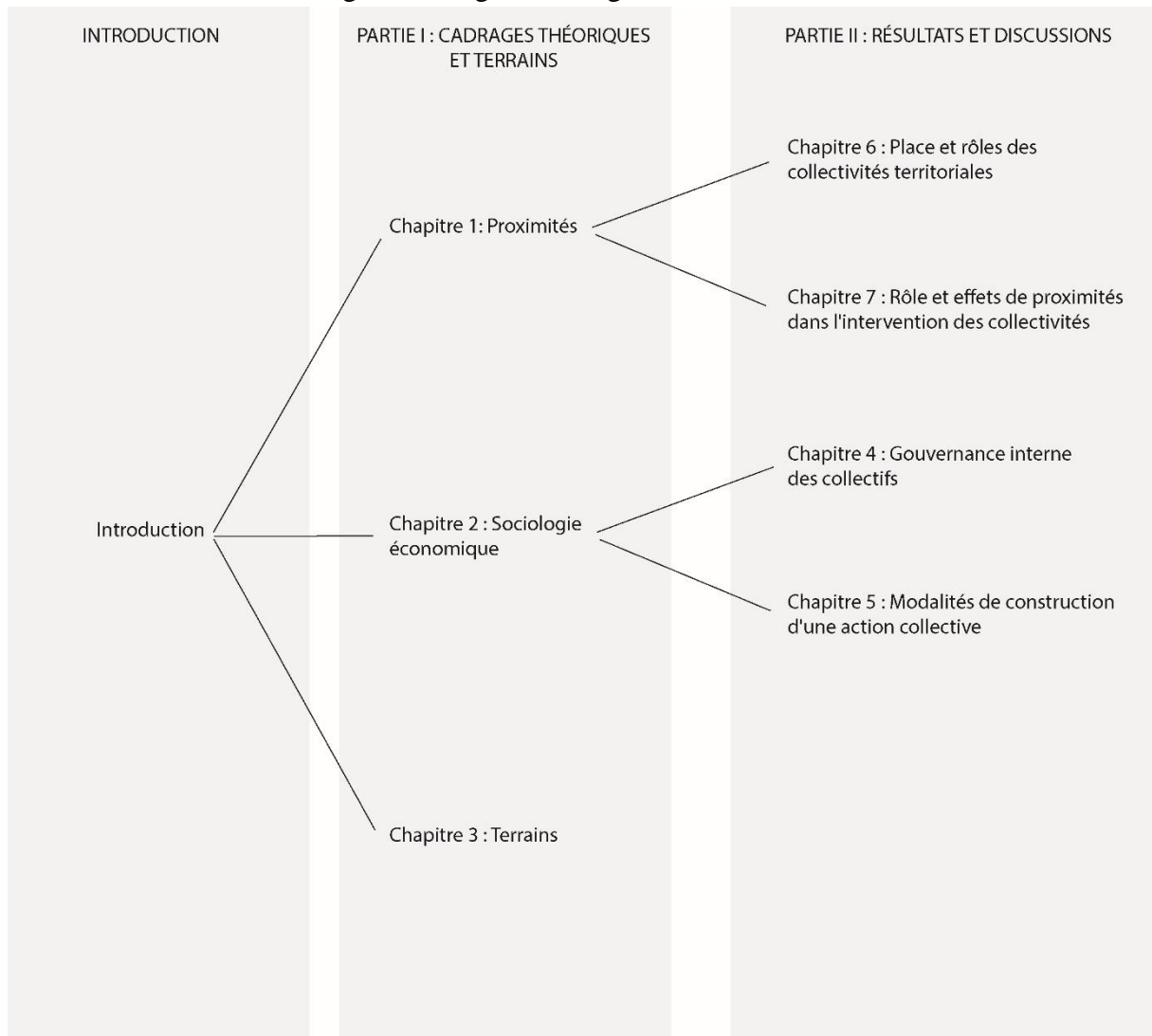
Nous avons organisé notre réflexion en deux grandes parties. La première, composée de trois chapitres, décrit les cadres théoriques et méthodologiques mobilisés pour répondre à notre

problématique. Dans les deux premiers chapitres, sont respectivement présentés, les deux cadrages théoriques que sont « *l'Économie de proximité* » et de la « *Sociologie économique* ». D'une part, chacun de ces cadres théoriques est associé à une revue de littérature qui en présente les principaux fondements épistémologiques et les modalités d'application à l'analyse des « *circuits courts* » ou « *circuits de proximité* ». D'une part, la comparaison de ces deux cadrages a montré qu'ils sont souvent mobilisés de manière parallèle dans l'analyse d'un même objet de recherche. Mais au-delà de quelques limites identifiées, la littérature a confirmé l'intérêt et la complémentarité entre ces deux cadres d'analyse. Quant au dernier chapitre de cette première partie (chapitre III), il présente les terrains, les cinq initiatives étudiées et le matériau empirique sur lequel se fonde nos éléments de réponses.

La deuxième partie de notre développement, composée de quatre chapitres, porte sur les résultats de la thèse. En mobilisant les outils analytiques de la *sociologie économique*, les chapitres IV et V répondent à notre première sous-question sur les conditions d'émergence et de gouvernance des cinq initiatives étudiées. Plus spécifiquement, le chapitre IV met en exergue l'importance des *liens interpersonnels* dans la constitution et le fonctionnement interne des réseaux d'acteurs. Le chapitre montre aussi que la *force ou la faiblesse de ces liens* peut contribuer à fragiliser la confiance et la réciprocité qui constituent deux facteurs permettant aux collectifs de s'émanciper parfois des dispositifs institutionnels de régulation. Le chapitre V prolonge cette analyse en accordant une attention particulière aux facteurs de pérennisation d'une action collective. En essayant de définir l'action collective à partir de la littérature, la première section de ce cinquième chapitre montre une certaine interdépendance presque mécanique entre les notions de l'action collective et celle de projet (Boutinet, 2011 ; Reynaud et Richebé, 2011). Autrement dit, la littérature semble indiquer qu'il ne peut avoir une action collective sans projet structuré ou encore plus simplement, l'action collective est le résultat d'un projet partagé par un groupe d'acteurs. Cependant, notre matériau empirique dans la seconde section du chapitre, révèle qu'il peut avoir des formes d'actions collectives qui n'obéissent pas à cette règle de projet partagé, mais plutôt fondées sur des *normes et de valeurs* comme c'est le montrent quelques cas étudiés. En d'autres termes, nos résultats ont montré les valeurs constituent les principaux éléments structurants de l'action collective dans les initiatives étudiées.

Les deux derniers chapitres (chapitres VI et VII) répondent à la seconde sous-question : la place et le rôle des collectivités territoriales dans l'émergence et la coordination des dynamiques d'action collective en agriculture et alimentation. Dans une perspective historique, le chapitre VI révèle d'abord que ces questions agricoles et alimentaires ne sont pas totalement étrangères aux collectivités territoriales. Cependant, la résurgence de ces questions à partir des années 2000 est en grande partie portée par des limites (économiques, sociales et environnementales) du système agroalimentaire mondial, exacerbées par les questions sur le changement climatique. Enfin, ce chapitre décrit comment les collectivités activent (ou peuvent actionner) certaines de leurs compétences pour intervenir à l'égard des circuits courts. Après avoir montré que tous les acteurs ont une perception positive de la place et du rôle des collectivités, le septième et dernier chapitre mobilise le cadre des *proximités* pour analyser les effets de l'intervention de ces pouvoirs publics locaux. L'analyse des interactions entre les collectivités et les initiatives étudiées a permis de mettre en évidence que les collectivités activent plus certaines formes de proximités que d'autres. D'une part, les résultats montrent que les collectivités activent suffisamment les *proximités géographiques*, moyennement les *proximités organisationnelles* et faiblement les *proximités institutionnelles*. Ces résultats ont d'autre part mis en exergue l'importance des *proximités institutionnelles* dans la coordination et de pérennisation d'une démarche d'action collective territoriale. Deux cas ont permis d'illustrer cette capacité variable des collectivités à activer les proximités. À partir des éléments du Projet alimentaire territorial de la communauté d'agglomération de Tulle, le premier cas montre comment l'insuffisance de cette *proximité institutionnelle* (conjuguée à la faible proximité organisationnelle) a conduit à l'arrêt du projet avant son terme. Dans la même logique, il ressort du second cas que le consensus autour des politiques d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux est percuté par une insuffisance de la *proximité institutionnelle*. En résumé, le schéma ci-dessous récapitule l'organisation globale de notre raisonnement.

Figure 1 : Organisation générale de la thèse



Source : auteur

Partie I. CIRCUITS COURTS, CIRCUITS DE PROXIMITE : APPROCHES ET ENJEUX METHODOLOGIQUES

Cette première partie a pour objectif de justifier les éléments théoriques et empiriques retenus pour analyser les modalités de construction d'une action collective associant agriculture-alimentation-territoire, en accordant une attention toute particulière au rôle des collectivités territoriales. Les approches scientifiques montrent que ce qui est en jeu dans ces modes localisés de production, de vente et de consommation est la réduction de distances physique (au sens métrique) et relationnelle (liens sociaux). Dans la littérature en effet, ces modes de production et de consommation basés sur de faibles distances ont conduit à l'émergence des notions de circuits courts et de circuits de proximité empruntant chacune des approches ou grilles de lecture différentes. Le premier chapitre brosse un tableau détaillé de l'approche par les proximités, pour montrer l'intérêt et les effets des facteurs géographiques et non géographiques dans les démarches d'action collective étudiées. Dans cette même perspective, le deuxième chapitre passe en revue les contours de la sociologie économique et montre ses implications analytiques sur les circuits courts. Enfin, les derniers chapitres de cette première partie justifient l'intérêt des terrains et outils mobilisés d'une part, et présentent le cheminement emprunté pour analyser le corpus empirique.

Chapitre 1 : Cadre théorique de la proximité : définition et application aux circuits alimentaires

Apparue dans la littérature scientifique au début des années 1990, la notion de « proximité » visait à mettre en évidence l'importance et les effets des facteurs géographiques et organisationnels dans les interactions économiques. Dès lors, on assiste à un foisonnement de son emploi aussi bien dans les sphères scientifiques, professionnelles que politiques et médiatiques. Pour se limiter à notre objet de recherche, la « proximité » est mobilisée pour analyser les processus d'ancrage territorial de la production et de la consommation qui émergent en réaction au système agroalimentaire mondial, ce dernier étant caractérisé, entre autres, par la perte de liens entre producteurs et consommateurs. Mais cette utilisation généralisée de la notion de proximité n'est pas, loin s'en faut, le signe d'une stabilité définitionnelle. Pour reprendre le cas de notre objet, deux approches disciplinaires se distinguent dans la littérature : l'approche économique et celle des sciences de gestion. Ainsi, à quoi la « proximité » renvoie-t-elle exactement ? Quelle est sa spécificité (par rapport aux autres grilles) pour la compréhension du phénomène des circuits alimentaires ici étudiés ? C'est l'objet de ce premier chapitre organisé en deux grandes sections. La première présente l'émergence de la notion en tant que cadrage théorique sous le nom de « l'économie de proximité » d'une part, et les ramifications et apports qui ont contribué à son enrichissement analytique d'autre part. Quant à la seconde, elle montre l'intérêt et les limites de ce cadre comme grille de lecture de ces circuits alimentaires.

I.1. Ecole de la Proximité : émergence et enrichissements théoriques

Le numéro spécial de la *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* de 1993 (RERU N°3) est généralement considéré comme fondateur de « l'Economie de Proximités » (Bellet et al, 1993), portée par le groupe « Dynamiques de proximité » (Gilly et Torre, 2000). Ce groupe encore appelé *École française de la proximité* (Filippi et al, 2018) est composé de chercheurs relevant des champs de l'économie spatiale et de l'économie industrielle (Rallet et Torre, 2004). Le cœur de leurs réflexions portait alors sur la nature des effets de localisation sur les interactions et la coordination des activités économiques. La prise en compte de cette variable de localisation aux côtés d'autres facteurs plus organisationnels a conduit à la distinction de deux dynamiques dans les activités économiques : la compétitivité du territoire et la coordination des

agents (Rallet, 2002). Ainsi, pour caractériser les différentes formes d'interactions qui se jouent dans ces dynamiques, *l'Economie de Proximités* identifie deux variables analytiques (Angeon et Callois, 2005) qualifiées de « Proximité géographique » et de « Proximité non géographique ». Alors que la première renvoie à la séparation des agents économiques dans l'espace, la « proximité non géographique » fait référence à la coordination économique des agents (Gilly et Torre, 2000).

D'après Doré (2018), cette « École française de la proximité s'est constituée parallèlement à l'affirmation, en France, de deux courants économiques hétérodoxes : la Théorie de la Régulation et l'Économie des Conventions ». La *Théorie de la Régulation*, d'après Steiner (2011), adopte une démarche analytique plus holiste allant des espaces locaux aux activités sectorielles en passant par les échelles régionales et globales. Elle accorde une importance aux institutions et fait de l'État le principal régulateur de l'activité économique (Boyer, 2004 ; Boyer et Saillard, 2010). Quant à *l'Economie des Conventions*, elle souligne le rôle des aptitudes des agents individuels dans la coordination des activités économiques (Delas et Milly, 2015 ; Favereau, 1995). Dans les échanges marchands, ces aptitudes qui se traduisent en termes de jugement de valeurs et de croyances (Billaudot, 2006) sont tout aussi importants que les biens d'échange. Pour reprendre Doré (2018), « certains membres du groupe ont affirmé leur parenté avec l'un et/ou l'autre de ces deux courants et une confrontation a persisté au sujet de la proximité non géographique ». Dit autrement, l'affiliation à l'un et/ou à l'autre de ces courants économiques a influencé la conceptualisation de la proximité qui s'est traduite par la distinction de deux courants : le « courant interactionniste » et le « courant institutionnaliste » (Talbot, 2008). Pour le *courant interactionniste*, la proximité recouvre deux typologies majeures : la « proximité géographique » et la « proximité organisée » (Rallet et Torre, 2004). Le *courant institutionnaliste* décline la proximité en trois typologies : la « proximité géographique », la « proximité organisationnelle » et « proximité institutionnelle » (Talbot, 2008). En effet, le contenu de la « Proximité géographique » fait consensus au sein des deux courants, même si certains auteurs (Bouba-Olga et al, 2008) lui préfèrent les termes de *proximité spatiale* ou de *proximité physique*. En définitive, les divergences entre ces deux courants ne résident que sur la *proximité non géographique*. Les paragraphes ci-après reviennent sur les contenus de chaque dimension en essayant de mettre en évidence les éléments convergence et de divergence.

I.1.1. Définition et contenu de la proximité géographique

Encore appelée *Proximité Physique* ou *Proximité spatiale*, la proximité géographique désigne la séparation physique de deux entités économiques dans l'espace (Gilly et Torre, 2000) et rend compte de la localisation de leurs interactions (Angeon et Callois, 2005). Elle s'exprime donc en distance physique et elle est influencée par d'autres facteurs (Torre, 2009) : topographie du milieu, niveau d'équipement en infrastructures, perception des acteurs, temps et/ou coût de son franchissement. Cette séparation dans l'espace peut faciliter et/ou rendre difficiles les échanges de produits ou d'informations. D'après Sierra (1997), la proximité géographique est incontournable dans la transmission des connaissances surtout quand elles sont tacites à travers le face à face que cette forme de proximité permet. Enfin, dans le cas où les acteurs ont le choix d'initier volontairement les rencontres, on parle alors de « proximité géographique recherchée » (Caron et Torre, 2005, Torre, 2009). Dans le cas où ils sont contraints de se côtoyer, on parle de « Proximité Géographique subie ».

I.1.1.1. Proximité géographique recherchée

Est qualifiée de *Proximité géographique recherchée*, l'initiative volontaire des acteurs de se rapprocher dans l'espace en vue de satisfaire leurs besoins. Autrement dit, la proximité géographique recherchée correspond à « la quête d'acteurs cherchant à se rapprocher d'autres acteurs économiques ou sociaux, à des ressources naturelles ou artificielles, à des lieux ou à des objets techniques » (Torre, 2018). Elle est jugée suffisante pour un acteur donné lorsque son aire d'implantation économique lui permet de satisfaire les besoins de ses activités. Dans le cas contraire, l'acteur se verra obligé d'opérer un changement de localisation pour satisfaire ce besoin. Elle peut être recherchée de manière définitive et on parle de « *proximité géographique permanente* », ou elle peut l'être de façon ponctuelle ou provisoire (Torre et Filippi, 2005). Dans ce dernier cas, il s'agit d'une « *proximité géographique temporaire* ».

En effet, la *Proximité Géographique permanente* correspond à l'installation d'individus dans une ville pour bénéficier de certaines commodités (Torre, 2009) : infrastructures, présence d'autres habitants, etc. C'est aussi le cas des entreprises qui se rapprochent de leurs fournisseurs, sous-traitants ou unités de transformation. Dans le champ des circuits alimentaires, la proximité géographique permanent peut correspondre au phénomène de l'exode

urbain (Desmares-Poirrier, 2020 ; de l'Estoile et Subtil, 2021) à la recherche d'un cadre de vie et d'une alimentation de qualité (Torre, 2014). La *Proximité Géographique temporaire* n'induit pas nécessairement un changement de localisation. Elle peut être satisfaite par des mobilités ponctuelles, comme c'est le cas, entre autres, des travailleurs saisonniers, de touristes ou encore des déplacements professionnels (Torre, 2016). En lien avec les circuits alimentaires dont il s'agit dans notre recherche, c'est le cas des *marchés des producteurs de pays* qui fonctionnent sur le principe de la « vente sans intermédiaire » (Banos et Candau, 2014).

I.1.1.2. Proximité géographique subie

La proximité géographique subie renvoie à l'idée que, par la localisation de leurs activités économiques, les acteurs peuvent exercer des externalités positives ou négatives sur d'autres agents ou groupes d'agents (Rallet, 2002). Elle correspond à une situation de contiguïtés ou de superposition d'usages différents d'un même espace (Torre et Zuindeau, 2009) d'une part. D'autre part, elle correspond à une situation où les acteurs situés côte à côte sont en désaccord sur les frontières de leurs espaces respectifs. C'est le cas notamment de la diffusion des effets indésirables d'une activité, d'une rivière, d'un site pollué sur des acteurs se trouvant dans l'impossibilité de déménager (Torre, 2010). Cette forme de proximité géographique est porteuse de tensions et de conflits (Kirat et Melot, 2006), le face-à-face étant le support de la confrontation (Bouba-Olga et al, 2006). Les tensions se manifestent par des oppositions sans engagement alors que les conflits se caractérisent par l'engagement de l'une des parties à travers la mise en œuvre d'une menace (Caron et Torre, 2006). Plus spécifiquement, les conflits de proximité géographique subie peuvent être liés à trois facteurs (*Ibid*) :

- ✓ *Des conflits de voisinage* : ils opposent des acteurs subissant une contrainte de proximité géographique, c'est-à-dire des utilisateurs permanents d'espaces contigus ou proches. C'est notamment le cas des émissions toxiques, des pollutions de sites, des constructions d'ouvrages, d'infrastructures, ... ;
- ✓ *Des conflits d'usage* : Ils opposent des acteurs qui recherchent une même proximité géographique. Ce type de conflit concerne différents utilisateurs temporaires d'un même espace dont les usages provoquent des phénomènes d'encombrement ou de chevauchement de frontières. C'est le cas par exemple entre randonneurs et chasseurs ;

- ✓ Le troisième type de conflit est la combinaison des deux précédents. Il oppose donc des utilisateurs permanents et des utilisateurs temporaires d'un même espace, comme par exemple les éleveurs et randonneurs.

Inversement, les proximités géographiques peuvent, dans certains cas, jouer un rôle positif dans la résolution de ces conflits selon les mêmes auteurs. En effet, le voisinage favorise l'interconnaissance entre les acteurs, ce qui permet de remobiliser ces interconnaissances pour apaiser les tensions. Mais les modalités de résolution de ces tensions sont davantage permises par les ressources de la proximité non géographique.

I.1.2. La Proximité non géographique

Comme introduit plus haut, la proximité non géographique désigne les différentes manières qu'ont les acteurs d'entrer en interaction en dehors des facteurs géographiques. Cette forme de proximité traite ainsi des questions de coordination des agents économiques et se décline en une seule « proximité organisée » dans le courant interactionniste. Dans le courant institutionnaliste, la proximité non géographique est double : « proximité organisationnelle » et la « proximité institutionnelle ».

I.1.2.1. La proximité organisée

Cette acception de proximité non géographique repose en sur « l'interactionnisme » théorisé du début du vingtième siècle en réaction aux thèses des économistes marginalistes (Le Breton, 2007). L'interactionnisme désigne en effet « un courant sociologique d'origine américaine fondé sur l'idée que la société est le produit d'interactions entre individus » (Leneveu, 2002). D'après Pecqueur et Zimmermann (2004), ce courant regroupe différentes écoles dont le point commun est de considérer que le comportement d'un individu prend en compte ceux des autres agents avec lesquels il interagit. La société, dans cette acception, est alors appréhendée comme la somme d'interactions interindividuelles. Dans cette logique, l'individu, au lieu d'être un agent passif obéissant aux normes et aux règles de son environnement, valorise plutôt sa capacité d'interprétation lui permettant de tirer son épingle du jeu (Le Breton, 2016). En

d'autres termes, l'individu, dans son comportement, « s'impose de prévoir et d'anticiper les comportements d'autres acteurs dont il tient compte en retour » (Talbot, 2010).

Ainsi, la *Proximité Organisée* renvoie-t-elle à la capacité d'une organisation (entreprise, administration, territoire, réseau social, ...) à faire interagir leurs membres (Gilly et Torre, 2000 ; Torre et Filippi, 2005) où « le qualificatif "organisée" fait référence au caractère agencé des activités humaines et non à l'appartenance à une organisation en particulier » (Torre et Beuret, 2012). Sont d'une part considérés « proches » dans cette conception, des acteurs qui appartiennent au même espace de rapports et entre lesquels s'établissent des interactions de nature différente (marchandes ou non, intentionnelles ou non intentionnelles, etc.) (Rallet et Torre, 2004). D'autre part, ces acteurs partagent un même espace de valeurs, de règles, de modes de pensées et d'actions, bref, il s'agit des acteurs qui se ressemblent (Torre, 2009). La proximité organisée renvoie à deux logiques : la « logiques d'appartenance » et la « logique de similitude » (Colletis et al, 1999).

La *logique d'appartenance* désigne les interactions qui se nouent entre les acteurs d'un même espace de rapport (Gilly et Torre, 2000), c'est-à-dire des acteurs appartenant à une même organisation (entreprise, administration, territoire réseau social, ...). Cette logique se mesure par le degré de connectivité offrant aux acteurs un plus ou moins grand potentiel d'entrer effectivement en interaction (Caron et Torre, 2006). Quant à la *logique de similitude*, elle relève plus du domaine institutionnel (Angeon et Callois, 2005) et correspond à l'adhésion mentale des acteurs à des catégories et valeurs communes. Autrement dit, on parle de *logique de similitude* lorsque les acteurs partagent les mêmes modes de pensées, de savoirs et d'actions (Torre, 2014) ou lorsqu'ils ont des ressemblances en termes de représentations et de modes de fonctionnement (Torre, 2011). Enfin, la proximité organisée, fortement influencée par les travaux d'André Torre, a connu des tentatives d'ouverture sociologique et des enrichissement méthodologiques.

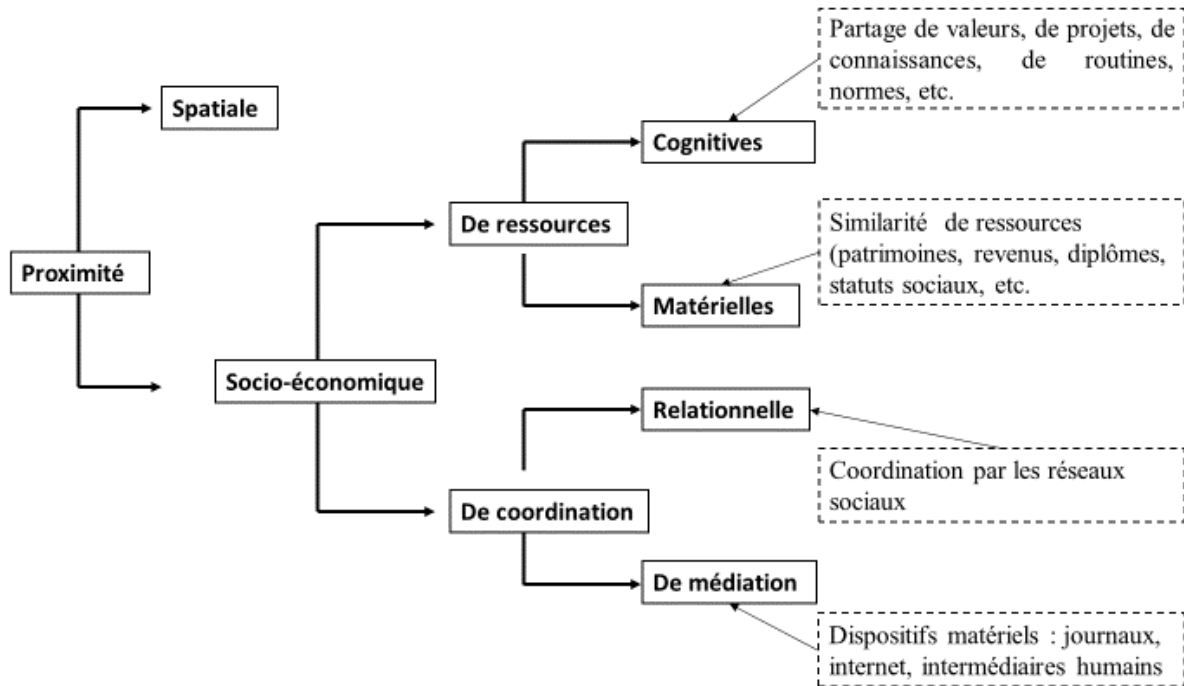
I.1.2.1.1. Socio-économie de Proximité : une piste à approfondir

Une piste sociologique de la proximité apparaît dès les travaux précurseurs de cette grille d'analyse, notamment portée par Michel Grossetti (Bellet et al, 1998). Inscrite dans le courant interactionniste, cette piste se situe au croisement de la *sociologie de l'innovation* et de la *sociologie de l'acteur réseau* (nous reviendrons sur ces notions dans le chapitre suivant). En étudiant les systèmes locaux d'innovation, Grossetti (1998) identifie trois principaux facteurs explicatifs des relations entre organisations : (i) la nécessité du face-à-face pour échanger des informations (surtout informelles) ; (ii) la lisibilité des collaborations au sein d'un territoire et (iii) le rôle des réseaux personnels (relations informelles ou immatérielle) dans la construction des relations de confiance. Ces trois facteurs correspondent à une dimension de la proximité :

- ✓ *La proximité matérielle* relative à l'espace physique socialement construit par l'action humaine ;
- ✓ *La proximité sociale* qui fait référence à l'appartenance à des positions ou classes sociales dans une organisation. Elle renvoie à une ressemblance ou similarité d'après l'auteur, et n'implique pas les échanges ;
- ✓ Enfin, la *proximité relationnelle* favorise les échanges effectifs entre les agents et associe les proximités matérielle et sociale.

Mais il a fallu attendre dix ans plus tard pour que cette piste de réflexion soit reprise au nom de la *socio-économie de proximité* (Bouba-Olga et Grossetti, 2008). Celle-ci est fondée sur les considérations interpersonnelles (complémentarités et ressemblances) et sur les réseaux et dispositifs qui permettent aux acteurs de se coordonner (*Ibid*). La *socio-économie de proximité* se décline en trois types de proximités : la « proximité spatiale » qui garde le même sens que la proximité géographique ; la « proximité de ressources » et la « proximité de coordination » comme le montre la figure 1 ci-dessous.

Figure 2 : Dimensions de la socio-économie de proximité



Source : Bouba-Olga et Grossetti, 2008.

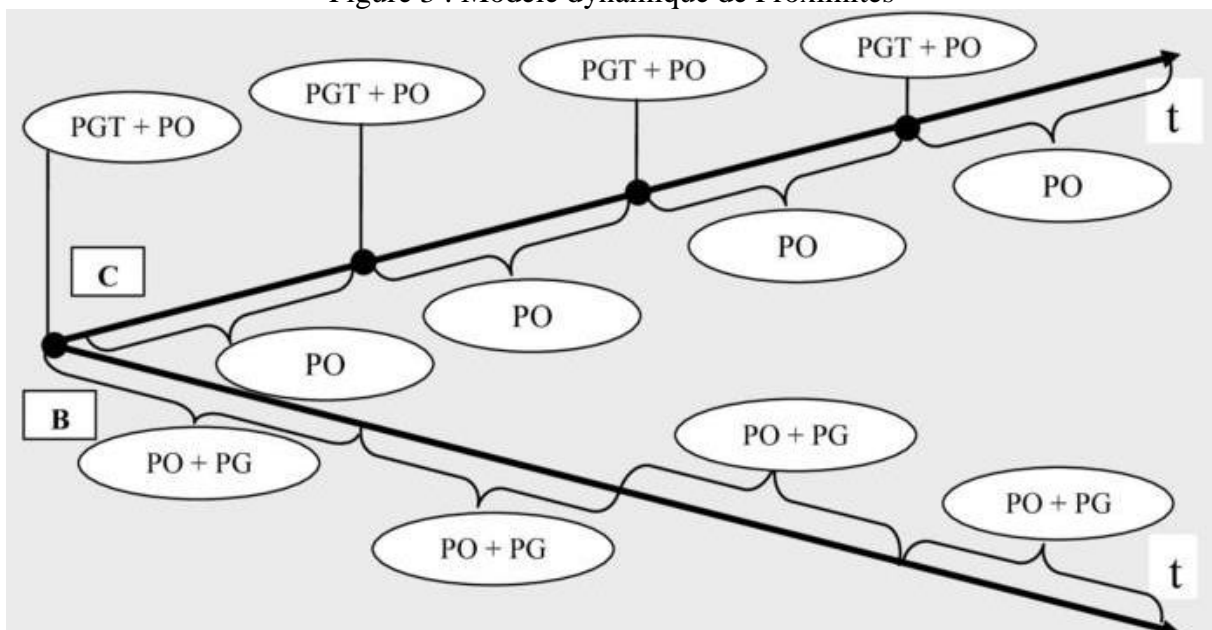
La *proximité de ressources* distingue, d'une part, la « proximité cognitive » qui se réfère aux ressources mentales (langue, valeurs, normes, etc.) permettant aux acteurs de construire des discours de coordination autour d'une action collective. Ce sont ces ressources cognitives qui augmentent le degré de connectivité au sens de la *logique d'appartenance* de la proximité organisée. D'autre part, la proximité de ressources se décline en « proximité matérielle ». Sont ainsi proches au sens de cette proximité des acteurs qui disposent de ressources (ou capital) similaires (patrimoines, revenus, diplômes, etc.). Cette proximité de ressources renvoie à l'appartenance des classes sociales au sens de la *logique similitude*.

La *proximité de coordination* distingue elle aussi la « proximité relationnelle » et la « proximité de médiation ». La première se fonde sur les apports de la *sociologie économique* et met en évidence l'importance des *réseaux interpersonnels* dans la coordination des agents. Quant à la *proximité de médiation*, elle s'appuie sur les apports de la *sociologie de l'innovation* pour montrer comment la mobilisation de des ressources génériques (internet, langues, etc.) et spécialisées (forums de discussion) permet aux acteurs d'entrer en interaction et de se coordonner sans mobiliser les réseaux personnels.

I.1.2.1.2. Emergence de nouvelles pistes théoriques : les dimensions négatives de la proximité organisée

Deux propositions théoriques ont récemment émergé, portées par Delphine Gallaud (2018 ; 2020). La première s'appuie sur le modèle dynamique des interactions (Torre, 2010) selon lequel les proximités géographiques et organisée se renforcent dans une collaboration. Autrement dit, ce modèle dynamique considère que l'évolution d'une collaboration dépend de l'enchaînement des séquences de proximités géographiques et organisées (figure 2). Dans cette conception, la coordination des entreprises en situation de co-localisation (trajectoire B sur la figure) passent par la succession des phases d'interactions ponctuelles. Ces interactions successives renforcent en retour les proximité (géographiques et organisées) dans le temps. Inversement, en situation de collaborations à distance, les interactions sont occasionnelles et se font par le biais des proximités géographiques temporaires (trajectoire du « C » de la figure).

Figure 3 : Modèle dynamique de Proximités



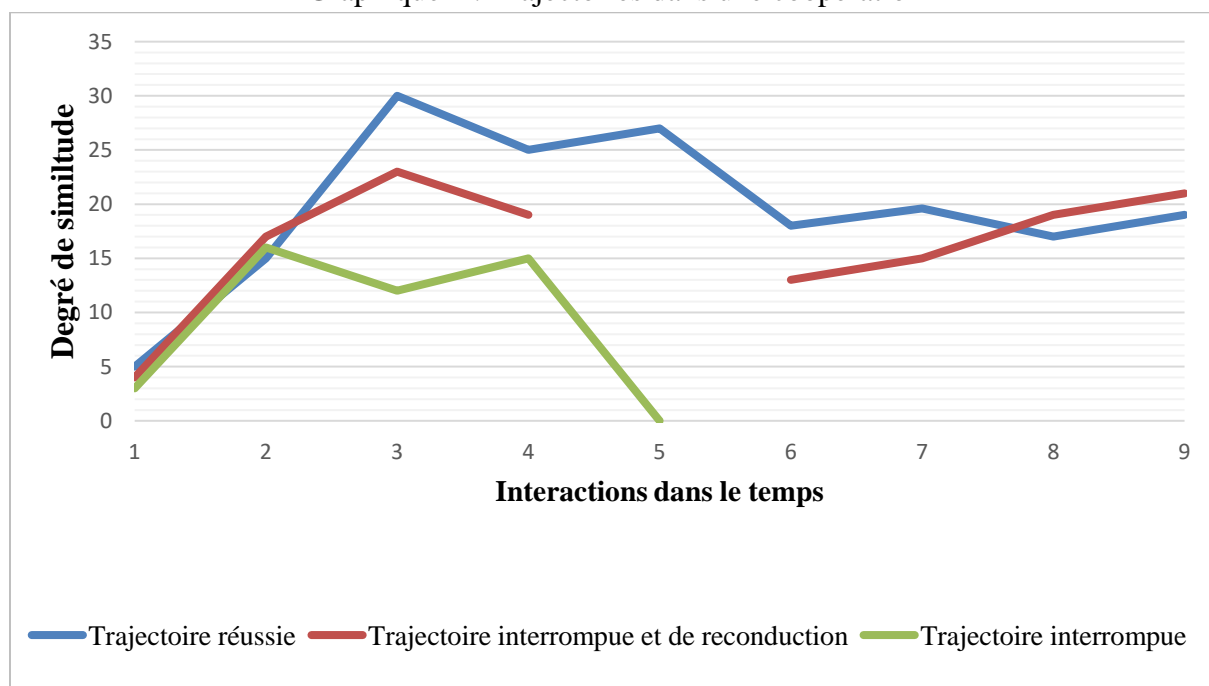
Source : Tiré de Torre (2010) avec :

PG = Proximités géographiques ; PGT = proximité géographique temporaire ; PO pour proximités organisées ; t = temps

Faisant l'hypothèse que les interactions ne conduisent pas toujours à un renforcement continu des collaborations comme dans modèle ci-dessus, la première contribution défend l'idée d'une détérioration des relations dans une collaboration (Gallaud, 2018). Pour cette auteure, les collaborations peuvent conduire à trois trajectoires en fonction des situations (graphique 1). La

première trajectoire est qualifiée de « réussie » et correspond aux modèles dynamiques où les interactions (permanentes ou occasionnelles) renforcent le degré de similitudes entre les parties en collaboration. Le cas échéant, même si ces similitudes se dégradent, leur niveau reste suffisant pour conduire la collaboration à son terme. Le second cas de trajectoire correspond à une collaboration où le niveau de similitude se dégrade après quelques interactions, conduisant à terme à l'arrêt de la collaboration. Mais malgré cette rupture de collaboration, les parties gardent un niveau de proximités suffisant pour initier d'autres collaborations dans le futur. Nous avons observé ce phénomène lors des élections au niveau des chambres d'agriculture où celles impliquées dans les initiatives étudiées dans la présente thèse (PAT de Tulle Agglo et de Limoges Métropole) ont cessé toute participation à la mise en œuvre des actions. Mais d'autres projets ont pu être initiés après cette période. La dernière trajectoire renvoie à une situation de dégradation complète des proximités jusqu'à la rupture des collaborations sans possibilité de reprise.

Graphique 1 : Trajectoires dans une coopération



Source : Adapté de Gallaud, 2018

La seconde piste d'enrichissement porte sur l'introduction de l'idée des effets négatifs de la proximité organisée (Gallaud, 2020) à l'instar de la proximité géographique, la dimension « recherchée » correspond à la définition initiale de la proximité organisée : partage et adhésion

volontaire des acteurs aux mêmes normes et/ou savoirs cognitifs. La *proximité organisée subie* renvoie en effet à une situation où des acteurs se voient imposer une manière de se coordonner par d'autres acteurs (Gallaud, 2020). C'est le cas par exemple dans les opérations de fusions/absorptions, où l'une des organisations impose à l'autre son mode de fonctionnement. Les situations *proximité organisée subie* (tels les changements de modes opératoires dans l'exemple cité), peuvent conduire à des dysfonctionnements et/ou à des baisses de performances de la nouvelle entité. C'est le cas, selon l'auteure, de certaines politiques publiques lorsqu'elles définissent par exemple en amont les modalités de coordination des acteurs sur le territoire ou dans la conduite d'une action. Ce sentiment de collaboration « imposée » a été observé dans la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux (PAT) suivis comme nous le verrons dans la dernière partie de la thèse (partie VII.2). C'est le cas également des politiques de restauration collective qui, d'après l'auteure (Gallaud, 2020), ne tiennent pas suffisamment compte des conditions locales de production ou modes d'approvisionnement. Comme nous le verrons également dans la dernière partie, les conditions locales sont parfois ancrées sur des modes de collaboration complexes de circuits longs difficile à renoncer par les acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble.

En guise de résumé de ce courant interactionniste, la *proximité organisée* recouvre deux logiques : la logique *d'appartenance* qui renvoie au degré de connectivité des agents au sein d'une même organisation et la logique de *similitude* qui fait référence au partage et à l'adhésion mentale des acteurs à des catégories de valeurs. Combinées à la proximité géographique (temporaire et/ou permanente), ces deux logiques constituent le cœur d'analyse de la coordination des interactions économiques. Mais pour certains auteurs du groupe Dynamique de proximité, il s'agit là d'une « lecture exclusivement cognitiviste de la proximité non géographique » (Talbot, 2008) qui ne permet pas de rendre compte de toutes les modalités de coordination et plus particulièrement la coordination de l'action collective. Pour les tenants de cet axe de réflexion qualifié de « courant institutionnel », l'action collective repose en effet sur la mobilisation de ressources cognitive, mais elle est surtout le résultat d'une construction politique (Talbot, 2010). Ainsi, ce courant de la proximité vis-t-il à corriger ce biais de la dimension politique de la coordination comme développé dans la section suivante.

I.1.2.2. Pour une prise en compte du rôle politique dans la Proximité

Le courant *institutionnaliste* de la proximité se réfère plus, mais pas exclusivement, aux fondements théoriques de *l'économie des conventions* (Talbot, 2008). Cette dernière, d'après Delas et Milly (2015), est née au milieu des années 1980 sur les bases épistémologiques de l'individualisme *méthodologique* (Ughetto, 2006) d'une part. D'autre part, *l'économie des conventions* qui accorde au lien marchand une dimension collective, « dépasse aussi le vieux débat entre l'individualisme méthodologique et le holisme méthodologique » (Eymard-Duvernay, 2006). D'après certains auteurs, (Defalvard, 1992), ce dépassement se trouve inscrit dans la notion de « convention » qui doit être appréhendée à la fois comme le résultat d'actions individuelles et comme un cadre contraignant les sujets (Raveaud, 2008). En d'autres termes, l'économie des conventions est d'abord fondée sur la rationalité individuelle, mais elle est influençable par les comportements collectifs.

Sur cette base épistémologique au croisement du holisme et de l'individualisme, le cadre analytique de *l'Economie des Conventions*, se fonde sur les organisations collectives (Favereau, 1995). Par ailleurs, pour certains proximitistes (Beaurain, 2009 ; Talbot, 2009), le courant institutionnaliste s'appuie sur *l'institutionnalisme* américain (de J R Commons et la philosophie pragmatique de C.S. Pierce) qui met en évidence l'importance des normes et conventions dans l'analyse des interactions sociales (Saurugger, 2008). Ces normes et conventions correspondent à ce qui est appelé « institutions » (Kirat et Bazzoli, 2003 ; Le Velly, 2002) et elles permettent de concilier les antagonismes du comportement humain dans les interactions collectives (Beaurain et al, 2009). Dit autrement, les institutions (règles, normes, conventions) permettent l'expression des potentialités individuelles au sein des groupes en même temps qu'elles les encadrent pour assurer la cohésion du groupe. Ainsi, cette double dimension de soumission et de libération de l'individu au sein du collectif confère-t-elle aux institutions le rôle d'autorité (formelle ou non) d'après Pecqueur et Zimmermann (2004). Dans cette perspective, la coordination des démarches collectives, où s'affrontent souvent des attentes individuelles (Kirat et Bazzoli, 2003), peut « faire appel à l'exercice d'un pouvoir et à des relations d'obéissance » (Talbot, 2008). Ce mode de coordination par le pouvoir est qualifié de « coordination politique » (Talbot, 2011).

Au total, le courant institutionnaliste de la proximité met au cœur de son analyse les démarches collectives qui sont régulées et coordonnées par les institutions. Ces institutions, comprises au

sens de normes, conventions, structures de gouvernance ou de règles de l'échange (Bessy et Favereau, 2003), comportent deux dimensions essentielles : (i) elles sont extérieures aux individus, c'est-à-dire que ceux-ci ne peuvent pas s'en défaire facilement et de façon unilatérale (Le Velly, 2002) et (ii) constituent des actes sociaux porteurs d'intentionnalité collective (Talbot, 2008). Sur cette base, l'approche institutionnaliste de la proximité distingue deux formes de proximités non géographiques : la « Proximité institutionnelle » caractérisée par l'absence d'interactions directes entre les acteurs et la « Proximité organisationnelle » qui se manifeste par des interactions directes entre les acteurs engagés dans une action collective.

I.1.2.2.1. Proximité institutionnelle : concilier les asymétries de position

La *proximité institutionnelle*, d'après Talbot (2008), fait référence à la capacité des acteurs à se coordonner par la convergence de leurs représentations vers un ensemble de règles et conventions partagées. Selon plusieurs auteurs (Beaurain et al, 2017 ; Hamouda et Talbot, 2018), ces règles et conventions constituent des ressources (formelles et informelles) qui peuvent prendre le sens de lois, de coutumes, de valeurs, de croyances, etc. Dans cette acception, deux acteurs partagent une proximité institutionnelle lorsque qu'ils ont en commun un certain nombre de ressources. Ces ressources, encore appelées « *significations communes* » (Talbot et al, 2015), permettent aux acteurs d'acquérir, de conserver et de transmettre des connaissances, savoir-faire et expériences. Elles confèrent également des rôles et statuts particuliers aux acteurs au sein d'un groupes (Talbot et al, 2020). Ces rôles et statuts particuliers créent des asymétries de position qui peuvent parfois générer des conflits dans des démarches de groupe (Mériade et al, 2018). Mais ces asymétries de positions peuvent être corrigées par le pouvoir coercitif des institutions qui, non seulement sont à la fois extérieures et antérieures au groupe (Talbot, 2011), mais établissement des bases communes de l'interaction. En définitive, les institutions facilitent l'acceptation (volontaire ou par voie de contrainte) par les acteurs des règles préétablies pour les interactions collectives.

I.1.2.2.2. Proximité organisationnelle créatrice de confiance

La proximité organisationnelle est basée sur des interactions directes (échanges marchands, partenariat, etc.) et lie les acteurs d'une organisation (firmes, établissements, etc.) à une même finalité (Kirat et Lung, 1995). En effet, l'organisation est ici considérée comme un lieu de production de règles ou d'institutions permettant de prendre des décisions au nom des acteurs (Talbot, 2015). Ainsi, la proximité organisationnelle fait référence à une coordination au sein d'une organisation, celle-ci étant régie par des hiérarchies de rôles (Carrincazeaux et al, 2008). L'adhésion à ces hiérarchies et l'application des règles produites au sein de ces organisations créent la confiance permettant de dépasser les positions asymétriques évoquées au point précédent. Cette confiance permet de réduire les incertitudes et de maîtriser les comportements d'opportunisme dans des démarches d'action collective comme nous le verrons dans la seconde partie consacrée à la présentation de nos résultats.

Encadré 2 : Synthèse des différentes proximités dans l'économie de proximité

Pour conclure sur cette première approche proximiste définie par le groupe "Dynamique de proximité", la conceptualisation de cette grille a donné lieu à deux ou trois formes analytiques selon que l'on se réfère au courant interactionniste ou au courant institutionnaliste. La proximité géographique, dans ses dimensions recherchée, subie, temporelle ou permanente, renvoie à la coordination territoriale des interactions. Elle est complétée par la proximité organisée dans le courant interactionniste, à travers des logiques d'appartenance et de similitude. Dans le courant institutionnaliste, la proximité non géographique est articulée autour des coordinations cognitive (production de règles et de routines en vue d'une action collective) et la coordination politique (structure de pouvoir). Qu'elles relèvent du courant interactionniste ou institutionnaliste, les différentes formes de proximité sont des potentiels disponibles qui doivent être activés par les acteurs (Talbot, 2011 ; Torre, 2016). En d'autres termes, ce n'est pas parce que des acteurs ou les groupes d'acteurs sont côte à côte qu'ils doivent nécessairement interagir.

En dehors du groupe Dynamique de proximité, le concept de la proximité a connu d'autres développements théoriques. C'est le cas notamment dans les sciences de gestion où, après souvent quelques ajustements opérationnels, elle a fait l'objet de plusieurs travaux sur les circuits courts de alimentaires. C'est également le cas des travaux hollandais autour de Ron Boschma au milieu des années 2000, dans le domaine du développement industriel régional et des innovations technologiques.

I.1.3. Apports théoriques des sciences de gestion

La notion de proximité est également largement mobilisée dans les sciences de gestion et particulièrement en marketing et distribution pour l'analyse des comportements d'achat. Dans ce champ disciplinaire, la proximité désigne « *la volonté des organisations ou enseignes d'établir le contact avec leurs collaborateurs ou clients* » (Laut, 1998). D'après Dampérat (2006), la proximité est souvent appréhendée de deux manières : (i) à travers *une stratégie dynamique que les partenaires commerciaux (clients, fournisseurs, etc.) choisissent de mettre en place*, et par (ii) le *degré d'intensité des liens structurels et sociaux entre eux*. Ici aussi, deux grandes catégories de proximités sont distinguées selon que l'on se réfère au milieu dans lequel se situe l'organisation ou si on s'intéresse à la manière dont cette dernière structure les relations entre ses membres (Péron, 2001). La première catégorie est qualifiée de proximité « *proximité matérielle ou d'accès* » et la seconde et la « *proximité immatérielle ou sociale* » (Bergadaà et Bucchia, 2009).

I.1.3.1. La proximité matérielle

Encore qualifiée de *proximité d'accès*, la proximité matérielle renvoie au même contenu que la proximité géographique, c'est-à-dire la distance physique entre les commerces et les clients. Elle recouvre deux dimensions :

- ✓ **La proximité d'accès** : elle renvoie à la distance physique qui sépare l'acheteur de son magasin. Elle s'apprécie par rapport à la localisation du domicile et/ou par rapports aux trajets du quotidien (école, travail, ...). Pour le consommateur, elle tient compte de la facilité de se rendre dans son magasin (Prigent-Simonin et al, 2012). En plus de la distance et du coût fixe de son franchissement, elle s'évalue pour ce dernier par les commodités d'accès offerts par l'enseigne. Du point de vue de l'enseigne, la proximité d'accès traduit la capacité de celle-ci à être présente sur les lieux de vie de ses clients (Aragau et al. 2016 ; Capo et Chanut, 2013) : domicile, travail, au bord de l'autoroute, etc.
- ✓ **La proximité fonctionnelle** : elle comprend les coûts fixes (déplacements, accès au parking, ...) et les coûts variables liés aux achats lors du shopping et fait référence à la nature des relations entre un magasin et son client (Bergadaà et Bucchia, 2009). Elle correspond au « degré d'adaptation et de coordination entre les partenaires commerciaux » (Dampérat, 2006) d'une part, et traduit l'importance pour une enseigne d'offrir une palette diversifiée de références (différents types de produits, différentes provenances, différents producteurs d'une même région, etc.) d'autre part (Hérault-Fournier et al, 2012). En d'autres termes, une enseigne est

jugée proche sur le plan fonctionnel lorsqu'elle fait économiser à son client le fait de fréquenter d'autres magasins pour couvrir la totalité de ses besoins. Chez le client, la proximité fonctionnelle se manifeste par une recherche d'efficacité pour optimiser ses déplacements de courses (Gahinet, 2015). Elle implique donc pour ce dernier, le fait de trouver facilement ses produits, le refus d'attendre aux caisses, bref, ce qui peut lui faire gagner du temps. Ainsi, une grande liste de courses peut-elle rentabiliser un déplacement plus long vers un magasin moins cher (Prigent-Simonin et al, 2012). Pour un magasin enfin, la proximité fonctionnelle vise à maintenir des relations au-delà d'une transaction ponctuelle (Bellet et al, 1998).

I.1.3.2. La proximité matérielle

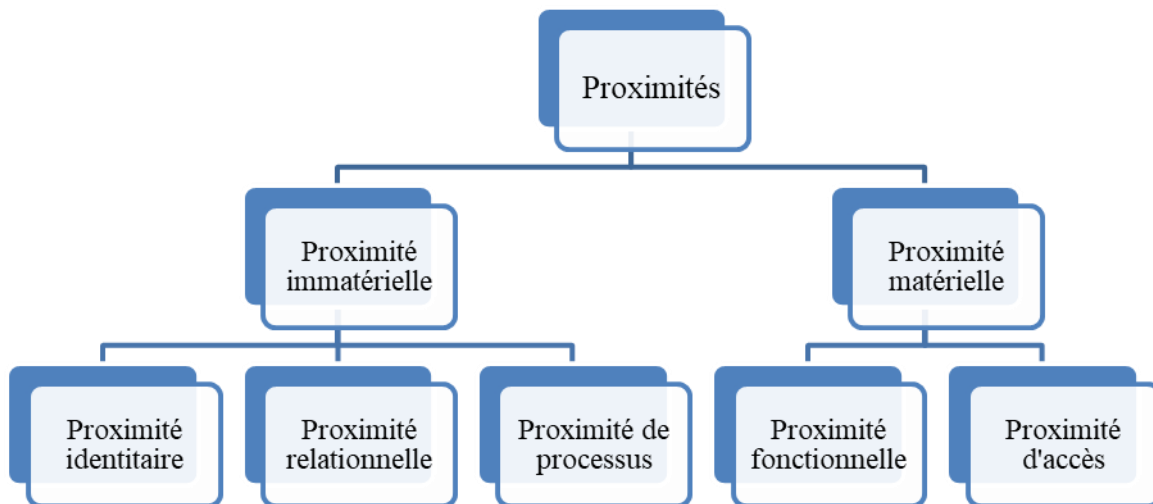
Elle correspond à la dimension non géographique de la proximité et elle a aussi fait l'objet de controverses du champ disciplinaire de l'économie. Elle se décompose ainsi en : *Proximité relationnelle* basée sur les liens établis entre clients et vendeurs ; *Proximité identitaire* relative aux liens entre clients et valeurs de l'enseigne ; *Proximité de processus* en référence au fonctionnement interne du magasin ; *Proximité sociale* relative aux liens affectifs.

- ✓ **La Proximité relationnelle** : encore appelée « *Proximité de contacts* », elle correspond aux liens directs tissés entre clients et commerçants. D'après Bergadaà et Coraux (2008), le lien tissé entre clients et commerçant « crée une certaine *confiance* en un magasin plutôt qu'à un autre ». Dis autrement, il s'agit des relations qui différencient l'enseigne de ses concurrentes et qui peuvent, d'après Gahinet (2018), se manifester au travers de conseils personnalisés, d'entraides, voire de la solidarité avec le client. Du côté de l'enseigne, la proximité relationnelle correspond aux « efforts mis en œuvre pour maintenir ouverts les circuits de communication avec le client » (*Ibid*). En définitive, la fréquence de ces interactions entre clients et enseignes réduirait les incertitudes d'une part et permet de mieux répondre aux attentes des clients d'autre part.
- ✓ **La proximité sociale** : d'après Dampérat (2006), elle est caractérisée par le contenu et l'intensité du lien affectif dans les interactions. Il s'agit de l'appréciation par le client du caractère plus ou moins agréable des relations ou de la sympathie du personnel commerçant. En effet, la proximité fonctionnelle, d'après Bergadaà et Bucchia (2009), « renforce la proximité relationnelle par une influence positive sur la confiance et la satisfaction du client ». Elle contribue ainsi au renforcement des relations sur le long terme comme dans le cas des communautés virtuelles mises en place par certaines organisations.
- ✓ **La Proximité identitaire** : elle représente la relation qu'entretient un consommateur avec son magasin et correspond à l'adhésion des clients aux valeurs de l'enseigne (Bergadaà et Bucchia,

2009). A l'instar de la proximité relationnelle (relations clients/commerçants) qui instaure la confiance, la proximité identitaire (relations clients/enseignes) joue un rôle déterminant dans *l'attachement* ou la *fidélisation* à un lieu ou service.

- ✓ **La proximité de processus** : elle fait référence à l'organisation interne à une organisation (Héroult-Fournier et al, 2012), c'est-à-dire les relations avec ses fournisseurs, l'origine des produits, la logistique, etc. Par ailleurs, elle se rapporte à la spécificité des produits et constitue pour cela une proximité recherchée par des catégories de consommateurs qui sont à la quête de ces spécificités ou qualités. D'après Bergadaà et Bucchia (2009), la proximité de processus est une stratégie de réduction du risque par transfert de confiance sur un intermédiaire tel que les labels et marques.

Figure 4 : Synthèse des différentes formes de proximités en sciences de gestion



I.1.4. Les apports de l'École hollandaise de la proximité

Dans la littérature scientifique, les typologies de proximités proposées par *l'École Française de la proximité* sont souvent complétées par d'autres déclinaisons théoriques portées par un groupe de chercheurs constitué autour de Ron Boschma. Les travaux de ce groupe, qualifié

« *d'Ecole Néerlandaise de la proximité* » (Chembessi, 2020 ; Gallaud et al, 2016), se sont d'une part appuyés les développements théoriques du courant interactionniste. Ces travaux se sont également développés à partir d'une inscription dans les approches de la géographie évolutionniste (Boschma et Frenken, 2010 ; Gallaud, 2018) qui ont attiré l'attention sur l'importance des logiques d'agglomération spatiale des acteurs industriels et de leurs partenaires, logiques devenues une dynamique dans presque tous les secteurs de l'industrie (Brunelle et Dubé, 2018). Cette *Ecole hollandaise* a, quant à elle, identifié cinq types de proximités (Boschma, 2004). La conceptualisation de ces typologies s'inscrit en effet sur les bases épistémologiques de la sociologie américaine et plus particulièrement, la sociologie économique. En mobilisant donc les notions « *d'encastrement* » (Granovetter, 1985 ; Polanyi, 2007) et de « liens forts, liens faibles » (Granovetter, 1973), l'un des apports majeurs de ces travaux est d'avoir introduit dès leur début, les effets négatifs d'un excès et/ou d'une insuffisance de tout type de proximité dans une collaboration (Boschma, 2004 ; Broekel et Boschma, 2012) comme le montre le tableau ci-après. Sur le plan empirique, ces travaux ont principalement investi les processus d'apprentissage et d'innovation entre les organisations.

Tableau 1 : Formes et contenu des proximités de l'Ecole néerlandaise

| Proximités | Définition & contenus | Effets négatifs | |
|------------|-----------------------|-----------------|-------|
| | | Insuffisance | Excès |
| | | | |

| | | | |
|--------------------------|--|---|--|
| Géographique | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fait référence à la distance spatiale entre acteurs économiques, dans un sens à la fois absolu et relatif. ✓ Proximité géographique définit en termes de grappes localisés | Dégradation des autres formes de proximités | Enfermement ou repli identitaire |
| Organisationnelle | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se réfère à l'intensité plus ou moins soutenue des relations et à leur degré d'autonomie plus ou moins important au sein des agencements inter et intra organisationnels, ✓ En tant que forme de gouvernance hiérarchisée, elle est nécessaire à la maîtrise de l'incertitude et de l'opportunisme des acteurs en interaction | Manque de contrôle des comportements opportunistes ; amplification des asymétries | Enfermement ; manque de souplesse ; mécanismes de rétention de l'information |
| Institutionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fait référence à l'environnement institutionnel au sens de North (1990) ✓ Recouvre l'idée d'encastrement politique (dans les institutions, structures, lois, règles, etc.) des acteurs économiques et leur adhésion à des normes et valeurs ethniques, religieuses). | Préjudices à l'action collective et à l'innovation en raison du manque de structures institutionnelles | Enfermement politique ; replis identitaires et localiste ; stratégies conservatrices ; résistance aux changements |
| Sociale | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renvoie à « l'encastrement » des relations dans des arrangements institutionnels particuliers et la prise en compte des normes et valeurs relevant des niveaux micro et macro ✓ Implique des relations d'engagement, de confiance et de loyauté (liens d'amitié, familiaux, etc.) et non le partage de normes et valeurs. | Dégradation de confiance et des liens de loyauté | Sous-estimer l'opportunisme en raison des liens affectifs et de parentés ; enfermement dans des modes d'action établis |
| Cognitive | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fondée sur la <i>capacité d'absorption</i> (de connaissances, de compétences techniques ou commerciales) des acteurs, des organisations et les potentiels d'apprentissage. ✓ Nécessite un seuil minimum de coûts raisonnables au-delà duquel une organisation se verrait incapable d'engager une collaboration | Favorise la communication et l'apprentissage ; réduit les coûts de coordination ; révèle les potentialités de spécialisations ; | Evite l'enfermement et le verrouillage ; Problèmes de communication ; Fuite des ressources |

Source : Réalisé à partir des travaux de l'école hollandaise de la proximité

En lien avec les effets négatifs, ces travaux ont notamment montré comment *l'excès* ou la *faiblesse* des « liens » dans les relations entre et au sein d'une organisation peuvent conduire à des situations de manque de souplesse sur les hiérarchies établies (Boschma et al, 2013). Dans

le cadre de la proximité organisationnelle, ce manque de souplesse ou rigidité peut en effet perturber la circulation d'informations, ou déboucher sur des stratégies de replis identitaires et de résistance aux changements dans le cas de la proximité institutionnelle (Boschma, 2004).

Un autre apport de cette Ecole hollandaise est d'avoir établi une dépendance systématique entre la proximité géographique (qui conserve son sens de distance de location) et les autres formes de proximités. Dit autrement, il existe un continuum entre la proximité géographique et les autres formes de proximités (Weltevreden et Boschma, 2008). Dans cette logique de dépendance, la proximité géographique, exprimée en termes de distance, influence le choix des sources de connaissances les conduisant à privilégier une préférence locale (Cantner et Meder, 2007). Selon ces auteurs, cette préférence locale augmente la probabilité d'interaction des acteurs, augmentation d'interaction qui améliore en retour les effets des autres proximités. Dit encore plus simplement, l'activation de la proximité géographique entre deux organisations peut améliorer leurs potentialités de collaboration. Dans le cas d'une proximité cognitive permise par des expériences de collaborations passées (ou par chevauchements technologiques entre les organisations), la proximité géographique (face à face) aura ainsi un effet positif sur les quatre autres types en augmentant les possibilités d'une *reconduction des coopérations* dans le futur (Gallaud, 2018).

Un dernier apport qui nous paraît essentiel dans cette approche hollandaise de la proximité est de privilégier une démarche quantitative mobilisant d'importantes bases de données. Cette approche quantitative a en effet permis à cette communauté de chercheurs de pouvoir modéliser les différentes proximités contrairement à leurs homologues français. Les différentes formes de modélisations montrent en effet que les dynamiques de collaboration des organisations s'inscrivent souvent dans une perspective co-évolutive et de mise en réseaux de leurs processus d'apprentissage collectifs (Balland et al, 2015). Enfin, l'une des limites empiriques de ces typologies néerlandaises de proximités est qu'elles n'ont été appliquées qu'aux problématiques de développement régional et de l'innovation technologique.

En guise de conclusion générale sur ce cadrage théorique de la proximité, sa conceptualisation a créé une communauté de chercheurs (réunissant les Ecoles française et hollandaise) appelée l'Ecole de la Proximité (Torre et Gallaud, 2022). Au-delà des controverses théoriques qui ont contribué à son enrichissement au fil des recherches, la proximité a donné lieu à différentes approches analytiques mobilisées dans de nombreux champs d'étude en sciences sociales

(Torre et Talbot, 2018). A notre époque aujourd'hui marquée par des changements majeurs (climatiques, sanitaires, économiques, sociales, ...), cette notion de proximité apparaît de plus en plus comme une valeur refuge (Torre et Gallaud, 2022). Dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, elle permet ainsi d'expliquer les interactions productions et consommations et leurs liens avec les territoires comme le montre les points développés dans le chapitre deux suivant.

I.2. L'approche par les Proximités : cadre d'analyse des mécanismes de coordination des circuits alimentaires

Les activités agricoles et alimentaires sont par nature régies par plusieurs mécanismes de coordination. De par son implication spatiale (localisées et délimitées), l'agriculture est une activité géographiquement située (Fourcade, 2008) qui contribue au remodelage continu de l'espace et du paysage (Marie et al, 2009). Cette implication place les activités agricoles au centre des différentes formes de coordinations spatiale (occupations du sol). Par ailleurs, du fait de leurs interdépendances avec d'autres activités productives, les activités agricoles se retrouvent également interpellées par des mécanismes de coordination organisationnelle (Barjolle et Thevenod-Mottet, 2004). Elles relèvent enfin des mécanismes de coordination institutionnelle qui se manifestent entre autres par l'adhésion à des marques, appellations d'origines et signes de qualité (Dedeire et Razafimahefa 2013 ; Perrier-Cornet et Sylvander, 2000). Cette dernière forme de coordination implique aussi des contraintes sous forme des cahiers de charge.

Ainsi, nombreux sont les travaux qui ont mobilisé les approches par la proximité pour analyser les mécanismes de coordination des acteurs engagés dans les circuits alimentaires étudiés et le rôle des territoires sur cette coordination. En lien avec les objectifs théoriques de la proximité, ces travaux ont cherché à rendre compte des jeux d'acteurs et des dispositifs qui permettent aux producteurs et consommateurs de tirer profit de leur engagement en faveur de ces modes de production et/ou de consommation. Dit autrement, les travaux qui s'appuient sur l'approche par les proximités ont essayé d'analyser les effets de la plus ou moins grande distance spatiale et relationnelle sur les interactions entre producteurs et consommateurs (Mundler et Laughrea,

2015). Ces travaux ont conduit à la notion de « circuits alimentaires de proximité », définie comme « *des circuits de commercialisation qui mobilisent les proximités géographiques et non géographiques selon le sens donné à ces thèmes par l'économie de la proximité* » (Mundler et Laughrea, 2016 ; Praly et al, 2014). Les points suivants montrent comment ces proximités géographiques et non géographique ont contribué à la compréhension de ces interactions impliquant producteurs, consommateurs et territoires.

I.2.1. La Proximité géographique dans les circuits alimentaires de proximité

Comme nous l'avons introduit dans au point précédent, les circuits alimentaires mobilisent de fait les proximités géographiques en termes de distance physique qui sépare les producteurs des consommateurs. Dans les circuits alimentaires qui ont une forte implication territoriale, la proximité géographique est mobilisée pour évaluer les effets de la distance parcourue par les aliments, depuis les lieux de production jusqu'aux consommateurs (Praly et al, 2009). L'évaluation des effets de distances renvoie aux travaux sur les « *food miles* » (Pirog et Benjamin, 2003 ; Weber et Matthews, 2008) ou distances alimentaires en français (Durand et al, 2014). Ces *food miles* s'intéressent en effet aux indicateurs permettant d'évaluer la soutenabilité des circuits alimentaires (Smith et al, 2005 ; Smith et Mackinnon, 2007). Dans cette logique, la proximité géographique est souvent recherchée (en termes de réduction de distances) ou subie et l'évaluation de ses effets est appréhendée sous l'angle de la durabilité des circuits de proximité.

I.2.1.1. Une proximité géographique recherchée, mais qui peut être subie

Dans la littérature des circuits de proximité, la recherche de proximité géographique est généralement mise en évidence par une localisation facile d'accès favorisant les interactions de face à face. Cette proximité est la base du fonctionnement des circuits courts dits d'ancienne génération (Denéchère et al, 2008) : marchés traditionnels, Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), ventes à la ferme et au bord des routes, ... Encore appelée

proximité d'accès, elle se traduit, du point de vue d'une enseigne, par le fait que celle-ci soit présente sur les lieux de vie de ses clients (Aragau et al. 2016 ; Capo et Chanut, 2013) : domicile, travail, ... Par ailleurs, sa perception positive par les clients est l'un des facteurs qui orientent leur choix vers un lieu d'achat (Bergadaà et Bucchia 2009 ; Hérault-Fournier et al, 2012). Enfin, elle s'exprime en termes de facilité d'accès que de recherche de courtes distances (Chevallier et al, 2014), ce qui renvoie au rôle déterminant que peuvent jouer les facteurs du milieu : infrastructures, moyens et types de déplacements, conditions financières, Dans cette logique de facilité d'accès, Essers (2016), à partir d'un cas francilien, a montré comment les consommateurs recherchent souvent une proximité géographique qu'ils mettent en veille, et ne l'activent qu'en cas de difficultés ou d'impossibilités d'utiliser leur automobile.

Quant aux circuits alimentaires de proximité qualifiés de seconde génération, ils ont émergé à partir des années 2010 (Bouroullec, 2020). Ils moins spontanés et plus collectifs⁹ que ceux de la première génération. Ils sont aussi caractérisés par leur diversité d'échelle (quartier, commune, région, zone rurale, zone urbaine, etc.), d'acteurs (producteurs, consommateurs, gestionnaire de plateforme, institutions agricoles, coopératives, etc.) et de modalités de fonctionnement (Pouzenc, 2019). Ils sont enfin caractérisés par le recours au numérique (Chiffolleau et al, 2018 ; Naumowicz, 2019) et une présence plus marquée d'acteurs institutionnels (organismes d'accompagnement, collectivités, etc., ...) (Bouroullec, 2020). Dans ces circuits de seconde génération, la proximité géographique s'exprime différemment selon plusieurs auteurs. Ainsi, Gonçalves (2013), Praly et al (2014) mais aussi Raton et al (2016) ont-ils montré que l'activation de la dimension spatiale dans ces circuits se fait le plus souvent par le biais des acteurs intermédiaires (logistique, transport, transformation, restauration, ...). Pour d'autres auteurs encore (Colletis et Pecqueur, 2018), cette dimension géographique ou spatiale de la proximité et ses effets doivent être appréhendés sous l'angle de création et/ou de valorisation de ressources génériques et spécifiques. Les *ressources génériques* recouvrent en effet l'ensemble des facteurs de localisation des activités économiques discriminés par les prix (coûts de transport par exemple), ce qui permet un calcul d'optimisation des coûts. Quant aux *ressources spécifiques*, elles renvoient aux facteurs dont la valeur ou la production est liée à la mobilisation d'une ressource spécifiquement liée à un territoire, à un usage particulier ou encore issue d'une action de transformation d'un produit

⁹ Ils comprennent les *drives* fermiers, plateformes collectives, magasin de producteurs, ventes en ligne, etc.

(*Ibid*). Dans cette logique de création des ressources par effets de proximité géographique, des travaux (Gafsi et Terrieux, 2016 ; Mundler et Valorge, 2015) ont montré la mobilisation des producteurs d'un territoire leur permettait de créer des ateliers de transformation collectifs. Ces ateliers compris au sens de ressources génériques leurs permettaient d'aller plus loin dans la valorisation de leurs produits par le biais de la transformation. Ainsi ces produits devenaient-ils des ressources spécifiques (Noël et al, 2021). Selon ces différents travaux, la création de cette double ressource (générique et spécifique) par l'activation des proximités géographiques permet aux producteurs engagés dans ces démarches d'améliorer, d'une part, leurs revenus par la diminution du temps des déplacements. D'autre part, ces ressources leur permettaient de rester sur des marchés de niche, et de valoriser ainsi la spécificité de leur production, de leur transformation et la qualité de leur offre.

Aussi, la proximité géographique peut-elle être instrumentalisée dans certains cas. Cette instrumentalisation, d'après certains auteurs, prend la forme d'une appropriation d'un territoire ou à la revendication de ce dernier. C'est notamment ce que montrent les travaux de Margetic et al (2016) qui décrivent comment des acteurs collectivement engagés dans ces circuits de proximités se sont doublement appropriés la proximité géographique dans leurs démarches. Selon ces auteurs, la mobilisation du nom du Département a ainsi permis aux porteurs des initiatives étudiées : (i) d'élargir leurs membres et de mieux organiser leur offre qui, au départ, était dispersée. (ii) cette organisation de la production a ensuite permis d'accéder au marché de la restauration collective. Dans cette même logique, Noël et Le Grel (2018) ont montré comment l'instrumentalisation de la proximité géographique peut relever d'une stratégie d'acteurs. Dans le cadre des initiatives collectives qu'ils ont étudié, ces deux auteurs ont ainsi mis en exergue les effets amplificateurs de la mobilisation d'un territoire (Région) qui favorisent soit le changement d'échelle de l'initiative concernée, soit l'acquisition de ressources (techniques, financières et institutionnelles) relevant d'une autre échelle territoriale (région). C'est enfin le cas des *e-circuits courts* (ventes en ligne), où la proximité géographique est instrumentalisée par des mises en scènes médiatiques (Praly et al, 2014). Ces mises en scènes, permettent par exemple de prolonger l'interaction créée lors de la transaction de face à face.

De même, la proximité géographique peut être insuffisamment activée. Dans ce contexte, cette insuffisance de proximité met souvent en péril les démarches territoriales concernées. C'est le cas, comme nous le détaillerons dans le dernier chapitre de la thèse, des résistances au

changement observées dans certaines expériences d'approvisionnement de la restauration collective publique en produits issus de ces circuits de proximité (Gallaud 2016 ; Le Velly 2011). Mais pour l'essentiel, ces travaux ont montré que du fait que les parties impliquées dans ces démarches ne soient tenues à aucune obligation de travailler ensemble, l'approvisionnement local par l'activation de la proximité géographique se trouve parfois percuté par des contraintes logiques organisationnelles, institutionnelles voire par des routines établies : exigences de la commande publique, organisation logistique, régularité des approvisionnements en volumes, stratégies d'approvisionnement via les groupements d'achat, utilisation de produits prêts à cuire, etc.

Enfin, nombreux sont également les travaux qui ont mis en relief les effets négatifs de la proximité géographique dans les circuits alimentaires. C'est le cas des travaux de Torre et de ses collègues (Torre et Bourdeau-Lepage, 2013 ; Darly et Torre, 2013) qui ont par exemple mis en évidence, à partir du cas francilien, comment certains consommateurs (habitants) sensibles aux questions écologiques se trouvaient en situation de conflit avec d'autres acteurs économiques sur le maintien d'une activité agricole dans ou à proximité de la ville. Alors que ce sont les avantages supposés de ces circuits (esthétiques paysagères, cadre de vie, fonctions éducatives et de loisir de l'agriculture, ...) qui motivent les premiers à rechercher cette proximité géographique, ces circuits sont perçus comme non compatibles avec les activités des seconds. Dans cette même perspective, la proximité géographique subie peut se révéler être une aubaine si elle contraint par exemple les acteurs à commercer en circuits courts. C'est ce qu'ont montré Noël et Le Grel (2018) sur les activités de pêche sur l'Île d'Yeu en Pays-de-la-Loire. Selon cette étude, l'insularité du territoire a ainsi obligé les habitants de l'île à pratiquer des échanges entre eux. Il en est de même des réseaux locaux de distribution canadiens analysés par Handfield et Boissonneault-Vaudreuil (2016). Selon cette dernière étude, la séparation d'îlots territoriaux isolés par de vastes étendues désertiques a été un facteur de développement des circuits alimentaires de proximité. Mais au-delà cette activation variable de la proximité géographique, celle-ci est généralement postulée comme l'un des facteurs de la durabilité de ces circuits de proximité.

I.2.1.2. Proximité géographique comme indicateur de durabilité des circuits alimentaires

La question de l'évaluation des performances a toujours été au cœur de l'analyse des circuits alimentaires de proximité (Boutry et Ferru, 2016). Parmi les critères d'évaluation, une attention toute particulière est souvent accordée aux effets de la réduction de distances entre producteurs et consommateurs. D'après Pirog et al (2001), les travaux qui s'intéressent à cette question se fondent généralement sur l'hypothèse selon laquelle, en s'inscrivant sur des échelles géographiques restreintes, ces circuits alimentaires entraînent une diminution de dépenses. Cette hypothèse est souvent complétée par une autre : celle des effets bénéfiques des courtes distances en matière de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effets de serre (Laughrea et al, 2016). Mais d'après Mundler et Rumpus (2012), ces deux hypothèses sont rarement confirmées ou infirmées, les travaux étant partagés entre deux types de raisonnements.

Le premier type de raisonnement est plus affirmatif sur les effets positifs de la proximité géographique dans les circuits de proximité. Les travaux souscrivant à cette thèse mettent en avant les possibilités de construction de complémentarités territoriales offertes par ces circuits à partir des pratiques spatiales concrètes des acteurs (Mundler, 2007). Les plus marquants parmi les travaux consultés concernent l'organisation logistique avec l'idée forte que les courtes distances et les volumes échangés conduisent à un plus faible besoin en transport (Gonçalves, 2013 ; Rizet et Keita, 2005). Ainsi, et sur la base de ces pratiques spatiales concrètes, Gonçalves et Zeroual (2014) ont identifié trois stratégies d'acteurs permettant d'optimiser les flux et les déplacements. Dans la première, qualifiée de « *stratégie transports* » et portée par des entités de petite taille, l'optimisation de flux passe par la limitation des besoins en transport. Selon les auteurs, cette stratégie favorise la mise en place de tournées intégrées permettant aux producteurs de maximiser les taux de chargement des véhicules. Dans la « *stratégie produits* », la fonction logistique est externalisée auprès de professionnels techniques, ce qui leur permet de pratiquer des itinéraires les plus efficaces possibles. Enfin, la « *stratégie conjointe* » combine les deux premières et est mise en place par les entités de grandes tailles et/ou par les acteurs de la grande distribution. Dans cette même logique d'optimisation, de récents travaux (Blanquart et al, 2015 ; Raton et al, 2016 ; Vaillant et al, 2017) ont souligné les capacités d'innovations organisationnelles des acteurs de ces circuits alimentaires. Parmi ces innovations, les plus souvent mises en avant concernent la mutualisation de tournées de livraison entre les acteurs d'un même territoire. Selon ces derniers travaux, cette catégorie d'innovations

organisationnelles permet aux acteurs de baisser par deux, voire par trois, leurs coûts logistiques alimentaires.

Le second type de raisonnement appelle à être plus prudent ou à relativiser les effets positifs de la proximité géographique. L'hypothèse centrale de cet angle de lecture est que « plus les distances sont courtes, plus les quantités échangées sont susceptibles d'être modestes » (Mundler et Rumpus, 2012). Autrement dit, plus les distances à parcourir sont faibles, moins les acteurs chercheront à optimiser leurs déplacements par la maximisation de volumes ; ce qui a pour conséquence d'augmenter la fréquence des déplacements quotidiens pour le renouvellement des approvisionnements. Selon un bulletin¹⁰ du réseau *Agriculture Durable de Moyenne Montagne* (ADMM), le seul poste de transport dans les circuits alimentaires de proximité représenterait près de 43 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), dont plus de 30% imputables aux déplacements quotidiens des consommateurs. Certains auteurs comme Rizet et al (2008) vont même plus loin, soulignant que les émissions de GES générées par leurs seuls consommateurs peuvent atteindre les 90 % des émissions totales dans le cas des ventes directes à la ferme. Il en est de même de certaines analyses sur les systèmes de paniers. Plusieurs travaux qui se sont intéressés aux effets de la proximité géographique (Blanquart et Carbone, 2010 ; Duteurtre et al, 2020 ; Mundler, 2007) ont par exemple montré que ces systèmes autorisent dans certains cas, des échanges lointains pour diversifier le contenu des paniers. C'est le cas en particulier des produits issus du commerce équitable fréquents dans ces systèmes (Brugvin 2014 ; Freire, 2020), qui impliquent des partenariats avec des agriculteurs des pays du Sud.

Toujours sur cette question de proximité spatiale entre lieux de production et lieux de consommation, un certain nombre de travaux ont montré que la réduction de distances n'est pas toujours une préoccupation systématique des acteurs. En effet, les courtes distances peuvent s'avérer plus périlleuses à franchir : embouteillages, temps d'attentes et livraisons longs ou trop décalés, obligations de permanences dans les initiatives collectives, ... Dans ces contextes, les acteurs prioriseraient la *proximité fonctionnelle* (Bergadaà et Bucchia 2009 ; Prigent-Simonin et al, 2012) qui permet d'optimiser les déplacements (Gahinet, 2015). Cette forme de proximité, comme l'ont montré Noël et Grel (2018), permet par exemple aux acteurs engagés dans

¹⁰ Economies d'énergie dans les circuits courts - Agriculture Durable de Moyenne Montagne | Consulté le 15 avril 2021 : http://www.agriculture-moyenne-montagne.org/IMG/pdf/2016-12-06_bulletin_admm_n3_vf-web-3.pdf
Yacoubou Issaka | Thèse de doctorat | Université de Limoges | 2022
Licence CC BY-NC-ND 3.0

plusieurs réseaux de distribution de mieux réguler l'offre en l'adaptant à différents débouchés. Selon ces deux auteurs, cette proximité fonctionnelle est activée par des acteurs ou organisations intermédiaires qui jouent souvent le rôle de coordination, quand les productions sont dispersées sur le territoire. D'après eux, c'est ce qui a par exemple permis aux initiatives collectives qu'ils ont étudiés d'avoir des volumes suffisants pour accéder à la fois aux marchés des Biocoop et à la restauration collective qui nécessitent une régularité d'approvisionnement.

Au-delà de sa mobilisation comme indicateur d'appréciation de la durabilité des circuits de proximité, la proximité géographique, à travers la fréquence du face-à-face, favorise le développement des formes d'échanges non marchands (Benitez et Roque, 2005) : prêts de matériels, entraides entre acteurs, échanges d'informels, partages d'expériences et de pratiques techniques, ... Cette dimension non marchande, tout aussi importante dans la réussite de ces circuits, est difficilement appréhendable par la proximité géographique. L'analyse des formes d'interactions muent par la dimension non marchande relève plutôt des proximités non géographiques.

I.2.2. La Proximité non géographique pour analyser la dimension non marchande des circuits alimentaires de proximité

Même si les circuits de proximité se positionnent en réaction au modèle agroindustriel, ce sont avant tout des activités économiques dont la survie dépend de leur viabilité économique. En d'autres termes, la pérennité des circuits de proximité dépend en partie de la capacité de leurs porteurs à convaincre, rassurer et fidéliser toutes les parties impliquées. D'après Sarrazin (2016), cette viabilité économique repose sur des systèmes de normes qui s'élaborent à partir des interactions de proximité non géographique. Selon plusieurs études (Dufeu et Ferrandi, 2011 ; Gallaud et al, 2016 ; Mundler et Rouchier, 2016 ; Praly et al, 2014), ces normes que l'on retrouve dans les logiques d'appartenance et de similitude ou encore dans les institutions,

interviennent de deux manières dans la coordination des circuits de proximité : (i) dans la construction de la confiance dans la transaction et (ii) dans l'engagement réciproque entre producteurs et consommateurs.

I.2.2.1. La confiance et ses effets dans les circuits alimentaires de proximité

Contrairement aux circuits de première génération plus individuels et plus directs, la proximité non géographique constitue le socle de ceux de la deuxième génération, plus collectifs et le plus souvent intermédiés par des acteurs tiers ou par des dispositifs techniques et organisationnels (Margetic et al, 2016). Selon plusieurs études (Gallaud, 2018 ; Noël et Le Grel, 2018), ce sont ces dispositifs qui permettent d'activer la dimension non géographique de la proximité. Ainsi, Mundler et Rouchier (2016) ont par exemple montré que le maintien des interactions entre producteurs et consommateurs dans la durée dépend principalement de l'activation de la *logique d'appartenance* (à un territoire, un groupe de consommateurs, à la vie locale, etc.). Cette *logique* peut être contrôlée par des intermédiaires (Noël et Le Grel, 2018), comme c'est l'exemple entre autres des systèmes de certification (qui prennent par ailleurs le sens des institutions) permettant, dans la plupart des cas, de lever les incertitudes liées à la qualité des produits échangés (Moustier et Loc, 2013). Cette levée d'incertitude est renforcée par la *logique de similitude* qui aux acteurs d'adhérer et de partager des valeurs communes (proximité institutionnelle). C'est le renforcement de ces deux logiques qui constitue les bases de construction de la confiance (Héroult-Fournier et al, 2012 ; Mondy et Terrieux, 2018).

Dans la littérature sur les circuits de proximité, cette confiance est généralement analysée à partir des éléments de la *proximité relationnelle* pourtant absente dans les définitions des courants dominants de ce cadrage théorique. Pour rappel, cette forme de proximité est caractérisée par les interactions effectives (Bouba-Olaga et Grossetti, 2008). Pour plusieurs auteurs (Barataud et al, 2019 ; Dampérat, 2006 ; Lanzi et Maréchal, 2019), la préférence de la proximité relationnelle se justifie par le présupposé commun selon lequel l'instauration de la confiance et son niveau d'appréciation sont proportionnels à l'intensité des interactions effectives entre producteurs et consommateurs. Plus simplement, la fréquence et l'importance des interactions directes permettent de renforcer l'interconnaissance et par conséquent, la confiance (Chevallier et al, 2014 ; Boutry et Ferru, 2016). En effet, au-delà des limites

potentielles de l'interconnaissance dans la réalité des échanges marchands¹¹ (Trompette et Cholez, 2014), elle a le mérite de permettre de définir plus finement les spécifications des termes de l'échange dans les circuits de proximité. Ainsi, l'interconnaissance permet-elle aux consommateurs de mieux expliciter leurs exigences et/ou attentes en termes de qualité (Brunel et al, 2013 ; Praly et al, 2014) et aux producteurs-vendeurs d'ajuster leur offre (Labbé-Pinlon et al, 2016 ; Payot, 2017).

Par ailleurs, les effets de la confiance dans les circuits alimentaires de proximité s'apprécient aussi au travers de la satisfaction des différentes parties impliquées (Dufeu et Ferrandi, 2011 ; Gahinet 2018). Dans ce sens, nombreux sont des auteurs (Bergadaà et Del Bucchia, 2009 ; Lebatto, 2010 ; Prigent-Simonin, et al, 2012) qui ont souligné que le renforcement de cette confiance permet aux acteurs d'échanger plus facilement sur la nature des produits, des modes de production et de pouvoir signaler voire dénoncer d'éventuels problèmes ou insatisfactions. Même si elle favorise le renforcement des autres dimensions de la proximité (Bergadaà et Coraux 2008 ; Gatien-Tournat et al, 2016), la confiance a cependant ses limites dans les échanges surtout marchands et nécessite, d'après (Mundler et Rumpus, 2012), d'être renforcée par l'engagement réciproque des acteurs.

I.2.2.2. Proximités non géographiques comme facteur d'engagement dans les circuits de proximité

L'engagement, d'après Goulet et al (1998), se réfère à la qualité durable du lien d'attachement dans une collaboration. Il s'établit par la mise en cohérence des convictions et des pratiques entre les participants d'une même action (Rodet, 2018). Selon ce dernier auteur, l'engagement est caractérisé par deux critères : (i) le fait de consacrer du temps à la constitution et au maintien d'un réseau et (ii) l'affirmation d'une volonté de changement social. Par ailleurs, l'engagement recouvre une dimension institutionnelle (Angeon et Callois, 2005) qui contraint les parties engagées à respecter les règles de conduite et les valeurs préétablies de façon formelle (contrat) ou tacite (Talbot, 2008). Dans cette acception, il revêt une dimension collective qui repose sur l'adhésion mentale (logique de similitude) des participants aux vertus et/ou valeurs de ces modèles de production et de consommation d'après Hérault-Fournier et al (2012). Selon eux, l'engagement dans les circuits alimentaires de proximité rassemble des acteurs (producteurs et

¹¹ La confiance n'est jamais totalement complète

consommateurs) qui disposent de *ressources cognitives* leur permettant « de saisir et d'apprécier les conditions de différenciation des produits de l'échange ».

Dans les circuits de proximité, l'engagement est généralement associé à la solidarité entre producteurs et consommateurs (Bessière, 2013 ; Merle et Piotrowski, 2012). Il est présent en particulier dans les initiatives collectives tels que les systèmes de paniers, les magasins de producteurs, les ateliers de transformation, Ses manifestations prennent différentes formes de soutiens (moral, financier, organisationnel, technique, ...), en particulier des consommateurs vers les producteurs. D'après Cottin-Marx et Cabantous (2013), dans certains cas, ces soutiens peuvent aller jusqu'à l'intervention directe des consommateurs dans les exploitations sous forme d'aide aux travaux (récoltes, construction, ...). C'est aussi par exemple le consentement des consommateurs à payer un peu plus cher (Frayssignes et al, 2021) pour soutenir une activité sur le territoire comme dans le cadre des AMAP (Mundler, 2009) ou des épiceries sociales et solidaires (Paturel et Carimentrand, 2018). Dans ce cas des AMAP, les producteurs peuvent bénéficier d'une garantie de débouché et de trésorerie s'ils le souhaitent, mais aussi de l'implication bénévole des consommateurs dans certaines tâches (Mundler, 2007 ; Sarrazin, 2016) : permanences dans les magasins et/ou lieux de distribution, financement d'infrastructures, etc. Inversement, les producteurs, dans une perspective de transparence et de qualité relativement à l'engagement envers les consommateurs, acceptent souvent les visites à la ferme. D'après Dufeu et Ferrandi (2011), ces visites se font de plus en plus au travers d'interactions virtuelles : mise en ligne de vidéos sur ses pratiques, interviews des producteurs, forums d'échange avec les consommateurs, ...).

Cependant, le caractère contraignant de l'engagement (au sens de proximité institutionnelle) peut constituer des facteurs dissuasifs (Dufeu et Ferrandi, 2013) voire conduire à des situations de désengagement (Huber, 2017). C'est le cas, entre autres exemples possibles, du bénévolat très fréquemment mobilisé dans ces circuits alimentaires et peut être perçu comme une contrainte (Clanche, 2011). Selon plusieurs auteurs (Habrias, 2010 ; Lanciano et Saleilles, 2011 ; Lamine, 2008), ce sont ces contraintes qui justifient l'émergence de nouvelles formes de ces circuits alimentaires. C'est particulièrement vrai dans le cas des initiatives dont le fonctionnement est principalement basé sur le numérique (drive, Ruche qui dit oui, ...) qui retiennent de plus en plus l'attention des consommateurs à la recherche d'une alimentation saine

et sans engagement exceptionnel. C'est aussi le cas de l'intervention croissante de nouveaux acteurs extérieurs au monde agricole dans ces circuits (Chevallier et al, 2014).

Au total, dans une perspective de logiques d'appartenance et de similitude et de la proximité institutionnelle, la littérature sur les circuits de proximités a mis en évidence plusieurs éléments explicatifs du fonctionnement des circuits qui peuvent être regroupés en deux : la confiance et l'engagement. Ces deux facteurs constitutifs de l'engagement qui se traduisent par l'adhésion et le respect des termes d'échange entre les parties, sont des facteurs indispensables à la pérennité des démarches collectives. En particulier, la confiance est associée à la *proximité relationnelle*, qui, comme indiqué plus haut (point I.1.2.1.1.), s'appuie sur la sociologie des réseaux et de la sociologie de l'innovation (Bouba-Olaga et Grossetti, 2008). Aussi, l'engagement réciproque repose sur l'établissement et l'entretien de *liens relationnels* entre les parties. En conclusion, les circuits alimentaires de proximités se reposent en définitive sur les *réseaux et liens relationnels* qui sont les constituants de « la sociologie économique ».

Chapitre 2 : Les circuits courts alimentaires à l'aune de la sociologie économique

Comme indiqué en introduction et dans le chapitre précédent, le point commun des différents types de circuits alimentaires est de chercher à établir les interactions plus ou moins directes entre producteurs et consommateurs. Ces interactions s'établissent à la fois par la réduction de distance physique qualifiée, de proximité géographique ou spatiale, soit par le renforcement de *liens relationnels* entre producteurs et consommateurs. Si la dimension territoriale ou spatiale est davantage mise en avant dans les approches proximistes comme nous venons de le voir au chapitre précédent, les liens relationnels le sont, quant à eux, par la *sociologie économique*. En effet, l'appréhension de ces circuits alimentaires par la sociologie économique emprunte la terminologie de « circuits courts ». Comme indiqué également en introduction, les circuits courts sont définis comme des modes de commercialisation qui s'exercent soit par la vente directe, soit par un seul intermédiaire au plus. Dans ce chapitre, nous explorons comment la sociologie économique que nous avons identifiée comme un second cadre théorique majeur de cet objet permet de comprendre le phénomène des circuits courts.

Selon plusieurs auteurs (de Raymond et Chauvin, 2014 ; Trigilia, 2003 ; Orléan, 2005 ; Talahite, 2006 ; Steiner, 1998) les origines de la *sociologie économique* se situent entre la fin du 19^{ème} et le début 20^{ème} siècle¹². Son émergence comme cadre d'analyse s'inscrivait dans la critique de l'hégémonie du néolibéralisme (Steiner, 1998) qui tentait de réduire les interactions marchandes au simple calcul rationnel des acteurs (Lévesque, 2006). Son ambition était alors « d'expliquer les phénomènes économiques à partir d'éléments sociologiques » (Smelser et Swedberg, 1994). Dit autrement par Boyer (2003), l'objectif de la sociologie économique était de montrer l'existence d'autres formes de coordination des activités économiques à côté de la coordination par le « marché ». Nous présenterons d'abord les différentes dimensions analytiques de ce cadrage théorique dans la première section afin de comprendre, dans la seconde section, les différentes manières dont ce cadre est appliqué au phénomène des circuits courts.

II.1. De l'ancienne à la nouvelle sociologie économique : quelques éléments de compréhension

L'histoire de la sociologie économique est généralement découpée en trois phases. La première correspond à la phase de naissance qui va de 1890 à 1920. Cette période est caractérisée par une ambition affirmée de la sociologie économique de compléter ou remplacer l'approche économique de la coordination, notamment par la prise en compte de la dimension sociale. La seconde phase couvre la période de 1920 à 1960. Elle est qualifiée de période de « glaciation » (Steiner, 1998) ou du « Grand partage » (de Raymond et Chauvin, 2014), marquée par une fragmentation disciplinaire¹³ (Delas et Milly, 2009). D'après Lévesque et al (2001), le livre « *Economy and Society* » de Parsons et Smelser (1956) est révélateur de cette fragmentation interne. Ce livre (*Economy and Society*) admettait en effet le monopole de la théorie économique sur l'analyse des marchés par le seul prisme de la rencontre des courbes de l'offre et de demande. Pour Swedberg (1994), même si les auteurs du livre plaidaient pour une sociologie alternative des marchés, leur conception « oppose non seulement le marché au social, mais admet surtout que le marché est extérieur au social ». À partir des années 1970, la sociologie économique renaît sous l'impulsion des travaux de la *Society for Advancement of Socio-Economics* (Lallement, 1996), marquant sa troisième et actuelle phase de développement. La *Society for Advancement of Socio-Economics* est en effet une communauté de recherche

¹² Ses origines sont souvent associées à quelques grandes figures comme Max Weber, Émile Durkheim, Georg Simmel, Thorstein Veblen, Karl Polanyi, Vilfredo Pareto, François Simiand, etc.

¹³ Sociologie du travail, sociologie du développement, sociologie de l'industrie, etc.

issue d'une association interdisciplinaire fondée en 1989 (Aspers, 2016) qui réunit des chercheurs travaillant sur la sociologie économique et l'économie politique. L'objectif de cette communauté, d'après (Malinvaud, 1995), « *est de faire progresser la compréhension des comportements économiques et de leurs implications politiques, historiques, philosophiques, psychologiques et éthiques* ».

Cette troisième phase marque le renouveau de la sociologie économique (Barthélémy et Friedberg, 2014) en s'appuyant sur les travaux de Karl Polanyi et plus particulièrement sur son ouvrage « *La grande transformation* » publié en 1944. En effet, interprétant l'histoire de la société industrielle des XIXe et XXe siècles, de Terssac (2012) souligne que Polanyi arrive à la conclusion que cette société est constituée d'un double mouvement : un premier tourné vers le marché libre et qui sous-tend les gains matériels et technologiques associés à la révolution industrielle ; un second en réaction aux bouleversements du marché et qui se traduit par une tentative de préserver les relations sociales à travers lesquelles les acteurs se comprennent et donnent un sens à leur vie. D'après Laville (1994), c'est ce double mouvement que Polanyi qualifie « *d'encastrement-désencastrement* » et qui introduit « les principes de l'économie plurielle ». Selon plusieurs auteurs (Laville, 2008 ; Steiner, 2005), ces principes considèrent que les échanges marchands se réalisent dans des contextes enchevêtrés de réseaux interpersonnels, de règles (formelles et informelles), d'outils et de représentations collectives. Toutefois, une unanimité se dégage dans la communauté des sociologues économistes (Le Velly, 2007 ; Lévesque et al, 2001 ; Orléan, 2005 ; Talahite, 2006) pour reconnaître que c'est avec les travaux de Mark Granovetter que la sociologie économique, rebaptisée *Nouvelle sociologie économique*, s'est stabilisée. La particularité de Granovetter (voir positionnement dans l'encadré 3), d'après Steiner (2012), a été de pouvoir se situer entre *l'individualisme méthodologique* (qui accorde le primat à l'individu) et le *holisme* (qui met l'accent sur l'hétéronomie des structures sur les acteurs sociaux). Ce positionnement lui permit de s'affranchir des divergences sur la conception de l'acteur portée par ces deux courants (Theillier, 2013).

La *Nouvelle Sociologie Economique* s'appuie donc sur le renouvellement épistémologie de la notion d'encastrement par Granovetter qui distingue (i) un *encastrement cultural* renvoyant à l'importance des médiations sociales dans certains des faits économiques et (ii) un *encastrement social* qui met l'accent sur les relations interpersonnelles (Steiner, 2005). Pour Granovetter

rapporté par Laville (2008) l'encastrement « désigne *l'inscription de l'économie dans des règles sociales, culturelles et politiques qui régissent certaines formes de production et de circulation des biens et services* ». Ainsi, l'encastrement rend-t-il compte de l'insertion des actions économiques dans des réseaux sociaux qu'il convient de cerner à partir des relations interpersonnelles.

Encadré 3 : Positionnement épistémologique de M. Granovetter

De manière générale, l'objectif de M. Granovetter était de rendre compte de l'insertion des actions économiques dans des réseaux sociaux. Cette insertion était appréhendée à partir des relations personnelles entretenues par les acteurs et par les structures de ces relations. Comme le souligne Laville (2008), ces réseaux permettent d'expliquer certains itinéraires d'entreprises à partir de relations de confiance, définissant ainsi des trajectoires propres à l'économie marchande. La notion clé utilisée par Granovetter est alors celle d'*encastrement*, à la suite de l'analyse d'H. White (1981). Sur la définition proposée par Polanyi (1983), la critique de Granovetter est assez vive : il s'agit selon lui d'une vision de l'encastrement qui affirme l'insertion de l'économie dans des règles institutionnelles préexistantes et qui déterminent strictement sa forme ; l'économie devenant alors simplement un procès institutionnalisé sans aucune autonomie possible.

Pour Granovetter, l'autonomie de l'économie est une donnée incontournable et valable de tous temps. Parallèlement, vis-à-vis de la théorie économique, Granovetter critique la figure imaginaire de l'individu indépendant adoptant systématiquement un comportement rationnel guidé par l'intérêt personnel. Cette conception libérale admet en effet que la structure économique et les relations sociales n'ont aucun rôle dans les échanges monétaires qui se font par l'ajustement de l'offre et de la demande et par le biais du marché autorégulateur. Dans cette logique, Granovetter dénonce le fait que la théorie économique n'ait pas cherché à intégrer les objectifs non économiques des agents.

Ainsi, Granovetter n'est donc ni substantiviste (Polanyi) ni individualiste (théorie économique) lorsqu'il avance sa notion d'encastrement. Par ailleurs, il se démarque de T. Parsons, structuraliste et fonctionnaliste important dans les années 50-60 (auquel White va s'opposer). L'un des apports de Parsons est en effet de souligner le rôle essentiel des structures sociales (normes, valeurs...) sur les comportements individuels, notamment par le biais de la socialisation : chaque sous-structure remplit une fonction bien précise pour l'équilibre de la structure globale. Par ailleurs, Granovetter considère d'une part que le niveau des relations personnelles, en dehors et au sein des entreprises, est au contraire bien plus important que celui de la structure globale de la société. D'autre part, que les réseaux ainsi constitués peuvent être à l'origine d'une dynamique qui remette en cause la stabilité de la structure globale.

Enfin, l'auteur se positionne par rapport à la *Nouvelle Economie Institutionnelle* (NEI) qui souligne le rôle clé des arrangements institutionnels (contrats et structures d'autorité) pour lutter contre la défiance et les méfaits inhérents à la vie économique. Il y voit un substitut fonctionnel à la confiance issue des relations personnelles et des obligations qu'elles créent. Ce substitut ne fait que reproduire la constitution d'une société civile à l'origine de la philosophie politique qui a légitimé le pouvoir absolu de l'Etat. La NEI, pour Granovetter, surestime le rôle de l'intégration verticale sur le fonctionnement des relations sociales et néglige par conséquent, le rôle des relations personnelles et des réseaux sociaux dans la transmission d'informations.

Au total, Granovetter met en avant la nécessité de renforcer les thèses défendues par la théorie économique à propos des comportements individuels en leur adjoignant une perspective sociologique par la notion d'encastrement. Mais il s'agit pour lui d'étudier les phénomènes qui se situent au-delà des comportements individuels, ce qu'il appelle les résultats (fixation des prix de marché) et les institutions économiques (ensembles plus complexes d'actions individuelles) affectés par les relations personnelles (structure du réseau). Dans ces réseaux d'actions individuelles, les actions économiques des acteurs peuvent alors s'agréger de telle sorte qu'elles engendrent des résultats ou des institutions économiques d'un niveau plus élevé.

Aux deux formes d'encastements précédents, Le Velly (2002) en ajoute un troisième : *l'encastrement structurel* qui fait référence aux liens personnels et amicaux que nouent les acteurs indépendamment de leur groupe d'appartenance. Le tableau 2 propose une synthèse des contenus des trois formes d'encastrement. Pour Le Velly, dans l'encastrement structurel, chaque acteur dispose d'une marge de liberté lui permettant de faire évoluer les relations qui le lient aux autres (rompre, en tisser d'autres, etc.) en fonction de ses attentes et intérêts. Enfin et selon ce même auteur, ces trois formes d'encastrement peuvent être complétées par *l'encastrement cognitif*¹⁴ (Le Velly et al, 2015), mais ce type d'encastrement est intimement lié aux des réseaux relationnels dans lesquels les acteurs sont insérés, il n'y a donc pas lieu d'étudier séparément des autres formes.

Tableau 2 : Formes d'encastrement social dans les pratiques économiques

| Type d'encastrement | Eléments de définition | Implications en termes d'interaction |
|---------------------|---|---|
| Structurel | - Les individus sur le marché ne sont pas <i>atomisés</i> , ils entretiennent des relations personnelles, tissent des liens d'amitié et de fidélité qui interviennent et s'autorenforcent dans les échanges ; | - Procure une capacité d'interprétation des facteurs de légitimité, de justice ou de confiance dans un groupe ; - Conduit aux asymétries de positions et de pouvoirs qui se créent autour des "agents-ponts" ; |

¹⁴ Qui renvoie au support de circulation de l'information et de connaissances sur les marchés

| | | |
|-----------------------|--|--|
| | - S'établit à partir des relations personnelles que les individus nouent entre eux. | ceux-ci arrivant à occuper des positions centrales dans le réseau. |
| Culturel | - Renvoie aux croyances et aux représentations collectives (goûts, valeurs, perception, catégories, normes, etc.) qui justifient et légitiment certains comportements ; - Décrit le rôle des <i>significations collectives</i> dans la formation des objectifs partagés | - Permet des formes d'échanges autres que marchands (redistribution, don, etc.) ; - Constitue une forme de connaissance, une ressource d'analyse de l'environnement (causalité, similarité, opposition), l'exécution et la justification de certaines actions |
| Institutionnel | Fait référence à la nature contingente de l'action économique par rapport aux règles formelles (au sens du droit) et aux outils utilisés (monnaie, labels, prix) | Encadre les conditions d'interaction (entrées, sorties) et contraint les acteurs au respect des engagements |

Source : réalisé à partir de Le Velly (2002).

Par ailleurs, la Nouvelle Sociologie Economique s'est appuyée sur l'affirmation des « réseaux de liens » initiés par Harrison White (1994), alors professeur de Granovetter (Grossetti, 2009). Ces réseaux sociaux sont d'une part, définis comme un ensemble de relations spécifiées au sens de connaissances mutuelles, d'échange, de collaboration, etc. qui se nouent entre des acteurs (Steiner, 1998) et renvoient, d'autre part, à « l'agencement d'interactions sociales, directes ou indirectes entre des individus (ou groupes d'individus) et/ou d'organisations » (Steiner, 2001). A travers cette double conception des réseaux sociaux, Granovetter (1974) a avancé l'hypothèse selon laquelle la recherche d'objectifs économiques s'accompagne très souvent d'autres objectifs de nature non économique : la sociabilité, la reconnaissance, le statut social et le pouvoir. Selon l'auteur, ces objectifs non économiques dépendent du *réseau de liens* dont dispose un agent économique, conduisant à la théorisation de la « *force du lien faible* » (Granovetter, 1983). La théorie est définie à partir de quatre critères sont : la fréquence des contacts ; l'intensité émotionnelle ; l'intimité ; et la réciprocité dans les services rendus. Ainsi, Granovetter distingue-t-il deux types de liens :

- ✓ **Les liens forts** : ils sont caractérisés par des encastremements familiaux, ethniques, professionnels, amicaux. Ce type de lien favorise les contacts directs, fréquents voire permanents au sein des réseaux. Constitutifs d'une communauté à forte charge affective et émotionnelle, les *liens forts* sont davantage protecteurs au sens de la solidarité, d'entraide, de soutien et de réciprocité. Enfin, ils favorisent la construction de la confiance et le transfert d'informations tacites et sensibles au sein du réseau. Mais du fait que les acteurs liés par

ces *liens forts* se voient très fréquemment, les informations échangées sont souvent moins nouvelles.

- ✓ **Les liens faibles** se traduisent par des contacts peu fréquents dans le temps et moins chargés sur le plan émotionnel. Ils permettent d'interagir avec un plus grand nombre d'acteurs et de construire un réseau relationnel plus étendu. Même si elles restent occasionnelles et spontanées, ces interactions de *liens faibles* sont particulièrement efficaces dans le cadre professionnel comme l'a montré Granovetter lui-même sur la construction sociale du marché de l'emploi aux Etats-Unis¹⁵ (Granovetter, 1974). Selon cette étude, du fait que les acteurs d'un réseau de *liens faibles* se voient moins fréquemment, les informations et connaissances occasionnellement échangées ont une forte probabilité d'être nouvelles de part et d'autre. Sur cette conception, les liens faibles sont plus efficaces en termes de connaissance et d'innovations.

En résumé, les *liens forts* sont ceux qui unissent des proches (parents, amis, conjoints) alors que les *liens faibles* le sont davantage pour des connaissances éloignées (anciens camarades de classe, voisins qui ne sont pas des amis). Ainsi, les réseaux *des liens forts* ont souvent tendance à se refermer sur eux-mêmes tandis que ceux de *liens faibles* sont ouverts vers l'extérieur et favorisent par conséquent, l'accès à de nouvelles informations et connaissances. D'après Grossetti (2006), ces deux types de liens constituent les principales ressources qui structurent les *réseaux d'acteurs* et favorisent ou non la circulation d'informations (formelles ou tacites) en leur sein.

En cela et d'après Laville et Nyssens (2001), la notion de réseaux de liens rejoint celle du « capital social » qui « renvoie aux liens sociaux et repose sur la confiance, le sentiment d'appartenance, la fierté communautaire, etc. » (Forgues, 2004). Selon cet auteur, ces constituants du capital social (sentiment, confiance, ...) sont des ingrédients indispensables à la conduite d'un projet collectifs. Dans cette conception du capital social, l'influence d'un individu ne dépendra pas uniquement du nombre de personnes qu'il connaît (Enjolras, 2010), mais aussi des caractéristiques structurales de ses réseaux relationnels qui lui permettront (ou pas) d'interagir avec d'autres réseaux. Sans trop aller dans les détails, la définition de référence de la notion de *capital social* est celle proposée par Pierre Bourdieu (1980).

¹⁵ D'après Grossetti et al (2006) citant cette étude, 56% des emplois sont trouvés par l'intermédiaire de relations sociales et plus de 44% en mobilisant des dispositifs de médiation.

Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes ... mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. Ces relations sont irréductibles aux relations objectives de proximité dans l'espace physique (géographique) ou même dans l'espace économique et social parce qu'elles sont fondées sur des échanges inséparablement matériels et symboliques dont l'instauration et perpétuation suppose la reconnaissance de cette proximité.

Sur le plan analytique, les liens interpersonnels (au sens du capital social) sont les « *outils permettant à la sociologie économique d'expliquer les motivations qui justifient l'engagement d'un acteur dans une démarche collective* » (Forgues, 2004). La force ou la faiblesse de ces liens est donc proportionnelle à l'étendue du réseau dont disposent les acteurs : les liens seront beaucoup plus difficiles à construire dans un réseau lâche où les rencontres sont aléatoires et inversement, ils seront plus faciles à tisser au sein de petits réseaux caractérisés par des rencontres récurrentes. Comme nous le verrons dans la deuxième partie de notre développement, les collectifs étudiés s'inscrivent dans le second cas de figure (rencontres récurrentes).

Les réseaux sociaux permettent par ailleurs la mise en évidence des éléments de différenciation d'un groupe par rapport à un autre (Granovetter (1973). D'une part, ces éléments de différenciation, qualifiés « *d'identités professionnelles* » (Godart et Grossetti, 2011), constituent des « *appuis permettant à un individu, un groupe ou un marché de se stabiliser, d'agir et de maîtriser le monde qui l'entoure* ». D'autre part, ils se forment selon les sensibilités culturelles, politiques, religieuses et institutionnelles des acteurs (Grossetti, 2018).

En guise de synthèse, le renouveau de la sociologie économique s'est appuyé sur les bases épistémologiques de l'encastrement et de réseaux sociaux. Ce renouveau a été influencé par les travaux de Granovetter pour qui, la sociologie économique est aussi portée par « l'analyse structurale » (Steiner, 1998). Cette analyse permet de mettre en relief les différentes formes d'évolution (progression, stabilité, régression, ...) que prennent les relations entre les individus ou entre groupes d'acteurs (Lemieux et Ouimet, 2004). C'est l'objectif de la section suivante qui décrit comment les démarches en circuits courts alimentaires sont appréhendées et analysées à partir des outils analytiques de la sociologie économique.

II.2. La sociologie économique comme approche analytique de la coordination interne d'une démarche d'action collective

Eu égard du raisonnement développé au point précédent (II.1), les approches analytiques de la sociologie économique s'appuient sur l'analyse des réseaux, couplée à la notion d'*encastrement*. Cependant, Steiner (1998) souligne que « la sociologie économique ne saurait se réduire à l'utilisation des outils d'analyse des réseaux et qu'elle ne constitue pas non plus le domaine exclusif de l'analyse de réseaux¹⁶ ». Ainsi et de façon opérationnelle, l'analyse des réseaux s'articule autour de trois approches : description et explication des relations interpersonnelles au sein des réseaux (cohésion interne) ; centralité des acteurs dans le réseau (jeu d'influence) ; et l'équivalence structurale (rôles sociaux).

Premièrement, l'analyse des réseaux tente de décrire et d'expliquer les formes de relations qui s'établissent entre les acteurs d'un réseau (Lemieux et Ouimet, 2004). L'analyse des réseaux, d'après Grossetti et Bes (2003), peut être comprise comme « une technique servant à délimiter et décrire les catégories sociales d'une structure (classes, sous-groupes, races, ...) en examinant les relations entre les acteurs ». Elle accorde une importance aux caractéristiques des structures sociales qui « permettent de rendre compte des mécanismes par lesquels les ressources sociales (normes et règles de comportement) sont produites, véhiculées et organisent en retour de nouvelles configurations des relations entre les individus » (Boschet et Rambonilaza, 2010). Elle offre ainsi une perspective théorique permettant de rattacher l'acteur à sa structure sociale (Steiner, 2005).

¹⁶ D'après l'auteur, d'autres disciplines comme la sociologie des organisations et la sociologie politique sont aussi largement concernées par les analyses de réseaux sociaux.

Deuxièmement, l'analyse des réseaux se fonde¹⁷ sur deux théories complémentaires qui s'appuient sur la notion de *liens* (Lemieux et Ouimet, 2004) : la théorie des *trous structuraux* de Burt (1992) et celle de *liens faibles* de Granovetter (1973) présentée au point précédent. En ce qui concerne la théorie des trous structuraux, Burt (1992) part de la théorie des *liens faibles* pour mettre en évidence l'existence des vides (absences de relations entre acteurs) dans une organisation : ces vides sont appelés « *structural holes* » ou « *trous structuraux* » (Burt, 1992). Plus concrètement, la théorie de Burt considère que « *deux acteurs se trouvant en situation de trous structuraux ne peuvent communiquer entre eux que par l'intermédiaire d'un tertius gaudens* [ou agent pont] ». Un *agent pont* est en fait un intermédiaire qui occupe une position centrale entre deux acteurs.

Troisièmement, la théorie des trous structuraux postule que ce n'est pas la force du lien qui conditionne la pertinence de l'information véhiculée, mais la caractéristique structurale du réseau au sein duquel cette information est transmise et plus particulièrement la place occupée par l'individu qui l'émet (Boschet et Rambonilaza, 2010). Ainsi, le déterminant final dans une position de *tertius gaudens* dépend principalement de l'étendue et la diversité des réseaux dont dispose un acteur (Burt, 1992). Tout comme dans la *théorie des liens*, les trous structuraux n'existent pas dans les structures de *liens forts* (Lemieux et Ouimet, 2004). Ils sont en revanche prédominants dans des réseaux de faible densité (absence d'interactions directes et récurrentes).

En effet, la position d'*agent pont* est une position avantageuse, car elle permet la maîtrise de l'information et de contrôler par conséquent, les autres membres du réseau (Lazega, 1995). Du fait que cette position d'agent pont dépende du potentiel d'un acteur à disposer de relations, la théorie des trous structuraux repose aussi sur la notion du Capital social¹⁸ (Burt, 1992). Ainsi, les approches de réseaux et celles des trous structuraux se rejoignent sur le principe de *l'équivalence structurale* (Lazega, 1994). Celle-ci considère que les membres d'une position ou d'une classe d'équivalence sont intégrés dans un réseau de manière relativement similaire et auront tendance à avoir des comportements semblables dans ce système de production (*Ibid*). L'encadré suivant présente une synthèse opérationnelle de ces trois points.

¹⁷ Selon Lemieux et Ouimet (2004), les théories de second niveau sont celles qui sont épistémologiquement inspirées du structuralisme, notamment en linguistique et en anthropologie dont les principaux fondateurs sont Jakobson (1963) en linguistique et Lévi-Strauss (1958) en anthropologie.

¹⁸ Pour Burt, le capital social (réseaux d'autres joueurs) est plus déterminant dans une situation de trous structuraux devant le capital financier (l'argent et les investissements) et le capital humain (qualités naturelles et compétences).

Encadré 4 : Les trois thèmes centraux de l'analyse des réseaux sociaux

- ✓ **Cohésion et lien social** : elle cherche à vérifier dans quelle mesure et comment les individus sont liés entre eux au sein d'un groupe (la liaison est-elle fréquente ? plutôt exceptionnelle ?). Est-ce que tout le monde se connaît ou bien est-ce qu'on observe plutôt le résultat d'un processus de choix, de sélection ? Plusieurs indices permettent d'apprécier le degré de cohésion du groupe : la densité des liens (qui est le rapport entre le nombre de liens existants et le nombre de liens possibles), l'existence « cliques » liées ou pas entre elles (est-ce que les amis des amis sont aussi des amis ?). Tous ces éléments sont utiles pour caractériser le groupe dans son ensemble.
- ✓ **Centralités, pouvoir et influence** : ces éléments renvoient au rôle des leaders dans un groupe, et par conséquent l'existence d'individus périphériques ou marginaux. Concrètement, si un individu A est lié à plus d'individus du groupe qu'un individu B, alors il est plus populaire et éventuellement plus d'influence que B. Toutefois, si les personnes auxquelles B est lié sont plus populaires que celles de A, alors B sera le plus d'influent à travers ses relations (prestige). Il existe aussi une centralité d'intermédiation qui permet de voir dans quelle mesure un individu est un point de « passage obligé » vers les autres, ce qui lui confère un pouvoir de contrôle. On comprend ainsi que mesurer la centralité et apprécier l'influence potentielle d'un individu à partir de sa position dans un système de relations n'est pas un problème simple.
- ✓ **Équivalence et rôles sociaux** : on dit que deux individus occupent des positions équivalentes dans un réseau s'ils sont liés de manière semblable aux autres membres du réseau. Les groupes en situation d'équivalence définissent des rôles sociaux. On connaît bien le cas des professeurs et des élèves. Les professeurs enseignent aux élèves mais pas aux autres professeurs. Cela forme donc deux blocs disjoints. C'est la même chose pour les médecins avec leurs patients. Ils constituent des rôles complémentaires. Dans ce cas, ce sont des rôles institués, mais on peut chercher à repérer, dans un groupe coopératif ou dans une organisation, s'il existe ainsi des rôles, en dehors des rôles institués, qui résultent par exemple des liens de coopération, de fréquentation, de conseil. La mise en évidence de telles équivalences apporte une information très importante sur la structuration du groupe, on peut par exemple rechercher s'il existe des fractures ou une hiérarchie dans le groupe.

Source : Chiffolleau et Degenne (2010)

En guise de synthèse sur le cadrage de la sociologie économique, plusieurs travaux (Allaire, 2002 ; Ferraton et al, 2019 ; Laville, 2009 ; Laville et Hoarau, 2008) s'accordent sur le fait que l'entrée par les réseaux permet de lever les limites de l'approche économique de coordination. Cela fait dire à certains auteurs comme Boschet et Rambonilaza (2010) que « l'analyse des réseaux est un outil complet pour appréhender et formaliser l'émergence et la dynamique des

différentes formes de gouvernance des démarches d'action collective ». En permettant l'identification et la description des catégories (Grossetti et Bès, 2003), l'analyse des réseaux offre un cadre d'interprétation de l'émergence des règles et des normes en situation d'interdépendances (Boschet et Rambonilaza 2010). Dans cet ordre d'idée, Lazega (1994) souligne que l'un des avantages de l'approche par les réseaux, c'est de permettre de « mettre en évidence des circuits de relations cachées et répétitives sur lesquelles reposent des régulations inattendues qui finissent parfois par avoir force de loi ». Or, d'après Ferraton et al (2019), les collectifs engagés dans les démarches alternatives comme c'est le cas dans notre recherche, « constituent des institutions régies par des règles formelles que l'on retrouve dans les statuts juridiques et par des règles informelles observées dans la fabrique quotidienne de leur gouvernance ». C'est donc au croisement des approches en termes d'encastrement et celles par les réseaux que les circuits courts sont analysés comme le montre le point suivant.

II.3. La sociologie économique et circuits courts alimentaires

En sociologie économique, les circuits courts sont majoritairement appréhendés sous une approche en termes de « marché » (Chiffolleau, 2019). Dans cette approche des circuits courts, le *marché* est compris comme une structure d'interaction où chaque organisation (ou groupe social) fonde ses stratégies sur un ensemble d'informations relatives à d'autres organisations (Gauche et Chiffolleau, 2016). C'est donc sous cet angle que les **circuits courts** sont souvent définis comme tout mode de commercialisation des produits agricoles et alimentaire qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire (Amemiya et al, 2008 ; Chaffotte et Chiffolleau, 2007). Selon cette approche, les circuits courts sont aussi considérés comme des construits sociaux, des phénomènes encastres dans les relations sociales ou encore comme des innovations sociales.

II.3.1. Les circuits courts comme des constructions sociales inscrites dans le temps

Les circuits courts alimentaires sont décrits comme des phénomènes très anciens (Maréchal, 2008) souvent illustrés par l'exemple des marchés locaux ou de village. Ces marchés sont des lieux d'échange ancrés dans l'histoire de l'agriculture et des régions (Chaffotte et Chiffolleau,

2007). Cependant, l'importance des circuits courts alimentaire a été réduite après la Deuxième guerre mondiale, notamment dans le cadre du processus de modernisation. Ce processus a conduit à l'hégémonie du modèle agroindustriel caractérisé par l'industrialisation et la standardisation de l'agriculture, la structuration des filières et le développement de la grande distribution (Chiffolleau, 2008). Cette hégémonie a conduit à son tour à l'invisibilisation de ces marchés locaux ou de village et donc des circuits courts, jusqu'à leur renouveau généralement situé autour de la fin des années 1990 (Chiffolleau, 2007 ; Ploeg et al, 2000) avec l'apparition des premières AMAP (Amemiya, 2011 ; Olivier et Coquart, 2010).

Dans la littérature scientifique, cette résurgence a été marquée par d'importants travaux de diagnostic et de classification des initiatives pouvant être considérées comme circuits courts (Aubry et al, 2011 ; Maréchal, 2008). Les initiatives ainsi identifiées ont en commun de s'inscrire sur des canaux de commercialisation autres que la grande distribution (Humbert et Castel, 2008 ; Leonard, 2010). Ces réseaux sont souvent qualifiés de « parallèles » (Moati et Meublat, 2005) ou « d'alternatifs » par rapport aux circuits de distribution classiques (Gauche et Chiffolleau, 2016). Pour plusieurs auteurs (Bouillot, 2014 ; Chiffolleau, 2009 ; Garnon, 2012 ; Ollivier et Bellon, 2013 ; Riem, 2009), les agriculteurs évoluant sur ces marchés *parallèles* ou *alternatifs* sont généralement des acteurs ne pouvant ou ne voulant pas s'intégrer au modèle économique établi par le système agroalimentaire mondialisé.

En effet, la plupart de ces circuits alimentaires sont reconnus comme étant des "agricultures alternatives" (Council, 1989 ; Deléage, 2011 ; Mostaghimi et al, 1997 ; Zaroni et al, 2001) qui « rassemblent un ensemble de pratiques diverses se revendiquant comme plus durables que le modèle agroindustriel dominant » (Deverre, 2011). Ces pratiques vont de l'agroécologie à l'écoagriculture en passant par l'agriculture durable, l'agriculture intégrée, mais aussi l'agriculture biologique, la biodynamie ou encore l'agriculture naturelle. Par ailleurs, les porteurs d'initiatives correspondant à ces formes d'agricultures évoluent en *réseaux* (Coquil et al, 2019 ; Guien et Ramirez, 2017) à l'instar du *Réseau Agriculture Durable* (RAD) créé en 1994 et devenu réseau *Initiative pour une agriculture Citoyenne et Territoriale* (InPACT) en 2001. Pour rappel, certains membres de ce réseau InPACT (Adear et CIVAM) sont partenaires du projet APPAL et leurs rôles sont analysés dans la seconde partie de la thèse. Ces acteurs sont enfin caractérisés par leur forte insertion dans ces réseaux (Gomez et Itçaina, 2014 ; Paturel et Carimentrand, 2018) au sens de la notion d'encastrement.

II.3.2. Les circuits courts comme phénomènes encastés dans des réseaux de liens

Le potentiel de création et de valorisation de *liens* (relationnels, sociaux, économiques, ...) entre les parties prenantes à ces marchés de circuits courts fait consensus dans la littérature (Daniel et Caro, 2007 ; Dubuisson-Quellier et Le Velly, 2008). Ainsi, plusieurs auteurs ont-ils démontré que ces liens (relationnels et économiques) permettent par exemple une intégration sociale des producteurs (Chiffolleau, 2012 ; Dufour et Lanciano, 2012 ; Guien et Ramirez, 2017). Cette intégration se fait à travers la reconnaissance et/ou la valorisation de l'image du métier d'agriculteur (Beaudouin, 2014 ; Amemiya, 2018). De même, ces liens entre producteurs eux-mêmes et entre producteurs et les acteurs (citoyens consommateurs, collectivités, acteurs économiques, ...) sont souvent décrits comme des ressources favorisant le renforcement du capital social et économique des acteurs (Lataste et Chizelle, 2015 ; Gaté et Latruffe, 2016 ; Traversac, 2011).

En effet, l'insertion des acteurs dans ces interactions de liens se traduit sous forme de solidarité et de réciprocité (Humbert et Castel, 2008 ; Nahmías et Le Caro, 2012). Comme nous l'avons montré dans la première section du présent chapitre, ces deux notions sont régies par un partage de significations communes, comme par exemple le sentiment parfois revendiqué « *de vouloir donner du sens à ses actes* » (Dubuisson-Quellier, 2015 ; Paturel, 2010). C'est aussi le cas du consentement des consommateurs à des prix plus élevés pour soutenir les agriculteurs (Martin et al, 2018 ; Pierre et al, 2008) ou encore de la croyance sur la qualité supposée des produits commercialisés dans ces circuits (produits sains, Bio, frais, de qualité, bons pour la santé...). Dans le même ordre d'idées, nombreux sont les travaux qui ont montré comment l'évolution des acteurs dans ces circuits se transformait en une vraie communauté d'entraide et de solidarité entre acteurs (Chiffolleau 2012 ; Gauthier, 2013 ; Laville, 2019 ; Le Velly, 2011) qui permet en retour de renforcer l'interconnaissance entre les parties engagées (Maréchal et al, 2019). En définitive, le renforcement de liens dans ces circuits alimentaires est l'un des facteurs de transparence et de construction de la confiance mutuelle (Aubert et Enjolras, 2015 ; Favrelière, 2009). D'après Chiffolleau et Degenne (2010), ces deux facteurs (transparence et confiance) favorisent la construction d'un encastement de type technique et cognitif à la coopération économique (Chiffolleau et Degenne, 2010).

Ainsi, dans leur analyse de la construction des performances des circuits courts, Gauche et Chiffolleau (2016) identifient quatre modèles d'encastrement. Dans un premier, qualifié de modèle des « *engagés* », les initiatives sont encadrées dans des valeurs écologiques. D'une part, ce modèle est caractérisé par son attachement aux pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et à l'utilisation de variétés anciennes. Il est d'autre part caractérisé par deux autres formes d'encastrement : l'encastrement structurel permettant aux acteurs de donner corps à leur projet militant, et l'encastrement culturel source de renforcement de liens d'amitié. Le second modèle des « *traditionnels* » est caractérisé par un fonctionnement routinier et une recherche assumée d'indépendance et de goût au travail. Il rejoint en cela l'encastrement culturel. Le troisième modèle, « *les techniques* », fonctionne selon la logique des filières longues. Il combine un encastrement de type culturel (renouvellement de liens entre producteurs et entre producteurs et consommateurs) et un encastrement institutionnel en faisant recours aux registres, aux commerciaux, aux investissements conséquents. Par rapport à la typologie présentée plus haut (tableau 2), Chiffolleau (2012) apporte un 4^{ème} type d'encastrement : « l'encastrement gestionnaire ». D'après l'auteure, ce type d'encastrement renvoie à l'idée que « les pratiques des acteurs sont façonnées et performées par les outils de gestion qu'ils mobilisent ». Le quatrième modèle est caractérisé par cet encastrement gestionnaire et les outils de gestion mobilisés permettent aux acteurs d'intégrer les contraintes (économiques, juridiques, fiscales, sociales) et les instruments cognitifs dans lesquels leur activité est encadrée » (Gauche et Chiffolleau, 2016). La mobilisation de ces liens dans le fonctionnement de ces marchés inscrit les circuits courts dans une perspective de réseaux de relations.

D'après Chiffolleau (2019), l'inscription des circuits courts dans cette logique des *réseaux* fait d'eux un objet privilégié de la sociologie économique. Pour rappel, l'analyse des réseaux permet d'approfondir la compréhension des dynamiques de relations interpersonnelles au sein d'un groupe : cohésion interne, comportements d'acteurs, positions sociales et leurs effets dans le groupe. Dans ce sens, Chiffolleau et Degenne (2010) ont par exemple montré comment l'évolution des producteurs dans ces circuits leur permettait de construire et/ou de déconstruire leurs rôles et statuts. Cette construction de statuts se manifeste (entre autres) à travers la révélation ou la reconnaissance des compétences spécifiques de certains producteurs autrefois marginalisés voire exclus. Ainsi reconnus, ces acteurs créaient plus facilement des réseaux d'amitié à partir de leur coopération.

Dans cette logique, Philippon et al (2017) ont par exemple montré comment la construction de ces réseaux relationnels peuvent constituer un moyen d'intégrer des personnes en situation de précarité. Les travaux de Chiffoleau et Prevost (2012) vont dans ce sens et mettent en exergue comment l'intégration de consommateurs précaires contribue à l'amélioration de leur bien-être par la consommation, et par la rencontre d'autres acteurs sociaux. Cette capacité des circuits courts à initier ces formes d'intégration et de renforcement de liens qui fait que plusieurs les considèrent comme des « innovation sociales » (Chiffoleau et Prévost, 2012 ; Chiffoleau et al, 2021 ; Chiffoleau et Prévost, 2012 ; Faure et al, 2018).

D'après (Fraisie, 2020), les innovations sociales constituent « *un ensemble de produits ou de services initiés par des acteurs sociaux pour répondre à des besoins humains non satisfaits ou renforcer les capacités d'actions des personnes et groupes socialement exclus* ». Dans cette perspective, les circuits courts constituent une réponse à des besoins alimentaires non couverts par le modèle agroindustriel, même si ces derniers peuvent conduire à l'exclusion sociale par les prix (Dufour et Lanciano, 2012). Ces innovations sont à la fois techniques et organisationnelles (Chiffoleau, 2019) et elles se développent de plus en plus dans un cadre partenarial : État, collectivités territoriales, acteurs associatifs et économiques, ... Enfin, dans le contexte actuel d'interrogations sur nos modes de production et consommation, ces innovations sociales seraient à même d'impulser une transition vers des systèmes agricoles et alimentaires territoriaux plus durables (Giraud, 2018 ; Lubello et al, 2016 ; Maréchal et al, 2018).

II.3.3. Les circuits courts comme des catégories professionnelles

Dans l'approche de la sociologie économique, les circuits courts sont parfois considérés comme des « identités professionnelles » à part entière (Chiffoleau, 2017). D'après Godart et Grossetti (2011), cette notion « d'identité » est introduite par Harrison White (1992) pour désigner les « *appuis permettant à un individu, un groupe, un marché de se stabiliser, d'agir ou de maîtriser le monde qui l'entoure* ». D'après Mer (2004), cette notion d'identité regroupe au moins trois constructions différentes. Elle est d'abord *une construction personnelle* autour d'un projet ou d'un lieu de vie, d'un choix professionnel, d'un mode de représentation, d'une passion... Nous avançons l'idée que cette dimension sert souvent de justification du choix d'installation en

circuits courts. Ensuite, la notion d'identité est *une construction collective* qui se fait autour d'un projet partagé. Dans ce contexte, les parties prenantes partagent des représentations et conventions sociales, communes. Enfin, l'identité est *une co-construction sociale* au contact d'autres acteurs du territoire et dans ce cas, les interactions sociales et les systèmes symboliques partagés contribuent à forger la conscience qu'a l'individu de lui-même (Halpern, 2016). Ainsi une identité peut-elle « être réconfortante si elle débouche sur une nouvelle "image de soi" et un nouveau positionnement social, comme elle peut être déstabilisante dans le cas contraire » (Mer, 2004). Pour Hervieu et Purseigle (2013) enfin, « la reconnaissance d'une identité professionnelle est liée à l'existence d'un dispositif spécifique d'intervention institutionnelle et professionnelle ».

Selon cette acception de la notion d'identité, la modernisation de l'agriculture qui a conduit à la standardisation de certaines activités est qualifiée par Van Dam (2005) d'un « *processus d'effacement des repères symboliques à travers lesquels les agriculteurs se différenciaient entre eux et vis-à-vis du reste de la population* ». En remettant en cause ce modèle agricole établi, les circuits courts permettent ainsi aux producteurs de réhabiliter leur identité individuelle et collective (Dufour et al, 2003). Par ailleurs, l'institutionnalisation des circuits courts dans le cadre du Plan Barnier (2009) est souvent interprétée dans cette perspective de reconnaissance en tant qu'identité professionnelle (Hervieu et Purseigle, 2013). Pour ces auteurs, la reconnaissance d'une identité professionnelle suppose l'existence de dispositifs spécifiques d'intervention institutionnelle. Mais du fait de l'extrême diversité de ces circuits alimentaires, certains auteurs (Dufour et Lanciano, 2012 ; Lamine, 2008) appellent à la prudence et à ne pas les ranger dans une réalité homogène. En d'autres termes, il n'existe pas une seule identité de circuits courts, mais des identités qui coexistent et se confrontent entre elles et avec d'autres modèles agricoles (Lucas et Gasselin, 2021). Dans la poursuite de ses travaux sur leur classification, Chiffolleau (2017) estime que les initiatives en circuits courts peuvent se regrouper en cinq *identités collectives* ci-après en fonction des stratégies adoptées :

- ✓ **L'identité métier** est portée par les organisations agricoles majoritaires. Dans cette dernière, les circuits courts constituent un nouveau débouché et les stratégies mises en place pour contrôler ces marchés consistent en la massification de l'offre : plates formes logistiques, (re)groupements d'achats, Cette identité correspond au développement des drives fermiers et le e-commerce ;

- ✓ **L'identité durabilité.** Selon l'auteure, la stratégie développée par celle-ci consiste à se démarquer des grandes surfaces. Elle est portée par les associations et syndicats agricoles minoritaires et reste la seule à prendre en compte l'intérêt des consommateurs qui sont généralement militants (consom'acteurs). Cette identité comporte une forte dimension solidaire ;
- ✓ **L'identité entreprise :** elle est caractérisée par la prédominance de l'actionnariat porté par des acteurs extérieurs au monde agricole. Leur stratégie de contrôle du marché des circuits courts est fondée en grande partie sur la digitalisation ;
- ✓ **L'identité projet** se construit autour d'un objectif partagé et sa stratégie se fonde sur une démarche partenariale : entre producteurs, collectivités et acteurs du développement rural, ... Son objectif est de parvenir à une gouvernance alimentaire locale et sa démarche s'est renforcée avec l'avènement des Projets alimentaires territoriaux ;
- ✓ **L'identité collaborative** dont la stratégie est une hybridation des quatre précédentes. Elle est portée par des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme la *Ruche qui dit oui*¹⁹.

En somme, l'approche des circuits courts par la sociologie économique est dominée par les travaux de Yuna Chiffoleau qui a par ailleurs une certaine « proximité²⁰ » avec les pouvoirs institutionnels. Elle a notamment participé au processus ayant conduit à leur institutionnalisation. Par ailleurs, dans cette approche qui mobilise la définition institutionnelle (limitation du nombre d'intermédiaires à un), l'ancrage territorial n'est pas posé comme un principe indispensable, comme c'est le cas dans la dimension spatiale de l'approche par la proximité.

En définitive, deux constats semblent s'imposer au terme de cette revue de littérature. D'une part, le cadre de la sociologie économique aborde de manière moins centrale la dimension territoriale et ses effets dans la trajectoire des circuits courts. Cette approche met davantage en avant l'importance des effets interpersonnels (dimension sociale, humaine, etc.). D'autre part, la dimension territoriale est intrinsèquement liée au cadrage de la proximité qui l'aborde de manière systématique. Face à ces deux conceptions qui mobilisent chacune une terminologie différente (*circuits courts* pour la sociologie économique et *circuits de proximité* pour le

¹⁹ <https://laruchequiditoui.fr/fr>

²⁰ Pour une synthèse de cette implication dans le groupe de travail qui a conduit à la mise en politique des circuits courts, voir le premier chapitre de son ouvrage « *Les circuits courts alimentaires : Entre marché et innovation sociale* » (Chiffoleau, 2019).

second), certains professionnels du développement agricole adoptent souvent une approche pragmatique de ces circuits alimentaires.

II.3.4. Une approche pragmatique des professionnels pour aller au-delà du clivage entre « circuits courts » et « circuits de proximité »

Circuits courts et *circuits de proximité* désignent une même réalité agricole et alimentaire dont le facteur commun est de s'échapper de l'hégémonie du système alimentaire façonné par le modèle agroindustriel. Selon plusieurs auteurs qui les qualifient "d'alternatifs" (Follet-Sinoir et al, 2013), ils s'inscrivent aussi souvent dans les réseaux associatifs d'éducation populaire qui sont de plus en plus impliqués dans des projets de recherche-action (Compagnone, 2013). Cet engagement dans la recherche vise à documenter et à rendre visible leur projet qui est celui d'une « autre agriculture respectueuse des équilibres naturels, ancrée dans les territoires, créatrice de liens et permettant aux paysans de vivre de leur métier » (Boiffin et al, 2013). Au-delà de quelques spécificités internes à chaque réseau, la revue de littérature présentée aux points précédents montre que les circuits courts sont des agricultures visant le respect de l'environnement et ancrées dans les territoires d'une part (cadre de proximité), et la création de liens entre les acteurs (sociologie économique).

En effet, dans le cadre de ces projets de recherche-action, ces réseaux empruntent souvent une posture qui s'affranchit des clivages scientifiques entre circuits courts et circuits de proximité. Ainsi, pour le réseau InPACT²¹, « *La définition retenue dans le plan Barnier propose comme critère unique un nombre d'intermédiaires commerciaux au plus égal à un. Cette définition est très large et ouvre la porte à de nombreuses pratiques qui ne répondent pas à l'ambition d'une évolution en profondeur des pratiques agricoles et alimentaires. Elle peut être précisée par le terme **circuit court de proximité** qui désigne un arrangement productif local allant du produit jusqu'à l'assiette du consommateur, et prenant en compte, en plus du nombre limité d'intermédiaire, la proximité géographique et la proximité socio-institutionnelle²² des acteurs* » (Collectif InPACT, 2015).

²¹ Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale

²² La proximité socio-institutionnelle pointe quant à elle les relations qui s'instituent entre les acteurs, de même fonction (par exemple entre les producteurs d'un point de vente collectif ou les acheteurs sur un marché) ou de fonction complémentaire (par exemple entre producteur et acheteurs d'une AMAP) : https://www.pat-cvl.fr/wp-content/uploads/2018/11/Propositions-sur-les-SAT_InPACT-1.pdf

Dans une perspective de s'affranchir des clivages scientifiques, l'approche adoptée par ces réseaux combine les deux postulats scientifiques. Ces réseaux proposent la notion de « *circuits courts de proximité* » qui permet d'exploiter la complémentarité du contenu de chacune de ces approches. Ces réseaux d'acteurs considèrent en effet que « la diversité des situations territoriales rend vaine la recherche d'une limite géographique universelle », comme les 80 kilomètres généralement avancés dans la littérature (Praly et al, 2014). Ainsi avons-nous fait le choix de nous positionner dans cette approche "médiane" proposée par ces réseaux qui permet de rapprocher les deux cadres théoriques. Mais nous avons procédé à quelques réajustements permettant de l'adapter aux spécificités des initiatives étudiées.

II.4. Positionnement théorique : Vers un rapprochement des cadres disciplinaires

Le développement des chapitres précédents a montré que les deux cadres théoriques qui dominent l'analyse des circuits courts en France sont mobilisés de façon sectorielle, chacun avec ses terminologies et ses démarches. Toutefois, le dernier point (II.3.4) a montré que ces approches sectorielles constituaient des sources de confusion pour ne pas dire des limites méthodologiques. Ainsi et contrairement à ce qui est très souvent opéré dans les analyses scientifiques de ces circuits alimentaires, les choix empiriques faits dans le cadre de la présente étude nous conduisent à tenter pour la première fois, une combinaison de ces deux cadres d'analyse. Ce choix se justifie aussi du fait de l'inscription de la thèse dans le projet Agriculture de Proximité et Alimentation Locale (APPAL).

En effet, dans le programme APPAL, l'équipe de recherche a fait le choix dès le montage du projet, d'analyser la place et le rôle des collectivités territoriales dans une perspective d'action collective incluant des collectifs d'acteurs. Par ailleurs, le cadre de la proximité a été préalablement identifié pour analyser les interactions entre agriculture, alimentation et territoires. Ainsi, pour nous maintenir en cohérence avec les objectifs scientifiques du projet APPAL et tenter d'apporter une véritable valeur ajoutée dans ce programme, nous avons choisi de nous appuyer sur ces deux corpus théoriques tout en étant conscient des difficultés à concilier certaines de leurs hypothèses de nature épistémologique.

Tout d'abord, partant du constat de l'émergence de certaines formes de circuits courts sous l'influence des pouvoirs publics locaux, l'hypothèse générale qui sous-tend le projet APPAL

est que ces circuits renvoient à une forme d'économie basée sur la valorisation de liens entre agricultures, alimentations et territoires. C'est à partir de ce constat que le cadre de la proximité a été retenu comme grille d'identification et d'analyse de ces formes de circuits courts et des différents entre les acteurs et entre les acteurs et les territoires. En lien avec cet engagement contractuel, le choix a été fait de garder ce cadre comme l'un des fils conducteurs de notre réflexion. Mais au-delà de cette justification contractuelle, la pertinence du cadre de la proximité se justifie aussi par son succès d'application dans le domaine des circuits courts (point I.2). Ce cadre a en effet, a prouvé son efficacité à expliquer les facteurs de rapprochement et/ou d'éloignement et leurs effets dans la coordination des interactions autour des circuits de proximité. Il est aussi adapté pour expliquer et rendre compte des facteurs de succès des coopérations entre organisations à partir des « *systèmes productifs locaux* » (Grossetti, 2004) qui désignent « des ensembles d'organisations regroupées sur un même territoire et structurées autour d'une filière professionnelle commune » (Benoit-Cervantes, 2012).

Ce cadre de la proximité présente donc plusieurs avantages pour notre étude. D'abord, un premier intérêt est qu'il permettra de mettre en évidence les jeux d'acteurs et les effets du territoire dans les interactions entre les collectifs visés par le projet APPAL et entre ces collectifs et les pouvoirs publics locaux (comme c'est le cas dans les Projets alimentaires territoriaux). Le second intérêt réside dans sa capacité à expliquer le rôle des caractéristiques individuelles (ressemblances, complémentarités, activités, ressources, etc.) dans une démarche d'action collective. Le choix de ce cadre se justifie enfin du fait que nous nous intéressons aux effets des institutions (à travers le rôle des collectivités territoriales) dans la construction et la coordination de ces démarches. Ces institutions, entendues comme « un ensemble des règles d'échange auquel participent les agents économiques regroupés dans des organisations » (North, 1990), sont génératrices des proximités organisationnelles et institutionnelles (Talbot et Kechidi, 2007). Ainsi que le soulignent Saussier et Yvrande-Billon (2007), ces deux formes de proximités « structurent les comportements individuels et collectifs, légitiment certains acteurs (parfois par contraintes) et garantissent les droits de propriété et de participation dans les interactions économiques et sociales » qui sont autant de facteurs qui nous intéressent. Par conséquent et en lien avec le rôle de ces institutions, nous avons fait le choix de nous inscrire dans le courant institutionnaliste. Cependant, si le cadre théorique de la proximité (fondé à la fois sur les territoires et les organisations) refuse une simplification qui limiterait ces circuits alimentaires à une activité régulée par le marché (économie orthodoxe), il n'offre pas des outils

permettant d'analyser les interactions qui se jouent à l'intérieur des collectifs d'acteurs. Ces modes de coordination interne reposent plus sur les réseaux sociaux et liens interpersonnels qui sont les constituants de la sociologie économique.

C'est pour combler ces limites que nous avons choisi de compléter le cadre de la proximité par celui de la sociologie économique plus adapté à analyser les modalités de construction et de coordination interne des démarches d'action collective. En effet, ces démarches d'action collective reposent sur des caractéristiques physiques, relationnelles et de coordination qui inscrivent les motivations des acteurs dans la constitution des identités collectives » (Cefaï et Trom, 2020). D'une part, ces identités collectives mobilisent les ressources (matérielles et cognitives) permettant de construire un groupe ou un mouvement, de s'y reconnaître et d'en connaître les membres (Voegtli, 2020). D'autre part, elles permettent de saisir les modalités d'encastrement des transactions marchandes et des comportements d'acteurs dans des relations sociales inter-individuelles (Grossetti, 2009). Comprendre donc les modalités de construction d'une action collective revient à s'intéresser aux trois principes de l'analyse des réseaux, c'est-à-dire : (i) leur cohésion interne qui passe par la description et l'explication des relations interpersonnelles ; (ii) les jeux d'influence et de pouvoirs en fonction des positions et centralités des acteurs ; et (iii) les rôles sociaux ou l'équivalence structurale.

Dans cette logique, Forgues (2004) a par exemple montré que la gouvernance interne d'une action collective s'appuie sur un principe de coordination qui fait appel à la confiance (au sens du capital social). Ainsi, pour appréhender comment les acteurs d'un même réseau coopèrent autour d'un objectif partagé, il conviendra de s'intéresser aux *liens d'interdépendance plus ou moins forts* favorisant ou non la circulation de ressources (matérielles et symboliques) entre les acteurs et les différentes entités sociales impliquées (Enjolras, 2010). En d'autres termes, analyser les modes de gouvernance interne des collectifs de notre étude revient à « mettre en lumière le mélange de motivations économiques et sociales » (Hoarau et Laville, 2008) poursuivies par chaque participant engagé dans ces collectifs de circuits courts alimentaires.

En résumé et en cohérence avec le programme APPAL et nos interrogations, notre étude comporte deux niveaux d'action collective. La première se situe à l'échelle du territoire, pour laquelle nous nous appuyerons sur le cadre de la proximité pour questionner le rôle des mécanismes institutionnels dans sa coordination et sa pérennité. La seconde forme d'action collective est interne aux collectifs étudiés et pour son analyse, nous mobiliserons la sociologie

économique. La validation empirique de notre problématique s'appuie sur des études de cas réalisées à partir de cinq initiatives réparties sur trois territoires de la Nouvelle Aquitaine présentées dans le chapitre suivant.

Chapitre 3 : Terrains et dispositifs méthodologiques

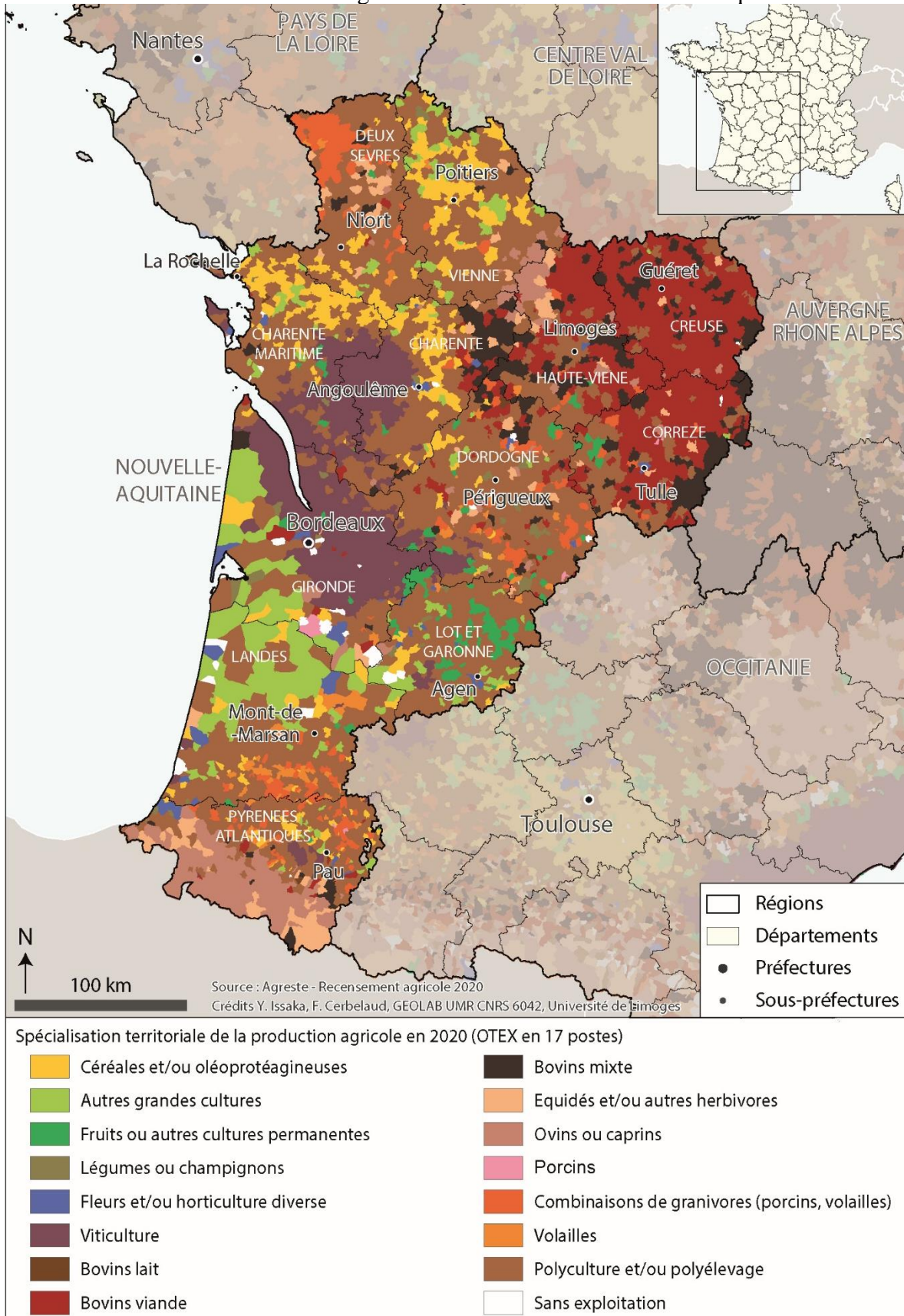
La Nouvelle-Aquitaine, avec 84 000 km² (soit 15,5% de la superficie nationale) et 4,2 millions d'hectares de Surface Agricole Utile (SAU), fait partie des régions françaises à fort indice de spécialisation (Arfa et al, 2009). Selon les données de la statistique agricole²³, les productions végétales occupent 69% de cette SAU et sont concentrées dans l'ex Aquitaine et l'ex Poitou-

²³ Agreste Nouvelle-Aquitaine | Fiches filières N°10, Avril 2021 ; consulté le 30 juin 2021 : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNAEtudes20_avril2021_FFbleTendre_cle8734ab.pdf

Charentes. Ces productions sont dominées par le maïs (dont 75% concentrées en Aquitaine) et le blé dont 71% sont en Poitou-Charentes. Quant à la production animale, elle est concentrée à 63 % dans l'ex Limousin comme le présente la carte N°1 sur les spécialisations agricoles de la Région. Dans ce contexte de forte spécialisation des productions, les circuits courts représentent un axe stratégique de développement agricole (cf feuille de route de la Région présentée en introduction) et font l'objet d'une attention croissante, tant dans les milieux politiques que par les groupes sociaux. En lien avec notre problématique générale *sur la place et le rôle des collectivités dans la construction d'une démarche d'action collective territoriale autour de ces circuits*, ce chapitre décrit la démarche choisie pour la validation empirique de nos sous questions.

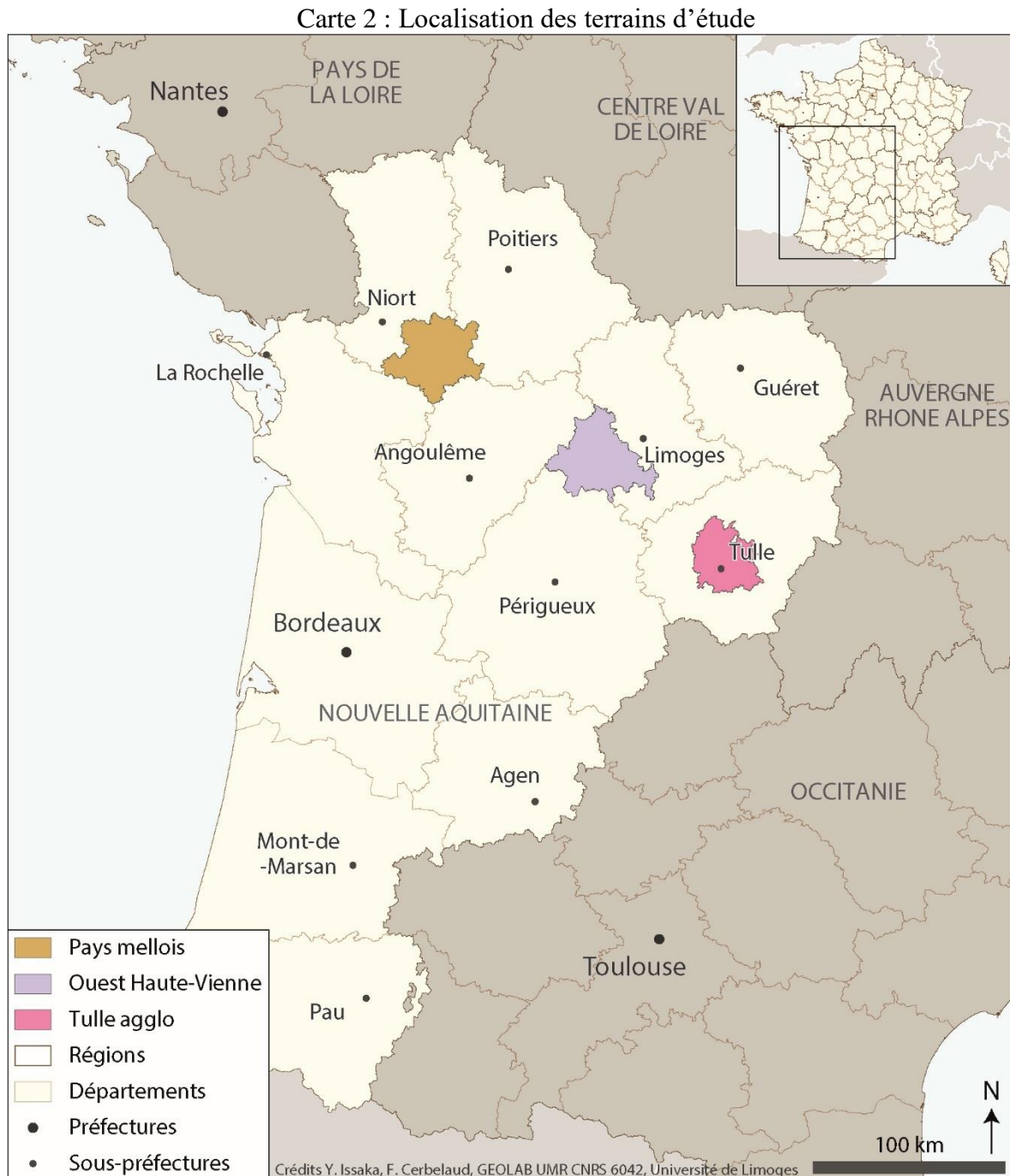
Deux principaux éléments structurent la première section de ce chapitre : la présentation des trois terrains d'une part et des cinq initiatives d'étude de cas de l'autre. Ces éléments montrent la variété des situations géographiques rencontrées et la pertinence de nos choix de terrains. Dans la seconde section, sont présentées les techniques ayant guidé la collecte des données auprès des porteurs des initiatives étudiées, mais aussi le processus de traitement et d'analyse de ces données.

Carte 1 : Orientations agricoles du territoire de la Nouvelle Aquitaine



III.1. Présentation des terrains et justification du choix des initiatives étudiées

La carte N°2 ci-dessous montre nos trois terrains d'étude à savoir : la communauté d'agglomération de Tulle en Corrèze, l'Ouest de la Haute-Vienne en Limousin et le Pays mellois en Deux-Sèvres.



Les trois premiers points de cette section approfondissent la présentation de ces trois terrains et introduisent les initiatives étudiées sur chacun d'eux : « Paysans Cœur de Corrèze » et de « La

Dépaysante » sur la Communauté d'Agglomération de Tulle, « le Champ du Bocal » et de « Vla'Aut'Chose » dans l'Ouest de la Haute-Vienne et « Bêche à Melle » dans les Deux-Sèvres. Cette présentation des initiatives est volontairement synthétique, car, reprise et approfondie dans le premier chapitre des résultats (chapitre 4).

III.1.1. Tulle Agglo et les initiatives étudiées

III.1.1.1. Communauté d'Agglomération de Tulle : une politique volontariste de diversification et de structuration de l'offre locale

Avec 46 344 habitants (51 habitants/km²) répartis sur 43 communes (INSEE, 2019), la communauté d'agglomération de Tulle (Tulle Agglo) articule un territoire urbain, la ville de Tulle qui rassemble plus du tiers de la population et les communes rurales. À l'instar de l'ensemble de l'ex région Limousin, l'agriculture de Tulle Agglo est très spécialisée : plus de 80% des exploitations et plus de 88% des 227 241 ha de la SAU du territoire sont en bovin viande (DRAAF Limousin, 2017). Le maraîchage, avec quelques 14 hectares détenus par 12 producteurs (Agreste, 2016), reste localisé autour de la ville de Tulle comme le montre la carte N°3 sur les grandes orientations agricoles du territoire de l'agglomération. Quant aux circuits courts, leur part économique représentait 11% en Corrèze (contre 10% en Limousin et 15% au niveau national selon les données du recensement agricole de 2010). Selon les données de la DDT²⁴ (2014) « *Tulle agglo est le pays qui a la plus petite proportion de circuits courts sur la Corrèze* ».

Face à ce contexte agricole marqué par l'élevage, la collectivité de Tulle Agglo a pris l'option d'intervenir directement dans le secteur agricole dès 2012, alors que ce dernier faisait encore partie de ses domaines de compétences optionnelles. Portée par des enjeux de diversification et de promotion de circuits courts, cette intervention s'est concrétisée par la mise en place d'une stratégie agricole territoriale qui s'est étoffée en s'adaptant au cours de son évolution. La stratégie a non seulement intégré plusieurs acteurs socio-économiques dans le temps (tableau 3), mais s'est progressivement glissée vers une démarche plus globale en prenant en compte la

²⁴ DDT Corrèze. 2014. « Diagnostic territorial de la communauté d'agglomération de Tulle ». Consulté le 25 avril 2021 | https://www.correze.gouv.fr/content/download/9456/65967/file/LP_1404_diag_tulle.pdf

dimension alimentaire. Enfin, l'objectif de la stratégie est de couvrir l'ensemble des chaînes de valeur dans une perspective de structuration de l'offre agricole et alimentaire locale.

Carte 3 : orientations agricoles de la Corrèze

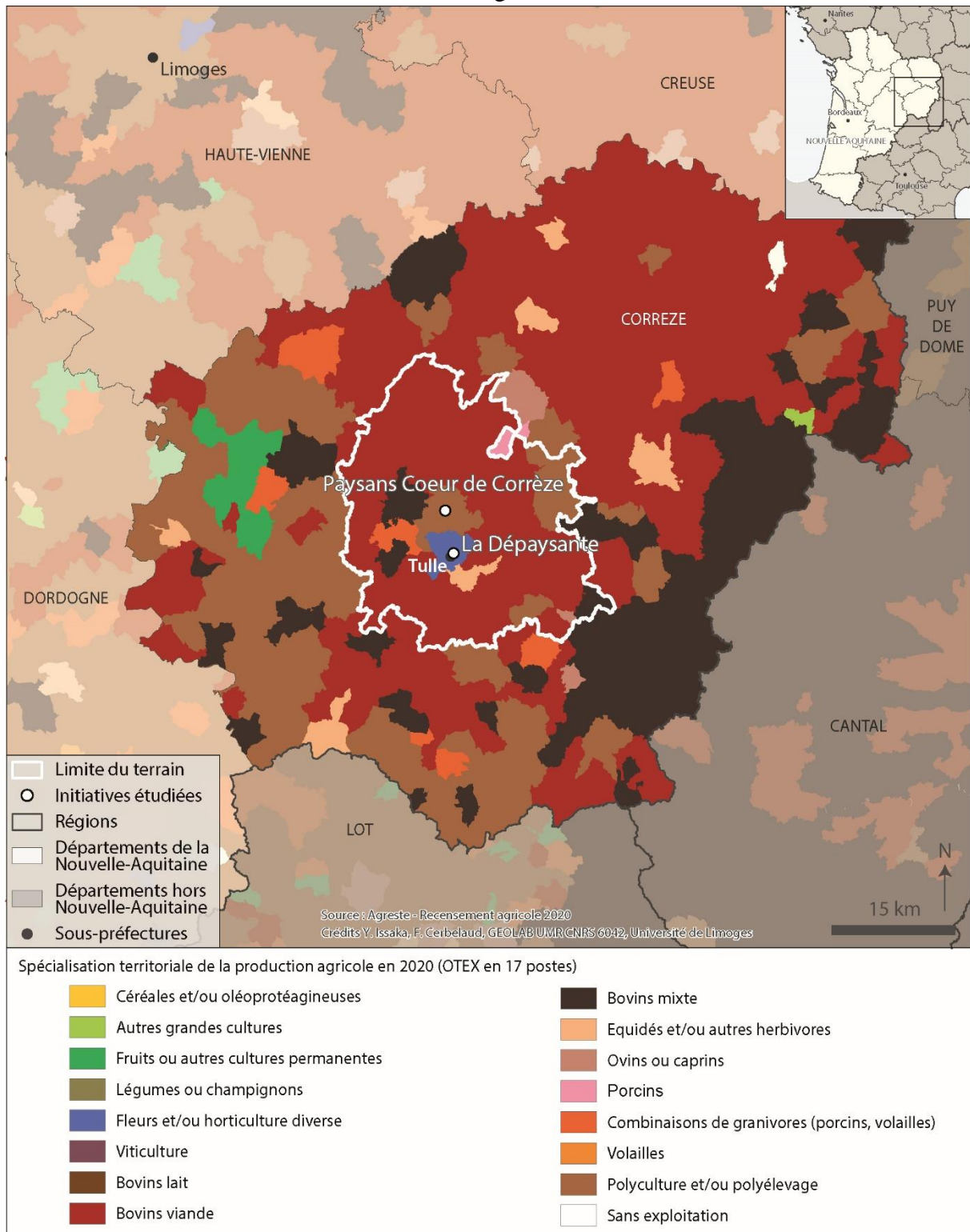


Tableau 3 : Quelques initiatives de la stratégie agricole de Tulle Agglo

| Année | Projets | Description/objectifs | Parties prenantes |
|-------|---|--|--|
| 2020 | Tiers-lieu agricole | Acquisition d'un espace agricole pour faire un espace vitrine pour les activités agricoles locales : accueil de jeunes de porteurs d'installation (maraîchage, petits fruits et petit élevage) ; activités de transformation en lien avec l'atelier de la SAS Paysans Cœur de Corrèze ; visites pour les scolaires et centres de loisirs ; etc. | Tulle Agglo ; Communes de Naves ; CFPPA de Naves ; CD19 ; Terre de Liens ; Agrobio 19 ; ADEAR ; FO.R.E.T |
| 2019 | Atelier mixte de transformation collectif (viandes et légumes). | Il est porté par un collectif de producteurs en partenariat avec Tulle Agglo. Le projet a bénéficié du financement du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine via l'Agglo et l'atelier a été inauguré en décembre 2019. Selon nos entretiens, « vise à diversifier et à structurer l'offre locale pour répondre en partie à l'approvisionnement de la restauration collective ». | Tulle Agglo, Paysans Cœurs de Corrèze, Lycée agricole de Naves |
| 2017 | Projet Alimentaire Territorial (PAT) | Il est institutionnellement porté par Tulle Agglo, la chambre d'agriculture de la Corrèze et Lycée agricole de Naves. Il fait partie de notre cas d'étude et est présenté en détail dans la partie suivante | CD 19 ; CFA les 13 Vents ; CCAS de Tulle, banque alimentaire de la Corrèze, UDAF |
| 2016 | Diagnostic agricole partagé | Commandité par Tulle Agglo en partenariat avec la chambre d'agriculture, le diagnostic a été réalisé par un cabinet d'études. Il a notamment permis d'établir de façon actualisée les problèmes et les potentialités du Système alimentaire du territoire, en chiffrant entre autres les besoins de la restauration collective (2 500 000 repas par an environ selon le rapport du diagnostic). | Tulle Agglo, chambre d'agriculture de la Corrèze |
| 2015 | Mon territoire a du goût | Semaine de sensibilisation qui réunit chaque année au mois d'octobre, agriculteurs, professionnels des métiers de bouche, établissements scolaires, associations, habitants et élus. Son objectif est de sensibiliser et d'associer les habitants et acteurs socio-professionnels à la consommation, de faire découvrir la richesse du patrimoine agricole et culinaire du territoire, y compris la transformation | Toutes les communes de l'Agglo de Tulle |
| 2014 | Plateforme d'installation et espace test | Veille foncière et l'acquisition de terres agricoles pour accompagner les porteurs de projets d'installation, tels sont les objectifs de ce projet qui « accorde une attention particulière aux projets de diversification (maraîchage diversifié, | Chambre d'agriculture, ADEAR Limousin, Terre de liens |

| Année | Projets | Description/objectifs | Parties prenantes |
|-------|---|--|--|
| | | légumes plein champ spécialisés, verger, céréales, volailles, porcs etc.) ». | Limousin, CFPPA. |
| 2013 | Projet plateforme d'approvisionnement local | Initié par plusieurs collectivités de la Corrèze et piloté par la Chambre d'agriculture comme chef de fil, l'objectif de ce projet est d'approvisionner la restauration collective en produits locaux. Sa mise en œuvre prévoit l'acquisition d'un logiciel de mise en relation et la création de sept points de collecte sur le territoire. Le projet a bénéficié du co-financement de la Région en juin 2018 et n'avait pas démarré au moment de nos entretiens. | Tulle Agglo ; CD 19 ; Comcom de (Brive, Vézère Monédières, Millesources, Pays d'Uzerche, Pays de Lubersac – Pompadour) |
| 2012 | Création d'un groupe de travail | Co construire une stratégie de territorialisation agricole et alimentaire à travers : l'appui à l'installation, à la diversification et à l'approvisionnement de la restauration collective. | Tulle Agglo, autres acteurs du territoire, CDA 19 |

Source : réalisé à partir des données d'enquête

CDA 19 : Chambre d'agriculture ; CD12 : conseil Départemental de la Corrèze ; CCAS : Centre Communal d'Action Sociale ; UDAF : Union Départementale des Associations Familiales ; FO.R.E.T. Association Forêt Réinsertion Environnement du Pays de Tulle.

III.1.1.2. Paysans cœur de Corrèze

Paysans Cœur de Corrèze fait partie des réalisations concrètes de la stratégie de Tulle Agglo évoquée au point précédent et inscrit dans le tableau 3 : *Atelier mixte de transformation collective*. Il s'agit d'une jeune Société par Action Simplifiée (SAS) créée en mars 2019 et spécialisée dans la transformation et la conservation de la viande et légumes²⁵. Elle comptait 10 membres fondateurs au moment de nos enquêtes : 9 éleveurs de viande (bovins et porcs) et le lycée agricole de Naves. Selon les informations recueillies, la SAS est la combinaison de deux objectifs : (i) celui de Tulle Agglo qui vise à diversifier et à organiser l'offre locale pour l'approvisionnement de la restauration collective et hors domicile, et (ii) celui des producteurs actionnaires. Pour ces derniers, le but est avant tout de se doter d'un outil de transformation de

²⁵ Au moment de nos enquêtes, la transformation des légumes n'avait pas encore démarré, faute de producteurs. Mais une ligne est dédiée à cette activité dans l'atelier

proximité leur permettant de diversifier la gamme des produits proposés. La photo suivante montre le site de l'atelier au cours de finalisation.



Photo 1 : Site de l'atelier de transformation en fin de chantier

III.1.1.3. La Dépaysante

C'est un collectif de producteurs et d'artisans locaux enregistrée à la préfecture de Tulle en février 2019 sous le statut associatif (Loi 1901). Il comptait une vingtaine de producteurs, pour la plupart en agriculture biologique au moment de nos enquête (octobre 2019). Selon ces informations d'enquête, son fonctionnement repose sur un noyau actif d'une dizaine de personnes et ceci à travers deux activités principales : les « *cantines paysannes* » et le « *service traiteur* ». À l'origine du collectif, *les cantines paysannes* sont pensées pour être des moments de convivialité et de dégustation des plats cuisinés par les membres et à partir des produits issus de leurs fermes. Quant au *service traiteur*, il s'est progressivement développé en réponse à diverses sollicitations (nous y reviendrons dans le chapitre 4). Selon leur site internet ²⁶, une troisième activité, « *Les Distrib'* », s'est développée pour en réponse à la digitalisation des achats dont les courses alimentaires n'échappent. Ces *Distrib'* permettent de commander sur internet de l'association et de se faire livrer sur l'un des points de retraits (Tulle et environs). Enfin, quelques membres avaient avancé l'idée du développement probable d'autres activités, comme la sensibilisation (dans les écoles et événements collectifs : foires, marchés, ...) sur les enjeux liés l'alimentation locale.

²⁶ La Dépaysante en Corrèze : sain, frais et local. Consulté le 10 août 2021 : <http://ladepaysante.fr/>

III.1.2. Le terrain de l'Ouest de la Haute-Vienne et les deux initiatives étudiées

III.1.2.1. L'Ouest de la Haute-Vienne

Le territoire concerné regroupe quatre Communautés de Communes (CC) : la CC de la Porte Océane du Limousin, la CC du Val de Vienne, la CC du Pays d'Ouest Limousin et la CC du Pays de Nexon et Monts et Chalus. Cet ensemble territorial couvre une superficie de 1 115,92 km² et compte 46 communes pour 57 512 habitants (Insee, 2016). Il appartient à deux entités supra-communales : la Fédération de la Châtaigneraie-Limousine et le Parc National Régional du Périgord-Limousin.

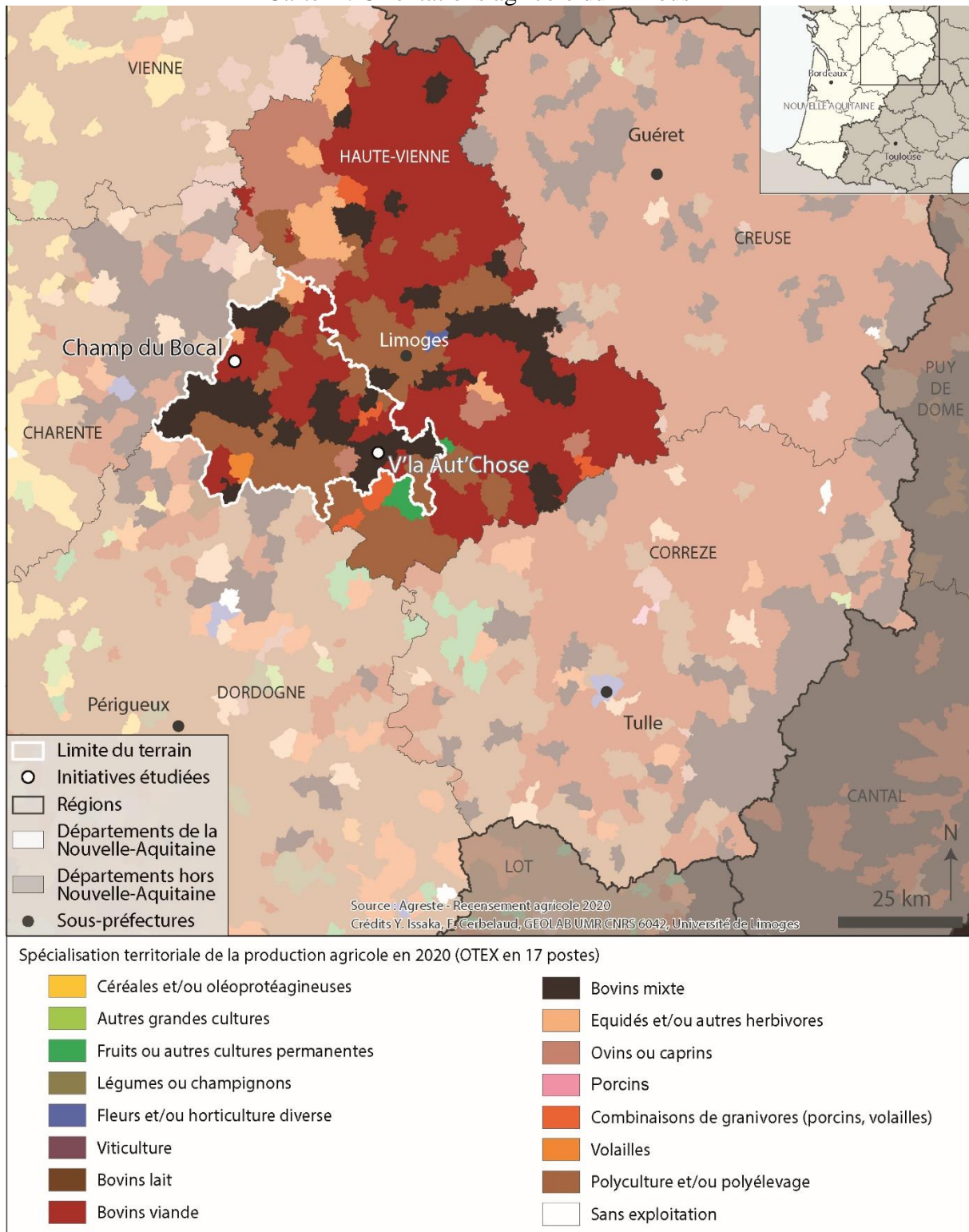
La Fédération de la Châtaigneraie-Limousine est issue de la fusion, en 2016, des associations *Pays d'Ouest Limousin* et *Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne* dans l'objectif « *de mieux valoriser le potentiel économique lié à leurs ressources territoriales* » (INSEE Limousin, 2015). Elle fait partie des 11 territoires LEADER²⁷ du Limousin et son programme, d'après les informations issues de son site internet²⁸, « *vise à impulser une démarche collective intégrée de développement local durable* ». Le second sous ensemble territorial est *le Périgord-Limousin*, labellisé Parc Naturel Régional²⁹ (PNR) en 1998. D'après le *Guide pédagogique 2020* du parc, l'ambition du PNR est « *d'inventer ici une autre vie qui rende le Périgord-Limousin attractif* ». Ce territoire de l'Ouest de la Haute-Vienne est marqué par des enjeux environnementaux et de conservation.

²⁷ LEADER pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale. Le programme est initié depuis 1994 avec pour objectif de soutenir des projets portés par des Groupes d'Action Locale (GAL) dans les territoires ruraux. La fédération est dotée d'une enveloppe de 2 575 860 € de Fond Européen Agricole pour le Développement Rural pour la mise en œuvre de son programme d'action intitulé *Proximité et accessibilité au service de l'attractivité de notre territoire*.

²⁸ <http://www.chataigneraielimousine.fr/fr/pr%C3%A9sentation>

²⁹ Un PNR est un espace créé pour protéger et mettre en valeur un espace à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

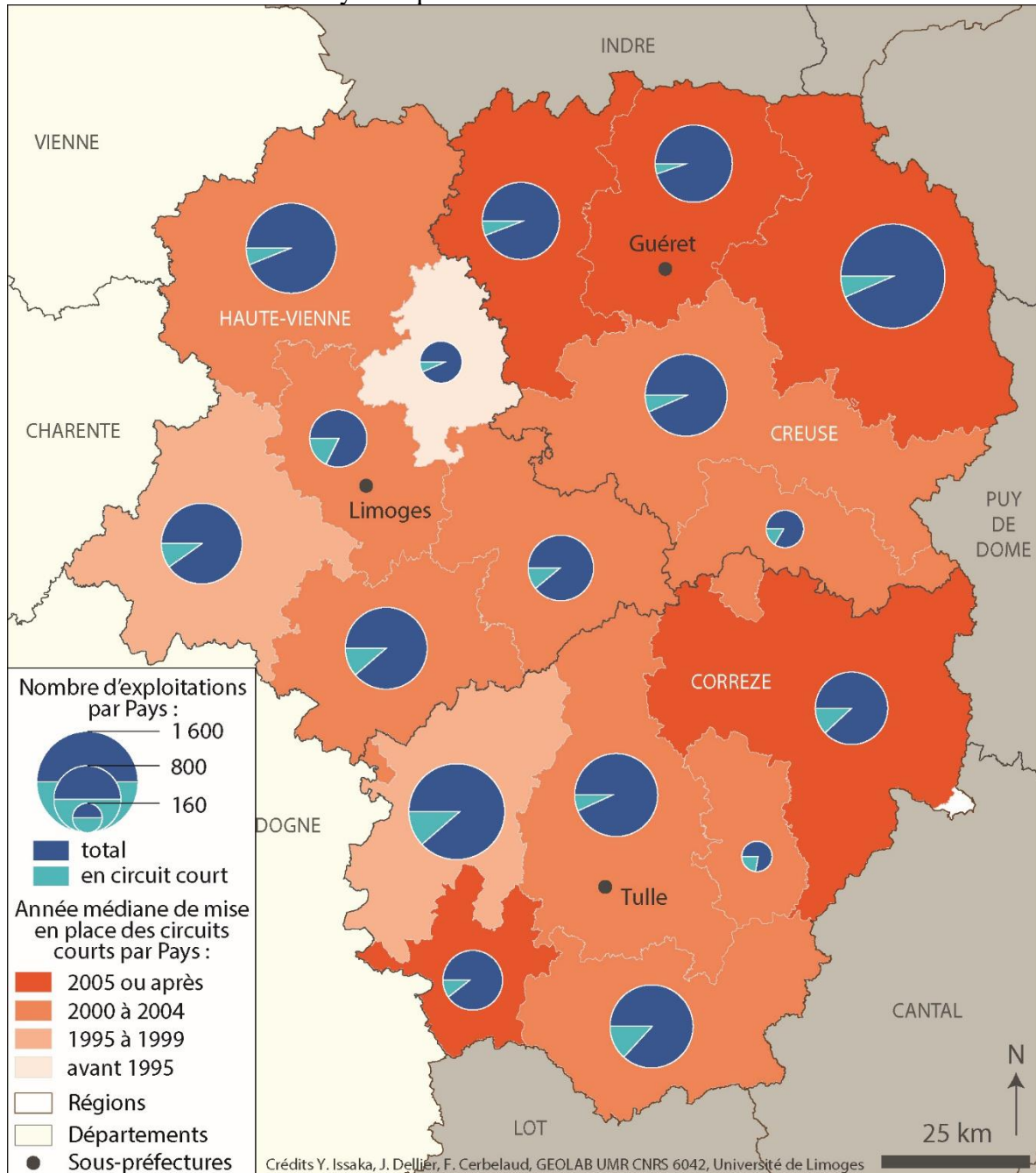
Carte 4 : Orientations agricoles du Limousin



Même s'il est caractérisé par une spécialisation en bovins viande comme le reste du Département (carte 4), l'Ouest de la Haute-Vienne est réputé pour ses produits traditionnels de

viandes de haute qualité, même si les circuits courts représentent que 8% (Agreste, 2010). Cependant, ce phénomène de circuits courts est plus concentré dans cette partie du département sous influence de la Ville de Limoges (carte 5) et leur dynamique est plus fondée sur des initiatives dont le fonctionnement est plus ou moins proche des principes de l'économie sociale et solidaire (Chevallier et Dellier, 2020).

Carte 5 : Dynamique des circuits courts dans le Limousin



III.1.2.2. Le Champ du Bocal

C'est un collectif de six producteurs en maraîchage diversifié et biologique. Tous installés autour des années 2010 sur de "petites exploitations" (tableau 4), ils pratiquent la vente en circuits courts et plus particulièrement la vente directe. Le collectif s'est constitué en 2013 autour du souhait de ses membres de se mettre ensemble pour monter collectivement en compétences techniques sur le maraîchage diversifié. Selon nos informations d'enquêtes, les dispositifs d'accompagnement de type Chambres d'agriculture « *sont souvent spécifiques à un type de produit et non à une combinaison de production sur une même parcelle* ». C'est pour combler cette insuffisance qu'une quinzaine de maraîchers ont décidé d'initier des échanges techniques à la ferme, aidés dans leur projet par l'Adear Limousin. Au bout d'un an d'échange, le groupe s'est stabilisé autour de 6 membres³⁰ qui ont décidé d'en faire un projet collectif.

Tableau 4 : composition du collectif Champ du Bocal

| Producteur | Superficie déclarée |
|--------------|---------------------|
| Producteur 1 | 2,5ha |
| Producteur 2 | 6ha |
| Producteur 3 | 8ha ³¹ |
| Producteur 4 | ≈ 2ha |
| Producteur 5 | 54ha |
| Producteur 6 | 7ha |
| Producteur 7 | 4ha |

Source : données enquêtes

En effet, l'objectif de départ a été élargi au cours de la structuration du collectif pour intégrer la problématique de gestion des surplus de production pendant la période de pic de récoltes (en été). Ainsi, le groupe s'est progressivement spécialisé sur la fabrication de bocaux, comme le dit l'un d'eux : « *je me souviens, et ce jour-là on s'est demandé qu'est-ce qu'on pourrait faire de notre groupe en plus des réunions techniques ; on a imaginé qu'on peut faire des bocaux avec des légumes d'été qu'on mettrait dans les paniers d'hivers pour compléter* ». C'est ainsi que le « Champ du Bocal » est née (en 2015) et il s'est labellisé Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) en 2016, puis certifiée Agriculture Biologique (AB) en 2018.

³⁰ Ils ont été rejoints par un septième exploitant. Juste après nos entretiens, nous avons appris le départ d'un des membres fondateurs pour des raisons personnelles

³¹ Lors de l'entretien, l'exploitant a déclaré avoir 26ha au total dont 18ha en terres et seulement 8ha exploités en maraîchage diversifié.

III.1.2.3. V'là Aut'Chose

Créée en 2011 par un groupe de consommateurs à Nexon au Sud de Limoges, V'là Aut'Chose est une boutique associative (Loi 1901) qui comptait 250 adhérents environ selon déclaration des membres rencontrés. Elle est exclusivement gérée par ces consommateurs sur la base du bénévolat, les producteurs membres n'étant que des déposants. Son objectif est de « *promouvoir une consommation responsable et territorialisée par les circuits courts* ». Les produits alimentaires vendus sont en majorité d'origine biologique et provenant d'exploitations environnantes. Enfin, on y trouve quelques produits de l'artisanat local et des produits alimentaires non locaux (riz, produits tropicaux, artisanaux, ...), mais issus des circuits solidaires comme celui du réseau *Artisans du monde* ou le *Commerce Equitable* comme le montre la photo ci-dessous.



Photo 2 : Exposition produits dans la boutique V'là Aut'Chose

De la gauche vers la droite : produits artisanaux locaux, semences biologiques à la demande certains producteurs, légumes des maraichers membres de l'associations | données d'enquêtes.

III.1.3. L’initiative Bêche à Melle en Pays Mellois

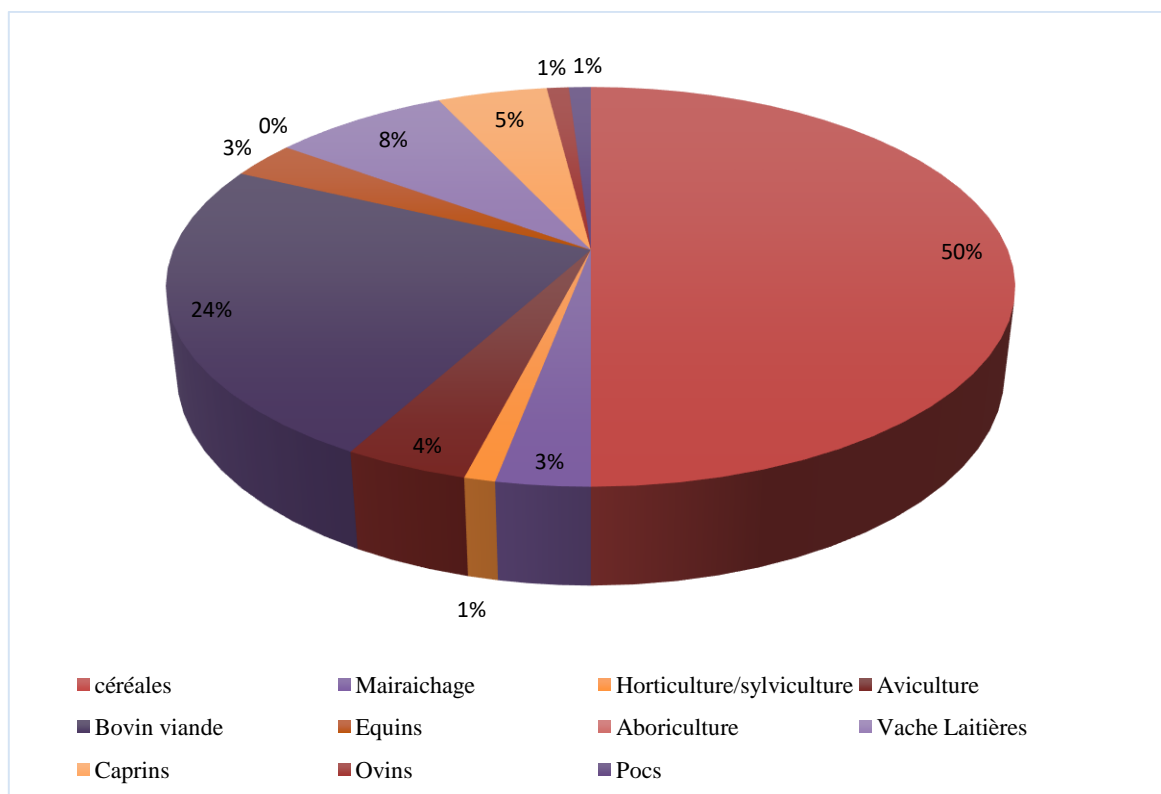
III.1.3.1. Le Pays Mellois en Deux-Sèvres : un paysage agroalimentaire dominé par l’industrie laitière

Notre troisième terrain d’étude est le Pays Mellois en Deux-Sèvres : 5 999 km² pour 37 4 873 habitants en 2019 (INSEE). A l’image de la Nouvelle-Aquitaine, l’agriculture occupe une place centrale tant au niveau socio-économique que dans la structuration du territoire. Mais malgré une forte spécialisation (plus 80% de la SAU aux grandes cultures), le secteur agricole du territoire des Deux-Sèvres reste relativement plus diversifié comme le montre le graphique 2 ci-dessous. Il est encore appelé Région aux 9 élevages³² (Guilpart, 2019) et compte des filières végétales à forte valeur ajoutée : fruits et légumes dominés par le melon³³ (deuxième bassin national de production, derrière celui du Sud-Est), l’horticulture ou encore le tabac.

Graphique 2 : Répartition de la production agricole en Deux-Sèvres

³² Bovin viande, bovin lait, caprin lait, caprin viande, ovin, porc, équin, avicole, cunicole

³³ D’où vient vraiment le melon charentais? Le melon de nos régions. Consulté le 23 juillet 2021 : <https://lemelondenosregions.fr/3-bassins-de-production/>



Source : Diagnostic agricole 2016-2017 CA79

Mais le territoire des Deux-Sèvres se distingue surtout dans l'élevage caprin. Il représente 35 % du cheptel national ; 55 % de la production nationale de lait de chèvres ; 70% de la production nationale de fromages de chèvre (Insee³⁴, 2016). Selon les données récentes (Insee, 2020), les exploitations caprines en Deux-Sèvres sont plus grandes³⁵ que la moyenne nationale aussi bien en surface et qu'en cheptel dont « *l'essentiel est concentré surtout au sud-est*³⁶ », en Pays Mellois.

Depuis 2016, les acteurs de l'amont de cette filière (caprine) se sont structurés en deux réseaux interprofessionnels : la Fédération Régionale Caprine³⁷ (FRCAP ou CHEVRIERS) et le Réseau

³⁴ Les Deux-Sèvres à grands traits - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine - 7. Consulté le 16 juillet 2021 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908461>.

³⁵ La surface moyenne des exploitations caprines est de 64ha pour 260 chèvres. En Deux-Sèvres, la superficie moyenne des exploitations est en moyenne 71ha (+9 ha) pour 350 chèvres (+ 80 chèvres).

³⁶ Communauté d'Agglomération du Niortais-service. 2016 | Diagnostic agricole. Consulté le 16 juillet 2021 : <https://www.niortaglo.fr/investir-entreprendre/les-filieres-economiques/agriculture/index.html>

³⁷ Elle est née de la fusion des Fédérations Régionales caprines de Charentes-Poitou – Vendée (la FRESYCA), d'Aquitaine (la FRSCA) et de la section caprine de l'ARDEPAL en Limousin. Pour plus d'information : <https://chevriers.terredeschèvres.fr/Les-Chevriers-de-Nouvelle-Aquitaine-Vendee>

d'Excellence Caprine (REXCAP). La FRCAP vise à fédérer et animer le réseau d'acteurs alors que le REXCAP se veut comme un cluster scientifique orienté sur l'innovation et la Recherche-Développement. Dans la même logique et pour faire face à la fois à la concurrence européenne et à la demande croissante des pays émergents (Merrien et al, 2013), les industries laitières ont adopté elles aussi la même stratégie de regroupement à travers les processus de fusion/absorption. Selon les données de la statistique agricole (Agreste, 2020), deux groupes industriels, Eurial et Terra Lacta, collectent la quasi-totalité du lait de vache et de chèvre produit sur le territoire. Cela représente, pour l'année 2018, 251 millions de litres sur les 252,1 millions produits pour le lait de vache et 120,4 millions de litres sur les 124,4 millions pour le lait de chèvre.

En ce qui concerne les exploitations en vente directe dans le Département, celles-ci sont passées de 27% à moins de 8% entre 1988 et 2000 (Cocural, 2010). Il bénéficie cependant d'une vieille tradition identitaire et de qualité de ses produits, dont la majorité est sous Appellation d'Origine Protégée³⁸ (AOP Charentes-Poitou) : Beurre Charentes-Poitou (Pamplie, Echiré, Sèvre & Belle, Montaigu, Grand Fermage, Conviette, Savencia, etc) ; fromages Chabichou du Poitou ; Mothais-sur-feuille ; ... Cette réputation a sans doute contribué au regain d'intérêt pour la consommation des produits locaux qui repart à la hausse selon les données du recensement agricole de 2010 : 10% d'exploitations en circuits courts ; 81 producteurs adhérents au réseau *Bienvenue à la ferme* ; 14 AMAP, 6 « *Ruches qui dit oui* » et six magasins de producteurs³⁹.

Les Deux-Sèvres sont par ailleurs classés « Zones Vulnérables » au sens de la Directive européenne N°91/676/CEE de 1991. L'objectif de cette Directive, d'après Djaout et al (2009), est de protéger la qualité de l'eau contre les pollutions d'origines agricoles, et les programmes d'action⁴⁰ mis en place dans ce cadre incitent les producteurs des zones concernées à l'adoption de « bonnes pratiques » contre des compensations financières (Levavasseur et Martin, 2016 ; Musacchio et al, 2020). Dans les Deux-Sèvres, ces programmes ont servi de cadre pour

³⁸ Atlas industriel du Poitou-Charentes : synthèse régionale – L'atlas industriel du Poitou-Charentes | Insee. Consulté le 16 juillet 2021 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1894785?sommaire=1894807>

³⁹ AGRI 79. 2018. Circuits courts : où en sont les Deux-Sèvres ? agri79. Consulté le 20 juillet 2021 : <https://www.agri79.fr/circuits-courts-ou-en-sont-les-deux-sevres>

⁴⁰ Depuis son application en 1994, la Directive est à son 6ème programme : 1996-2000 ; 2001-2003 ; 2004-2008 ; 2009-2013 ; 2014-2018 et 2019-2022

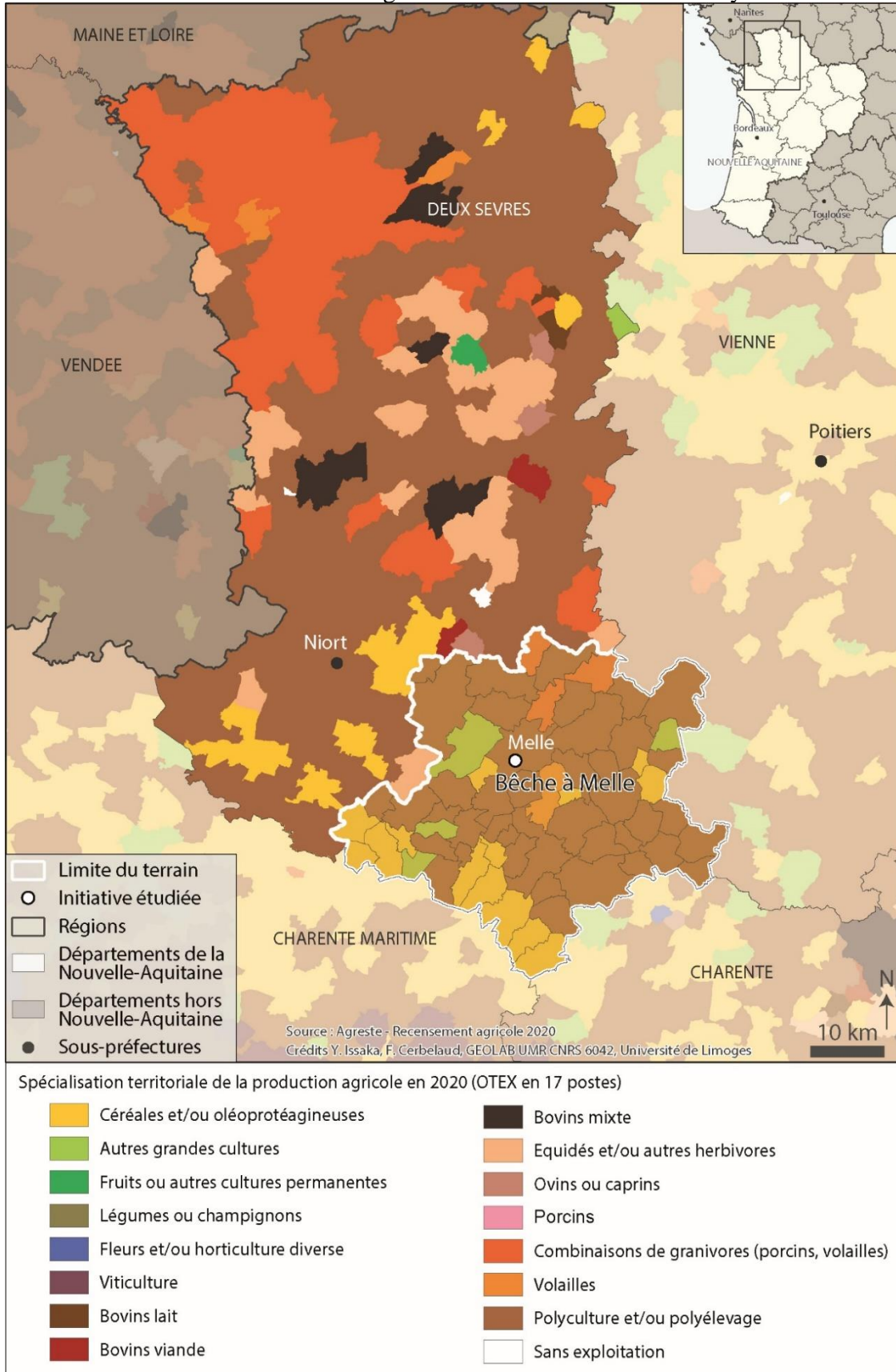
encourager les producteurs à la conversion en agriculture biologique, encouragement souvent assorti d'une garantie d'accès au marché de la restauration collective (Hannachi et al, 2019).

Notre terrain d'étude s'inscrit donc ce contexte agroalimentaire et est situé dans le Pays mellois au Sud du Département (carte 6). Il regroupe 62 communes essentiellement rurales sur 1 292,5 km² pour 49 491 habitants en 2019 (Insee). Jusqu'au milieu des années 2000, « *seulement 4 % des exploitations étaient orientées en circuit court*⁴¹ ». Pour renverser la situation et promouvoir la consommation locale, le territoire a initié, dès 2008, des réflexions sur l'introduction des produits locaux dans la restauration scolaire (écoles primaires et maternelles) conduisant à la création du « *Mangeons Mellois*⁴² » en 2012. Mangeons Mellois est une initiative qui réunit toutes les parties concernées par la restauration scolaire sur notre terrain d'étude : élus locaux, syndicats à vocation scolaire, producteurs, associations de parents d'élèves, responsables de cuisine, acteurs économiques, ... Selon plusieurs sources d'information l'initiative regroupait déjà plus de la moitié des cantines scolaires du territoire en 2015 (27 sur les 40 avec 2 500 repas quotidiens). En plus e cette démarche disons plus institutionnelle, le territoire est également marqué par une dynamique citoyenne inscrite dans la mouvance des AMAP à l'instar de l'association « Bêche à Melle ».

⁴¹ *La Nouvelle République* : Les réalités du terrain dans le panorama agricole. *lanouvellerepublique.fr*. Consulté le 26 juillet 2021 : <https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/melle/les-realites-du-terrain-dans-le-panorama-agricole>

⁴² Signature d'un accord de coopération entre le GAL Mellois et le GAL Sud-Ouest Vendée. *Le Petit Economiste*. Consulté le 26 juillet 2021 : <https://www.lepetiteconomiste.com/Signature-d-un-accord-de-9377>

Carte 6 : Orientations agricoles des Deux Sèvres et du Pays mellois



III.1.3.2. L'initiative Bêche à Melle

Bêche à Melle est une association de Loi 1901 créée en 2008 par un collectif de consommateurs de Melle et ses environs. Selon nos entretiens, son effectif n'a pas changé depuis sa création tout comme son effectif qui tourne autour d'une cinquantaine de familles dont une quinzaine de producteurs. Les membres de l'association s'identifient comme un collectif de « *consom'acteurs soutenant le maintien et le développement de l'agriculture paysanne en consommant de manière alternative, participative, solidaire et responsable, dans le respect des hommes et la nature*⁴³ ». Même si cette identification renvoie au référentiel des AMAP⁴⁴, la démarche est plus souple selon cette consommatrice : « *Ce n'est pas comme dans des AMAP qui obligent l'adhérent à s'engager pour acheter un panier systématiquement ; nous on n'est pas exigeant par rapport à ça* ». Il s'agit donc un collectif de consommateurs avec peu d'engagement, même si un minimum est attendu pour assurer son fonctionnement quotidien comme nous le verrons plus loin.

III.1.4. Justification du choix des terrains

Pour rappel, le secteur agricole du territoire de la Nouvelle Aquitaine est non seulement structuré par les grandes cultures orientées vers les marchés extérieurs au territoire, mais la relocalisation d'une production et d'une consommation diversifiées constituent aussi l'un de ces enjeux politiques majeurs. Dans cette dynamique, les stratégies de (re)territorialisation observées sur nos trois terrains de notre étude sont différentes.

Au niveau de Tulle Agglo et comme nous l'avons introduit, la stratégie est impulsée et portée par une politique volontariste de la collectivité qui, année après année, a co-construit un plan d'action avec l'implication des autres parties prenantes du territoire. Elle vise un double objectif : (i) mise en relation et animation des réseaux d'acteurs afin de mieux accompagner les porteurs d'initiatives (individuelles et collectives) d'installation et/ou de diversification agroalimentaire et (ii) œuvrer à faire correspondre l'offre locale aux besoins de

⁴³ L'assos Bêche à Melle | Facebook. Consulté le 10 août 2021 : <https://www.facebook.com/BecheAMelle/>

⁴⁴ Maintien d'une agriculture paysanne, production et consommation économe voire alternative, respect de l'humain, mais aussi un engagement réciproque entre un groupe de consommateurs et de producteurs, et dont les termes de l'échange sont conclus sur une période fixe (semestre ou annuel) : <http://www.reseau-amap.org/>

la restauration collective publique et privée (restauration hors domicile). Il s'agit donc un terrain caractérisé par une implication forte de la collectivité territoriale et donc en lien avec l'une de nos sous questions. Ce terrain présente ainsi un intérêt singulier, car il permettra d'analyser plus finement cette sous question relative à la place et au rôle d'une collectivité dans l'émergence et la coordination d'une action collective.

Le terrain de l'Ouest de la Haute-Vienne présente une autre stratégie. En effet, les deux initiatives étudiées sur ce terrain ont non émergé loin du regard des collectivités locales, mais il existe peu d'interactions entre ces catégories d'acteurs dans ce processus territorial en lien avec les questions agricoles et alimentaires. Cette faible interaction a d'ailleurs été mis en exergue par Chevallier et al (2014) qui révélé une certaine forme de résistance à toute activité d'institutionnalisation des circuits courts, leurs porteurs semblant privilégier une régulation de type informelle (Chevallier et Dellier, 2020). Ainsi, l'enjeu sur ce terrain sera d'approfondir ces analyses et de comprendre les fondements de ces formes de résistance des acteurs afin d'éclairer les collectivités.

Enfin, les Deux-Sèvres sont caractérisés par un dualisme comme nous l'avons annoncé : l'importance de l'industrie agroalimentaire qui absorbe la quasi-totalité des productions d'une part, et les enjeux environnementaux portés par le classement du département en *Zone Vulnérable* de l'autre. Cette seconde dimension semble développer une sensibilité collective sur les questions environnementales comme nous le verrons dans la seconde partie. Dans un tel territoire marqué par la présence d'un acteur majeur (industrie laitière), l'enjeu est de comprendre comment les initiatives évoluant en marge de cette tendance dominante arrivent à trouver leur place et prendre des parts de marché.

Tableau 5 : Synthèse des initiatives étudiées

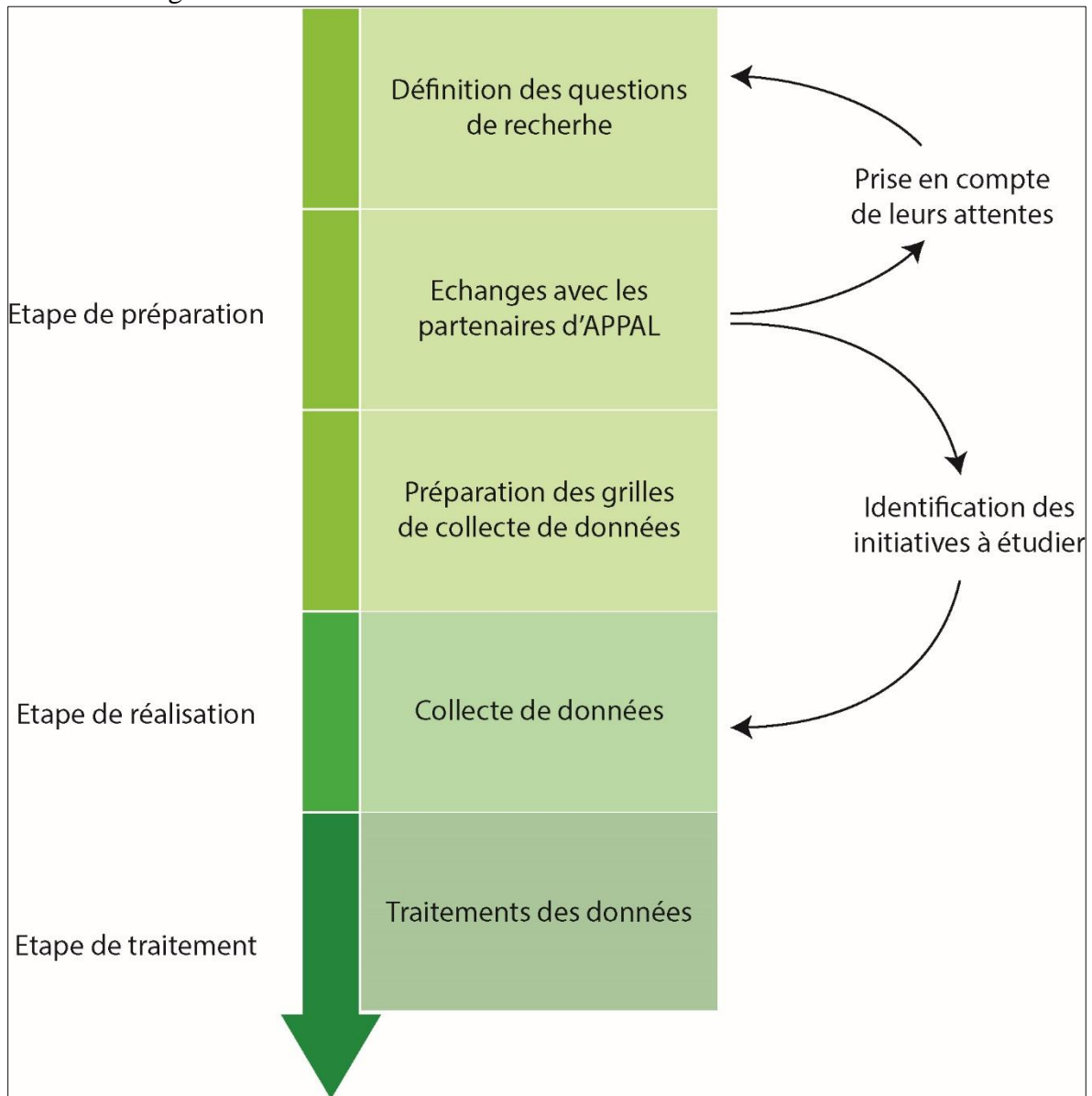
| Nom de l'initiative | Création | Terrain | Effectifs | Nature des membres |
|--------------------------------|----------|--------------------------|-----------|--|
| Paysans Cœur de Corrèze | 2019 | Tulle Agglo | 10 | Producteurs et Lycée agricole |
| Dépaysante | 2019 | Tulle Agglo | ±20 | Producteurs, artisans et consommateurs |
| Bêche à Melle | 2008 | Mellois | ±50 | Producteurs et consommateurs |
| Champ du Bocal | 2015 | Ouest du Limousin | 6 | Producteurs |
| V'là Aut'Chose | 2010 | Ouest de la Haute-Vienne | ±250 | Producteurs et consommateurs |

Source : données de terrain

III.2. Les données et leur traitement : une approche qualitative approfondie

Notre support empirique est constitué de données recueillies auprès des porteurs des cinq initiatives étudiées sur nos trois terrains de recherche. Ce recueil de données a adopté une démarche qualitative approfondie qui peut être résumée par la figure ci-après.

Figure 5 : Processus de collecte et de traitement des données de terrain



III.2.1. La préparation : exploration du terrain et identification des initiatives

Cette phase correspond à l'étape d'exploration du terrain et de prise de contact avec les partenaires du projet APPAL dans le Limousin : Tulle Agglo et trois membres du réseau InPACT Limousin (Adear et CIVAM, Terre de Liens). Les échanges de cette phase ont permis de rappeler et de co-définir les termes de collaboration dans la mise en œuvre du projet. Dans cette démarche de co-construction avec ces partenaires, les attentes de chacune des parties ont été affinées puis intégrées dans la problématique par des mises à jour (figure 5 précédente). Enfin, cette phase a abouti à l'identification, grâce à l'appui de ces partenaires, de quatre des cinq initiatives de cas étudiées.

III.2.1.1. Tulle Agglo : la réaffirmation d'un partenariat

La collaboration entre le Laboratoire Geolab de Limoges et Tulle agglo est bien antérieur au projet APPAL. Elle remonte aux rencontres qui ont abouti à la création de l'Observatoire des Proximités en 2014, puis s'est poursuivie dans le cadre des activités du Groupe d'Action Locale⁴⁵ (GAL) du Pays de Tulle Vézère Monédières la même année (notes de participation de Marius Chevallier). Le projet APPAL a donc bénéficié de ce partenariat qui s'est renforcé.

Dans le cadre de notre recherche, les premiers échanges avec Tulle Agglo (mars 2018) ont porté sur la revue des objectifs du projet APPAL avec un focus spécifique sur les questionnements de la thèse. Des échanges multiples dont certains informels ont permis de recentrer les termes de la collaboration sur deux points : (i) l'identification des démarches étudiées et (ii) le suivi (scientifique) du Projet alimentaire territorial (PAT). Sur le premier point, nous avons émis le souhait d'analyser au moins une initiative directement soutenue par la collectivité, ce qui a conduit l'identification par Tulle Agglo de la *SAS Paysans Cœur de Corrèze*. Le groupe était déjà constitué autour des 10 membres et l'initiative était en cours de formalisation, ce qui a pour avantage de permettre de voir l'ensemble du processus de construction de ce projet collectif. L'implication directe de Tulle Agglo dans ce projet en faisait une initiative intéressante par rapport à notre problématique.

⁴⁵ D'après Duquenoy (2019), les GAL sont issus des articles 42 à 44 du règlement UE n° 1305/2013 dans le cadre du programme Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural (LEADER). L'objectif des GAL est d'accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets dans les territoires.

Quant à la seconde initiative de ce terrain, *La Dépaysante*, elle répond à une demande visant à avoir sur le même terrain, une démarche collective avec une moindre implication d'une collectivité territoriale. L'objectif d'un tel choix est double : (i) avoir la perception des acteurs "extérieurs" à la stratégie de Tulle Agglo dans une perspective de comparaison, et (ii) voir si la dimension territoriale a un impact ou non sur l'émergence et le développement de ces initiatives. Dans le cadre des journées annuelles de l'Observatoire des Proximités (voir le programme en annexe 2) et du séminaire APPAL qui se sont déroulés à Tulle en 2019, nous avons été mis en relation (par l'Agglo) avec La Dépaysante pour assurer le service de la restauration. L'intérêt pour cette initiative est né à la suite de la satisfaction de cette première interaction, demande qui a été favorablement accueillie par le groupe.

Enfin, le Projet alimentaire territorial de Tulle Agglo a un statut particulier dans la mesure où il n'est pas compté parmi les cinq initiatives de cas. Son suivi s'inscrit dans le cadre du souhait d'avoir un regard extérieur dans sa mise, et de contribuer à répondre à quelques questions que le *Chargé de projet agriculture et alimentation* de collectivité se pose :

- ✓ *Comment un projet alimentaire engagé à l'échelle d'une collectivité territoriale peut-il être un levier de développement local ?*
- ✓ *Comment un PAT peut-il être, pour les acteurs locaux, un moyen de se réapproprier certains choix individuels et collectifs quant aux modes de production, transformation, consommation ?*
- ✓ *En quoi un PAT peut-il être un vecteur permettant de renouveler et de pérenniser les dynamiques collectives, collaboratives et coopératives ?*
- ✓ *Comment peut-on mieux intégrer les questions d'équilibres environnementaux, paysagers et de renouvellement des formes de solidarité autour des enjeux agricoles et alimentaires ?*

Notre participation au comité de pilotage du PAT a non seulement permis de répondre à une partie de ces interrogations, mais surtout de compléter nos entretiens par une observation directe des interactions entre acteurs.

III.2.1.2. La prise de contact avec les partenaires du réseau InPACT

InPACT est un réseau d'acteurs de champ d'action varié, mais dont l'idée commune aux membres est celle d'une autre forme d'agriculture plurielle, qualifiées « d'alternatives », de « durables » ou les deux à la fois. Même si elles concernent des pratiques et des objectifs divers et variés, ces *agricultures alternatives* ont un socle commun⁴⁶ : *mettre l'Homme au centre des préoccupations pour une vie saine et productive en harmonie avec la nature et dans le respect des générations présentes et futures* » (InPACT, 2003). Ainsi, leur mission s'articule en trois principes ou valeurs que sont :

- ✓ **L'efficacité économique** au travers d'une meilleure utilisation de l'ensemble des facteurs de production pour offrir des services rendus et un revenu correct aux paysans ;
- ✓ **La dimension sociale**, basée sur la solidarité entre paysans, entre régions et entre pays du monde et ;
- ✓ **La préservation de l'environnement, de la biodiversité et du territoire.**

En Nouvelle-Aquitaine, il y a un bon maillage territorial des membres du réseau (carte 5), signe de vitalité de ce mouvement agricole aux côtés de la tendance hégémonique du modèle agroindustriel établi. La collaboration dans le cadre de notre recherche s'est limitée aux quatre membres suivants : l'Adear Limousin, Terre de Liens Limousin, le Civam Limousin et l'AFIPaR dans les Deux-Sèvres. A l'instar de l'Agglo de Tulle, les échanges d'exploration ont permis de repreciser les attentes vis-à-vis à APPAL. Celles-ci tournent, d'une part, autour d'interrogation « *sur la plus-value d'un accompagnement humain* » (Adear), car « *tous les cas sont spécifiques et il n'y a pas de techniques pertinentes pour un accompagnement humain* » (Civam). D'autre part, « *à quels critères se référer pour juger du bon fonctionnement d'un collectif ? Quels outils et méthodologies mettre en place pour une prise de décisions rapide ?* » (AFIPaR). Ces interrogations, ajoutées à celles des autres partenaires (Tulle Agglo), ont permis d'affiner la problématique en s'intéressant aussi à la question de gouvernance d'une action collective territoriale autour des enjeux des circuits agroalimentaires de proximité.

⁴⁶ InPACT et le « socle commun de la durabilité » - Site de l'Association Adéquations ». Consulté le 27 avril 2021 : http://www.agricultures-alternatives.org/IMG/pdf/socle_commun_inpact.pdf

Carte 7 : Implantation du réseau InPACT en Nouvelle Aquitaine



Source : InPACT Nouvelle Aquitaine

Tout comme les initiatives du territoire de Tulle Agglo, l'identification des deux initiatives étudiées en Haute-Vienne (Champ du Bocal et V'la Aut'chose) a été facilitée par l'Adear Limousin qui les accompagnait. Mieux, V'la Aut'chose avait déjà fait l'objet d'une première étude dans le cadre d'un projet de recherche financé par la Fondation de France⁴⁷ en partenariat avec l'Adear et la FRCIVAM. Enfin, seule l'identification de l'association *Bêche à Melle* résulte d'une démarche personnelle (internet). Cependant, sa pertinence a été validée après l'avis de l'AFIPaR (impliquée dans l'animation de l'observatoire des proximités) avec qui il y avait déjà eu quelques interactions.

III.2.2. Déroulé de l'enquête de terrain

Au regard de notre approche visant, d'une part, à appréhender les modalités de construction et de gouvernance interne d'une action collective, et à analyser la perception des acteurs sur le rôle des collectivités territoriales d'autre part, la méthodologie qui s'est imposée est celle d'une enquête qualitative consistant à interroger un certain nombre de personnes relativement à une problématique de recherche (Blanchet et Gotman 2017 ; Morange et Schmoll, 2016). Celle-ci a été complétée par des observations par endroits, permettant ainsi de consolider certains propos d'acteurs sur les actions et/ou événements (Bréchon, 2011 ; Rondeau, 2011). Ces méthodes qualitatives (entretiens et observations), d'après Desjeux et al (2019), « *considèrent l'individu comme faisant partie d'un réseau social qui agit sur lui et sur lequel il agit* ». D'après plusieurs autres auteurs (Goyette et Lessard-Hébert, 1987 ; Magioglou, 2008), elles permettent non seulement de mettre en exergue les représentations individuelles et collectives, mais aussi les rapports de pouvoirs à l'œuvre dans les interactions sociales. Ce sont ces deux dimensions spécifiques qui démontrent tout l'intérêt que représente ces méthodes qualitatives au regard de notre problématique visant à analyser d'une part les interactions au sein des réseaux d'acteur, et leurs perceptions sur la place et le rôle des collectivités d'autre part.

Ainsi, ces enquêtes et observations ont-elles été conduites auprès des acteurs de notre recherche qui peuvent être regroupés en trois catégories : (i) les cinq initiatives collectives, (ii) les collectivités territoriales et (iii) les organismes d'accompagnement (chambre d'agriculture et

⁴⁷ Projet « Collectifs et circuits courts en Limousin », financé par la Fondation de France, visait à capitaliser les expériences des acteurs des circuits agroalimentaires en Limousin. Il a conduit à une exposition consultable sur le site de l'observatoire : <http://www.proximites-obs.fr/2017/07/25/cc-haute-vienne/>.

réseau InPACT). A ces trois catégories, s'ajoutent quelques acteurs individuels (qui n'évoluent pas dans un collectif) afin d'avoir des perceptions autres que celles des acteurs insérés dans des collectifs. Au total, 47 entretiens non directifs d'une durée moyenne d'une heure (61 minutes et 19 secondes plus exactement) ont été réalisés (voir tableau 6). Il s'agit d'entrevues menées en face à face avec un seul acteur à la fois, représentant ainsi près de 48h d'enregistrement et 461 pages de retranscriptions. Pour reprendre Magioglou (2008), les entretiens non directifs sont des outils très flexibles du fait de l'absence de questions rigides. Dans cette perspective, nous avons toujours laissé la liberté à nos enquêtés d'aller jusqu'au bout de leurs idées, en ayant toutefois à l'esprit que les données collectées ne sont pas toujours homogènes dans une perspective de comparaison.

La collecte de données s'est déroulée en deux temps : de novembre 2018 à février 2019 dans les Deux-Sèvres et dans le Limousin, et de janvier à février 2020 en Corrèze. Ces deux périodes hivernales ont été choisies à la suite de nos enquêtes exploratoires, et elles correspondent aux moments où les producteurs des groupes retenus pouvaient nous consacrer plus de temps. Les rencontres ont souvent eu lieu sur les exploitations, dans les locaux des initiatives, dans des cafés ou encore au laboratoire, certains acteurs ayant préféré venir à nous.

Tableau 6 : Liste des acteurs interviewés

| Type d'acteur | | Commune | Temps (min) | |
|--------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----|
| Ouest de la Haute-Vienne | Champ du Bocal | | | |
| | 1 | Producteur | Blond | 110 |
| | 2 | Producteur | St Junien les combes | 114 |
| | 3 | Producteur | Château Chervix | 76 |
| | 4 | Producteur | Les Cars | 62 |
| | 5 | Producteur | Pageas | 60 |
| | 6 | Producteur | Rochechouart | 61 |
| | 7 | Producteur | Champagnac-la-Rivière | 59 |
| | Vla Autchose | | | |
| | 1 | Producteur | Coussac-Bonneval | 86 |
| | 2 | Adhérente | Nexon | 61 |
| | 3 | Adhérent | Nexon | 42 |
| | 4 | Adhérent | Nexon | 29 |
| | 5 | Adhérent | Nexon | 51 |
| | 6 | Productrice | Bussière-Galant | 61 |
| | Collectivités territoriales | | | |
| | 1 | Collectivité | Nexon | 76 |
| | 2 | Chargée de mission Dvpt Agricole | Limoges Métropole | 68 |
| | Accompagnement | | | |
| | 1 | Adear | Limoges | 49 |
| | 2 | CDA 87 | Limoges | 51 |
| | Acteurs hors collectifs | | | |
| | 1 | Producteur | Flavignac | 68 |
| 2 | Producteur | Couzeix | 27 | |
| 3 | Producteur membre d'un collectif | Coussac-Bonneval | 48 | |

| | | | | |
|--------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-------------|
| | 4 | Producteur | Flavignac | 60 |
| Tulle Agglo | La Dépayssante | | | |
| | 1 | Producteur/restaurateur | Seilhac | 61 |
| | 2 | Producteur | Sainte-Fortunade | 65 |
| | 3 | Producteur | Rom | 62 |
| | 4 | Productrice | Saint-Priest-de-Gimel | 66 |
| | 5 | Cuisinier | Argentat | 44 |
| | Paysans Cœur de Corrèze | | | |
| | 1 | Lycée agricole | Naves | 59 |
| | 2 | Producteur | Meymac | 36 |
| | 3 | Productrice | Chamboulive | 89 |
| | 4 | Productrice | Albussac | 53 |
| | 5 | Producteur | Saint-Pardoux-Corbier | 77 |
| | 6 | Productrice | Tulle Agglo | 44 |
| | 7 | Producteur | Gimel-les-Cascades | 53 |
| | Collectivités territoriales | | | |
| | 1 | Chargée de projet AgriAlim | Tulle | 65 |
| | 2 | Collectivité (Tulle Agglo) | Tulle | 70 |
| | Accompagnement | | | |
| | 1 | CDA19 | Tulle | 83 |
| Acteurs hors collectifs | | | | |
| 1 | CCAS Tulle | Tulle | 59 | |
| 2 | UDAF Corrèze | Tulle | 59 | |
| Deux Sèvres | Bêche à Melle | | | |
| | 1 | Productrice | Montigné | 80 |
| | 2 | Adhérente/Consommatrice | Melle | 66 |
| | 3 | Productrice | Pouffonds | 38 |
| | 4 | Producteur | Vouillé | 92 |
| | 5 | Productrice | Pougne-Hérisson | 54 |
| | Acteurs hors collectifs | | | |
| | 1 | Intermédiaire (Épicerie fermière) | Melle | 38 |
| | 2 | Producteur | Beaussais | 73 |
| | 5 | Productrice Fromagerie Rerolle | Liglet | 67 |
| Accompagnement | | | | |
| 1 | AFIPAR | Melle | 63 | |
| Total | 47 | | | 2876 |

En lien avec notre objectif visant à comprendre les modalités de construction et de fonctionnement d'une démarche d'action collective, nous avons accordé une attention particulière aux motivations économiques et sociales poursuivies par les acteurs car, celles-ci « traduisent le désir d'un acteur d'être bien intégré dans un groupe particulier » (d'Iribarne, 1970). Afin de saisir la profondeur de ces motivations et leurs effets dans la cohésion interne des initiatives étudiées, nous nous sommes intéressés aux normes et valeurs poursuivies ou souhaitées par les membres. Dans la même logique et en lien avec l'interrogation sur le rôle des collectivités territoriales, nous avons cherché à faire apprécier par les acteurs la nature des relations qu'ils entretiennent avec ces dernières (collectivités), mais surtout les éventuels ajustements à apporter pour faciliter encore plus les collaborations. D'une manière plus large, il a été demandé aux acteurs d'identifier les leviers d'action que les collectivités territoriales doivent/peuvent actionner pour impulser, réguler, intégrer et coordonner les initiatives collectives dans les territoires.

Pour les organismes d'accompagnement plus spécifiquement, il a été question d'apprécier comment ils perçoivent l'intervention des collectivités dans un domaine qu'on peut qualifier de leur pré carré.

Dans la conduite proprement dite des enquêtes, nous avons adopté une démarche « *comprehensive* » afin de mettre en évidence, comme le décrivent Desjeux et al (2019), « *les interactions collectives par le vécu des acteurs, leur implication, le sens et les valeurs qu'ils confèrent à leurs actes* ». Pour ce faire, les consignes ont été formalisées sous forme d'une trame applicable à toutes les catégories d'acteurs. Celle-ci est construite en découpant notre problématique en une série de 8 thèmes (annexe 4) comprenant chacun des propositions de relances afin de permettre aux répondants de préciser ses propos.

Après les présentations d'usage, nous faisons exprès de laisser notre interlocuteur définir le cadre de l'échange, notamment comment il souhaite que l'entretien se déroule, ce qui contribuait à le mettre en confiance afin qu'il sente libre. Une fois ce cadre d'échange défini, l'on commençait par la présentation de l'étude, ses objectifs, la finalité des informations recherchées et les thèmes que nous aimerions aborder. Après cette présentation, l'ordre des thématiques importait peu, l'entretien étant entièrement enregistré après accord oral.

Trois types d'informations complémentaires étaient visés. Pour le premier type, il s'agissait des données permettant de caractériser l'initiative enquêtée, c'est-à-dire ses origines, son parcours, ses objectifs et les moyens pour les atteindre, les partenariats directs et indirects, les difficultés, etc. Une attention particulière était accordée aux questions d'accompagnement (effectif ou souhaité), les raisons et/ou intérêts poursuivis dans une démarche de groupe, mais aussi ce qui pourrait constituer des raisons de désengagement. Ainsi avons-nous pu cartographier les interrelations entre les différentes parties concernées par notre étude (chambres d'agriculture, collectivités, membres du réseaux InPACT, réseaux des pairs, etc.) sur les trois terrains de recherche. Par ailleurs, ce type d'informations a permis de caractériser les modalités de construction d'une l'action collective, à travers notamment les objectifs collectivement poursuivis et les moyens mobilisés pour y parvenir, Des questions et/ou relances du type « *pouvez-vous me décrire votre (activité, rôle, groupe, intervention, mode d'accompagnement, ...)* ? » permettaient de (re)préciser les réponses.

Le second type d'informations portait plus sur la dimension fonctionnelle en cherchant à faire identifier et à faire décrire par l'acteur, les processus et modes de fonctionnement interne. Au travers donc des données sur les interactions au sein et entre les groupes, mais aussi entre les groupes et leur territoire, les effets de proximités, les jeux de pouvoirs (alliances, conflits, etc.) et les formes de régulations (formels et informels) à l'œuvre au sein des initiatives pouvaient être appréhendés. Ici, les consignes/questions étaient du type : *Pouvez-vous me raconter*

comment fonctionne (votre groupe ? vos relations/partenariats ? la répartition des rôles ? ...) et les difficultés rencontrées ? Que faut-il faire pour améliorer la collaboration avec d'autres partenaires ? Une attention singulière était accordée au « comment » afin de saisir, comme l'ont dit Desjeux et al (2019), « *les processus d'élaboration et de structuration de pratique personnelles ou collectives* ».

Le dernier type d'information visait, d'une part, à approfondir la perception des acteurs sur le rôle des collectivités et d'autre part, à mettre en relief les normes et valeurs recherchés par acteurs, c'est-à-dire « ce à quoi ils tiennent ». En effet, les valeurs et normes sont doublement éclairantes et permettent de : (i) comprendre les motivations qui favorisent (ou susceptibles de favoriser) le rapprochement/éloignement des acteurs et/ou des institutions (recherche de proximité non géographiques), (ii) identifier les formes de croyances et les modèles économiques dans lesquels évoluent (ou souhaitent s'insérer) les acteurs. En lien avec les collectivités locales, les relances étaient de type : *comment qualifiez-vous le rôle de la collectivité dans votre initiative ? au-delà de votre collaboration (si collaboration il y a), comment les collectivités peuvent intervenir pour mieux accompagner les initiatives agricoles et alimentaires dans les territoires ?* L'entretien se terminait toujours en indiquant à l'enquêté que tous les éléments avaient été abordés, avant de lui demander s'il voulait apporter un dernier complément en guise de conclusion.

Enfin, les observations participantes (réunions du comité de pilotage du PAT de Tulle Agglo, du PAT de Limoges Métropole, réunions du conseil d'administration de Terre de Liens, journées annuelles de l'observatoire des proximités) et non participantes (assemblées générales Terres de liens et Adear, « *Mon Territoire a du Goût* », ...) ont été d'un complément d'information utile. A travers les échanges informels qu'elles permettent, ces observations ont permis d'approfondir ou élucider certaines zones d'ombre relevées dans les entretiens d'une part. D'autre part, elles ont permis de confronter les discours aux pratiques et d'opérer des ajustements sur certains types d'information lorsque cela était nécessaire.

III.2.3. Traitement des données et présentation des résultats

Même si les enquêtes qualitatives « *sont adaptées à la mise au jour des représentations collectives et des logiques d'acteurs* » (Roselli, 2017), la question de « *leur analyse et interprétation fait toujours débat au sein de la communauté des sciences humaines et sociales* » (Bardin, 2013). C'est donc au regard de ces deux dimensions (atouts et limites) que nous avons opté pour un traitement simplifié de nos données. Ce traitement s'est fait en deux étapes : une pré-analyse et un traitement approfondi.

III.2.3.1. Organisation manuelle du corpus empirique : pré-analyse

La première étape du traitement a consisté en la retranscription entière et manuelle de tous les entretiens. Cette fastidieuse tâche a permis de transformer les enregistrements vocaux sous forme de texte (461 pages). A travers cette mise à plat des données, nous avons découpé les propos de chaque répondant selon les grandes thématiques de notre guide d'entretien. Le matériau ainsi découpé a été ensuite réorganisé à partir de plusieurs lectures croisées pour une analyse approfondie. Ce découpage a été manuel (sans logiciel de traitement) et a consisté à relever, comme l'ont dit Andréani et Conchon (2005), « *les approximations successives du sens des propos tenus par les interviewés* ». Les informations ainsi relevées ont conduit à l'élaboration des synthèses thématiques par personne à l'aide d'Excel. Le tableau 7 suivant illustre un exemple de ce découpage sur la thématique « le rôle des collectivités territoriales » et à partir du seul cas de La Dépaysante. Ces synthèses thématiques par acteur ont ensuite été résumées pour obtenir de synthèse thématique des groupes. Cette succession de synthèses a permis de dégager les perceptions globales de chaque collectif sur chacune des thématiques retenues.

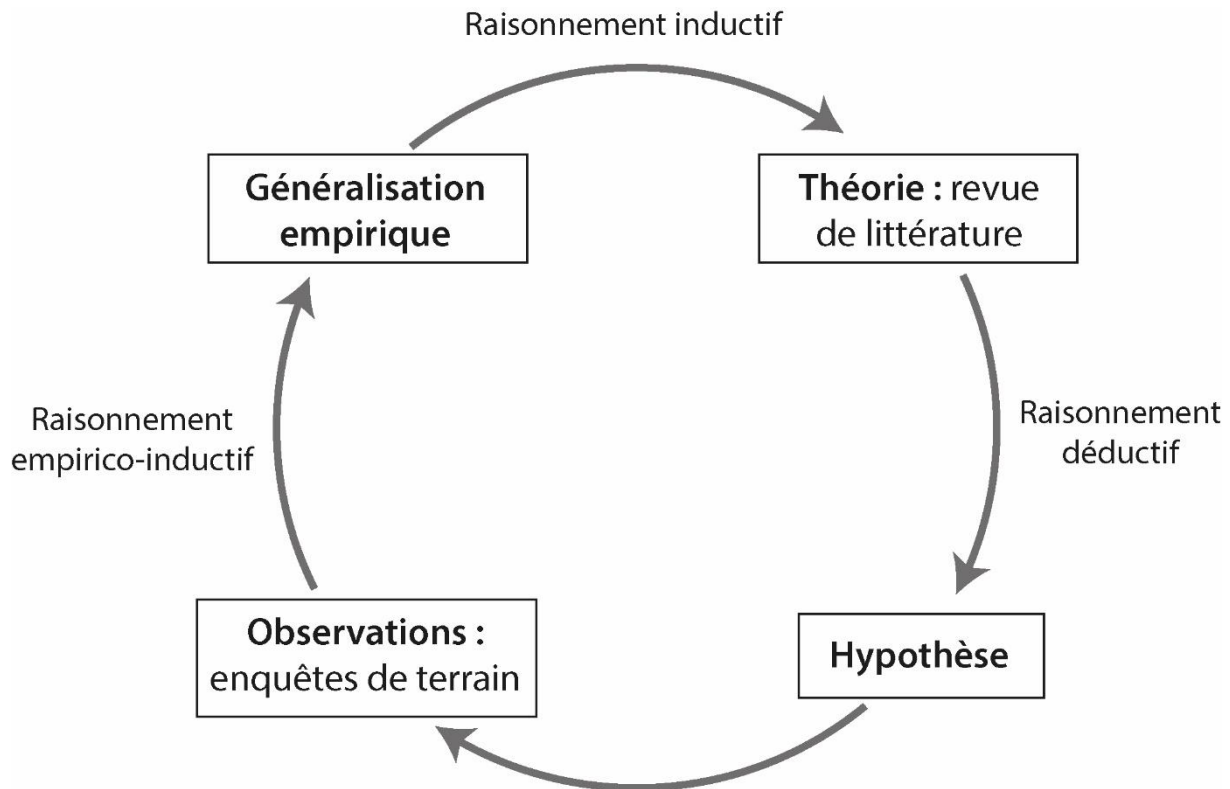
Tableau 7 : Exemple de synthèse thématique sur « rôle des collectivités » (la Dépaysante)

| | Extraits de verbatims |
|----------|---|
| Membre 1 | Il y a Claude qui fait un travail formidable, qui est sur le terrain, qui va voir les producteurs, qui les met dans les boucles ; C'est bien lui qui est à l'origine de la toute première sollicitation extérieure et ça a permis de démarrer cette branche ; Je pense que quand une collectivité prend ces choses-là en main politiquement, ça offre une largeur de moyens, ça permet une accélération des initiatives qui sont en place ; qu'on le veuille ou non, une collectivité ça reste une vitrine pour pas mal de gens ; quand il y a une association travaille avec une collectivité, ça offre une visibilité ; on a complètement envie de garder une entière autonomie de ce qu'on fait et c'est comme ça que ça se passe. |
| Membre 2 | C'est sûr que les collectivités et les politiques en général ont un rôle à jouer, mais je ne suis pas un gros croyant dans les politiques ; La Dépaysante on n'a pas été demandé à travailler avec l'Agglo, c'est l'Agglo qui est venue nous voir parce qu'ils nous ont vu travailler |
| Membre 3 | Il y a des collectivités qui essaient d'intégrer ce qu'on appelle les ceintures vertes, les collectivités peuvent certainement aider, mais s'ils changeaient un petit peu leur façon de faire les choses ; Ce qui se passe à Tulle Agglo via Claude, la ferme qu'ils achètent à St Clément, il m'a fait visiter moi par exemple, il prend les avis de différentes personnes pour voir si son projet est viable ; L'atelier de transformation et de découpe c'est via un prêt relais fait par l'Agglo, eux ils peuvent négocier les prêts que les producteurs les producteurs remboursent au fur et à mesure, c'est formidable |
| Membre 4 | J'avais assisté à un conseil municipal dans le public et ils ont parlé d'essayer au maximum de passer la cantine en bio ; les 2 élus en charge de cette question [(cantine)] m'avaient recontacté pour qu'on fasse une réunion ensemble, savoir si j'avais des pistes, des idées pour les aider à avancer sur ce projet de cantine en bio ; on avait émis l'idée que je produise les légumes pour la cantine de l'école ; Pour moi la collectivité, qu'elle essaie d'être exemplaire et après qu'elle anime des rencontres avec une volonté sincère, pas avec une simple volonté d'affichage ; Mais au-delà je pense qu'elles ont une marge de manœuvre en terme de décision et il faut surtout qu'elles la reprennent. |
| Membre 5 | Elles jouent un rôle parce qu'elles peuvent prendre des décisions pour l'origine des produits dans les cantines ; La cantine scolaire c'est primordial et c'est là il faut attaquer avec force ; A l'heure actuelle, les collectivités doivent jouer le rôle de financeur parce que je ne sais si elles ont dans leurs équipes des gens compétents pour accompagner |

Notre démarche s'est donc appuyée sur des thématiques identifiées en amont au moment de l'élaboration de notre guide d'entretien. Ces synthèses thématiques, réalisées à partir de nos observations et entretiens, ont permis de généraliser les argumentaires de réponse à chacune de nos sous questions, et donc de notre problématique. Partant de ces thématiques préalablement identifiées et en considérant la généralisation du raisonnement à partir des observations et enquêtes, notre démarche s'inscrit dans une logique de validation empirique par induction. Cette dernière est en effet basée sur « *l'observation analytique, la détection des corrélations et la recherche des rapports de causalité* » (Bavoux, 2009) comme nous l'avons fait en croisant les différentes synthèses. Mais concrètement, nous avons convoqué cette démarche dans un processus itératif caractérisé par *d'allers et retours constants et des ajustements dialectiques*

progressifs entre les thématiques de départ et les réalités observées sur le terrain comme la figure 6 ci-dessous.

Figure 6 : Synthèse de la démarche de collecte et de traitement de données



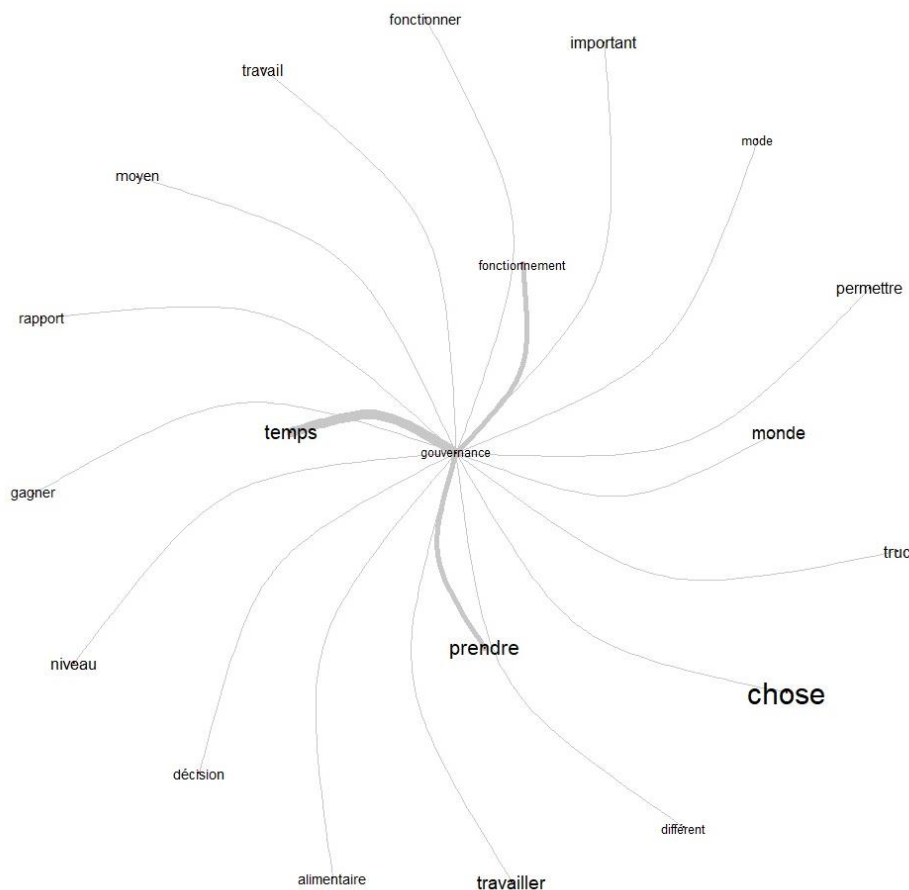
Source : Adapté à partir de la roue de Wallace (1971).

III.2.3.2. Approfondissement de l'analyse et organisation des résultats

Cette étape du traitement de nos données a mobilisé la « méthode interprétative » pour « *objectiver, systématiser et quantifier le contenu des dires d'acteurs* » (Bardin, 1977) en se basant pour cela, sur les synthèses thématiques obtenues au point précédent. Encore appelée analyse du contenu (Roselli, 2017), la méthode interprétative « *consiste à faire un usage sélectif des entretiens qualitatifs en identifiant les réponses correspondant aux questions de départ* » (Ibid). Dans cette logique, nous avons procédé au codage des données afin de faciliter leur traitement statistique à l'aide du logiciel Alceste. En lien avec les objectifs de notre recherche, nous avons fait le choix d'un code ouvert simple, en prenant comme unités d'analyse les mêmes sous-catégories thématiques du traitement manuel (point précédent). Les résultats obtenus à

partir de ce traitement statistique ont, d'une part, permis de mettre en évidence la fréquence des occurrences et des grandes idées reliées à chaque catégorie thématique. D'autre part, ces résultats a permis d'obtenir des tableaux et graphiques thématiques comme l'hyperbase sur la thématique « Gouvernance » présentée à la figure 7 ci-dessous. Celle-ci montre que les **modes de gouvernance** des démarches d'action collective étudiées renvoient à des échanges lorsqu'il y a **quelque chose** en lien avec le **fonctionnement** pour **prendre** des **décisions**. Cette analyse approfondie a enfin révélé que la plupart les modes de gouvernance des collectifs identifiés nécessitent souvent du **temps**, en particulier lorsqu'il s'agit de **prendre** des décisions **importantes**, ou pour apprendre à se connaître afin de **travailler** ensemble.

Figure 7 : Hyperbase de la gouvernance



La restitution générale de ces résultats d'analyse dans la deuxième partie de la thèse a été faite à travers deux mises en forme complémentaires. La première est une description argumentée et monographique permettant à chaque fois de saisir la perception brute de chaque collectif sur

chaque thématique. Dit autrement, ce format descriptif est présenté de façon à rendre compte de la perception de chaque type d'acteur sur chaque groupe thématique, ce qui a permis de comprendre comment notre problématique globale est vécue et pratiquée au quotidien dans les différentes initiatives. A cette fin, de nombreux extraits d'entretiens sont convoqués pour situer les représentations individuelles au sein des collectifs. Quant au second format de la restitution, il est plus analytique et s'inscrit dans une perspective de montée en généralité. A ce niveau, les perceptions singulières des acteurs et groupes d'acteurs ont croisées entre elles, puis avec la littérature scientifique correspondant à chaque thématique.

Enfin, les extraits sont convoqués de deux façons différentes dans le texte. Les plus courts sont directement appelés dans le texte et ceux plus longs sont illustrés sous forme de citation. Dans les deux cas, ces extraits sont encadrés par des guillemets ; leur « ouverture indiquant le début de l'extrait et la fin du propos est marquée par leur fermeture ». Pour faciliter la lecture et/ou la compréhension de certains extraits, il nous arrive d'intervenir dans le propos de l'acteur, et dans ce cas nos ajouts sont mis entre crochet ([..]).

Partie II. GOUVERNANCE, ACTION COLLECTIVE ET ROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Cette deuxième partie de développement porte sur les résultats de notre réflexion. Comme indiqué dans les chapitres I et II précédents, nous nous sommes volontairement limités à la présentation des cadres théoriques et leurs modes de déploiement afin de justifier notre positionnement. En d'autres termes et contrairement au schéma classique de thèse (les aspects théoriques, puis les résultats), nous avons fait le choix de ne pas contextualiser nos questions de recherche dans la première partie. Ainsi, les quatre chapitres de cette deuxième partie sont organisés de façon relativement similaire. Chacun de ces chapitres est toujours introduit par une brève revue littérature thématique permettant de recontextualiser la sous question traitée. Cette recontextualisation est suivie de la présentation de chaque initiative sous l'angle de la sous question abordée et ceci dans une perspective de restitution de notre corpus empirique. Ce corpus est enfin confronté (ou analysé) au cadre théorique correspondant.

Ainsi, après avoir défini la notion de gouvernance et de ses implications dans les circuits agroalimentaires de proximité, le premier chapitre de la partie (chapitre IV) traite des processus d'émergence et de fonctionnement des cinq initiatives étudiées. D'une manière générale, le corpus empirique a montré qu'il n'existe pas une forme (unique) de gouvernance dans ces initiatives collectives, mais plutôt des modes de gouvernance "bricolés" oscillant entre les cadres formels et informels et selon les circonstances et les projets. Dans le chapitre V, même si la littérature scientifique établit une étroite liaison entre la notion de l'action collective et celle de « projet », nos résultats montrent que ce lien n'est pas toujours systématique. En d'autres termes, nos résultats ont montré qu'il peut avoir une action collective sans projet clairement formalisé. Plus spécifiquement, dans les initiatives étudiées, l'action collective semble tenir du fait de l'existence partagée des normes et valeurs. En lien avec nos choix théoriques, nous avons mobilisé la sociologie économique dans ces deux premiers chapitres de la partie.

La première section du chapitre VI pose un état des lieux du rôle des collectivités territoriales dans la territorialisation agricole et alimentaire. S'il y a un consensus dans la littérature que ces acteurs ne disposent pas de compétences spécifiquement agricoles et alimentaires, cet état des lieux montre qu'il existe une diversité de leviers possibles rendue possible par la souplesse et l'étendue de certaines compétences. La seconde section du chapitre restitue la perception des

acteurs sur le regain d'intérêt des collectivités dans un domaine historiquement animé par des acteurs du développement agricole. Quant au dernier chapitre de la thèse (chapitre VII), il analyse les différentes interactions entre les catégories d'acteurs de notre étude et les collectivités territoriales. Il s'appuie sur le cadrage théorique de l'économie de proximité et montre que les collectivités activent mieux certaines proximités que d'autres. Nous avons illustré ces différences d'activation des proximités par deux études de cas : le projet alimentaire territorial de Tulle Agglo et la restauration collective.

Chapitre IV : Modalités de constitution et gouvernance des collectifs de circuits agroalimentaires de proximité étudiés

Ce chapitre porte sur la partie de notre problématique relative aux modalités de construction d'une démarche d'action collective. Nous analysons pour cela les conditions d'émergence et les modes de gouvernance des collectifs étudiés. Plus exactement, nous démontrons ce qui fait que les acteurs, toutes catégories confondues, se mobilisent collectivement autour d'un enjeu comme celui des circuits agroalimentaires de proximité. Nous nous sommes particulièrement attachés de savoir comment les acteurs arrivent-ils à construire des dynamiques collectives qui contribuent à la réalisation de leurs objectifs économiques, sociaux et/ou environnementaux. Nous nous sommes également intéressés aux modes de fonctionnement interne et de gouvernance des initiatives étudiées. La réponse à cette question pourrait utilement éclairer certaines politiques publiques à l'échelle locale comme les Projets alimentaires territoriaux (PAT) qui promeuvent des démarches partenariales comme condition de réussite des initiatives agricoles et alimentaires dans les territoires.

Notre réponse à cette sous question est organisée en trois sections. La première met un focus sur la notion de gouvernance et sa mobilisation pour analyser les initiatives agricoles et alimentaires. Une revue de plusieurs approches de la gouvernance alimentaire a permis de choisir un angle d'entrée qui corresponde le mieux à notre étude. La seconde section prolonge cette contextualisation de la notion de gouvernance à partir des éléments empiriques, permettant non seulement de montrer les modalités d'émergence des initiatives de notre étude, mais aussi de mettre en lumière les différentes formes d'action collective qui, dans la littérature, a un lien de causalité avec la notion de « projet ». Ces matériaux théoriques et empiriques sont confrontés dans la troisième section aux outils analytiques de la sociologie économique. Ainsi, nous avons tenté de comprendre et d'expliquer comment les rôles se répartissent au sein des collectifs, et quel est l'effet du capital social (centralité, leadership, etc.) des membres dans cette répartition. Enfin, nous avons mis en relief les logiques qui guident l'engagement des acteurs dans des démarches collectives.

IV.1. La gouvernance alimentaire : état de lieux et application aux circuits agroalimentaires de proximité

Le rapport de la Commission des Nations Unies sur la gouvernance mondiale (1995) définit cette notion comme « *l'ensemble des différents processus et méthodes à travers lesquels les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes* ». Aujourd'hui, cette notion de gouvernance est devenue un enjeu de préoccupation majeur pour les acteurs politiques et professionnels à divers niveaux, mais aussi dans les milieux scientifiques. A niveau de l'action publique territoriale, cette préoccupation est souvent motivée par le souci d'associer l'ensemble des parties prenantes à la définition des enjeux locaux de développement (Lardon et al, 2008). La notion de gouvernance est mobilisée dans la sphère scientifique pour comprendre ces mécanismes collaboratifs et expliquer leurs de réussite ou les points de vigilance nécessaires dans la conduite de tels processus collectifs (*Ibid*). Dans le cadre des échanges marchands enfin, la gouvernance vise à expliquer les formes d'organisation et de fonctionnement du marché (Bertrand et Moquay, 2004), mais aussi les modes de coordination des acteurs et les formes de développement territorial qui en résultent.

Cette conception de la notion de gouvernance s'inscrit dans la lignée des travaux sur la gouvernance territoriale (Pecqueur, 2001 ; Pecqueur et Ternaux, 2005), définie comme « *un processus d'articulation dynamique des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement* » (Gilly et Lung, 2004). Elle est aussi comprise comme « *un processus dynamique de coordination entre acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour d'enjeux territorialisés* » (Rey-Valette et al, 2010).

Dans cette logique, la gouvernance alimentaire territoriale (Billion et al, 2016) est souvent mise en regard aux effets négatifs de la mondialisation des chaînes d'approvisionnement. Ces externalités négatives du système agroalimentaire mondial (Rastoin et Ghersi, 2010) ont conduit à l'émergence des préoccupations de territorialisation de l'agriculture et de l'alimentation (Perrin et Soulard, 2014). Ces préoccupations se traduisent sous forme de relations visant à organiser la discussion et à coordonner les différents acteurs dans la définition des règles et/ou objectifs partagés (Lardon et al, 2008). La gouvernance alimentaire territoriale renvoie ainsi à « *un paradigme alternatif en réponse aux problèmes associés à la logique agro-*

industrielle » (Wiskerke, 2009), rejoignant en cela les motivations souvent mises en avant pour expliquer le choix des acteurs pour les circuits agroalimentaires de proximité fondés à la fois sur un ancrage territorial et les liens sociaux.

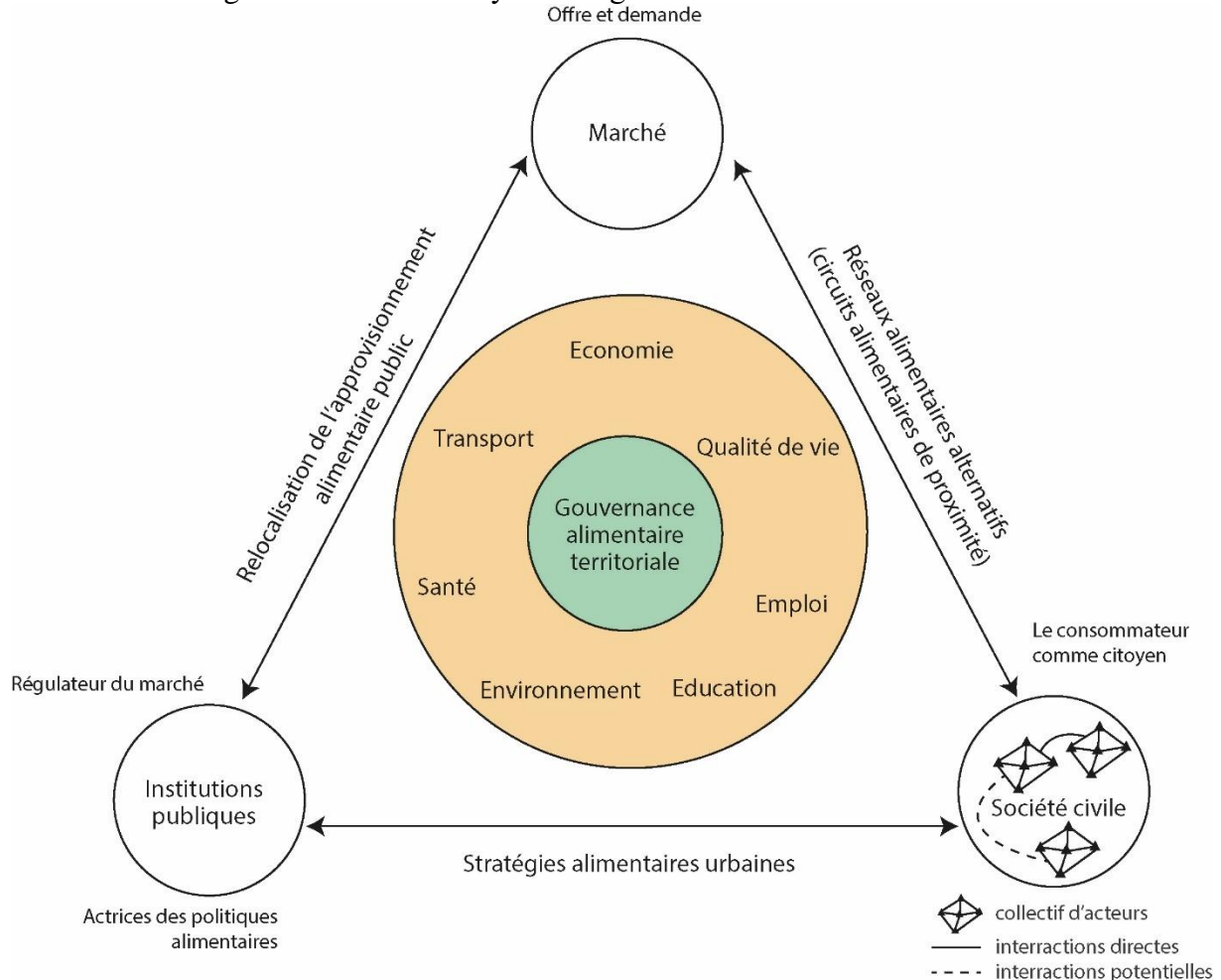
Dans ces circuits agroalimentaires de proximité, la notion de la gouvernance alimentaire est souvent mobilisée pour qualifier les modalités de concertation et de coordination des parties impliquées (Corade et Lemarié-Boutry, 2020 ; Perrin et Soulard, 2014). Dans ce champ de circuits agroalimentaires, la gouvernance alimentaire territoriale est spécifiquement considérée comme « *l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant à favoriser leur organisation et limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires* » (Billion, 2017). Cependant, certains acteurs (Réseau rural français, RnPAT, CCGAD, ...) marquent leur préférence pour la définition proposée par *Terres en villes*⁴⁸ et selon laquelle la gouvernance alimentaire territoriale désigne « *un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire* ». D'après certains de ces acteurs comme le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de la Nouvelle Aquitaine (CCGAD), cette préférence est justifiée par le fait que cette définition permet de se saisir de l'alimentation comme une porte d'entrée afin de relever les défis (économiques, sociaux, environnementaux, culturels) d'un territoire, en considérant simultanément : (i) les questions de mise en cohérence des politiques publiques sectorielles touchant l'alimentation, (ii) la mutualisation des compétences réglementaires entre échelons administratifs (communes, département, région, Etat) et enfin (iii) la mise en réseau des acteurs publics, privés et associatifs afin d'encourager la construction de projets collectifs. Pour les besoins de notre analyse, nous avons croisé ces différentes définitions pour retenir que la gouvernance alimentaire territoriale renvoie à *une coopération, au sein d'un même territoire, des acteurs et/ou des initiatives de sphères différentes en vue de construire des synergies d'action autour d'un enjeu collectif*.

Dans son déploiement, la littérature scientifique distingue généralement deux niveaux de coordination de la gouvernance alimentaire régulés par les institutions : la coordination par le marché (système agroalimentaire mondial) et la coordination par la société (système agroalimentaire local). Cette distinction s'appuie sur la grille de lecture (figure 8) proposée par

⁴⁸ C'est la définition mobilisée dans les travaux du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT) ou par le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de la Nouvelle Aquitaine (CCGAD) : https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2016/11/TEV_CH3.1_CircuitsProxResRuralSynth_2010.pdf

Wiskerke (2009) et implémentée avec succès dans les travaux portant sur les systèmes alimentaires urbains (Billion, 2017 ; Caroline et al. 2017 ; Perrin et Soulard, 2014).

Figure 8 : Grille d'analyse de la gouvernance alimentaire urbaine



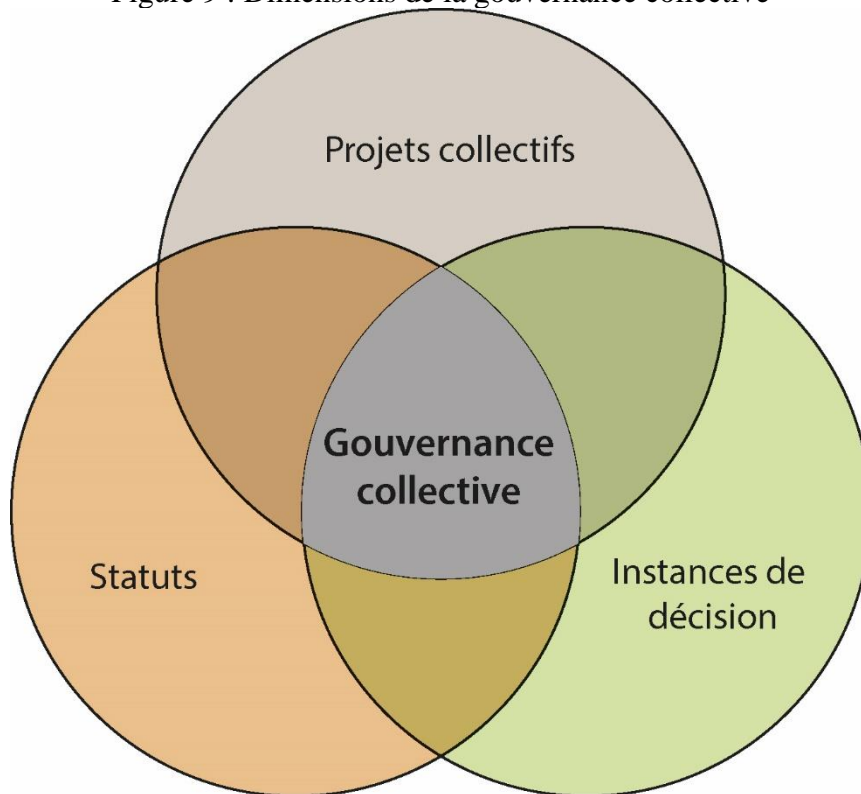
Source : adaptée de Wiskerke (2009)

En se référant au « marché » avec l'Etat comme l'unique régulateur, cette approche permet de mettre en évidence les interactions macroéconomiques dans lesquelles « *les villes et les grandes villes sont pleinement impliquées* » (Le Galès, 2011). Cependant, cette approche ne semble pas adaptée à notre recherche qui s'intéresse à des collectifs d'acteurs relevant uniquement de la seule catégorie "société civile" de figure 8 précédente. Dans cette catégorie (société civile), la notion de la gouvernance recouvre quelques spécificités. D'après Enjolras (2010), « *la gouvernance et les modes de coordination des acteurs de la société civile s'appuient sur une éthique et des principes qui font appel à la notion de la confiance* ». Interroger les modes de gouvernance des collectifs étudiés dans ce contexte revient donc à s'intéresser aux liens

interpersonnels et aux ressources (matérielles et symboliques) qui favorisent l'instauration de cette confiance et les rapports de pouvoirs au sein des entités collectives (Akesbi et Boutillier, 2021).

Pour mieux intégrer ces rapports de pouvoirs (parfois invisibles) et le rôle des relations interpersonnelles dans la gouvernance, notre approche va au-delà des analyses de pouvoirs au sein des groupes qui, d'après Chevallier et Dellier (2020), « *se cantonnent généralement à la description des asymétries liées à l'expertise entre les acteurs* ». Nous sommes en effet partis de l'hypothèse que pour appréhender les modes de gouvernance des initiatives collectives étudiées, il faut s'intéresser au cadre qui définit : (i) les fondements du groupe (statut, etc.), (ii) les règles et obligations réciproques et (iii) le(s) projet(s), voire les objectif(s) commun(s) comme le résume la figure 9 ci-dessous. Ce sont ces trois dimensions qui sont d'abord recherchées dans la section suivante (IV.2) avant de les confronter la grille de lecture de la sociologie économique (IV.3).

Figure 9 : Dimensions de la gouvernance collective



Source : auteur

IV.2. Fonctionnement interne des cinq collectifs étudiés

Cette section, nous complétons de manière argumentée la présentation des cinq initiatives introduites au point III.1 du chapitre 3. A partir de la reconstitution des modes de fonctionnement, nous mettons en relief, pour chacune des initiatives, les trois dimensions de la gouvernance (figure 9).

IV.2.1. Paysans Cœur de Corrèze et son mode gouvernance

Paysans Cœur de Corrèze est une jeune Société par Actions Simplifiée (SAS) créée en 2019 en partie grâce à l'appui de la Communauté d'Agglomération de Tulle⁴⁹. Les 9 producteurs membres qui constituent ce collectif sont tous des éleveurs bovins et engagés dans différents modes de vente directe. Le but recherché par les membres en s'associant est de « *se doter d'un outil de proximité⁵⁰ qui permette au groupe et aux usagers d'aller plus loin dans la transformation* » (Nicolas). En d'autres termes, la mise en collectif est perçue comme un moyen permettant à chaque sociétaire d'atteindre ses objectifs individuels tout en s'affranchissant de certaines contraintes administratives et financières : « *Au début, on avait en projet de faire un labo ici ([sur l'exploitation]). C'est vrai que ça a un certain coût et on n'aurait pas été aux normes CE ([Commission Européenne]). Mais le fait de se mettre à plusieurs pour avoir un outil de travail, ça a coûté moins cher et on peut avoir un bel outil aux normes* » (Serge) ; « *Vu ce que je voulais faire, ce n'était pas possible que je prenne en charge ce type d'atelier sur moi-même parce que je ne l'aurais jamais remboursé et si je voulais livrer hors de la Corrèze, il faut être en CE* » (Angeline) ; « *On s'est raccroché au groupe pour avoir un outil de travail et on espère que ça nous permet de pouvoir avoir une diversité de produits à vendre tout au long de l'année* » (Yvette).

Ces quelques propos sont en effet les motivations classiques déjà mises exergues par certains travaux sur les ateliers de transformation collectifs (Gafsi, 2017 ; Mundler et Valorge, 2015).

⁴⁹ Le rôle de l'Agglo est développé au chapitre VI consacré aux collectivités territoriales.

⁵⁰ Nous rappelons que les passages entre guillemets sont les citations d'acteurs et que les prénoms mentionnés sont fictifs par souci d'anonymat. Ici la notion de proximité fait référence à « pas loin » et non dans le sens du cadre des proximités même cette acception rejoint la dimension géographique dans ce cadre.

Plus spécifiquement, ces propos renvoient à ce qui a été qualifié dans ces travaux de « *stratégies de complément* » et/ou de *développement* ». La *stratégie de complément* se traduit par le souhait des participants à un projet collectif de consolider leur modèle économique, notamment par la diversification de nouvelles gammes de produits. Quant à la *stratégie de développement*, elle s'inscrit dans une dynamique conquête de nouveaux débouchés à travers une mutualisation de moyens permettant aux acteurs de créer de nouvelles ressources (ateliers de transformation, nouveaux produits, ...) qui facilitent l'atteinte de certains objectifs individuellement difficiles à réaliser en raison de leur coût. Cependant, la mutualisation de ressources dans le cas de Paysans Cœur de Corrèze n'a pas conduit à une fusion d'activités et/ou de pratiques comme le précisent certains : « *C'est vrai que ça nous permettra d'élargir les débouchés, mais dans un premier temps on continue tous à pratiquer la vente comme on le faisait parce que c'est quand même une assurance* » (Régine) ; « *ça va être chacun commercialise sa production, c'est l'éleveur qui reste maître de sa production* » (Léon).

Quant au fonctionnement interne du collectif, même si Tulle Agglo a joué un rôle non négligeable, celui-ci est le fruit de nombreux échanges entre membres : « *on a eu des réunions qu'entre nous ([les membres]), justement pour ce qui concerne la société, l'exploitation du lieu, pour nos plans financiers, comment on va fonctionner, etc.* » (Yvette). Le mode de fonctionnement retenu s'appuie sur deux instances : le Conseil d'Administration (CA) et le Bureau. Toutefois, ces deux instances se confondent dans la pratique, probablement en raison de la taille réduite de la SAS. En d'autres termes, tous les adhérents sont à la fois membres du CA et du bureau et ils ont par ailleurs contribué à part égale au capital de la société : « *on a décidé que chacun devait contribuer à hauteur de ([tant]) d'euros et on doit tout payer avant la fin du chantier* » (Léon).

En termes de responsabilités au sein du groupe, le Lycée agricole, en tant que « *membre de droit*⁵¹ *au conseil d'administration pour avoir un droit de regard n'a pas voulu prendre de responsabilités* » (Régine). A l'exception de ce seul membre, les 9 autres actionnaires ont « *des postes de responsabilité bien définis dans le pacte des associés* » (Ibid). Selon leurs propos,

⁵¹ Selon la présidente du collectif, l'accord des subventions de la Région était conditionné par l'implication d'un établissement public pour avoir le droit de regard.

« des équipes se sont constituées un peu naturellement autour de certaines tâches⁵² avec les gens qui avaient des envies et des compétences » (Régine) et « on sait que chacun de nous devra passer au minimum une demi-journée par semaine par rapport aux actions qu'on a prévues » (Yvette).

Cependant et malgré la répartition de responsabilités et des deux instances de gouvernance, « on est un noyau de 3-4 personnes à se voir très régulièrement et à travailler à fond sur les dossiers » (Yvette). En ce sens, les membres interrogés ont été unanimes sur la capacité de coordination et d'animation de la présidente du groupe ; ce qui semble lui conférer un certain poids ou pouvoir : « c'est quand même elle le pilier du fonctionnement » (Robert) ; « c'est un peu la meneuse du groupe, la locomotive » (Serge) ; « il y a une présidente qui n'a pas besoin de nous consulter systématiquement parce qu'on lui a délégué la gestion de la structure » (Yvette) ; « ils m'ont désignée assez naturellement, peut-être que j'ai l'air d'un leader ». A travers ces propos, il en découle le processus décisionnel est fortement influencé (ou peut l'être) par cette membre, en raison de sa capacité technique comme le confirment ses collègues : « ... le fait que je la connaisse et que je connais sa bonne réputation, c'est une personne dynamique avec une capacité à organiser les choses » (Robert) ; « ... parce que c'est elle qui a pris ça à bras le corps depuis le début, qui s'en est occupée à fond, pour se renseigner, pour les subventions, pour l'organisation ; heureusement qu'on l'a » (Yvette).

Le collectif (ou le noyau central) se réunissait « une fois par semaine tous les jeudis après-midi à l'atelier » (Léon) et « les convocations se font naturellement par mail et l'ordre du jour, c'est moi qui le fais mais on en discute avant. C'est moi qui fais également les comptes rendus » (Régine). Pour des raisons pratiques, certaines réunions se tenaient chez la présidente : « c'est un peu loin, mais chez elle il y a vraiment tout. Depuis les premières réunions, les comptes rendus, elle a tout gardé. Quand on va faire une réunion, elle peut tout retrouver, même les trucs qui ont été dites depuis 3 ans » (Nicolas). De notre point de vue, la systématisation des comptes rendus renvoie à une logique de fonctionnement par les preuves ; ce qui rompt non seulement avec la tradition orale comme nous le verrons dans certains cas, mais rend la gouvernance plus "professionnelle". Autrement dit, l'édition et la conservation des comptes rendus ont pour but de pouvoir montrer à tout moment le contexte et les motivations qui ont

⁵² Gestion administrative et financière, hygiène et mise en œuvre du plan de maîtrise sanitaire ; désinfection et fonctionnement interne ; entretien du matériel, gestion du planning et des stocks ; entretien mécanique et gestion des nuisibles.

conduit à la prise de telle ou telle autre décision. Ces traces peuvent également être remobilisés pour situer les parts des responsabilités en cas de problèmes. Cette logique de fonctionnement cadré est complétée par d'autres éléments : « *les autres clauses concernent l'intégration de nouveaux membres. On commence d'abord par une période d'essai pour voir si on est compatibles les uns des autres* » (Régine) ; « *il y a aussi les visites des fermes candidates à l'adhésion* » (Nicolas). Dans la même logique, « *des séries de sanctions sont prévues en cas de faute grave ou de non-respect des clauses et elles sont établies de façon graduelle : simple rappel à l'ordre, exclusion temporaire, exclusion définitive* » (Régine). En somme, le mode de gouvernance de Paysans Cœur de Corrèze est une gouvernance plus « formalisée » comparée à celle de La Dépaysante par exemple.

IV.2.2. Fonctionnement de La Dépaysante

Ce collectif mixte (producteurs et artisans) créé autour des *cantines paysannes* est animé par une dizaine de personnes sur la vingtaine qu'il comptait au moment de nos enquêtes. Selon nos entretiens, le *Battement d'Ailes* (photo 2) semble avoir joué un rôle important dans la structuration de ce collectif. Il s'agit d'un centre agroécologique fondé sur les principes d'autogestion et d'économie solidaire⁵³, et dont les domaines d'activités sont divers, allant de l'hébergement à la restauration, de la formation à l'organisation ou à l'accueil d'évènements en passant par des activités culturelles. La plupart des membres de La Dépaysante s'y sont rencontrés : « *Avant de s'installer en Corrèze, on a passé deux mois au Battement d'Ailes dans lequel on a rencontré Firmin* » (Dorian) ; « *Avec Dorian, on s'est rencontré à un bal organisé au Battement d'Ailes* » (Valérie) ; « *le Battement d'Ailes, j'y vais chaque année à la bourse aux graines, je connais un peu les gens qui sont là-bas* » (Damien). Ces rencontres sont prolongées sur un second lieu, le marché de Tulle : « *Tous les samedis, on se rencontre au marché* » (Firmin) ; « *Le marché c'est un facteur qui nous a donné une bonne façon de vivre, ..., c'est un genre de Facebook à nous, un Facebook social* » (Damien).

Photo 3 : Le Battement d'Ailes

⁵³ Le battement d'Ailes. Consulté le 17 février 2021 | <https://lebattementdailes.org/>



Photo prise lors de la journée annuelle de l'observatoire des proximités suivie du séminaire d'APPAL 2019. Le bâtiment est entièrement construit en bois en lien avec les principes alternatifs et de durabilité poursuivis par le centre.

Contrairement au collectif précédent, La Dépaysante ne s'inscrit pas dans une démarche de fonctionnement formalisé. En d'autres termes, l'objectif du collectif n'est pas de mobiliser ou de mutualiser les ressources des membres pour atteindre une finalité partagée et dont la réalisation nécessiterait la participation systématique de tous les membres. Du point de vue de ces derniers, La Dépaysante semble être perçue comme une structure permettant de réaliser quelques projets d'appoint et pas nécessairement collectifs. Ces projets se renouvellent au gré des opportunités et des disponibilités des membres intéressés, comme l'explique Dorian : « *la Dépaysante c'est quelque chose à géométrie variable où chacun peut venir retrouver ce qu'il veut, c'est un répertoire où chacun est maître de l'orientation* ». En d'autres termes, « *chaque personne peut utiliser le groupe pour générer de l'activité* » (Damien). Enfin, les membres engagés dans un projet peuvent mutualiser leurs ressources (humaines en particulier), comme c'est le cas à l'occasion de certains événements : « *Il y a certaines foires, certains marchés où on ne va pas être présents en tant que producteur parce que ça fait trop pour nous, on peut avoir un stand commun qui est géré par un de nous et où on vend les produits de tout le monde* » (Valérie).

Toujours selon nos entretiens, le fonctionnement de La Dépaysante est basé « *l'autogestion* » (Dorian) et chaque membre disposerait du même droit et pouvoir de décision : « *on est neuf coprésidents sur l'association et chacun de nous peut utiliser le chèque, chacun de nous peut*

utiliser l'association plus ou moins comme bon lui semble » (Damien). Contrairement au collectif précédent, La Dépaysante n'a ni d'instances de décision formalisées ni des rôles clairement répartis entre ses membres : « *on n'a pas de rôle défini et ce n'est pas notre souhait d'avoir un bureau* » (Firmin), la conséquence étant que ni les procédures ni les décisions elles-mêmes ne sont formalisées.

Plus concrètement, « *les modes de décision s'inventent en permanence* » (Dorian), non seulement en fonction des activités et projets du moment, mais aussi « *en fonction des membres engagés dans cette activité-là, de leurs disponibilités et de leurs motivations* » (Denis). En d'autres termes, une action est conduite par les membres intéressés et disponibles qui s'organisent entre eux en termes de fonctionnement de gouvernance. Il s'agit donc d'un mode de décision qualifiés par les acteurs eux-mêmes « *d'indétermination* » (Damien), mais qui constituent « *une force parce que c'est ce qui permet à chacun, en fonction du temps et de l'énergie qu'il a en ce moment-là, de donner le meilleur de lui-même* » (Dorian). Dit encore autrement, « *Chaque aventure qu'on lance, elle est lancée par les gens que ça intéresse* » (Firmin) ; c'est-à-dire avec « *les gens qui sont présents dans le cœur de l'activité, qui participent à ce projet-là* » (Valérie).

Cette absence de règles de fonctionnement s'étend jusqu'aux modalités d'adhésion et d'exclusion : « *pour l'adhésion, on n'a pas de garde-fou, si demain quelqu'un va dans la rue et dit je vends des légumes au nom de La Dépaysante, ça va nous interpeller mais on n'a pas prévu un truc spécial pour ce genre de choses* » (Dorian) ; « *ce n'est pas parce que tu n'as pas envie de faire ce projet que tu es exclu, c'est juste que tu ne participes pas à ça* » (Damien). Le fonctionnement de La Dépaysante est en définitive basé sur la succession de micro-projets moins contraignants en termes d'engagement collectif. Nous pouvons par ailleurs déduire que l'exclusion est personnelle et se constate par un arrêt définitif de la participation d'un membre à plusieurs projets successifs.

IV.2.3. Fonctionnement du Champ du Bocal

Le Champ du Bocal s'est constitué dans l'objectif de compenser un manque de compétences techniques par des échanges entre pairs. Pour les membres de ce collectif, les formations et compétences disponibles dans les réseaux d'accompagnement agricole sont plus orientées sur un type de production ou de pratique, ce qui ne couvre pas totalement les besoins de leurs modèles agricoles qui associent plusieurs cultures. Après la constitution du groupe, les 6 producteurs membres ont décidé d'en faire un projet : « *L'objectif de départ n'était pas un projet, mais juste se voir et échanger techniquement sur les pratiques culturelles et au bout d'un moment on s'est dit est-ce que ce ne serait pas bien de faire un projet ensemble* » (Bernard).

Ce nouveau projet vise un autre objectif, celui de la gestion des récoltes comme le précise ce producteur : « *je me souviens ce jour-là, on a imaginé qu'on pouvait faire des bocaux avec des légumes d'été, qu'on mettrait dans les paniers d'hivers pour compléter, et c'est comme ça l'idée de la transformation est née* » (Jacques) ; « *quand on transforme, c'est 50kg [de tomates] qui partent d'un coup, qui sont transformés et qui ne sont pas perdus* » (Thierry). Dans cette logique, les motivations de la mise en collectif sont comparables à celle de la SAS Paysans Cœur de Corrèze, c'est-à-dire une opportunité permettant surmonter collectivement certaines difficultés. En effet, nos entretiens ont montré que la transformation faisait partie du projet d'installation de la plupart des producteurs participants à cette action collective : « *on avait toujours eu ce projet de transformer une partie de nos légumes pour augmenter certains volumes et les vendre dans un temps plus long* » (Axel) ; « *Dans mon projet personnel, j'avais prévu de faire de la transformation, ... et de créer une valeur ajoutée sur mon produit* » (Yves) ; « *On était 3 au départ sur 54ha avec des moutons ([en plus du maraîchage]). Pour arriver à maintenir tout ça en circuits courts, on n'a pas le choix que de transformer une partie* » (Jean). Au moment de nos entretiens, le collectif réfléchissait sur l'orientation à donner à ce projet de fabrication de bocaux après quelques années d'expérimentation. Cependant, si le format de cette nouvelle orientation restait à murir, les membres savaient le type projet qu'ils ne veulent pas : « *On sait qu'il y a un potentiel à vendre du bocal et on est capable de faire du bocal, ça, c'est réussi ; aujourd'hui c'est de savoir où est-ce qu'on va* » (Axel) ; « *on n'a pas envie de faire de la transformation, ce n'est pas de notre compétence* » (Thierry) ; « *...., parce que l'avantage d'un système où on est en prestation de service, on n'est pas engagé. Le jour ça ne va plus, on vend nos bocaux et on arrête* » (Michel).

A travers ces propos, il ressort que le collectif a une préférence pour un projet peu engageant en termes d'investissement (en temps et en argent), mais dans lequel ils auront une certaine marge de manœuvre comme le montrent ces quelques passages : « *ce qui serait bien, c'est que quelqu'un ait envie de porter ça ([labo]), de monter son projet de manière indépendante et que nous, nous venons en support* » (Jean). Idéalement, « *il faut trois [parties] : nous producteurs, l'administration qui peut avoir des aides [financières] et un porteur de projet, mais c'est un idéal* » (Axel). C'est le type de portage que peuvent faciliter les collectivités territoriales comme nous le suggérons dans la partie qui leur est consacrée.

Cependant, si la succession de projets (formation, puis vente de bocaux) dégage une certaine suite cohérente, le fonctionnement quotidien et la gouvernance du collectif le sont moins. En effet, le Conseil d'administration et un bureau qui sont censés être les instances de régulation du collectif occupent peu d'importance : « *on a pris quelqu'un comme président parce qu'il fallait domicilier l'association ; je joue le rôle de trésorier mais je ne suis pas signataire, je n'ai pas le chéquier, donc je ne suis pas trésorier jusqu'au bout* » (Yves). Ces instances visent avant à se conformer aux exigences administratives plutôt qu'à cadrer le fonctionnement du collectif. Sur la gouvernance et les modes de prise de décisions, les méthodes utilisées sont le « consensus » et la « collégialité ». Selon nos informations, le choix vise à impliquer tous les membres dans le processus de décisions, même si cela n'exclut pas des prises d'initiatives individuelles et spontanées : « *les années passées, j'ai pris les trucs ([organisation de la transformation]) en main parce que à un moment j'ai eu l'impression que si je ne le faisais pas ça n'allait pas se faire ; cette année j'ai arrêté et ils ont repris mécaniquement sans difficultés* » (Axel).

Enfin, le Champ du Bocal a été accompagné par l'Adear Limousin qui a joué un rôle important dans sa gouvernance. Selon plusieurs membres rencontrés, cet accompagnement a servi à « *cadrer les choses et nous a permis de continuer à avoir le fil rouge, de comment gérer le projet, de comment travailler ensemble* » (Axel). Dans ce partenariat, le rôle de l'Adear « *c'est aussi nous relancer pour des réunions, nous envoyer des résumés* » (Jean) parce que « *quand on se réunit entre nous, on est très fort pour divaguer dans toutes les directions* » (Thierry). En d'autres termes, « *quand on se trouvait entre nous à chaque réunion, il y a un secrétaire de séance et à moment donné, tout le monde se met à parler et plus personne ne prend les notes et il n'y a pas de rapport à la fin* » (Bernard). Ainsi, « *quand on ne s'en occupe pas [les*

Assemblées générales annuelles], elle [(animatrice)] dit pensez à faire l'AG, mettre une date de réunion, faire en sorte qu'on se retrouve » (Yves). Ces derniers propos confirment le peu d'attention accordée aux instances administratives (ne pas s'occuper de l'AG qui est pourtant une obligation dans les statuts, délégation du secrétariat à une structure), et révèlent aussi l'importance de la tradition orale (pas de rapport à la fin) contrairement à Paysans Cœur de Corrèze où tous les documents sont conservés. L'encadré ci-dessous fait un focus sur l'organisation des campagnes de transformation.

Encadré 5 : Organisation de la campagne de transformation

La transformation des produits en bocaux se fait trois fois par an et principalement en été. Les produits sont souvent collectés et centralisés auprès d'un membre qui se charge de les amener pour la transformation et de récupérer les bocaux après. Elle se termine par une réunion d'étiquetage et de répartition des bocaux entre producteurs, chacun conservant sa part de produits.

Sur l'organisation des réunions, « quand on a un truc à régler, ça se fait d'abord par contact téléphonique et on essaye de caler une réunion » (Axel). Les principaux points fréquemment abordés sont de trois ordres : (i) l'organisation des campagnes de transformation (dates de démarrage, d'étiquetage et de répartition des bocaux), (ii) le bilan annuel, et (iii) l'organisation des échanges techniques.

IV.2.4. V'la Aut'Chose : fonctionnement et évolution du projet

Ce collectif de « consomm'acteurs » ou « d'écocitoyens » selon leurs propres expressions, est une boutique associative de vente de produits locaux (alimentaires et d'artisanat). D'après un membre fondateur, « la boutique est née de la volonté quelques citoyens décidés à prendre leur consommation en main, c'est-à-dire que c'était des gens qui avaient envie de manger de bons produits, qui se sont regroupés et qui ont commencé à solliciter les producteurs » (Guillaume). C'est ainsi que « l'idée de créer l'association est née et avec certains la mayonnaise a pris » (Henriette). Dès lors, « notre objectif était la pérennisation de la boutique » (Pascaline) qui « a fonctionné avec des bénévoles pendant plusieurs années » (Ibid) avant de bénéficier d'« un emploi aidé avec les aides de l'État, style emploi jeune, entre 2016 et 2017 » (Guillaume). Mais l'arrêt du contrat aidé en 2017 a mis la boutique dans une situation difficile et « il s'est posé la question de savoir si l'association allait continuer ou pas. On a fait le pari de continuer en embauchant une salariée sur un temps partiel, et au bout de 8 mois on avait suffisamment de recul et on s'est dit qu'on tente le CDI en augmentant encore la durée de travail » (Guillaume).

En effet, cette décision de recruter s'est appuyée sur les conclusions d'une étude de faisabilité réalisée dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA 87)⁵⁴. Ces conclusions (voir détails en annexe 5 à 7) étaient positives et recommandaient V'la Aut'Chose à poursuivre son activité. Dans cette dynamique, l'association a opérée une restructuration générale.

D'abord, la boutique a changé d'emplacement pour être bien située comme l'explique un des membres : « *depuis janvier 2019, on a déménagé dans un nouveau local bien placé, plus grand, plus visible et facilement accessible, ce qui a permis de mettre plus de choses* » (Thomas). Cet agrandissement est allé de pair avec une augmentation de certaines charges (téléphone, loyer, eau) conduisant à l'instauration d'une rigueur dans le fonctionnement de la boutique : « *maintenant comme c'est une association qui est dans le domaine commercial et que nous avons une salariée, il faut bien tenir la comptabilité* » (Chantale) ; « *il faut qu'on ait une certaine réserve d'argent par exemple si on était amené à licencier la salariée* » (Guillaume). La santé financière était plutôt rassurante au moment de nos entretiens selon les propos de cette productrice : « *ils ont embauché une vraie épicière qui a réussi à pérenniser sa place en développant le chiffre d'affaires* » (Henriette).

Ensuite, V'la Aut'Chose s'est montrée plus entreprenante en allant à la conquête de nouveaux projets et financements. C'est cas, entre autres, de leur ambition d'améliorer encore plus la dimension conviviale de la boutique : « *on compte aménager un coin café à l'intérieur pour que les gens viennent discuter s'ils ont envie* » (Pascaline). Pour ce projet de coin café, « *c'est la comcom et la Région qui vont nous aider et quand je vois qu'on aura X euros de subventions, franchement c'est incroyable* » (Chantale). D'après Guillaume, il s'agit d'une « *aide pour 18 mois et après pour renouveler l'aide il faut trouver une nouvelle idée* ».

Enfin, la stratégie de l'association est classiquement définie en Assemblée Générale⁵⁵ annuelle et les orientations sont mises en œuvre par le Conseil d'Administration (CA) et le Bureau. Ces deux instances opérationnelles (CA et Bureau) assurent le fonctionnement quotidien de l'initiative à travers des réunions mensuelles. Les décisions se prennent collectivement comme le précise cette adhérente membre du CA : « *il y a un Bureau et un Conseil d'administration,*

⁵⁴ C'est un dispositif public permettant aux structures employeuses dans le domaine de l'économie sociale et solidaire de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du développement de ses activités. Pour en savoir plus, voire le site du DLA Haute-Vienne 87 | Consulté le 4 mai 2021 : <https://www.bge-lpc.fr/dla-87/>

⁵⁵ Nous avons participé en qualité d'observateur aux Assemblées générales de 2019 et 2020.

mais on fonctionne essentiellement en conseil d'administration » (Chantale). Afin d'améliorer le processus de décision, le Bureau fonctionne désormais en commissions thématiques depuis 2018. Au nombre de quatre (production, éducation, communication, finance), ces commissions ont pour rôle de préparer les prises de décisions comme le précise Guillaume : « *C'est justement pour améliorer la prise de décisions, parce qu'on prenait beaucoup de temps au CA, des fois sur des bricoles qui nous pourrissent la vie* ». Ce travail de préparation en amont permet de débattre les sujets de façon compréhensive et de parvenir plus rapidement à des avis consensuels. Ces commissions ne sont donc pas des instances de décision, car leur pouvoir se limite à des propositions d'idées : « *ce n'est pas parce qu'on a décidé en commission que c'est valide, non, il faut que ce soit collégial* » (Pascaline), c'est-à-dire qu'« *il y a 3-4 personnes qui vont débattre, ils vont faire le pour et contre, ils donnent leur avis au CA et le CA tranche et on gagne du temps* » (Guillaume).

I.1.1. IV.2.5. Fonctionnement et gouvernance de Bêche à Melle

Même si « *on a un cadre plutôt souple, ce n'est pas comme dans des AMAP qui obligent l'adhérent à s'engager pour acheter un panier systématiquement* » (Valentine), l'analyse des données d'enquête montre que le projet collectif de Bêche à Melle reste presque identique à celui d'une AMAP : *préserver une agriculture paysanne de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture socialement équitable et écologiquement saine*⁵⁶. Nos données empiriques ont par ailleurs montré que le fonctionnement de Bêche à Melle est basé sur le principe des AMAP (voir annexe 8) qui, dans notre cas d'étude, peut être résumé en trois points.

Le premier point porte sur les permanences de distributions qui ont lieu tous les vendredis de 17h30 à 18h30. Ce point concerne prioritairement les membres inscrits pour les paniers de la semaine. Pour couvrir ces permanences hebdomadaires, « *il faut en moyenne trois permanences par adhérent et par an* » (Valentine). Le second point concerne les "groupes thématiques" et l'animation des réunions mensuelles. Celles-ci se tiennent tous les derniers mercredis du mois, c'est-à-dire « *qu'on a une réunion qui dure 2h et qui se termine toujours par un moment de convivialité et de partage de repas* » (Corine). Quant au troisième point, il est plus impliquant

⁵⁶ Qu'est-ce qu'une AMAP | Consulté le 4 février 2022 : <http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF>

avec une prise de responsabilité comme "*référénts producteurs*". Idéalement en binômes, ces référents ont pour mission : (i) d'assurer la liaison (être en contact et donner les nouvelles du producteur) entre le producteur et le collectif et (ii) d'organiser des visites de ferme (2 maximum par an) à la demande des autres adhérents.

Classiquement, l'Assemblée générale est l'instance suprême de l'association et elle se tient « *au mois d'octobre de tous les ans* » (Jeanne). Mais « *l'idée qui me paraît importante, c'est la particularité de l'association. Depuis nos origines, il y a une volonté d'un mouvement, d'une association autogérée ; c'est ça notre particularité, c'est-à-dire qu'en plus de l'accès à des produits, en plus du soutien à l'agriculture locale, il y a une volonté de faire vivre un modèle associatif le plus démocratique possible* » (Corine). Pour cela, « *on a fait le choix de ne pas avoir de président d'association ; on fonctionne en collégialité et les décisions se prennent toujours en réunion [mensuelles] avec les gens qui sont présents* » (Valentine). Pour parvenir à une décision, « *on discute et tout le monde donne son avis et on prend une décision que quand tout le monde est d'accord* » (Grégoire). Et « *le fait que tout le monde soit co-président, ça permet d'avoir tous des responsabilités et de ne pas en avoir en même temps* » (Ibid).

A l'instar de V'la Aut'Chose, les réunions mensuelles sont animées par les "groupes thématiques" pour les mêmes raisons : « *l'organisation par groupes thématiques est instaurée pour alléger les prises de décisions lors des réunions mensuelles* » (Corine). Chaque groupe thématique fait remonter toute nouvelle situation survenue dans son domaine, puis procède à son prétraitement avant de la soumettre à l'approbation du collectif en réunion. Le cas échéant, « *c'est le groupe thématique qui propose l'ordre du jour une semaine à l'avance et si quelqu'un a une question particulière ou une observation à soumettre, il envoie un mail* » (Jeanne).

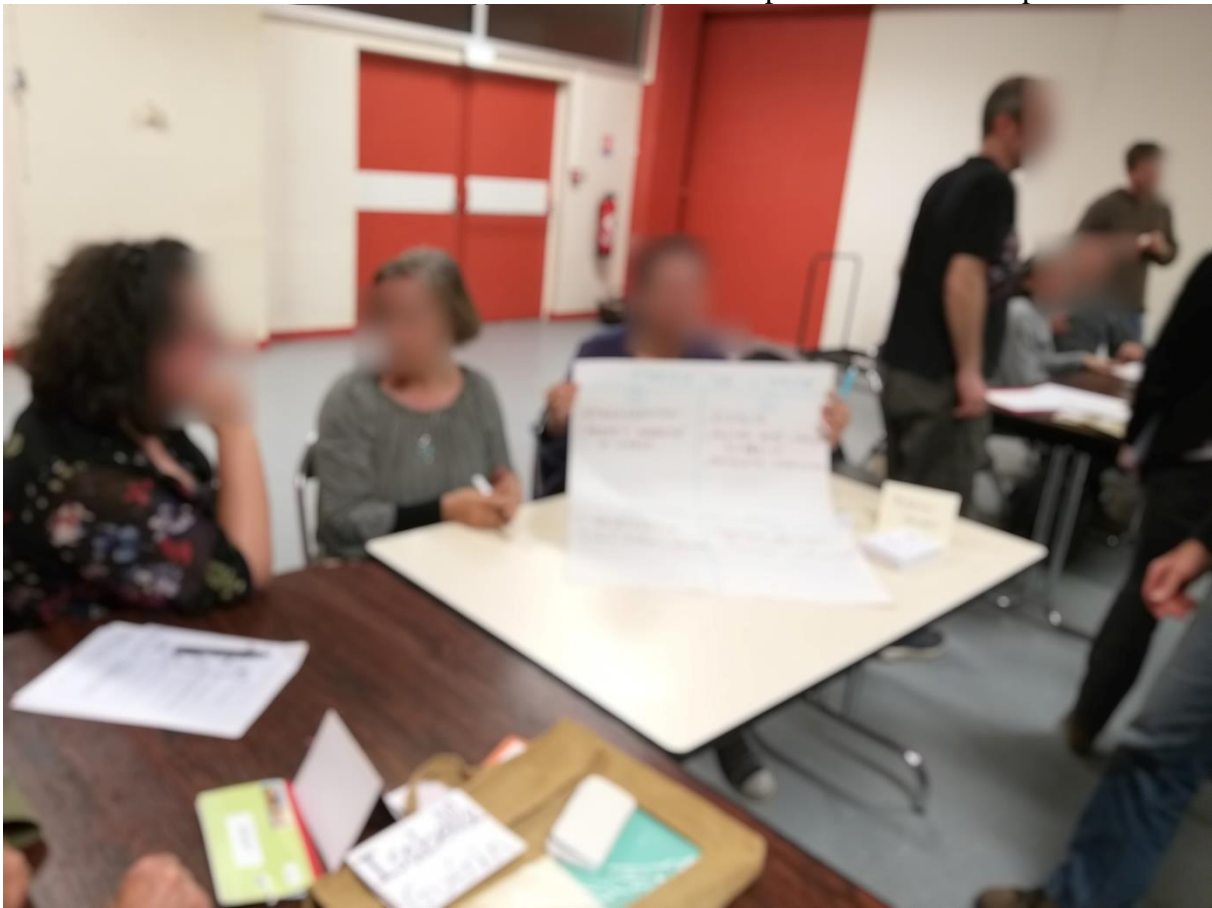
Aussi, les membres distinguent-ils les petites et les grosses décisions. Les premières sont plus simples et rapides à prendre et relatives à l'animation quotidienne de l'association : gestion des plannings, participation à des manifestations, ... Les grosses concernent les décisions « *pour lesquelles il faut prendre une décision par avance sur le mode de décision, soumettre aussi au groupe ce mode de décision pour qu'on arrive à un consensus* » (Corine). C'est notamment le type de décisions quand il faut choisir un nouveau producteur ou lorsqu'il s'agit de s'en séparer. Le passage ci-après décrit la méthodologie utilisée à partir de l'exemple sur le choix d'un producteur :

Tout commence par l'identification d'au moins deux producteurs, quelques adhérents visitent les fermes, présentent le fonctionnement au reste du groupe. On fait circuler une enquête par mail pour savoir quel producteur choisir. Après l'enquête, les référents consolident les avis et font un point. Mais on va quand même se réunir pour décider tous ensemble, ceux qui seront présents bien sûr »

Grégoire.

Enfin, nous avons eu la chance d'assister à une réunion mensuelle portant sur une grosse prise de décision (photo 4), le renouvellement d'un maraîcher. La situation observée est décrite dans l'encadré 6.

Photo 4 : Réunion mensuelle de Bêche à Melle avec prise de décision importante



Encadré 6 : description d'une recherche de consensus

Après un tour de table pour nous introduire, les animateurs (3 personnes) de la séance ont rappelé dans quel contexte et les raisons qui justifient la recherche d'un nouveau maraîcher. La situation de chaque ferme candidate a également été présentée : description de l'exploitation, ses productions, sa

localisation, ses clients, ses projets, ... Nous avons alors compris que les étapes de désignation des référents, d'identification et de visite de deux fermes sont faites et que les conclusions de ces visites ont été présentées à la réunion précédente.

Après cette mise en contexte, le groupe thématique a présenté la méthodologie proposée pour arriver à un choix consensuel et rapide. La méthodologie consistait à travailler en petits groupes de 4/5 personnes, l'objectif étant de voir si le choix des 4 groupes (dont 3 de 5 personnes) converge sur un même producteur. Les animateurs avaient prévu tout le matériel de travail (feutres, crayons, feuilles et paperboards). La consigne donnée oralement était de lister, sur un paperboard, « les + et les - » de chaque producteur et si possible, de se mettre éventuellement d'accord sur l'un des deux. Après la restitution des groupes (5 min par groupe), les animateurs ont accordé 5 minutes à chaque participant pour motiver sa position et son point de vue. Des quatre groupes, seul un était parvenu à s'accorder sur un producteur. Le consensus n'était pas trouvé et le sujet a été reporté à la réunion mensuelle suivante.

En guise de conclusion de cette section, à l'exception de La Dépaysante, notre matériau montre que le fonctionnement des quatre autres initiatives est fondé sur des instances officielles (statuts, les AG, les Bureaux, ou encore les Groupes thématiques ou Commissions). Cependant, ces instances ne sont pas toujours mobilisées de manière systématique dans la gestion quotidienne de ces démarches collectives, certaines avouant que ces instances n'existaient que par conformité. Cette faible sollicitation des instances officielles laisse entrevoir que ces initiatives s'appuient sur d'autres formes de régulations et de gouvernance qu'il convient d'explorer et d'expliquer les fondements.

IV.3. Analyser la gouvernance de l'action à partir des outils de la sociologie économique

La présentation de notre matériau empirique dans la section précédente a permis : (i) de saisir le rôle des instances officielles dans la coordination des initiatives ; (ii) d'identifier les objectifs poursuivis par les membres de l'action collective et (iii) de questionner leur fonctionnement réel. Le matériau a par ailleurs montré que toutes les initiatives sont fondées sur des statuts (tableau 8), même si ceux-ci ne bénéficient pas de la même attention d'un collectif à l'autre. En matière de gouvernance, tous les collectifs affichent une volonté de privilégier l'implication de tous les membres dans les prises de décision ; volonté qui se traduit par une répartition des tâches et responsabilités. Enfin, la section précédente a montré que les instances formelles de régulation ne décrivent que partiellement le fonctionnement réel interne des groupes étudiés.

L'objectif de la présente section est d'approfondir l'analyse, en mobilisant les outils de la

sociologie économique pour expliquer les interactions et les formes de *gouvernance collective* revendiqués par tous les groupes.

Tableau 8 : Synthèse comparative des modes de gouvernance des quatre associations

| Collectifs | Statut | Instances de décision | | | | Mode de gouvernance |
|--------------------------------|----------|-----------------------|-----------|-----------|------------------------|------------------------|
| | | AG | CA | Bureau | Groupes/commissions | |
| Paysans Cœur de Corrèze | SAS | Non | Mensuel | Mensuel | Pour assurer une tâche | Collective |
| La Dépaysante | Loi 1901 | Non | Non | Non | Non | Autogestion |
| Champ du Bocal | GIEE | Annuelle | Aléatoire | Aléatoire | Non | Collective |
| V'la Aut'Chose | Loi 1901 | Annuelle | Mensuel | Mensuel | En amont de chaque CA | Consensus |
| Bêche à Melle | Loi 1901 | Annuelle | Non | Mensuel | En fonction des sujets | Collégiale, collective |

Source : enquêtes de terrain

En effet, les modes de gouvernance collective « *sont apparues par la mode participative qui a saisi les entreprises au début des années 1980* » (Laville, 1993). Parfois qualifiés de « *gouvernance démocratique* » (Enjolras, 2010), ils constituent des modes de régulation qui s'attachent à considérer « *comment des acteurs organisés sont à même de coopérer, de se coordonner et de s'autogouverner pour concilier efficacité économique et efficacité sociale* » (Héritier, 2010). D'après Hoarau et Laville (2013), ces modes de gouvernance s'appuient également sur un mélange de motivations économiques et sociales des individus engagés dans une démarche collective. Ils s'appuient enfin sur des conventions sociales (confiance, normes, de valeurs, etc.) considérés comme outils pragmatiques de décision et de coordination (Reynaud, 1998). Les conventions sociales, comme nous l'avons déjà vu, constituent les socles de construction des *réseaux relationnels* qui eux-mêmes reposent sur en partie sur les cadres informels. Ainsi, la coordination par les conventions sociales renvoie-t-elle à « *l'adhésion à des cadres informels et aux échanges solidaires* » (Allaire, 2002).

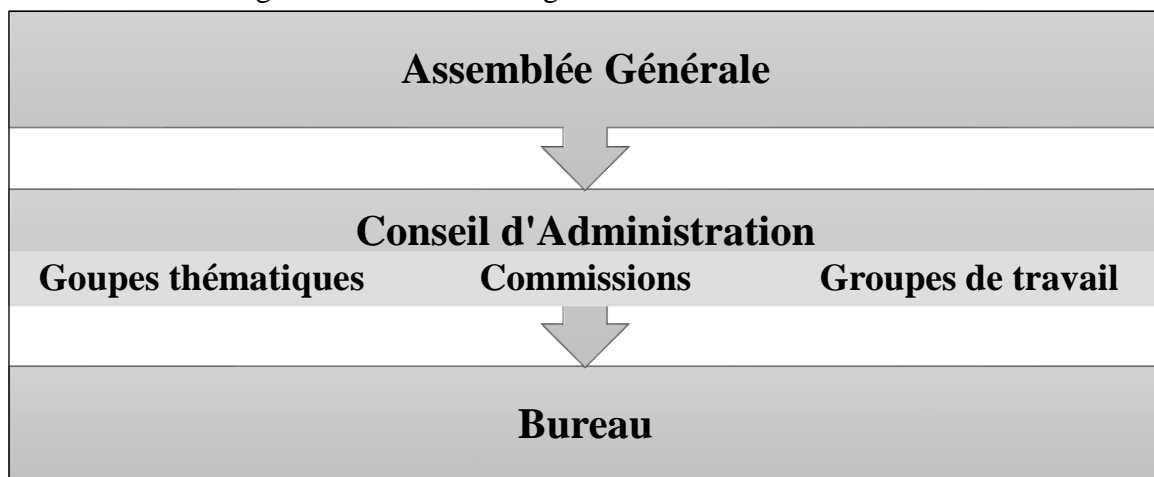
Dans cette perspective et en se fondant sur le fait que les instances formelles ne soient pas les seuls facteurs explicatifs des modes de gouvernance étudiés, nous avons démontrons dans un premier temps (IV.3.1) l'existence d'autres d'instances de gouvernance dont les piliers se trouvent être les normes et conventions sociales. Dans un second temps (point IV.3.2), nous

montrons que ces modes de gouvernance résultent des processus d'encastrement (structurel, institutionnel formel et culturel) qui permettent aux acteurs de mobiliser de façon préférentielle, concomitante ou complémentaire les cadres formels et informels.

IV.3.1. Gouvernance des initiatives étudiées entre cadres formels et informels

Indépendamment de la diversité de leurs statuts (tableau 8), les modes de gouvernance déclarés par nos études de cas montrent un idéal comparable. Ces modes s'appuient sur des instances de décision verticales chapeautées par l'Assemblée Générale (figure 10), à l'exception de La Dépaysante. Les processus de prises de décisions déclarés consistent en des évaluations collectives des problèmes à travers des réunions annuelles (AG) et mensuelles comme le résume la figure suivante.

Figure 10 : Instances de gouvernance des collectifs étudiés



Tout comme les processus de décision, les prérogatives de ces instances officielles sont assez classiques : l'AG est l'instance suprême qui décide du projet collectif que les autres niveaux, plus opérationnels, mettent œuvre au quotidien. En réaction à la lenteur (temps long) parfois nécessaire pour obtenir l'assentiments du plus grand nombre sur un sujet donné, certains collectifs ont instauré des groupes thématiques ou des commissions. Mais dans tous les cas, ces instances intermédiaires n'ont jamais le pouvoir décisionnel, elles sont uniquement mandatées pour donner un avis expert afin d'éclairer la décision qui se veut toujours collective. Dans la pratique, nous avons toutefois relevé que l'évocation de ces instances est systématiquement

accompagnée d'une explication visant à signifier l'absence de tout lien hiérarchique entre les instances et entre les membres au sein du groupe. En d'autres termes, il y a une recherche d'horizontalité dans les groupes que les instances formelles peuvent contribuer à empêcher. Cette recherche d'horizontalité traduit une volonté de légitimation de toute méthodologie aboutissant à des prises de décisions plus opérationnelles faisant directement écho au principe de *blocs d'équivalence* (Grossetti et Godart, 2007 ; Lazega 2014). Selon ce principe, tous les membres occupent la même place ou position dans la structure de gouvernance d'une part, et ils disposent des mêmes relations au sein de leurs réseaux d'appartenance. D'une part, cette équivalence de position a été largement mise en avant en matière de gouvernance de nos études de cas : « tous ensemble », « collégiale », « un investissement collectif », « par tout le monde » etc., étant les expressions utilisées par les acteurs eux-mêmes (tableau 8 précédent). Ces expressions mettent clairement en exergue la volonté de faire participer tous les membres au processus de décision au sens de la *gouvernance démocratique* : *un mode de gouvernance dans lequel le fonctionnement, les prises de décision et les relations entre les membres d'une organisation sont régis par des pratiques fondées sur la transparence et la participation*⁵⁷. Dans ce mode de gouvernance qui confère aux conventions sociales (confiance, réciprocité, ...) un rôle aussi important (Leca, 2000), l'accord résulte souvent soit d'un mécanisme procédural (une règle), soit d'un mécanisme délibératif qui suppose que le consensus est atteint au travers de la discussion (Enjolras, 2005). Mais dans les deux cas, l'atteinte de l'accord est toujours influencée par les conventions sociales qui régulent les relations interpersonnelles, elles-mêmes résultant des facteurs informels.

En effet, les facteurs informels sont des éléments indispensables au développement d'une collaboration et facilitent la coordination d'une action collective (Reynaud et Richebé, 2011), comme c'est le cas dans les initiatives étudiées. Nous pouvons donc avancer que les cas étudiés mobilisent d'autres formes de gouvernance qui mobilisent les conventions sociales ou les cadres informels. En d'autres termes, nous pouvons les qualifier de « gouvernance informelle » au sens de Novak (2017), c'est-à-dire une forme de gouvernance caractérisée par « *l'influence systématique des règles non écrites ou des normes qui modifient substantiellement les clauses formelles ou s'y substituent* ». Ce mode de gouvernance suppose que les cadres formels sont rarement suffisants pour expliquer le succès ou l'échec des relations humaines, ces

⁵⁷ Les 3 piliers de la gouvernance démocratique | Avise.org | Consulté le 6 février 2022 à l'adresse suivante : <https://www.avise.org/decouvrir-less/gouvernance/les-3-piliers-de-la-gouvernance-democratique>.

dernières étant insérées dans une « informalité constituée d'éléments non contractuels » (Geoffroy et Koeberlé, 2021). En définitive, le fil conducteur de ces modes de gouvernance reste largement fondé sur la notion « d'informel ». Même si celle-ci n'est pas clairement définie, peut être caractérisée comme suit :

L'informel est basé sur des arrangements implicites, qui sont la plupart du temps socialement influencés donc non accessibles au travers de documents écrits ou nécessairement régis par la position formelle. En ce sens, ce ne sont pas les structures et l'environnement organisationnels qui expliquent le développement et la mort d'une relation, mais les relations informelles. Cela signifie que l'informel est le ciment de la relation inter-organisationnelle et son intérêt réside dans sa capacité à économiser, voire à supprimer les dispositifs formels, et plus spécifiquement des coûts de surveillance et de contrôle.

Geoffroy et Koeberlé (2021)

Plusieurs travaux ont déjà montré l'influence capitale de la dimension informelle dans la gouvernance des démarches d'action collective comme celles étudiées. Pour Uzzi (1997), cette dimension permet surtout de contrôler les actions individuelles au sein d'une organisation tout en autorisant des "circuits parallèles" par rapport aux cadres formels au sens de contrats. Ces circuits parallèles procurent trois types d'avantages concurrentiels à une organisation d'après Dyer et Singh (1998) : (i) une réduction des coûts de transaction et d'adaptation à l'imprévu ; (ii) une augmentation de la flexibilité et de la réactivité de l'organisation et (iii) une amélioration de la circulation de savoirs et informations. Ces trois avantages ont été relevés dans les initiatives étudiées.

La flexibilité permise par la gouvernance informelle fait par exemple qu'au sein de La Dépaysante, « tout membre peut utiliser le chéquier » ou « donner le meilleur de lui-même en fonction du temps et de l'énergie qu'il a en ce moment-là ». C'est aussi le cas de des groupes thématiques ou commissions (Bêche à Melle et V'la Aut'Chose) qui, sans être des instances de décisions, permettent réduire les coûts de transaction et les temps de travail, c'est-à-dire, « ça permet d'avoir tous des responsabilités et de ne pas en avoir en même temps » (Grégoire). Enfin, en termes de capacité d'adaptation à l'imprévu (aussi valable pour la flexibilité), nous avons ainsi relevé, pour ne citer que ce seul exemple du Champ du Bocal, que « les années passées, j'ai pris les trucs en main ... et cette année j'ai arrêté et ils ont repris mécaniquement sans difficultés ». Par ailleurs, la voie choisie par les membres de collectif pour monter en

compétences techniques (échanges entre pairs) peut être qualifiée de « circuit parallèle » par rapport aux dispositifs d'accompagnement institutionnels.

Comme l'ont déjà souligné plusieurs auteurs (Novak, 2017 ; Reynaud et Richebé, 2007), la gouvernance informelle peut, dans certains cas, finir par avoir force de règle. Autrement dit, dans le fonctionnement routinier des démarches d'action collective, il est fréquent que « *l'influence des conventions sociales outrepassé les procédures légales et règles écrites* » (Novak, 2017). C'est le cas en particulier de La Dépaysante où il n'existe aucune règle officielle en matière de fonctionnement et de gouvernance, c'est à dire « *on fonctionne comme ça, à l'informel* » (Damien). En effet, le fait d'avoir collectivement conscience qu'*on fonctionne à l'informel* finir par conférer à ce mode de fonctionnement une forme de règle, celle de ne pas avoir de règle. C'est ce qu'illustre cet exemple sur la répartition des rémunérations.

« *On choisit librement de se rémunérer, c'est à nous d'estimer combien on veut être payé. Si à un moment donné quelqu'un estime que ça m'a pris du temps, ça m'a pris de l'énergie, j'ai fait la route et pour ça je prends X€, je peux, personne ne va pas le contester, on se fait confiance et ça repose sur la confiance (Denis) ;*
« *C'est chacun va dire en fonction de ses besoins, de ce qu'il estime avoir travaillé, il va dire je prendrai tel montant et ça a toujours fonctionné comme ça* » (Firmin).

En guise de synthèse de cette section et à la suite de Friedberg (1992), notre analyse montre que les cadres formels (AG, CA, Bureaux, ...) ne sont que la partie visible de la gouvernance effectivement pratiquée par les collectifs étudiés. Nous avons démontré que la gouvernance informelle, fondée sur les conventions sociales (confiance, valeurs, normes, ...), est mobilisée par les acteurs pour compenser les limites de la gouvernance fondée sur les cadres formels. Cependant, il subsiste encore un flou autour de la frontière entre ces deux formes de gouvernance. Par ailleurs, la mobilisation presque concomitante de ces deux formes de gouvernance au sein d'une même initiative montre non seulement que chacune d'elles ne se suffit et ne se renferme pas, mais que les deux mobilisent de manière enchevêtrée les réseaux relationnels en fonction des circonstances. C'est pour cela que nous essayons, dans la section suivante, de lever ces limites entre gouvernance déclarée et celle effectivement pratiquée en considérant leur enchevêtrement comme étant le résultat d'un processus d'encastrement.

IV.3.2. Gouvernance collective : une succession d'encastnements

Si les initiatives étudiées revendiquent une gouvernance collective comme nous venons de le démontrer, ce mode de gouvernance n'est pas un phénomène nouveau dans les domaines agricoles et alimentaires comme en témoigne le mouvement des coopératives agricoles (Côté, 2003 ; Saïssset, 2014). En effet, les premières apparitions des coopératives sont généralement situées au XII^e siècle (Chomel et al, 2013) et la littérature scientifique (Saïssset, 2017 ; Valiorgue, 2021 ; Vargas Prieto, 2013) a largement démontré qu'elles revendiquent un mode de gouvernance basé sur quatre principes fondateurs : (i) contrôle démocratique, (ii) adhésion libre ou principe de la porte ouverte, (iii) intérêt limité au capital et (iv) ristourne au prorata de l'activité. Dans la même perspective que les modes de gouvernance collective de nos études de cas, les coopératives recherchent également la participation active et égalitaire de leurs membres, et ceci selon la règle « *une personne, une voix* » même si ce dernier est souvent mal interprété dans la littérature. Ce principe bien repris ne signifie pas que toutes les parties prenantes ont le même pouvoir (Chevallier, 2013), mais plutôt qu'aucun des participants à une action collective n'a le droit à plus de pouvoir *a priori* en raison de ses caractéristiques individuelles (capital, chiffre d'affaires, ancienneté, ...). Ce principe qui est en définitive une règle formelle (Caire et Chevallier, 2017), décrit mal la réalité du fonctionnement et nécessite par conséquent une analyse plus approfondie pour comprendre son fonctionnement réel.

Dans cette perspective, même si de récents travaux ont montré que le renouveau de ces modes de gouvernance est inhérent aux démarches d'action collective (Allaire et Sylvander, 1997), ceux-ci revêtent une spécificité particulière dans le domaine agricole en raison de son fort ancrage territorial (Gilly et Perrat, 2003). Cependant, les collectifs étudiés vont au-delà du principe d'égalité de participation de leurs adhérents par une volonté affirmée de faire des normes et conventions sociales l'un des piliers de leur gouvernance. Considérer les normes et valeurs comme mécanismes conscients de la gouvernance au même titre que les statuts et règlements intérieurs implique une certaine "institutionnalisation de l'informel". De notre point de vue, cette considération implique pour les collectifs de prendre le temps (au même titre qu'écrire des statuts) pour échanger et se connaître afin de se mettre d'accord sur ce qui les rassemblent.

En ce sens, l'analyse de notre corpus empirique a montré que la mobilisation des conventions s'inscrit souvent dans un double processus *d'encastrement et de découplage* qui traduit le fait qu'un acteur peut conserver les dispositifs formels en les détournant (Grossetti, 2015). C'est

qui ressort notamment de l'analyse de la section précédente où nous avons montré que toutes les initiatives combinent d'une manière assez subtile les dispositifs règlementaires et ces cadres plus informels. Dans cette suite, l'analyse des formes formelles de gouvernance ne renseigne que partiellement et de manière indirecte les pratiques effectives qui dépendent davantage des réseaux relationnels au sens de l'encastrement.

Tout d'abord, ce qui est frappant à l'analyse des entretiens est un fort encastrement des initiatives étudiées dans le modèle « alternatif » et peu dans des relations d'interconnaissance préexistantes. En d'autres termes, l'émergence de ces initiatives ne s'appuie pas sur les liens faibles qui suppose une connaissance à priori des acteurs. Pour le Champ du Bocal par exemple, c'est plus l'insertion des membres dans de "petites fermes" en agriculture biologique et dans la commercialisation en circuits courts. Dans la même logique, les membres de Paysans Cœur de Corrèze sont tous éleveurs insérés dans les *groupes d'échange* sur le système herbagé, en plus de pratiquer la vente en circuits courts qu'ils souhaitent par ailleurs consolider en la diversifiant. Pour V'la Aut'Chose et Bêche à Melle, les membres se qualifient eux-mêmes de consom'acteurs, « *un mouvement critique vis-à-vis des filières globalisées et de résistance contre l'emprise de l'industrie et de la grande distribution* » (Parodi, 2011). C'est particulièrement vrai dans V'la Aut'Chose où « ce sont des consommateurs qui ont décidé de prendre en main leur consommation » (Chantale) en optant pour une consommation plus ancrée dans le territoire. Par exemple, le site internet de Bêche à Melle indique que la démarche est plus animée par une volonté « *de consommer différemment et de contribuer au développement d'une agriculture paysanne* ». Pour La Dépaysante enfin, « *on défend une agriculture bio* » (Dorian) et « *il y a cette recherche d'alternatif, d'autonomie* » (Firmin). Ce sont là quelques exemples témoignant de l'encastrement des initiatives étudiées dans un modèle alternatif.

En termes d'encastrement relationnel, nos analyses montrent qu'en dehors de Bêche à Melle⁵⁸, les membres des quatre autres collectifs ne se connaissaient pas assez avant de s'engager dans des projets collectifs comme le montre l'encadré ci-dessous.

Encadré 7 : Faible interconnaissance à l'émergence des collectifs

⁵⁸ Selon nos entretiens, la plupart des membres fondateurs travaillaient dans diverses associations partenaires les unes des autres, de sorte qu'ils étaient amenés à déjà se rencontrer régulièrement dans des cadres professionnels ou bénévoles.

Paysans Cœur de Corrèze : « C'est notre fils qui en a entendu parler dans une réunion de jeunes agriculteurs et qui s'est renseigné. Après il y a eu une grande réunion organisée par Tulle Agglo où il y avait à l'époque une vingtaine d'agriculteurs qui étaient venus écouter » (Yvette) ; « Le vrai lancement ça a été en 2014 avec l'Agglo qui commençait à s'intéresser à ce genre de choses et qui en parlait. Il y avait aussi les fermes du Doustre qui faisait partie de l'association de préfiguration et qui en parlaient un peu de leur côté. Au même moment j'ai été élue, ... j'avais demandé à être à la commission agriculture de l'Agglo » (Régine) ; « J'ai eu vent de ce projet d'atelier d'une manière un petit peu fortuite (Robert) » ; « J'ai eu connaissance du groupe lorsque j'étais en formation sur la transformation à Aurillac. Ils m'ont dit qu'il y a un groupe qui est en train de se former sur la Corrèze tu pourrais te rapprocher » (Angeline).

La Dépaysante : « On ne peut pas vraiment dire qu'on se connaît avant » (Damien) ; « Avant on était juste des copains mais maintenant on peut dire qu'on est amis, et l'amitié s'est approfondie » (Firmin). Le Battement d'Ailes leur a permis de devenir copains et La Dépaysante a renforcé ce lien.

Champ du Bocal : « A l'origine, on ne se connaissait pas, on cherchait un moyen de se transmettre des savoirs techniques de manière émancipée, sans structuration annexe ... » (Jacques) ; « les réunions techniques sont venues des producteurs, on s'était dit que c'est bien de se connaître » (Thierry) ; « C'est Jacques qui a eu l'idée et que je connaissais à peine. Il m'avait envoyé un mail pour nous dire qu'on est bienvenu et qu'il aimerait qu'on se rencontre et qu'on se connaisse un peu plus et qu'on fasse des échanges techniques sur nos pratiques ... progresser tous ensemble » (Jean).

V'la Aut'Chose : « ..., je passais tout simplement devant l'association qui était là-bas, j'ai dit, tient c'est nouveau. J'ai discuté avec la dame qui y était et puis j'ai assisté à l'Assemblée générale et je me suis dit que c'est peut-être une association qui peut permettre de voir autrement et de m'apporter aussi du plaisir à y venir » (Pascaline) ; « On a un ami qui nous a parlé de la boutique VLAC en nous disant c'est très bien, il faut y aller, vous pouvez proposer vos produits, donc c'est ce qu'on a fait. On a pris contact avec eux » (Henriette) ; « Je suis à la retraite ..., j'ai appris que V'la Aut'Chose, qui était une petite boutique je ne connaissais pas du tout d'ailleurs, cherchait des bénévoles pour vendre en boutique les mardis. Je suis allée voir et donc je suis rentrée comme ça » (Chantale) ; « dès que ça s'est créé, j'ai tout de suite trouvé très intéressante une boutique associative de produits locaux. Je suis allée, je me souviens de la toute première rencontre qu'ils avaient organisée, ils avaient invité les producteurs, les commerçants du village pour les tenir au courant de ce qu'ils allaient faire, montrer leur démarche. C'est comme ça j'ai adhéré et je vends mes fruits et mes plantes » (Pierrette).

Comme le confirme clairement cet encadre ci-dessus, l'émergence des initiatives étudiées n'est du fait des liens faibles ou d'un fort encastrement relationnel. Ce faible encastrement relationnel peut s'expliquer en partie par le recours aux instances formelles qui, dans le discours, sont souvent associées à deux moments différents de la vie du groupe : au démarrage et lors de nouvelles adhésions. En lien avec les cadres formels et informels, ceux-ci n'ont pas le même poids selon qu'on soit au début de l'initiative ou à son étape de développement, chacune de ces deux phases nécessitant des temps de socialisation. C'est notamment le cas des périodes d'essai « pour voir si on est compatible » (Régine), « pour apprendre à travailler ensemble » (Robert). C'est également le cas des visites de préadmission pour les nouveaux producteurs/produits,

même si cela n'est pas toujours systématique : « *on ne visitera pas une ferme si on n'a pas de doutes* » (Dorian) ; « *si on va visiter, c'est qu'on a des doutes sur les pratiques* » (Serge). Les dispositifs formels sont davantage mobilisés au démarrage, et peut donc être perçu comme une sorte de garde-fous contre d'éventuels risques relationnels. Toutefois, nous n'avons pas relevé une situation où ces deniers se sont avérés ; les collectifs trouvant toujours les moyens de s'en affranchir et continuer à décider de manière plus ou moins informelle.

Par ailleurs, nous avons relevé une utilisation "détournée" de ces dispositifs institutionnels, traduisant la capacité d'innovation des acteurs. C'est le cas en particulier dans les initiatives à plus grand effectif (Bêche à Melle et V'la Aut'Chose) qui ont habilement introduit des *groupes thématiques* ou *commissions* (non prévus dans les statuts) pour plus d'efficacité : « *ce n'est pas parce qu'on a décidé en commission que c'est validé, non, il faut que ce soit collégial* ». Au-delà, l'instauration de ces instances intermédiaires constitue de notre point de vue un moyen d'impliquer plus d'adhérents à la gouvernance des collectifs.

Toutefois, il reste des cas où le recours aux cadres formels est difficilement contournable. C'est le cas par exemple lorsque ces derniers sont prescrits comme paramètres de validation de la conformité administrative. C'est le cas notamment des certains financements publics (nous y reviendrons) qui sont conditionnés par des critères et exigences spécifiques : objectifs, caractère innovant du projet, cadres logiques, obligation de comptes rendus, lignes budgétaires non flexibles et parfois difficiles à réaffecter, C'est le cas également de certains statuts comme celui du GIEE (Champ du Bocal) qui impliquent certaines obligations dans leur fonctionnement : bilans annuels, audits ou contrôles financiers, ...

Pour Grossetti (2005), les différentes formes d'encastrement décrites dans les collectifs contribuent au renforcement des liens sociaux (familial, amical, éthique, ...) et à l'instauration de la confiance au sein des organisations. Une fois instaurée, la confiance et les autres éléments des conventions sociales permettent en retour de prendre des décisions de manière autonome en mobilisant les compétences et savoirs faire individuels (Lazega, 1994). Dans les cas étudiés, nous avons relevé ces attitudes où les acteurs mettent leurs compétences au service du collectif : « *des équipes se sont constituées un peu naturellement autour de certaines tâches avec les gens qui avaient des envies, des compétences* » (Paysans Cœur de Corrèze) ; « *J'étais gestionnaire avant dans un établissement public, ... dans le fonctionnement de la boutique j'ai trouvé qu'il y avait des failles sur la gestion, j'ai proposé de devenir trésorière et j'ai été élue* » (V'la

Aut'Chose) ; « *Mes connaissances en informatique m'aident avec Excel, ce qui me permet de faire ma comptabilité et de faire la comptabilité du Champ du Bocal aussi* ». Cette mobilisation des compétences passées met en exergue le rôle du capital social construit dans une démarche d'action collective.

D'après Uzzi (1997), le capital social permet à une organisation de maîtriser la circulation de certains facteurs (information, ressources immatérielles, transfert de connaissances) difficiles de mobiliser dans un cadre purement formel et marchand. En lien avec la gouvernance collective, « *la mobilisation du capital social dans une action collective améliore la capacité des acteurs à coopérer de façon spontanée sans mettre en avant les intérêts économiques* » (Charreaux, 1998). C'est ce que nous avons remarqué dans les collectifs, en particulier dans le cas du Champ du Bocal : « *notre collectif fonctionne bien parce qu'il y a beaucoup de bienveillance, de solidarité ; ça marche bien parce qu'il n'y a pas de réalité économique qui pourrait créer une espèce de compétition entre nous* » (Michel). Ce type de coopérations basées sur des intérêts autres que ceux économiques prédomine dans la plupart des collectifs. Selon plusieurs auteurs (Argyris et Schön, 1997 ; Wirtz et al, 2011), ce type de coopération est généralement régulée par une gouvernance relevant d'un encastrement *cognitif* encore qualifié d'approche cognitive de la gouvernance » (Chatelin-Ertur et Nicolas 2011 ; Zoukhoua, 2006). Celle-ci s'appuie « *sur des compétences, savoir-faire et sur des identités collectives* » (Charreaux, 2011) et permet de mettre en exergue « *comment les facteurs cognitifs amènent un acteur à se sentir membre d'un groupe au sein duquel il va trouver sa place* » (Ibid), ou sa position au sens de l'analyse structurale. Même si les discours mettent en avant l'existence d'une *équivalence structurale* dans les cas étudiés, une analyse plus poussée fait ressortir quelques *agents ponts* sur lesquels les autres membres ont tendance à se reposer (voir encadré ci-dessous).

Encadré 8 : quelques centralités dans les collectifs

La Dépaysante : « *La force du groupe aujourd'hui, c'est la bonne entente mais l'élément moteur pour moi c'est Dorian et Firmin qui vient en complément, ..., moi je suis suiveuse dans le groupe, je ne porte pas la dynamique* » (Valérie) ; « *j'ai l'impression que c'est Dorian qui fait le collectif* » (Damien) ;

Champ du Bocal : « *Mon implication est à peu près comme celle des autres, mais un peu moindre que celle de Jacques ou Thierry qui sont un peu les leaders qui tirent le truc. Moi je ne suis pas du genre à faire des propositions* » (Axel) ;

Paysans Cœur de Corrèze : « *c'est quand même elle le pilier du fonctionnement* » (Robert) ; « *c'est un peu la meneuse du groupe, la locomotive* » (Serge) « *Vu que je ne participe assez, je dirai que c'est les idées à d'autres qui nous conviennent nous* » (Léon) ; « *il y a plein de dossiers administratifs pour lesquels je suis la seule à être mandatée et c'était facile pour tout le monde sur ce coup* » (Régine)

Même si l'influence des leaders dans la gouvernance ne doit pas être occultée, nous n'avons pas relevé des situations de "lutte de pouvoir" comme cela a été démontré dans la gouvernance de certaines démarches d'action collective (Bucolo et al, 2014 ; N'Doly, 2018). Les résultats de notre analyse rejoignent plutôt celles du rapport 2015 de l'agence CLAIE⁵⁹ qui considèrent que ces positions centrales vont de soi dans toute action collective. Plus exactement, ce rapport souligne que « *l'élaboration de propositions peut difficilement émerger dans un groupe trop nombreux ; elle est généralement portée et relayée par un petit groupe investi* » (CLAIE, 2015). En d'autres termes, tous les adhérents à une démarche d'action collective ne prennent pas toujours part à la gouvernance collective, même s'ils participent à quelques temps de concertation comme les AG annuelles qui sont aussi des moments d'une gouvernance collective. Comme les acteurs eux-mêmes l'ont confirmé dans certains des cas, les groupes thématiques et commissions évoquées s'inscrivent dans ce sens et permet aux acteurs de mobiliser suffisamment leurs compétences et savoir-faire au sens de l'approche cognitive de la gouvernance. Cette forme de gouvernance (par la compétence) vise l'efficacité et performance dans les prises de décisions, ce que Gauche et Chiffolleau (2016) qualifient d'*encastrement gestionnaire*. Celui-ci renvoie au fait que « *les pratiques économiques et commerciales des acteurs sont concrètement façonnées, performées par le biais des outils, dispositifs et instruments de gestion qu'ils construisent et/ou mobilisent de manière volontaire ou contrainte dans le cadre de leurs activités* » (Ibid).

Ce type d'encastrement va au-delà du capital social acquis⁶⁰ pour prendre en compte l'expérience antérieure des acteurs comme c'est le cas dans la quasi-totalité des collectifs étudiés : des groupes qui se sont formés en fonction des compétences et envies (Paysans Cœur de Corrèze) ; des connaissances informatiques qui aident à faire la comptabilité (Champ du Bocal) ; « *son côté pédagogue, il a souvent de bons mots, comment exprimer la bonne idée, sûrement que c'est des réflexes professionnels où il se trouve à expliquer les choses* » (Firmin

⁵⁹ Coopération Locale et Appui aux Initiatives dans l'Economie Sociale et Solidaire : Guide pratique pour une gouvernance participative dans nos associations | Consulté le 11 novembre 2021 | http://www.66.assoligues.org/index.php?option=com_content&view=article&id=921:guide-pratique-pour-une-gouvernance-participative-dans-nos-associations&catid=70&Itemid=286.

⁶⁰ Acquis notamment au travers des formations. Les auteurs font le constat que les acteurs mieux formés au sens des organisations professionnelles agricoles, ne sont pas toujours ceux qui réussissent à adapter leur équipement gestionnaire à leur projet.

de La Dépaysante). La gouvernance cognitive, à travers son encastrement gestionnaire, peut exacerber les situations de *centralité* ou d'agents ponts, car renvoie à une expertise spécifique.

Eu égard des éléments développés dans cette section, il ressort qu'il y a un ensemble de réalités sociales qui échappent aux instances formelles dans la gouvernance des démarches d'action collective étudiée. Dans les cas étudiés, ces réalités sociales ont conduit à différents modes de gouvernance qui peuvent être considérés comme le résultat de trois types d'encastresments⁶¹ : institutionnel ; culturel et gestionnaire.

- ✓ La gouvernance résultant de l'encastrement institutionnel utilise les cadres et outils formels de régulation (AG, CA, Commissions, groupes thématiques, ...) ;
- ✓ La gouvernance issue de l'encastrement culturel est façonnée par la confiance et les valeurs, notamment portées et visibilisées par les réseaux d'agricultures alternatives ;
- ✓ La gouvernance par encastrement gestionnaire s'inscrit plus dans un processus d'innovation sociale permettant d'introduire les gestions dans les processus de décision tout en conservant la dimension collective, consensuelle ou collégiale.

Il est important de préciser que ces modes de gouvernance ne sont souvent distinctes l'une de l'autre, mais coexistent et s'auto renforcent dans le temps. La dimension informelle peut, dans certains cas, devenir formelle et s'émanciper de ses liens constitutifs selon le processus (Chiffolleau, 2009 ; Grossetti et Bès, 2001).

Enfin, même si nous avons relevé quelques positions de centralité, nous n'avons pas rencontré une situation d'encastrement excessif pouvant avoir des effets négatifs sur la gouvernance. La mobilisation concomitante des gouvernances formelles et informelles nous semble un facteur important dans la stabilisation des collectifs étudiés, car elle permet d'éviter des situations de *sur-encastrement* ou de *sous-encastrement*. Encastree dans les réseaux de liens, la gouvernance informelle peut en effet piéger les leaders en création des conditions de sur-responsabilité ou de sur-pouvoir, empêchant par conséquent le "pouvoir d'agir" des autres membres. Mais ces deux situations se trouvent être corrigées par le recours aux cadres formels qui fixent les lignes à ne pas franchir. Toutefois la gouvernance formelle n'est pas suffisante pour déjouer les éventuelles souffrances qui peuvent ne pas être exprimées : personnes souffrant d'avoir trop de poids, de ne pas en avoir ou encore de ne pas trouver leur place.

⁶¹ Le quatre type, l'encastrement structurel, a été peu mobilisé par les acteurs
Yacoubou Issaka | Thèse de doctorat | Université de Limoges | 2022
Licence CC BY-NC-ND 3.0

Chapitre V : Circuits agroalimentaires de proximité et action collective

Le chapitre précédent a montré que les différentes formes de gouvernance à l'œuvre dans les collectifs sont fondées à la fois sur des règles formelles et à des règles informelles, ces dernières étant produites, transformées et renforcées au cours de la mise en œuvre des initiatives. Ces modes de gouvernance qui coexistent dans la pratique, sont aussi "bricolés" en permanence afin de s'adapter aux évolutions des situations.

Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux mécanismes par lesquels ces initiatives parviennent à conserver leur inertie et leur stabilité dans le temps, et ceci en dépit des fluctuations de leurs modes de gouvernance et de leurs effectifs. Il renvoie donc à notre question relative aux modalités de construction et de pérennisation d'une action collective. Pour la préciser, qu'est-ce qui fait que des acteurs choisissent de s'engager dans des démarches collectives comme celles étudiées et parviennent à s'impliquer durablement ? comme l'ont dit Balme et Chabanet

(2008), interroger l'engagement d'un individu dans le collectif revient à porter l'attention sur les motivations qui permettent à ces derniers de se regrouper en vue d'atteindre un objectif commun. Dans cette logique, comment des acteurs évoluant dans des situations et/ou avec des intérêts potentiellement différents parviennent-ils à concilier leur différence et à définir un ou des objectifs communs ?

Les éléments de réponse à ces interrogations comportent trois idées fortes constituant les trois sections du chapitre. La première section présente quelques éléments permettant de préciser dans quel sens nous mobilisons la notion de « l'action collective » dans notre analyse. Elle montre notamment que cette notion de l'*action collective* est indissociable d'une autre, celle de « projet » avec laquelle elle se confond parfois. Mais prise dans leur interdépendance, le projet est tantôt considéré comme le support, tantôt comme la méthode, la grille de lecture ou encore un mode de gouvernance de l'action collective (Garel et al, 2004). A partir de ce postulat qui considère le projet comme mode de gouvernance de l'action collective, nous décrivons dans la seconde section les formes d'action collective à l'œuvre dans les initiatives étudiées. Nos analyses ont révélé les limites d'une telle lecture strictement axée sur le projet, ce dernier étant difficile à identifier ou n'ayant pas fait l'objet d'une formulation explicite et partagée. La troisième et dernière section a confronté les différentes formes d'actions collectives identifiées à la grille d'analyse de la sociologie économique pour mettre en lumière le rôle des normes et valeurs dans la construction de certaines démarches.

V.1. La notion de l'action collective : sens et mobilisation

Parues seulement dans les années 1980 en Europe (Sommier, 2014), les analyses de l'action collective, d'après Cefaï et Trom (2020), sont souvent mises en perspective autour de trois grands courants : (i) l'étude du comportement collectif ; (ii) la théorie de la mobilisation des ressources ; et (iii) la théorie des nouveaux mouvements sociaux. *L'étude du comportement collectif*, selon ces auteurs, est liée à la tradition de l'école de Chicago et s'appuie sur les catégories d'identités collectives forgées par Robert E. Park. Ces identités, pour rappel, se fondent sur l'idée selon laquelle toute organisation ou communauté humaine a une identité propre qui permet à ses membres de s'y reconnaître et de se différencier d'autres organisations ou communautés humaines. Dans cette logique, l'étude du comportement collectif s'intéresse

aux interactions qui ont lieu au sein des groupes, en considérant que toute communauté est le résultat plus ou moins instable de ces identités collectives (*Ibid*).

La *théorie de la mobilisation des ressources* est aussi d'inspiration américaine (Université du Michigan) et inscrite dans le sillage de la démarche utilitariste d'Olson. Cette dernière, également connue sous le nom de la « théorie ou le paradoxe d'Olson », est fondée sur l'approche de l'individualisme méthodologique. D'après Passy (1998), « le paradoxe d'Olson détermine les conditions de participation à l'action collective à travers deux types d'incitations sélectives » : (i) les *incitations positives* qui augmentent les bénéfices individuels de l'action collective et (ii) les *incitations négatives* qui, par le biais de la coercition et de la répression, obligent l'acteur à participer à l'action collective. Dans les deux cas d'incitations, la participation de l'acteur est mise en balance des bénéfices que peut lui procurer une action, c'est-à-dire « sans attentes subjectives de rémunérations matérielles ou symboliques, les acteurs n'ont pas intérêt à s'investir dans des organisations collectives » (Cefaï et Trom, 2020).

Quant aux « *Nouveaux mouvements sociaux* » (NMS), ils constituent la perspective dominante en Europe d'après ces deux auteurs. Ils s'intéressent aux conditions d'émergence de l'action collective (ou mouvement de foule) et son impact sur la société (Le Saout, 1999). Ils sont donc indissociablement liés aux mobilisations contestataires (féminisme, écologisme, ...) et sont caractérisés par quatre dimensions selon (Neveu, 2019) : (i) la manifestation d'une défiance explicite devant les phénomènes de centralisation de l'autorité au profit d'assemblées générales plus décentralisées et qui laissent une large autonomie aux composantes de base ; (ii) les valeurs et revendications qui portent souvent sur la redistribution des richesses, l'accès aux espaces de décision, (iii) la défiance de l'Etat et du politique par la création de micro-espaces de reconnaissance, d'expérimentation civiques, etc. et enfin (iv) l'hétérogénéité de l'identité de leurs acteurs qui ne s'auto-définissent plus comme des catégories de classes (ouvriers, syndicats, ...).

L'action collective se situe donc au croisement de ces trois courants. Elle renvoie à « *toute tentative de constitution d'un collectif, plus ou moins formalisé et institutionnalisé, par des individus qui cherchent à atteindre un objectif partagé, dans des contextes de coopération et de compétition avec d'autres acteurs ou collectifs* » (Cefaï, 2007). Plus simplement, l'action collective est un ensemble d'opérations menées dans le cadre d'une coopération entre plusieurs

acteurs ou organisations en vue d'atteindre une finalité partagée. Ce qui fait dire à plusieurs auteurs (Bacqué et Biewener, 2013 ; Lapeyre, 2017), qu'elle peut prendre le sens de « *l'empowerment* », entendu comme « la capacité d'un groupe de personnes à faire des choix et à les transformer en résultats souhaités » (Alsop et al, 2006). Une action collective « peut se mettre en place dans un cadre prédéterminé ou nouveau, durable ou éphémère ou encore déboucher sur des situations de conflits ou de consensus » (Stecq, 2014). Elle comporte enfin « *une intention consciente de la part des acteurs qui y participent* » (Cefai, 2007).

Corralès et al (2017) proposent ainsi trois conditions permettant de caractériser une action collective, conditions qui font directement écho aux modes de gouvernance analysés au chapitre précédent. Il s'agit de la (i) constitution des participants qui partagent des objectifs communs au-delà de leurs propres objectifs et contraintes ; (ii) la réalisation d'actions avec un cadre défini, des règles d'organisation et des moyens pour y arriver ; (iii) une évaluation du résultat de l'action qui soit accessible à tous les participants. Dans la même logique, Stecq (2014) identifie trois facteurs à considérer dans la caractérisation d'une action collective :

- ✓ **Les facteurs structurels** qui renvoient à l'intégration des individus à un groupe et la régulation de celui-ci. Pour l'auteur, ces facteurs constituent les indicateurs permettant d'apprécier d'une part, le niveau de socialisation ou d'appropriation des normes et valeurs de chaque participant, à travers leur rôle et fonction dans une structure d'action collective. D'autres part, ils permettent d'articuler la recherche du consensus et le degré de participation qui déterminent la capacité d'adaptation (interne ou externe) d'un groupe ;
- ✓ **Les facteurs individuels** appréhendés du point de vue émotionnel et rationnel de l'individu. Le point de vue émotionnel, d'après l'auteur, fait référence à la revendication d'appartenance à un groupe (à travers ses valeurs et croyances) et à la perception (positive ou négative) des membres de leur adhésion. Le point de vue rationnel renvoie à l'idée de *l'intérêt sélectif* (Olson, 1983) conduisant les participants à viser un *maximum de bénéfices pour un moindre effort*. Cette dimension relationnelle des facteurs individuels nécessiterait l'intervention d'un facteur tiers ou d'intermédiaires pour faire converger (ou concilier) les intérêts individuels au sein de l'action collective ;
- ✓ **Les facteurs interactionnels**. Ils sont à la fois extrinsèques et intrinsèques aux acteurs et mettent en évidence la nature des interactions et leurs effets dans l'activation des facteurs relationnels latents. Les facteurs extérieurs sont activés par les acteurs qui occupent une position de centralité dans les réseaux ; position qui favorise la circulation d'informations essentielles à la structuration de liens. Les facteurs intrinsèques renvoient aux

caractéristiques qui déterminent la plus ou moins grande capacité des acteurs à entrer en interaction avec les autres.

Nous pouvons donc résumer ces éléments de caractérisation en disant que l'action collective renvoie à l'activation des facteurs structurels, individuels et interactionnels permettant à un groupe de définir un cadre et les moyens d'action pour l'atteinte d'un objectif partagé. Cependant, Ostrom (2000) fait remarquer que le simple fait que les individus mènent des actions concertées n'est pas toujours suffisant pour atteindre des résultats optimaux et conjointement bénéfiques. Pour ce dernier, d'autres variables telles que la réputation, la confiance, la réciprocité, etc. sont tout aussi influents dans l'équilibre d'une action collective. Allant dans le même sens, les travaux d'Ornston et Schulze-Cleven (2015) mais aussi d'Ostrom (2009) ont aussi montré que l'équilibre d'une action collective est trouvé de deux manières : (i) soit par une « *coopération conditionnelle* » dans laquelle un acteur serait prêt à engager des niveaux de contribution élevés parce qu'il fait confiance aux autres participants ; (ii) soit par une « *punition volontaire* » où c'est plutôt l'usage des menaces qui permettrait d'élever le niveau d'investissement. Dans ce dernier cas, les acteurs ont tout intérêt à s'investir toujours plus pour éviter de subir les conséquences des sanctions.

Enfin, un dernier élément de caractérisation de l'action collective est la mobilisation de l'intention consciente (Cefaï, 2007) par les acteurs dans la poursuite leur objectif partagé. D'après Boutinet et al (2011), « l'implication de l'intentionnalité des acteurs établit des liens étroits entre la notion d'action collective et celle de projet ». Cette dernière notion de projet « recouvre un ensemble de règles (confiance, normes, valeurs, réputation, réciprocité, ...) qu'un collectif se reconnaît dans la conduite d'actions visant à atteindre un objectif partagé », ce qui fait dire à certains comme Reynaud (1998), qu'il ne peut pas avoir d'action collective sans projet nourri. Pour Boutinet et al (2011), « le projet peut se comprendre comme une analyse de l'action collective par sa finalité, c'est-à-dire une approche qui se demande comment l'action collective se rattache à une décision finalisée ou ayant une finalité partagée ». Ce lien intime qu'établissent ces auteurs entre ces deux notions nous pousse à approfondir la portée et les implications analytiques de cette interdépendance, le but étant de savoir en quoi et comment le projet peut-il être une grille d'analyse de l'action collective comme l'affirment ces auteurs.

En effet, alors réservé à certains champs professionnels relevant de l'ingénierie ou de l'architecture (Martouzet, 2018), le projet a fait florès et innerve des pans entiers de la vie

collective, sociale et individuelle (projet professionnel, personnel...). Il semble même devenir la méthodologie de conduite des politiques publiques en matière d'action territoriale, si l'on se réfère au *Rapport d'information*⁶² du Sénat de 2014. Ce rapport propose de remplacer les « Contrats de Plan Etat-Région (CPER) » par les « Contrats de Projets Etat-Région » dont les *Projets Alimentaires Territoriaux*, pour ne mentionner cet exemple parmi d'autres, en est une belle illustration dans les domaines agricoles et alimentaires.

Le projet est une notion polysémique dans la littérature scientifique. Dans son livre *Anthropologie du projet*, Boutinet (2003) considère cette notion à fois comme « *un effort d'intelligibilité et de construction de l'action fondé sur l'anticipation* » et comme « *une anticipation opératoire individuelle ou collective d'un futur désiré, comprenant un objectif de départ et un plan pour l'atteindre* ». Même si ces deux dimensions sont articulées entre elles, elles renferment deux acceptions différentes de notre point de vue. La première est d'ordre stratégique et rejoint l'idée de Roegiers (2007) selon laquelle le projet prend la forme d'une intention exprimée de façon plus ou moins précise, assortie ou non des moyens de sa réalisation dans un futur relativement proche. La seconde est programmatique ou opérationnelle et confère à la notion de projet le sens « d'un détail ordonné (dessin, plan, modèle, schéma, ...), la prévision de ce qu'on entend faire ultérieurement » (*Ibid*). Cette seconde acception recoupe celle de Barbier (1991), à savoir que « *le projet est avant tout une image anticipatrice et finalisante d'une suite ordonnée d'opérations susceptibles de conduire à un nouvel ordre* ». Dans le même ordre d'idée, Raynal et al (2008) considèrent le projet comme « *une conduite structurée pour mieux servir une cause établie et maîtriser le futur par la maîtrise de l'action qui conduit au but* ».

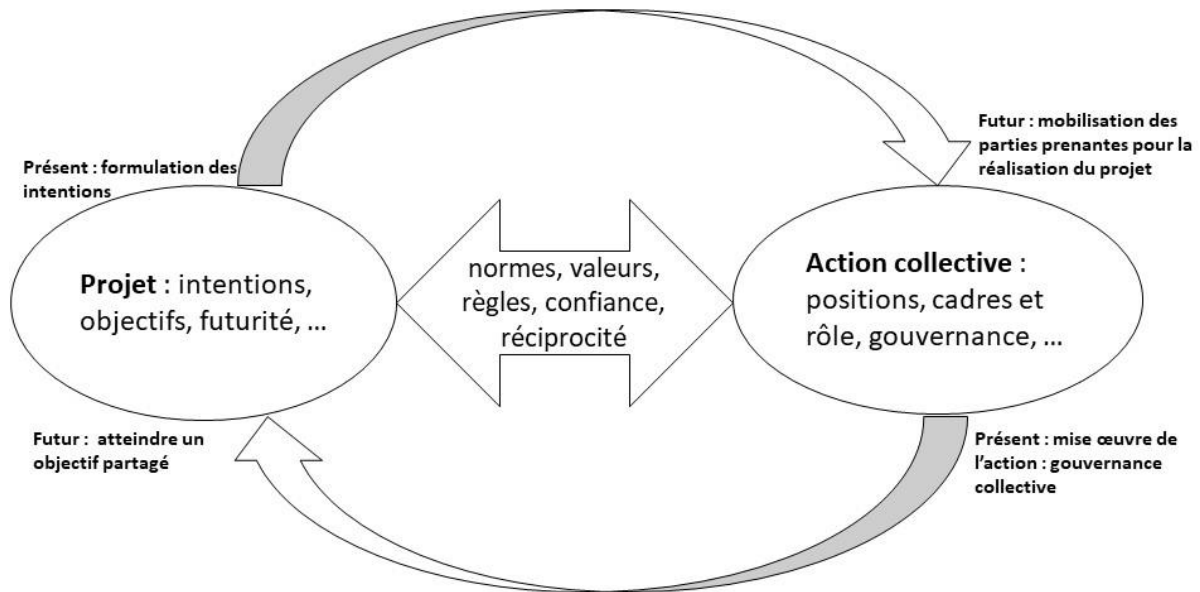
Ce petit aperçu définitionnel du projet fait ressortir deux éléments forts structurants : (i) l'intention et (ii) le temps. Ainsi que l'a souligné Boutinet (2018), ces éléments font en effet référence à deux phases distinctes de la vie d'un projet, même s'il y a toujours une certaine « itérativité ou aller-retour entre les deux » (Boutinet et al, 2011). L'intention correspond à l'étape d'esquisse ou de conception du projet alors que la seconde phase, le temps, renvoie à la mise en œuvre ou la réalisation concrète des actions prévues dans la conception.

⁶² Sénat (2014), Rapport d'information N° 36 : <https://www.senat.fr/rap/r14-036/r14-0361.pdf>

Deux approches complémentaires permettent d'appréhender ces phases de la vie d'un projet (Bréchet et Desreumaux, 2010). La première consiste à considérer la dimension externe du projet, c'est-à-dire l'environnement dans lequel il se déroule. Cette approche, selon ces deux auteurs, focalise l'analyse sur les hypothèses, les choix et les modalités de coopération opérés par les parties prenantes au projet. La seconde approche s'intéresse à la dimension interne du projet et analyse l'ensemble des conventions et principes définis par les participants au projet. Cette dernière approche fait directement écho aux modes de gouvernance formel et informel qui ont fait l'objet du chapitre précédent. Cette double approche recouvre par ailleurs les facteurs extrinsèques (activités par les agents ponts pour favoriser les interactions avec les autres acteurs collectifs de son environnement) et les facteurs intrinsèques (capacité des acteurs d'un même réseau à entrer en interaction les uns des autres) de l'action collective (Stecq, 2014). Ainsi et selon Bréchet et Schieb-Bienfait (2009), « l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet s'appuient sur la complémentarité entre conventions sociales et réseaux relationnelles », ce qui permet aux acteurs « de passer d'une situation de cohabitation d'intérêts individuels à une véritable action collective » (Beaurain et al, 2010).

En définitive, appréhender l'action collective par la notion de projet revient à établir une interdépendance dynamique entre les deux notions que nous résumons par la figure 11 suivante. C'est donc cette acception qui donne tout son sens l'idée de Bréchet (2021) selon laquelle « l'action collective naît d'un projet, et ce dernier s'exprime par des règles constitutives de l'acteur collectif ». Dit autrement, « l'action collective peut se comprendre comme une communauté de projet, une communauté de règles vécues, une communauté d'apprentissage dont l'enjeu pour les acteurs est d'engager une action commune » (*Ibid*).

Figure 11: Interdépendances entre le projet et l'action collective



Source : réalisation auteur

En effet, l'intérêt analytique de cette interdépendance entre les deux notions est de permettre d'inscrire l'action collective dans un processus dynamique toujours projeté dans le futur au sens du projet. C'est ce qui fait d'ailleurs que certains auteurs (Beaurain et Bertrand, 2009) établissent un autre rapprochement épistémologique entre la notion d'action collective et le « pragmatisme américain » de John Dewey. Dans cette perspective futuriste, « *l'action collective ne consiste pas à poursuivre des fins clairement identifiées ni à appliquer des normes établies, mais à faire place à la créativité ou à de nouvelles façons d'agir* » (Bréchet et Desreumaux, 2010). En effet, l'une des idées fortes du pragmatisme américain est le « principe de futurité » (Beaurain et Varlet, 2014) selon lequel « les hommes vivent dans le futur mais agissent dans le présent » (Gislain, 2004).

Sans se lancer dans la définition de la notion de futurité au risque de perdre le fil conducteur de notre argumentation, nous retenons pour les besoins de notre analyse que cette notion permet d'activer deux principes qui lui sont corollaires (Gislain, 2017) : (i) le principe de la rareté, avec *le marché* et *l'échange* comme instances de circulation de cette rareté et, (ii) le principe d'efficacité visant à éliminer la rareté par (sur)production. Pour le dire encore plus simplement à partir de la figure 10, l'acteur collectif, par ses projets (intentions, objectifs, moyens,), vise de manière renouvelée un idéal (élimination de la rareté, résolution d'un problème) pour lequel il s'engage dans une action commune avec d'autres acteurs.

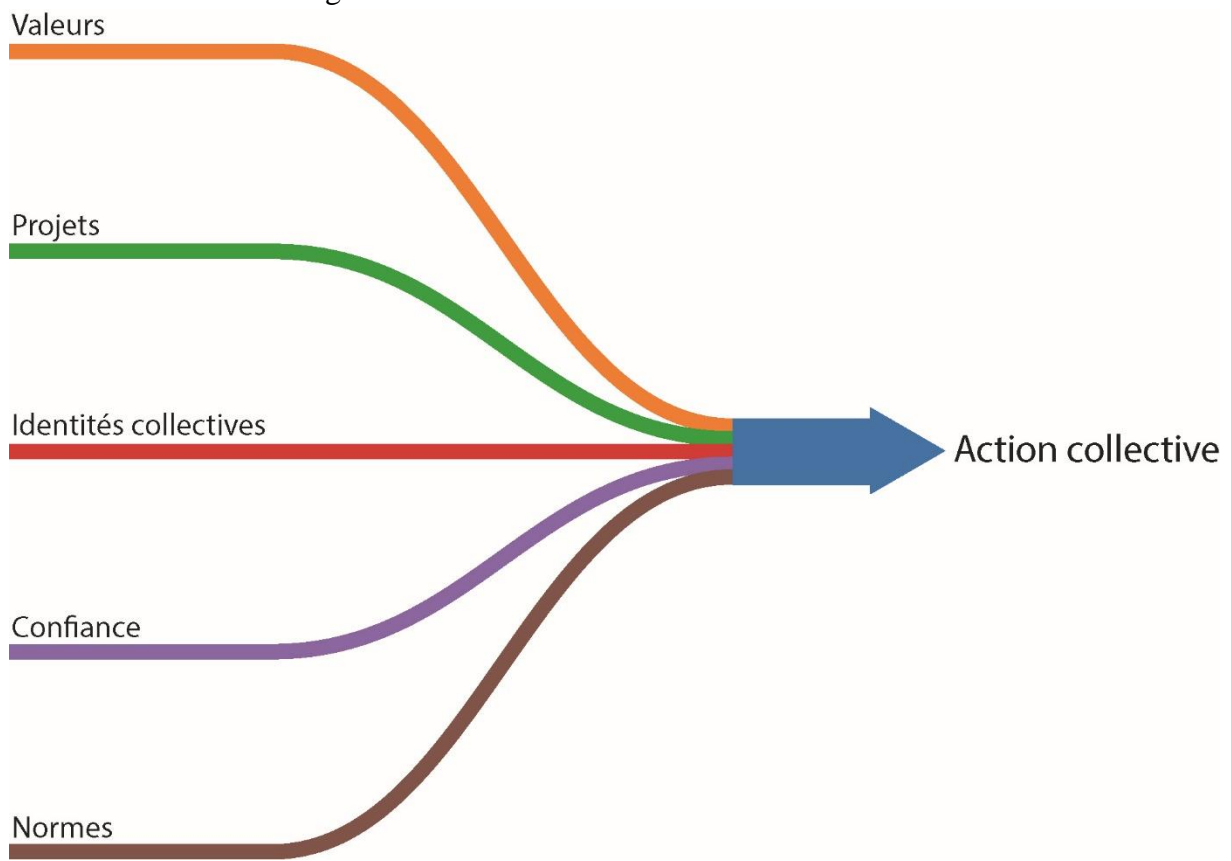
Deux idées fortes ont été développées dans la présente section. Nous avons démontré dans un premier temps que les démarches collectives ne sont un phénomène nouveau en agriculture, comme l'ont si bien dit Mazoyer et Roudart (2002) : « les agriculteurs se sont toujours organisés collectivement de leur propre initiative ou sous l'impulsion d'autorités, en adoptant des règles communes construites de manière informelle ou instituée ». C'est notamment le cas des coopératives agricoles (Mauget, 2008), même si leur histoire est marquée par un écartèlement entre la défense des intérêts de leurs membres et une logique de financiarisation (Valiorgue et al, 2020). C'est le cas aussi des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) nées dans les années 1945 (Groos et al, 2021) ou plus actuels, les mouvements d'AMAP et paniers (Amemiya, 2018 ; Lagane, 2011 ; Mundler, 2009) mais aussi des magasins de producteurs (Le Clanche, 2011 ; Rouher et al., 2020). Mais au-delà de leur diversité, ces coopérations entre producteurs et entre producteurs et consommateurs ont en commun la recherche de stratégies d'adaptation aux mutations qui s'opèrent dans leur domaine d'activité. Le débat contemporain sur ces mutations est dominé par l'idée d'une nécessaire transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus territorialisés (Lacombe, 2012 ; Martin et Tanguy, 2018), ces derniers étant souvent considérés comme une alternative aux conséquences économiques et sociales du système alimentaire mondialisé (Benezech, 2012 ; Le Velly et Dubuisson-Quellier, 2008). Les collectifs étudiés s'inscrivent plus largement dans cette dynamique alternative, mais doublés d'une particularité : la recherche de liens entre les membres d'une part, et l'ancrage territorial de leur démarche d'autre part.

La seconde idée développée est celle de l'action collective, structurée par des cadres (formels et informels) et composée d'acteurs qui mobilisent de façon mutualisée et/ou complémentaire leur capital (social et/ou financier) en vue d'atteindre des objectifs partagés. Dans ce processus, les risques liés aux facteurs informels et à la projection dans un futur incertain sont minimisés par les conventions sociales, ces dernières étant le pilier commun à ces deux notions (projet et action collective). Plus concrètement, il y a des interdépendances presque mécaniques entre les notions de projet et de l'action collective dont les conventions sociales en sont le socle. C'est donc à la croisée de ces interdépendances que nous tentons d'identifier et de décrire comment l'action collective est pratiquée au quotidien dans les initiatives étudiées.

V.2. Les ressorts de l'action collective des initiatives étudiées

Dans cette section, nous essayons d'identifier les modalités de construction d'une action collective. Pour cela, nous examinons comment les participants des initiatives étudiées parviennent à s'accorder sur un idéal commun d'une part. D'autre part, nous essayons d'identifier et de décrire les leviers sur lesquels ils s'appuient pour aller au-delà d'une situation de simple cohabitation d'intérêts et engager une véritable action collective. Notre base argumentaire est l'approche d'action collective fondée sur le projet avec lequel elle s'auto-renforce par le biais des conventions sociales. En d'autres termes et comme le montre la figure 12 ci-dessous, c'est l'activation des constituants des conventions sociales (y compris le projet) qui aboutit à une action collective. Dans les points suivants, nous essayerons d'identifier lesquelles de ces conventions concourent à la construction de l'action collective des initiatives étudiées.

Figure 12 : Les constituants de l'action collective



Source : Réalisation auteur

V.2.1. Les normes et valeurs de Paysans Cœur de Corrèze

Pour rappel, l'objectif des participants à Paysans Cœur de Corrèze est de se doter d'un outil de proximité leur permettant d'aller plus loin dans la transformation et la commercialisation en circuits courts. Au-delà des statuts et règlements intérieurs, il existe un *pacte des associés* qui régit le rôle de chaque adhérent. Afin de renforcer la cohésion de groupe, « *on a passé beaucoup de temps à définir nos valeurs communes, avoir des objectifs communs, une éthique commune qui fait qu'on se retrouvera toujours là* ».

Nous avons aussi indiqué plus haut que tous les producteurs membres de Paysans Cœur de Corrèze partagent les valeurs du système d'élevage herbager dans lesquelles ils sont encastés et qu'ils qualifient eux-mêmes de « *système économe* ». Même si la dimension économique est toujours sous-jacente dans leurs propos, nos entretiens ont révélé que le partage des valeurs de ce *système économe* traduit un intérêt pour les acteurs de tenir compte de la durabilité environnementale dans la conduite de leurs activités économiques. Il y a dans ce groupe, une certaine conscience collective sur les impacts négatifs des pratiques d'élevages intensives, et ces impacts sont généralement mis en regard avec la mondialisation du système alimentaire et des changements climatiques. Parmi des extraits possibles, nous en mentionnons deux : « *ce qu'on voit actuellement partout autour de nous, c'est le modèle agricole dominant, c'est des gens qui travaillent beaucoup, avec beaucoup d'investissements, beaucoup de charges et qui sont très liés aux cours des marchés qui, en ce moment, ne sont pas très bons* » (Régine) ; « *On a des situations climatiques compliquées qui se répètent et qu'il n'y avait pas avant et du coup les gens, non seulement travaillent beaucoup, mais ils sont en difficultés économiques* » (Robert). Dans ce contexte, le système économe est perçu comme un moyen de corriger ou de limiter ces effets en améliorant sa situation économique : « *on a des systèmes recentrés sur l'herbe, on ne met plus d'engrais, on fait beaucoup moins d'heures de tracteurs, beaucoup moins de charges et le produit a légèrement diminué. Mais les charges ont tellement diminué qu'à l'arrivée on sort une viabilité économique plus importante et surtout on est moins dépendant des éléments extérieurs* » (Serge).

Nous avons également identifié d'autres valeurs qui découlent en partie de cette première dimension environnementale et qui gravitent autour des valeurs du circuit court, des produits sains et de qualité : « *Les valeurs qu'on défend, c'est de vendre les produits de vaches qui sont élevées dehors toute l'année, qui mangent de l'herbe toute l'année et qui ne sont pas bourrées*

de médicaments ou de granulés » (Mireille). A l'échelle du collectif, l'ambition est portée est la « *promotion de produits élevés dans le respect le plus près de l'agriculture traditionnelle, respectueuse des animaux, c'est-à-dire pas intensive* » (Yvette).

C'est dans cette logique ces pratiques agricoles économes dans lesquels les acteurs encastrés sont perçues comme contribuant à la qualité des produits qui en découlent. Dans l'atelier, on ne prépare que « *des recettes naturelles, sans conservateurs* » (Léon) et « *des recettes fermières, anciennes* » (Nicolas). En cohérence avec ces dernières valeurs (produits naturels, recettes anciennes, etc.), « *on ne va pas faire entrer les animaux conduit industriellement dans l'atelier* » (Régine). En effet, cet objectif de fabrication des produits de qualité dans l'atelier est porté au plus haut niveau de la SAS : « *La présidente dit que ce qu'elle veut aussi par cet atelier, c'est que justement qu'on ait de la découpe propre, bien faite et qui rajoute aussi à la qualité aux produits* » (Serge).

D'autres valeurs sont venues compléter ce tableau et vont de la valorisation du territoire à la promotion de son patrimoine agricole en passant par une volonté de participer à la (re)dynamisation de l'économie locale : « *nous on s'est engagés parce qu'on se disait ici ça n'existe pas ..., alors qu'il y en a partout dans les autres départements* » (Régine) ; « *On défend notre territoire, notre savoir-faire et je pense que la France a une belle agriculture* » (Angeline). Pour Robert enfin, il s'agit aussi de défendre la dimension patrimoniale des fermes, même s'il reconnaît les difficultés de cette idée qu'il qualifie lui-même de « *conservatrice* » dans un contexte mondialisé de l'alimentation : « *ce à quoi je tiens jusqu'à présent et mon fils maintenant, c'est de préserver l'aspect patrimonial d'origine qui est très difficile à conserver avec l'activité traditionnelle, sinon vous pénalisez votre structure avec des poulaillers ou des bâtiments industriels, on pénalise l'aspect esthétique et son exploitation* ».

En résumé, il existe un projet collectif formulé et qui porte sur la création d'un atelier de proximité dont le fonctionnement est en régie par des cadres formels (statuts, AG, pacte des associés, etc.). Ces cadres sont consolidés par l'adhésion et le partage des membres aux normes et valeurs qui contribuent au renforcement interne du groupe. L'ensemble des valeurs identifié est portée par la dimension environnementale et les effets positifs qui lui sont associés sur les revenus et la qualité des produits.

V.2.2. Les valeurs défendues par La Dépaysante

Ce collectif n'a pas fait l'option d'un projet formalisé et inscrit dans le futur comme nous venons de le voir. Les actions qu'on peut qualifier de projets se succèdent en fonction des opportunités et des disponibilités des membres, et les décisions sur leur mise en œuvre sont prises de façon peu formelle également. En revanche, la question ici traitée sur les éléments de qualification de l'action collective semble occuper une place importante. Les valeurs ont fait l'objet d'échange au sein du groupe, même si cela s'est à l'image du fonctionnement global du groupe (peu formel) : « *On n'a pas formulé une position commune si ce n'est qu'on défend une agriculture bio* » (Dorian). Toutefois, « *même si on n'en a pas encore parlé, je pense qu'on a tous des valeurs communes au sein de La Dépaysante* » (Valérie) comme le confirme Firmin : « *On a beaucoup de choses en commun en termes de valeurs, le Battement d'Ailes où on a tous un peu gravité les uns et autres à un moment ou à un autre, et il y a cette recherche d'alternatif, d'autonomie dans nos vies* ».

Plus concrètement les valeurs les plus importantes relevées pour cette initiative peuvent se résumer dans ce propos : « *On a au moins deux valeurs, il y a l'importance qu'on met dans le bien manger, à savoir les produits de bonne qualité considérés comme sains, et l'autre, c'est une fibre environnementale, la volonté d'avoir un impact limité voire positif sur notre environnement et puis on a aussi tout ce qui est le respect de l'autre dans ce qu'il est, dans ce qu'il fait* » (Valérie). Il s'agit donc de trois valeurs que sont les valeurs environnementales, humaines (respect mutuel) et de qualité (produits sains). A ces trois, s'ajoute une recherche d'indépendance et de liberté qui rejoint d'ailleurs l'idée de la recherche d'alternative : « *La discussion qu'on avait eue au sein de l'association justement, c'était sur cette liberté de ne pas dépendre des institutions, des administrations, des comcoms, parce que le fait de ne pas demander de subventions, ça donne une vraie liberté de mouvement pour notre association* » (Dorian).

Sur les valeurs environnementales défendues, notre analyse montre que l'adhésion à ces dernières comporte une forte dimension militante en faveur de l'agriculture biologique. Par ailleurs, une analyse plus poussée du partage des principes et valeurs de l'agriculture biologique révèle en effet une quête de légitimation de la durabilité de leurs pratiques qu'on peut illustrer en reprenant l'extrait de Valérie : « *..., cette fibre environnementale, la volonté d'avoir un*

impact limité voire positif sur notre environnement » (Valérie). Au-delà, il s'agit de soutenir cette filière comme l'illustre les propos de cette maraîchère : « *j'ai longuement réfléchi et je trouve que c'est quand même un moyen de participer à la dynamique du Bio et de la défendre, parce qu'avec le logo je ne me contente pas de dire que je suis bio, il n'y a pas moyen de le vérifier. Avec le logo on est contrôlé et c'est important* » (Valérie). Le choix de Damien est également motivé par des raisons similaires : « *J'ai choisi d'être en bio avec cette notion de soutien à une filière, à quelque chose que l'on croit. Ok ce label n'est pas parfait, ok ce n'est pas parce que tu as le label bio que c'est parfait dans ta ferme, mais c'est la seule preuve que je peux donner à l'heure actuelle aux gens qui ne viennent pas chez moi tous les jours* ».

Les valeurs humaines et de solidarité occupent une place importante dans le renforcement des liens entre les membres : « *Je pense que nous défendons la solidarité et la valeur du partage et là on le voit bien, la solidarité entre producteurs et cuisiniers, c'est très important pour nous* » (Denis) ; « *Les valeurs qu'on défend sont claires c'est l'entraide, la solidarité, le local* » (Dorian). Ces valeurs de solidarité semblent s'inscrire dans une logique de *convention d'effort* (Allaire, 2002), c'est-à-dire qu'elles s'établissent de manière informelle au sein du collectif et permettent à chaque membre de déployer le meilleur de lui-même pour le bon fonctionnement du groupe : « *Dans notre situation, l'action collective tient surtout à nos dialogues. Je crois qu'on est tous assez en accord avec l'idée que ce n'est pas le cadre qui fait l'action, c'est ce que chacun apporte ; c'est-à-dire que à un moment on a tous une compétence ou une situation qui fait qu'on peut être utile et qu'on veut être utile pour que les choses aboutissent* » (Firmin). Nous avons également relevé que le partage de ces valeurs de solidarité renforçait en retour les liens relationnels entre les acteurs au sein du réseau : « *Je pense que c'est le côté humain qui a conforté nos amitiés respectives et le respect qu'on a pour chacun parce que chacun de nous a des particularités et des choses qui sont admirables* » (Damien). Ce renforcement de liens est même considéré comme un objectif par certains membres : « *Je pense que c'est ça qu'on veut, un groupe de gens qui se connaissent, qui font à manger pour d'autres gens qui se connaissent aussi, souvent sur un territoire donné* » (Dénis).

Enfin, les membres de ce collectif ont fait de l'ancrage territorial une valeur revendiquée que nous avons déjà repérée lors de l'analyse des modes de gouvernance de cette initiative. Cette valeur territoriale se traduit en termes de défense des circuits courts dont ils veulent se faire le porte-parole : « *on a une troisième [activité] qui est le fait d'intervenir pour porter le message,*

un peu l'essaimage pour faire la sensibilisation. Ça nous est arrivé de faire la sensibilisation dans une école lors d'un évènement » (Dorian). La valeur territoriale peut enfin se lire au travers de la volonté du collectif « de contribuer au développement économique local et à la promotion de la Corrèze, de son patrimoine culinaire, ... » (Dorian).

En résumé, les valeurs de La Dépaysante peuvent être regroupées en deux : (i) les valeurs environnementales et territoriales (agriculture biologique, circuits courts, ...) et (ii) les valeurs humaines (solidarité, entraide, amitiés). À ces deux valeurs s'ajoutent la recherche de liberté, mais qui nous semble avoir une place plus juste dans la gouvernance du collectif.

V.2.3. Les valeurs du Champ du Bocal

L'action collective du Champ du Bocal est la plus complète selon les caractéristiques données à cette notion : un problème identifié (de compétences techniques dans notre cas) affectant des acteurs ayant des similitudes latentes (petites fermes diversifiées en circuits courts et confrontés à la gestion de flux à la même période) qui décident de coopérer (échanges) pour améliorer leurs techniques culturales. Comme nous l'avons vu, les acteurs ont décidé de faire évoluer le projet de départ (échanges techniques) en investissant dans la production des bocaux.

Même si nos entretiens montrent que les normes et valeurs n'ont pas été débattues au sein du collectif (consigné dans le pacte des associés pour Paysans Cœur de Corrèze, débattu oralement dans La Dépaysante autour du bio, de l'indépendance, des circuits courts, ...), une analyse approfondie montre qu'il existe de fortes valeurs tacites. La plus importante est la valeur environnementale. Celle-ci se pose d'ailleurs comme une évidence au sein du groupe, ce qui peut justifier le fait qu'elle ne soit pas débattue. Comme nous l'avons indiqué dans la présentation du collectif, tous les membres sont en agriculture biologique, ce qui positionne les acteurs par rapport à la valeur environnementale : « *Ce qui me tient très profondément à cœur, c'est la valeur environnementale, ... moins impacter l'environnement et c'est en proposant des légumes bio qui ont poussé localement et sans pesticides* » (Jean) ; « *pour moi le petit maraîchage bio comme ça, c'est une grosse valeur importante ; une valeur environnementale, sociale et économique parce que ce qui est créé dans les fermes et vendu sur les territoires* » (Thierry) ; « *A la base de mon engagement dans l'agriculture, c'était avant tout l'agriculture paysanne, l'agriculture bio pour donner un peu de sens à ce que je fais* » (Yves) ; « *ma ferme est en bio parce que je crois en l'agriculture biologique, je pense qu'on peut produire*

suffisamment d'alimentation sur terre en bio et je ne suis pas le seul le dire, la FAO le dit » (Jacques) ; « pour moi, ce sont les valeurs de la biodynamie, une approche globale où on regarde une ferme comme un organisme qui peut avoir un cerveau, des intestins, des mains etc., on est vraiment sur le cœur de préserver la nature » (Bernard).

Entre les lignes de ces extraits, l'on peut relever une dimension territoriale qui semble être posée comme valeur, notamment à travers les expressions comme « *localement* », « *vendu sur les territoires* », « *agriculture paysanne* ». Pour revenir au caractère intrinsèque de la valeur environnementale pour ce collectif, rappelons qu'en plus d'être un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), la structure Champ du Bocal a été certifiée en agriculture biologique (AB) en 2018 indépendamment du fait que les fermes membres le soient. Tout comme au niveau de La Dépaysante (point précédent), la labellisation « AB » apparaît un élément « *important et utile collectivement pour qu'on puisse se démarquer* » (Michel).

Les autres valeurs qui viennent compléter les précédentes (environnementale et territoriale) sont exprimées comme suit : « *ce que je défends dans mon travail, c'est le respect de l'homme et de la nature, un travail bien fait, bien rémunéré, en respectant ce qu'on a et qui ne nous appartient pas, la Terre, ..., il faut essayer d'avoir de bonnes pratiques* » (Thierry). Il en est de même des « *valeurs du partage, de contact avec les gens, d'entraide et de solidarité entre nous* » (Yves). La consolidation des liens relationnels au fil de la coopération est également considérée par les acteurs comme un des facteurs de structuration de l'action collective : « *la force de notre groupe, je dirai que c'est la relation humaine, des fermes un peu similaires, des aspirations qui se ressemblent, avec beaucoup de bienveillance* » (Michel) ; « *même si je n'ai pas l'impression que ce soit propre au groupe, ce qui nous relie le plus, c'est cette espèce de filière de néoruraux qui veulent faire une agriculture alternative* » (Axel) ; « *le Champ du Bocal aujourd'hui, même si ce n'est pas rentable, ça permet d'amener un peu de corps à nos rencontres, à nos discussions, à nos partenariats, nos amitiés* » (Jacques) ; « *... on a fini par se connaître et devenir amis et ça a vraiment donné une force au groupe parce qu'on se disait tout* » (Jean).

Au total, le Champ du Bocal s'est constitué autour de l'amélioration collective des pratiques techniques par les échanges d'expériences entres pairs, puis autour de la mutualisation des moyens afin de diversifier davantage l'offre des membres. Dans les paragraphes précédents, nous avons relevé une forte similarité entre le Champ du Bocal et La Dépaysante que ce soit dans le fond ou dans la forme : adhésion revendiquée aux valeurs environnementales via

l'agriculture biologique, mais mobilisée en retour comme preuve de bonnes pratiques et/ou de qualité. Cependant, si les bonnes pratiques et la qualité des produits sont aussi attribuées à la valeur environnementale dans Paysans Cœur de Corrèze, celles-ci ne sont pas liées au Label AB comme dans le Champ du Bocal et La Dépaysante. Les autres ingrédients de l'action collective sont les valeurs territoriales, les valeurs humaines (solidarité, entraide, bienveillance, ...), la recherche ou le renforcement de liens (amitiés, contact avec les consommateurs, etc.). Ces trois catégories de valeurs, comme nous le verrons dans la section suivante, rejoignent le projet politique de l'agriculture paysanne qui a par ailleurs été évoqué dans les deux collectifs.

V.2.4. Les valeurs structurantes de V'la Aut'Chose

Pour rappel, ce collectif de *consom'acteurs* a pour objectif de promouvoir une alimentation responsable en circuits courts, en facilitant l'accessibilité physique et financière des produits à travers la boutique. Son projet est régulièrement complété ou mis à jour par de nouvelles actions ou projets (coin café, aménagement intérieur, ...). Dans ce collectif, la référence aux valeurs est forte et celles-ci sont même perçues comme une stratégie de développement : « *si aujourd'hui on arrive à prendre des parts de marché, c'est parce qu'on défend d'autres valeurs, des valeurs des producteurs qui en valent la peine, qui ont des démarches plutôt saines pour la santé de tout le monde parce qu'il y en a qui n'ont pas conscience de ça* » (Guillaume).

Contrairement aux trois initiatives précédentes marquées par les valeurs environnementales, ici sont celles des « circuits courts », de la « convivialité » et d'une « alimentation saine » avec les « produits locaux de qualité » qui sont plus mises en avant. Cela peut se justifier en partie du fait que l'initiative soit portée par des consommateurs : « *pour moi les valeurs de Vlac, je reste sur le circuit court, moi je le perçois comme ça, manger sainement* » (Chantale) ; « *nos valeurs, c'est la convivialité, les produits sains de qualité et faire en sorte qu'il y ait une activité locale* » (Thomas) ; « *Nos valeurs, c'est d'avoir la nourriture saine en circuits courts et d'essayer d'avoir les prix les plus bas possibles dans la limite où ça permet de faire vivre le producteur et de payer les charges* » (Guillaume) ; « *ce qui me ferait quitter Vlac, c'est quand qu'il aura des bases qui changent, c'est-à-dire nos valeurs actuelles, nos valeurs de nourriture saine, de la valeur humaine, d'écocitoyens* » (Pascaline). Soulignons tout de même que les auteurs de ces extraits des consommateurs.

Pour les quelques producteurs rencontrés, les valeurs qui sont davantage mises en avant sont les valeurs environnementales. Toutefois, elles sont souvent systématiquement complétées par les valeurs de qualité des produits et des circuits courts, témoignant de la convergence des discours au sein du groupe. C'est le cas de cette productrice : *« je me suis toujours posée la question de qu'est-ce je vais faire d'utile pour la terre et c'est vraiment resté une valeur pour moi parce qu'il me semble que toutes les valeurs d'humanité sont beaucoup plus importantes et l'Agriculture biologique ça va avec tout ça »* (Pierrette). C'est aussi le cas de ce producteur dont les propos font ressortir la dimension plus militante : *« je crois qu'on a grosso modo les mêmes valeurs politiques, plutôt à gauche, agroécologie, accueil, ouverture, etc. »* (Rémi). Les propos de cette productrice de truite vont dans le même sens et montrent assez bien la coexistence complémentaire de ces deux catégories de valeurs : *« nous, on adhère aux circuits courts pour des raisons économiques et environnementales, [mais] « il y aussi la qualité qui est une valeur importante pour nous producteurs, parce qu'en circuits courts, s'il n'y a pas la qualité ce n'est même pas la peine »* (Henriette).

Ainsi, les membres de V'la Aut'Chose se retrouvent d'abord autour des valeurs du *circuit court* et d'une alimentation de qualité. Les circuits courts considérés comme valeur au sens des membres de ce collectif, recouvrent une dimension territoriale, même si celle-ci n'est pas évoquée comme telle : *« c'est essentiellement local et on a fait des calculs, quand on dépense 10€ il y a 9€ qui reviennent sur le territoire »* (Guillaume). Les autres valeurs qui contribuent à la structuration de cette action collective sont les valeurs humaines : convivialité, bienveillance et de solidarité, en particulier avec les producteurs. Ces deux dernières valeurs sont plus portées par les consommateurs alors que les producteurs la couple avec la valeur environnementale.

V.2.5. Les valeurs de Bêche à Melle

Le projet de Bêche à Melle est proche de celui d'une AMAP qui est de préserver dans les territoires une agriculture paysanne, durable, socialement équitable et écologiquement saine. C'est un projet relative constant dans la durée, si ce n'est que la gestion des adhésions et départs du groupe et quelques activités ponctuelles : organisations des marchés de producteurs, participations à des manifestations, Les valeurs affichées par l'association sur son site

internet⁶³ sont les suivantes : « *L'histoire d'une volonté partagée de consommer différemment, de contribuer au maintien et au développement d'une agriculture paysanne, et donc d'avoir un mode de consommation alternatif, participatif, solidaire et responsable, qui respecte les hommes et la nature* ». Ces valeurs confirment la proximité de l'initiative avec les AMAP dont les valeurs sont : *l'équité, la proximité géographique, la transparence (dans la production, transformation et vente), la solidarité (économique et financière avec les producteurs et entre consommateurs), convivialité et liens sociaux, qualité des produits distribués, respect de l'environnement*⁶⁴.

Mais contrairement à V'la Aut'Chose où ce sont les circuits courts et la qualité des produits qui se sont révélés être les valeurs dominantes, dans cette initiative également portée par des *consom'acteurs*, ce sont les valeurs environnementale qui viennent au sommet du podium : « *..., ce qui fait qu'on se retrouve quand même tous sur des valeurs de respect de l'environnement, de la nature, des animaux, d'autrui* » (Grégoire) ; « *Ce à quoi je tiens, c'est l'écologie en premier parce je trouve qu'il y a urgence* » (Valentine) ; « *Je suis militante environnementale à la base et l'ensemble des adhérents de l'association n'ont pas besoin qu'on leur fasse un discours, ils sont tous comme moi, tous engagés* » (Corine).

Ici aussi, la référence à la valeur environnementale rejoint le sens de mobilisation du Champ du Bocal et La Dépaysante. En effet, la préférence des produits labellisés biologiques exprime une recherche de légitimité, comme le confirme l'une des membres fondateurs et propriétaire d'un gîte : « *J'avais les écolabels européens jusqu'au mois de septembre et je l'ai arrêté ... Là je suis en train de faire un dossier pour Clé Verte qui est un autre label environnemental pour les hébergements touristiques ; je veux un label sur notre structure parce que je veux être légitime pour parler d'environnement aux gens que je reçois* » (Jeanne). Mais comme le nuance cet autre membre, « *il ne s'agit pas seulement que du bio, du local, c'est aussi des valeurs du social, par exemple que les gens puissent vivre de leur production, la recherche du juste prix* » (Corine). Également, cette valeur environnementale va de pair avec les valeurs humaines : solidarité, équité, social, du partage, de bienveillance, de respect des animaux et d'autrui, etc.

⁶³ L'assos' Bêche à Melle | Nos valeurs ; consulté le 24 juin 2021 | <http://blogs.paysmellois.org/lassocbecheamelle/index.php/pages/Nos-objectifs>

⁶⁴ Valeurs des AMAP | Miramap, mouvement inter-régional des AMAP ; consulté le 20 janvier 2022 | <http://miramap.org/Valeurs-des-AMAP.html>

Une attention est particulièrement portée aux conditions de travail, c'est-à-dire « *se rassurer que le producteur n'est pas exploité et n'exploite pas son personnel, parce qu'il y a des exploitations bio industrielles où on peut avoir de la main d'œuvre qui n'est pas traitée de manière normale, humaine* » (Jeanne). La dernière valeur que l'on peut relever de l'analyse du de ce collectif est la valeur territoriale d'ailleurs mise en avant sur le site internet de l'association : « *la plupart des produits proviennent d'un rayon d'une vingtaine de kilomètres en moyenne* ». Cette recherche de proximité territoriale a été confirmée par nos entretiens que nous illustrons par ce seul exemple :

Par exemple j'habite Saint-Léger-de-la-Martinière et sur Saint-Léger-de-la-Martinière on a 5 producteurs bio sur la commune : on a du pain, des pâtes, de la viande, des légumes, on avait des œufs mais on a changé de producteur. C'est-à-dire dans un rayon de 2 km, c'est vraiment du circuit très très court, c'est-à-dire que si on voulait maintenant on pourrait sortir de la maison pour y aller à pied et dans 5 min je vous montre les champs de maraîchage ou bien alors le fabricant de pain ou bien alors les vaches qui sont en train de paître dans leur pré et qu'on va retrouver nous dans notre assiette. Le producteur de vache c'est Toto, c'est un vieux copain, je le connais depuis des années

Grégoire

Pour résumer, l'association Bêche à Melle est fédérée autour des valeurs environnementales qui se traduisent par une préférence aux produits biologiques et géographiquement ancrés. Elle est aussi basée sur l'adhésion de l'association aux valeurs de l'agriculture paysanne qui, en plus de la durabilité environnementale déjà évoquée, sont humaines (solidarité, partage, respect des animaux et d'autrui, ...), économiques (permettre aux producteurs de vivre de leur travail) et territoriales (agriculture qui contribue à rendre les territoires vivants).

V.3. Caractérisation des modalités de construction d'une action collective en CCAP

Le croisement entre projets (point IV.2) et valeurs des initiatives étudiées permet de dégager quelques enseignements. A partir des projets collectifs, il ressort que ceux-ci cherchent à concilier (à des degrés certes variables) deux objectifs complémentaires : (i) créer des ressources communes permettant de consolider les circuits courts, et (ii) l'ancrage territorial de la production et de la consommation. Le point (i) concerne essentiellement les producteurs pour qui la mise en collectif vise à créer une ressource leur permettant de réaliser ou de consolider le volet de transformation de leur activité. Ce volet s'est révélé être toujours un besoin latent,

en raison notamment de son coût jugé élevé à l'échelle individuelle. Plus largement, la diversification (de produits et de débouchés) par la transformation est une étape nécessaire voire indispensable dans les circuits courts agroalimentaires de proximité. Elle permet non seulement de répondre aux exigences des consommateurs, mais aussi d'améliorer le revenu des exploitants à travers l'étalement de la période de mise en marché. Toutefois, cette étape peut parfois générer des difficultés supplémentaires sur lesquelles une attention doit être portée. C'est notamment le cas relevé par un membre du Champ du Bocal : « *on n'a pas envie de faire de la transformation, ce n'est pas notre compétence* » (Thierry).

Tableau 9 : Synthèse des projets et valeurs des cinq initiatives étudiées

| Initiative | Projet(s) collectif(s) | Normes et valeurs | Statut |
|----------------------------|--|---|--|
| Paysans de Cœur de Corrèze | Création d'un atelier de proximité | Environnementales (agriculture économe), produits de qualité (recettes fermières, anciennes) | Formel : Statuts, AG, pacte des associés |
| La Dépaysante | Pas de projet formel et inscrit dans le futur, mais une succession de microprojets en fonction des circonstances | Environnementales (principes de l'AB) ; territoriales (circuits courts, agriculture paysanne, développement local) ; humaines (solidarité, entraide, amitiés) et de liberté | Informels |
| Champ du Bocal | Echanges techniques et transformation de produits en bocaux | Environnementales (statut GIEE, adhésion aux valeurs de l'AB) ; territoriales (circuits courts, agriculture paysanne, ...) et humaines | Formels (AG, Bureau) et informels |
| V'la Aut'Chose | Accessibilité physique et financière des produits locaux ; promotion de la consommation responsable | Circuits courts ; alimentaires de qualité, humaines, environnementales | Formel : AG ; CA ; commissions thématiques |
| Bêche à Melle | Soutien au maintien d'une agriculture paysanne ; promotion d'une alimentation alternative | Environnementales, territoriales, humaines, | Formel : AG ; groupes thématiques |

Quant à l'ancrage territorial (ii), il comporte le plus souvent une dimension militante en faveur des circuits courts, d'une consommation responsable, d'une agriculture paysanne alternative, etc. en effet, nos entretiens ont montré que la dimension militante se traduit par un consentement à payer un peu plus cher pour des raisons de santé (produits sains et de qualité), mais également pour contribuer à la vitalité économique du territoire confirmant les conclusions de plusieurs travaux (Chiffolleau et Prevost, 2012 ; Mundler, 2013). Dans notre cas, nous pouvons l'illustrer

par ces extraits : « *On n'a jamais négocié par exemple un prix plus bas* » (Corine de Bêche à Melle) ; « *ce pot de miel que vous voyez là, on est à 14€, on aurait pu le faire à 11€, ..., donc on lui a demandé de nous vendre plus cher, c'est elle qui gagne parce que finalement on ne prend pas 50% de marges* » (Guillaume de V'la Aut'Chose) ; « *..., quand on dépense 10€ il y a 9€ qui reviennent sur le territoire* » (Ibid) ; « *... c'est promouvoir la Corrèze, la cuisine et la vie locale, ...* » (Dorian) ; « *nous on s'est engagés [dans l'atelier], parce qu'on se disait ça n'existe pas ici alors qu'on en a dans les autres départements* » (Régine) ; « *c'est le genre de réalisation ([SAS]) dont les gens sont un peu fiers parce qu'ils se disent ailleurs ils ne l'ont pas fait et nous on l'a fait* » (Élu) ; « *le Champ du Bocal, c'est un petit peu une vitrine, il y a un côté de se dire que les maraîchers font ([généralement]) des légumes et nous ([la particularité]) on fait de la transformation* » (Axel).

Enfin, les valeurs les plus récurrentes peuvent être regroupées en deux catégories : les valeurs environnementales et les valeurs humaines. La troisième, la valeur territoriale, est peu identifiée comme telle par les acteurs. Elle est souvent sous-entendue dans les valeurs environnementales quand ces dernières renvoient à *l'agriculture paysanne et locale ou durable* d'une part, et aux *circuits courts et produits locaux* d'autre part. Pour rester fidèle aux perceptions des acteurs, nous proposons de maintenir la valeur territoriale dans celles environnementales pour la suite de l'analyse visant à montrer comment les valeurs (environnementales et humaines) participent à la structuration de l'action collective dans les cas étudiés.

V.3.1. Les valeurs environnementales comme facteurs de la structuration de l'action collective des initiatives étudiées

L'une des surprises de notre recherche est la mise en avant des valeurs environnementales par toutes les initiatives étudiées, alors que ce type de données n'a pas fait l'objet d'une attention particulière dans le questionnement. Les dires d'acteurs nous permettent d'affirmer que ces normes environnementales constituent l'un des principaux facteurs de structuration de l'action collective des circuits agroalimentaires de proximité étudiés. Même si cette révélation rejoint les conclusions d'une abondante littérature sur la durabilité des circuits courts (Boutry et Ferru, 2016 ; Redlingshöfer, 2008 ; Vieux et al, 2013), elle contredit en partie les statistiques sur les circuits courts en Limousin (Agrete Limousin, 2012). Selon ces données, seulement 10 % des

raisons d'engagement des acteurs dans ces circuits étaient motivés par les considérations environnementales : 45 % étaient liés à la recherche du lien social, 45 % par le développement local et de la création d'emplois.

En effet, les travaux de Fleury (2011) sur la durabilité des circuits courts ont montré que la dimension environnementale est généralement mesurée de deux manières : (i) une première qui consiste en une comparaison des circuits courts et le modèle agricole conventionnel, avec son lot de difficultés méthodologiques sur ce qui est comparé, les unités de mesure, l'échelle d'analyse à considérer, etc. (ii) une seconde approche qui se veut plus rigoureuse et basée sur des indicateurs de durabilité, mais sa limite se trouve sur l'élaboration des indicateurs de référence. Dans une perspective similaire, nos résultats montrent qu'en tant que valeurs structurantes de l'action collective, la dimension environnementale est mobilisée de deux manières autres.

La première est l'insertion ou le partage par toutes les parties (producteurs et consommateurs) des valeurs d'une l'agriculture biologique. Cette première forme de mobilisation de valeurs environnementales est associée à la préservation des ressources naturelles (biodiversité, qualité de l'eau et de l'air, etc.), à la qualité des produits alimentaires (sains) et de manière partielle à la fertilité des sols (du point de vue des producteurs). Notre analyse va à l'encontre des conclusions de Rétif et Chevallier (2018). A l'instar des statistiques agricoles évoquées au paragraphe précédent, ces deux auteurs sont arrivés au fait que les valeurs environnementales constituaient parfois des sources de clivage entre producteurs et consommateurs, en raison notamment des difficultés à s'accorder sur le contenu de cette valeur. Toutefois, les deux travaux auxquels nous faisons référence ont été conduits auprès d'acteurs individuels, tandis que la nôtre s'est intéressée aux initiatives collectives. Sur cette base, nous pouvons avancer deux explications possibles : (i) soit les personnes n'osent pas trop exprimer leur engagement écologique individuellement qui pourtant les fédère collectivement, ou alors (ii) qu'avec la médiatisation de la transition écologique et des circuits courts, les comportements individuels ont évolué et ce qui était peu exprimé en 2010 dans le cadre du recensement l'est beaucoup plus en 2020. Nos résultats ont aussi révélé une spécificité par rapport aux producteurs qui mobilisent les valeurs environnementales d'une manière presque engagée, mais dans une perspective à la fois de preuve (label) et de soutien à un mouvement. Plus simplement, les producteurs adhèrent aux valeurs environnementales pour défendre une filière en laquelle ils

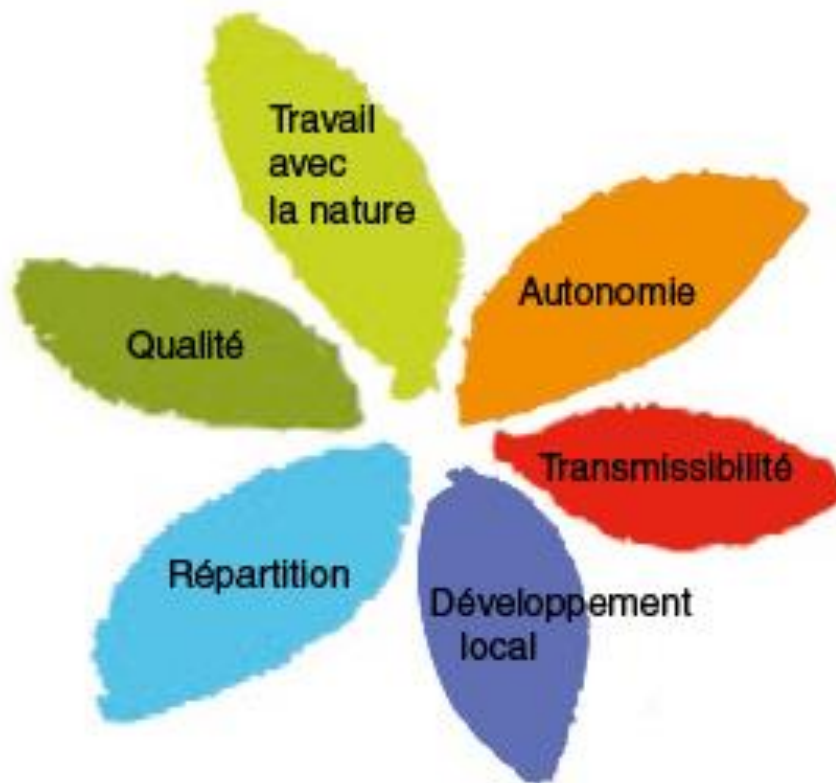
croient, mais aussi pour augmenter leur légitimité vis-à-vis des consommateurs en cas de besoin. La seconde manière prolonge la première en se différenciant par une forte mise en exergue de la dimension territoriale à travers les expressions telles que : circuits courts, produits locaux, développement local, l'agriculture paysanne, agriculture durable, produits du terroir, recettes fermières, Cette mobilisation indirecte (sous-entendue) du territoire vient clarifier et donner du contenu à la dimension territoriale.

Mais une analyse approfondie montre que l'adhésion à ces valeurs environnementales visent aussi à marquer une différenciation des modes de production et consommation basée sur les circuits courts, les produits locaux, une agriculture paysanne et durable, les territoires, ... Mais cette spécificité ne peut se comprendre qu'en croisant les deux grandes formes de valeurs retenues (environnementales et territoriales), c'est-à-dire que ces valeurs environnementales ne peuvent se comprendre que dans un contexte territorial dans lequel elles s'insèrent et évoluent. Cette forme de mobilisation de la valeur environnementale qui se rapporte aux lieux (territoires) s'inscrit, « dans des logiques visant à mettre en avant les autres fonctions (paysagères, récréatives, spatiales) de l'agriculture au-delà de sa fonction centrale de produire de l'alimentation » (Mer, 2004). Nos résultats vont dans ce sens et montrent qu'au-delà de la diversité de leurs projets collectifs, les initiatives étudiées s'inscrivent dans des logiques qui refusent de réduire l'agriculture aux seules fonctions de production (pour les agriculteurs) et consommation : ce sont les *consom'acteurs*.

Dans le jargon de la sociologie économique, nous dirons que les initiatives de notre étude sont encadrées dans des logiques de *consom'acteurs*, c'est-à-dire des logiques qui s'orientent vers des modes de production et de consommation conciliant agriculture, environnement et territoire. Cette revendication est souvent associée à une recherche d'autonomie et de reconnaissance, rejoignant en cela la notion d'identité collective au sens de Wittorski (2008) : une intention sociale venant des groupes qui cherchent à revendiquer une place et à se faire reconnaître dans l'espace social. Dans cette logique, nous dirons que les valeurs auxquelles adhèrent les initiatives étudiées renvoient à une agriculture qui promet : (i) les biens et services rendus par l'agriculture dans les territoires ruraux et urbains (fonction écologique, cadre de vie, paysage, ...), (ii) une alimentation de qualité (gustative et sanitaire), (iii) l'autonomie des acteurs (producteurs et consommateurs) et (iv) la participation de l'agriculture à la vitalité des

territoires (développement local). A quelques exceptions près, ces points rejoignent les piliers du *projet politique de l'agriculture paysanne* (Deléage, 2012) résumé par la figure ci-dessous.

Figure 13 : les thèmes structurants du projet de l'agriculture paysanne



Source : Charte de l'agriculture paysanne (FADEAR, 1998)

En effet, l'agriculture paysanne est une idée fondée sur 10 principes⁶⁵ qui constituent les socles de son projet politique. Selon ces principes, le « *projet politique est né de la réflexion des paysannes et des paysans réunis autour du refus de l'industrialisation de l'agriculture et désireux de construire un projet alternatif à ces dérives* ». Le projet poursuit un double objectif

⁶⁵ Ces 10 principes sont : (1) Répartir les volumes et les moyens de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre ; (2) Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs ; (3) Respecter la nature et le climat ; (4) Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares ; (5) Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles ; (6) Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits pour tout le monde ; (7) Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles ; (8) Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural ; (9) Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées ; (10) Raisonner toujours à long terme et de manière globale. Consulté le 23 mai 2022 à l'adresse suivante : <https://www.agriculturepaysanne.org/Les-10-principes-politiques-de-l-Agriculture-paysanne>

qui rejoignent les conclusions de notre analyse. Le premier renvoie à l'idée de l'organisation de la production agricole qui soit au service de la souveraineté alimentaire des territoires et la présence de paysannes et de paysans nombreux qui, avec les citoyens, participent à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. A tous les égards, cette idée renvoie à la recherche de liens soulignée par les acteurs et d'interconnaissance dans les territoires. Le second objectif vise la production d'une alimentation saine et de qualité sur des exploitations à taille humaine et qui permettent aux exploitants de vivre décemment de leur métier.

En définitive, le projet de l'agriculture paysanne vise à promouvoir une agriculture qui produise des valeurs environnementales, dynamise les territoires (économie locale, cadre de vie sain, ...), favorise la présence nombreuse des exploitants et renforce les liens amicaux, de solidarité, de bienveillance entre eux et avec les citoyens. Tel est le sens commun aux différentes actions identifiées dans les initiatives étudiées. Notre cadrage nous a ainsi permis de comprendre à quel point les initiatives étaient inscrites dans un processus d'encastrement articulé autour des valeurs environnementales et territoriales d'une part, mais aussi dans les valeurs humaines que nous démontrons au point suivant.

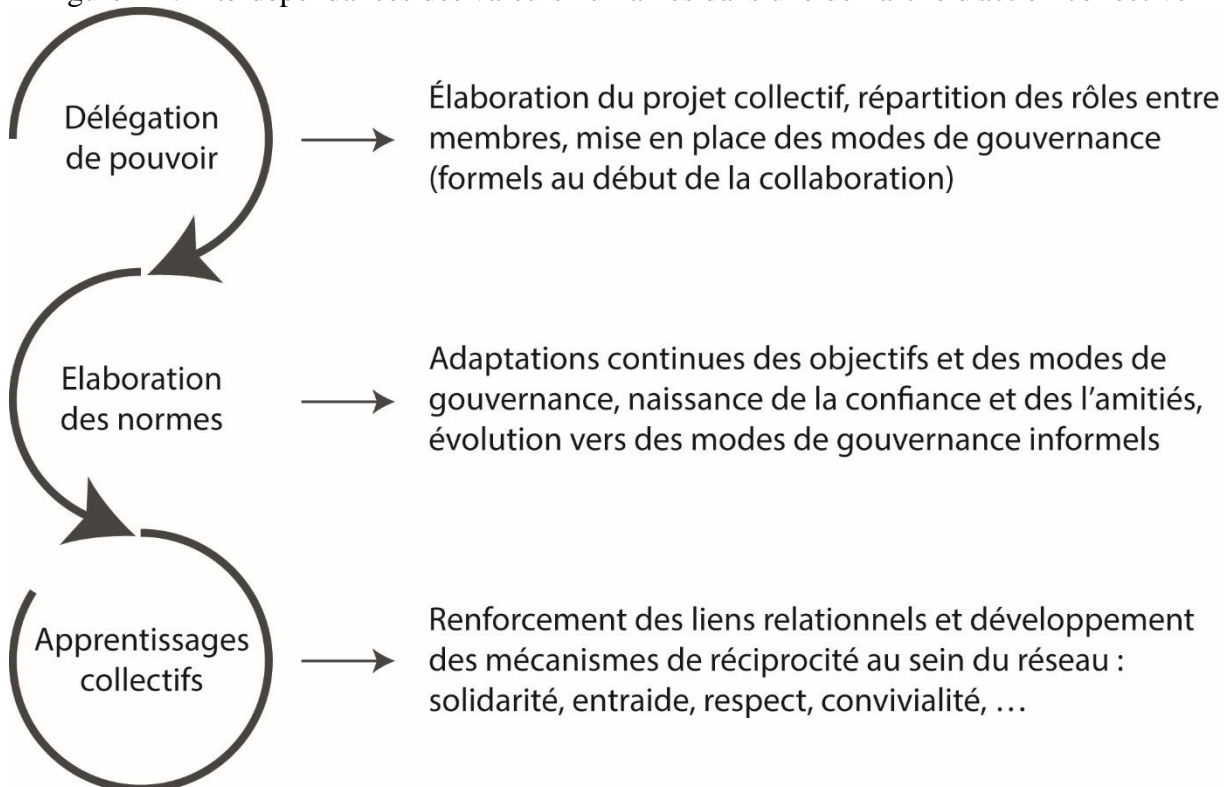
V.3.2. Place des valeurs humaines dans la construction d'une démarche d'action collective

Même si pour des raisons environnementales les modalités de construction des démarches d'action collective étudiées s'appuient sur des systèmes de production et de consommation ancrés dans les territoires, plusieurs auteurs s'accordent sur le fait que les circuits courts reposent aussi fortement sur la valorisation des liens interpersonnels (Chiffolleau, 2017 ; Maréchal, 2008 ; Mundler, 2007 ; Paturel et Carimentrand, 2018 ; Requier-Desjardins et Roudart, 2019). Les résultats confirment les conclusions de ces travaux, car le rôle des valeurs associées aux relations interpersonnelles a été suffisamment mis en exergue par les acteurs dans la construction de leurs démarches d'action collective. Ces valeurs que nous avons nommé de valeurs humaines, sont en effet les constituants du capital social : amitié, confiance, convivialité, justice, réciprocité, solidarité, ... L'analyse de l'effet des valeurs humaines dans la construction des démarches collectives étudiées a été donc appréhendée sous cet angle du capital social, ce qui a permis de prolonger la compréhension des modes de gouvernance qui ont mobilisé les mêmes facteurs. Notre analyse a en effet adopté une démarche voisine des trois

modes de création du capital social proposées par Ostrom (1992) : (i) la délégation de pouvoir, (ii) l'apprentissage collectif et (iii) l'élaboration de normes. Toutefois, notre analyse a montré que ces valeurs ne sont pas mobilisées de façon séquentielle, mais plutôt de manière souvent concomitante et interdépendante (complémentaire).

Comme le montre la figure 14, les deux premiers points correspondent aux phases de création ou de constitution du capital. En effet, la délégation de pouvoir et l'élaboration des normes interviennent plus au moment de l'émergence des réseaux collectifs, mais aussi au moment de la définition des projets et des modalités de collaboration, ce qui renvoie à la description des modes de gouvernance. Pour rappel, les modes de gouvernance identifiés sont continuellement adaptés en fonction des évolutions (d'effectifs et/ou de projets), mais surtout au fur et à mesure du renforcement de l'interconnaissance et de la confiance ; ce qui permet de mobiliser efficacement les règles et instances informelles dans le fonctionnement. S'appuyant sur cette interconnaissance et la confiance, les valeurs humaines génèrent des bénéfices collectifs divers : mutualisation des ressources, réduction des coûts, circulation de l'information, relations extraprofessionnelles, ...

Figure 14 : Interdépendances des valeurs humaines dans une démarche d'action collective



Source : réalisation auteur

Quant aux apprentissages collectifs, ils résultent du renforcement des valeurs humaines selon les acteurs eux-mêmes : « ... *le côté humain qui a conforté nos amitiés respectives* » (Damien de la Dépaysante) ; « *le Champ du Bocal aujourd'hui, ..., ça permet d'amener un peu de corps à nos rencontres, à nos discussions, à nos partenariats, nos amitiés* » (Jacques) ; « ... *on a fini par se connaître et devenir amis* » (Jean) ; « *ce qui me ferait quitter Vlac, c'est quand qu'il aura des bases qui changent, c'est-à-dire ..., nos valeurs humaines, d'écocitoyens* » (Pascaline) ; « ... *une réunion qui dure 2h et qui se termine toujours par un moment de convivialité et de partage de repas* » (Corine). Ces quelques extraits montrent que les valeurs humaines interviennent aussi fortement dans le fonctionnement quotidien. Ainsi dirons-nous que les acteurs construisent des démarches collectives viables (délégation de pouvoir et élaboration de normes) afin de créer des espaces d'épanouissement qu'ils entretiennent au quotidien. Ces valeurs humaines sont non seulement recherchées, mais constituent des facteurs d'auto renforcement et de l'inscription de l'action collective dans le futur (renforcement continu). En conclusion, les valeurs humaines jouent deux fonctions simultanées et interdépendantes dans la construction d'une démarche d'action collective : (i) la création de la confiance, de la solidarité et du partage d'un projet qui permettant aux acteurs de s'engager et de faire émerger l'action collective ; (ii) la mobilisation de cette confiance, convivialité, amitié, entraide permettant en retour de se projeter au sein et dans le futur au sens de la notion de projet. Cependant cette projection collective n'est pas toujours systématique, montrant les limites d'une interdépendance systématique entre projet et action collective.

V.3.3. Enseignements sur les modalités de construction d'action collective et limites d'une lecture par le projet

Eu égard aux arguments développés aux deux points précédents, trois enseignements majeurs peuvent être dégagés quant au rôle du projet dans la construction de l'action collective. Le premier est d'ordre théorique et s'appuie spécifiquement sur le cas de La Dépaysante. Cette initiative, comme nous l'avons démontré et résumé dans le tableau 8, n'est pas construite sur un projet formalisé. Cet exemple montre non seulement les limites d'une lecture de l'action

collective exclusivement axée sur la notion de projet, mais aussi qu'il peut y avoir une action collective sans projet. Dans cette logique, quelques rares travaux ont montré que l'intentionnalité collective peut ne pas exister dans tout collectif (Maillefert, 2009). Dans ce cas, la projection dans le futur d'un acteur collectif est influencée ou portée par des réalités extérieures au groupe. Dans le cas de La Dépaysante, l'action collective est portée par une volonté de se sentir membre d'une initiative locale même si l'on ne participe pas nécessairement à sa vie quotidienne : *ce n'est pas parce que tu n'as pas envie de faire ce projet que tu es exclu, c'est juste que tu ne participes pas à ça* ». D'après Colletis et Pecqueur (2005), les démarches collectives non construites autour d'un intérêt commun sont le plus souvent structurées par des acteurs influents, ceux que nous qualifions « *d'acteurs-clés* ». Pour ces deux auteurs, non seulement ces acteurs influents peuvent être extérieurs au groupe, mais cela peut être des acteurs institutionnels (Etat, collectivités, associatifs, économiques, etc.) dotés *de facto* d'une forte capacité à établir des liens entre les entités éloignées (géographiquement et/ou en termes d'intérêts). Dans le cas de La Dépaysante, il s'agit plutôt d'un agent pont interne au groupe.

Le second enseignement montre une certaine prudence dans la mobilisation des deux formes de valeurs qui structurent l'action collective des initiatives étudiées. Si plusieurs auteurs (Chiffolleau, 2012 ; Méda, 2002) ont montré que les valeurs humaines peuvent parfois générer des risques et des contraintes (enfermement, surexploitation, trahison, opportunisme, ...), dans les cas étudiés, elles ont été mobilisées au sens de « *relations sans contrainte* » (Bernier, 2002). Selon l'auteur, dans ce type de relations, « *le lien social n'est pas réductible à une dimension d'ordre ou de cohésion sociale, mais apparaît comme une relation qui s'ouvre sur les multiples espaces d'intersubjectivité qui définissent un domaine d'interrelations sociales* ». Dans cette logique, nos études de cas ont montré, à l'exception relative de Paysans Cœur de Corrèze, que les acteurs pouvaient s'émanciper relativement facilement du collectif en cas de non satisfaction.

Enfin, l'analyse de nos cinq initiatives à partir de la notion de projet a permis de comprendre que la construction de l'action collective dépendait des valeurs environnementales, territoriales et humaines. Aussi, l'articulation de ces trois valeurs et de la notion de projet permet-elle de conclure sans risque de se tromper que les démarches étudiées sont encadrées dans la logique du projet politique de l'agriculture paysanne. Toutefois, la forte révélation de la dimension territoriale fait écho aux conclusions d'un certain nombre de travaux (Amblard et al, 2018 ;

Gumuchian et al, 2014) qui posent « le territoire » comme condition première d'émergence des démarches d'action collective. Ces travaux qui mobilisent d'autres corpus théoriques, considèrent le territoire comme lieu d'articulation de politiques publiques et d'initiatives locales (Lardon et al, 2008). Ce dernier offrirait par ailleurs les conditions de développement d'une action collective (Beurain et al, 2009 ; Talbot, 2008), dont les différentes coordinations valorisent les *proximités géographiques* (Colletis et Pecqueur, 2018 ; Leloup et al, 2005).

En définitive, nos résultats montrent que les démarches d'action collective peuvent être structurées par des *acteurs clés* (associations, collectivités, ...), et mettent en exergue le rôle du territoire dans leurs coordinations qui font appel aux proximités. Dans cette suite, nous poursuivons la réflexion dans les chapitres suivants consacrés à la place et au rôle des collectivités territoriales dans l'accompagnement et la coordination de ce genre d'initiatives sur leurs territoires.

Chapitre VI : Place et rôle des collectivités : regards croisés entre compétences institutionnelles et perceptions des acteurs

Ce chapitre introduit notre question relative à la place et au rôle des collectivités territoriales dans le développement des initiatives en circuits agroalimentaires de proximité. La question est empiriquement développée dans le dernier chapitre. Posée au départ dans nos réflexions de recherche, la pertinence de l'interrogation a été exacerbée par la pandémie de Covid 19 qui, avec ses séries de confinements et de fermeture de frontières, a révélé encore plus les risques pour les territoires de dépendre de l'extérieur pour leurs approvisionnements alimentaires. Toutefois et en raison de ces confinements mais aussi parce que nous avons mené une bonne partie de nos entretiens avant cette pandémie, cet aspect de crise n'a pas été abordé.

Le chapitre comprend deux sections dont la première fait un état des lieux à partir de quelques travaux qui ont abordé de manière directe le rôle des collectivités dans l'agriculture et l'alimentation de leur territoire. D'une part, cet état des lieux a montré que les questions agricoles et alimentaires ne sont pas si étrangères aux collectivités territoriales (Sonnino et al, 2014). D'autre part, la résurgence de ces questions depuis les années 1990 est portée par des objectifs plus systémiques (santé, environnement, économie, emplois, ...) visant à (re)connecter l'agriculture, l'alimentation et les territoires. Cet état des lieux dresse enfin les leviers qui sont actionnés par ces collectivités pour intervenir sur ces questions historiquement animées par des Organisations professionnelles agricoles (OPA).

Dans le deuxième point, nous restituons de manière argumentée les perceptions des différentes catégories d'acteurs enquêtées sur ce rôle (effectif et/ou souhaité) des collectivités territoriales. En plus des cinq initiatives déjà analysées, d'autres d'acteurs ont été convoqués : les collectivités elles-mêmes et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). L'intégration des collectivités dans l'analyse vise à approfondir les motivations et la perception qu'elles ont de leurs propres interventions. Pour les OPA, il a été d'une part question de savoir de quel œil voient-elles les interventions de plus en plus directes des collectivités dans un domaine resté relativement jusqu'à présent leur chasse gardée. D'autre part, il a été question d'identifier et d'analyser les interactions et coopérations qui se nouent (ou pas) entre les collectivités, les OPA et les collectifs étudiés.

VI.1. Collectivités territoriales face aux enjeux agricoles et alimentaires : état des lieux et leviers d'intervention

Dans une perspective historique, le premier point de cette section dresse un diagnostic sur le rôle des collectivités territoriales sur les questions agricoles et d'approvisionnements alimentaires. Sur la base de cet état des lieux, le second point montre les leviers mobilisés par les collectivités susceptibles de l'être pour intervenir plus efficacement.

VI.1.1. Pour un aperçu historique du rôle des collectivités locales dans l'agriculture et l'alimentation

L'intervention des collectivités territoriales sur les problématiques agricoles et alimentaires est un phénomène ancien. D'après Polanyi (1977) et plus récemment Virlovet et Marin (2004), garantir les moyens de subsistance des villes a toujours été une préoccupation des gouvernants locaux depuis l'Antiquité. Cette préoccupation, d'après Martinat (1999), visait à protéger les populations de toutes les fluctuations de flux et de prix, fluctuations qui pouvaient se révéler catastrophiques pour la stabilité de ces pouvoirs locaux. Autrement dit, un approvisionnement alimentaire régulier et à bon prix pour les citoyens a toujours été un facteur de stabilité politique. C'est notamment l'objectif des systèmes annonaires mis en place dans les sociétés d'Ancien Régime⁶⁶ (Brand, 2015 ; Grantham et Sarget, 1997) et qui visaient à réguler les prix d'approvisionnement des vivres. Cette régulation se faisait par l'intervention directe des pouvoirs publics locaux à la fois dans l'organisation de la production agricole et dans le fonctionnement des marchés alimentaires (Martinat, 2004), ce qui rejoint par ailleurs « *les processus institués* » décrit par Polanyi (1977) dans *la subsistance de l'homme* (traduit en français par Chavance (Polanyi et Chavance, 2011 biblio)). Selon ces processus institués, les échanges de biens s'encastrent dans une superstructure dont la régulation et la stabilité

⁶⁶ Selon Wikipédia, l'expression « société d'Ancien Régime » désigne le mode d'organisation sociale qui a prévalu dans le royaume de France les deux siècles antérieurs à la Révolution française (de la fin du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle). Cette société est alors divisée en trois ordres dont les fonctions sont hiérarchisées en dignité : le clergé, la noblesse et le Tiers état.

dépendent du rôle de l'architecture institutionnelle qui la régit, et dont la cohérence assure sa survie (*Ibid*).

Mais pour certains auteurs comme Chancellier (2014) et Daviron et al (2017), l'accélération de la mondialisation et le développement de l'économie de marché du 19^{ème} siècle ont participé à la déconstruction de ces politiques d'approvisionnement des villes. Dans ce contexte de globalisation grandissante, les produits alimentaires constituaient aussi une arme de soumission (Clément, 2017), obligeant les États à reprendre la main au nom de l'autosuffisance nationale (Rivoal, 2015). En Europe, la création du marché commun en 1957 puis l'adoption en 1962 de la Politique Agricole Commune (PAC) ont prolongé ces politiques de sécurisation des approvisionnements à l'intérieur de l'espace communautaire (Carayon, 2008 ; Messerlin, 2002) en même temps qu'elles ont favorisé les exportations.

De ce fait, le secteur agricole a toujours eu un statut particulier dans les négociations du commerce international (Legras, 1993) jusqu'aux accords de l'Uruguay *Round*⁶⁷. Ces accords, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1995, sont marqués par deux idées fortes d'après Tangermann (2001) : (i) l'abandon par les États de tout soutien et de protection au secteur et (ii) l'inclusion des produits agricoles dans le système de commerce international. C'est cette libéralisation du secteur agricole qui a conduit à la construction d'un système agroalimentaire mondial (Rastoin et Ghersi, 2010) dont l'une des conséquences a été l'approvisionnement des villes en quantité et à bas prix. Cette facilité de pouvoir s'approvisionner sur les marchés mondiaux a conduit les villes à se désintéresser de ces questions (Pothukuchi et Kaufman, 1999), désintérêt qui peut s'expliquer par trois raisons d'après Daviron et al (2017) :

- ✓ En considérant que le système alimentaire mondialisé fonctionne bien, il ne paraissait pas nécessaire pour les villes d'accorder une attention particulière à leur d'approvisionnement ;
- ✓ En se spécialisant sur les questions d'aménagement, les collectivités ont privilégié les secteurs tels que le transport et le logement perçus comme vecteurs d'attractivité et de développement économique ;
- ✓ Enfin, l'agriculture était d'abord et avant tout perçue par les villes comme une affaire rurale dont la transaction des produits est régulée par le marché.

⁶⁷ OMC | Textes juridiques - Accord du Cycle d'Uruguay | Consulté le décembre juin 2021 | https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/14-ag_01_f.htm.

Mais cette conception d'une activité intégrée et régulée par le marché a commencé à être remise en question à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992 (Vidal et Marquer, 2002). En effet, le Chapitre 14 du rapport de cette conférence, intitulé « *Promotion d'un développement agricole et rural durable*⁶⁸ », identifie les collectivités comme l'échelle pertinente de mise œuvre des actions de développement durable en raison de leur proximité avec les populations. Cette échelle de mise en œuvre des actions décrite dans le rapport comme devant favoriser plus facilement la participation des populations de trois manières :

- ✓ Mieux sensibiliser les populations et leurs organisations (groupements féminins, de jeunes, populations autochtones, minorités, etc.) au rôle qu'elles peuvent jouer pour une agriculture et un développement rural durables ;
- ✓ Assurer à la population rurale, en particulier aux femmes, aux petits exploitants, aux sans-terre et aux populations autochtones un accès équitable à la terre, à l'eau et aux ressources forestières ainsi qu'aux technologies, au financement et aux circuits de commercialisation, de transformation et de distribution ;
- ✓ Renforcer et développer les capacités internes des organisations populaires rurales et des services de vulgarisation à participer aux processus de prise de décision.

Ainsi, le réengagement des collectivités territoriales en faveur de ces questions à partir des années 2000 tire-t-il sa légitimité à ce plus haut niveau de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette perspective, Fages et Bricas (2017) ont montré que ce réengagement s'est traduit par l'affirmation des réseaux internationaux de collectivités de contribuer, aux côtés des États, à la construction des systèmes alimentaires plus durables. C'est le cas entre autres de la Déclaration de Medellin en Colombie en 2012 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies en faveur des *Systèmes Alimentaires Territorialisés* (SAT). Cette déclaration s'est renforcée par la proclamation par les Nations Unies de 2014 comme Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF). Dans le cadre des activités de cette AIAF, l'Association des Régions de France (ARF) a adopté à Rennes une feuille route dont les objectifs sont les suivants : « *valoriser les produits dans les filières de proximité ; privilégier une agriculture familiale et des réseaux de PME et TPE agroalimentaires et des circuits courts alternatifs de commercialisation permettant de mieux partager la valeur créée ; inventer de nouveaux modes de production respectueux de la santé des consommateurs et intégrant une bonne gestion des*

⁶⁸ Action 21 - Chapitre 14 : *Promotion d'un développement agricole et rural durable* | Consulté le 30 mars 2022 | <https://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action14.htm>.

*ressources naturelles tout en limitant l'impact sur l'environnement et les pertes et gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire*⁶⁹ ». Pour ne pas s'étaler sur ces engagements nombreux, citons enfin le *Pacte de Milan* (2015) où plusieurs maires de tous les continents se sont engagés pour une *Gouvernance Alimentaire Locale* dont l'objectif est de promouvoir des « *systèmes agroalimentaire durables, résilients, accessibles et à lutter contre le gaspillage alimentaire* » (FAO, 2019).

En France plus spécifiquement, l'opérationnalisation de ces engagements des collectivités territoriales en faveur des Systèmes alimentaires plus durables et ancrés dans les territoires s'est appuyée sur un certain nombre d'outils et de dispositifs législatifs. De façon non exhaustive là encore, on peut citer la mise en politique des circuits courts dans le cadre du Plan Barnier en 2009 qui a marqué, selon plusieurs auteurs (Chiffolleau, 2019 ; Hérault-Fournier et al, 2012), l'institutionnalisation de ces formes de productions et de consommation. D'après Prévost (2014), l'objectif politique de ce Plan est de « *répondre à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité, de proximité et de lien social et de permettre aux exploitants une meilleure rémunération par une meilleure valorisation de leurs produits* ». C'est le cas également du Programme National pour l'Alimentation (PNA) issu de l'article 1^{er} de la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 dont l'objectif est de « *promouvoir une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agro-écologique*⁷⁰ ».

Dans le cadre de son deuxième plan d'action⁷¹, le PNA a instauré les Projets alimentaires territoriaux (PAT) qui, dans leur construction comme dans leur mise en œuvre, promeuvent des

⁶⁹ Déclaration de Rennes Pour des Systèmes alimentaires territorialisés » | *Régions de France* | Consulté le 10 janvier 2022 | <https://regions-france.org/wp-content/uploads/2016/10/de%CC%81claration-finale.pdf>.

⁷⁰ LOI n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche | consulté le 15 février 2022 | <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022521587/>

⁷¹ Le PNA est à son troisième programme d'action (2019-2023) structuré en trois axes centraux (justice sociale, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation alimentaire) et deux axes transversaux (les PAT et la restauration collective). Les thématiques d'action du premier programme (2010-2013) sont : i) accès de tous à une alimentation de qualité ; ii) amélioration de l'offre alimentaire ; iii) amélioration de la connaissance et de l'information sur l'alimentation ; iv) promotion du patrimoine alimentaire et culinaire français. Pour en savoir plus : « Le Programme national pour l'alimentation (PNA) : rapport au Parlement - Juillet 2013 » | Vie publique.fr. Consulté le 25 février 2022 | <https://www.vie-publique.fr/rapport/34302-le-programme-national-pour-l'alimentation-pna-rapport-au-parlement>.

démarches partenariales où les collectivités occupent une place de choix. Dans cette même logique, la Loi Egalim⁷² de 2018 renforce le cadre d'action des collectivités territoriales en leur fixant un objectif, d'ici 2022, de 50% de produits de qualité et/ou issus d'une production environnementalement durable dans la restauration collective. Contrairement à l'argument selon lequel la loi Egalim promeut les produits locaux dans la restauration collective, le seul critère déterminant selon la loi est la prise en compte des externalités environnementales avec 20% de produits bio au moins. Comme l'a suffisamment mis en exergue Carnoy (2020), « *la loi se limite aux questions des performances environnementales tout en insistant sur le respect des règles de la commande publique dans les approvisionnements : art. L230-5-1, 2017, modifié en 2021* ». C'est donc par ce biais de durabilité que les circuits courts ont trouvé leur place dans le débat sur l'approvisionnement local, ces circuits étant considérés comme pouvant remplir ces critères de durabilité et de qualité.

Des travaux ont ainsi montré que les interventions des collectivités en matière d'alimentation tournent le plus souvent autour de l'approvisionnement de la restauration collective et sur les questions foncières (Bodiguel et al, 2018 ; Brand et al, 2017). C'est donc dans ce contexte que ces pouvoirs publics locaux cherchent à renforcer leur influence dans les domaines agricoles et alimentaires (Neuner et al, 2011). Mais dans cette dynamique, plusieurs auteurs ont souligné que les collectivités n'ont pas de compétences spécifiquement agricoles et alimentaires, contrairement à leurs domaines d'action traditionnels (aménagement du territoire, logement et transport). Cette affirmation se trouve confirmée par le code de l'urbanisme⁷³ qui régit le fonctionnement général des collectivités. Ce dernier exclut explicitement le foncier agricole du domaine d'action des collectivités : « *la réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles* » (article L.101-3). Cependant, nombreux sont les mécanismes qui permettent aux collectivités d'adapter certaines de leurs compétences légales pour intervenir directement (Zavoli, 2016).

⁷² Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable

⁷³ Code de l'urbanisme-Légifrance | Consulté le 30 décembre 2021 | https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031210072

VI.1.2. Leviers d'action des collectivités territoriales en matière agricole et alimentaire

Les interventions des collectivités territoriales dans l'agriculture et l'alimentation sont, d'après Serrano et al, (2021), généralement appréhendées à partir d'un socle scientifique commun : celui des approches territoriales. Ainsi, ces interventions s'appuient d'abord et plus fortement sur les questions environnementales que par le prisme de l'agriculture (Barthe et al, 2012), et s'inscrivent dans une dynamique de remise en cause des performances (économiques, écologiques et sociales) du système agroalimentaire mondial (Rastouin, 2010 ; Rieutort, 2009). Dans ce contexte, plusieurs auteurs indiquent que l'agriculture et l'alimentation trouvent leur place à partir de leurs caractéristiques multifonctionnelles (Duvernoy et al, 2005 ; Mollard, 2003). Généralement perçues dans la catégorie des principales causes des conséquences climatiques, les approches multifonctionnelles des systèmes agricoles et alimentaires considèrent que ces derniers font partie des solutions (Duchemin et al, 2010 ; Sabatier et al, 2007).

Dans cette logique, les approches territoriales de l'agriculture et de l'alimentation rencontrent, sur le plan politique, une dynamique citoyenne à triple dimension d'après Berriet-Sollicec et al (2005) : (i) une volonté de renouvellement des procédures de décision vers des modes de gouvernance plus participatifs, (ii) la prise en compte des spécificités locales dans les interventions politiques et (iii) la compensation des effets négatifs du marché mondialisé. Mais de ces trois dimensions, la première reste la plus largement mobilisée par collectivités territoriales (Lucas et Gasselin, 2021). C'est ainsi les analyses de ces interventions visent souvent à évaluer la capacité de mobilisation et de coordination des acteurs par les collectivités (Creps, 2018) dans une logique de gouvernance alimentaire territoriale (Billion, 2017 ; Perrin et Soulard, 2014).

En effet, l'implication des collectivités sur les enjeux territoriaux fait partie de leur mission d'animation territoriale selon plusieurs auteurs (Amri, 2018 ; Cardona et Lamine, 2010 ; Girardot, 2022), même si celles-ci ne disposent pas de compétences en la matière comme nous l'avons souligné. Ainsi, de récents travaux ont-ils examiné leurs modalités d'intervention, en

s'appuyant pour cela sur les lois de décentralisation⁷⁴ (Cocquièrre et Arnaud, 2017 ; Creps, 2018 ; Guiomar, 2011) qui définissent en effet les domaines de compétence des collectivités territoriales. L'encadré ci-dessous présente leurs domaines d'action obligatoire⁷⁵ tirés du *tableau de répartition des compétences* de 2019.

Encadré 9 : Compétences des collectivités locales

« Sécurité » ; « Action sociale et santé » ; « Emploi et insertion professionnelle » ; « Enseignement » ; « Enfance et Jeunesse » ; « Sports » ; « Action culturelle » ; « Tourisme » ; « Formation professionnelle, apprentissage et orientation » ; « Développement économique » ; « Politique de la ville » ; « Aménagement rural, planification et aménagement du territoire » ; « Logement et habitat » ; « Environnement et patrimoine » ; « Déchets » ; « Eau et assainissement » ; « Réseaux câblés et télécommunications » ; « Énergie » ; « Ports, voies d'eau et liaisons maritimes » ; « Aéroports » ; « Transports scolaires » ; « Transports publics » ; « Funéraire »

Source : Ministère de la cohésion des territoires

Sur la base de ces compétences, les analyses identifient généralement plusieurs rôles joués par les collectivités (tous niveaux confondus) et qui peuvent être regroupés en quatre points : (i) rôle d'impulseur ou initiateur de démarches, de projets ou programmes ; (ii) rôle d'accompagnement à travers le portage et/ou le (co)financement ; (iii) rôle de réglementation, autorisations et zonages et (iv) rôle de médiation et de gouvernance. D'après Duvernoy et al (2005), les collectivités territoriales jouent ces différents rôles en activant d'une part les dispositifs d'aménagement et d'utilisation des sols dont les plus courants sont : les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi). D'autre part, les collectivités interviennent en activant les dispositifs de leur compétence « développement économique » : commercialisation, ventes, achats publics, aides à l'équipement, à la diversification, à la transformation,

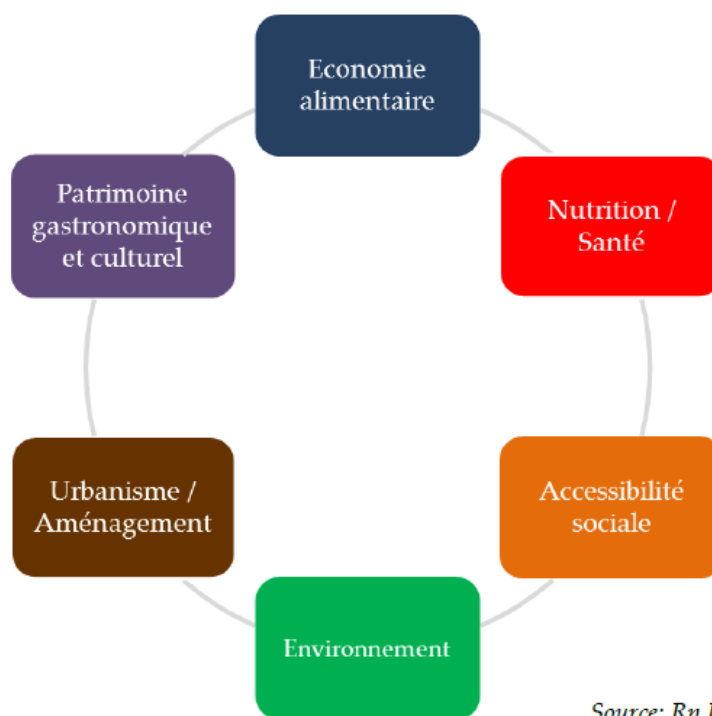
Mais depuis l'avènement du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et l'instauration des PAT, les collectivités ne semblent plus se contenter des rôles périphériques de soutien ou d'accompagnement. Selon Bognon et Marty (2015), elles sont de plus en plus entrepreneuriales et

⁷⁴ Et plus particulièrement, les Lois sur le Renforcement de la Coopération Intercommunale (1999) et celle de la Solidarité et le Renouvellement Urbain de 2000.

⁷⁵ Compétences des collectivités locales. *Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales*. Consulté le 9 février 2022 : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/competences-des-collectivites-locales>

mobilisent de mieux en mieux les compétences capitalisées dans leurs domaines traditionnels où elles ont développé « *une ingénierie en matière d'élaboration, de programmation, de mise en œuvre et coordination* » (Rochard, 2017). Dans le cadre des travaux conduits au sein du Réseau national des PAT (RnPAT) et de ses partenaires (*Terres en Villes, Réseau Rural Français*), six champs de compétences ont été retenus comme leviers d'action pour faciliter l'intervention des collectivités (figure n°15). Deux points importants méritent d'être soulignés. Premièrement, ces six champs sont présentés par le RnPAT comme des propositions qui doivent donc être adaptées en fonction des contextes d'intervention de chaque collectivité. Deuxièmement, cette proposition utilise un vocabulaire inhabituel pour parler des compétences des collectivités territoriales. Sur ce dernier point spécifiquement, il n'y a pas dans la liste de compétences des collectivités, des compétences « Economie alimentaire », « accessibilité alimentaire » ou encore « patrimoine gastronomique » pour ne citer que celles-là.

Figure 15 : Champs de l'alimentation proposés par le RnPAT



Source: Rn PAT

Source : tiré du rapport d'analyse comparative des PAT, rapport de stage | Louise Macé (2017)

En guise de commentaire de cette figure, le champ *Urbanisme/Aménagement* est considéré comme outil de régulation du foncier et peut, à ce titre, être activé par les collectivités pour préserver les espaces agricoles. L'activation de cet axe (veille foncière, acquisition et stockage du foncier agricole, etc.) faciliterait l'accompagnement aux installations. Du fait qu'il porte directement sur le foncier agricole, ce champ donnerait en plus une marge de manœuvre aux collectivités en termes d'orientation des modèles agricoles : maraîchage, agriculture biologique, agroécologie, Le champ *économie alimentaire* est mobilisé en lien avec la compétence « *Développement économique* ». Son activation permettrait d'appuyer entre autres le champ précédent, notamment dans les acquisitions foncières et les installations. En effet, le *développement économique* a déjà été évoqué dans certains travaux (Chaffotte et Chiffolleau, 2007 ; Chiffolleau, 2019) qui l'identifient comme un levier de structuration des filières locales à travers le financement de certaines infrastructures : marchés locaux ou paysans ; plateformes logistiques (stockages, transformation, distribution) ; ateliers de transformation, ... Quant au champ *Nutrition/santé*, il est postulé comme outil de sensibilisation au "*bien manger*" ou à une alimentation équilibrée en lien aussi les conséquences de la suralimentation et de la sous-alimentation. Cette proposition fait écho aux conclusions de l'article Hochedez et Le Gall (2016) selon lesquelles les collectivités peuvent activer leurs compétences de *solidarité et d'action sociale* pour mener des actions contre la précarité et instaurer par voie de conséquence, la justice alimentaire. Paturel et Carimentrand (2018) soulignent que les compétences sociales des collectivités prévoient, entre autres mesures, des mécanismes d'aides financières (individuelles et collectives) qui, combinés et coordonnés avec l'aide alimentaire, peuvent créer des conditions d'un accès à une alimentation de qualité, en particulier pour les personnes en situation de précarité. *L'accessibilité sociale* est proposée dans cette perspective. Le champ *patrimoine gastronomique et culturel* est avancé comme levier de valorisation des spécificités agricoles (techniques culturelles, produits bruts et/ou transformés) et alimentaires (savoirs et savoir-faire associés à ces produits : culinaires, de transformation, consommation, ...) d'un territoire. Le patrimoine gastronomique, d'après Bessière et al (2010), désigne « *l'ensemble des éléments matériels et immatériels constituant les cultures alimentaires et un héritage collectif territorial* » et constitue de ce fait un facteur d'attractivité touristique. L'axe *environnement* est proposé comme un champ d'action transversal permettant aux collectivités de lutter contre le

gaspillage alimentaire, la gestion des déchets ou encore la promotion d'une agriculture écologiquement vertueuse.

Dans une perspective comparable, d'autres analyses plus fines des leviers d'intervention des collectivités ont été menées, comme dans le cadre du projet de recherche FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire (FRUGAL). Les travaux de ce projet, dont l'objectif portait « *sur l'analyse des enjeux de l'approvisionnement alimentaire des villes* » (Bodiguel et al, 2018), ont permis de dresser des leviers en fonction de chaque niveau de collectivité (commune, département et Région). Ainsi, un total de douze thématiques d'action a été identifié, chacune correspondant à une ou plusieurs compétences pouvant être détenues par plusieurs niveaux de collectivités comme le montrent la figure 16 à partir d'un seul exemple et le tableau 10 qui fait la synthèse des douze thématiques identifiées.

Figure 16 : Exemple d'un champ de compétence

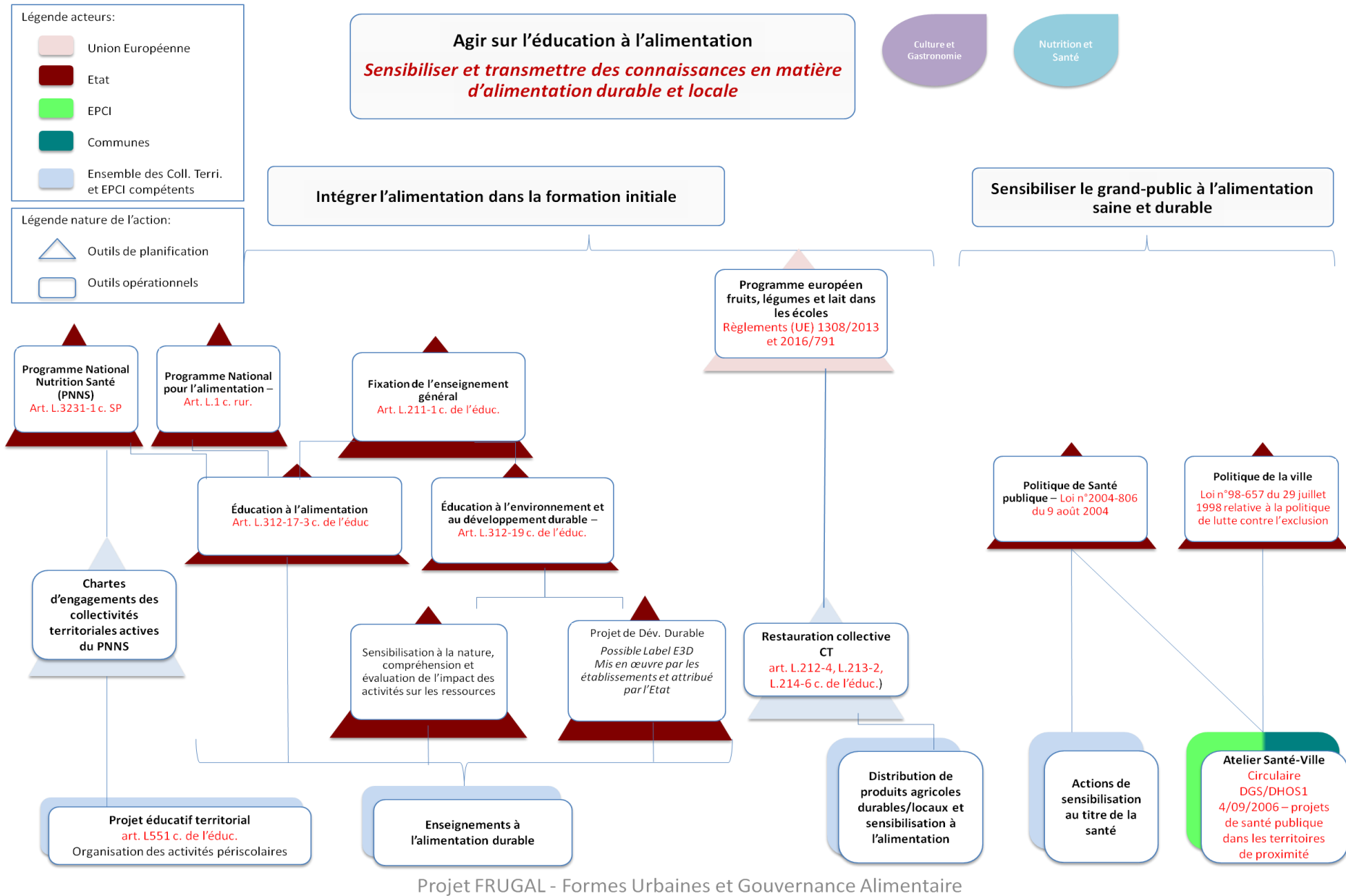


Tableau 10 : Champs d'intervention et les leviers selon les échelons territoriales

| Champ d'action | Compétence d'entrée | Objectifs | Cadres/Outils/Dispositifs | Echelles compétentes |
|---|--------------------------------|---|---|--|
| Agir sur le foncier rural | Urbanisme | Préserver et organiser l'affectation du foncier agricole, de l'eau et des ressources forestières | SRADDET | Régions |
| | Environnement | | SCoT, PLUi | EPCI et Communes |
| | | | PRAD | Régions, Départements et services de l'Etat |
| | | | SCoT ; PLU, PLUi | EPCI et Communes |
| Agir sur le foncier urbain | Urbanisme | Maintenir ou développer l'agriculture urbaine ; soutenir les activités de transformation et de commercialisation ; équilibrer zones résidentielles, professionnelles, commerciales. | SCoT ; PLUi | EPCI et Communes |
| Agir sur la commande publique | Environnement | Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. | Appels d'offres | Régions, Départements, EPCI et Communes |
| | Economie | | | |
| Education à l'alimentation | Culture, gastronomie | Promouvoir la culture alimentaire locale ; sensibiliser à l'activité agricole locale (saisonnalité, alimentation saine, durable) | PNNS ; PNA | Régions, EPCI et Communes |
| | Nutrition Santé | | Ateliers santé ville | Communes ; EPCI |
| Agir sur les formations professionnelles et agricoles | Culture, gastronomie | Intégrer la question de l'alimentation locale et durable dans la formation | Service public de l'orientation professionnelle | Etat et Régions |
| Agir en faveur de l'accès à l'alimentation | Solidarité et actions sociales | Corriger les inégalités sociales ; promouvoir la solidarité et la justice alimentaire (aide alimentaire, aides financières, soutiens aux associations, etc.) | PNA | Régions, Départements, EPCI et Communes |
| | | | Code rural, | Régions, Départements, EPCI et Communes |
| | | | PNLCGA | Etat ; acteurs privés |
| | | | Aides financières | EPCI et Communes (CCAS, BA) |
| Agir sur le financement des structures et projets : production, transformation et commercialisation | Economie | Renforcer et diversifier l'offre agricole et alimentaire locale ; encourager et soutenir les marchés, commerces et artisanat de proximité | FEADER | UE |
| | | | SRDEII/ESS | Régions |
| | | | PRDR | Régions et les autres échelons viennent en cofinancement |
| Agir sur l'impact environnemental de la production | Environnement | Générer les aménités environnementales des activités agricoles ; protéger les | PRAD ; SDREA | Régions ; services de l'Etat |
| | | | PCAET | Tous les niveaux de CT |
| | | | PNN, PRN, PNM | Etat, Région et communes |

| | | | | |
|---|--------------------------------|--|----------------------------------|------------------------------------|
| | | bassins de captages d'eau et la biodiversité locale | Agenda 21 | Tous les échelons de collectivités |
| Agir sur les pratiques touristiques | Culture, gastronomie | Valorisation et visibilité des spécificités agricoles et alimentaires locales | Politique nationale de tourisme | Etat |
| | | | Schéma régional de tourisme | Régions |
| | | | Schéma départemental de tourisme | Départements |
| Agir sur les déplacements | Urbanisme | Connecter les initiatives agricoles et alimentaires du territoire aux différents modes de déplacements | PDU | Départements, EPCI, communes |
| Agir sur la gestion et prévention des déchets | Environnement | Réduction de déchets à la source ; collecte, traitement et valorisation des déchets agricoles et alimentaires ; lutte contre le gaspillage alimentaire, y compris sur les exploitations | PNLCGA | Etat |
| | | | PNPD | Etat |
| | | | PLPDMA | EPCI, communes |
| | | | PRPGD | Régions |
| Agir sur la gouvernance locale | Economie | Développer et coordonner des synergies de collaboration entre toutes les parties prenantes (acteurs publics et privés) concernées par les faits agricoles et alimentaire sur le territoire | PAT | EPCI, communes |
| | Culture, gastronomie | | CTAP | Régions |
| | Solidarité et actions sociales | | Agenda 21 | Tous les échelons de collectivités |
| | Nutrition Santé | | PTCE/ESS | Tous les niveaux de collectivité |
| | Urbanisme | | | |
| | Environnement | | | |

Source : réalisé à partir de Bodiguel et al (2018)

BA : Banque alimentaire

CTAP : Conférences territoriales de l'action publique

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESS : Economie sociale et solidaire

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

PAT : Programme alimentaire territorial

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PDU : Plan de déplacement urbain

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PNA : Programme national pour l'alimentation

PNAA : Programme national d'aide alimentaire

PNLCGA : Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire

PNM : Parc naturel marin

CCAS : Centre communal d'action sociale

PNN : Parc naturel national

PNNS : Programme national nutrition santé

PNPD : Programme national de prévention de déchets

PNR : Parc naturel régional

PRAD : Plan régional de l'agriculture durable

PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

PTCE : Pôles territoriaux, de coopération économique

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

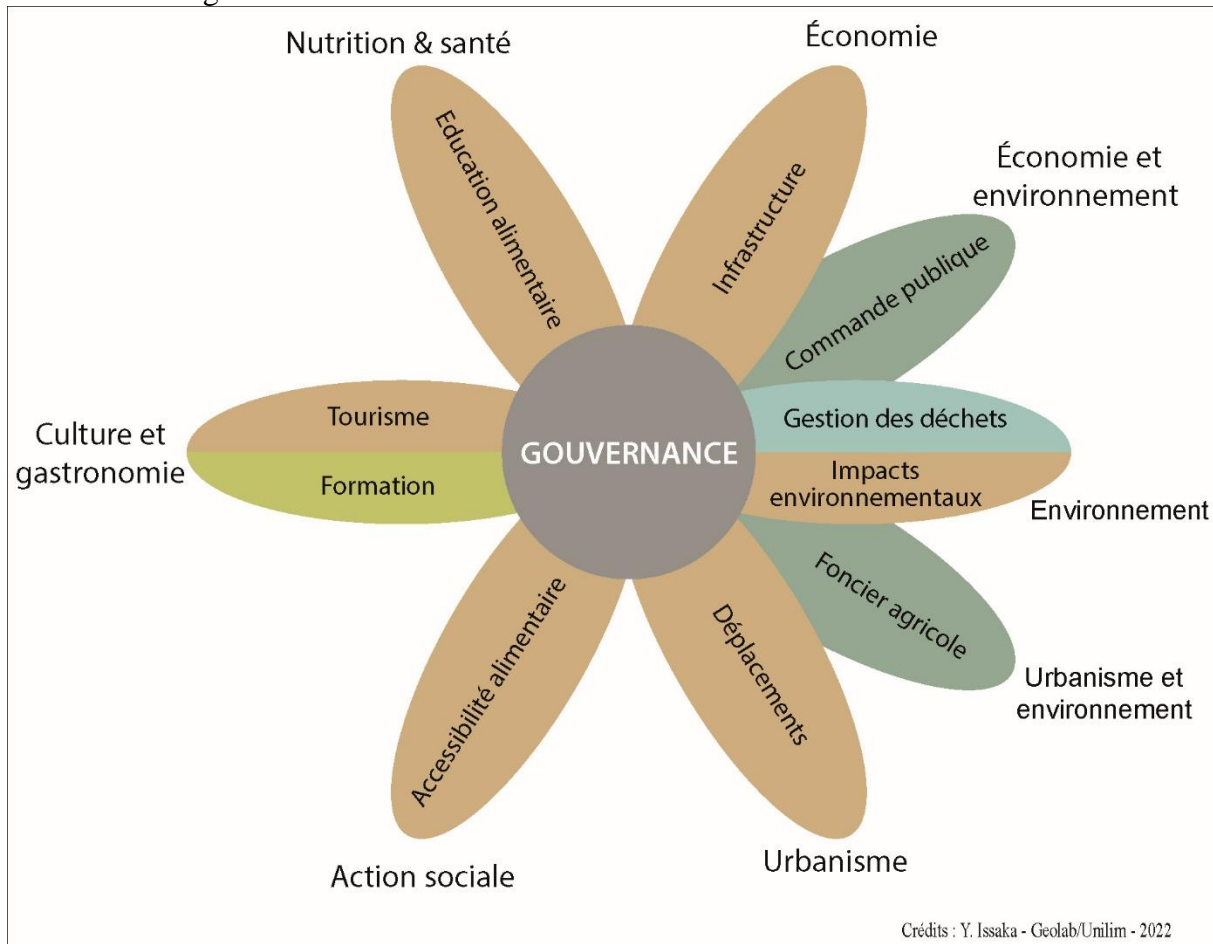
SDREA : Schéma directeur régional des exploitations agricoles

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation

A la lecture du tableau 10 ci-dessus, les douze thématiques mobilisent six différentes compétences sur les vingt-trois identifiées. Ces thématiques rejoignent, à quelques exceptions d'ordre sémantique, aux six compétences ou six champs d'action proposés par le RnPAT (figure 14) : Urbanisme (à la place de l'aménagement) ; environnement ; économie ; culture et (gastronomie) ; action sociale ; (nutrition) et santé. L'autre information importante qui ressort du tableau 10 est la transversalité de l'action « *gouvernance alimentaire locale* » que l'on retrouve dans les six compétences identifiées. Enfin, quelques rares champs d'action sont à cheval entre deux compétences, ce qui permet de résumer le tableau complexe par la figure ci-après (le foncier rural et urbain sont représentés dans la figure par le foncier agricole).

Figure 17 : Résumé de la revue des leviers d'action des collectivités



Sur la base de la revue de l'intervention des collectivités synthétisée par la figure 17 ci-dessus, nous pouvons regrouper les rôles identifiés en deux grandes catégories complémentaires et interdépendantes : (i) l'organisation et l'animation de la gouvernance alimentaire locale qui consiste en la mobilisation et la coordination des acteurs sur le territoire autour des enjeux agricoles et alimentaires et (ii) les autres types d'interventions visant à mieux structurer les filières ou l'offre agroalimentaire locale à travers l'appui à l'émergence et/ou au développement des initiatives sur le territoire : foncier agricole, installations, ateliers de transformation, logistique, points de vente collectifs, ... Afin d'apporter un éclairage complémentaire à cette seule lecture par les compétences, nous avons opté dans notre travail pour une entrée directe par les perceptions des acteurs qui n'ont pas forcément connaissance de tous ces cadres complexes comme l'illustre le tableau 10. En s'appuyant donc sur les représentations des acteurs restituées dans la section suivante, notre approche permet de voir une perception alternative du rôle des collectivités.

VI.2. Rôles des collectivités territoriales dans les circuits agroalimentaires de proximité : regards des acteurs

Le rôle des collectivités territoriales a été abordé de deux façons complémentaires afin que les enquêtés ne se limitent pas à l'appréciation des seules collaborations qu'ils ont eu (ou pas) avec ces dernières. Nos interlocuteurs étaient ainsi invités à donner cette double appréciation de la place et du rôle des collectivités : (i) leurs interactions individuelles et/ou collectives effectives ; (ii) dire comment ils appréhendent le rôle de celles-ci. En plus des cinq initiatives, nous avons pris en compte le point de vue des collectivités elles-mêmes et de celui des Organisations professionnelles agricoles. La section est ainsi composée de sept points.

VI.2.1. Le rôle de Tulle Agglo de point de vue de la SAS Paysans Cœur de Corrèze

Une fois encore, cette initiative fait partie de la liste d'initiatives inscrites dans la démarche politique de Tulle Agglo. Mais nos informations ont montré qu'il s'agit d'un projet bien en amont, comme nous le dit la présidente de la SAS Paysans Cœur de Corrèze : « *c'est un projet qui était initialement inscrit dans un programme de la Chambre d'agriculture de la Corrèze*

dans la première génération des Pôles d'excellence rurale. Le programme est terminé et rien n'avait bougé, c'était vraiment enterré sous la pile ». On comprend dès lors que le rôle joué par Tulle Agglo pour sortir le projet de cette pile soit accueilli de manière positive par l'ensemble des membres rencontrés.

D'après Serge, *« l'Agglo a joué un rôle d'impulsion dans ce projet qui est resté en standby quelques années jusqu'à ce qu'elle décide de le financer »*. C'est également l'avis de Robert qui précise que *« la collectivité a joué un rôle d'impulsion, d'abord en mettant en œuvre l'étude de faisabilité, puis un rôle de financeur en intervenant dans la réalisation du bâtiment »*. Pour Angeline, *« c'est le coup de pouce qui a permis à l'atelier de voir le jour, sinon il aurait fallu qu'on soit plus nombreux et qu'on fasse un apport beaucoup plus important »*. Un peu plus en amont à la construction du bâtiment, *« Tulle Agglo a aidé dans la mobilisation des producteurs et dans l'animation du projet »* (Nicolas), même pour certains *« la collectivité est dans son rôle quand elle initie des projets comme ça »* (Robert). Ce type d'intervention *« un vrai bonus pour les producteurs, au moins ceux qui font partie du projet »* (Serge). Toutefois, *« si l'Agglo a été quelque peu facile à convaincre, cela a été un plus compliqué pour certains acteurs qui se sentent directement impactés par le projet, notamment le syndicat des bouchers qui y voyait une activité concurrentielle »* (Angeline).

Mais au-delà de cette collaboration directe, les membres de la SAS pensent que les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer dans les circuits agroalimentaires de proximité. Pour certains membres comme Léon, l'échelle intercommunale⁷⁶ (communauté d'agglomération dans le cas de Tulle) est l'échelle la plus pertinente pour porter ces questions agricoles et alimentaires : *« les agglos ont un rôle important parce qu'elles ont des réunions avec tous les maires, c'est vraiment important pour faire passer le message »*. Pour le dire autrement, un portage politique de ces questions agricoles et alimentaires au niveau intercommunal aura plus d'impact qu'un portage à l'échelle d'une commune. Cet impact sera d'autant plus important si la démarche s'accompagne d'actions concrètes comme le dit Yvette en s'appuyant sur l'exemple de *"Mon territoire a du goût"* : *« je sais que depuis 2015, ils [les gens de Tulle Agglo] essayent de développer la consommation locale et de donner un coup de pouce à la production*

⁷⁶ D'après l'Insee, une Communauté d'agglomération, créée par la loi du 12 juillet 1999, est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes-centre de plus de 15 000 habitants. Le seuil démographique de 50 000 habitants est réduit à 30 000 habitants lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département, et celui de 15 000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu ou la commune la plus importante du département comme le cas de Tulle qui est le chef-lieu de la Corrèze.

locale avec la semaine du goût ». Pour cette productrice, cet évènement annuel initié par l'Agglo qui réunit, chaque année et de façon tournante dans les communes, les différents acteurs des filières locales, « *oblige les communes aussi à s'intéresser à ces questions* » (Ibid).

Il en est de même d'Angeline qui pense que les collectivités peuvent avoir un rôle de « *rassembleur* » ou « *d'initiateur de réflexions* ». En d'autres termes, « *le rôle des collectivités c'est vraiment de mettre autour de la table tout le monde agricole et d'enlever les casquettes qu'ont chacun quand ils sont autour de la table, c'est-à-dire les agents de développement agricole, les agriculteurs opposants et anti ceci, les consommateurs. Je pense qu'elles peuvent être force de ça, c'est une volonté politique* » (Angeline). Dans le même prolongement, « *les collectivités ont un rôle de mise en relation et d'incitation et le niveau de l'Agglo est un bon niveau pour porter ces enjeux* » (Régine).

Par ailleurs, tous les membres rencontrés ont été unanimes pour reconnaître que la commande publique, détenue par les collectivités, constitue un levier en termes de création de débouché pour les produits locaux. Prenant l'exemple de la restauration scolaire, certains confirment qu'il s'agit d'« *un rôle non discutable dans les petites communes qui gèrent directement le personnel de la cantine* » (Régine). Cette nuance (petites communes) est très importante et rejoint les conclusions de Gallaud (2016) sur ce sujet de la restauration collective. D'après cette auteure, la situation est différente et un peu plus complexe dans les grandes communes, où gestionnaires et personnels d'une même cantine peuvent relever de différentes structures : les personnels de direction relèvent de l'Éducation nationale et alors que ceux des cuisines de la fonction publique territoriale⁷⁷. L'auteure souligne également que cette différence de structures de rattachement du personnel est généralement à l'origine de quelques blocages ou réticence au changement face auxquels les collectivités peuvent être impuissantes, car n'ont d'autorité sur aucune des parties). Pour ce faire, Yvette pense que « *les collectivités doivent reprendre le dessus sur les salariés des cantines scolaires qui ont développé des [mauvaises] habitudes d'utiliser les produits tous prêts et qui dictent leur loi dans la cuisine* ». Mais en dépit de ces difficultés, « *il y a aujourd'hui une prise de conscience générale au niveau des collectivités qui affichent une volonté de faire manger les enfants avec les produits locaux* » (Robert).

Aussi, les membres de la SAS sont-ils au courant d'autres actions menées par Tulle Agglo pour soutenir les filières locales sur le territoire comme l'illustre cet extrait, pour ne mentionner que

⁷⁷ Dans les petites communes, ces deux catégories de personnels relèvent souvent de la collectivité territoriale

celui-là : « *par l'intermédiaire de ses techniciens et élus, l'Agglo œuvre à l'émergence de la structuration d'un espace test agricole pour faciliter l'installation de maraîchers* » (Léon). Pour réussir cette territorialisation agricole et alimentaire, « *les collectivités doivent se déconnecter de la pression des grandes entreprises qui leur présentent souvent beaucoup d'emplois et de manière très visible et lisible* » (Régine) d'une part. D'autre part, elles « *doivent aussi s'intéresser aux initiatives citoyennes car dans les petites entreprises locales, les emplois sont disséminés et dispersés sur le territoire, donc pas très lisibles pour les élus mais ils [emplois dispersés] représentent autant que pour les grandes entreprises* » (Ibid). Dans cette logique, cette productrice explique que les oppositions résultent souvent d'une incompréhension entre les parties prenantes :

Si le monde agricole a souvent tendance à s'opposer aux élus, je suis bien placée pour dire non car mes anciennes obligations syndicales m'ont permis de savoir qu'on était très attendu par les collectivités territoriales et qu'on partageait les mêmes enjeux : maintenir la vie économique et humaine sur le territoire. Pour nous [syndicats], les orientations budgétaires des collectivités laissent souvent croire qu'elles cherchent à s'interférer ou à prendre la compétence agricole. Mais de plus en plus de collectivités se rendent compte de la complexité technique de ce domaine, et qu'il ne suffit pas de créer un poste pour faire l'agriculture. Elles doivent s'appuyer sur des postes existant dans les chambres consulaires et les autres organismes de développement agricole. Elles doivent être un levier de réflexion transversale et multi-acteurs, elles doivent être force de proposition pour décloisonner les modes de réflexion en silo pour mettre tout le monde autour de la table. Il ne faut pas non plus que tout vienne d'eux, il faut qu'on reste maître chez nous et savoir travailler en bonne adéquation ensemble. C'est aussi notre rôle de montrer aux collectivités territoriales toutes les possibilités de produits qu'elles peuvent avoir pour leurs cantines.

Angeline

En résumé, l'intervention directe de Tulle Agglo dans la réalisation de ce projet de transformation est perçue par les membres de Paysans Cœur de Corrèze comme des rôles « d'impulsion », de « financeur », de « mobilisateur et d'animateur ». Sur un plan général, les membres pensent que la promotion des circuits agroalimentaires de proximité représente un enjeu important qui doit être politiquement porté à l'échelle intercommunale. Pour ce faire, les collectivités doivent s'appuyer entre autres sur les possibilités offertes par l'approvisionnement des cantines scolaires pour organiser l'offre et la faire correspondre à la demande locale. Enfin, ils estiment que les collectivités doivent être force de création et de mise en réseaux des acteurs et initiatives dans les territoires, que ces initiatives soient individuelles ou collectives.

VI.2.2. Perception du rôle de Tulle Agglo par La Dépaysante

Pour rappel, La Dépaysante est née de la volonté de ses membres d'organiser des rencontres festives et de dégustation appelées « *cantines paysannes* » avant de s'ouvrir à d'autres activités : prestations de service de restauration, sensibilisation aux enjeux des circuits courts, valorisation du patrimoine gastronomique corrézien. C'est dans le cadre de cette ouverture que l'initiative a eu quelques interactions avec Tulle Agglo qui lui ont permis de lancer l'activité sur la restauration. L'Agglo a facilité cette ouverture, d'abord en tant que première cliente, puis en procédant à la mise en relation de l'initiative avec d'autres structures. Mais contrairement à Paysans Cœur de Corrèze où l'intervention de Tulle Agglo s'est inscrite dans la durée, les collaborations sont de nature ponctuelle avec La Dépaysante.

Pour les membres rencontrés, la démarche agricole et alimentaire Tulle Agglo est en grande partie due au *Chef de projet Agriculture & Alimentation*, présenté comme le facilitateur des collaborations entre les deux structures : « *La présence [du Chef de projet] à Tulle Agglo y est pour beaucoup dans la dynamique agricole qu'on observe aujourd'hui et de toute façon c'est notre seul contact* » (Denis) ; « *c'est par [le Chef de projet] que j'ai appris que l'agglo faisait des choses comme la semaine du goût et qu'ils pouvaient même accompagner les gens à s'installer en maraîchage* » (Damien) ; « *il [chef de projet] fait un travail formidable sur le terrain, il va voir les producteurs, il les met dans les boucles comme "Mon Territoire a du Goût" où il y a plusieurs autres acteurs, comme les transformateurs, les restaurateurs, il va voir les gens pour qu'ils se réunissent autour de l'alimentation locale, il prend les avis de différentes personnes sur ses différents projets à lui* » (Dorian) ; « *je n'ai pas un avis incroyable mais il m'a consulté sur l'idée d'installation d'un maraîcher et m'a fait visiter la ferme que l'Agglo veut acheter à Saint Clément* » (Valérie) ; « *quand il a eu une possibilité de solliciter La Dépaysante [dans le cadre de la semaine du goût], il l'a fait* » (Firmin).

Cependant, leur perception générale sur le rôle des collectivités est plus mitigée. En effet, les membres de La Dépaysante reconnaissent aux collectivités leur « *rôle d'accélérateur* » (Dorian) d'initiatives citoyennes, en particulier lorsqu'elles sont portées par les acteurs associatifs comme l'illustrent ces extraits : « *Lorsqu'une collectivité prend ces choses-là [initiatives associatives] en main politiquement, ça offre une largeur de moyens et permet l'accélération de l'initiative touchée* » (Damien) ; « *Une collectivité reste malgré tout une vitrine et donc travailler avec une collectivité offre une visibilité* » (Firmin). En plus de cette accélération qui rend plus visible et facilite un changement d'échelle, « *les collectivités peuvent*

avoir un rôle de financeur ou négociateur des prêts au rabais pour les associations de son territoire comme l'Agglo l'a fait pour l'atelier de découpe [Paysans Cœur de Corrèze] » (Denis). Toutefois « la subvention n'est pas l'unique moyen d'intervention » (Valérie) des collectivités : elles « ont une marge de manœuvre leur permettant d'influencer les décisions sur leur territoire, comme sur l'origine des produits par exemple » (Dorian).

Dans cette logique, les membres de La Dépaysante pensent que les collectivités n'influencent pas assez positivement les initiatives citoyennes locales en général, et en particulier celles relevant des domaines de l'agriculture et d'alimentation locale. Comme le décrit ce maraîcher, elles manquent de cohérence dans leurs actions :

Je suis toujours assez perplexe par rapport aux collectivités qui ont une vision politique toujours en décalage à l'heure actuelle. Je peux vous raconter, quand je faisais de l'insertion, les gens qui étaient intéressés pour s'installer en maraîchage, on [la collectivité] les orientait vers des formations pour s'installer et on sait bien qu'ils ne vont pas pouvoir s'installer parce que c'est tellement compliqué d'avoir des terres.

Denis

Face à ces constats, « les collectivités doivent changer leur façon de faire, être exemplaires et cohérentes dans leur discours en utilisant les premières les produits locaux dans leurs propres cantines » (Valérie) car, « Si elles veulent du local, du circuit court ou si elles veulent soutenir les paysans ou les installations, dynamiser l'agriculture sur leurs territoires, c'est de l'ordre politique et elles peuvent le décider » (Ibid). Dans le même ordre d'idées « les initiatives sont beaucoup plus enracinées quand une collectivité ou une instance quelconque vient en interaction pour leurs donner une accélération ou plus de dimension » (Dorian). En d'autres termes, les collectivités doivent adopter une posture d'accompagnement et soutenir les initiatives sans conditions, contrairement aux exigences souvent inhérentes aux appels à financements perçues comme rigides : « si tu veux bénéficier de financement qui est pourtant de l'argent public, il faut rentrer dans les cases, c'est à dire qu'on nous oblige en quelques sorte à modifier nos idées » (Firmin). Mieux, pour Damien qui n'est pas « un gros croyant dans les politiques » :

Quand on leur montre un truc qui commence par "A", il faut qu'ils trouvent une solution qui finit par "Z". C'est assez rare qu'un politique se contente d'entendre ce qu'il y a dans la rue et de se dire que c'est une solution. Parce que quand tu attends d'eux, tu n'es pas autonome, tu ne te débrouilles pas. Plus les gens cherchent à se débrouiller, à créer de l'autonomie individuelle ou collective, c'est ce qu'il y a de plus ennuyeux pour eux, c'est-à-dire quand il n'y a pas de

dépendance. Les gens qui comme nous étaient des marginaux avant, maintenant c'est des alternatifs, demain ce sera des gens normaux les alternatifs.

Notre analyse a par ailleurs relevé une forte volonté d'indépendance vis-à-vis des collectivités ; ce qui peut en partie expliquer le fait que les collaborations soient ponctuelles. Ainsi : « *Vu de notre association, je pense qu'on a complètement envie de garder une entière autonomie de ce qu'on fait* » (Denis). Cette autonomie d'action semble être un élément important au point de faire l'objet d'échange au sein du groupe, surtout lorsqu'on sait que cette initiative caractérisée par un fonctionnement informel : « *La discussion qu'on avait eue au sein de l'association justement, c'était sur cette liberté de ne pas dépendre des institutions, des administrations, des comcoms, parce que le fait de ne pas demander de subventions, de ne pas demander leur argent, ça donne une vraie liberté de mouvement pour notre association* » (Damien). Ainsi :

Ce n'est pas à nous d'aller vers le politique, c'est au politique de venir vers nous et c'est ce qui s'est passé. La Dépaysante, on n'a pas demandé à travailler avec l'Agglo, c'est l'Agglo qui est venue vers nous parce qu'ils nous ont vu travailler. On s'est fait un peu connaître et ils sont venus nous voir, ils ont dit c'est une belle initiative, c'est local, c'est frais, c'est bio, c'est cuisiner local. Je trouve ça intéressant que ça se passe comme ça, que ce soit la collectivité qui vienne vers nous ; ça nous légitime un peu plus.

Denis

Cependant, « *Il ne faut pas non plus cracher sur tout ce qui existe, quand les appels d'offre de la comcom se sont proposés, on y répond parce que ça peut nous donner du travail aussi, ça peut faire fonctionner l'association* » (Firmin). En ce sens, chaque partie a un rôle à jouer pour faciliter les collaborations, c'est-à-dire qu'« *il ne faut pas non plus que tout vienne d'elles, il faut qu'on reste maître chez nous et savoir travailler en bonne adéquation ensemble. C'est pourquoi après l'acquisition de mon terrain, j'ai été présenter mon projet au maire de ma commune parce que je voulais inscrire mon projet dans la vie de mon territoire et j'étais intéressée par la cantine* » (Valérie).

En somme, pour La Dépaysante, les collectivités territoriales sont avant tout des vitrines des territoires. Dans le cadre de leurs collaborations directes, Tulle Agglo a joué un rôle « d'accélérateur » de son activité de prestation de service de la restauration en procédant à des « mises en relations ». En plus de ces rôles *d'accélérateur* et de *mise en relation*, les collectivités peuvent avoir un rôle de « financeur » d'initiatives citoyennes. Pour ce faire, elles doivent faire preuve d'exemplarité en priorisant l'approvisionnement de la « restauration collective » scolaire en produits locaux. Elles doivent en outre simplifier leurs méthodes

d'intervention en adoptant une démarche de subsidiarité, c'est-à-dire « un accompagnement qui privilégie une posture ascendante » (Guéry, 2019) permettant à l'accompagnateur de venir en complémentarité de ce que font les acteurs (Audouy, 2015). Enfin, la perception distanciée voire critique de l'intervention des pouvoirs publics locaux que nous avons relevée peut s'expliquer par le fort encastrement de La Dépaysante dans le *fait associatif* (Archambault, 2010 ; Eme, 2001) comme nous l'avons vu dans son mode de gouvernance. Le fait associatif, d'après Laville (2015), se caractérise parfois par des tensions ambivalentes dans les rapports entre pouvoirs publics et les associations ; ambivalences qui peuvent déboucher sur ce que Fabry (2002) appelle « le paradoxe du pouvoir et de la liberté ». Selon ce paradoxe, les associations peuvent mobiliser l'espace de liberté dont elles disposent soit pour se couper des possibilités d'interaction avec les pouvoirs publics dans une logique de recherche d'autonomie (auto enfermement), soit pour tisser des liens forts avec ces pouvoirs. La Dépaysante se trouve dans l'entre-deux de ce paradoxe, même si la volonté d'autonomie semble l'emporter sur la recherche de liens forts avec les collectivités territoriales.

VI.2.3. Perception de V'la Aut'Chose du rôle des collectivités territoriales

A l'instar des collectifs précédents, V'la Aut'Chose a eu quelques collaborations avec les collectivités territoriales, notamment pour le financement de quelques-uns de leurs projets déjà évoqués (déménagement, aménagement intérieur, coin café, etc.). Cependant, les procédures d'accès à ces financements sont parfois mal perçues : « *pour décrocher un petit financement pour un projet d'équipements ou de travaux, on est obligé de faire 50 devis* » (Thomas). Au niveau local, la boutique a eu quelques « *coups de pouce de la mairie de Nexon* » (Chantale), comme la commande des colis des aînés : « *C'est quand même une commande d'environ 4000 euros qui aurait pu être passée ailleurs* » (Henriette). Dans la même logique, « *la mairie a également mis la boutique dans le circuit d'achat du programme gouvernemental "un fruit pour la récréation" et une fois sur trois, la boutique fournit des fruits aux enfants* » (Pascaline).

Le programme *Un fruit pour la récré* est un programme européen⁷⁸ dont l'objectif est double. Il vise d'une part à favoriser la distribution de produits de qualité en y associant une action éducative obligatoire. D'autre part, il cherche à améliorer les habitudes alimentaires des élèves

⁷⁸ Le programme européen «Fruits et légumes à l'école» | Consulté le 09 janvier 2022 | <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>

et leur connaissance sur les filières et des produits locaux. Selon l'une des membres rencontrés, « *avant, la mairie prenait les fruits et légumes à Super U et à Vival, maintenant nous aussi on est dans le circuit* » (Chantale). En plus de ces achats ponctuels, certains membres comme Pierrette pensent que « *pour mieux accompagner l'association, la mairie doit faire sa publicité, faire connaître l'association et les producteurs locaux et leur donner ainsi leur chance de continuer d'exister ; et cela passe par le bulletin municipal* ». Il s'agit en effet d'un rôle de communication comme le précise Pascaline : « *la mairie peut répertorier les producteurs locaux dans un pourtour plus restreint et faire de la communication autour d'eux pour les faire connaître* ».

Mais du fait que l'initiative relève du domaine du commerce, « *la mairie n'a pas le droit de subventionner notre activité parce que ça serait une concurrence par rapport aux autres commerces* » (Chantale). Cet extrait pointe l'obligation de neutralité ou d'équité de la mairie dans son rôle, comme le souligne le président de leur conseil d'administration : « *Je me rappelle quand on avait des difficultés avec l'arrêt de l'emploi aidé, j'ai demandé au maire parce que c'est un copain que je connais bien, j'ai demandé si la mairie pouvait nous aider et il m'a tout de suite dit non je ne peux pas vous aider parce que vous relevez du domaine du commerce et qu'ils n'ont pas le droit de favoriser un commerce plus qu'un autre en nous donnant une subvention* ». Cet extrait révèle en fait une des difficultés et arbitrages qui se font dans les collectivités, comme l'explique le maire de Nexon lui-même :

V'la Aut'Chose, déjà c'est une initiative privée dans un local privé. A part les membres fondateurs qui ont en quelque sorte mis la main à la poche pour constituer le premier capital, la municipalité n'était pas associée à ce projet. Alors on peut être tenté de se poser la question de savoir si V'la Aut'Chose peut bénéficier d'aide au titre des subventions associatives ; la réponse, c'est que cela relève du domaine du commerce. Mais dans le cadre de l'extension de la compétence économique et commerciale à la comcom récemment dans sa globalité, V'la Aut'Chose est désormais également éligible à un soutien intercommunal au même titre que les autres commerces pour tout ce qui est des aménagements et immobiliers. Et ça, ça se gère au niveau de l'intercommunalité et ils [les commerces] doivent tous compétir [appels à projets] et remplir les conditions.

Maintenant que c'est un commerce qui relève du domaine de l'ESS, est-ce qu'une politique particulière pourrait être mise en place dans l'avenir pour assurer le déploiement d'une ESS au-delà de ces deux points ? Je pense qu'il faut faire attention. On en parlait au comptoir l'autre jour, à ce que le développement ne constitue pas fondamentalement un risque d'éparpillement, parce que si on ne sait pas faire, on risque de déshabiller Pierre pour habiter Paul, je pense que ça nécessite d'opérer une étude sérieuse de la même manière qu'il existe des études pour la viabilité des territoires de santé ou des études qu'on appelle diagnostics. Aujourd'hui, l'ESS se trouve un peu au carrefour de grands secteurs et je pense que toute politique devra peser à la fois l'outil d'accompagnement social, de la convivialité et l'outil de développement de l'activité de

production dans le cas des circuits courts. Mais elle devra aussi assurer une certaine viabilité économique parce que les points de distributions, ça nécessite des charges fixes, éventuellement des salariés pour ce qui est de la présence humaine comme on l'a vu à V'la Aut'Chose ; les besoins d'un salarié s'est très vite fait sentir. Il y a des enjeux d'emplois et toute politique économique et sociale doit avoir pour première visée, et moi je suis sur cette ligne, le développement de l'emploi. Et c'est une réalité que dans l'ESS, le passage de 0 emploi à 1/2 temps plein puis à 2/3 de temps complet et à 1 temps complet nécessite souvent de nombreuses années.

En plus des mécanismes d'arbitrages via la mise en « compétition », deux informations ressortent de cet extrait du maire. La première est la prudence qui appelle à « faire attention » ou à conduire des « études de viabilités ». Cette prudence peut cacher la vision court-termiste des collectivités (Marty, 2006) ou un manque de compétences conduisant les collectivités à recourir aux « diagnostics » auxquels elles sont habituées. La seconde est le pouvoir de décision qui peut, dans certains cas, échapper aux élus : « ça se gère au niveau de l'intercommunalité ». Nous reviendrons plus largement sur ces deux points dans la partie consacrée à la perception des collectivités à leur propres rôles (VI.2.7).

Pour revenir au sujet, les membres ont identifié plusieurs rôles pour les collectivités. Pour Henriette par exemple, « les mairies peuvent mettre les locaux à disposition des producteurs ou des associations comme nous pour favoriser l'accessibilité des produits locaux. Elles peuvent mettre des salariés à disposition aussi, négocier des loyers modérés pour impulser ou accompagner des épiceries sociales sur les territoires ». Elles ont avantage à jouer ce rôle « parce que, ces petites initiatives comme nous, font revivre la ville dans le bourg » (Pierrette). Dans ce sens, « la mairie de Coussac a mis en place un système de livraison auprès des personnes âgées. Les personnes âgées passent leurs commandes auprès de la mairie et reçoivent leurs colis chez eux gratuitement tous les vendredis matin par un salarié de la municipalité » (Henriette). Même si « c'est du rôle des collectivités d'aider à la structuration des filières localement, d'accompagner au lancement des petites activités avec un référent nommé à la mairie pour être en contact avec les producteurs » (Thomas), « tout ne devrait pas venir non plus des collectivités » (Henriette ; Pierrette).

En effet, les producteurs disposent déjà de certains dispositifs organisationnels leur permettant d'aller à la conquête des débouchés des collectivités. C'est l'avis de Thomas pour qui « les Cuma et les coopératives agricoles évoluent dans leurs missions et commencent à mutualiser la logistique et la transformation ». Pour lui, « ces structures qui ont déjà les investissements de base constituent de bons cadres pour organiser les agriculteurs pour la conquête des marchés des collectivités, ça doit venir des producteurs aussi » (Ibid). En résumé, les

perceptions de V'la Aut'Chose sur le rôle des collectivités territoriales vont dans le même sens que celles des autres collectifs. Au-delà des achats plus spécifiques à l'activité de la boutique, les autres rôles perçus par les membres sont : le financement, la mise à disposition de locaux et/ou de salariés et/ou de loyers modérés, l'accompagnement au lancement des démarches, le recrutement d'un référent au niveau des mairies et la communication sur les initiatives agricoles et alimentaires existantes dans les territoriales.

VI.2.4. Le rôle des collectivités territoriales du point du Champ du Bocal

Contrairement aux collectifs précédents, nous n'avons pas identifié d'interactions directes entre le Champ du Bocal et les collectivités territoriales. Celles relevées se limitent à quelques sollicitations individuelles. Certaines de ces sollicitations ont abouti à un résultat, comme celle de ce maraîcher qui est à la fois membre de V'la Aut'Chose et du Champ du Bocal : « *je travaille en direct avec les écoles des communes de Bussière, Flavignac et Les Cars sur de tous petits volumes, mais je fais facturer par manger bio qui est l'organisme bénéficiaire de mon travail* » (Bernard). D'autres sollicitations n'ont pas fait long chemin : « *c'était compliqué parce que ça changeait tout le temps, c'était de tous petits volumes que je ne pouvais pas conserver pour eux, ils commandaient les légumes que je n'avais pas. Et même en termes de prix ce n'était pas attractif* » (Jacques). Face à cette difficulté organisationnelle bien connue dans les démarches d'approvisionnement des cantines scolaires (Darly, 2011 ; Le Velly, 2011 ; Romeyer, 2012), certains membres du Champ du Bocal pensent que « *c'est aux collectivités de s'organiser. S'il y a plusieurs petits producteurs dans un endroit, elles peuvent créer une chambre froide par exemple et organiser le ramassage des produits* » (Yves). Comme nous l'avons évoqué dans son fonctionnement (IV.2.3), des réflexions étaient en cours entre le Champ du Bocal et le Parc National Régional (PNR) du Périgord-Limousin et qui pourraient déboucher sur une collaboration directe :

Il y a deux de nos collègues qui sont dans l'espace du PNR et ils ont entendu que le PNR cherchait des gens pour créer des activités, qu'ils veulent faire un lieu multi activités pour faire vivre le Parc. Ils ont déjà des bâtiments et apparemment il y avait beaucoup de subventions pour mettre en place les projets et finalement ils ont eu assez peu de porteurs de projets ; peut-être que ça peut nous intéresser.

Axel

Mais de façon générale, les perceptions du Champ du Bocal sur le rôle des collectivités territoriales sont aussi mitigées que celles de La Dépaysante. D'abord, tous les membres rencontrés sont d'accord pour reconnaître que les collectivités ont un rôle important à jouer. Selon Jean, « *les collectivités peuvent donner une impulsion aux initiatives locales telles que Manger Bio Limousin ou Agrilocal pour se doter d'une plateforme logistique, avec des frigos et chambres froides* ». Pour d'autres, elles « *ont plein de leviers, mais un des trucs qui serait vraiment la clé, c'est d'avoir un accès à du salarié aidé* » (Thierry). En d'autres termes, dans leur volonté de plus en plus affirmée d'accompagner les porteurs de projets d'installation, les collectivités territoriales peuvent créer un groupement d'employeurs afin de mettre des salariés à disposition des exploitants qui en seront dans le besoin. Cette proposition est d'autant plus pertinente que les débuts manquent souvent de sérénité d'après Axel : « *c'est bien souvent le démarrage qui est difficile et s'il y a une personne payée par la collectivité pour tenir le magasin, ça aiderait beaucoup pour que le démarrage puisse se faire* » (Axel).

Une analyse approfondie des propos montre que derrière la faible interaction, se cache une certaine réserve vis-à-vis des collectivités. Cette crainte se traduit d'abord par une forme de remise en cause des méthodes d'intervention des collectivités, perçues comme « *toujours décalées, descendantes, rigides et codifiées. Pour bénéficier d'un financement par exemple, il faut monter un dossier, il faut remplir des cases, des critères, il faut rentrer dans des contrats d'engagement, faire des réunions et au final, les choses n'avancent pas. Mais une fois qu'elles disent oui, il faut y aller, ils ne te donnent plus le temps, tout doit se faire à leur rythme* » (Axel). Ensuite, elle se caractérise par un sentiment selon lequel l'intervention des collectivités ne tient pas toujours compte des besoins exprimés. Prenant exemple sur les cantines scolaires, Bernard pense que « *les collectivités doivent se poser la question de savoir est-ce que les gens demandent les légumes bio ? des légumes bio qui poussent à côté de chez eux ? ou tout simplement des légumes qui poussent à côté de chez eux ?* ». En d'autres termes, les collectivités doivent faire la part entre la demande des parents qui voudraient des produits bio locaux et non des produits bio lointains. Ce qui fait dire à Thierry que « *les collectivités veulent souvent créer des choses par effet de mode. Elles le font souvent parce qu'au niveau national ou Européen il y a une dynamique environnementale, il y a les circuits courts, on fait développement durable et ça fait joli* ». C'est le cas, entre autres, des exemples suivants donnés par deux de ses collègues : « *A Rochechouart, la mairie et la communauté de communes ont eu l'idée de faire un magasin de producteurs. Ils ont invité les producteurs, leur ont fait visiter les lieux, mais c'était une volonté de la mairie, c'était à l'envers, ce n'était pas les producteurs qui voulaient*

faire le truc, parce que les producteurs eux ils savent que dans un petit village comme ça, ça ne va pas marcher. Mais pour la collectivité ça faisait joli, ça fait développement durable » (Jean) ; « Il y a Agrilocal qui a été lancé par les collectivités, mais si l'initiative ne marche pas depuis, c'est parce qu'elle a du mal à fédérer les producteurs, ça ne vient pas d'eux, ce n'est pas le modèle qu'ils veulent » (Jacques).

Face à ces méthodes comme rigides et descendantes, quelques pistes de solution ont été avancées. Au sujet des procédures, *« il nous faut un relai administratif pour servir d'interface, c'est-à-dire un référent proche du fonctionnement des collectivités et qui sache remplir les dossiers » (Yves)*. Selon cette perception, les collectivités auraient non pas des chargés d'agriculture mais des interlocuteurs dédiés qui savent comprendre les producteurs. Cette proposition, qui rejoint par ailleurs celle de La Dépaysante, révèle l'existence d'une nécessaire familiarisation des modes opératoires permettant aux collectivités d'adopter *« une démarche citoyenne qui permet de pousser les initiatives du bas vers le haut » (Jacques)*. A travers cette notion de *démarche citoyenne*, il s'agit en effet d'une invite à une posture d'écoute et d'accompagnement pour éviter ce que décrie l'auteur de cette expression :

Je ne veux pas un projet ou une politique nationale retransmise, retranscrite à l'échelle locale en disant nous, politiques nationales, on envoie des budgets pour que vous, politiques territoriales, vous puissiez mettre en place des systèmes alimentaires ou des circuits courts sur vos territoires. Ça ne marche pas ! Par contre une politique nationale qui dit : il faut des circuits courts sur les territoires, donc vous avez les moyens d'organiser le fonctionnement démocratique citoyen du bas, pour qu'à moyen terme il y ait une réflexion sur votre territoire au niveau alimentaire, là ça fonctionne. Encore une fois, si demain la Communauté de communes dit nous voulons sur notre territoire 50% de bio en 2040 ou 80% de bio en 2050, ça prendra 21ans. Alors que si demain on insuffle une poussée par-dessous de cette pyramide pour que les gens du territoire disent nous on veut participer à un projet alimentaire qui permette à ce que notre territoire à nous soit en bio d'ici 2050, en 2025 on y est déjà, ça vient plus vite. Et c'est pareil pour la restauration collective. Les gens rêvent que les gamins mangent correctement et bio à l'école tous les jours, et les élus localement, pour ne pas se fâcher avec leurs paysans, disent non les gens veulent du local. Alors que la demande dit qu'il faut du bio, la transcription pour les élus, il faut du local. Tant qu'on aura des gens qui s'occuperont des projets, des orientations politiques en haut d'une pyramide, jamais le bas de la pyramide s'en saisira.

Jacques

Pour résumer, les perceptions du Champ du Bocal rejoignent quelque peu celles de La Dépaysante. Les deux idées majeures qui ressortent sont les suivantes : (i) faire en sorte que les exploitants ne renoncent pas aux collaborations à cause de la complexité administrative, (ii)

adopter une posture d'accompagnement par le bas. En plus du rôle de financeur (de plateforme, chambres froides, frigos, systèmes de ramassage et de livraison des produits) déjà évoqués dans les autres collectifs, les autres rôles possibles peuvent être la mise en place de « *relais administratifs* » pour raisons de vocabulaire des échanges. Une autre nouveauté est l'idée d'un *groupement d'employeurs* pour accompagner le démarrage des initiatives.

VI.2.5. Les collectivités territoriales vus par Bêche à Melle

Les interactions entre Bêche à Melle et les collectivités territoriales sont aussi occasionnelles et de nature générale, c'est-à-dire qu'elles n'interviennent pas du fait que l'initiative soit orientée sur les questions agricoles et alimentaires : « *la seule aide qu'on a, et toutes les associations l'ont, la mairie nous donne une salle gratuitement tous les mois pour faire notre réunion, mais ça c'est toutes les associations qui en bénéficient, ça peut être une association de moto ou de pétanque, ce n'est pas spécifique à notre statut de consom'acteurs* » (Grégoire). Les autres formes de soutiens sont d'ordre logistique : « *la mairie et la communauté de communes nous apportent une aide logistique, c'est-à-dire qu'ils mettent à notre disposition les locaux, la place, le matériel et des choses plus pratiques pour les marchés fermiers que l'association organise tous les deux ans* » (Jeanne).

Plus globalement, « *c'est du rôle des collectivités territoriales de soutenir les circuits de proximité par le biais des cantines scolaires ou de la RHD, de mettre en place ou soutenir des réseaux comme Résalis⁷⁹ qui favorisent l'approvisionnement en bio local* » (Valentine). Par ailleurs, « *les collectivités peuvent acheter beaucoup plus facilement un local ou le mettre à disposition pour installer un épicier, surtout dans les petites communes. Mais je reconnais que c'est plus pérenne si l'initiative vient de la base, des citoyens* » (Corine). Certains membres estiment aussi que les collectivités ont un rôle en matière d'accès au foncier, car « *l'attribution des terres pose un problème pour les petits producteurs et le fonctionnement de la SAFER rend difficile l'accès aux terres. Ce n'est pas un problème individuel ou d'association, c'est vraiment une question institutionnelle* » (Corine). C'est aussi l'avis de ce fonctionnaire d'une collectivité territoriale à la retraite et membre de Bêche à Melle :

⁷⁹ <https://www.restaurationcollectivena.fr/fournisseur/resalis/>

Le gros problème aussi c'est l'acquisition de terres, ça passe par la Safer qui a des priorités quelques fois sur les gros exploitants qui font des trucs sur 200-300ha et le maraîcher qui a besoin de 5ha n'arrive pas à les trouver. Par exemple on [Bêche à Melle] participe au financement de Terre de Liens puisqu'on a un de nos producteurs, l'éleveur de viande bovine et porcine qui a été accompagné par Terre de Liens. Si Terre de Liens peut acheter des terres pour permettre à des agriculteurs de s'installer en bio, les communes et comcom peuvent aussi le faire.

Grégoire

Pour ce retraité enfin, les collectivités sont plus armées que les producteurs pris individuellement pour jouer un rôle de lobby auprès des États afin d'infléchir les décisions sur les aides agricoles comme il le décrit dans l'extrait ci-après.

Je pense que là où les élus devraient pouvoir faire quelque chose quand même, c'est au niveau de l'Etat, c'est au niveau des aides qui sont apportées aux agriculteurs bio, parce qu'il y a des aides financières de l'Europe. Ici par exemple sur la Charente Maritime il y a [un agriculteur] qui est un homme politique en même temps et qui est assez connu. Il râle parce que ça fait 3 ans qu'on ne lui a pas versé les aides qui lui étaient promises. Ça, c'est du domaine du politique, du politique local, du politique national. C'est des aides qui étaient promises par l'Europe pour les installations et pour le maintien d'une agriculture bio. ..., ça fait 3 ans qu'on lui doit des aides qu'on ne lui a pas versé alors que les producteurs céréaliers qui mettent du glyphosate partout, eux, ils les touchent les aides de l'Europe. Là il y a quand même un problème politique qu'il faudra régler. Mais ça, c'est des choix, c'est des décisions, ça se passe au niveau des collectivités qui peuvent faire pression sur les régions parce que c'est les régions qui gèrent maintenant certains fonds de l'Europe. Si les collectivités arrivent à mettre la pression sur les régions, les régions peuvent agir au niveau de l'Etat et de l'Europe. Mais un petit producteur de 5ha, personne ne va l'écouter et c'est dommage.

Grégoire

En dehors de quelques appuis logistiques directs, les perceptions de Bêche à Melle sur le rôle des collectivités territoriale peuvent se résumer en trois points : (i) la restauration collective, notamment les cantines scolaires et de la Restauration Hors Domicile (RHD) ; (ii) faciliter l'accès au foncier agricole en collaboration avec les SAFER, en particulier pour les "petits" producteurs ; (iii) faire pression sur le niveau de collectivité supérieur pour infléchir l'orientation des aides et des pratiques (plus durables comme l'agriculture biologique).

VI.2.6. Les Organisations professionnelles agricoles et collectivités territoriales en action sur le champ des circuits agroalimentaires de proximité

VI.2.6.1. Les Organisations professionnelles agricoles

Les Organisations professionnelles agricoles (OPA) désignent un ensemble diversifié de structures agissant dans le domaine du développement agricole. D'après Cordellier et Guen (2008), leur histoire contemporaine a été marquée par quatre structures de représentation des agriculteurs : la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Aux côtés de ces structures visibles, d'autres réseaux complètent l'offre des services de développement agricole en la diversifiant (Cerf et Lenoir, 1987). Ces autres réseaux ont été institutionnalisés en 2008 (Bivas et al, 2017) dans le cadre du Programme National de Développement Agricole et Rural⁸⁰ (PNDAR) instauré en 2004 (Art R 822-1 du Code rural et de la pêche maritime). Cette institutionnalisation s'est traduite par une mobilisation de ces "autres" réseaux autour d'un contrat d'objectifs commun qui a conduit à la constitution des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR).

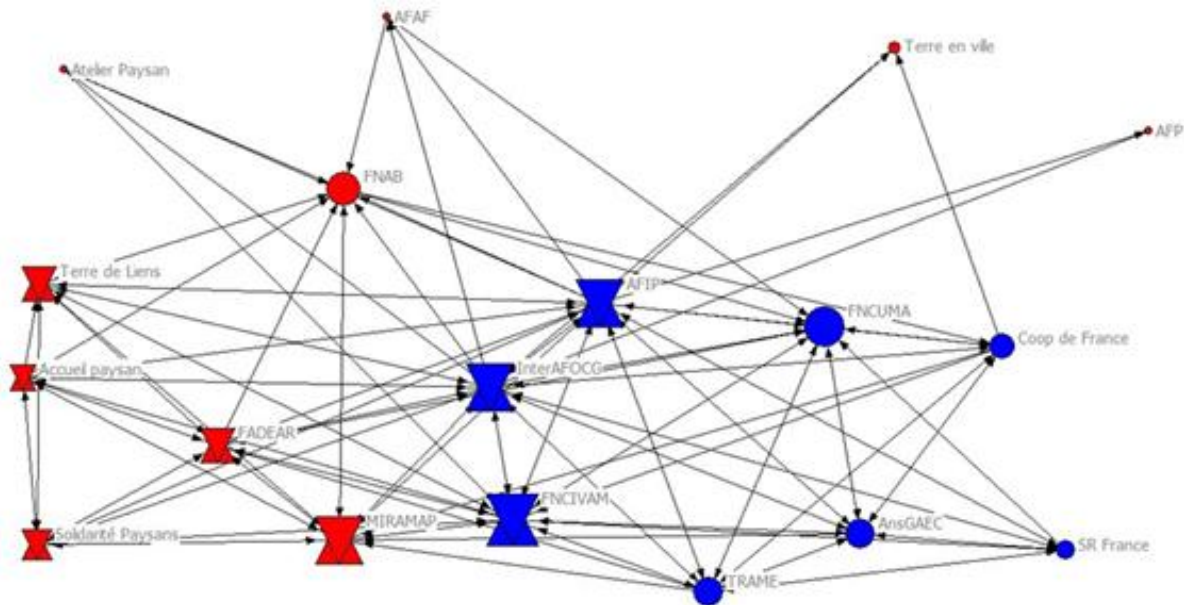
D'après Vollet et al (2021), cette institutionnalisation des ONVAR a marqué la reconnaissance de leur rôle dans le champ du développement agricole et rural. Au nombre de 8 au départ en 2008, les ONVAR regroupaient 18 réseaux en 2014 dans le cadre le cadre de l'AAP ONVAR 2014-2020⁸¹ (figure 18). Dans un de leurs recueils d'expériences publié en décembre 2013 et intitulé *Innover dans l'accompagnement des projets agricoles et ruraux*, ces ONVAR se différencient dans le paysage du développement agricole par leur posture. Selon ce recueil, cette posture « repose sur une logique ascendante qui peut être comparée à l'art d'accoucher, où l'accompagnateur aide la personne ou le collectif à faire émerger ses idées et connaissances

⁸⁰ Il s'agit d'un programme pluriannuel dont l'objectif est d'orienter les actions des acteurs du développement agricole et rural vers des objectifs prioritaires du Ministère de l'agriculture | Légifrance - Lancement d'un appel à propositions à destination des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (AAP ONVAR 2015-2020) | Consulté le 3 février 2022 | <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=38408>

⁸¹ Appel à propositions à destination des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (AAP ONVAR 2015-2020) | *Ministres de l'agriculture et de l'Alimentation* ; Consulté le 18 février 2022 | <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2014-441>

contrairement au conseiller-expert qui transfère ses connaissances à l'agriculteur⁸² ». Comme le confirme une animatrice d'une structure membre rencontrée dans le cadre de notre terrain, « on n'est pas là pour donner des conseils ou apporter de la technique, mais plutôt une espèce de fil rouge où on aide la personne ou le groupe à aller d'un point A à un point B » (Adear).

Figure 18 : Les 18 structures ONVAR et leurs relations



Source : Vollet et al (2021)

Lecture selon les auteurs : *Le symbole correspondant à une structure est d'autant plus gros qu'elle est citée comme « partenaire » par les autres. En bleu, les structures Onvar depuis 2008 ; en rouge, les structures devenues Onvar en 2014 ; les membres du réseau InPACT sont symbolisés par deux triangles renversés (les autres par un rond).*

Pour revenir aux organisations professionnelles agricole ONVAR compris, le développement agricole dans sa configuration actuelle est le fruit d'une expertise historiquement façonnée par ces OPA qui continuent d'en détenir le monopole. Mais leur histoire est aussi celle des rapports de force parfois conflictuels à cause de leur diversité en partie. A titre illustratif, dans l'étude conduite par Bivas et al (2017), 70% des ONVAR ont déclaré ne pas pouvoir travailler avec les chambres d'agriculture pour trois raisons principales :

- ✓ Différences d'approches : les chambres sont perçues par les ONVAR comme des structures à approches descendantes laissant peu de place à la co-construction. Par ailleurs, l'accompagnement des chambres est plus tourné vers les aspects technico-économiques que socio-environnementaux ;

⁸² L'accompagnement, vecteur d'innovation ! | civam » | Consulté le 25 janvier 2022 à l'adresse suivante : <http://civambassenormandie.org/?p=1073> | <http://civambassenormandie.org/wp-content/uploads/2014/02/innover-dans-laccompagnement.pdf>

- ✓ Divergences idéologiques : les modèles agricoles défendus étant en opposition ;
- ✓ Situations de concurrence/prédation où, du point de vue des ONVAR, les chambres, peu innovantes, viennent s'approprier leurs projets et leurs innovations.

Selon cette même étude, 41% des ONVAR ont déclaré n'avoir aucune relation avec les acteurs institutionnels, alors que ces derniers sont encore aujourd'hui les financeurs majoritaires du développement agricole. Cependant, il existe des interactions historiques entre les OPA et les acteurs institutionnels, ces derniers étant chargés de financer le développement agricole mis en œuvre par les OPA. Cet aperçu montre que le monde agricole est fait de rapports de force caractérisés par des oppositions et divergences (de modèles agricoles, de posture, ...), de concurrence/prédation, au moins sur l'accès aux financements. La perception des OPA sur l'intervention des collectivités territoriales doit donc se lire dans ce contexte concurrentiel et de rapports de force. Les OPA participant à notre étude sont : les Chambres⁸³ d'agriculture (CDA), l' Afipar ; Terre de Liens Limousin ; l' Adear Limousin et CIVAM Limousin. En dehors des CDA, les quatre autres sont des ONVAR.

VI.2.6.2. Perceptions du rôle des collectivités territoriales par les OPA

Les cinq OPA rencontrées entretiennent toutes des collaborations avec les collectivités territoriales. Ces interactions sont le plus souvent initiées par les collectivités territoriales à travers des sollicitations nombreuses et régulières. Certaines sollicitations se font en bilatéral (collectivité une seule OPA), d'autres dans le cadre d'une collaboration multi-partenariale (avec plusieurs OPA). Mais malgré ces fréquentes collaborations, leur perception sur le rôle des collectivités semble plus mitigée voire négative, probablement en raison du fait que ces collectivités interviennent dans le pré carré des OPA.

Pour la Chambre d'agriculture, le regain d'intérêt des collectivités à intervenir sur les questions agricoles se justifie d'une part, du fait qu'elles « *ont un problème de maîtrise de leur foncier sur lequel elles sont régulièrement en conflit avec les chambres d'agriculture, mais parfois ça débouche sur des compromis gagnants-gagnants* » (CDA2). D'autre part, « *les collectivités ont fait leur entrée en agriculture beaucoup plus par le biais de l'alimentation, en particulier par les cantines scolaires dont elles sont responsables* » (CDA1). Pour ce dernier (CD1), cette

⁸³ Nous avons rencontré deux agents des chambres d'agriculture de la Corrèze que nous représentons par CDA1 et celui de la Haute-Vienne (CDA2). Pour Terre de Liens, nous avons été bénévole au sein du conseil d'administration pendant 2 ans. A ce titre, nous avons réalisé une série d'observations, mais pas d'entretiens.

entrée des collectivités par les cantines scolaires « ouvre un vrai terrain d'interactions avec les chambres d'agriculture pour définir les modalités de réponse à cette nouvelle demande qui n'existait pas il y a quelques années ». Pour ce faire, « les collectivités doivent impulser les micro filières locales en lien avec les chambres d'agriculture qui connaissent mieux le terrain et les producteurs. Comme ça, les chambres vont les aider à organiser ensemble cette nouvelle offre, c'est-à-dire savoir quoi produire, quelle quantité, où transformer, où livrer, avec quelle logistique » (CDA1). Dit autrement, « les collectivités doivent s'appuyer sur les chambres qui connaissent mieux le terrain et les producteurs » plutôt que de chercher à intervenir directement. Dans cette même logique, le rôle des collectivités est « d'amener les différents partenaires autour de la table en respectant la place de chacun d'eux dans les projets » (CDA2), c'est-à-dire :

Les collectivités ont une place politique parce qu'elles savent ce qu'elles veulent faire [(approvisionner les cantines)], elles ont le plan financier parce qu'il faut de l'argent et une fois que ces deux sont réunis, elles sous-traitent l'activité et signent des partenariats avec les Chambres. Mais ces partenariats doivent être basés sur des actions concrètes pour créer la confiance mutuelle, sinon elles diront encore ils [(les chambres d'agriculture)] ont réfléchi, ça a coûté de l'argent mais ils n'ont rien fait comme d'habitude.

CDA1

Cet aperçu donne une perception un peu critique des uns sur les interventions des autres (« ... mais ils n'ont rien fait comme d'habitude »). Dans ce contexte, il y a un consensus de toutes les OPA rencontrées sur les créations des postes dédiés aux questions agricoles au sein des collectivités territoriales. Ces postes sont négativement perçus, comme l'illustrent ces deux extraits parmi beaucoup d'autres recueillis : « Il ne suffit pas d'embaucher un chargé de mission ou un référent à la collectivité pour faire de l'agriculture, il ne peut pas faire un travail de terrain parce que ce n'est pas un animateur de terrain » (Adear) ; « les chambres d'agriculture sont bourrées de techniciens qui connaissent leur travail, les réseaux existent déjà, ce n'est pas la peine de réinventer [les postes] dans une collectivité, il faut utiliser ces partenaires qui savent déjà bien faire ce travail » (CDA1).

En effet, les collaborations entre les deux catégories d'acteurs annoncées au début de la section s'inscrivent et doivent se lire dans ce contexte. Sous cet angle partenarial, le rôle que jouent les collectivités (ou qu'elles peuvent jouer), selon ces OPA, est un rôle financeur à travers les appels à projets qui restent le mode d'action majeur. C'est le cas, entre autres, des Aides de la Région

Nouvelle Aquitaine⁸⁴ « *qui nous ont permis d'accompagner la mise en place des initiatives collectives comme les magasins de producteurs* » (Afipar). Selon cette animatrice, ces aides « *constituent un apport non négligeable surtout au lancement d'un projet, c'est l'étincelle qui fait démarrer l'initiative* ». En plus des 80 magasins de producteurs recensés⁸⁵ en 2020 sur l'ensemble de son territoire, la Nouvelle Aquitaine « *peut encore accueillir une centaine de nouveaux gros magasins de producteurs, soit un investissement total de plus de 10 millions d'euros* ». Sa perception du rôle des collectivités peut être résumée comme suit :

Les collectivités peuvent faire connaître ces différents besoins sur leurs territoires, encore faut-il que les structures qui produisent ces données, en l'occurrence c'est nous, il faut qu'on soit soutenu par la Région aussi pour le faire. Il y a aussi cette dimension de porter à connaissance qui me semble importante à assurer par les collectivités. Elles peuvent vraiment aider pour vulgariser ces choses-là en nous finançant pour l'organisation des rencontres avec tous les acteurs d'un territoire pour motiver davantage les plus intéressés. Mais après ça peut tomber complètement à plat si les gens ne viennent pas à la réunion, ou ils viennent mais ne sont pas intéressés ou ils sont intéressés mais n'ont pas envie de travailler avec ceux qui sont autour de la table.

A l'instar des chambres d'agriculture, l'idéal perçu des membres d'ONVAR rencontrés est d'être les interlocuteurs (pour ne pas dire bénéficiaires) directs des producteurs sur les interventions des collectivités territoriales. Pour ces acteurs, les rôles des collectivités devraient consister à leur doter davantage de moyens (financiers) opérationnels comme en témoignent les deux animatrices du réseau InPACT Limousin (Adear et Civam). Ces dernières reconnaissent que leurs structures respectives sont fréquemment sollicitées par les collectivités, parfois très en amont, dès les phases de réflexion et de formulation des projets. Cependant, confrontés aux difficultés financières et d'effectifs, leurs structures ne sont pas toujours représentées à ces réunions faute de moyens (financiers et humaines), surtout lorsque ces temps de réflexion ne sont pas financés. En outre, la différence de méthodes d'intervention entre les deux acteurs vient ajouter une difficulté supplémentaire : « *elles [collectivités] ont tendance à vouloir créer des projets à la place des acteurs et dès qu'elles ont une idée, elles n'ont envie que de ça* » (Adear). Aussi, face à la concurrence sur l'accès aux financements, « *on a l'impression de ne*

⁸⁴ Guide des aides de Nouvelle-Aquitaine. Consulté le 1 juin 2022 à l'adresse suivante : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>.

⁸⁵ D'après l'animatrice, les aides sont désormais plafonnées à 100 000€ par magasin de producteurs. Pour en savoir plus sur la répartition des 80 magasins existants, voir : L'AFIPAR recense 80 magasins de producteurs en Nouvelle Aquitaine | Consulté le 19 juin 2021 à l'adresse suivante : <https://www.afipar.org/post/1-afipar-recense-80-magasins-de-producteurs-en-nouvelle-aquitaine>

pas faire le poids face à la Chambre d'agriculture pour répondre à des appels à projets ou répondre à des prestations des collectivités » (Adear) ; « nous ne sommes plus identifiés comme interlocuteurs sur cette thématique [d'accompagnement] » (Civam).

Si les propos de ces deux OPA révèlent la profondeur des difficultés de collaboration avec les collectivités, ils révèlent aussi, de notre point de vue, une erreur stratégique. En plus d'avoir elles-mêmes « *l'impression de ne pas faire le poids face aux chambres* », l'une des animatrices rencontrées confirme le fonctionnement bien connu de ces structures et selon lequel « *le plus gros boulot dans nos associations est fait par les bénévoles* » (Civam). Partant de ce fait, si *le gros boulot est fait par les bénévoles*, l'argument de leur manque de ressources (humaines en particulier) pour être présentes partout au même titre que « les gros » peut être relativisé. En effet, nous estimons que si leur fonctionnement dépend largement des bénévoles, pourquoi ces derniers ne peuvent-ils pas les représenter aux côtés des autres acteurs ? En d'autres termes, rien n'oblige ces organisations à envoyer les salariés déjà en sous effectifs à ces réflexions non rémunérées. Nous précisons notre position dans l'encadré ci-dessous.

Au-delà des collaborations directes, ces membres du réseau InPACT Limousin estiment que « *les collectivités ont un rôle à jouer sur la sensibilisation des consommateurs, leur faire savoir qu'il y a des producteurs locaux qui font des produits de qualité et les mettre en relation éventuellement* » (Adear). Selon cette animatrice de Terre de Liens, « *les collectivités manquent de politiques pour mettre en valeur leurs territoires. Et comme elles s'y mettent maintenant avec leurs chargés, elles ont des difficultés à trouver des porteurs de projet parce que leurs méthodes ne sont pas toujours adaptées à ce que veulent les gens ; les gens [porteurs de projets] veulent de petites fermes en toute autonomie. Sinon si c'est les gros exploitants, et ces gros exploitants, ils savent où et comment les trouver les terres* ». Dans cette logique, « *sur des territoires comme le Limousin où le foncier est relativement facile d'accès, les quelques rares candidats à l'installation n'ont aucune envie d'aller s'enchaîner avec une collectivité où ils auront des comptes à rendre* » (Adear). Enfin et toujours cette même animatrice, « *les Régions et Départements doivent impulser une politique [agricole et alimentaire] et financer les structures pour le travail de terrain ; les mairies doivent être dans une posture d'écoute, de communication et d'aide à l'émergence des projets sur les territoires ; elles [(mairies)] doivent aussi avoir un rôle d'accueil de nouvelles populations et communiquer sur l'offre existante sur leurs territoires* ».

Encadré 10 : Position sur le manque de moyens de certaines OPA

En tant que bénévole membre du conseil d'administration *Terres de Liens Limousin*⁸⁶ (membre du réseau InPACT et qui partage cette perception), nous avons observé que la collaboration avec les institutions publiques en général n'était pas identifiée comme une priorité absolue. Par exemple, les sujets traités en conseil d'administration portaient majoritairement sur : la vieille foncière, les acquisitions de fermes, l'organisation et collecte des dons, les études de dossiers des porteurs de projets d'installation, l'organisation du suivi des fermes Terre de Liens, organisation et/ou participation à des événements (marche pour le climat, ateliers de collecte de fonds, etc). Au sein du conseil d'administration, il y avait un groupe de travail « collectivités » à l'échelle du Limousin dont les missions étaient entre autres de participer l'élaboration de certains documents de planification (SCOT et PLUi en particulier). Ce groupe a d'ailleurs été fusionné en un groupe collectivités Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la réorganisation de Terre de Liens Nouvelle Aquitaine. En effet, dans le mandat du conseil d'administration, il n'a jamais été question de chercher à accroître la collaboration avec les collectivités en vue d'éventuelles candidatures aux appels à projets. En d'autres termes, l'accès aux financements des collectivités territoriale n'est pas identifié comme un axe stratégique de mobilisation de ressources. Ainsi, si ces associations n'arrivent pas à être présentes aux rencontres de réflexion non financées alors que les bénévoles peuvent bien le faire, les chambres continueront à occuper le terrain. En définitive, si elles veulent faire le poids face aux chambres, ces OPA doivent considérer les appels à projets comme un de leurs domaines d'activité ; ce qui permettra d'intensifier leurs interactions avec les collectivités, mieux socialiser avec les pratiques et procédures de financements afin de les infléchir de l'intérieur. Pour cela, elles doivent se désencastrer au moins partiellement du fait associatif qui les maintient dans une recherche d'autonomie, laissant par conséquent toute la liberté aux chambres d'agriculture.

En guise de conclusion sur ce point, les OPA reconnaissent aux collectivités territoriales des rôles incontournables, notamment en termes « d'impulsion » des initiatives et de « maîtrise foncière ». Les collectivités doivent aussi mieux « valoriser leurs territoires » par le biais des « sensibilisations » afin d'attirer les porteurs de projets. Elles peuvent s'appuyer pour cela sur l'expertise/l'expérience de terrain qui existent déjà dans ces réseaux, ce qui devrait se traduire des « *conventions de financements* » souples et adaptées sur des « *objectifs clairs* ».

⁸⁶ En tant que bénévole membre du conseil d'administration entre mai 2018 et juin 2019. Le conseil d'administration se réunissait tous les derniers mercredis de chaque mois à partir de 19h.

VI.2.7. La perception des collectivités territoriales sur leurs rôles

Nous décrivons dans cette section, le regard porté par les collectivités sur leurs propres interventions. Notre argumentaire s'appuie sur les propos de quelques collectivités de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Le tableau 11 ci-après rappelle le profil des personnes enquêtées dans cette catégorie d'acteurs. Rappelons également que ces entretiens ont été complétés par des observations participantes déjà évoquées (comité de pilotage des PAT de Tulle Agglo et de Limoges métropole⁸⁷), ce qui a permis d'avoir plusieurs échanges informels avec les Chargés de mission agriculture et alimentation, et d'accéder à certaines ressources internes. Soulignons enfin que ces questions agricoles et alimentaires sont portées par le service « Développement économique » au sein des collectivités interrogées.

Tableau 11 : Personnes enquêtées dans les collectivités

| Fonction | Territoire | Prénom |
|--------------------------|-------------------|----------|
| Elus | Corrèze | François |
| | Ouest Limousin | Gérard |
| Chargé de mission/projet | Tulle Agglo | Claude |
| | Limoges métropole | Aline |

Source : données d'enquête

VI.2.7.1. Tulle Agglo : retour sur une démarche volontariste

La communauté d'agglomération de Tulle Agglo a lancé, depuis une dizaine d'années (2012), une démarche de soutien à la (re)dynamisation de l'agriculture au niveau local. Cette démarche que nous qualifions de "volontariste" (le secteur ne faisait pas partie de ses domaines de compétences obligatoire à l'époque), a doublement impacté les deux initiatives étudiées sur ce terrain. Dans la volonté de promouvoir l'émergence des initiatives agricoles localement, Tulle Agglo a joué un rôle d'animateur permettant la constitution du groupe de la SAS Paysans Cœur de Corrèze d'une part. d'autre part, l'Agglo a contribué au financement de la construction de l'atelier de transformation. Dans cette même logique, l'action de Tulle Agglo a facilité pour, La Dépaysante, le fait de ne pas se refermer sur elle-même et sur ses réseaux associatifs, en

⁸⁷ Ce PAT n'a pas fait l'objet de la présente étude, nous y avons participé en tant qu'observateur suppléant de Julien Dellier, l'un des co-encadrants de cette thèse et le référent de Limoges Métropole au sein du Laboratoire.

l'intégrant dans sa démarche territoriale (via *Mon Territoire a du Goût*), puis en la mettant en relation avec les acteurs.

Pour faire un petit zoom sur la démarche de l'Agglo, « *elle est partie de quelques interrogations simples, notamment sur les choix de modèles technico-économiques agricoles et la place des unités de production de taille modeste permettant l'accueil de nouveaux entrepreneurs exogènes d'une part, et aux acteurs du territoire de se réappropriier certains choix individuels et collectifs quant aux modes de production, de transformation et de consommation d'autre part* » (Claude). Plus concrètement, « *la question qu'on s'est posé et on continue de se la poser d'ailleurs, c'est comment les circuits courts de proximité peuvent-ils être un outil de restructuration et de redynamisation de l'économie locale et concilier les différentes dynamiques et interrelations en jeu sur le territoire ?* » (Ibid). C'est donc suite à ces interrogations que, « *nous avons adopté une démarche de concertation avec tous les acteurs qui gravitent autour de ces problématiques comme la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, le Conseil Départemental, la DRAAF, les élus, les associations, les centres de formation technique et professionnelle, la Safer* » (Ibid).

La démarche s'inscrit donc dans une dynamique visant à favoriser la cohabitation « *des unités de production de taille modeste* » aux côtés du modèle d'élevage dominant. L' élu rencontré dans le cadre de nos entretiens précise les objectifs de cette démarche : « *notre volonté de départ, c'est vrai je suis le pilote mais ce n'est pas ma volonté à moi seul, c'est que nous arrêtons la spirale du déclin de l'agriculture sur l'Agglo, parce que dans un territoire comme le nôtre, on peut raconter ce qu'on veut, la colonne vertébrale c'est la ruralité et si cette colonne vertébrale n'existe plus, il n'y aura plus la ruralité* » (François). Ainsi, pour se démarquer et favoriser l'émergence de ces unités de taille modeste, l' élu souligne : « *on n'a pas à accompagner c'est ce qui s'est toujours fait en agriculture, c'est-à-dire les trucs de filières, on installe les élevages de bœufs, de porcs, de poulets, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de l'agriculture et l'un n'est pas antinomique de l'autre ; il faut qu'on sorte ça. Nous, il faut qu'on trouve notre place qui est d'installer les gens et je crois qu'il faut qu'ils [ces gens] aient une autonomie, et pour nous c'est tout le travail qu'il y a à la diversification* » (Ibid).

Cependant, « *il faut souligner que ce n'était pas gagné d'avance et si nous en sommes là aujourd'hui, si tout ceci a été possible, c'est grâce à la réceptivité des élus locaux de l'époque* » (Claude). Les points ci-après présentent quelques éléments saillants de notre échange avec l' élu de l'Agglo.

- ✓ **Emergence de la démarche** : *Une de mes petites fiertés et Claude n'y est pas tout à fait pour rien quand même, avec notamment l'autre élu qui s'occupe beaucoup de ça, doucement et modestement, on a réussi à imposer cette idée [d'intervention dans le domaine agricole)]. Non pas que tout le monde y adhère, il faut être réaliste, mais on nous écoute et on ne nous empêche pas de faire. Et pour notre ambition, on s'est donné le temps des petits pas ; on a essayé de travailler, de rassembler le maximum de partenaires, même s'il y en a qui regardent ça d'un œil lointain. Mais ce qui est important comme je viens de le dire, ce n'est pas les avoir tous, c'est surtout ne pas les avoir contre. Et petit à petit, je vois il y a les gens, par exemple la profession agricole qui au début étaient très dubitatifs voire hostiles, devenir plutôt collaboratifs. Il y a encore du boulot mais c'est beaucoup mieux. Donc notre ambition, c'est de faire de petites choses dans la mesure où on ne peut pas tout faire parce qu'on n'a pas les moyens, ça c'est la réalité. Ce n'est pas ici que tout se décide, c'est la PAC et si demain matin l'Europe dit on fait +10% sur les aides ou on fait -10%, ici on dira qu'on n'est pas d'accord, on n'est pas content, mais ça s'arrêtera là. Il y a un système qui est ce qu'il est, il y a des choses qui ne nous conviennent pas, mais si on veut travailler à les faire évoluer, c'est à notre niveau qu'il faut que nous travaillions.*

- ✓ **Compétences mobilisées et rôles** : *Un territoire comme le nôtre et c'est le rôle de toute agglo ou d'une communauté de communes, on a deux prérogatives ou fonctions de bases : il y a le développement économique et l'aménagement de l'espace. Et l'aménagement de l'espace dans la ruralité, on ne peut pas faire sans les paysans. Nous, nous pensons qu'il faut que les gens soient autonomes et cette autonomie c'est au niveau du foncier qu'on a du travail pour que ces gens-là puissent s'installer. Tant qu'on ne travaillera pas sur l'accès au foncier et la possibilité de s'installer, parce qu'on est un territoire où on ne sait pas finalement où est-ce qu'il va avoir du foncier, c'est toujours très difficile pour celui qui est à l'extérieur de s'installer. On a un travail à faire et c'est pour ça qu'on veut monter ce projet sur Saint Clément pour avoir une réserve foncière ; on commencera par là et si c'est possible on le dupliquera. Donc nous on est entré dans cette affaire-là [agriculture et alimentation] par l'économie et par l'aménagement. Si on prend 150 communautés de communes, le discours sera toujours le même, mais tout le monde n'a pas réalisé un atelier de transformation, tout le monde n'a pas fait une société d'économie mixte, tout le monde ne fait pas un PAT. Quand les gens passent, ils disent c'est un beau bâtiment, on y fait des bonnes choses ; là, ce n'est plus de grandes phrases, de dire on veut faire de la centralisation, de la diversification, etc. non, c'est du concret, c'est visible et c'est comme ça vous arrivez à convaincre.*

- ✓ **Place de la collectivité** : *Je pense qu'il faut qu'il y ait une autonomie et pour que les gens soient autonomes, il faut que la collectivité se place de sorte de leur permettre d'avoir cette autonomie. Ce que je ne veux pas dire, c'est comme ceux qui disent on veut faire 100% local, c'est une bêtise ; par contre il ne faut pas être 100% dépendant de l'extérieur. Encore ce matin j'ai croisé un gars qui est en train de se convertir en bio en élevage porcin et il discutait avec un technicien qui lui disait qu'il y a des coopératives, que c'est de l'intégration totale, c'est-à-dire que le paysan, on lui fournit l'alimentation, il ne décide ni du prix ni de la formule, on lui donne les cochons au nombre qu'il lui faut et tout ça. Et ce que je vous dis là, c'est une*

conversion en bio. Ce paysan-là il va faire du travail à leur façon, il sera un tâcheron. Je pense que ce qu'il faut, c'est qu'il faut qu'on favorise les gens pour qu'ils disent si demain matin ils ont envie de travailler avec 3000 poulets par an qu'ils puissent travailler avec 3000 poulets, s'ils en ont envie d'avoir des bâtiments de 30 000, tant mieux pour eux et ça c'est autres choses. Si ceux qui disent moi j'en veux 3000 parce que je les abats, je les transforme, j'ai envie de les nourrir comme ça, j'ai envie d'utiliser telle espèce plutôt que telle espèce, c'est un choix. C'est ça la finalité, c'est-à-dire au bout d'un moment et on en revient à la politique, si on veut maintenir la valeur ajoutée sur un territoire comme le nôtre, il peut y avoir des milliers de pistes, mais il y en a deux que nous privilégions : il faut arrêter la spécialisation notamment sur l'élevage bovin, et il faut arriver à diversifier les productions et c'est ce qu'on essaye de faire avec l'atelier.

- ✓ **Difficultés de coordination** : *Nous, on avait voulu monter une plateforme pour la restauration collective sur l'Agglo et il s'est avéré que le Département dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE) voulait en monter une sur l'ensemble du département avec les communes de l'autre côté du département (Brive et Uzerche). On s'est dit banco ça tombe très bien et on s'est engagé à l'échelle du Département. Sauf que ce qu'on a oublié, il faut avoir les mêmes ambitions derrière. Moi au niveau de l'Agglo je les connais bien, sur le Département je les connais moins bien. Donc un des problèmes, c'est qu'il faut que l'on sache bien quels sont les besoins en termes de volumes et de types de produits, etc. de telle façon qu'on comprenne qu'est-ce qu'il y a à produire et est-ce que c'est rentable pour le producteur. Parce que si demain on dit qu'il faut 20 tonnes de fraises, est-ce qu'on les a sur le Département, je sais qu'on les a. Mais si on dit qu'on les prend à 2€ le kilo, les producteurs diront qu'il n'y a pas de fraises.*

Pour résumer les points ci-dessus, la dimension volontariste de la démarche de Tulle Agglo a été mise en exergue avec un caractère plus ou moins militant en faveur des petites unités autonomes. La collectivité inscrit sa démarche dans une stratégie de diversification et de circuits courts avec comme objectif principal qui est *d'installer les gens*. Dans cette logique, l'un des points forts est la recherche de foncier par l'activation des compétences « aménagement » et « économie ».

VI.2.7.2. Rôle des collectivités dans l'Ouest de la Haute Vienne

Dans l'Ouest de la Haute-Vienne, les problématiques agricoles sont relativement similaires à celles de Tulle Agglo comme nous l'avons indiqué dans la présentation des terrains et que le confirme cet élu de Nexon : *« ici comme partout ailleurs dans la région, nous sommes confrontés à deux problèmes majeurs que sont le phénomène du grossissement régulier des exploitations et les difficultés de reprises »* (Gérard). Mais malgré la similitude des

problématiques, notre analyse montre que les stratégies adoptées dans les deux territoires sont différentes.

Nexon⁸⁸ est une commune sous influence de la ville de Limoges et qui était encore sous l'expérimentation de la fusion dans le cadre de la loi NOTRe⁸⁹ : « on a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec la Réforme territoriale et on va être honnête, ça nous a demandé beaucoup de travail et de temps pour harmoniser un certain nombre de services et de politiques sur le territoire » (Gérard). Même si les questions agricoles et alimentaires sont discutées au niveau de cette intercommunalité, celle-ci n'a pas de personnel affecté à ces questions comme c'est le cas à Limoges Métropole et Tulle Agglo. Les points forts de notre échange avec l' élu sont présentés comme suit.

- ✓ **Stratégie et compétences activées** : *En matière d'agriculture, il y a la volonté de travailler avec la chambre d'agriculture à l'accompagnement des reprises d'exploitations de manière à essayer d'éviter les phénomènes de concentration de terres qu'on observe aujourd'hui. Parce que disons-le, les circuits courts correspondent comme ça dans les têtes, mais c'est aussi vrai dans les faits, à des exploitations qui se sont spécialisées dans ces domaines et qui sont assez régulièrement des exploitations diversifiées. Dans la plupart du temps la commercialisation en circuits courts vers ici, c'est du poly-élevage. Et l'une de nos actions, c'est la préservation des terres agricoles dans le cadre des plans locaux d'urbanisme. Et dans ce cadre, il faut dire que la loi a été dure avec les communes rurales et a été très favorable à la protection des espaces agricoles. La loi a raison d'interdire la poursuite de l'urbanisme linéaire et elle a raison d'interdire le mitage, c'était le cas mais ça devient particulièrement dur même pour les agriculteurs de manière à préserver au mieux les terres agricoles. Pour ce qui est de la participation communale au maintien des activités agricoles, rappelons quand même que ce sont les communes qui entretiennent les routes et que ce sont les agriculteurs qui les défoncent avec leurs tracteurs et leurs camions d'approvisionnement d'aliments, etc. Donc on assure l'accessibilité des exploitations, ce n'est pas rien. Là où nous on peut aussi apporter des aides, elles ne sont pas uniquement financières, ça peut être de communiquer sur le sujet. Au-delà de ces grands principes, notre communication est importante et parmi nos éléments de communication il y a toute l'action sociale en direction des familles et puis il y a toute cette participation intercommunale au développement de l'ESS et dans le cadre de l'ESS on a les circuits courts mais il n'y a pas que les circuits courts. La commercialisation en circuits courts est inscrite dans la politique intercommunale de développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Dans le cadre de l'extension de sa compétence économique et commerciale, la communauté de communes a pris des dispositions pour rendre désormais*

⁸⁸ Commune d'implantation de V'la Aut'Chose et plus importante ville de la communauté de communes, le reste des membres étant des communes rurales.

⁸⁹ NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

éligibles les associations au soutien intercommunal au même titre que les autres commerces en ce qui concerne les aménagements immobiliers. Ce qui élargit les possibilités d'appui des collectivités au développement des circuits courts comme par exemple le financement de 3000€ par l'intercommunalité pour l'aménagement des nouveaux locaux de V'la Aut'Chose et dont le montant a été porté à 11000€ dans le cadre d'un nouveau projet d'équipement.

- ✓ **Limites de l'approvisionnement en produits locaux :** *La restauration collective dans les écoles est une responsabilité strictement communale. Pour l'incorporation des produits locaux, il faut assurer la sécurité des approvisionnements et c'est là les limites du circuit court et le problème de la Loi Egalim, elle n'a pas sécurisé les approvisionnements. Sauf à faire de la localisation un argument de choix, en prenant évidemment une difficulté là-dessus, c'est qu'à partir du moment où la localisation est un argument de choix, ça veut dire qu'on prend comme critère de sélection quelque chose qui n'est plus ni le prix ni la qualité du produit parce que la localisation n'est pas un critère de qualité. Sans le critère de prix et de qualité comment faire du circuit court ? La Loi aurait pu nous [collectivités] donner plus de marge en disant que les collectivités ont toute liberté à choisir un produit local si son prix ne dépasse pas 10% du marché courant. C'est vrai que cela signifie de revenir aux bordereaux des prix que l'économie a complètement abandonné, ou de définir des cercles concentriques en fonction de l'éloignement pour mieux réguler le rapport entre la localisation et le prix. Et puis il y a un autre enjeu qui est difficile à évaluer, c'est l'évolution des modes de consommation qui n'ont rien à voir avec la localisation du produit. C'est bien de développer les circuits courts mais il faut de consommateurs à l'autre bout. Ce n'était pas le cas il y a un siècle, au départ il y avait le producteur, il faisait la loi. Aujourd'hui le monde est différent et on mange ce qu'on veut, il faut tenir compte de cette réalité et il faut donc que le producteur d'aujourd'hui s'adapte.*

Au regard de ces deux points, la stratégie intercommunale s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les chambres d'agriculture. Comme l'on peut le relever au niveau du premier point, l'un des objectifs de cette stratégie est « *la préservation des terres agricoles* » en activant pour cela les « *plans locaux d'urbanisme* ». Les autres actions évoquées sont *l'accessibilité des exploitations* et la *communication* autour des enjeux de circuits courts. Sur ce dernier aspect, la compétence mobilisée est *l'action sociale* car les circuits courts relèvent de *l'économie sociale et solidaire*, cette dernière permettant d'accroître et diversifier les possibilités de soutiens financiers.

Le rôle des collectivités du point de vue de Limoges Métropole rejoint quelque peu celui de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus : « *Pour moi le rôle d'une collectivité c'est réussir à mettre tout le monde sur une même table et donner un cadre pour travailler ensemble avec des objectifs communs* » (Aline). Dans ce rôle, « *les collectivités doivent avoir une position neutre sur la table et laisser les acteurs faire leur travail* » (Ibid).

Les deux points ci-dessous présentent la perception de la chargée de mission et des difficultés rencontrées dans sa mission d'organisation et d'animation des acteurs.

- ✓ **Positionnement** : *A l'intérieur de chaque structure d'accompagnement, tout le monde est débordé de travail et on ne prend pas forcément le temps de dire qu'il faut se poser parce que finalement quand on fait le tour des acteurs, tout le monde est d'accord pour faire une action sur les circuits courts. Ça leur a apparu à tous évident, je n'ai pas eu besoin de me battre pour que tout le monde me suive. Mais pour se mettre autour de la table, il fallait qu'il ait quelqu'un qui déclenche cette rencontre, c'est la collectivité. Ce n'est pas moi qui vais sur le terrain, à part pour les cantines où je n'avais pas les sous donc je ne pouvais financer personne pour aller voir les cantines. Mais théoriquement le territoire est là pour faire émulsionner les partenaires autour d'un projet et après les financer pour faire. Souvent c'est rare que le territoire fasse lui-même, on est vraiment là pour motiver et toutes les structures voient très bien l'intérêt de se faire financer parce que j'ai envie de dire que tout le monde est en manque.*

- ✓ **Difficultés et craintes** : *La difficulté qu'on rencontre dans cet exercice, c'est plutôt le rapport entre les partenaires pour savoir qui a le plus de légitimité et c'est là où le rôle de concertation est très important. Entre les différentes structures, ce n'est pas forcément évident de travailler ensemble, elles ont des réseaux et des façons de faire qui ne sont pas identiques, elles ne touchent pas toutes les mêmes types d'agriculteurs, et donc il faut travailler avec ces structures là en même temps pour toucher le plus grand nombre. Il faut réussir à ce que chacun trouve sa place et ça passe parfois par des arbitrages et ce n'est pas toujours évident. De leur [acteurs réunis] point de vue, on est la structure la plus légitime à mettre les gens autour de la table pour discuter des filières d'un bout à l'autre sur l'échelle de notre territoire. Mais il peut aussi y avoir cette façon de voir les choses où on se dit pourquoi eux [les collectivités] ils organisent la réunion alors qu'ils ne voient pas les agriculteurs ? D'où est-ce qu'ils ont leur légitimité ? Mais nous [collectivités] sommes plus au parfum des opportunités qu'eux, on peut lancer des appels à projets et autres. De mon point de vue, l'échelle pour les circuits courts c'est à minima le Département. Après c'est une question de politique, c'est-dire que mes propres élus vont avoir du mal à se dire, c'est le département qui va piloter le truc, on va perdre la main, mais concrètement il faudrait que ce soit une gouvernance supra intercommunale pour avoir une logique plus globale et relayer les différentes initiatives et les différentes possibilités.*

En se fondant sur ces quelques points, nous pouvons souligner que les collectivités évoquent clairement leurs compétences, contrairement aux autres catégories d'acteurs. Parmi elles, les compétences les plus évoquées sont deux : l'aménagement/urbanisme et le développement économique. Cette référence à deux compétences rejoint les conclusions de la littérature présentée en introduction de chapitre (VI.1.2). Pour rappel, nous avons relevé que *l'aménagement* du territoire, à travers ses différents plans (PLU, PLUi, ...), est généralement activé en lien avec les enjeux du foncier agricole (préservation, acquisitions, stockage, ...), des installations et à l'entretien des pistes communales. Quant à la compétence économique, elle représente le levier opérationnel permettant aux collectivités de jouer leur rôle de « financeur ».

Enfin, la compétence sociale est activée en lien avec l'ESS et permet surtout de *sensibiliser les familles* sur les enjeux de l'alimentation. A ces deux compétences identifiées renvoyant à certains rôles, deux autres points ont été particulièrement mis en avant par les collectivités elles-mêmes : le rôle de « *financeur* » via les appels à projets et celui de « *réussir à mettre tout le monde autour de la table et d'animer ces moments de concertation* ». Enfin, la communication autour des initiatives agricoles et alimentaires a été identifiée comme un rôle dont la compétence afférente n'est pas clarifiée.

Mais au-delà de ces caractéristiques générales, la stratégie de Tulle Agglo s'inscrit dans une approche d'intervention directe auprès des bénéficiaires comme le montrent les deux collectifs étudiés sur ce terrain. En Haute-Vienne, les collectivités semblent privilégier une approche de *faire-faire* ou de délégation aux organismes de développement agricole.

VI.2.8. Pour une synthèse des perceptions d'acteurs sur le rôle des collectivités

Les sept points précédents permettent de dégager quelques enseignements généraux quant aux perceptions des acteurs sur la place et le rôle des collectivités territoriales dans les circuits agroalimentaires de proximité. En considérant les trois grandes catégories des acteurs interrogés (collectivités, collectifs et OPA), l'essentiel des perceptions peut se résumer en cinq points synthétisés dans le tableau 12. Deux enseignements interdépendants ressortent de notre analyse : les perceptions d'ordre générique qui convergent sur le rôle positif des collectivités, et celles spécifiques portées par certains acteurs.

Les spécificités font référence aux réticences ou critiques de certains acteurs vis-à-vis des collectivités, comme par exemple les créations de postes de chargés de mission agriculture au sein des collectivités. Alors que ces postes sont clairement mal perçus par l'ensemble des OPA qui y voient une concurrence, certains acteurs, les producteurs en particulier, les considèrent comme nécessaires afin de jouer le rôle de « *relais administratifs* ». Pour rappel, l'objectif de ces relais est de permettre de réduire ce qui perçu comme des complexes et lourds à l'instar de certaines procédures administratives. Il est cependant important de souligner que ce qui peut être considéré comme prises de distance par les acteurs ne visent nullement à remettre en cause le rôle des collectivités territoriales qui, une fois encore, sont bien perçus et souhaités. Ces prises de distance comportent une dimension essentiellement constructive et plaident pour un "assouplissement" des méthodes d'intervention perçues ou qualifiées de « rigides »,

« incohérentes », « procédurières », « descendantes » voire « imposées ». Mieux, ces critiques sont, dans la plupart des cas, accompagnées de propositions de solutions, comme par exemple l'appel à l'exemplarité des collectivités par l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective et/ou dans les réceptions qu'elles organisent. C'est aussi le cas quand les acteurs appellent les collectivités à être dans une « posture d'écoute » et dans une « démarche de co-construction » (principe de subsidiarité). Sur ces points spécifiques enfin, seuls les OPA et les collectivités ont fait référence aux compétences⁹⁰, les autres acteurs (producteurs et consommateurs) ayant adopté une perception plus pragmatique ou opérationnelle dans la formulation des rôles (effectives et souhaitées), ces derniers (rôles) étant souvent directement rattachés à leurs activités.

⁹⁰ Les plus évoquées par ces deux acteurs étant l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le développement économique, l'action sociale.

Tableau 12 : Synthèse des perceptions sur le rôle des collectivités territoriales par les trois catégories d'acteurs

| Rôle des collectivités | Collectivités | OPA | Collectifs |
|---------------------------------------|---|--|--|
| Gouvernance alimentaire locale | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre tous les acteurs autour de la table afin de de définir un cadre commun de collaboration et de concilier les intérêts des uns à ceux des autres - Procéder aux mises en relations des acteurs du territoire | | <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une posture d'accompagnement - Avoir une démarche de subsidiarité permettant de prendre en compte les propositions venant du bas |
| Financement des projets | <ul style="list-style-type: none"> - Appuis aux projets de diversification - Mobiliser l'ESS pour élargir l'assiette de financement des démarches agricoles et alimentaires portées par les acteurs associatifs | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des partenariats de prestation de service | <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des aides financières aux producteurs - Aide au développement des initiatives citoyennes - Mis à disposition de locaux et de personnels - Agir sur les aides agricoles en faveurs des petits exploitants bio |
| Protection du foncier agricole | <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'aménagement du territoire et l'urbanisme au travers des différents plans pour préserver le foncier agricole urbain et rural - Constituer des réserves foncières pour faciliter les installations - Entretien des pistes communales | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les potentialités territoriales et attirer les porteurs de projets - Pour la maîtrise foncière afin de faciliter les installations surtout en hors cadre familial | <p>Agir sur la SAFER pour assouplir les conditions d'accès au foncier agricole</p> |
| Restauration collective | <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser la compétence économique pour : <ul style="list-style-type: none"> o Consolider les démarches d'approvisionnement de la restauration scolaire o Equiper et former les personnels des cantines scolaires o Développer la logistique nécessaire | <ul style="list-style-type: none"> - Financer les OPA pour organiser des producteurs - Financer les OPA à la production des données sur l'offre et la demande - Financer les OPA pour la structuration des filière locales | <p>Faciliter les démarches administratives et l'organisation (logistique, planification) de ce débouché</p> |
| Communication | <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer davantage sur les initiatives agricoles et alimentaires territoriale | <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les OPA à l'identification et à la vulgarisation des possibilités auprès des acteurs potentiellement intéressés, - Sensibiliser les populations aux enjeux de la consommation des produits locaux | <ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'intercommunalité un outil de sensibilisation en direction des communes membres, - Faire la publicité et faire connaître les associations et les producteurs locaux |

Source : auteur



Quant aux perceptions génériques, l'ensemble des parties impliquées dans notre étude sont unanimes pour reconnaître que les collectivités territoriales ont une place centrale dans la promotion des circuits agroalimentaires de proximité. Divers rôles des collectivités territoriales ont ainsi été identifiés : organiser les acteurs et animer des temps de rencontres ; appui à la structuration des filières locales via la restauration collective publique ; impulser ou accompagner des initiatives citoyennes territoriales ; apporter des financements directs et/ou logistiques aux acteurs (loyer modéré, plateforme, mutualisation, chambres froides, systèmes de livraison, etc.) ou via les OPA ; préservation du foncier agricole ; communiquer sur les initiatives territoriales ; etc. Ces divers rôles peuvent être regroupés selon le découpage que nous avons proposé en fin de la revue de littérature (VI.1.2) : (i) l'organisation des acteurs dans une perspective de gouvernance alimentaire locale et (ii) le financement d'actions visant à structurer les filières et l'offre agroalimentaires locales.

En conclusion, les perceptions génériques interrogent la capacité des collectivités à faire interagir les différentes parties prenantes sur les problématiques agricoles et alimentaires sur les territoires, mais aussi leur capacité à en assurer leur coordination. Corrélativement, les perceptions spécifiques mettent en exergue les difficultés administratives (procédures), méthodologiques et en termes de positionnement (concurrence) qui empêchent (ou peuvent empêcher) aux collectivités de bien jouer leurs rôles. En d'autres termes, notre analyse a montré que les rôles des collectivités sont perçus sous deux grandes formes d'intervention : organiser, animer et coordonner les rencontres de concertations autour des enjeux agricoles et alimentaires d'une part, donner des moyens (financiers) pour la mise en œuvre des projets portés par chacune des parties prenantes d'autre part. Ces perceptions renvoient aux dynamiques d'interaction (rencontres, coopérations et coordinations) et aux logiques d'acteurs, faisant directement écho au cadrage théorique de la proximité. Dans cette logique, nous analysons dans le dernier chapitre, comment ce cadre de proximité peut permettre de dépasser les difficultés évoquées pour tendre vers la construction des dynamiques pouvant mener à une « action collective territoriale » autour des circuits agroalimentaires de proximité.



Chapitre VII : Analyse du rôle des collectivités territoriales à l'aune des Proximités

Dans ce dernier chapitre, nous expliquons le rôle des collectivités territoriales en nous appuyant sur la grille des proximités. Comme nous venons de le démontrer au chapitre précédent, les perceptions des différents acteurs interrogent la capacité des collectivités à initier et à coordonner les interactions territoriales. D'après Bourdeau-Lepage et Huriot (2009), ce type d'interactions humaines se heurtent généralement à des obstacles de deux natures : (i) la distance physique qui sépare les individus et (ii) la diversité des acteurs (en termes de croyances, de pratiques, de culture, etc.) qui empêche la compréhension mutuelle des objectifs et les motivations d'interagir. Si l'on reprend la grille de lecture de l'Economie de la proximité, ces deux obstacles renvoient respectivement aux dimensions géographiques et non géographiques mises en avant par ce corpus et qui, au sens générique, désignent la plus ou moins grande facilité des acteurs à engendrer des contacts sociaux et des coopérations économiques.

Partant du fait que les proximités ne produisent pas *de facto* les interactions, nous examinons dans les deux sections qui composent ce dernier chapitre, comment celles-ci sont mobilisées par les collectivités pour initier et coordonner les interactions productives dans les territoires. La première section rappelle brièvement les trois dimensions de proximités retenues pour notre analyse et montre leurs effets dans les cinq initiatives collectives étudiées. Dans la seconde, nous confrontons ces trois dimensions de proximité aux rôles des collectivités dans une perspective d'évaluer leur capacité à les activer de manière suffisante et articulée. Les résultats de cette seconde section montrent que les collectivités activent mieux certaines proximités que d'autres, résultats que nous avons vérifiés sur deux cas concrets : le Projet alimentaire territoriale de Tulle Agglo et la restauration collective, cette dernière étant identifiée par les acteurs comme un levier transversal de structuration de filières agroalimentaires de proximité.

VII.1. Rappel des formes de proximités retenues et leurs effets dans les démarches d'action collective

Comme l'ont encore récemment rappelé Torre et Gallaud (2022), la proximité est de plus en plus posée comme le principe directeur de l'organisation des activités sociales et économiques pour bon nombre d'acteurs (scientifiques, publics, privés, mouvements sociaux, etc.). L'appétit pour cette notion qui sous-tend également diverses politiques et actions de développement, est justifiée par l'hypothèse commune que les différentes formes de proximité sont sources de performances. Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre, ces performances se fondent généralement sur l'analyse des effets de deux formes de proximités : la proximité géographique qui renvoie à la séparation dans l'espace des agents économiques, et la proximité non géographique qui fait référence à la coordination économique des agents (Gilly et Torre, 2000). En accord avec notre choix consistant à analyser la performance des interactions initiées et/ou en partenariat avec les collectivités autour des questions agricoles et alimentaires, nous avons privilégié le *courant institutionnel* dont nous rappelons le contenu des trois types de proximités qui le constituent (tableau suivant). Ce courant permet de mettre en relief le rôle de l'acteur institutionnel (la collectivité territoriale) dans l'émergence d'une action collective territoriale au sens de gouvernance alimentaire territoriale.

Tableau 13 : rappel des dimensions de proximité mobilisées

| Proximités | Contenu | Effets |
|--------------------------|---|---|
| Spatiale | Distance relative ou absolue qui rapproche ou éloigne des individus | Facilite ou rend difficiles les interactions de face à face ; Peut générer des nuisances de voisinage |
| Institutionnelle | Partage d'institutions formelles et informelles (lois, règles, valeurs, systèmes de croyances et représentations) comme catalyseur de projets collectifs | Permet de mettre en relief le rôle déterminant des institutions dans la coordination des dynamiques territoriales par la maîtrise des comportements |
| Organisationnelle | Elle concerne les interactions entre acteurs à l'intérieur ou entre les organisations et lie des acteurs participant à une activité finalisée commune, partage d'un même espace social. | Permet d'évaluer l'autonomie individuelle et collective dans une perspective de gouvernance |

A la suite de plusieurs auteurs (Beaurain et al, 2009 ; Talbot, 2008), la proximité organisationnelle est parfois mobilisée comme le prolongement ou une forme de proximité institutionnelle suivant le contenu donné aux notions d'organisations (comme acteurs) et d'institutions (comme règles sociales) dans la définition de ces deux formes de proximité.

D'après Bourdeau-Lepage et Huriot (2009), chaque type de proximités facilite un type particulier d'interaction en diminuant le coût de cette dernière. C'est ainsi que par exemple la proximité géographique rend les interactions de face-à-face moins coûteuses en temps, en tenant bien sûr compte de la nature des réseaux de transports, du niveau d'encombrement et du coût des infrastructures de transport. De la même manière une grande différence (éloignement) institutionnelle, sociale, culturelle (aux sens des proximités institutionnelle et organisationnelle) peut impacter négativement les possibilités de collaboration, en raison, entre autres, des difficultés à se comprendre et à se faire mutuellement confiance. De plus, si ces deux formes de proximités sont bien activées, elles conduisent à la création de ressources complémentaires, en particulier dans les circuits courts collectifs (Bernard et al, 2008 ; Gafsi et Terrieux, 2016 ; Margetic et al, 2016 ; Mundler, 2009). C'est dans cette perspective que les cinq initiatives étudiées sont construites sur la complémentarité des proximités géographiques (face-à-face), institutionnelles (partage de valeurs, d'identités collectives, de normes, de relations de confiance) et organisationnelles (dans les collectifs respectifs). En s'appuyant sur les projets, les objectifs et les valeurs poursuivis, le tableau 14 ci-dessous montre les facteurs qui permettent de mettre en relief les effets de ces trois proximités.

Tableau 14 : Rappel des constituants de l'action collective dans les initiatives étudiées

| Collectifs | Projets collectifs | Objectifs | Valeurs |
|--|---|--|--|
| Paysans Cœur de Corrèze | Transformation et diversification | Disposer d'un outil de proximité ; Consolider la vente en CCAP | Produits de qualité ; agriculture économe |
| La Dépaysante | Cantines paysannes ; distribution de circuits courts ; évènements | Valoriser les savoir-faire paysans et artisanaux locaux ; Promouvoir les circuits courts et les produits locaux | Agriculture biologique ; environnement ; Solidarité, amitiés et valeurs humaines |
| Champ du Bocal | Echanges techniques et transformation | Améliorer les techniques culturelles par les échanges ; Réduire les pertes-post récoltes | Environnementales ; Agriculture paysanne et biologique ; amitiés |
| V'la Aut'Chose | Vente de produits locaux | Faciliter l'accès financier et physique des produits locaux ; contribuer au développement économique du territoire | Convivialité ; produits de qualité et circuits courts ; Ecocitoyenneté ; Environnement |
| Bêche à Melle | Consommation locale | Soutenir les paysans locaux ; Consommation locale | Environnement Démocratie ; convivialité et solidarité |

Comme nous pouvons le relever dans le tableau, la dimension géographique de la proximité est présentée par les acteurs comme le support de leurs rencontres. La dimension la plus mise en avant par est la proximité géographique recherchée que l'on relève principalement dans les objectifs : « *disposer d'un outil de proximité* » pour Paysans Cœur de Corrèze ; « *valoriser les produits et les savoirs faire locaux* » (La Dépaysante) ; « *les échanges techniques entre membres* » au niveau du Champ du Bocal ; « *l'accessibilité physique et le développement territorial* » chez V'la Aut'Chose ; enfin « *soutenir les paysans et promouvoir la consommation locale* » pour les membre de Bêche à Melle. Cette place centrale de la proximité géographique dans nos cas d'études rejoint en effet les conclusions d'un certain nombre de travaux (Corralès et al, 2017 ; Gafsi, 2017 ; Laughrea et al, 2018) qui ont démontré que la proximité spatiale est inhérente à toute action collective. Par ailleurs, le tableau montre que cette dimension géographique est l'un des principaux facteurs de structuration de la plupart des collectifs. C'est ce que révèle l'adhésion et le partage des valeurs environnementales qui, comme nous l'avons déjà démontré, comportent une forte dimension territoriale (agriculture paysanne, biologique, ...). Enfin, la proximité géographique est parfois instrumentalisée par certains collectifs qui revendiquent et/ou attribuent une valeur normative à leur territoire : « *promouvoir la Corrèze : cuisiner local, manger local, jouer local, danser local* » (La Dépaysante) ; « *On défend notre territoire, notre savoir-faire ...* (Paysans Cœur de Corrèze).

Ensuite, l'analyse des différents modes de gouvernance a montré le niveau élevé des interactions internes ou proximités organisationnelles. Cette forte proximité organisationnelle a mis en relief les interdépendances entre instances formelles (assemblées générales, conseils d'administration, groupes de thématiques, ...) et informelles permettant en définitive de faire participer le plus de membres possibles à la définition et à la mise en œuvre des projets collectifs. C'est le cas, pour ne citer que cet exemple, de l'engagement des producteurs à communiquer sur leurs pratiques à travers les visites de ferme organisées soit par les consommateurs (V'la Aut'Chose), soit les référents produits (Bêche à Melle) ou encore dans le cadre des candidatures à l'adhésion aux collectifs. (Paysans Cœur de Corrèze).

Enfin, le partage d'un certain nombre de valeurs ou proximité institutionnelle renforçait l'inertie interne (ou proximité organisationnelle) des initiatives. Pour rappel, les plus importantes de ces valeurs sont l'environnement, l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne, le territoire, les circuits courts et les valeurs humaines. Dans cette logique de renforcement de la proximité organisationnelle par celle institutionnelle, certains collectifs ont fait le choix dès le départ de

mettre en place des chartes et de règlements intérieurs qui font, pour reprendre les propos de Régine de Paysans Cœur de Corrèze, « *qu'on se retrouvera toujours là, autour de ces valeurs* ». Gage de la confiance mutuelle entre membres d'un groupe, la recherche des *liens relationnels* (convivialité, solidarité, écocitoyenneté, valeurs humaines, amitiés, ...) est restée une constante dans tous les collectifs. Cependant, si le niveau de chacune des trois proximités est resté assez élevé permettant aux membres de tous les collectifs de se projeter dans un futur commun partagé, les collectivités semblent éprouver quelques difficultés à les activer suffisamment afin de construire une action collective territoriale.

VII.2. Les collectivités à l'épreuve de l'action collective territoriale : Effets des proximités

En lien avec leur mission de mise en œuvre des politiques de développement local, « les collectivités territoriales sont des acteurs de proximité par définition » (Bourdin et al, 2019). En effet, l'inscription de l'alimentation dans leur agenda, notamment par le biais de diverses politiques publiques (Plan Barnier 2009, LAAAF 2014, Egalim 2018, ...), a renforcé les approches partenariales coordonnées par ces collectivités sur leurs territoires. De même, la légitimation de ces démarches partenariales dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT) ou des démarches d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux permet de réinterroger l'actualité des proximités et la capacité des collectivités à les activer. Comme nous l'avons mis en exergue au chapitre précédent, il y a une récurrence de rencontres et d'interactions entre les collectivités territoriales et les différentes initiatives collectives étudiées, preuve de l'existence de proximités activées. L'encadré ci-après reprend quelques extraits des dires d'acteurs dans une perspective de rafraîchir la mémoire pour la suite de l'analyse.

Encadré 11 : quelques extraits de verbatims sur les interactions avec les collectivités

Il fait un travail formidable sur le terrain, il va voir les producteurs, il les met dans les boucles comme "Mon Territoire a du Goût" où il y a plusieurs autres acteurs ... Il va voir les gens pour qu'ils se réunissent autour de l'alimentation locale, il prend les avis de différentes personnes sur ses différents projets à lui » (Dorian de la Dépaysante)

Tulle Agglo a joué le rôle de mobilisation des producteurs et a aidé dans l'animation du projet » (Nicolas de Paysans Cœur de Corrèze)

La mairie et la communauté de communes nous apporte une aide logistique, c'est-à-dire qu'ils mettent à notre disposition la place, le matériel et des choses plus pratiques pour les marchés fermiers que l'association organise tous les deux ans » (Jeanne de Bêche à Melle)

Je travaille en directe avec les écoles des communes de Bussière, Flavignac et Les Cars sur de tous petits volumes » (Bernard du Champ du Bocal)

La mairie a également mis la boutique dans le circuit d'achat ... (Pascaline de V'la Aut'Chose).

C'est la comcom et la Région qui vont nous aider et quand je vois qu'on aura X euros de subventions, franchement c'est incroyable » (Chantale de V'la Aut'Chose)

Ces interactions (effectives ou souhaitées) plus ou moins fortes initiées par les collectivités territoriales peuvent être interprétées comme le résultat des différentes formes de proximités. En cela, ces proximités constituent des facteurs stratégiques permettant aux collectivités d'initier et de coordonner des coopérations d'acteurs dans leurs territoires et d'inscrire ces coopérations dans le temps. Cependant, en essayant de dépasser l'approche descriptive des perceptions d'acteurs pour aller vers une approche plus explicative fondée sur ces proximités, nous avons compris que les fragilités relevées dans les interactions diffèrent selon qu'il s'agit de la proximité géographique, institutionnelle ou organisationnelle.

VII.2.1. Une Proximité géographique maîtrisée par les collectivités territoriales

La fréquence de rencontres physiques avec les collectivités territoriales témoigne de la capacité de celles-ci à activer suffisamment la proximité géographique. Il est ressorti de nos analyses que les collectivités mobilisent mieux les potentialités de la proximité géographique pour mettre les différentes parties prenantes autour de la table de discussions comme le montrent les tableaux 15 (Tulle Agglo) et 16 (Limoges Métropole). Toutefois, l'activation de cette proximité géographique présente une différence d'un territoire à l'autre.

Les déclarations d'acteurs sur les rôles d'animateur et de facilitateur de Tulle Agglo se sont confirmées à la suite de nos analyses. La capacité d'animation de la collectivité se justifie par le fait de l'existence d'une stratégie agricole et alimentaire qui, non seulement évolue en s'adaptant, mais tente de mobiliser le plus de ressources (humaines, techniques et financières) nécessaires à la mise en œuvre des projets définis, très souvent en partenariat avec d'autres acteurs du territoire. Le double objectif de la stratégie politique visant à diversifier l'agriculture et à ancrer l'alimentaire en commençant par la restauration collective est la source de motivation qui permet à la collectivité de monter plusieurs projets avec des acteurs différents. Mais au-delà d'initier des rencontres entre différents acteurs du territoire, la proximité géographique a permis à l'Agglo d'esquisser une forme de coordination qui tend à recentrer les initiatives sur son territoire. C'est le cas par exemple quand son chargé de projet « *va voir les acteurs sur le terrain* » ou quand « *l'Agglo essaye de mettre les gens dans les boucles* » de sa démarche. C'est cette stratégie consistant à recentrer les initiatives sur le territoire qui a empêché à La Dépaysante de se refermer dans ses réseaux militants. C'est également ce qui justifie son implication, dès le départ, dans la constitution du groupe de Paysans Cœur de Corrèze et dans la construction du bâtiment : « *il y avait les gens de l'Agglo de Tulle qui expliquaient que leurs attentes c'était de créer un groupe, un atelier mais que le but c'est aussi de pouvoir faire manger de produits locaux aux écoles, à l'hôpital, ...* » (Léon).

Tableau 15 : capacité de mobilisation des acteurs locaux par Tulle Agglo

| Projets | Parties prenantes |
|--------------------------------------|--|
| Plateforme d'approvisionnement | Tulle Agglo ; CD19 ; Comcom de (Brive, Vézère Monédières, Millesources, Pays d'Uzerche, Pays de Lubersac – Pompadour) |
| Atelier de transformation | Tulle Agglo, Paysans Cœurs de Corrèze, Lycée agricole de Naves |
| Espace test agricole | Chambre d'agriculture, ADEAR Limousin, Terre de liens Limousin, CFPPA de Naves |
| Mon Territoire a du Goût | Toutes les communes de l'Agglo de Tulle |
| Projet Alimentaire Territorial (PAT) | Chambre d'agriculture de la Corrèze, EPLEFPA de Tulle-Naves |
| Tiers-lieu nourricier | Association FO.R.E.T ;Tulle Agglo ; Communes de Naves et de Saint-Clément ; CFPPA de Naves ; Terre de Liens ; Agrobio 19 ; ADEAR |

Tableau 16 : quelques participants au PAT de Limoges Métropole

| Personnes présentes | |
|--|--|
| Limoges Métropole | Vice-Président Cadre de vie, milieux naturels, Productions Maraîchères et Horticoles |
| Limoges Métropole | Directeur Pôle Economique |
| Limoges Métropole | Pôle Economique |
| Limoges Métropole | Pôle ressource |
| Chambre d'Agriculture 87 | Elu |
| Chambre d'Agriculture 87 | Elu |
| Chambre d'Agriculture 87 | Directeur adjoint |
| Chambre d'Agriculture 87 | Conseillère |
| EPLEFPA Limoges et Nord Haute Vienne | Directeur |
| DRAAF Nouvelle Aquitaine | |
| Conseil Départemental 87 | |
| SAFER Marche Limousin | |
| Université de Limoges GEOLAB | |
| Chambre du commerce et de l'industrie 87 | Direction des territoires |
| DDT 87 | |
| DREAL Nouvelle Aquitaine | Alimentation Santé |
| DREAL Nouvelle Aquitaine | Projets Développement Durable |
| ADEAR Limousin / Paysan dès demain | Président |
| Agrobio87 | Président |
| Agrobio87 | Administrateur |
| Terre de liens Limousin | Bénévole |
| INAE | Déléguée adjointe |
| Interbio NA | |

Source : extrait du compte de réunion du Comité de Pilotage multi-partenarial du 09/01/2019

Plus généralement, dans la Haute-Vienne, la proximité géographique est moyennement activée par les collectivités territoriales en raison probablement de la stratégie de ces dernières : s'appuyer plus les OPA et les chambres en particulier. Pour rappel, la stratégie qui est privilégiée par les collectivités territoriales est celle d'une forme de délégation de leurs interventions aux organismes d'accompagnement où les chambres occupent une place dominante par rapport aux réseaux alternatifs. Plus particulièrement, dans la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, cette faible activation de la proximité géographique est exacerbée non seulement par le fait que « *la question de reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation est portée au niveau intercommunautaire* », mais aussi par le fait que l'intercommunalité n'ait pas de personnel affecté à ces questions agricoles et alimentaires. Mais les réunions consacrées à ces questions par l'intercommunalité témoignent de l'activation de proximité géographique temporaire que nous retrouvons également dans la mise en œuvre du PAT de Limoges Métropole. Comme au niveau de Tulle Agglo, le tableau

15 ci-dessus montre la capacité des collectivités à initier des rencontres multi-acteurs, mêmes si ces rencontres éprouvent parfois (ou le plus souvent) du mal à s'inscrire dans la durée. Cette difficulté d'inscrire les coopérations dans le temps rejoint un aspect important de la définition des proximités, selon lequel un seul type de proximité suffit rarement à déboucher sur des rencontres productives durables. Pour être renforcées, ces rencontres territoriales initiées à l'aide de la proximité géographique doivent s'appuyer sur les proximités organisationnelles et institutionnelles.

VII.2.2. Une Proximité institutionnelle faiblement activée par les collectivités territoriales,

Les démarches collectives impliquent souvent un jeu d'acteurs et une confrontation d'intérêts multiples. Leur chance de réussite ou d'échec dépend proportionnellement des possibilités de synergies ou du degré d'antagonismes des intérêts en jeu. Dans leurs divers rôles, « les collectivités se doivent d'inventer une nouvelle gouvernance territoriale qui implique l'articulation d'une grande diversité d'acteurs publics et privés et d'échelons territoriaux différents » (Boisgallais, 2019). Dans cette logique, pérenniser les collaborations initiées par l'activation des proximités géographiques dépend largement de la capacité des collectivités à coordonner les éventuelles divergences d'intérêts. Cet ajustement d'intérêts différents suppose une forte proximité institutionnelle, c'est-à-dire le partage d'institutions formelles et informelles (lois, règles, valeurs, systèmes de croyances et représentations) permettant aux parties prenantes de maîtriser les éventuels comportements déviants. Mais contrairement à la proximité géographique, l'activation de la proximité institutionnelle par les collectivités territoriales présente quelques signes de faiblesses.

Les différentes rencontres évoquées témoignent de l'existence d'un minimum de référentiel commun entre les collectivités territoriales les parties réunies autour des questions agricoles et alimentaires. C'est l'activation de cette proximité institutionnelle, articulée par les proximités géographiques (temporaires ou permanentes), qui permet de démarrer les échanges que nous avons indiqué dans les deux tableaux précédents. C'est le cas par exemple de l'évènement annuel *Mon Territoire a du goût* mis en place par Tulle Agglo et dont la combinaison des proximités institutionnelles et des proximités géographiques temporaire permis non seulement de renforcer cette dynamique territoriale, mais de tendre vers son autonomisation.

Dans nos cas d'étude, le minimum de valeurs partagées entre les acteurs et les collectivités peuvent être regroupés en quatre : (i) la référence à l'ancrage territorial de l'agriculture et de

l'alimentation via les circuits courts ; (ii) la volonté partagée de contribuer au développement économique local à travers la diversification. Celle-ci permet non seulement de capter une plus-value sur le territoire, mais également d'améliorer l'offre (qualité et diversité des produits) et le revenu des exploitants ; (iii) la montée des préoccupations environnementales et la volonté d'agir localement (adoption des modes de production et de consommation durables pour les producteurs, soutien politique via la restauration collective en partie) ; et enfin (iv) la nécessité de renforcer les liens entre acteurs, gage de cohésion sociale et cohérence territoriale. La cohésion sociale, qui se traduit dans nos cas d'étude par la solidarité et l'entraide réciproque entre producteurs et entre producteurs et consommateurs (prix rémunérateur, transparence et convivialité), « fait référence à la recherche d'un équilibre sociétal et au fonctionnement de la société » (Bertrand et Peyrache-Gadeau, 2009) alors que « la cohérence territoriale vise la réduction des déséquilibres spatiaux » (*Ibid*). Ces deux formes de cohérence, d'après les auteurs, trouvent leur légitimité dans la lutte contre les inégalités spatiales et les formes d'exclusion sur les territoires. Cependant, si ces valeurs sont partagées par les différentes parties au démarrage des collaborations, nos analyses montrent qu'elles finissent par diverger dans certains cas, sans toutefois conduire à une rupture totale. Cela traduit en effet la difficulté des collectivités à activer les proximités institutionnelles et/ou à les maintenir à un niveau suffisant pour pérenniser les liens initiés. C'est ce qui traduit les quelques prises de distance relevées dans les entretiens et que nous reprenons dans l'encadré ci-après en guise de rappel.

Encadré 12 : verbatim illustrant la faiblesse des proximités institutionnelles

La Dépayssante : « Vu de notre association, je pense qu'on a complètement envie de garder une entière autonomie de ce qu'on fait » (Denis) ; « ..., c'était sur cette liberté de ne pas dépendre des institutions, des administrations, des comcoms, parce que le fait de ne pas demander de subventions, ..., ça donne une vraie liberté... » (Damien) ; « les collectivités doivent changer leur façon de faire » (Valérie) ;

Champ du Bocal : « les collectivités veulent souvent créer des choses par effet de mode parce qu'au niveau national, ..., et ça fait joli » (Thierry) ;

Bêche à Melle : « J'ai été scandalisée par le fait de savoir que l'échec financier, en particulier de notre ancien maraîcher, pouvait être en partie dû au fait qu'une mairie avait négocié à la baisse le prix de ses produits » (Corine) ;

OPA : « Il ne suffit pas d'embaucher un chargé de mission ou un référent à la collectivité pour faire de l'agriculture » (Adear) ; « les chambres d'agriculture sont bourrées de techniciens qui connaissent leur travail, les réseaux existent déjà, ce n'est pas la peine d'en réinventer dans une collectivité » (CDA1) ; « elles ont tendance à vouloir créer des projets à la place des acteurs et dès qu'elles ont une idée, elles n'ont envie que ça (Adear)

Elu : « On a des partenaires qui ne sont pas suffisamment fiables pour leur confier le truc en toute confiance, il faut être en permanence derrière pour surveiller »

Cet encadré révèle une relative méfiance réciproque entre les parties prenantes, celle-ci étant un peu plus poussée dans La Dépaysante et le Champ du Bocal. Rappelons que ces deux collectifs perçoivent leurs collaborations avec les collectivités territoriales comme des facteurs pouvant les conduire à une perte d'autonomie ou comme des tentatives de détournement de valeurs initialement poursuivies. La méfiance est également vraie au niveau des OPA qui perçoivent les collectivités comme concurrentes. Cette concurrence se trouve complexifiée par les conséquences (environnementales, économiques et sociales) désormais établies du modèle agricole dit conventionnel qui soulèvent par de sérieuses interrogations sur le métier d'accompagnement en agriculture : raréfaction de ressources naturelles et financières, perte de légitimité grandissante des chambres d'agriculture, interrogations des réseaux alternatifs sur « *l'utilité d'un accompagnement humain* » (Adear, Civam) sont quelques éléments de ces interrogations.

Cette difficulté des collectivités territoriales à activer les proximités institutionnelles dans la durée concordent avec les résultats de nombre de travaux (Lamine et Chiffolleau, 2016 ; Le Velly et Paturol, 2012) qui ont mis en évidence comment l'hétérogénéité des acteurs et la diversité des représentations et des pratiques induisent des difficultés de collaboration et de coordination dans les circuits courts. Les travaux de Chevallier et al (2014) apportent une illustration intéressante sur le Limousin. En s'appuyant sur les données du recensement agricole de 2010 complétées par une enquête de la DRAAF Limousin (2011), ces auteurs ont démontré comment les motivations des exploitants variaient selon leur statut : alors que les néo-ruraux spécialisés dans ces circuits mettent plus en avant les facteurs personnels et écologiques (relation clientèle, qualité de vie, protection de l'environnement), les producteurs anciennement établis mettent l'accent plus sur la dimension économique (meilleure valorisation des produits, nouveaux débouchés). Ces travaux ont par ailleurs montré que le volet communication dans les circuits courts est assuré pour moitié par des acteurs extérieurs⁹¹ au monde agricole. Les auteurs concluent en soulignant que ces différents facteurs induisent en définitive une distance institutionnelle entre et au sein des catégories d'acteurs (défaut de normes, de valeurs et de représentations partagées), distance qui nuit à l'émergence d'institutions alternatives propres à ces circuits.

⁹¹ Tels que les associations sportives et culturelles, les comités d'entreprise, les événements liés à la vie de quartier, mais aussi l'utilisation de l'espace public : moyens de communication des mairies, affichage public.

Dans nos études de cas, nous avons relevé les difficultés liées à cette hétérogénéité de représentations entre et au sein des OPA. D'une part, toutes les OPA rencontrées répondent aux sollicitations et actions des collectivités territoriales tout en les percevant collectivement comme concurrentes. D'autre part, les membres du réseau InPACT se sentent moins considérés que les chambres d'agriculture face aux dossiers de financement. Dans cette même perspective, la volonté d'autonomie et de liberté d'action recherchées par la plupart des initiatives, qui restent malgré tout insérées dans les réseaux de financements des collectivités territoriales, peut s'interpréter comme une ambivalence de positionnement.

Nous avons par ailleurs relevé d'autres formes de difficultés qui empêchent aux collectivités d'activer efficacement les proximités institutionnelles. En effet, certains acteurs engagés dans des démarches collectives territoriales sont parfois encastrés dans des logiques et des hiérarchies institutionnelles proches à chaque acteur. Cet encastrement institutionnel dans des cadres de référence différents renvoie à des logiques d'intégration de type vertical, faisant écho aux « *méthodes descendantes, rigides et codifiées* » évoquées par certains acteurs. La cohabitation de ces logiques institutionnelles hétérogènes constitue une problématique supplémentaire pour les collectivités territoriales dans la mesure où les démarches des circuits courts sont souvent caractérisées par des logiques d'intégration de type horizontal.

Face à ces difficultés, les collectivités se réfèrent parfois à certains dispositifs visant à renforcer cette proximité institutionnelle entre les participants prenantes des démarches collectives territoriales. A ce titre, on peut citer les chartes agricoles et alimentaires élaborées dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux de Tulle Agglo et de Limoges Métropole. L'adoption de ces chartes dont le contenu est présenté dans le tableau ci-dessous est sensée rapprocher les participants à travers un sentiment d'appartenance et de partage des objectifs du projet. Toutefois, l'expérience a montré que ces dispositifs ne suffisent pas toujours à conduire les projets à leur terme.

Tableau 17 : contenu des chartes agricole et alimentaire de Limoges métropole et de Tulle Agglo

| Territoire | Contenu de la charte | Signataires |
|-------------------|---|---|
| Tulle Agglo | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une agriculture durable et solidaire dans la diversité : Favoriser une répartition équitable de la richesse créée entre tous les acteurs ; Accompagner à la diversification des productions ; Rendre possible l'accès au foncier agricole ; Promouvoir une agriculture et une alimentation favorisant la création d'emplois ✓ Promouvoir une alimentation locale de qualité et accessible à tous : Valoriser et développer la commercialisation en circuits courts de proximité ; Faciliter l'accès pour tous à des produits locaux de qualité ; Promouvoir une alimentation respectueuse de la saisonnalité des produits ; Renforcer l'information à destination des consommateurs ✓ Limiter les impacts environnementaux et sanitaires : Promouvoir les techniques agroécologiques ; Lutter contre le gaspillage alimentaire ; Réduire les distances parcourues entre lieux de production et de consommation ; ✓ Favoriser la réappropriation de leur alimentation par les consommateurs : Sensibiliser les citoyens et les différents acteurs lors d'événements relatifs à l'agriculture et l'alimentation ; Développer un volet éducatif et pédagogique à destination du public | Tulle Agglo ; Chambre d'agriculture de la Corrèze ; EPLEFPA de Tulle-Naves |
| Limoges métropole | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structurer la filière de proximité prioritairement vers la restauration collective scolaire et mettre en place un plan de formation : introduire des produits locaux dans les marchés publics, introduire des produits bio et locaux en maîtrisant son budget, utiliser l'outil Agrilocal, lutter contre le gaspillage alimentaire ; ✓ Créer un pôle d'activité dédié au maraîchage et aux circuits de proximité pour assurer de la production, permettre à des candidats à l'installation de se former en agriculture biologique (espace test-agricole) et servir à l'insertion par l'activité économique ; ✓ Organiser des tests d'introduction de certaines gammes de produits locaux dans les menus sur une année complète : pomme de terre, carotte, œufs, yaourt ; ✓ Trouver des moyens d'accès au foncier sur le territoire de Limoges Métropole pour des porteurs de projet en maraîchage notamment ceux issus de l'espace test agricole (ex : aide cession/reprise, stockage foncier...) | Limoges Métropole ; SAFER ; communes (15) ; Chambre d'agriculture ; Terres de liens ; Adear Limousin |

Source : tiré des chartes agricoles et alimentaires des Limoges métropole et de Tulle Agglo

Même si les deux chartes ont des portées différentes, l'objectif final recherché par chacune d'elle est de renforcer la proximité institutionnelle en s'appuyant sur la proximité géographique. Ainsi, celle de Tulle Agglo est beaucoup plus ouverte et vise à « *favoriser le lien entre agriculteurs et habitants en tirant tous les avantages de la proximité* » alors que celle de

Limoges Métropole est spécifiquement centrée sur les cantines scolaires. Les communes signataires de cette dernière (Limoges) « *s'engagent à inscrire leurs responsables de cantine à des rencontres avec des producteurs, à suivre des formations pour faciliter l'introduction de produits locaux et à introduire certaines gammes de produits locaux* » (charte Limoges métropole).

En conclusion, le développement de cette section montre la faible capacité des collectivités à créer des normes et valeurs partagées, cette faible capacité étant exacerbée par la cohabitation des logiques d'intégration horizontales et verticales. En considérant les démarches d'action collectives comme des « *espaces de pratiques et de stratégies des agents à l'intérieur d'un ensemble de règles porté par les institutions* » (Coris et Lung, 2005), cette difficulté à activer la proximité institutionnelle questionne également la capacité des collectivités à produire des règles de coordination interne à ces démarches collectives. Cette coordination interne fait ici référence à la proximité organisationnelle que nous abordons au point suivant.

VII.2.3. ... et insuffisamment compensée par la proximité organisationnelle

D'après Martin et al (2006), la proximité organisationnelle apparaît comme un des facteurs essentiels à la stabilisation interne d'un système de relations. L'activation de la proximité organisationnelle apparaît donc indispensable aux collectivités pour coordonner et intégrer les initiatives territoriales entre elles et dans les territoires. Comme nous l'avons vu au point précédent, la coordination interne de certaines démarches collectives peut dans certains cas percuter les logiques de résistance au changement. C'est le cas des acteurs qui ont l'habitude de fonctionner en silos, ou bien même les directions et les services des collectivités eux-mêmes qui sont caractérisés par ces modes de fonctionnement cloisonnés (Creps, 2018). En ce qui concerne la coordination au sein territoriale, nos enquêtes montrent que les collectivités s'appuient sur deux stratégies aussi complexes l'une que l'autre : le financement public et la coordination par projet.

La première est indirecte et s'appuie sur les appels à financement. Comme l'ont souligné plusieurs auteurs (Favoreu et al, 2016 ; Michaux, 2018), les financements publics sont de plus en plus conditionnés par des exigences visant à favoriser des démarches intégrées et collaboratives. En cela, ils constituent des mécanismes de coordination (au sens de la proximité organisationnelle) des pouvoirs publics locaux dans le financement des initiatives territoriales.

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, l'appropriation de ces approches de coordination par les collectivités vise « à favoriser la mutualisation de ressources et à connecter des initiatives territorialement dispersées » (Agranoff, 2006). Il s'agit d'une stratégie perçue par une large part d'acteurs comme une obligation alors même qu'il y a un manque de proximité institutionnelle à dépasser : « *Si tu veux bénéficier de financement pourtant public, il faut rentrer dans les cases, c'est à dire qu'on nous oblige en quelques sorte à modifier nos idées* » (Dorian de La Dépaysante) ; « *Mais pour décrocher un petit financement pour un projet d'équipements ou de travaux, on est obligé de faire 50 devis* » (Thomas de V'la Aut'Chose) ; « *Pour bénéficier d'un financement, il faut monter un dossier, il faut remplir des cases, des critères, il faut rentrer dans des contrats d'engagement, faire des réunions ...* » (Axel du Champ du Bocal). Même si la proximité organisationnelle a le mérite démarrer les coopérations inter organisationnelles au niveau des territoires, son niveau d'activation par les collectivités reste faible pour leur permettre d'harmoniser les points de vue divergents des parties prenantes. C'est le cas « des querelles intestines » entre deux structures et qui sont fait remarquer dans la mise en œuvre du PAT de Limoges Métropole :

Souvent l'animation ça passe par l'organisation des réunions, puis l'apport des financements ou de cofinancements pour les partenaires. Mais la limite de l'exercice, c'est plutôt entre partenaires pour savoir qui a le plus de légitimité. C'est que la plupart des structures, elles sont chacune dans son pré carré. Là par exemple, je trouve que la question se pose avec la FRAB qui commence à reprendre du galon ici avec agrobio87. Avant, il y avait une convention entre la chambre et agrobio87 pour éviter de se marcher sur les pieds et maintenant ce n'est plus vrai. C'est-à-dire que agrobio87 prend des initiatives qui étaient théoriquement laissées aux chambres. Là je suis typiquement confrontée à ce genre de soucis, mais j'ai envie de dire qu'ils régleront ça en dehors de mon PAT.

Quant à la coordination par projet (V.1.1), elle vise à fédérer les acteurs du territoire autour de la recherche de solutions à une préoccupation commune. Inspirée des méthodes de management des organisations marchandes (Melnik et Guillemot, 2010), elle constitue aujourd'hui le mode d'action dominant de l'action publique territoriale. Mais contrairement aux appels à financements où les collectivités assurent la coordination de l'extérieur et par le biais des cahiers des charges, dans la coordination par projet, les collectivités sont souvent partie prenante interne au projet. D'après Boschma (2005), ces modes de coordination où le coordinateur est partie intégrante du pilotage offrent souvent plus de souplesse pour créer et consolider les interdépendances au sein et entre les organisations. Cette affirmation est

partiellement vraie dans nos études de cas, puisque des difficultés à stabiliser certaines collaborations ont été relevées.

Du point de vue des collectivités, ces difficultés à activer les proximités organisationnelles semblent être liées aux cadres mêmes des projets : *« les projets ont leurs propres contraintes en matière de levée de fonds et de durée des financements et on le voit bien dans le PAT. Si la question ne se pose pas aujourd'hui parce qu'on a encore des sous, elle va se poser dans les années à venir : la question de quelle pérennité on donne à cette action. A mon sens, il faut que ça soit une stratégie sur 10 ans et qu'on sache qu'on met des sous pour 10 ans »* (Aline) ; *« Le problème et c'est une des limites de notre politique, c'est que dans les projets, il n'y a pas souvent assez d'argent sur l'animation, c'est-à-dire qu'on ne peut pas créer un poste. Par exemple, Claude est tout seul sur l'animation, il en faudrait deux à minima »* (François). Il s'agit là en effet des limites de coordination de l'action publique par une approche par projet identifiées par Billé (2009). Pour cet auteur, la pérennité d'une démarche d'action collective nécessite un temps long pour un changement social. Cette pérennité est souvent pénalisée par le morcellement de l'action publique, ou lors que les financements s'arrêtent ou encore par le changement des conditions locales (départ d'un leader par exemple) ou extérieures. Ces limites relevées par les collectivités elles-mêmes ne permettent pas d'aller au-delà de la coexistence ou de la somme des intérêts individuels (Beaurain et al, 2009) pour construire des interdépendances fortes au sein des réseaux (Lacquement et Chevalier, 2016). Dans la dernière section de notre développement, nous illustrons cette difficulté des collectivités à activer certaines proximités à partir de deux exemples : le PAT de Tulle Agglo et la restauration collective.

VII.3. Illustration de la faible activation des proximités par les collectivités territoriales

A partir de deux exemples, cette dernière section montre premièrement comment Tulle Agglo active mieux certaines proximités que d'autres dans la mise en œuvre de son projet alimentaire territorial. Dans une seconde, nous montrons comment les difficultés d'approvisionnement de la restauration collective publique en produits locaux sont pour partie liées à l'insuffisance ou le défaut de certaines proximités du point de vue des acteurs.

VII.3.1. Proximités et jeu d'acteur dans la mise en œuvre du PAT de Tulle Agglo

Les Projets alimentaires territoriaux constituent le volet opérationnel du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Pour rappel, le PNA est l'aboutissement d'un processus de territorialisation de l'alimentation qui a émergé au début des années 2000. C'est une politique interministérielle dont l'objectif est de concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à l'alimentation (Brand, 2015 ; Montégu, 2018). Son objectif est double : (i) coordonner l'action publique locale dans le domaine de l'alimentation à travers des partenariats entre collectivités territoriales, acteurs privés, monde associatif et organismes institutionnels ; (ii) favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation via la mise en œuvre des Projets alimentaires territoriaux (PAT) introduits par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014⁹². D'une part, les PAT visent à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation » (Art L. 111-2-1). D'autre part, élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire, les PAT visent à « répondre à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial basé sur la consommation de produits issus de circuits courts » (Art. L. 111-2-2). Enfin, les PAT doivent s'appuyer sur un diagnostic partagé et en cohérence avec d'autres dispositifs locaux similaires : Plans Régionaux de l'agriculture durable (PRAD), les schémas de cohérence territoriale (SCoT), ...

Le PAT de Tulle Agglo fait partie des 17 lauréats de l'édition 2017 de l'appel à projet du PNA et constitue l'une des réalisations concrètes issues de sa démarche agricole et alimentaire de l'agglomération. Il est porté par Tulle Agglo en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la

⁹² Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt | <https://www.legifrance.gouv.fr/> | Consulté le 18 mars 2022.

Corrèze (CDA19) et le Lycée agricole (EPLEFPA de Tulle-Naves). Les trois objectifs spécifiques du projet sont : (i) *Développer les circuits courts de proximité par l'approvisionnement de la restauration collective et hors domicile* ; (ii) *Maintenir l'agriculture et la valeur ajoutée sur le territoire (installation/transmission/transformation)* ; et (iii) *Promouvoir la solidarité et l'accès à une alimentation de qualité pour le plus grand nombre*. D'autres acteurs ont été associés à la mise en œuvre du PAT : la DRAAF⁹³ ; la ville de Tulle ; le Conseil Départemental de la Corrèze ; le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Tulle ; l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Corrèze ; la Banque alimentaire de Tulle et le Centre de formation des apprentis (CFA) « les 13 Vents de Tulle ». Soulignons que cet élargissement reste dominé par des acteurs institutionnels, signe de la capacité de Tulle Agglo à activer les proximités organisationnelles avec ce type d'acteurs. Il est également important de souligner que tous les participants appartiennent à un même territoire administratif (Tulle Agglo), les plus éloignés géographiquement (Lycée Agricole de Naves) se trouvant à environ 10 minutes (en voiture) de Tulle. Cette co-localisation des parties prenantes est un facteur important en termes de proximité géographique.

La mise en œuvre du PAT a été organisée autour de deux instances coordonnées par Tulle Agglo. La première est le Comité de pilotage (COPIL) composé de toutes les participants au projet. Il se réunit une fois par trimestre et son rôle est d'assurer le suivi de la mise en œuvre et définir et/ou adapter les orientations du PAT. La seconde instance est dénommée *Groupes de travail* (tableau 17). Au nombre de quatre, ces groupes sont animés chacun par une structure référente. Sur leur composition, « *les gens se sont désignés volontairement pour animer les groupes. Chaque groupe organise ses réunions en toute autonomie et ils peuvent solliciter l'Agglo quand ils veulent* » (Claude). Mais comme le spécifie cette représentante de l'une des associations participantes, « *ils avaient déjà ciblé un peu les quatre grands groupes de travail et ils avaient décidé d'avoir un groupe alimentation et solidarité et c'est l'Agglo qui avait vraiment voulu ça* ». Les porteurs institutionnels du PAT ont identifié les axes de travail, puis ont associé les acteurs concernés.

⁹³ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, service Industrie Agroalimentaire Alimentaire

Tableau 18 : composition et animation des groupes thématiques

| Groupes thématiques | Référents | Nb de réunions | Actions réalisées |
|----------------------------|----------------|----------------|---|
| Alimentation et solidarité | CCAS et UDAF | 4 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation initiale sur l'existant sur le territoire (acteurs, partenariats, etc.) et réflexion sur une stratégie de récupération de surplus et invendus auprès des Grandes et moyennes surfaces (GMS) ✓ Cartographie de la solidarité alimentaire sur le territoire, ✓ Création d'un marché de de surplus, glanage alimentaire, participation à « Mon territoire a du goût » |
| Restauration collective | CDA 19 | 2 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat des lieux sur la restauration collective, ✓ Prise de rendez-vous avec quelques collectivités pour une éventuelle mise en contact avec les producteurs locaux |
| Distribution filières aval | CDA 19 | 1 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat des lieux |
| Formation et éducation | EPLEFPA et CFA | 0 | |

Source : réalisé à partir des comptes rendus de réunions du COPIL

A la lecture du tableau ci-dessus, une information retient particulièrement l'attention : l'inégale animation de ces groupes. En effet, dans le cadre de notre observation de ce PAT, nous avons remarqué que le COPIL s'est régulièrement réuni de juin 2017 à septembre 2018. Nous avons donc participé à la restitution des différentes actions menées dans les groupes de travail, dont le plus actif est celui des acteurs de la solidarité qui ont pourtant rejoint le projet après son montage. A cet investissement inégal des acteurs, s'ajoute un autre évènement marquant : l'arrêt du PAT au bout de cinq réunions du COPIL⁹⁴. A ce sujet, les porteurs institutionnels du PAT avaient chacun une interprétation différente de cet arrêt : « *j'ai constaté qu'il n'y avait plus de réunion et je ne sais pas pourquoi, mais il faut être honnête, je n'ai pas cherché à relancer les gens non plus* » (Claude) ; « *le PAT, je pense qu'on ne s'en est pas bien occupé, c'est un peu un échec* » (François) ; « *le PAT, je ne sais pas s'il est fini ou pas, je pense qu'il est toujours en cours* » (Nicolas) ; « *on a fini la mise en œuvre du PAT, c'est normal, il ne faut pas attendre des résultats sur ce genre de projets, il ne se passe jamais de grandes choses dans ce genre de projets ou alors c'est très très long* » (CDA19). Ces perceptions différentes de l'arrêt du PAT sont révélatrices de la faiblesse des proximités organisationnelles et institutionnelles entre les parties impliquées dans le projet, l'empêchant ainsi d'arriver à son terme. Dans sa mise en œuvre concrète que nous avons observée, cette faiblesse de proximité

⁹⁴ Alors que le financement couvrait 24 mois d'exécution, soit 8 réunions de COPIL. Les COPIL ont été réuni aux dates suivantes : 19 juin 2017, 06 novembre 2017, 26 mars 2018, 19 juin 2018 et 12 septembre 2018.

s'est traduite des oppositions mineures (différence de vocabulaire ou de vision des objectifs du PAT) que nous avons relevées lors des réunions.

Alors que l'un des objectifs du PAT est l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, un agent de la Chambre d'agriculture soulignait « *qu'on ne doit pas inciter les producteurs au 100% restauration collective* », car, d'après un de ses collègues, « *les producteurs ne veulent pas se lancer dans la commercialisation vers la restauration collective* ». A notre avis, l'inscription de ce point comme objectif du PAT devrait se traduire par un engagement, voire une obligation des porteurs du projet, à œuvrer pour son atteinte. Mais nous avons remarqué que la Chambre d'agriculture ne donnait pas une priorité absolue à la réalisation de cet objectif, ce qui est en définitive cohérent avec les actions réalisées dans le groupe de travail « restauration collective ». Sur la base de nos observations, la chambre semblait accorder une attention toute aussi importante à la grande distribution : « *la réflexion en cours sur le projet de la plateforme logistique permettra la massification de l'offre* » (CDA19). En réaction à cette idée, un élu de Tulle Agglo rappelle : « *il convient de faire attention aux dérives de massification qui peut se faire aux dépens du territoire* ». Nous pouvons donc avancer l'idée que l'élu perçoit la proposition de « massification vers la grande distribution » comme allant à l'encontre des intérêts du territoire.

Dans cette même logique, quelques facteurs institutionnels susceptibles de limiter l'implication des acteurs ont été relevés. C'est le cas par exemples des « *conventions d'établissement* » qui lient hiérarchiquement le lycée agricole et la Région. Dans le cadre de cette convention, la personne rencontrée pour le compte du Lycée agricole (Nicolas⁹⁵) fait savoir que « *l'alimentation locale est inscrite dans la prochaine convention d'établissement* ». En d'autres termes, les questions de l'alimentation locale ne figuraient pas encore dans le cahier de charges de l'établissement défini avec la Région (sa tutelle hiérarchique). Nous pouvons ainsi émettre au moins deux hypothèses quant à l'engagement de cet acteur dans ce projet : celle d'une certaine réserve, puisque cette question est officiellement inscrite dans une convention future et celle d'une figuration pour faciliter l'accès au financement du PNA ou pour cocher une case comme c'est le cas de ce même acteur dans Paysans Cœur de Corrèze. Ce même positionnement est observé avec le Centre de formation d'apprentis comme souligne l'un ses représentants lors d'une réunion de COPIL : « *nous sommes intéressés pour travailler avec les produits locaux,*

⁹⁵ Il s'agit de Nicolas de Paysans Cœur de Corrèze puisque l'établissement participe à la fois au PAT et à l'atelier de transformation.

mais nous devons faire preuve de prudence car il y a nécessité d'une coordination avec la Région ». Cette nécessité d'avoir l'aval de la Région pour ces acteurs peuvent expliquer en partie du fait qu'il n'y ait pas eu d'actions dans le groupe travail « éducation et formation » dont ils sont chefs de fil. Ces propos montrent aussi l'importance des facteurs institutionnels qui, s'ils deviennent forts, peuvent être sources de fragilité dans une démarche collective.

Toujours sur la base de nos observations dans le cadre de la mise en œuvre du PAT, un groupe restreint composé d'un membre de toutes les parties prenantes, s'est constitué parallèlement aux groupes travail. Ce groupe restreint a élaboré une charte alimentaire (tableau 16) dont la forme et le contenu ont été validées de manière collective en réunion de COPIL. Cependant, la charte n'a été signée que par les trois porteurs institutionnels du PAT, les autres parties impliquées ne l'ayant pas fait, probablement à cause de la fin prématurée du projet.

Au total, la mise en œuvre du PAT a été ponctuée de quelques difficultés mineures : écarts de perceptions sur les objectifs préalablement établis, un engagement partiel en raison des accords institutionnels, une adoption partielle de la charte alimentaire signée par les seuls porteurs institutionnels, interruption du projet avant son terme. En effet, le démarrage du PAT suivi des cinq réunions successives du COPIL est le signe du partage des objectifs du projet au sens des proximités organisationnelles et institutionnelles, au moins au démarrage du projet. L'essoufflement de ce dernier avant son terme témoigne aussi d'une dégradation progressive de ces deux types de proximités au cours de sa mise en œuvre, révélant ainsi les difficultés de Tulle Agglo à maintenir suffisamment activées ces deux formes de proximités. Ces difficultés pour les collectivités soulèvent des interrogations quant à leur capacité à animer et coordonner de manière efficace des démarches d'action collective territoriale dans les domaines agricoles et alimentaires. Cette situation observée dans le PAT rejoint partiellement les conclusions de Gallaud (2018) selon lesquelles, les collaborations basées sur l'articulation des proximités, comme c'est le cas du PAT, peuvent déboucher sur trois trajectoires :

- ✓ *La trajectoire réussie de coopération*, dans laquelle les acteurs parviennent à maintenir, dans le temps, un degré de similitude suffisant pour conduire la collaboration à la fin des engagements ;
- ✓ *La trajectoire d'interruption des projets* où, au bout d'une interaction donnée, le degré de similitude entre les acteurs devient insuffisant⁹⁶ pour assurer la poursuite du projet ;

⁹⁶ Trois cas de figure peuvent se présenter : Dans le premier, le degré de similitude augmente régulièrement puis diminue ensuite régulièrement jusqu'à atteindre 0. Dans le second, le degré de similitude fluctue dans au cours du projet, puis diminue régulièrement jusqu'à atteindre 0. Dans le troisième, la similitude reste faible et positive, mais le projet est quand même interrompu.

- ✓ *La trajectoire de reconduction des coopérations* qui met en exergue l'importance d'une expérience antérieure dans une nouvelle coopération. Selon l'auteure, le fait d'avoir collaboré dans le cadre d'un autre projet est un facteur de renforcement de la proximité organisée (proximités institutionnelle et organisationnelle dans notre cas) qui augmente la probabilité de réussite d'une nouvelle collaboration.

Même si notre étude de cas correspond à une trajectoire interrompue, celle-ci n'a pas conduit à une rupture complète des relations entre les acteurs, et ceux-ci ayant initié une nouvelle collaboration au sens de la trajectoire de reconduction : « *un nouveau groupe de travail s'est récemment mis en place avec la plupart des acteurs pour reprendre les réflexions autour du PAT car nous voulons être labellisés* » (Claude). Le nouveau groupe de travail en question est celui du tiers-lieu nourricier indiqué dans le Tableau 14 (partie VII.2.1).

En dépit des difficultés relevées dans sa mise en œuvre, le PAT a permis de lancer une autre dynamique territoriale comme le confirme cet agent de la chambre d'agriculture : « *La conclusion qu'on peut retenir de notre PAT c'est le croisement et la rencontre des gens. Ça a permis d'avoir la banque alimentaire, les associations d'aide, tout ce monde ne se rencontre pas tous les jours* ». En conclusion, le PAT a marqué le début d'interconnaissance qui, si elle se poursuit comme c'est le cas avec le tiers-lieu, peut contribuer à un apprentissage mutuel comme cela semble être le cas pour le CCAS :

Le marché festif et solidaire, sans le PAT on aurait peut-être pu le faire mais pas pareil. Le PAT nous a poussé à mieux préparer, mieux organiser et à coordonner les acteurs. On n'aurait pas forcément associé certains acteurs comme les fermes du Doustre je pense. J'ai apprécié de travailler avec les fermes du Doustre parce qu'en fait, nous on est en milieu urbain et eux ils ont organisé la solidarité en milieu rural. Aujourd'hui même si le PAT n'est plus reconduit, on peut reprendre parce qu'on a vu comment ça a fonctionné.

VII.3.2. Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux : des proximités latentes difficiles à activer

Pour rappel, les PAT s'inscrivent dans la dynamique de territorialisation de l'agriculture et de l'alimentation voulue par la loi LAAAF de 2014. En cela, ces PAT viennent renforcer d'autres dispositifs comme la circulaire du 2 mai 2008⁹⁷ issue des engagements du Grenelle de l'environnement. Au nombre de six (bâtiment, transports, énergie, santé, biodiversité et agriculture), ces engagements traduisent les impératifs politiques en matière de Développement durable. Dans cette stratégie, la circulaire prévoit que l'Etat s'applique à lui-même la démarche de développement durable qu'il entend promouvoir. Dans le domaine de l'alimentation plus spécifiquement, cette exemplarité de l'Etat vise à inciter les services de restauration des administrations et établissements publics à utiliser progressivement les produits à faible impact environnemental tels que ceux issus de l'agriculture biologique : 15% en 2010 pour atteindre 20% en 2012. En 2018, la circulaire a été complétée et renforcée par la loi Egalim qui oblige dorénavant les collectivités territoriales à porter le taux à « *au moins 50% de produits durables ou sous signes de qualité dont minimum 20% de produits BIO*⁹⁸ » à partir de 2022.

La restauration collective regroupe l'ensemble de la Restauration Hors Domicile (RHD) qui compte aussi bien la restauration privée (restaurant, cafétéria, snacks...) que la restauration publique. Elle couvre les prestations de préparation et de livraison de repas des personnes travaillant et/ou vivant en collectivité (Fassel, 2008) et concerne ainsi une diversité de secteurs (Gallaud, 2016) : elle va du secteur scolaire (crèches, écoles, collèges, lycées et universités) au secteur social et de santé (centres de loisir, maisons de retraites, hôpitaux) en passant par la restauration des administrations publiques (personnels des collectivités) et privées (restauration d'entreprise) et des lieux collectifs (centres de vacances, armée, prisons, ...). La restauration collective publique⁹⁹ fait partie du cœur de mission des collectivités territoriales. Celles-ci

⁹⁷ Circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective | Légifrance ; Consulté le 11 juin 2022 : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000018806804

⁹⁸ Ma cantine : la plateforme d'accompagnement vers la mise en œuvre des objectifs de la loi EGalim ; Consulté le 12 juin 2022 à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/ma-cantine-la-plateforme-daccompagnement-vers-la-mise-en-oeuvre-des-objectifs-de-la-loi-egalim>

⁹⁹ Les autres secteurs de la restauration collective sont : les hôpitaux gérés par le Conseil d'Administration de l'établissement ; les restaurants administratifs gérés par l'Etat ; l'armée et la prison gérées par les ministères compétents. Pour en savoir plus : Restauration collective : Définition, fonctionnement et réglementation ; Consulté le 12 juin 2022 à l'adresse suivante : <https://www.restaurationcollectivena.fr/restauration-collective/>.

gèrent directement l'éducation et de la formation, mais aussi des établissements pour personnes âgées comme le montre le tableau suivant.

Tableau 19 : Compétences des collectivités en restauration collective

| Type d'établissement public | Niveau de collectivité responsable |
|--|------------------------------------|
| Crèches, écoles maternelles et primaires | Communes et intercommunalités |
| Maison de retraites | Communes et intercommunalités |
| Collèges | Départements |
| Lycées | Régions |
| Construction, mise en conformité et matériels des cantines | Régions |

La littérature scientifique distingue généralement deux modes de gestion de la restauration collective par les collectivités territoriales (Darly et Aubry, 2014 ; Le Velly, 2011 ; Morgan et Sonnino, 2010). La « *gestion concédée* » par un contrat d'externalisation entre une collectivité et un prestataire public ou privé qui gère entièrement l'approvisionnement à travers trois modalités possibles : « les cuisines sur place » et « les cuisines centrales » dont une partie au moins de l'activité destinée à être livrée, et « les restaurants satellites » desservis par une cuisine centrale. Le second mode est la « *gestion directe* » ou « *autogérée* » où tout le service (achat de produits, cuisine, livraison) est assuré par une structure (cuisine centrale par exemple) placée sous l'autorité de la collectivité. Ce second mode de gestion représente 70% de la restauration collective publique (Fassel, 2008 ; Parant et Ory, 2021) et offre, selon ces auteurs, une plus grande de souplesse aux collectivités en matière d'orientation des approvisionnements. C'est sous cet angle que la restauration collective est souvent perçue, comme c'est le cas de tous les acteurs de notre étude, comme un levier pouvant stimuler une demande structurée en produits re-territorialisés (Gatien-Tournat et al, 2016).

En lien avec notre cadrage théorique, l'approvisionnement de la restauration collective en produits territorialisés met directement en jeu la dimension géographique de la proximité (raccourcir les distances en temps et en lieux d'accès, favoriser les rencontres). Par ailleurs, la perception largement partagée par tous les acteurs à son égard traduit l'adhésion à cette logique d'approvisionnement. En effet, le partage de ce principe d'approvisionnement de la restauration en produits locaux traduit une première étape pouvant conduire à une proximité institutionnelle. En d'autres termes, en plus de la dimension géographique, l'adhésion à cette logique d'approvisionnement par les acteurs impliqués témoigne de l'existence partagée des proximités

institutionnelles. Mais partant du fait que les proximités nécessitent le plus souvent une activation pour créer des interactions, dans notre cas, il s'agit de voir comment la collectivité territoriale joue ce rôle.

Notre analyse a montré que malgré l'existence des trois dimensions de proximités autour de la question de la restauration collective, les collectivités n'arrivent pas surmonter les contraintes divergences de valeurs, malgré qu'elles détiennent la compétence sur ce volet. Elles n'arrivent pas à s'appuyer suffisamment sur cette compétence pour amener les acteurs à transcender leurs perceptions sectorielles afin d'engager une action collective territoriale durable et intégrée. Tout comme dans la mise en œuvre du PAT, la persistance des contraintes est en fait le reflet d'une insuffisante proximité institutionnelle qui empêche de résoudre les problèmes techniques relatifs à la confrontation offre/demande dans le cadre d'une proximité organisationnelle comme l'illustre la suite du développement.

Ainsi, les contraintes évoquées par les acteurs rencontrés peuvent-elles se résumer par le propos de cet élu : *« les cantines scolaires on a deux gros problèmes. Le premier c'est le fonctionnement saisonnier des cantines scolaires. Le second, il faut le reconnaître, c'est la difficulté des cantines à déterminer leurs besoins dans la durée. Ce que je veux dire, vous ne pouvez pas bâtir des systèmes de production sur les choses sporadiques, il faut qu'il y ait une linéarité ou au moins une visibilité de la consommation »* (François). Cet extrait de la collectivité montre à suffisance qu'il y a un défaut d'organisation et de coordination (proximité organisationnelle) pour faire correspondre l'offre à une demande alors que ces deux (offre et demande) existent localement. Ces difficultés sont particulièrement prononcées pour les produits maraîchers comme en témoigne le commentaire de cette productrice : *« pour nous les maraîchers en tout cas, l'entrée par les cantines scolaires est un levier difficile et compliqué parce que le pic de nos productions arrive sur le marché en juillet-août au moment où les écoles sont fermées »* (Valérie). A ces contraintes de saisonnalité, s'ajoutent des spécifications techniques (calibrage, volume, qualité, ...) qui contribuent à fragiliser la proximité organisationnelle comme s'interroge la même productrice : *« Si on calibre dans l'année la production de carottes pour les cantines et que juillet-août on n'a plus de commandes, que faire ? »* (Ibid).

D'après Raimbert et Raton (2019), les exploitations confrontées aux difficultés décrites par Valérie (faibles volumes, calibrages, etc.) ont le plus souvent une organisation logistique artisanale. Selon plusieurs études, trouver une logistique adaptée à la diversité des circuits

courts reste aujourd'hui un défi majeur pour l'approvisionnement de la restauration en produits locaux (Noireaux et Cassière, 2021 ; Traversac, 2010 ; Willequet, 2019). Car en effet, force est de constater que les types d'organisations logistiques des circuits courts ne correspondent pas aux solutions postulées et portées par les pouvoirs publics comme les plates-formes logistiques (Raimbert et al, 2018 ; Raton et al, 2015 ; Vaillant et al, 2017). A ces difficultés logistiques, s'ajoutent des pratiques de prix moins attractives pour les producteurs (Darly et Aubry, 2014 ; Margetic et al, 2016) et des contraintes administratives liées aux marchés publics.

En particulier, les marchés publics, guidés par la logique du moins-disant financier¹⁰⁰ (Carnoy, 2020), obligent les acheteurs de la restauration collective à mettre en concurrence les fournisseurs (Kebir, 2012). D'une part, cette mise en concurrence vise au respect de trois principes identifiés par Marty (2014) : (i) de la transparence des procédures, (ii) l'égalité de traitement des candidats et (iii) le libre accès à la commande publique. D'autre part, cette mise en concurrence exclut toute préférence à la provenance des produits, empêchant ainsi aux collectivités de privilégier les produits locaux. Ces contraintes administratives sont exacerbées par la diversité d'acteurs impliqués dans le processus d'approvisionnement (Bréchet, 2013 ; Duclaux, 2021 ; Lardon et Loudiyi, 2014) ; ce qui induit un déficit d'information, d'interconnaissances et de confiance (Kassel et Le Roux, 2019) qui influence la capacité des acteurs à se coordonner autour d'un objectif partagé (Le Velly et Bréchet, 2011 ; Romeyer, 2012). Cette diversité d'acteurs et de procédures, combinée à la division du travail au sein des établissements¹⁰¹ (Gallaud, 2016), constituent les freins qui impactent l'activation suffisante des proximités organisationnelle et institutionnelle par les collectivités territoriales. Corrélativement, Gallaud (2016) a montré que cette insuffisance ou défaut de ces deux formes de proximités empêche aux acteurs d'activer efficacement la proximité géographique à trois niveaux :

- ✓ **Au niveau des groupements d'achat** : les stratégies d'approvisionnement longtemps pratiquées dans la restauration collective passent par les groupements de commande et sont fondées sur des critères de sélection (qualité organoleptique des produits, prix, fréquences et délais de livraison, respect des normes sanitaires et reprise des emballages) qui ne prennent que très peu en compte la proximité géographique ;

¹⁰⁰ Le Code de la commande publique d'avril 2019 intègre la prise en compte des objectifs de développement durable dans la commande publique. Même si la définition des critères de durabilité ouvre une fenêtre de contournement légal des difficultés, forte est de regretter, d'après Gallaud (2016), que les acteurs ne saisissent pas des possibilités offertes pour activer la proximité géographique.

¹⁰¹ Les personnels de direction relèvent de l'Éducation nationale et les personnels de cuisine de la fonction publique territoriale. En plus de cette différence d'appartenance organisationnelle, ces deux types d'acteurs peuvent ne pas avoir les mêmes attentes et sensibilités à l'introduction des produits locaux.

- ✓ **Au niveau des fournisseurs** : ceux qui sont souvent en mesure de remplir les critères du point précédent ne sont pas toujours en situation de proximité géographique permanente avec les restaurants, limitant ainsi les interactions effectives entre les parties impliquées. La proximité géographique est souvent temporaire et mise en place à l'initiative des grossistes dans le cadre de leur service après-vente ;
- ✓ **Au niveau des établissements**, les freins d'activation de la proximité géographique sont relatifs à la Loi Egalim. En imposant des seuils d'incorporation de produits locaux et/ou sous signes de qualité dans les menus de la restauration collective publique, elle induit des changements¹⁰², des surcoûts et un temps de travail supplémentaire pour chercher les producteurs locaux ; efforts qui ne sont pas toujours suivis de transaction. Si cette imposition est un facteur d'activation de la proximité géographique, elle est parfois perçue comme une obligation (à travailler avec les gens dont on n'a pas envie par ex) au sens de la dimension subie de la proximité non géographique.

Pour revenir au sujet, nous avons relevé que malgré le fait que les OPA partagent le principe de l'approvisionnement local de la restauration collective, elles semblent ne pas y croire. Pour l'Afipar par exemple, *« le sujet de la restauration collective est beaucoup porté à tort par les collectivités territoriales qui y consacrent la majorité de leurs moyens humains, financiers et en ingénierie, alors que c'est un segment qui représente à peine 5% du marché des circuits courts selon mes propres calculs. Aucun producteur ne peut se permettre de se spécialiser exclusivement sur ce marché si les autres [95%] ne sont pas investis et structurés de la même façon »*. Elle estime par ailleurs que l'engouement des collectivités sur la question se justifie par le fait qu'elles *« ont enfin trouvé un truc où elles peuvent faire quelque chose de concret »*. Dans le même ordre d'idée, le désintérêt des producteurs à collaborer avec les collectivités territoriales serait à rechercher dans cet investissement déséquilibré selon les propos de cette autre animatrice : *« si les producteurs ne s'intéressent à la restauration collective, c'est parce qu'ils le sont pour d'autres marchés. Nos producteurs, ils arrivent à vendre leurs productions en circuits courts sans avoir besoin de vendre à la restauration collective »* (Adear). A cet effet, l'animatrice de l'Afipar pense que *« les collectivités s'enfoncent dans l'erreur. Au lieu d'écouter, elles disent du coup les producteurs ne sont pas intéressés parce que c'est trop gros pour eux. Mais non, c'est le contraire, c'est parce que c'est trop petit »*. Il s'agit là encore de quelques incompréhensions mutuelles qui mettent en lumière les difficultés à mettre en place des proximités institutionnelles et organisationnelles entre les deux catégories d'acteurs.

¹⁰² Ces changements bien connus sont repris par cet éleveur corrézien : *« Les collectivités ont commencé à faire des démarches d'approvisionnement local mais pour y arriver, elles doivent reprendre le dessus sur les salariés des cantines scolaires qui ont développé des habitudes d'utilisation de produits tous prêts et qui dictent leur loi, même si ce n'est pas de manière dictatoriale »* (Robert de Paysans Cœur de Corrèze).

Cependant, si ces réelles difficultés méritent d'être solutionnées pour renforcer la construction des partenariats pour un approvisionnement réussi de la restauration collective, elles ne doivent pas masquer quelques réussites et avancées notables que nous avons observées sur le terrain.

Sur le terrain, des exemples certes singuliers mais réussis émergent progressivement, en tout cas sur les territoires de notre étude. Certains sont à l'initiative des collectivités, d'autres sont initiés par des acteurs intermédiaires. A cet effet, nous pouvons citer l'exemple du projet de plateforme logistique de Tulle Agglo qui vise à renforcer graduellement les proximités institutionnelles et organisationnelles, comme le dit un élu :

... C'est ce que nous allons faire avec la plateforme de massification, travailler en amont avec les gestionnaires en leur disant qu'avec les 3 million de repas par an, si on en fournissait 10%, ça sera déjà pas mal. Le rôle du personnel des cantines est central. Ils doivent être motivés pour être plus impliqués et c'est pour ça que l'Agglo n'hésite pas à mettre en valeur leurs créations. C'est ce qu'on a fait avec la cantinière de l'école de Saint Clément qui gère 120 enfants rationnaires ; on a mis sa recette en avant lors de Mon Territoire a du goût, elle était heureuse et cela ne nous a pas coûté.

Un producteur membre de Paysans Cœur de Corrèze confirme la motivation de la cantinière dont l'élu fait référence, mais surtout l'accompagnement décisif apporté par la collectivité : « *il y a une jeune femme vraiment motivée dans la commune de Saint Clément, elle s'investit vraiment dans son boulot. Elle a demandé du matériel et la collectivité l'a équipée d'un super four qui lui permet de travailler très confortablement et d'agrandir son panel de recettes. J'espère que ça va servir d'exemple* » (Robert).

En lien avec les difficultés à activer suffisamment la proximité organisationnelle, l'animatrice de l'Afipar avance l'idée qu'« *un magasin de producteurs, ça peut être un lieu de logistique pour la distribution en RHD, encore faudrait-il que les magasins de producteurs existent* ». Dans cette logique d'activation et/ou de renforcement de la proximité organisationnelle, nous avons relevé un partenariat entre la Communauté de communes de Melle et un épicier, où ce dernier « *joue le rôle de metteur en lien entre les producteurs, la comcom et les cantines scolaires* » pour reprendre son propos. C'est une démarche mise en place à l'initiative de l'épicier comme il l'explique :

Comme mon activité grossissait et que j'avais déjà un catalogue de producteurs capables de fournir un autre magasin, je me suis rapproché d'un élu. Il a parlé de moi à ses collègues et un jour ils m'ont invité à une réunion de leur comcom et c'est comme ça je suis devenu prestataire de la comcom pour faire le lien entre les cantines et les producteurs pour que l'approvisionnement local devienne possible. Le fonctionnement qu'on a mis en place, il y a les cantiniers et les cuisinières qui viennent autour de la table pour qu'on discute et qu'on valide ensemble un menu commun. Une diététicienne valide le plan GEMRCN¹⁰³ pour être conforme à la législation et pour rassurer tout le monde, les cuisiniers, les parents aussi. Maintenant après tout est centralisé sur toute la Communauté de communes, il y a un cuisinier qui est déchargé de ses fonctions pour s'occuper de la gestion administrative et des commandes pour le gros. Après je fais les bons de commandes, je prépare les colis prêts à l'emploi que moi j'envoie directement aux écoles.

Le dernier exemple est celui mis en place par l'association March'Equitable¹⁰⁴ pour « *fournir une dizaine de cantines scolaires autour de Montmorillon* » selon un producteur de fromage de brebis membre de l'association. Selon ce dernier, « *c'est March'Equitable qui a démarché, ce n'est pas les collectivités qui sont venues vers nous* ». Tout comme l'épicerie dans l'exemple précédent, l'association assure la fonction organisationnelle décrite comme suit :

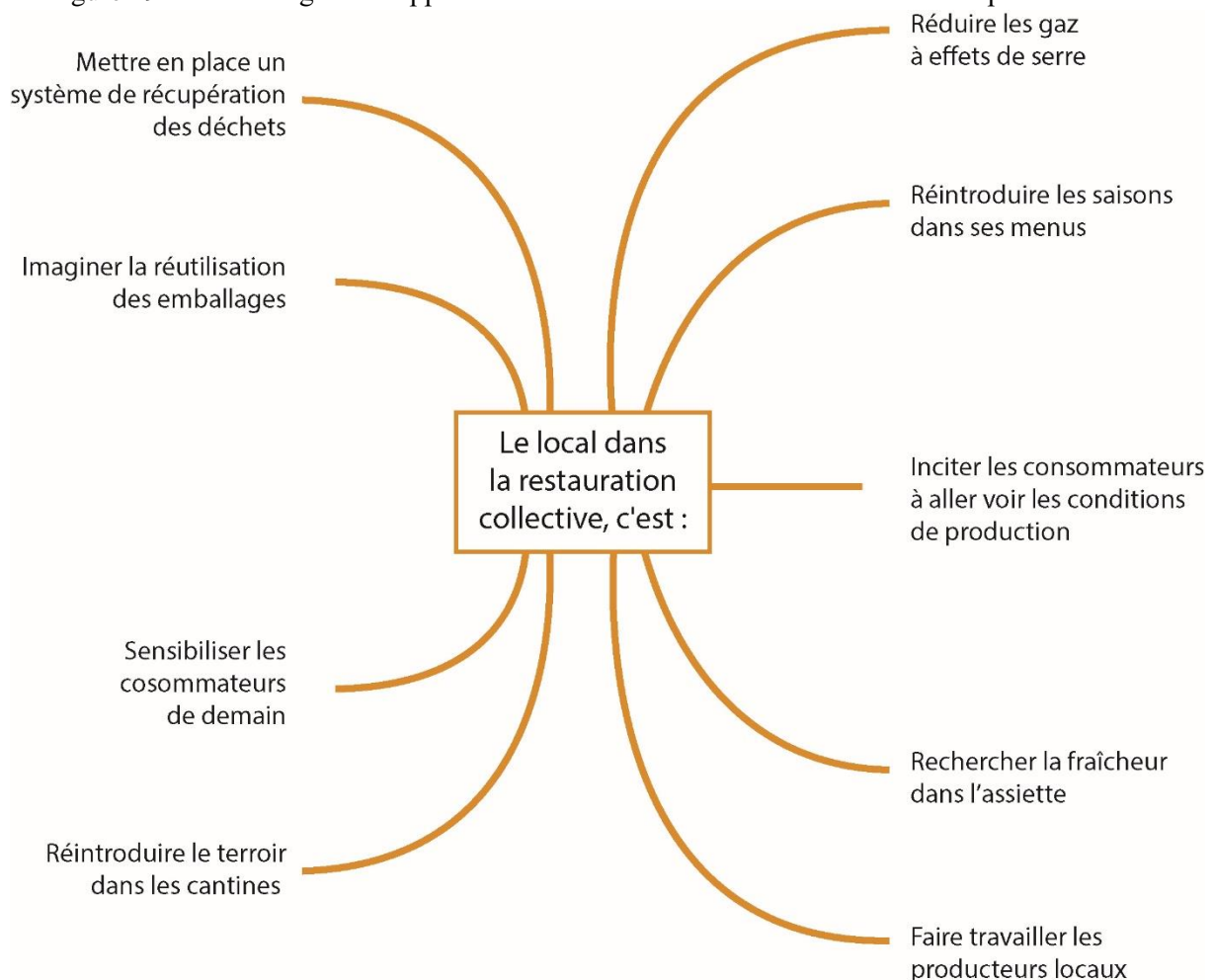
À March'Equitable au début, on s'est dit entre nous producteurs qu'on se répartissait les cantines, mais ce n'était pas efficace. Parfois c'était avec des camion frigo, parfois avec des glacières donc c'était limite. Et la cantinière ou le monsieur qui faisait la bouffe, tantôt il voyait Pierre, un coup c'est Paul et un coup c'est Jacques, il ne savait pas qui appeler et c'était compliqué pour tout le monde. Comme nous producteurs on était tous membres de l'association et qu'on se rencontrait quand même en réunions mensuelles, on s'est dit non il faut que ça soit une personne qui s'occupe de tout ça. [Maintenant] on a la femme d'un collègue producteur qui centralise les commandes des 10 cantines, qui les communique à tous les producteurs, elle dit : la cantine de telle commune a besoin, pour tel jeudi, de telle quantité de carottes, de 20 buches, de 10kg de fromage blanc, etc. Elle nous les envoie à tous sur nos portables et on doit répondre OK pour confirmer. Si on écrit, c'est pour d'autres propositions parce qu'on n'a pas le produit demandé sinon c'est simplement répondre OK. Elle rappelle la cantine en disant est-ce que ça vous va les navets à la place des carottes ? Le magasin de l'association fait aussi un peu office de plateforme, chacun amène ses produits et après c'est elle qui se débrouille avec les cantines, elle répartit dans les cantines et elle va livrer. On a quand même une organisation pas mal, on peut fournir l'entrée, le plat, le dessert, le pain en produits de producteurs. Et comme ça commence par prendre avec des tournées régulières, l'année dernière on a demandé aux collectivités pour qu'elles nous aident à financer une camionnette frigorifique, mais c'est resté lettre morte.

¹⁰³ Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition

¹⁰⁴ <https://www.march-equitable.com>

En guise de conclusion, le développement de cette section montre clairement un partage, par toutes les parties prenantes, du principe d’approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. Qu’elle soit en gestion directe ou en gestion concédée, la restauration collective publique est perçue à juste titre comme un levier de structuration des filières agroalimentaires dans les territoires. Il existe en effet une diversité de complémentarités possibles (hôpitaux, maisons de retraites, prisons, etc.) qui peuvent contribuer à résoudre quelques difficultés, celles de la saisonnalité des productions en particulier. Mais malgré cette complémentarité existante, seules les cantines scolaires sont aujourd’hui relativement bien documentées. Par ailleurs, la restauration collective publique offre une opportunité aux collectivités de créer des dynamiques collectives territoriales plus larges que la seule structuration des filières agroalimentaires. Elle offre un espace de collaboration qui peut s’élargir à d’autres thématiques et/ou acteurs bien au-delà des seuls enjeux agricoles et alimentaires comme le résume la figure ci-après.

Figure 19: Les avantages de l’approvisionnement de la restauration collective en produits locaux



Source : réalisation auteur (sensibilisation des consommateurs)

Mais malgré ce potentiel que présente la restauration collective, notre étude a montré que l'existence d'une demande sur le territoire n'est pas toujours suffisante pour organiser l'offre localement. L'étude a également révélé que l'activation efficace des proximités institutionnelles et organisationnelles en dans le but de faire correspondre l'offre et la demande ne relève pas d'un mécanisme purement technique. En d'autres termes, le fait de détenir une compétence, comme c'est le cas des collectivités territoriale dans la restauration collective, ne suffit pas à l'utiliser efficacement dans la pratique. Enfin, notre analyse a mis en évidence un facteur majeur selon lequel la réussite de l'approvisionnement local peut nécessiter la multiplication d'intermédiaires capables d'activer suffisamment les proximités, comme l'ont montré les deux derniers exemples (épicerie et March'Equitable). L'approvisionnement direct par les producteurs dans les cantines du Montmorillonnais s'est révélée être inefficace pour tout le monde dans un premier temps ; inefficacité corrigée par l'ajout d'une intermédiaire qui centralise puis répartit les commandes et les produits. Il en est de même de l'épicier qui a su établir le lien entre les différentes parties, ce qui a permis de résoudre l'un des problèmes évoqués plus haut par un élu : celui de déterminer les besoins.

Ainsi, au regard de la diversité des acteurs et des produits concernés par la restauration collective, nous avançons ici l'idée que, contrairement à la définition institutionnelle qui limite les circuits courts à un seul intermédiaire, ajouter des acteurs d'intermédiation (pour assurer la coordination administrative et logistique en particulier) peut apparaître comme l'une des solutions de réussite de l'approvisionnement local. En d'autres termes, en réduisant le nombre d'intermédiaires, les circuits courts peuvent contribuer à fragiliser les interdépendances entre les acteurs et entre les initiatives, interdépendances qui, si elles s'établissent, peuvent conduire à la construction de réseaux territoriaux complémentaires. En effet, la limitation du nombre d'intermédiaires dans la définition est raisonnée seulement d'un point de vue économique (diminuer les intermédiaires pour augmenter la marge des producteurs), alors que ce n'est pas toujours tant le nombre d'intermédiaires qui compte, mais plutôt ce qu'ils font. En cela, les circuits de proximité qui autorisent les intermédiaires nous semblent plus appropriés à l'analyse de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. Cette analyse devrait aussi s'intéresser à la diversité des restaurations collectives dans les territoires (hôpitaux, services de sécurité, ...), non seulement dans une perspective de conjuguer les complémentarités (difficultés liées à la saisonnalité par exemple), mais surtout pour apporter un regard nouveau à partir l'implication d'une catégorie d'acteurs locaux longtemps ignorée ou abordée de manière indépendante.

CONCLUSION GENERALE

La problématique de notre recherche était composée de deux questions interdépendantes : (i) la construction et le fonctionnement des démarches d'action collective autour des circuits agroalimentaires de proximité et (ii) la place et le rôle des collectivités dans la coordination de ces dynamiques territoriales. Le choix théorique a combiné les cadrages de l'économie de la proximité et de la sociologie économique, deux approches jusque-là mobilisées de façon parallèle dans l'analyse des circuits agroalimentaires. La démonstration s'est appuyée sur les données qualitatives collectées auprès de cinq initiatives collectives issues de trois terrains néo-aquitains : l'Ouest de la Haute-Vienne, Tulle Agglo et le Pays mellois. Les éléments de réponse sont répartis dans les quatre derniers chapitres de la thèse, les 3 premiers étant consacrés aux cadrages théorique et méthodologique.

Sur la première question (construction et fonctionnement de l'action collective) traitée aux chapitres IV et V, les résultats ont montré que l'inertie interne et les modes de gouvernance pratiqués au sein des collectifs s'appuyaient sur des réalités sociales qui échappent en partie au contrôle des cadres formels (conseil d'administration, bureau, groupes thématiques, ...). Dans ces collectifs, coexistent des modes de gouvernance formels et informels qui s'auto renforcent dans le temps, certains collectifs (Champ du Bocal, La Dépaysante) pouvant même s'émanciper de ces cadres formels selon le processus de « découplage » (Chiffolleau, 2009 ; Grossetti et Bès, 2001). Néanmoins, au-delà de l'horizontalité affichée et recherchée, le fonctionnement de la plupart des collectifs reste influencé par quelques acteurs en position de centralité. De ce fait, les risques de sur-responsabilité ou de sur-pouvoir auxquels sont exposés ces agents « pont », qui peuvent limiter le pouvoir d'agir des autres membres, interrogent plus largement l'autonomie de ces démarches d'action collective. Par ailleurs, l'analyse du corpus empirique a partiellement confirmé l'idée selon laquelle les dynamiques d'action collective sont fondées sur l'existence d'un projet partagé (Bréchet et Schieb-Bienfait, 2009). Cependant, La Dépaysante fait exception à cette règle, montrant ainsi que l'intentionnalité collective peut être projetée dans le futur par des motivations autres qu'un projet formalisé (Banegas, 1993 ; Maillefert, 2009). Mais, qu'il soit fondé sur un projet commun formalisé ou pas, le principal élément structurant des initiatives étudiées est l'adhésion des membres aux valeurs environnementales, humaines et territoriales. L'analyse croisée de ces valeurs associées à la notion de projet a ainsi montré que les initiatives étudiées sont insérées dans le projet politique de l'agriculture paysanne (Deléage, 2012). Ce dernier promeut un modèle d'agriculture

alternatif fondé sur l'autonomie et la durabilité (économique et environnementale) des exploitations. Il est en outre orienté vers l'ancrage territorial (développement local) de la production et de la consommation, au sens des circuits agroalimentaires de proximité. Le projet s'inscrit dans une logique de complémentarité et de renforcement de liens sociaux entre les acteurs d'un territoire, ce dernier étant considéré comme le lieu d'articulation des différentes politiques publiques locales (Lardon et al, 2008).

Par ailleurs, notre analyse a concerné deux niveaux distincts d'action collective : au sein des collectifs et au niveau des territoires. Le niveau intra organisationnel a consisté en l'analyse des interactions individuelles en mobilisant le cadrage de la sociologie économique. Si ce dernier a permis de mettre en exergue l'hétérogénéité des sensibilités individuelles en interaction au sein des collectifs, il n'a pas permis d'aller au-delà de la somme de ces hétérogénéités pour considérer les caractéristiques organisationnelles essentielles à la compréhension des dynamiques territoriales, second niveau d'analyse. En nous appuyant alors sur des outils du cadrage de la proximité, ce second niveau nous a permis de nous affranchir des relations interpersonnelles en considérant les collectifs d'acteurs comme des entités homogènes. Cette lecture nous a permis de montrer que les facteurs d'émergence des démarches collectives territoriales articulaient proximités géographiques et organisationnelles d'une part, et que les conditions de leur pérennisation dépendaient d'un niveau élevé des proximités organisationnelles et institutionnelles, d'autre part. Toutefois, ce second niveau ne permet pas de tenir compte de l'importance des relations inter-individuelles dans les relations inter-organisationnelles. Sur cette double considération, notre choix de combiner la sociologie économique et l'économie des proximités constitue un résultat qui permet de questionner la plus-value de l'une et de l'autre à l'analyse d'un même objet.

La seconde question interrogeait la place et le rôle des collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre des politiques locales en général. Cette question est plus spécifiquement traitée dans le chapitre VI. D'une part, la mise en perspective historique proposée dans la première partie de ce chapitre a permis de rendre compte du fait que cet acteur est intervenu de différentes façons sur les questions d'approvisionnement alimentaire, en réponse à des motivations diverses. Le récent regain d'intérêt pour la question de l'alimentation est porté par une prise de conscience croissante sur les limites ou conséquences du modèle agro-industriel, dans un contexte marqué par la montée du débat sur les effets des changements climatiques. D'autre part, deux résultats remarquables sortent de la seconde partie de ce chapitre VI. Sur le plan

scientifique, très peu de travaux ont directement questionné le rôle des collectivités dans les circuits agroalimentaires de proximité. Les quelques rares travaux qui se sont intéressés à la question (Bodiguel et al, 2018 ; Guiomar, 2011 ; Mace, 2017) ont adopté une entrée par les compétences. Les plus récents et les plus détaillés (Bodiguel et al, 2018 ; Creps, 2018 ; Mace, 2017) ont tenté de faire correspondre les compétences des collectivités aux six champs d'action retenus par le Réseau Rural Français dans le cadre du suivi du RnPAT. Pour rappel, ces axes sont « Urbanisme et aménagement », « Culture et Gastronomie » ; « Environnement » ; « Nutrition et Santé » ; « Economie Alimentaire » ; « Accessibilité sociale ». Dans ce contexte, l'un des apports majeurs de notre travail porte sur son approche empirique qui a donné la parole aux porteurs d'initiatives agricoles et alimentaires directement concernés par les interventions des pouvoirs publics locaux. Cette approche a permis à ces derniers d'exprimer leurs besoins ou souhaits, mais surtout de mettre en évidence les éléments de crispation (effective ou éventuelle) dans leurs collaborations avec les collectivités. En lien avec les besoins exprimés, nous avons démontré que les collectivités bénéficient d'une perception globalement positive auprès de tous les acteurs quant à leur place et rôle dans les démarches d'action collective en circuits agroalimentaires de proximité. Ainsi, une diversité de rôles a-t-elle été identifiée pour les collectivités locales, rôles¹⁰⁵ que nous avons regroupés en deux catégories pour les besoins de l'analyse : (i) gouvernance alimentaire locale et (ii) financement pour l'organisation locale de l'offre et de la demande. Sur la première catégorie, nous avons en effet démontré que tous les acteurs ont été unanimes pour dire que l'un des principaux rôles des collectivités territoriales était de réussir à « mettre autour d'une même table » tous les acteurs concernés par ces questions agricoles et alimentaires et d'en assurer l'animation. Pour la seconde, les acteurs attendent des collectivités territoriales plus de financements directs ou via les OPA afin de les accompagner dans leurs projets.

A l'exception des OPA qui perçoivent les collectivités plus ou moins comme des concurrents, les autres perceptions révèlent souvent des incompréhensions, notamment sur les méthodes et les procédures d'intervention. Ces méthodes sont jugées par une grande partie des acteurs comme « trop administratives », « complexes », « rigides », « descendantes », ... Mais il s'agit d'incompréhensions qui impactent significativement les capacités d'organisation et de coordination des collectivités territoriales. Notre analyse a par ailleurs montré que certains

¹⁰⁵ Ces rôles sont précisément : mises en relations des acteurs et animer des rencontres, appuis financiers et/ou logistiques aux acteurs (loyer modéré, plateforme, mutualisation, chambres froides, systèmes de livraison, etc.), structuration des filières notamment par la restauration collective, préservation du foncier agricole,

acteurs, comme les associations ou des épiceries, pouvaient assurer relativement facilement le rôle d'intermédiaires entre les pouvoirs publics locaux et les producteurs, en particulier dans le cadre de l'approvisionnement de la restauration collective. En langage proximate, on dira que les collectivités territoriales activent mieux les proximités géographiques et organisationnelles pour initier les dynamiques collectives sur les territoires. Mais leur difficulté à activer efficacement la proximité institutionnelle rend difficiles certaines collaborations, comme nous l'avons démontré à partir du cas de la restauration collective. Ce défaut de proximité institutionnelle contribue à la dégradation dans le temps des proximités organisationnelles ; ce qui peut conduire à l'essoufflement de certains projets, comme cela a été le cas pour le PAT de Tulle Agglo.

Sur la validation de nos choix théoriques, l'étude a montré qu'en plus de l'adhésion à des valeurs communes, les facteurs interpersonnels et informels sont tout aussi importants que les cadres formels de régulation des dynamiques d'une même action collective. Cette coexistence de cadres différents refuse une conception binaire entre d'un côté un fonctionnement rigoureusement formel obéissant à normes établies, et de l'autre côté un fonctionnement informel basé sur des éléments non contractuels ou non écrits. En effet, si le cadre de la proximité évoque généralement l'importance du partage de normes et valeurs dans les coopérations, il s'est révélé être inadapté pour l'analyse des éléments informels décrits. En d'autres termes, le cadre de la proximité n'aurait pas permis d'aller au-delà d'une simple démonstration de l'existence de ces normes et valeurs, confirmant ainsi la pertinence de notre choix d'appréhender le fonctionnement interne des dynamiques étudiées en nous appuyant sur la *sociologie économique* (chapitre IV). Cette pertinence s'est également manifestée dans l'analyse des modalités de construction des démarches d'action collective dans le chapitre V. Par ailleurs, en plus de la pertinence relative de la notion de projet permise par la sociologie économique, sa mobilisation a permis de mettre en exergue que ces dynamiques d'action collective s'inséraient ou s'encadraient plus ou moins dans le projet politique de l'agriculture paysanne. De même l'application du cadre de la proximité aux dimensions territoriales de l'action collective a réaffirmé sa valeur ajoutée à l'analyse des interactions inter-organisationnelles. En effet, le cadre des proximités est conçu et déployé pour l'analyse des relations entre organisations et, de ce fait, n'apparaît pas adapté pour examiner plus spécifiquement les rapports interpersonnels (basés sur des facteurs subjectifs) qui se jouent à l'intérieur d'une même organisation. Le choix porté sur le courant institutionnel s'est révélé être le plus adapté à notre étude, car il nous a aidé à mettre en évidence le rôle déterminant des

institutions dans la construction des actions collectives à l'échelle des territoires et son défaut explique une grande partie de l'échec d'une action collective.

En lien étroit avec ces apports scientifiques, la thèse a également contribué au programme APPAL. Les objectifs spécifiques (OS) du projet (voir détails en annexe 1) étaient de (i) Créer un réseau de chercheurs travaillant sur la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ; (ii) Développer une méthode d'analyse des initiatives liées aux projets alimentaires territoriaux au sens de la loi ; (iii) Comprendre les processus à l'œuvre au sein des territoires ; (iv) Questionner la place des collectivités et (v) Construire une connaissance opérationnelle pour les collectivités et acteurs territoriaux. De façon globale, nous avons régulièrement participé aux activités du projet (contribuant à l'OS i), apportant ainsi du matériau empirique qui a permis de connaître les processus à l'œuvre sur les trois territoires investis (contribution à l'OS iii). La contribution est plus directe pour les trois autres OS. L'analyse du PAT Tulle aggro (OS ii) a montré les réussites (mises en relation, création de nouvelles dynamiques entre les acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, renforcement de compétences pour les acteurs de la solidarité en particulier, ...) et les difficultés rencontrées. Ces résultats spécifiques au PAT questionnent la compétence et la capacité des collectivités territoriales à animer ce type de projets dans des domaines qui, dans un passé récent, ne relevaient pas de leurs domaines d'intervention prioritaire. La thèse a aussi rendu compte de la perception positive de la place des collectivités dans les dynamiques agricoles et alimentaires locales (iv), mais que cette perception positive était fragile par un défaut de proximités. L'ensemble de ces éléments de réponse nous ont permis de proposer la construction d'une connaissance opérationnelle (v), exposée ci-après.

Notre impression personnelle au terme de notre recherche et sur laquelle nous nous fondons pour proposer des recommandations opérationnelles aux collectivités territoriales est la suivante. De notre point de vue, toutes les difficultés évoquées sont en réalité la partie visible d'un seul et unique problème structurel. Ce problème, bien connu de tous les acteurs et que les collectivités peuvent contribuer efficacement à résoudre, réside dans la difficulté de dialogue inter OPA, même si la situation est à relativiser. En effet, les méthodes jugées « administratives », « rigides », « codifiées », « descendantes », etc. de certains OPA (chambres d'agriculture), dénoncées par certains acteurs entrent en résonance avec « *la posture de l'accompagnateur* » généralement adoptée par les Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) : « *A la différence du conseiller-expert qui transfère*

*ses connaissances au porteur de projet, la posture de l'accompagnateur repose sur une logique ascendante où l'accompagnateur aide la personne ou le collectif à faire émerger ses idées, identifier ses connaissances et construire son propre projet*¹⁰⁶ ». Cette posture des ONVAR va dans le même sens que les pistes de solutions proposées par les acteurs qui dénoncent la posture de conseiller-expert, alors que les membres (des ONVAR) rencontrés dans notre étude reconnaissent « *ne pas faire le poids face à la Chambre d'agriculture pour répondre à des appels à projets ou répondre à des prestations des collectivités* ». Ainsi existe-t-il une convergence entre les perceptions des porteurs des initiatives étudiées (rigidités procédurales des modes d'intervention des collectivités) et la posture ascendante des ONVAR. Cette convergence montre que ces deux catégories d'acteurs (porteurs de initiatives étudiées et ONVAR) adhèrent à des modes de fonctionnement qui ne s'inscrivent pas totalement dans des logiques de fonctionnement des institutions publiques. Par ailleurs, les modes d'intervention descendants des collectivités, décriés par les porteurs d'initiatives, rejoignent quelque peu la posture du « *conseiller-expert qui transfère ses connaissances* » des chambres d'agriculture témoignant que ces dernières sont plus proches ou maîtrisent mieux le fonctionnement institutionnel. Ce sont là quelques aspects du clivage ambiant au sein de la famille des OPA qui compliquent leurs collaborations, comme l'ont démontré Bivas et al (2017). Pour rappel, ces auteurs ont souligné que « *70% des ONVAR déclarent ne pas pouvoir travailler avec les chambres pour des raisons de différence d'approches : les chambres étant perçues comme des structures descendantes laissant peu de place à la co-construction, plus tournés vers les aspects technico-économiques que socio-environnementaux ; des divergences idéologiques, les modèles agricoles défendus étant en opposition* ».

Ainsi, en tant qu'actrices de la mise en œuvre et de la coordination des politiques publiques locales, les collectivités territoriales, au-delà des difficultés de collaboration réellement existantes, se trouvent prises au piège de cette divergence de postures et d'institutions (croyances, valeurs, etc.) inter OPA. En d'autres termes, les quelques réserves relevées de certains porteurs d'initiatives relèvent davantage de ces différences de fonctionnement et de postures (distance institutionnelle : croyances, valeurs, etc.). Ces réserves sont donc la conséquence (et pas la cause) de ces différences institutionnelles (entre les OPA, et les OPA et les institutions publiques) par lesquels les chambres bénéficient d'une longueur d'avance en termes de légitimité dans l'institutionnalisation du conseil auprès des agriculteurs et des acteurs

¹⁰⁶ L'accompagnement, vecteur d'innovation ! | Civam. Consulté le 17 juin 2021 à l'adresse suivante : <http://civambassenormandie.org/?p=1073>.

publics (Brunier, 2013). En plus des rapports de force ou conflits que peuvent générer ces différences de proximités institutionnelles, les acteurs désignent rarement directement ces oppositions de positionnement comme un problème majeur, cela pouvant être perçu comme une dénonciation, une accusation ou une attaque. Enfin, en partant de l'hypothèse que les OPA (chambres et ONVAR) dans leur diversité couvrent la quasi-totalité des mondes agricoles, nous postulons d'une part que chacune des postures (descendantes versus ascendantes) n'existent jamais à l'état pur, c'est-à-dire qu'il y a toujours un peu d'ascendant dans le descendant et inversement. D'autre part, chacune de ces postures (là où l'une et l'autre prédomine) est efficace, mais uniquement dans une réalité socio-économique qui lui est propre. Du fait de ces incompréhensions, poursuivre un même objectif à partir de postures différentes peut en effet être perçu comme une concurrence, comme nous l'avons relevé : des acteurs qui pensent ne pas faire le poids face à d'autres, les OPA qui craignent le positionnement de plus en plus direct des collectivités au travers des ouvertures de postes de chargé mission.

A partir de cette lecture, simplifier les procédures ou adopter des démarches ascendantes comme le suggèrent les porteurs d'initiatives nous semble incompatible pour faire cohabiter la diversité, car cela revient à standardiser l'intervention des collectivités. Ainsi, notre principale recommandation opérationnelle pour les collectivités est de parvenir à "pacifier" les rapports entre toutes les OPA. En d'autres termes, pour favoriser l'émergence et la pérennisation des démarches d'action collective en circuits agroalimentaires de proximité, les collectivités doivent structurer les complémentarités entre les formes d'institutions en interaction, de façon à transcender la diversité des postures en jeu. Parmi les pistes et leviers d'action possibles pour y parvenir, les collectivités, à travers leur rôle « financement », peuvent contraindre les OPA à collaborer entre elles. Ce qui semble aller dans le sens du propos de cet élu : *« Les Chambres, ils ont un gros problème et c'est pour ça que je dis c'est économique parce que petit à petit ils vont avoir tellement besoin de fric et ils auront deux solutions : ou ils diminueront par-dessus de la voilure, ou s'ils veulent garder leurs prérogatives il va falloir qu'ils écoutent les financeurs et les financeurs il y en n'a pas 36 mille »* (François). Dans cette logique, les collectivités (les Régions) peuvent faire des appels à projet où le principal critère d'éligibilité serait par exemple la sous-traitance d'une OPA à une autre, c'est-à-dire introduire une condition d'effort dans un travail collaboratif, soit à égalité ou de manière asymétrique. Partant du fait que les institutions comportent des contraintes formelles et informelles au sens de North (1990), il s'agira pour les collectivités d'activer cette dimension contraignante pour activer et/ou renforcer les proximités institutionnelles. L'introduction d'une telle clause permettra aux OPA

de comprendre mutuellement leurs postures respectives dans une logique d'apprentissage collectif. Cette forme d'intervention des collectivités territoriales nous semble être à même de promouvoir la cohabitation et la complémentarité.

En outre, parmi les suggestions des acteurs, quelques-unes nous semblent particulièrement importantes à explorer par les collectivités territoriales. En effet, certaines propositions suggérées par les acteurs concernent l'accompagnement « en mettant à notre disposition de ressources » telles que les ouvriers agricoles, salariés pour magasins, les locaux pour les initiatives, etc. Dans cette perspective, les groupements d'employeurs nous semblent être une piste intéressante à explorer par les collectivités afin d'accompagner les acteurs à faire face aux fluctuations de leurs besoins (pics saisonniers d'activité) ou de pallier les difficultés de recrutement, surtout au cours de la phase d'émergence. Aussi peut-il s'avérer utile pour les collectivités de créer et/ou renforcer les intermédiaires, plus à même d'activer efficacement les proximités organisationnelles et institutionnelles comme nous l'avons vu avec l'épicerie ou l'association *March'Equitable*.

Pour terminer, dans une perspective de prolongement de la réflexion, il nous semble possible d'esquisser deux pistes pour la poursuite des recherches. Une première piste porte sur l'ouverture vers une approche théorique intégrée des démarches d'action collective en circuits agroalimentaires de proximité. Celle-ci consisterait en un croisement réel des deux cadres (plutôt que de les combiner) afin d'articuler les deux niveaux (individuel et collectif) et leurs évolutions au cours du processus d'action collective. Pour ce faire, nous proposons une entrée par la socio-économie de proximité (Bouba-Olga et Grossetti, 2008). Celle-ci s'est en effet nourrie des travaux de la sociologie économique (point I.1.2.1.1) pour distinguer, en plus de la proximité géographique, deux formes de proximités nos géographiques : (i) la proximité de ressources subdivisées en ressources cognitives et matérielles et liée à l'encastrement des individus dans un même réseau social, ceux pouvant s'en affranchir par le découplage ; (ii) la proximité de coordination, composée des proximités relationnelles et de médiation et qui fait référence à la position des acteurs dans les réseaux. Bien que nous ayons eu conscience de l'intérêt de cette piste dès le départ, il nous est paru plus judicieux d'emprunter dans un premier temps le courant institutionnaliste pour bien mettre en évidence le rôle des collectivités territoriales qui se trouvaient au centre de notre interrogation. En s'appuyant sur nos résultats qui ont montré que la plupart des dynamiques collectives étaient encadrées dans des logiques institutionnelles particulières, il sera plus compréhensible de monter en généralité à partir du

texte de ces deux auteurs. Mais si la proximité de ressources (matérielles et cognitives) fait référence aux acteurs individuels et que la proximité de coordination renvoie à l'échelle des organisations rejoignant les deux niveaux de notre analyse, force est de faire remarquer que la socio-économie de proximité s'est simplement appuyée sur la sociologie économique pour décliner les formes de proximités et leurs contenus. L'approche intégrée que nous proposons d'explorer vise à aller au-delà pour aboutir à un cadrage d'analyse unifié permettant d'articuler les niveaux individuels et collectifs. Dans cette exploration, notre proposition permettra ainsi de combler un regret souvent exprimé par plusieurs auteurs (Gallaud, 2016 ; Gallaud et al, 2012) : la moindre application empirique de la socio économie de proximité.

La seconde piste d'ouverture de notre travail porte sur les risques de sur-responsabilité ou de sur-pouvoir qu'exposent les modes de fonctionnement basés sur des facteurs inter personnels. Ces risques sont sources de souffrances généralement inexprimées : avoir trop de poids ou ne pas trouver sa place dans le groupe. Ainsi questionner l'autonomie et la pérennisation des démarches d'action collective nous paraît-il constituer une piste intéressante à explorer, en interrogeant tout particulièrement le *pouvoir d'agir* individuel et collectif. Parmi les approches possibles pour interroger cette autonomisation, celle de l'empowerment (Fisher et Ahern, 2002 ; Kabeer, 1999) qui est « *une approche alternative de gouvernances venues du bas [et] visant à rompre avec des modalités d'intervention promues par les acteurs institutionnels considérées comme hiérarchiques et inégalitaires* » (Biewener et Bacqué, 2011). Par ailleurs, l'empowerment est défini à la fois comme « *le développement de la capacité des personnes à faire des choix de vie stratégiques et à les transformer en actions puis en résultats souhaités* » (Alsop et al, 2006 ; Kabeer, 1999) et comme « *un processus par lequel un individu et/ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action lui permettant d'accéder au pouvoir individuel et collectif* » (Biewener et Bacqué, 2011). A travers ce bref aperçu, l'approche présente un double avantage. D'une part, elle permet de prendre en compte le souhait des acteurs qui, comme nous l'avons démontré à plusieurs reprises dans le développement, suggèrent des approches « *subsidiaries* » ou *venues du bas* dans les différentes interventions des collectivités territoriales et d'autres acteurs comme les chambres d'agriculture. D'autre part, elle permet d'interroger *la capacité d'action individuelle et collective* identifiée dans notre développement comme source de risques liés à l'exercice du pouvoir. A partir de ces quelques éléments, nous formulons l'hypothèse que cette piste de réflexion permettra de saisir le processus de renforcement des pouvoirs d'action des acteurs engagés dans des réseaux collectifs.

Références bibliographiques

- Abis, S., & Brun, M. (2020). Géopolitique de l'agriculture européenne. *Études*, Février (2), 17-28. <https://doi.org/10.3917/etu.4268.0017>
- ABIS, S., & POUCH, T. (2013). *Agriculture et mondialisation : Un atout géopolitique pour la France*. Presses de Sciences Po.
- Agranoff, R. (2006). Inside Collaborative Networks: Ten Lessons for Public Managers. *Public Administration Review*, 66(s1), 56-65. <https://doi.org/10.1111/j.1540-6210.2006.00666.x>
- Agreste Limousin. 2012. « Les circuits courts en Limousin en 2010 : état des lieux, facteurs de réussite et perspectives de développement ». (Numéro spéciale 74) :100.
- Agreste. 2018. « Population agricole, formation et recherche. Conditions de travail|Agreste, la statistique agricole ». Consulté le 9 mai 2020 : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFraChap4.3/detail/>.
- Akesbi, M., & Boutillier, S. (2021). La gouvernance des associations et son évolution : Une analyse fondée sur la théorie des organisations. *Marché et organisations*, 40(1), 71-101. <https://doi.org/10.3917/maorg.040.0071>
- Albert, S., Bricas, N., Conaré, D., Coudray, M., Fournier, S., & Razès, M. (2019). Actes de la Journée des innovations pour une alimentation durable Jipad 2019. 132.
- Alkire, S., Meinzen-Dick, R., Peterman, A., Quisumbing, A., Seymour, G., & Vaz, A. (2013). The Women's Empowerment in Agriculture Index. *World Development*, 52, 71-91. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.06.007>
- Allaire, G. (1988). Le modèle de développement agricole des années 1960. *Économie rurale*, 184(1), 171-181. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1988.3908>
- Allaire, G. (2002). L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes. *Géographie Économie Société*, 4(2), 155-180.
- Allaire, G., & Sylvander, B. (1997). Qualité spécifique et systèmes d'innovation territoriale. *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 44(1), 29-59. <https://doi.org/10.3406/reae.1997.1546>
- Allard-Huver, F. (2020). Savoirs, dispositifs et médiations des risques alimentaires : Le scandale des œufs contaminés au fipronil. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 21(3), 29.
- Alonso Ugaglia, A., Del'homme, B., Lemarié-Boutry, M., & Zahm, F. (2020). Le rôle des circuits courts et de proximité dans la performance globale des exploitations agricoles. *Reflets et perspectives de la vie économique*, LVIII (1), 19-34. <https://doi.org/10.3917/rpve.591.0019>
- Alsop, R., Bertelsen, M. F., & Holland, J. (2006). *Empowerment in Practice: From Analysis to Implementation*. World Bank Publications.
- Amblard, L., Berthomé, G.-E.-K., Houdart, M., & Lardon, S. (2018). L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche. *Géographie, économie, société*, 20(2), 227-246. <https://doi.org/10.3166/ges.20.2017.0032>
- Amélie, B., Hélène, B., Elodie, H., Juliette, R., & Amandine, R. (2012). Les conditions favorables aux circuits courts destinés à la restauration collective hors domicile. 79.
- Amemiya, H. (2018). *Du Teikei aux AMAP : Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*. Presses universitaires de Rennes.
- Amemiya, H., Benezech, D., & Renault, M. (2008). Les circuits courts : Un monde de commercialisation interpersonnel ? 11.
- Amri, N. H. (2018). La participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale : Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole. 487.

- Andréani, J.-C., & Conchon, F. (2005). Fiabilité Et Validité Des Enquêtes Qualitatives. Un État De L'art En Marketing. *Revue Française du Marketing*, 201, 5-21.
- Angeon, V., & Callois, J.-M. (2005). Fondements théoriques du développement local : Quels apports du capital social et de l'économie de proximité? *Économie et institutions*, 6-7, Art. 6-7. <https://doi.org/10.4000/ei.890>
- Annes, A., & Wright, W. (2017). Agricultrices et diversification agricole : L'empowerment pour comprendre l'évolution des rapports de pouvoir sur les exploitations en France et aux États-Unis. *Cahiers du Genre*, 63(2), 99-120.
- Aragau, C., Darly, S., Falies, C., Hochedez, C., Le Gall, J., & Poulot, M. (2016, mai). Les liens invisibles entre agriculture de proximité et commerce alimentaire dit "ethnique". *Colloque "La Renaissance rurale d'un siècle à l'autre ?"*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01342980>
- Archambault, E. (2010). Le fait associatif dans l'économie sociale. 19.
- Arfa, N. B., & Ghali, M. (2019). Chapitre 6. Le numérique dans la chaîne de valeur agroalimentaire : Enjeux et opportunités. In *Les agriculteurs dans le mouvement de numérisation du monde* (p. 159-191). Educagri éditions.
- Arfa, N. B., Rodriguez, C., & Daniel, K. (2009). Spatial dynamics of French agriculture. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 4, 807-834.
- Argyris, Ch., & Schön, D. A. (1997). Organizational Learning : A Theory of Action Perspective. *Reis*, 77/78, 345-348. <https://doi.org/10.2307/40183951>
- Arnal, C. (2013, juin). Les circuits courts de proximité, un enjeu pour les politiques publiques à la périphérie des villes moyennes. Les circuits courts de proximité. Renouer les liens entre les territoires et la consommation alimentaire. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01075471>
- Aspers, P. (2016). Interview with Patrik Aspers : "Since There Are So Many Theories, We Should Focus on Really Good Empirical Research Instead". *Journal of Economic Sociology*, 17(5), 147-158. <https://doi.org/10.17323/1726-3247-2016-5-147-158>
- Aubert, M., & Enjolras, G. (2015). Les circuits courts au cœur des enjeux de la durabilité en agriculture : Le cas des exploitations arboricoles françaises. 15 p. <https://hal.inrae.fr/hal-02744324>
- Aubertot, J.-Noël. (2011). Pesticides, agriculture et environnement : Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux : expertise scientifique collection Inra - Cemagref. Éditions Quæ.
- Aubry, C. C., Bressoud, F. F., & Petit, C. (2011). Les circuits courts en agriculture revisitent-ils l'organisation du travail dans l'exploitation? In *Le travail en agriculture : Son organisation et ses valeurs face à l'innovation* (p. 304 p.). Editeur L'Harmattan. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00939711>
- Aubry, C., & Chiffolleau, Yuna. (2009). Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : Histoire, évolution en cours et questions actuelles. *Innovations Agronomiques*, 5, 53-67.
- Aubry, C., Kebir, L. Y., & Pasquier, C. (2012). Le raccourcissement des circuits alimentaires : Une nouvelle ruralité en périphérie des villes? In *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes* (p. 192 p.). Editions Quæ. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01198138>
- Audouy, L. (2015). Le principe de subsidiarité au sens du droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
- Author, N. (2011). Harrison White, Identité et contrôle. Une théorie de l'émergence des formations sociales. Traduit de l'anglais et présenté par Frédéric Godart & Michel Grossetti. *La Lettre de l'École des hautes études en sciences sociales*. <http://lettre.ehess.fr/index.php?1685>
- Ba, A., & Aubry, C. (2011). Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : Une nécessaire adaptation des concepts? *Norois. Environnement, aménagement, société*, 221, Art. 221. <https://doi.org/10.4000/norois.3739>

- Bacqué, M.-H. (2005). 2. Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? Empowerment zones aux États-Unis et politique de la ville en France. In *Gestion de proximité et démocratie participative* (p. 81-99). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2005.01.0081>
- Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2013). L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? *Idées économiques et sociales*, 173(3), 25-32. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0025>
- Balland, P.-A., Boschma, R., & Frenken, K. (2015). Proximity and Innovation : From Statics to Dynamics. *Regional Studies*, 49(6), 907-920. <https://doi.org/10.1080/00343404.2014.883598>
- Balme, R., & Chabanet, D. (2008). *European Governance and Democracy: Power and Protest in the EU*. Rowman & Littlefield Publishers.
- Barataud, F., Durpoix, A., Fèche, R., Garcia, T., Mignolet, C., & Schott, C. (2019). Produire et s'alimenter localement en bio : Histoires d'engagements et de compromis collectifs. *Géocarrefour*, 93(93), Art. 93. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.14065>
- Barbier, J.-M. (1991). *Élaboration de projets d'action et planification*. FeniXX.
- Barbot, J. (2011). Mener un entretien de face à face. S. Paugam (Éd.), *L'enquête sociologique*, 116-141.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu* (2e éd.). Paris, France : PUF.
- Barjolle, D., & Thevenod-Mottet, E. (2004). Ancrage territorial des systèmes de production : Le cas des Appellations d'Origine Contrôlée. *Industries Alimentaires et Agricoles*, 6.
- Barral, S., & Rodet, D. (2020). Actualité des circuits courts alimentaires. *Revue Française de Socio-Économie*, 24(1), 121-128. <https://doi.org/10.3917/rfse.024.0121>
- Barthe, L., Duvernoy, I., Eychenne, C., & Milian, J. (2012). Agriculture et développement territorial. Sud-Ouest européen. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 34, Art. 34.
- Barthélémy, F. (2011). *Sociologie de l'action organisée : Nouvelles études de cas*. De Boeck.
- Basdevant, A. (2006). L'obésité : Origines et conséquences d'une épidémie. *Comptes Rendus Biologies*, 329(8), 562-569. <https://doi.org/10.1016/j.crvi.2006.03.018>
- Bavoux, J.-J. (2016). *La géographie : Objets, méthodes, débats* (3e éd.). Armand Colin.
- Bazin, G., Roy, P. L., & Roux, B. (1996, décembre 17). Maximiser la valeur ajoutée dans les exploitations de montagne : Le rôle des structures collectives de vente directe de produits fermiers. Colloque. <https://hal.inrae.fr/hal-02769873>
- Beaud, M., & Gemdev (Group) (Éds.). (1999). *Mondialisation : Les mots et les choses*. Karthala.
- Beaudouin, V. (2014). *Le comportement du consommateur à l'égard des circuits courts alimentaires : Une étude anthropologique du mouvement amapien [These de doctorat, Rennes 1]*. <https://www.theses.fr/2014REN1G023>
- Beaurain, C., & Bertrand, É. (2009). La transaction dans l'économie institutionnaliste américaine : De Commons à Coase: *Pensée plurielle*, n° 20(1), 13-24. <https://doi.org/10.3917/pp.020.0013>
- Beaurain, C., & Varlet, D. (2014). Quelques pistes de réflexion pour une approche pragmatiste de l'écologie industrielle : L'exemple de l'agglomération dunkerquoise. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 5, n°1, Art. Vol. 5, n°1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10111>
- Beaurain, C., Longuépée, J., & Pannekoucke Soussi, S. (2009). La proximité institutionnelle, condition à la reconquête de la qualité de l'environnement. L'exemple de l'agglomération dunkerquoise. *Natures Sciences Sociétés*, 17(4), 373-380.
- Beaurain, C., Maillefert, M., & Petit, O. (2010). Les théories de l'action collective. Expression du rapport entre l'individu et la collectivité. In *Risque environnemental et action collective, application aux*

- risques industriels et d'érosion côtière dans le Pas de Calais. Lavoisier. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01130712>
- Beurain, C., Maillefert, M., & Varlet, D. L. (2017). La proximité au cœur des synergies éco-industrielles dunkerquoises. *Flux*, 109110(3), 23-35.
- Bellet, M., Colletis, G., & Lung, Y. (1993). Économie de proximités. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (3), 357-608.
- Benezech, D. (2012). Des circuits courts pour un agriculteur entrepreneur ? 253.
- Benitez, A. A., & Roque, O. (2005). Proximité et aménités environnementales produites par l'agriculture. In *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux* (p. 279-295). Éditions Quæ.
- Benoit-Cervantes, G. (2012). *La Boîte à outils de l'innovation-2e édition*. Dunod. Paris
- Béranger, C., & Lacombe, P. (2014). La recherche agronomique et la révolution agricole de la seconde moitié du XXe siècle : L'exemple de la prairie. *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS, Tome III-N°2*, Art. Tome III-N°2. <https://doi.org/10.4000/hrc.831>
- Bergadaà, M., & Coraux, G. (2008). Le risque d'achat : Confrontation des perspectives du client et du commercial: *Management & Avenir*, n° 16(2), 191-211. <https://doi.org/10.3917/mav.016.0191>
- Bergadaà, M., & Del Bucchia, C. (2009). La recherche de proximité par le client dans le secteur de la grande consommation alimentaire : *Management & Avenir*, n° 21(1), 121-135. <https://doi.org/10.3917/mav.021.0121>
- Bernard de Raymond, A., & Goulet, F. (2014). *Sociologie des grandes cultures : Au coeur du modèle industriel agricole*. Éditions Quæ.
- Bernard, C., Dufour, A., & Mundler, P. (2008). Chapitre 11. Pratiques collectives de vente directe : Approche comparée des PVC et des AMAP en Rhône-Alpes. Éducagri éditions. <http://www.cairn.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782844447104-page-139.htm>
- Bernier, L. (2002). La question du lien social ou la sociologie de la relation de contrainte. *Lien social et Politiques*, 39, 27-32. <https://doi.org/10.7202/005058ar>
- Berriet-Sollic, M., Déprés, C., & Trouvé, A. T. (2005). La territorialisation de la politique agricole en France : Vers un renouvellement de l'intervention publique en agriculture ? 14.
- Bertrand, N., & Moquay, P. (2004). La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Economie Rurale*, 280(1), 77-95. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5474>
- Bertrand, N., & Peyrache-Gadeau, V. (2009). Introduction. « Cohésion sociale et cohérence territoriale », quel cadre de réflexions pour l'aménagement et le développement ? *Géographie, économie, société*, 11(2), 85-91.
- Bessière, J. (2013). Quand le patrimoine alimentaire innove. *Mondes du Tourisme*, 7, Art. 7. <https://doi.org/10.4000/tourisme.182>
- Bessière, K., Pressman, S., Kiesler, S., & Kraut, R. (2010). Effects of Internet Use on Health and Depression: A Longitudinal Study. *Journal of Medical Internet Research*, 12(1), e1149. <https://doi.org/10.2196/jmir.1149>
- Bessy, C., & Favereau, O. (2003). Institutions et économie des conventions. *Cahiers d'économie Politique*, 44(1), 119-164. <https://doi.org/10.3917/cep.044.0119>
- Beus, C. E., & Dunlap, R. E. (1990). Conventional versus Alternative Agriculture: The Paradigmatic Roots of the Debate. *Rural Sociology*, 55(4), 590-616. <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.1990.tb00699.x>
- Biewener, C., & Bacqué, M.-H. (2011). 4. Empowerment, développement et féminisme : Entre projet de transformation sociale et néolibéralisme. In *La démocratie participative* (p. 82-101). La Découverte.

- Billaudot, B. (2006). Économie des conventions et théorie de la régulation : De la comparaison à la confrontation. *Économie et institutions*, 8, Art. 8. <https://doi.org/10.4000/ei.1119>
- Billé, R. (2009). Agir mais ne rien changer ? De l'utilisation des expériences pilotes en gestion de l'environnement. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*. <https://doi.org/10.4000/vertigo.8299>
- Billion, C. (2017). La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France. *Géocarrefour*, 91(91/4), Art. 91/4. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10288>
- Billion, C., Baritoux, V., Lardon, S., & Loudiyi, S. (2016). Les acteurs de la distribution. Quel rôle dans la gouvernance alimentaire territoriale ? *Transversales*, 345.
- Bivas, A., Chamberland, A., Colléaux, T., Morel, M., & Quennehen, S. (2017). Place et insertion des ONVAR dans le développement agricole et rural français. 6.
- Blanchet, P., & Francard, M. (2003). Appartenance (Sentiment D') (p. 18-25).
- Blanquart, C., & Gonçalves, A. (2011). La diversité de l'inscription spatiale des circuits courts. 48. Colloque de l'ARSDF, 12 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01601418>
- Bodiguel, L., Rochard, C., & Maréchal, G. (2018). L'action publique en matière d'alimentation locale. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. 44.
- Bognon, S., & Marty, P. (2015). La question alimentaire dans l'action publique locale. Analyse croisée des trajectoires municipales de Paris et de Brive-la-Gaillarde. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 2, Art. Volume 15 Numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.16401>
- Boiffin, J., Dedieu, B., & Rolland, B. (2013). Quand RAD-CIVAM et chercheurs se rencontrent. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 63(63), 77-86.
- Boisgallais, A.-S. (2019). Manger autrement, signe des temps ? Les villes reprennent la main. *Revue du MAUSS*, 54(2), 109-126. <https://doi.org/10.3917/rdm.054.0109>
- Bonastre, J.-B. (1971). Progrès technique et évolution agricole. *Économie rurale*, 89(1), 39-52. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1971.2142>
- Bonhommeau, P. (2016). *Mouvements paysans face à la politique agricole commune et à la mondialisation (1957-2011)*. Presses universitaires de Rennes.
- Bonnefoy, S., & Brand, C. (2014). Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : De l'agriculture à l'agri-alimentaire. *Géocarrefour*, 89(1-2), Art. 1-2. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9424>
- Bonny, S. (2005). Les systèmes de production agricole dans la chaîne agroalimentaire : Position et évolution. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 288, Art. 288. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2751>
- Bordes, J.-P. (2017). Numérique et agriculture de précision. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, N° 87(3), 87. <https://doi.org/10.3917/re1.087.0087>
- Boschet, C., & Rambonilaza, T. (2010). Coordination mechanisms in social networks: An analytical framework of territorial dynamics. *Revue d'Economie Regionale et Urbaine*, 3, 569.
- Boschma, R. (2004). Proximité et innovation. *Économie rurale*, 280(1), 8-24. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5469>
- Boschma, R., & Frenken, K. (2010). The spatial evolution of innovation networks: a proximity perspective. In *The handbook of evolutionary economic geography*. Edward Elgar Publishing

- Boschma, R., Minondo, A., & Navarro, M. (2013). The Emergence of New Industries at the Regional Level in Spain : A Proximity Approach Based on Product Relatedness. *Economic Geography*, 89(1), 29-51. <https://doi.org/10.1111/j.1944-8287.2012.01170.x>
- Bouba-Olga, O., & Grossetti, M. (2008). Socio-économie de proximité. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, octobre (3), 311-328. <https://doi.org/10.3917/reru.083.0311>
- Bouba-Olga, O., Carrincazeaux, C., & Coris, M. (2008). La proximité : 15 ans déjà ! In Post-Print (hal-00254915 ; Post-Print). HAL. <https://ideas.repec.org/p/hal/journal/hal-00254915.html>
- Bouillot, P.-E. (2014). Les circuits courts et de proximité face à la libre circulation des marchandises : Une reconnaissance parcellaire. In INIDA (Éd.), *Penser une démocratie alimentaire Volume II* (p. 365-372). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01186947>
- Bourdeau-Lepage, L., & Huriot, J.-M. (2009). Proximités et interactions : Une reformulation. *Géographie, économie, société*, 11(3), 233-249.
- Bourdieu, P. (1980). L'identité et la représentation. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 35(1), 63-72. <https://doi.org/10.3406/arss.1980.2100>
- Bourdin, S., Nadou, F., & Raulin, F. (2019). Les collectivités locales comme acteurs intermédiaires de la territorialisation de la transition énergétique : L'exemple de la méthanisation. *Geographie, économie, société*, 21(4), 273-293.
- Bourgain, O., & Llorens, J.-M. (2013). Simulation des seuils de rentabilité économique de techniques d'application localisée des pesticides. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 333, Art. 333. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3793>
- Bouroullec, M. D. M. (2020). Les différentes gouvernances des circuits courts alimentaires de vente en ligne collective. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 371, Art. 371. <https://doi.org/10.4000/economierurale.7521>
- Boutinet, J.-P. (2003). *Anthropologie du projet* (7. éd). Presses Univ. de France.
- Boutinet, J.-P. (2018). *Anthropologie du projet*. Presses Universitaires de France.
- Boutinet, J.-P., Desreumaux, A., Richebé, N., & Bréchet, animée par J.-P. (2011). Le projet dans l'action collective. *Humanisme et Entreprise*, 304(4), 5-12. <https://doi.org/10.3917/hume.304.0005>
- Boutry, O., & Ferru, M. (2016). Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 7, n°2, Art. Vol. 7, n°2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11336>
- Boyer, R. (2004). *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?* Odile Jacob.
- Boyer, R., & Saillard, Y. (2010). *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*. La Découverte.
- Brand, C. (2015). *Alimentation et métropolisation : Repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée*.
- Branduini, P., & Lelli, L. (2019). Une histoire à réécrire. *DARD/DARD*, 2(2), 44-52. <https://doi.org/10.3917/dard.002.0044>
- Brangeon, J.-L., & Chitrit, J.-J. (1999). Les éléments de durabilité de l'agriculture biologique. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 38, 53.
- Bréchet, J., & Dufeu, I. (2018). L'action collective comme régulation. Un projet associatif dans le monde de l'agriculture biologique. 12ièmes journées de Recherche en Sciences Sociales. <https://hal.univ-angers.fr/hal-02538879>
- Bréchet, J.-P. (2013). Organizing the market: An application of the theory of social regulation. *Revue Française de Socio-Economie*, 12(2), 191-208.

- Bréchet, J.-P. (2021). *L'action collective : Une perspective régulationniste*. Presses universitaires de Provence.
- Brechet, J.-P., & Desreumaux, A. (2010). Agir projectif, action collective et autonomie. *Management international / Gestión Internacional / International Management*, 14(4), 11-21. <https://doi.org/10.7202/044656ar>
- Bréchet, J.-P., & Schieb-Bienfait, N. (2009). Logique d'action et projet dans l'action collective -Réflexions théoriques comparées-. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00421180>
- Bréchon, P. (2011). *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*. Presses universitaires de Grenoble.
- Breton, D. L. (2007). *En souffrance. Adolescence et entrée dans la vie* (p. XXX). Métailié. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00196029>
- Broekel, T., & Boschma, R. (2012). Knowledge networks in the Dutch aviation industry : The proximity paradox. *Journal of Economic Geography*, 12(2), 409-433. <https://doi.org/10.1093/jeg/lbr010>
- Bruneau, M., & Imbernon, J. M. (1980). Le Système Agro-Industriel Et L'agriculture Contractuelle Dans Les Campagnes Du Tiers Monde. *L'Espace géographique*, 9(3), 211-222.
- Brunel, O., Gallen, C., & Roux, D. (2013). Identification des mécanismes d'appropriation d'un produit alimentaire en fonction de son degré d'élaboration. *Management & Avenir*, 64(6), 121-142. <https://doi.org/10.3917/mav.064.0121>
- Brunelle, C., & Dubé, J. (2018). De l'importance de la proximité dans la capacité de résister aux chocs exogènes. Une analyse de survie d'entreprise durant la Grande Récession dans la région périphérique du Bas-Saint-Laurent, Canada. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Décembre*(5-6), 1155-1185. <https://doi.org/10.3917/reru.185.1155>
- Brunier, S. (2013). Le rôle des chambres d'agriculture dans l'institutionnalisation du conseil. *Pour*, 219(3), 53-65. <https://doi.org/10.3917/pour.219.0053>
- Bucolo, E., Eynaud, P., & Haeringer, J. (2014). La gouvernance des associations en pratiques · peut monter le lien très strict qui existe entre les motivations ou les valeurs portées par le collectif fondateur, et les modalités— [PDF Document]. <https://vdocuments.mx/la-gouvernance-des-associations-en-pratiques-peut-monter-le-lien-trs-strict-qui.html>
- Bureau, J.-C., & Thoyer, S. (2014). *La politique agricole commune* (Nouvelle éd). la Découverte.
- Bureau, J.-C., Fontagné, L., & Jean, S. (2015). L'agriculture française à l'heure des choix. Notes du conseil d'analyse économique, 27(8), 1-12. <https://doi.org/10.3917/ncae.027.0001>
- Burt, R. S. (1992). Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur. *Revue Française de Sociologie*, 36(4), 599. <https://doi.org/10.2307/3322448>
- Butault, J.-P. (2004). *Les soutiens à l'agriculture : Théorie, histoire, mesure*. Editions Quae.
- Callois, J.-M. (2020). Vers une relocalisation des systèmes de production alimentaire ? Du localisme alimentaire à la bio-économie territoriale. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Mai 2020(2), 57-61. <https://doi.org/10.3917/rindu1.202.0057>
- Callon, M., & Ferrary, M. (2006). Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau. *Sociologies pratiques*, 13(2), 37-44. <https://doi.org/10.3917/sopr.013.0037>
- Cantner, U., & Meder, A. (2007). Technological proximity and the choice of cooperation partner. *Journal of Economic Interaction and Coordination*, 2(1), 45-65. <https://doi.org/10.1007/s11403-007-0018-y>
- Capo, C., & Chanut, O. (2013). Le concept de proximité comme source de différenciation : Proposition d'une grille de lecture des positionnements voulus des distributeurs français. *Logistique & Management*, 21(1), 7-18. <https://doi.org/10.1080/12507970.2013.11517005>

- Capt, D., Gervreau, G., Leseigneur, A., & Diallo, A. (2011). Elaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation. Partie 2 : Exploitations bovines laitières en circuits courts : Diversité, localisation et approche des performances. 154.
- Carayon, B. (2008). Abstract. *Geoeconomie*, 45(2), 119-127.
- Cardona, A., & Lamine, C. (2014). Chapitre 5-Liens forts et liens faibles en agriculture. In *Sociologie des grandes cultures* (p. 97-114). Éditions Quæ.
- Carnoy, V. (2020). Du local à la cantine ou la rencontre improbable du petit producteur et du gros consommateur. Étude de cas en Haute-Vienne. (p. 105) [Mémoire de fin d'étude]. Université de Limoges.
- Caron, A., & Torre, A. (2005). Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux. In *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux* (p. 297-314). Éditions Quæ.
- Caron, P. (2020). Nourrir 10 milliards d'êtres humains et assurer leur sécurité alimentaire : Une question dépassée ? *Raison présente*, 213(1), 11-20. <https://doi.org/10.3917/rpre.213.0011>
- Carrincazeaux, C., Lung, Y., & Vicente, J. (2008). The Scientific Trajectory of the French School of Proximity: Interaction- and Institution-based Approaches to Regional Innovation Systems. *European Planning Studies*, 16(5), 617-628. <https://doi.org/10.1080/09654310802049117>
- Castay, A. (2018). Évaluation et analyse de la durabilité des exploitations agricoles en circuits courts et/ou de proximité : Application aux exploitations maraîchères en Nouvelle-Aquitaine. Irstea, Centre de Bordeaux, 50 avenue de Verdun Gazinet, 33612 Cestas cedex.
- Cefaï, D. (2007). Pourquoi se mobilise-t-on : Les théories de l'action collective. Découverte : M.A.U.S.S.
- Cefaï, D., & Trom, D. (Éds.). (2020). Les formes de l'action collective : Mobilisations dans des arènes publiques. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Cerf, M., & Lenoir, D. (1987). Le développement agricole en France (1re éd). Presses universitaires de France.
- Chabault, D. (2022). La gouvernance des réseaux territorialisés d'organisation : revue de littérature d'un concept émergent.
- Chaffotte, L., & Chiffolleau, Y. (2007). Vente directe et circuits courts : Évaluations, définitions et typologie. *Cahier de l'Observatoire*, n° 1, INRA, Montpellier., 36(4), 8.
- Chancellier, É. (2014). Les débuts du Bureau of Agricultural Economics. *Histoire Societes Rurales*, 42(2), 113-147.
- Charreaux, G. (1998). Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises. *Economies et Sociétés*, 32, 47-66.
- Charreaux, G. (2011). Quelle théorie pour la gouvernance? De la gouvernance actionnariale à la gouvernance cognitive et comportementale. In *Working Papers CREGO* (No 1110402; Working Papers CREGO). Université de Bourgogne - CREGO EA7317 Centre de recherches en gestion des organisations. <https://ideas.repec.org/p/dij/wpfarg/1110402.html>
- Charriot, C., & Vidal, O. (2020). La prise en compte des enjeux environnementaux dans la comptabilité agricole : Utopie ou nécessité ? *ACCRA*, 8(2), 9-36.
- Chatelin-Ertur, C., & Nicolas, E. (2011). Gouvernance et décision. Proposition d'une typologie des styles de gouvernance des organisations. *La Revue des Sciences de Gestion*, 251(5), 131-144. <https://doi.org/10.3917/rsg.251.0131>
- Chembessi, C. (2020). Pour une perspective sociale de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) : Mécanismes d'action collective, processus d'apprentissage, création de valeur territoriale. Une mise en récit à partir des démarches d'EIT dans la municipalité régionale de comté (MRC) du Kamouraska et au port Atlantique de La Rochelle [These de doctorat, Limoges]. <https://www.theses.fr/2020LIMO0019>

- Cherbut, C. (2020). De la complexité du rapport à l'aliment. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Mai 2020(2), 5-8. <https://doi.org/10.3917/rindu1.202.0005>
- Chevallier, M. (2018). Dynamiques participatives dans un réseau d'acteurs du lien social : Étude de cas à l'échelle départementale (Creuse, Nouvelle-Aquitaine). *Vie & sciences de l'entreprise*, 206(2), 123-140. <https://doi.org/10.3917/vse.206.0123>
- Chevallier, M., & Dellier, J. (2020). Quels pouvoirs informels au sein des circuits courts et locaux agroalimentaires ? Le cas du Limousin. *RECMA*, 356(2), 68-83. <https://doi.org/10.3917/recma.356.0068>
- Chevallier, M., Dellier, J., Plumecocq, G., & Richard, F. (2014). Development and patterns of short food supply chains in Limousin (France) : Weak political and institutional framework - strong spatial and relational proximities. *Geographie, économie, société*, 16(3), 339-362.
- Chevallier-Le Guyader, M.-F., & Bock, F. (2020). Présentation. Nourrir 10 milliards d'êtres humains. *Raison présente*, 213(1), 3-9. <https://doi.org/10.3917/rpre.213.0003>
- Chevassus-au-Louis, B. (2020). Vers des systèmes alimentaires durables. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Mai 2020(2), 51-56. <https://doi.org/10.3917/rindu1.202.0051>
- Cheyens, E. (2002). Des circuits courts et des réseaux sociaux : La proximité pour qualifier un produit territorial, l'huile de palme rouge en Côte d'Ivoire. 13.
- Chiffolleau, Y. (2008). Chapitre 1. Les circuits courts de commercialisation en agriculture : Diversité et enjeux pour le développement durable. In *Les circuits courts alimentaires* (p. 19-30). Educagri éditions.
- Chiffolleau, Y. (2009). Formes et enjeux des circuits courts de commercialisation en agriculture. 37.
- Chiffolleau, Y. (2012). Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 332, Art. 332. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3694>
- Chiffolleau, Y. (2017). Dynamique des identités collectives dans le changement d'échelle des circuits courts alimentaires. *Revue Française de Socio-Economie*, 18(1), 123-141.
- Chiffolleau, Y. (2019). Les circuits courts alimentaires. *Érès*. <https://doi.org/10.3917/eres.chiff.2019.01>
- Chiffolleau, Y., & Degenne, A. (2010). Le développement des circuits courts alimentaires à l'épreuve de l'analyse des réseaux sociaux. *Revue Economique et Sociale*, 68(4), 71.
- Chiffolleau, Y., & Paturel, D. (2016). Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale. *Innovations*, 50(2), 191-210. <https://doi.org/10.3917/inno.050.0191>
- Chiffolleau, Y., & Prévost, B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Norois*, 224(3), 7-20.
- Chiffolleau, Y., Bouré, M., & Akermann, G. (2018). Les circuits courts alimentaires à l'heure du numérique : Quels enjeux ? Une exploration. *Innovations Agronomiques*, 67, 37. <https://doi.org/10.15454/FDWTG6>
- Chomel, C., Declerck, F., Filippi, M., Frey, O., & Mauget, R. (2013). *Les coopératives agricoles : Identité, gouvernance et stratégies*. Primento.
- Choquette, G., & Hafsi, T. (2010). Réussir face à des géants : Asymétrie, proximité, adaptabilité. *Gestion*, Vol.35(4), 10-18. <https://doi.org/10.3917/riges.354.0010>
- CLAIE. 2015. Guide pratique pour une gouvernance participative dans nos associations : https://issuu.com/claie/docs/guide_gouvernance_participative_cla_333c6a071e8cec.
- Clément, A. (2017). L'arme alimentaire jalons pour l'histoire d'un concept (xvii^e-xix^e siècles). *Revue de philosophie économique*, 18(2), 103-130.

- Cocquière, F. A., Alexandra, & Arnaud, F. (2017). Droit de l'alimentation et territoires : Un jeu de rôle complexe. L'Institut Paris Region. <https://www.institutparisregion.fr/environnement/defis-alimentaires/droit-de-lalimentation-et-territoires-un-jeu-de-role-complexe.html>
- Coley, D., Howard, M., & Winter, M. (2009). Local food, food miles and carbon emissions : A comparison of farm shop and mass distribution approaches. *Food Policy*, 34(2), 150-155. <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2008.11.001>
- Collectif InPACT. 2015. Propositions du collectif InPACT pour les systèmes alimentaires territorialisés. Mission d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires.
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2005). Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Économie et institutions*, 6-7, Art. 6-7. <https://doi.org/10.4000/ei.900>
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2018). Revelation of specific territorial Resources and Inequalities of Development. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 5, 993-1011.
- Colletis, G., Gilly, J.-P., Leroux, I., Pecqueur, B., Perrat, J., Rychen, F., & Zimmermann, J.-B. (1999). Construction territoriale et dynamiques économiques. *Sciences de la Société*, 48(1), 25-47. <https://doi.org/10.3406/sciso.1999.1443>
- Collomb, P. (1999). Voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050. *Economica*. https://scholar.google.com/scholar_lookup?title=voie+e%CC%81troite+pour+la+se%CC%81curite+%CC%81+alimentaire+d%27ici+a%CC%80+2050&author=Collomb%2C+Philippe.&publication_year=1999
- Compagnone, C., & Pribetich, J. (2017). Quand l'abandon du labour interroge les manières d'être agriculteur. Changement de norme et diversité des modèles d'agriculture. *Revue Française de Socio-Économie*, 18(1), 101-121. <https://doi.org/10.3917/rfse.018.0101>
- Compagnone, C., Prévost, P., Simonneaux, L., Léville, D., Meyer, M., & Barbot, C. (2016). L'agronomie: une science normale interrogée par la biodynamie? ". *Agronomie Environnement et Société*". *Savoirs agronomiques pour l'action*, 6(2), 107-112.
- Convert, B., & Heilbron, J. (2005). La réinvention américaine de la sociologie économique. *L'Année sociologique*, 55(2), 329-364. <https://doi.org/10.3917/anso.052.0329>
- Coquery, M. (1952). L'agriculture française et le plan de modernisation et d'équipement. *Économie rurale*, 4(3), 76-81. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1952.1286>
- Coquil, X., Soares Junior, D., Lusson, J.-M., & Miranda, M. (2019). Les réseaux Rad et Rede Capa : La technique au service du projet politique d'un autre modèle agricole ? *Natures Sciences Sociétés*, 27(1), 53-62. <https://doi.org/10.1051/nss/2019021>
- Corade, N., & Del'Homme, B. (2013). Application à 5 circuits de proximité. 126.
- Corade, N., & Lemarié-Boutry, M. (2020). Les projets alimentaires de territoire : Entre reconfiguration des territoires et nouvelles relations villes/campagnes. *Geographie, économie, société*, 22(3), 373-397.
- Corade, N., Alonso Ugaglia, A., Lemarié-Boutry, M., Smith, A., Carayon, D., Chamard, C., Del'Homme, B., Gomez, A., Peres, S., & Zahm, F. (2022). La performance des circuits courts de proximité : Une approche compréhensive des attentes des acteurs.
- Cordellier, S., & Guen, R. L. (2008). Organisations professionnelles agricoles : Histoire et pouvoirs. *Pour*, 196197(1), 64-79.
- Coris, M., & Lung, Y. (2005). Abstract. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 3, 397-420.
- Cornilleau, L. (2019). Définir et gouverner les crises au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (1974-2008). *Critique internationale*, 85(4), 23-41. <https://doi.org/10.3917/cii.085.0023>
- Corralès, M., Gafsi, M., & Terrieux, A. (2017). Chapitre 8. Action collective et développement de l'agriculture biologique dans le Gers. *Éducagri éditions*. <http://www.cairn.info/les-collectifs-en-agriculture-bio--9791027501472-page-133.htm>

- Cottin-Marx, S., & Cabantous, S. (2013). Les Amap : agir local pour agir global. Entretien avec Stéphanie Cabantous, porte-parole du Miramap. *Mouvements*, 75(3), 21-30. <https://doi.org/10.3917/mouv.075.0021>
- Creps, M.-A. (2018). Emergence et construction des politiques alimentaires des collectivités territoriales. 76.
- d'Iribarne, Ph. (1970). Les motivations sociales de la consommation et le comportement des consommateurs. *Revue économique*, 21(1), 34-57. <https://doi.org/10.2307/3500110>
- Dampérat, M. (2006). Vers un renforcement de la proximité des relations client. *Revue française de gestion*, 162(3), 115-125. <https://doi.org/10.3166/rfg.162.115-126>
- Daniel, R., & Caro, Y. L. (2007). Les motivations des agriculteurs d'après une enquête auprès de vendeurs directs en Bretagne. 95.
- Dansero, E., Petteinati, G., & Toldo, A. (2016). Si proche et pourtant si loin. Étudier et construire la proximité alimentaire à Turin. In *Alimentation et proximités* (p. 307-321). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.mundl.2016.01.0307>
- Dantas Machado Bouroullec, M., Roucan, M., & Chaib, K. (2016). Essai de typologie d'agriculteurs en circuit court collectif.
- Darly, S. (2011). La relocalisation des circuits d'approvisionnement de la restauration collective entre politique régionale et réseaux d'acteurs : Le cas de l'action des Chambres d'agriculture et des PNR en Île-de-France. In *Circuits courts* (p. 167-186). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.trave.2011.01.0167>
- Darly, S., & Aubry, C. (2014). La demande en produits locaux de la restauration collective : Quels liens avec l'offre de proximité dans une région d'agriculture industrielle ? Le cas de l'Île-de-France. *Géocarrefour*, 89(1-2), Art. 1-2. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9470>
- Darly, S., & Torre, A. (2013). Conflicts over farmland uses and the dynamics of « agri-urban » localities in the Greater Paris Region. *Land Use Policy*, 33, 90-99. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2012.12.014>
- Daviron, B., Perrin, C., & Soulard, C.-T. (2017). Histoire des politiques alimentaires urbaines en Europe, de la ville antique à la ville industrielle. In *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches (Europe)*. Ed. Quae. <https://agritrop.cirad.fr/583826/>
- de l'Estoile, É., & Subtil, H. (2021). Exode urbain et télétravail : Cette fois, c'est différent ? Regards croisés sur l'économie, 28(1), 218-226. <https://doi.org/10.3917/rce.028.0218>
- de Tapol, M. (2015, décembre). La gouvernance des associations : À la recherche du temps perdu. La Fonda. <https://fonda.asso.fr/ressources/la-gouvernance-des-associations-la-recherche-du-temps-perdu>
- Dedeire, M., & Razafimahefa, L. (2013). Les territoires des appellations d'origine en France : Entre métropolisation et qualifications territoriales. *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 36, Art. 36. <https://doi.org/10.4000/soe.381>
- Defalvard, H. (1992). Critique de l'individualisme méthodologique revu par l'économie des conventions. *Revue économique*, 43(1), 127-143. <https://doi.org/10.2307/3501818>
- Deffontaines, J. P., & Thinon, P. (2001). Des entités spatiales significatives pour l'activité agricole et pour les enjeux environnementaux et paysagers. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 44, 13-28.
- Delas, J. P., & Milly, B. (2015). *Histoire des pensées sociologiques-4e éd.* Armand Colin.
- Deléage, E. (2005). L'agriculture durable : Utopie ou nécessité ? *Mouvements*, 41(4), 64-69. <https://doi.org/10.3917/mouv.041.0064>
- Deléage, E. (2011). Les mouvements agricoles alternatifs. *Informations sociales*, 164(2), 44-50. <https://doi.org/10.3917/inso.164.0044>
- Deléage, E. (2012). Peasants into Modernity. *Revue Française de Socio-Economie*, 9(1), 117-131.

- Delhommeau, T. (2009). Circuits courts et circuits de proximité. 257.
- Delmas, C. (2020). Jean-Noël Jouzel, Pesticides. Comment ignorer ce que l'on sait. Lectures. <http://journals.openedition.org/lectures/40142>
- Demeulenaere, É., & Goulet, F. (2012). Du singulier au collectif. Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures « alternatives ». *Terrains & travaux*, 20(1), 121-138. <https://doi.org/10.3917/tt.020.0121>
- Demoustier, D., & Richez-Battesti, N. (2010). Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : Gouvernance, régulation et territoire. *Géographie, économie, société*, 12(1), 5-14.
- Denéchère, F., Durand, G., & Maréchal, G. (2008). Chapitre 12. Systèmes alimentaires territorialisés : Les circuits courts comme vecteurs de développement territorial. Éducagri Éditions. <http://www.cairn.sciences.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782844447104-page-161.htm>
- Desjeux, D., Garabuau-Moussaoui, I., & Alami, S. (2019). Les méthodes qualitatives : « Que sais-je ? » n° 2591. Que sais-je.
- Desmares-Poirrier, C. (2020). L'exode urbain : Manifeste pour une ruralité positive. *Terre vivante*.
- Després, L., & Bouget, D. (2019). De l'exploitation des ressources naturelles à la satisfaction des besoins fondamentaux dans une transition écologique. *Droit et société*, 101(1), 71-85. <https://doi.org/10.3917/drs1.101.0071>
- Desriers, M. (2007). L'agriculture française depuis cinquante ans : Des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique. 14.
- Deverre, C. (2011). Agricultures alternatives et transformation des systèmes alimentaires. *Pour*, 212(5), 39-50. <https://doi.org/10.3917/pour.212.0039>
- Deverre, C., & Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 317, Art. 317. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2676>
- Djaout, F., Le Goffe, P., & Tauber, M. (2009). Comment appliquer la directive nitrates et à quel coût ? Une modélisation spatiale du marché de l'épandage. *Économie & prévision*, 188(2), 43-60. <https://doi.org/10.3917/ecop.188.0043>
- Doré, G. (2018). La proximité au prisme du débat entre « conventionnalistes » et « régulationnistes ». Un institutionnalisme sans institutions ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Décembre*(5-6), 967-991. <https://doi.org/10.3917/reru.185.0967>
- Dubigeon, Y. (2021). L'ambivalence de la gouvernance. *Revue Projet*, 384(5), 41-43. <https://doi.org/10.3917/pro.384.0041>
- Dubois, M. J. F. (2019). La dynamique instituante des agricultures. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 28(2), 97-110. <https://doi.org/10.3917/nrp.028.0097>
- Dubois de Labarre, M. (2016). Rapport final Empowerment Comportement Alimentaire et Economie Solidaire [Research Report]. Fonds français Alimentation et santé. <https://hal.inrae.fr/hal-02949312>
- Dubuisson-Quellier, S. & Le Velly, R. (2008). Les circuits courts entre alternative et hybridation. 9.
- Dubuisson-Quellier, S. (2009). La consommation engagée. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Duchemin, É., Wegmuller, F., & Legault, A.-M. (2010). Agriculture urbaine : Un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10 numéro 2, Art. Volume 10 numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.10436>
- Duclaux, J. (2021). Reterritorialisation des approvisionnements de la restauration collective de la Plaine des Vosges. 109.

- Dufeu, I., & Ferrandi, J.-M. (2011). Proximité perçue, Confiance, Satisfaction et Engagement des consommateurs dans le cadre d'une économie du lien : Les AMAP. 19.
- Dufour, A., & Lanciano, É. (2012). Les circuits courts de commercialisation : Un retour de l'acteur paysan ? *Revue Française de Socio-Économie*, 9(1), 153-169. <https://doi.org/10.3917/rfse.009.0153>
- Dufour, P., Boismenu, G., & Noël, A. (2003). L'aide au conditionnel : La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord. Presses de l'Université de Montréal.
- Dupuis, J., Carton, A., & Saint Pol, S. (2019). Le rôle des proximités dans la construction des registres de la confiance à travers le cas des relations mairie-usagers citoyens. *Management international / International Management / Gestión Internacional*, 23(3), 16-29. <https://doi.org/10.7202/1062206ar>
- Dupuy, C., & Torre, A. (1998). Liens de proximité et relations de confiance : Le cas des regroupements localisés de producteurs dans le domaine alimentaire. 22.
- Durand, B., Mahjoub, S., & Senkel, M.-P. (2014, mai). La livraison des internautes urbains : La mutualisation du dernier kilomètre à la lumière de la théorie des jeux. 10èmes Rencontres Internationales de Recherche en Logistique et SCM (RIRL). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01812875>
- Duvernoy, I., Jarrige, F., Moustier, P., & Serrano, J. (2005). Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : Quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? 14.
- Dyer, J., & Singh, H. (1998). The Relational View: Cooperative Strategy and Sources of Interorganizational Competitive Advantage. *The Academy of Management Review*, 23. <https://doi.org/10.2307/259056>
- Ehlinger, S., Perret, V., & Chabaud, D. (2007). Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ? *Revue Française de Gestion*, 33(170), 155.
- Elyakime, B. (2008). Développement environnemental et agriculture. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre (5), 773-790. <https://doi.org/10.3917/reru.085.0773>
- Eme, B. (2001). 2. Les associations ou les tourments de l'ambivalence. In *Association, démocratie et société civile* (p. 27-58). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.lavil.2001.02.0027>
- Enjolras, B. (2005). Économies sociale et solidaire et régimes de gouvernance. *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 296, 56-69. <https://doi.org/10.7202/1021862ar>
- Enjolras, B. (2010). Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : Le cas des services à la personne. *Géographie, économie, société*, 12(1), 15-30.
- Essers, J. (2016). Proximité et accessibilité alimentaires. Les représentations des ménages de l'Ouest francilien. In *Alimentation et proximités* (p. 173-190). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.mundl.2016.01.0173>
- Estevez, B., & Domon, G. (1999). Les enjeux sociaux de l'agriculture durable : Un débat de société nécessaire ? *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 36(36), 97-106.
- Eymard-Duvernay, F. (Éd.). (2006). *L'économie des conventions, méthodes et résultats*. Découverte.
- Fabry, A. (2002). Associations et pouvoirs publics locaux : Le paradoxe du pouvoir et de la liberté. *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, 6, Art. 6.
- Fages, R., & Bricas, N. (2017). L'alimentation des villes. Quels rôles des collectivités du Sud ? <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01995381>
- FAO (Éd.). (2019a). L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques. FAO.
- FAO. (2019b). Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan Cadre de suivi. FAO. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA6144FR/>

- Fassel, V. (2008). Chapitre 6. Les ventes à la restauration collective : Consommer local et biologique. Éducagri Éditions. <http://www.cairn.sciences.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782844447104-page-77.htm>
- Fattam, N., & Paché, G. (2016). L'encastrement des relations économiques et sociales : Une synergie créatrice de valeur au sein des chaînes logistiques. *Management & Avenir*, 89(7), 175-195. <https://doi.org/10.3917/mav.089.0175>
- Faure, G., Chiffolleau, Y., Goulet, F., Temple, L., & Touzard, J.-M. (2018). Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires. éditions Quae. <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-2813-3>
- Favereau, O. (1995). L'économie des conventions. Métaphysique d'un programme de recherches en sciences sociales. *Actuel Marx*, 18(2), 173-182. <https://doi.org/10.3917/amx.018.0173>
- Favoreu, C., Carassus, D., & Maurel, C. (2016). Strategic management in the public sector 160; : A rational, political or collaborative approach 160;? *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 82(3), 465-482.
- Favrelière, V. (2009). Le lieu-test agricole, une étape vers l'installation. *Pour*, 201(2), 135-142. <https://doi.org/10.3917/pour.201.0135>
- Féret, S. (2001). Agriculture durable et agriculture raisonnée Quels principes et quelles pratiques pour la soutenabilité du développement en agriculture? *Nature Sciences Sociétés*, 9(1), 58-64. [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(01\)90012-3](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(01)90012-3)
- Ferrary, M. (2010). Dynamique des réseaux sociaux et stratégies d'encastrement social. *Revue d'économie industrielle*, 129-130, 171-202. <https://doi.org/10.4000/rei.4153>
- Ferraton, C., Petrella, F., Richez-Battesti, N., & Vallade, D. (2019). Chapitre 2. Quelle fabrique de la gouvernance au sein des organisations culturelles ? In *Culture et économie sociale et solidaire* (p. 27-34). Presses universitaires de Grenoble. <https://doi.org/10.3917/pug.delfa.2019.01.0027>
- Filippi, M., Wallet, F., & Polge, É. (2018). L'école de la proximité : Naissance et évolution d'une communauté de connaissance. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Décembre(5-6), 939-966. <https://doi.org/10.3917/reru.185.0939>
- Fisher, D., & Ahern, L. (2002). PACE : Une approche qui va plus loin dans l'empowerment. *Santé mentale au Québec*, 27(1), 128-139. <https://doi.org/10.7202/014543ar>
- Fleury, P. (2011). Agriculture biologique et environnement : Des enjeux convergents. Éducagri éd.
- Flint, J. (2006). Stratégies d'empowerment et lutte contre les comportements « antisociaux » au Royaume-Uni. *Géographie, économie, société*, 8(1), 17-36. <https://doi.org/10.3166/ges.8.17-36>
- Follet-Sinoir, F., Letrouit, J., Lorient, D., & Marie, C. (2013). Au sein des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), l'accompagnement : Favoriser le partage pour mieux (se) cultiver, (se) nourrir et vivre ensemble. *Pour*, 219(3), 211-218. <https://doi.org/10.3917/pour.219.0211>
- Forgues, E. (2004). Capital social, gouvernance et rationalisation des pratiques communautaires ; outils théoriques et méthodologiques. 44.
- Forsé, M. (2008). Définir et analyser les réseaux sociaux, Les enjeux de l'analyse structurale. *Informations sociales*, 147, 10-19.
- Fort, F., Peyroux, C., & Temri, L. (2007). Mode de gouvernance des signes de qualité et comportements d'innovation. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 302, Art. 302. <https://doi.org/10.4000/economierurale.1984>
- Fougère, M., Segercrantz, B., & Seeck, H. (2017). A critical reading of the European Union's social innovation policy discourse : (Re)legitimizing neoliberalism. *Organization*, 24(6), 819-843. <https://doi.org/10.1177/1350508416685171>

- Fouilleux, È., & Michel, L. (2020). Introduction. Politisation de l'alimentation : Vers un changement de système agroalimentaire ? In *Quand l'alimentation se fait politique(s)* (p. 11-45). Presses universitaires de Rennes. <http://books.openedition.org/pur/146000>
- Fourcade, C. (2008). Des dynamiques de proximité innovantes : Le cas des Systèmes agroalimentaires localisés en France. *Cahiers Agricultures*, 17(6), Art. 6. <https://doi.org/10.1684/agr.2008.0248>
- Fourcade, C., Muchnik, J., & Treillon, R. (2005). Systèmes productifs localisés dans le domaine agroalimentaire. CIRAD. <http://agritrop.cirad.fr/530013/>
- Fournie, S. (2016). Construction sociotechnique et relationnelle d'une gouvernance alimentaire territoriale [Phdthesis, Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01922329>
- Fournier, S., & Touzard, J.-M. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : Un atout pour la sécurité alimentaire ? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 14 Numéro 1, Art. Volume 14 Numéro 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.14840>
- France urbaine, RESOLIS, & Terres en villes. (2020). Villes et alimentation en période de pandémie : Expériences françaises | France urbaine (France urbaine). <https://franceurbaine.org/publications/villes-et-alimentation-en-periode-de-pandemie-experiences-francaises>
- French, M., & Phillips, J. (2004). Protéger les consommateurs ou soutenir les producteurs ? La politique alimentaire menée par le Royaume-Uni de 1945 à 1955. *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 51-3(3), 157-182. <https://doi.org/10.3917/rhmc.513.0157>
- Friedberg, E. (1992). Les quatre dimensions de l'action organisée. *Revue française de sociologie*, 33(4), 531-557. <https://doi.org/10.2307/3322225>
- Gafsi, M. (2017). Les stratégies de diversification des exploitations agricoles. Enseignements théoriques et empiriques. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 360, Art. 360. <https://doi.org/10.4000/economierurale.5257>
- Gafsi, M., & Favreau, J.-L. (2014). Diversité des logiques de fonctionnement et durabilité des exploitations en agriculture biologique. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 339-340, Art. 339-340. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4269>
- Gafsi, M., & Terrieux, A. (2016). Ateliers de transformation collectifs. Le rôle des proximités dans les stratégies des agriculteurs. In *Alimentation et proximités* (p. 249-265). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.mundl.2016.01.0249>
- Gahinet, M.-C. (2015). *Proximité et nouvelles temporalités du consommateur : Application au libre-service alimentaire* [These de doctorat, Rennes 1]. <https://www.theses.fr/2015REN1G012>
- Gahinet, M.-C. (2018). Les dimensions de la proximité appliquées aux achats alimentaires. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Décembre*(5-6), 1367-1390. <https://doi.org/10.3917/reru.185.1367>
- Gallaud, D. (2016). L'activation de la proximité géographique. In *Alimentation et proximités* (p. 191-207). Éducagri éditions.
- Gallaud, D. (2018). Dynamiques de proximité : pistes de réflexion pour un enrichissement des modèles. Le cas de l'approvisionnement de la restauration collective. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Décembre* (5-6), 1077-1097. <https://doi.org/10.3917/reru.185.1077>
- Gallaud, D. (2020). Proximité organisée « subie » et effets négatifs des proximités. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Janvier* (1), 113-128. <https://doi.org/10.3917/reru.201.0113>
- Gallaud, D., Martin, M., Reboud, S., & Tanguy, C. (2012a). La relation entre innovation environnementale et réglementation : Une application au secteur agroalimentaire français. *Innovations*, 37(1), 155-175. <https://doi.org/10.3917/inno.037.0155>

- Gallaud, D., Martin, M., Reboud, S., & Tanguy, C. (2012b). Organizational and geographic proximities in Co-operation relationships : The case of agro-food industries. *Geographie, économie, société*, 14(3), 261-285.
- Galliano, D., Lallau, B., & Touzard, J.-M. (2017). Coexistences et transitions dans l'agriculture. *Revue Française de Socio-Économie*, 18(1), 23-30. <https://doi.org/10.3917/rfse.018.0023>
- Garbero, A., Perge, E., & Bank, W. (2017). IFAD Research series 19 Measuring women's empowerment in agriculture IFAD research series 19 Measuring women's empowerment in agriculture.
- Garel, G., Giard, V., & Midler, C. (2004). Faire de la recherche en management de projet. Vuibert - Fnege. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00262703>
- Garnon, P. (2012). Alimentation et mondialisation. *Pour*, 215-216(3-4), 209-224. <https://doi.org/10.3917/pour.215.0209>
- Garnotel, J. (2014). Au banquet de la nature : Alimentation, agriculture et politiques. *Au Banquet de La Nature*, 1-192.
- Gaté, R., & Latruffe, L. (2016). Difficultés rencontrées lors de la transmission d'exploitations agricoles. Le cas de la Bretagne. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 351, Art. 351. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4792>
- Gatien-Tournat, A., Fortunel, F., & Noël, J. (2016). Qualité et proximité dans l'approvisionnement de la restauration collective en Sarthe (France) : Jeux d'acteurs entre volontés et réalités territoriales. *Annales de géographie*, 712(6), 666-691.
- Gauche, A., & Chiffolleau, Y. (2016). Construction des stratégies et des performances dans les circuits courts alimentaires : Entre encastrement relationnel et gestionnaire. *Revue d'Études en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies*, 96(4), 653-676. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.276819>
- Gauthier, N. (2013). Alternatives agroalimentaires et circuits courts : Les impacts du marché de solidarité régionale de l'Estrée sur les producteurs agricoles. 175.
- Gauvrit, L. (2012). Quelques traits marquants de l'évolution des structures agraires au XXe siècle. Text. AGTER. <http://www.informaction.info/cqfs-en-1955-il-y-avait-63-millionsdagriculteurs-en-france-ils-ne-sont-plus-que-500000-aujourd'hui>.
- Geier, U., Fritz, J., Greiner, R., & Olbrich-Majer, M. (2018). L'agriculture biodynamique, une synthèse scientifique. In *Ökologischer Landbau: Grundlagen, Wissensstand und Herausforderungen* (p. 101-123). UTB. <https://orgprints.org/id/eprint/33550/>
- Geoffroy, F., & Koeberlé, P. (2021). Chapitre 16. Quid de la gouvernance informelle ? Une revue de la littérature. EMS Editions. <http://www.cairn.info/la-gouvernance-dans-tous-ses-etats--9782376871460-page-343.htm>
- Gilly, J. P., & Lung, Y. (2004, June). Proximités, secteurs et territoires. In *4th Proximity Congress Proximity, Networks and Co-ordination, Marseille, june*.
- Gilly, J. P., Torre, A., & L'Harmattan, P. (2000). Confiance et coopération au sein des réseaux spatialisés d'entreprises. L'Harmattan.
- Gilly, J.-P., & Perrat, J. (2003). La dynamique institutionnelle des territoires : Entre gouvernance locale et régulation globale. 15.
- Girardot, J.-J. (2022). Intelligence territoriale et participation. Lille 2004. Actes du 3ème colloque TIC & Territoire : quels développements ? Enic et Cies, ISDM, n° 16.
- Gisclard, M., Devleeshouwer, P., Charrier, F., & Casabianca, F. (2021). Action collective et gestion sanitaire des élevages porcins en Corse. Développement durable et territoires. *Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 12, n°1, Art. Vol. 12, n°1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18618>
- Gislain, J.-J. (2004). Abstract. *Geographie, économie, société*, 6(2), 203-219.

- Gislain, J.-J. (2017). Futurité, origine des institutions économiques. *Économie et institutions*, 25, Art. 25. <https://doi.org/10.4000/ei.5828>
- Gobatto, I. (Éd.). (2003). *Les pratiques de santé dans un monde globalisé : Circulation de modèles et expériences locales dans les Afriques contemporaines*. Karthala ; Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Gomez, A., & Itçaina, X. (2014). Utopiques alliances ? La construction de la cohérence discursive des mobilisations autour des circuits courts en Pays basque. *Lien social et Politiques*, 72, 93-108. <https://doi.org/10.7202/1027208ar>
- Gomez, A., & Naves, P. (2018). Le gouvernement des circuits courts et de proximité à l'épreuve des territoires : Une illustration dans quatre départements. *Revue Française de Socio-Économie*, 20(1), 259-277. <https://doi.org/10.3917/rfse.020.0259>
- Gonçalves, A. (2013). *La performance des organisations logistiques des circuits courts de distribution : Une analyse des déterminants et leviers d'amélioration* [Phdthesis, Université Lille 1]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01176056>
- Goncalves, A., & Zeroual, T. (2014). Les circuits courts alimentaires : Vers une logistique plus verte ? *RIODD 2014*, 13p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01073035>
- Gonçalves, A., & Zeroual, T. (2016). Analyser les impacts des circuits courts alimentaires : Une étude en Nord-Pas-de-Calais. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 20, Art. 20. <https://doi.org/10.4000/regulation.11986>
- Goodman, D., DuPuis, E. M., & Goodman, M. K. (2012). *Alternative Food Networks : Knowledge, practice, and politics*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203804520>
- Goulet, F. (2008). Des tensions épistémiques et professionnelles en agriculture. *Dynamiques autour des techniques sans labour et de leur évaluation environnementale. Revue d'anthropologie des connaissances*, 2, 2(2), 291-310. <https://doi.org/10.3917/rac.004.0291>
- Goyette, G., & Lessard-Hebert, M. (1987). *La recherche-action : Ses fonctions, son fondement et son instrumentation* (1re éd.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgvs4>
- Granjou, C., & Valceschini, E. (2005). L'extension de la traçabilité dans le secteur agro-alimentaire. Une nouvelle norme de régulation de la production (enquête). *Terrains & travaux*, 9(2), 73-89. <https://doi.org/10.3917/tt.009.0073>
- Granovetter, M. (1983). The Strength of Weak Ties : A Network Theory Revisited. *Sociological Theory*, 1, 201-233. <https://doi.org/10.2307/202051>
- Granovetter, M. (1985). Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness. *American Journal of Sociology*, 91(3), 481-510.
- Grantham, G. W., & Sarget, M.-N. (1997). Espaces privilégiés : Productivité agraire et zones d'approvisionnement des villes dans l'Europe préindustrielle. *Annales*, 52(3), 695-725. <https://doi.org/10.3406/ahess.1997.279591>
- Groos, S., Gassel, P., Hostiou, N., & Petit, S. (2021). La diversité vécue dans les Cuma : Comment coopérer dans la différence ? 14. *Journées de recherche en sciences sociales (JRSS)*, 21. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03196179>
- Grossetti, M. (2009). Qué es una relacion social ? Un conjunto de mediaciones diádicas. *Redes. Revista hispana para el análisis de redes sociales*, 16(1), 44. <https://doi.org/10.5565/rev/redes.364>
- Grossetti, M. (2018). Mark Granovetter : De la sociologie économique aux sciences sociales de l'activité économique. 9.
- Grossetti, M., & Bès, M.-P. (2001). Encastremets et découplages dans les relations science-industrie. *Revue française de sociologie*, 42(2), 327-355. <https://doi.org/10.2307/3322969>

- Grossetti, M., & Godart, F. (2007). Harrison White : Des réseaux sociaux à une théorie structurale de l'action. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.233>
- Guéry, B. (2019). Le principe de subsidiarité en entreprise : Un leurre ? *Revue de philosophie économique*, 20(2), 69-103.
- Guien, J., & Ramirez, V. (2017). Travailler à consommer. Expérimentation et émancipation dans les pratiques de consommation alternative. *Terrains & travaux*, 31(2), 45-62. <https://doi.org/10.3917/tt.031.0045>
- Guillou, B. (2021). Décider ensemble. *Revue Projet*, 384(5), 19-19. <https://doi.org/10.3917/pro.384.0019>
- Guillou, M., Guyomard, H., Huyghe, C., Peyraud, J.-L., Vert, J., & Claquin, P. (2013). Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement. 163.
- Guiomar, X. (2011). Les collectivités locales à la recherche d'une agriculture de proximité. *Pour*, 209210(2), 169-183.
- Gumuchian, H., Fèvre, V., & Marois, C. (2014). Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement.
- Guyomard, H. (2009). Nourrir la planète de façon durable est possible, à condition que... *Politique étrangère*, Été(2), 291-303. <https://doi.org/10.3917/pe.092.0291>
- Habrias, V. (2010). Adhésion à une Amap et apprentissage des consommateurs. *Pour*, 205-206(2-3), 275-284. <https://doi.org/10.3917/pour.205.0275>
- Halpern, C. (2016). L'identité. Histoire d'un succès. Éditions Sciences Humaines. <http://www.cairn.info/identites--9782361063283-page-5.htm>
- Hamann, H. (1954). L'augmentation de la productivité de l'agriculture européenne. *Économie rurale*, 20(1), 31-47. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1954.1346>
- Hamouda, I., & Talbot, D. (2018). Contenu et effets de la proximité institutionnelle : Un cas d'enfermement dans l'industrie aéronautique. *Management & Avenir*, 101(3), 105-129. <https://doi.org/10.3917/mav.101.0105>
- Handfield, M., & Boissonneault-Vaudreuil, B. (2016). Les pratiques de commercialisation de proximité. Le cas des producteurs biologiques québécois. In *Alimentation et proximités* (p. 151-172). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.mundl.2016.01.0151>
- Hannachi, M., Sadapt, I., Raulet-Croset, N., & Dumez, H. (2019). *Trajectoires des dynamiques d'action collective volontaire pour la gestion de la pollution de l'eau*. 71.
- Hassenteufel, P., & Smith, A. (2002). Vers un décloisonnement de l'analyse des politiques publiques ? La diversité des débats nationaux. *Revue française de science politique*, 52(1), 3-3. <https://doi.org/10.3917/rfsp.521.0003>
- Heilbron, J. (2002). Mark Granovetter, Le marché autrement. *Les réseaux dans l'économie* (I. This-Saint Jean, Trad.). *Sociologie du travail*, 44(4), Art. 4.
- Hérault-Fournier, C. (2013). Est-on vraiment proche en vente directe- ? Typologie des consommateurs en fonction de la proximité perçue dans trois formes de vente : AMAP, Points de vente collectifs et Marchés. *Management & Avenir*, 64(6), 167-184. <https://doi.org/10.3917/mav.064.0167>
- Hérault-Fournier, C., Merle, A., & Prigent-Simonin, A. H. (2012). Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? *Management & Avenir*, 53(3), 16-33. <https://doi.org/10.3917/mav.053.0016>
- Héritier, S. (2010). Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : Approches anglo-saxonnes. *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 98-1, Art. 98-1. <https://doi.org/10.4000/rga.1128>
- Hervieu, B., & Purseigle, F. (2013). *Sociologie des mondes agricoles*. Armand Colin.

- Hoarau, C., & Laville, J.-L. (2013). *La gouvernance des associations : Économie, sociologie, gestion* (Nouvelle éd.). Érès éd.
- Hochedez, C. (2008). Le bonheur est dans le panier : Réseaux alimentaires alternatifs et commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique : l'exemple suédois. *Géocarrefour*, 2008(83), 225-233. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.6931>
- Hochedez, C., & Le Gall, J. (2016). Justice alimentaire et agriculture : Introduction. *Justice spatiale - Spatial justice*, 9. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01342994>
- Hof, N. (2015). Conditions de possibilité de la construction d'une appartenance collective : Le vivre-ensemble comme expérimentation éthique et politique. 91.
- Holcman, R. (2015). *Économie sociale et solidaire*. Dunod.
- Humbert, M., & Castel, O. (2008). Chapitre 10. Une optique internationale : Circuits courts, mondialisation et relocalisation de l'économie. Éducagri Éditions. <http://www.cairn.science.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782844447104-page-125.htm>
- Ignaciuk, A., & Mason-D'Croz, D. (2014). *Modelling Adaptation to Climate Change in Agriculture*. OECD. <https://doi.org/10.1787/5jxrclljnxbq-en>
- Janin, P. (2009). Les « émeutes de la faim » : Une lecture (géo-politique) du changement (social): Politique étrangère, Été(2), 251-263. <https://doi.org/10.3917/pe.092.0251>
- Jean-Gagnon, J. (2016). Conditions de viabilité des exploitations agricoles engagées dans les circuits courts au Québec. 215.
- Jouen, M., & Lorenzi, F. (2014). La dimension territoriale et politique des circuits courts alimentaires : Représentations et enjeux dans le débat européen sur la politique agricole commune. *Sciences Eaux & Territoires*, Numéro 13(1), 12-19. <https://doi.org/10.3917/set.013.0012>
- Jousseaume, V. (2020). *PLOUC PRIDE - Récit pour les campagnes* [Thesis, Université de Toulouse Jean Jaurès]. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-02880765>
- Juan, M., Laville, J.-L., & Subirats, J. (Éds.). (2020). *Du social business à l'économie solidaire : Critique de l'innovation sociale*. Érès éditions.
- Kabeer, N. (1999). Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment. *Development and Change*, 30(3), 435-464. <https://doi.org/10.1111/1467-7660.00125>
- Kassel, E., & Le Roux, Y. (2019). Analyse du système Panier Collège d'approvisionnement en produits alimentaires de qualité et de proximité en restauration collective.
- Kebir, L. Y., & Torre, A. (2012). Geographical proximity and new short supply food chains. In *Creative industries and innovation in Europe* (p. 328 p.). Routledge. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01197976>
- Kechidi, M., & Talbot, D. (2007). Institutions et coordination : Qu'apporte une analyse par la proximité? Le cas des relations entre Airbus et le réseau de sous-traitance. In *Post-Print* (hal-00153261; Post-Print). HAL. <https://ideas.repec.org/p/hal/journal/hal-00153261.html>
- Kirat, T. (2005). Les conflits liés au voisinage. L'effet des relations juridiques sur la construction institutionnelle de l'espace. In *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux* (p. 243-256). Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.torre.2005.01.0243>
- Kirat, T., & Bazzoli, L. (2003). A propos du réalisme en économie des institutions et ses implications sur l'analyse des fondements juridiques des transactions économiques : Commons versus Williamson. *Économie appliquée : archives de l'Institut de science économique appliquée*, LVI (3), 171-209.
- Kirat, T., & Lung, Y. (1995). Innovations et proximités: le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage. *Coordination économique et apprentissage des firmes, Paris, Economica*, 206-227.

- Kirat, T., & Melot, R. (2006). Du réalisme dans l'analyse économique des conflits d'usage : Les enseignements de l'étude du contentieux dans trois départements français (Isère, Loire-Atlantique, Seine-Maritime). *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 7, Art. Dossier 7. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2574>
- Labbé-Pinlon, B., Lombart, C., & Louis, D. (2016). Impact de la proximité perçue d'un magasin sur la fidélité des clients : Le cas des magasins d'enseignes alimentaires de proximité. *Management & Avenir*, 84(2), 73-94. <https://doi.org/10.3917/mav.084.0073>
- Lacombe, M. (2012). L'action collective locale face à l'agro-industrie : Le cas du Movimiento campesino de Córdoba dans la province de Córdoba en Argentine. 149.
- Lacquement, G., & Chevalier, P. (2016). Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique. *Annales de géographie*, 711(5), 490-518.
- Lagane, J. (2011). Du teikei à l'AMAP, un modèle acculturé. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 2, n° 2, Art. Vol. 2, n° 2. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9013>
- Lamine, C. (2008). Les AMAP : Un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs. (p. 163 p.). Editions Yves Michel. <https://hal.inrae.fr/hal-02978350>
- Lamine, C. C., Tétart, G., & Chateauraynaud, F. (2010). Le bio comme reconfigurateur des controverses sur les pesticides et les OGM (1995-2008). 13.
- Lamine, C., & Chiffolleau, Y. (2012). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : Dynamiques et défis. *Pour*, 215-216(3-4), 85-92. <https://doi.org/10.3917/pour.215.0085>
- Lanciano, E., & Saleilles, S. (2011). Le travail institutionnel du mouvement des AMAP12 Institutional work of AMAP movement. 21.
- Lanciano, E., & Saleilles, S. (2019, décembre). Diagnostiquer les pratiques pour favoriser l'accès à l'alimentation de qualité pour tous. 7èmes rencontres du GESS Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02457627>
- Langhade, E., Artigue, B., Bahuchet, A., & Biobase. (2010). Dossier : Circuits courts : Une relation de proximité. https://abiocodoc.docressources.fr/index.php?lvl=notice_display&id=20478
- Lanzi, F., & Maréchal, K. (2019). Renforcer la viabilité des circuits alimentaires de proximité via la mise en place d'un réseau coopératif : Une analyse du collectif 5C. 25.
- Lapeyre, N. (2017). Le travail de l'empowerment au sein des organisations. *Cahiers du Genre*, 63(2), 81-98. <https://doi.org/10.3917/cdge.063.0081>
- Lardon, S., & Loudiyi, S. (2014). Agriculture et alimentation urbaines : Entre politiques publiques et initiatives locales. 89, 9.
- Lardon, S., Tonneau, J.-P., Raymond, R., Chia, E., & Caron, P. (2008). Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture Analyse de trois situations en France et au Brésil. *Noroiis. Environnement, aménagement, société*, 209, Art. 209. <https://doi.org/10.4000/noroiis.2606>
- Lataste, D., & Chizelle, B. (2015). Transmettre sa ferme à un repreneur hors cadre familial. Analyse et perspectives pour l'accompagnement. *Pour*, 228(4), 15-27. <https://doi.org/10.3917/pour.228.0015>
- Laughrea, S., Mundler, P., & Royer, A. (2016). Action collective et circuits alimentaires de proximité. Quelle viabilité pour les collectifs de producteurs québécois ? In *Alimentation et proximités* (p. 231-248). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.mundl.2016.01.0231>
- Laughrea, S., Mundler, P., & Royer, A. (2018). Les coopératives alimentaires en circuits courts. *RECMA*, 347(1), 111-127.
- Laurent, F., & Vieira Medeiros, R. (2010). Des réseaux d'agriculteurs en faveur de l'environnement en France. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.23152>

- Laut, J.-L. (1998). Proximité et commerce : Pour l'éclairage du concept. *Communication & Langages*, 116(1), 92-107. <https://doi.org/10.3406/colan.1998.2850>
- Laville, J.-L. (1993). Participation des salariés et travail productif. *Sociologie du travail*, 35(1), 27-47. <https://doi.org/10.3406/sotra.1993.2106>
- Laville, J.-L. (2008). Encastrement et nouvelle sociologie économique : De Granovetter à Polanyi et Mauss. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 38, Art. 38. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.245>
- Laville, J.-L. (2015). Fait associatif et démocratie plurielle. *Les Politiques Sociales*, 12(1), 9-16.
- Laville, J.-L. (2019). Freins et leviers de l'innovation démocratique au sein des associations : Éclairage historique. *Cahiers de l'action*, 53(1), 73-78. <https://doi.org/10.3917/cact.053.0073>
- Laville, J.-L., & Nyssens, M. (2001). The social enterprise: Towards a theoretical socio-economic approach. In J. - L. Laville And M. Nyssens: Towards a theoretical socio-economic approach. In *The Emergence of Social Enterprise*. Routledge.
- Lazega, E. (1994). Analyse de réseaux et sociologie des organisations. *Revue française de sociologie*, 35(2), 293-320. <https://doi.org/10.2307/3322036>
- Lazega, E. (2014). La méthode « structurale ». *Que sais-je?*, 3, 3-14.
- Lazzeri, J. (2014). Vers une traçabilité totale des supply chains : Le cas de l'agroalimentaire en France [Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université]. <http://www.theses.fr/2014AIXM2000/document>
- Le Cacheux, J. (2012). Agriculture mondiale et européenne : Défis du XXIe siècle. *Revue de l'OFCE*, 120(1), 195-234. <https://doi.org/10.3917/reof.120.0195>
- Le Clanche, J.-F. (2011). Le magasin de producteurs de Saint-Rivoal : Une innovation économique, territoriale et sociale. *Pour*, 212(5), 51-56. <https://doi.org/10.3917/pour.212.0051>
- Le Galès, P. (2011). Urban Governance in Europe : What is Governed? In *The New Blackwell Companion to the City* (p. 747-758). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781444395105.ch65>
- Le Saout, D. (1999). Les théories des mouvements sociaux. Structures, actions et organisations : Les analyses de la protestation en perspective. *Insaniyat / Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 8, Art. 8. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.8334>
- Le Velly, R. (2002). La notion d'encastrement : Une sociologie des échanges marchands. *Sociologie du Travail*, 44(1), 37-53. [https://doi.org/10.1016/S0038-0296\(01\)01199-2](https://doi.org/10.1016/S0038-0296(01)01199-2)
- Le Velly, R. (2011). Comment se fait la rencontre entre offres et demandes locales pour la restauration collective publique ? Éducagri éditions. <http://www.cairn.info/circuits-courts--9782844448088-page-187.htm>
- Le Velly, R., & Paturel, D. (2012). Associer circuits courts et aide alimentaire ? Un dispositif de marché expérimental en Languedoc-Roussillon. 6. Journées de recherches en sciences sociales INRA-SFER-CIRAD, 24 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01487110>
- Le Velly, R., Désolé, M., & Chazoule, C. (2020). Reprendre la main sur le marché : La construction de circuits intermédiés innovants pour la viande bovine. *Revue Française de Socio-Économie*, 24(1), 129-147. <https://doi.org/10.3917/rfse.024.0129>
- Le Velly, R., Goulet, F., & Mallard, A. (2015). Les connaissances dans le marché. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 9, 1(1), 1-16. <https://doi.org/10.3917/rac.026.0001>
- Le Velly, R., Dufeu, I., & Grel, L. L. (2016). Les systèmes alimentaires alternatifs peuvent-ils se développer commercialement sans perdre leur âme ? Analyse de trois agencements marchands. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 356, Art. 356. <https://doi.org/10.4000/economierurale.5046>
- Le-Bart, C. (2005). La proximité en politique. *PUR*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00173946>

- Leca, J. (2000). Sur la gouvernance démocratique : Entre théorie et méthode de recherche empirique. *Politique européenne*, 1(1), 108-129. <https://doi.org/10.3917/poeu.001.0108>
- Lefèvre, S., & Audet, R. (2016). La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal. De la niche d'innovation à une transition du secteur alimentaire ? *Revue Interventions économiques*. *Papers in Political Economy*, 54, Art. 54. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2689>
- Legras, G. (1993). L'Uruguay Round et la réforme de la PAC. *Politique étrangère*, 58(2), 325-331.
- Leloup, F., Moyart, L., & Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, économie, société*, 7(4), 321-331. <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>
- Lemieux, V., & Ouimet, M. (2004). Chapitre 1. Qu'est-ce que l'analyse structurale ? In *L'analyse structurale des réseaux sociaux* (p. 9-13). De Boeck Supérieur. <https://www.cairn.info/l-analyse-structurale-des-reseaux-sociaux--9782804145521-p-9.htm>
- Leneveu, C. (2002). A propos du concept de pratique: matérialisme historique & interactionnisme symbolique. In *Les sociologies critiques du capitalisme* (pp. 195-204). Presses Universitaires de France.
- Leonard, V. (2010). Essai de typologie des modes de commercialisation des produits fermiers en circuits courts. 23.
- Levavasseur, F., & Martin, P. (2016). *Construction de scénarios d'évolutions des territoires agricoles intégrant les dynamiques locales* (p. 34 p.) [Technical Report]. Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01535188>
- Lévesque, B. (2006). La sociologie économique : Genèse, actualité et évaluation. *Revue Interventions économiques*. *Papers in Political Economy*, 33, Art. 33. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.737>
- Lévesque, B., Bourque, G. L., & Forgues, E. (2001). La nouvelle sociologie économique : Originalité et diversité des approches. Desclée de Brouwer.
- Lorgeril, M. de. (2013). *Cholestérol mensonges et propagande - Nouvelle édition : Le livre qui a révélé le scandale des statines*. Thierry Souccar.
- Lubello, P., Falque, A., Temri, L., & Bainville, S. (Éds.). (2016). *Des systèmes agroalimentaires en transition*. Éditions Quæ.
- Lucas, V., & Gasselin, P. (2021). Chapitre 5 - Coexister en Cuma : La coopération entre agriculteurs hétérogènes. In C. Cerdan, S. Lardon, S. Loudiyi, & D. Sautier (Éds.), *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires : Un nouveau paradigme du développement territorial ?* (p. 119-132). Éditions Quæ. <http://books.openedition.org/quæ/40180>
- Lucas, V., Gasselin, P., Thomas, F., & Vaquié, P.-F. (2014). Coopération agricole de production : Quand l'activité agricole se distribue entre exploitation et action collective de proximité (p. 201-222). <https://doi.org/10.1051/978-2-7598-1192-2.c012>
- Magda, Kaminska. 2016. La place des magasins de producteurs dans les projets alimentaire de territoire. Mémoire de Master. Poitiers : Université de Poitiers Département de Géographie Master 2 Espace, société, environnement.
- Magioglou, T. (2008). Resumos. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 78(2), 51-65.
- Maillefert, M. (2009). Action collective territoriale et modèles de développement régionaux : Le cas de trois sites de la région nord-pas de calais. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 9 Numéro 2, Art. Volume 9 Numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.8689>
- Malapit, H., Kathryn, S., Chiara, K., Suseela, M.-D., Ruth, R. Q., Agnes, Farzana, R., Emily, H., & Sabina, A. (2014). Measuring progress toward empowerment: Women's empowerment in agriculture index: Baseline report. Intl Food Policy Res Inst.

- Malapit, H., Quisumbing, A., Meinzen-Dick, R., Seymour, G., Martinez, E. M., Heckert, J., Rubin, D., Vaz, A., & Yount, K. M. (2019). Development of the project-level Women's Empowerment in Agriculture Index (pro-WEAI). *World Development*, 122, 675-692. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2019.06.018>
- Malassis, L., & Gherzi, G. (2000). Sociétés et économie alimentaire. *Économie rurale*, 255(1), 54-60. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5156>
- Malinvaud, E. (1995). Sur l'hypothèse de rationalité en théorie macro-économique. *Revue économique*, 46(3), 523-536. <https://doi.org/10.3406/reco.1995.409658>
- Manzon, E. (2012). Le PNA et l'accès de tous à une bonne alimentation : Exemples d'actions en Rhône-Alpes. *Pour*, 215-216(3-4), 305-312. <https://doi.org/10.3917/pour.215.0305>
- Maréchal, G. (2008). *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires*. Educagri Editions.
- Maréchal, G., Noël, J., & Wallet, F. (2018). Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : Entre rupture, transition et immobilisme ? *Pour*, 234235(2), 261-270.
- Maréchal, K., Plateau, L., & Holzemer, L. (2019). La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 367, Art. 367. <https://doi.org/10.4000/economierurale.6487>
- Margetic, C., Noël, J., Dufeu, I., & Le Grel, L. (2016). Organisations collectives territorialisées. Le département comme référence. In P. Mundler & J. Rouchier (Éds.), *Alimentation et proximités : Jeux d'acteurs et territoires*. Educagri édition. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01654329>
- Marie, M., Bensaid, A., & Delahaye, D. (2009). Le rôle de la distance dans l'organisation des pratiques et des paysages agricoles : L'exemple du fonctionnement des exploitations laitières dans l'arc atlantique. *Cybergeo: European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.22366>
- Marraccini, E., Lardon, S., Loudiyi, S., Giacché, G., & Bonari, E. (2013). Durabilité de l'agriculture dans les territoires périurbains méditerranéens : Enjeux et projets agriurbains dans la région de Pise (Toscane, Italie). *Cahiers Agricultures*, 22(6), Art. 6. <https://doi.org/10.1684/agr.2013.0658>
- Marrel, S. (2010). *Agriculture et gaz à effet de serre : état des lieux et perspectives*. 72.
- Martin, J.-P. (2005). *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*. La Découverte.
- Martin, M., & Tanguy, C. (2018). Proximités et construction d'une stratégie collective : Application au cas de deux filières agroalimentaires. *Géographie, économie, société*, 20(4), 423-447. <https://doi.org/10.3166/ges.2019.0003>
- Martin, S., Chartier, C., Gouthière, L., & Mousset, J. (2018). *Analyse des effets économiques et sociaux d'une alimentation plus durable*. La librairie ADEME. <https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/1713-analyse-des-effets-economiques-et-sociaux-d-une-alimentation-plus-durable.html>
- Martinat, M. (1999). Le blé du pape : Système annonaire et logiques économiques à Rome à l'époque moderne. *Annales*, 54(1), 219-244. <https://doi.org/10.3406/ahess.1999.279742>
- Martinat, M. (2004). Le juste marché : Le système annonaire romain aux XVIe et XVIIe siècles. In *Le juste marché : Le système annonaire romain aux XVIe et XVIIe siècles*. Publications de l'École française de Rome. <http://books.openedition.org/efr/502>
- Martouzet, D. (2018). *Le projet fait les acteurs : Urbanisme, complexité, incertitude*. Presses universitaires François-Rabelais.
- Marty, F. (2006). *Collectivités territoriales et entreprises : Nouvelles compétences ou nouvelles politiques?* 20.
- Mauget, R. (2008). Les coopératives agricoles : Un atout pour la pérennité de l'agriculture dans la mondialisation. *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 307, 46-57. <https://doi.org/10.7202/1021194ar>

- Mazoyer, M., & Roudart, L. (2002). Mondialisation, crise et conditions de développement durable des agricultures paysannes. In ULB Institutional Repository (No 2013/44911; ULB Institutional Repository). ULB - Université Libre de Bruxelles. <https://ideas.repec.org/p/ulb/ulbeco/2013-44911.html>
- Méda, D. (2002). Le capital social : Un point de vue critique. *L'Economie politique*, 14(2), 36-47.
- Melnik, E., & Guillemot, D. (2010). Converging Management Practices in Public and Private Sectors : A Review of the Literature. *Revue française d'économie*, 2, 167-225.
- Mer, R. (2004). Agriculteurs, paysans & co : Crises d'identité et identité de crises. *Quaderni*, 56(1), 101-113. <https://doi.org/10.3406/quad.2004.1653>
- Mercier, P.-A. (2008). Liens faibles sur courants faibles. *Réseaux sociaux et technologies de communication. Informations sociales*, 147(3), 20-31. <https://doi.org/10.3917/inso.147.0020>
- Mercklé, P. (2016). *La sociologie des réseaux sociaux* (3e éd). la Découverte.
- Mériade, L., Rochette, C., & Talbot, D. (2018). La confiance interpersonnelle en milieu hospitalier : Une proposition de lecture par la Proximité. *Gestion et management public*, 7 / 1(3), 31-52. <https://doi.org/10.3917/gmp.071.0031>
- Merle, A., & Piotrowski, M. (2011). Consommer des produits alimentaires locaux—Comment et pourquoi ? *Décisions marketing*, 67. <https://doi.org/10.7193/DM.067.37.48>
- Merrien, A., Arjaure, G., Carof, M., & Leterme, P. (2013). Freins et motivations à la diversification des cultures dans les exploitations agricoles : Étude de cas en Vendée. *OCL*, 20(4), Art. 4. <https://doi.org/10.1051/ocl/2013009>
- Messeghem, K., & Paradas, A. (2009). L'émergence d'un pôle de compétitivité agroalimentaire : De l'encastrement à l'ambidextrie. *Management & Avenir*, 25(5), 164-183. <https://doi.org/10.3917/mav.025.0164>
- Messerlin, P. A. (2002). Abstract. *Economie internationale*, 8990(1), 19-38.
- Michaux, V. (2018). Stratégie territoriale : Les impacts et les limites d'un cadre participatif « incitatif-coercitif ». *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 1, 33-60.
- Mirabel-Sarron, C., & Vera, L. (2012). Chapitre 5. Les phobies spécifiques : Définitions et traitements. In *Comprendre et traiter les phobies: Vol. 2e éd.* (p. 79-117). Dunod. <https://www.cairn.info/comprendre-et-traiter-les-phobies--9782100563258-p-79.htm>
- Moati, P., & Meublant, O. (2005). *Enquête Commerce 2005 : Comportements et attitudes des consommateurs à l'égard du commerce alimentaire* (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, Éd.).
- Mollard, A. (Éd.). (2003). Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : Des concepts aux politiques publiques. *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales (CESR)*. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.206070>
- Mondy, B., & Terrieux, A. (2011). Vers une agriculture territorialisée. Où s'alimentent les circuits courts ? : le rôle des ateliers collectifs de transformation agroalimentaire. In *Circuits courts* (p. 87-101). Educagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.trave.2011.01.0087>
- Monroy, M., & Fournier, A. (1997). *Figures du conflit : Une analyse systémique des situations conflictuelles* (1. éd). Presses universitaires de France.
- Montegú, J. M. (2018). Rocas, Tecnología y Vida Aldeana durante el Primer Milenio de la Era en Anfama (Dto. Tafí Viejo, Tucumán, Rep. Argentina) [TipeTesis, Universidad Nacional de Córdoba]. <https://www.academica.org/eascc/65>
- Morange, M., & Schmoll, C. (2016). *Les outils qualitatifs en géographie : Méthodes et applications*. Armand Colin.

- Morgan, K., & Sonnino, R. (2010). *The school food revolution : Public food and the challenge of sustainable development*. Earthscan.
- Mostaghimi, S., Park, S. W., Cooke, R. A., & Wang, S. Y. (1997). Assessment of management alternatives on a small agricultural watershed. *Water Research*, 31(8), 1867-1878. [https://doi.org/10.1016/S0043-1354\(97\)00018-3](https://doi.org/10.1016/S0043-1354(97)00018-3)
- Muchnik, J. (2010). Systèmes agroalimentaires localisés : Les lieux, les mets et les mots. In E. COUDEL, H. DEVAUTOUR, C.-T. SOULARD, & B. HUBERT (Éds.), *ISDA 2010* (p. 12 p.). Cirad-Inra-SupAgro. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00520751>
- Muchnik, J., Cañada, J. S., & Salcido, G. T. (2008). Systèmes agroalimentaires localisés : État des recherches et perspectives. *Cahiers Agricultures*, 17(6), 513. <https://doi.org/10.1684/agr.2008.0251>
- Mundler, P. (2007). Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité. *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, 20, Art. 20. <http://journals.openedition.org/ruralia/1702>
- Mundler, P. (2009). Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne : Solidarité, circuits courts et relocalisation de l'agriculture. *Pour*, 201(2), 155-162.
- Mundler, P. (2013). Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 336, Art. 336. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3983>
- Mundler, P., & Laughrea, S. (2015). Circuits alimentaires de proximité : Quels bénéfices pour le développement des territoires ? (Rapport de recherche remis au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) 155., p. 9).
- Mundler, P., & Rouchier, J. (2016). *Alimentation et proximités : Jeux d'acteurs et territoires*. Educagri Editions.
- Mundler, P., & Rumpus, L. (2012). La route des paniers : Réflexions sur l'efficacité énergétique d'une forme de distribution alimentaire en circuits courts. *Cahiers de géographie du Québec*, 56(157), 225-241. <https://doi.org/10.7202/1012220ar>
- Mundler, P., & Valorge, F. (2015). *Ateliers de transformation collectifs : Enjeux et outils pour réussir*. Educagri Editions.
- Musacchio, A., Re, V., Mas-Pla, J., & Sacchi, E. (2020). EU Nitrates Directive, from theory to practice : Environmental effectiveness and influence of regional governance on its performance. *Ambio*, 49(2), 504-516. <https://doi.org/10.1007/s13280-019-01197-8>
- Nahmías, P., & Le Caro, Y. (2012). Pour une définition de l'agriculture urbaine : Réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement urbain / Urban Environment*, 6, 1-16. <https://doi.org/10.7202/1013709ar>
- National Research Council (Éd.). (1989). *Alternative agriculture*. National Academy Press.
- Naumowicz, F. (2019). *Numérique et circuits courts alimentaires*.
- N'Doly, C. (2018). Renouer avec l'idéal démocratique dans les coopératives ivoiriennes grâce à la formation. *RECMA*, 348, 61-73. <https://doi-org.ezproxy.unilim.fr/10.3917/recma.348.0061>
- Nesme, T., Doré, T., Leenhardt, D., & Pellerin, S. (2016). *Agriculture et ressources naturelles : De quoi parlons-nous ?* 16.
- Neuner, K., Kelly, S., & Raja, S. (2011). *Planning to Eat : Innovative Local Government Plans and Policies to Build Healthy Food Systems in the United States*. <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.3371.1769>
- Neveu, É. (2019). *Sociologie des mouvements sociaux (7e éd)*. la Découverte.

- Nguyen, G., Corso, J.-P. D., Képhaliacos, C., & Tavernier, H. (2013). Pratiques agricoles pour la réduction des produits phytosanitaires. Le rôle de l'apprentissage collectif. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 333, Art. 333. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3817>
- Nicolino, F., & Veillerette, F. (2007). *Pesticides : Révélations sur un scandale français*. Fayard.
- Ninacs, W. A. (2012). *Empowerment et intervention : Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Les Presses de l'Université Laval.
- Noël, J., & Le Grel, L. (2018). L'activation des proximités dans les filières alimentaires relocalisées. L'exemple de deux organisations collectives territorialisées en Pays-de-la-Loire. *Revue de l'organisation responsable*, 13(1), 29. <https://doi.org/10.3917/ror.131.0029>
- Noël, J., Lanzi, F., Margetic, C., Dogot, T., & Maréchal, K. (2019). Performances territoriales et circuits courts alimentaires de proximité. Le cas de deux structures collectives paysannes, Terroirs 44 et Paysans-Artisans. 17.
- Noël, J., Margetic, C., Lanzi, F., Dogot, T., & Maréchal, K. (2021). De l'importance des structures collectives territorialisées pour consolider la viabilité des circuits alimentaires de proximité. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 12, n°1, Art. Vol. 12, n°1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18679>
- Noireaux, V., & Cassière, F. (2021). Co-construction d'un design logistique des circuits courts en territoire rural : Le cas de Saint-Flour Communauté. *Question(s) de management*, 33(3), 75-87.
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press.
- Novak, S. (2017). La prise de décision peut-elle être informelle ? *Négociations*, 27(1), 91-107. <https://doi.org/10.3917/neg.027.0091>
- Olivier, V., & Coquart, D. (2010). Les AMAP : Une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 318-319, Art. 318-319. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2793>
- Ollagnon, M., & Chiffolleau, Y. (2008). Diversité des producteurs en circuits courts Typologie des maraîchers de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales (Cahiers de l'observatoire C.R.O.C/Coxinel, no 1, 12.). <https://www.psd.fr/archives/INS33PDFN4.pdf>
- Ollivier, G., & Bellon, S. (2013). Dynamiques paradigmatiques des agricultures écologisées dans les communautés scientifiques internationales. *Natures Sciences Sociétés*, 21(2), Art. 2. <https://doi.org/10.1051/nss/2013093>
- OMS. (2016). *Mettre fin à la carie de la petite enfance : Manuel de mise en oeuvre de l'OMS*. Organisation mondiale de la Santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/340444>
- Orléan, A. (2005). La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales. *L'Année sociologique*, 55(2), 279-305. <https://doi.org/10.3917/anso.052.0279>
- Ornston, D., & Schulze-Cleven, T. (2015). Conceptualizing Cooperation: Coordination and Concertation as Two Logics of Collective Action. *Comparative Political Studies*, 48(5), 555-585. <https://doi.org/10.1177/0010414014554690>
- Ostrom, E. (1992). Community and the Endogenous Solution of Commons Problems. *Journal of Theoretical Politics*, 4(3), 343-351. <https://doi.org/10.1177/0951692892004003006>
- Ostrom, E. (2000). Collective action and the evolution of social norms. *Journal of Economic Perspectives*, 14, 3.
- Ostrom, E. (2009). A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems. *Science*, 325(5939), 419-422. <https://doi.org/10.1126/science.1172133>

- Ostrom, E. (2010). Analyzing collective action. *Agricultural Economics*, 41(s1), 155-166. <https://doi.org/10.1111/j.1574-0862.2010.00497.x>
- Ouvrard, N. (2012). Quelle contribution des circuits de proximité au développement local et durable ? Le cas de marques collectives territoriales et des plates-formes d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. *VetAgro Sup*.
- Paillard, S., Treyer, S., & Dorin, B. (Éds.). (2010). *Agrimonde : Scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050*. Quae.
- Papy, F., & Torre, A. (2003). (À partir de questions d'agronomie et d'économie). 18.
- Parant, M.-F., & Ory, X. (2021). Les produits locaux (Rapport de Mission Rapport n°20074; p. 75). CGAAER.
- Passy, F. (1998). *L'action altruiste : Contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*. Librairie Droz.
- Paturel, D., & Carimentrand, A. (2018). Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : Vers une démocratie alimentaire ? *Revue de l'organisation responsable*, 13(1), 43. <https://doi.org/10.3917/ror.131.0043>
- Paturel, D., Marajo-Petitzon, É., & Chiffolleau, Y. (2015). La précarité alimentaire des agriculteurs. *Pour*, 225(1), 77-81. <https://doi.org/10.3917/pour.225.0077>
- Payot, L. (2017). Les Circuits courts alimentaires : Confiance et Proximité La construction de la relation unissant producteur et consommateur. <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/3415>
- Pecqueur, B. (2001). Gouvernance et régulation : Un retour sur la nature du territoire. *Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire*, 3(2), 229-245.
- Pecqueur, B., & Zimmermann, J.-B. (2004). *Economie de proximités*. Hermes-Lavoisier. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00280083>
- Péron, R. (2001). Le près et le proche : Les formes recomposées de la proximité commerciale. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 90(1), 46-57. <https://doi.org/10.3406/aru.2001.2406>
- Perrier-Cornet, P., & Sylvander, B. (2000). Firmes, coordinations et territorialité Une lecture économique de la diversité des filières d'appellation d'origine. *Économie rurale*, 258(1), 79-89. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2000.5195>
- Perrin, C., & Soulard, C.-T. (2014). Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. *Géocarrefour*, 89(1-2), Art. 1-2. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9456>
- Pervanchon, F., & Blouet, A. (2002). De la durabilité de l'agriculture raisonnée. *Nature Sciences Sociétés*, 10(3), 36-39. [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(02\)80167-4](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(02)80167-4)
- Petit, M., & Tillie, P. (2011). *Pour une agriculture mondiale productive et durable*. Editions Quae.
- Philipon, P., Chiffolleau, Y., & Wallet, F. (2017). *Et si on mangeait local ? Ce que les circuits courts vont changer dans mon quotidien*. Éditions Quae.
- Picardeau, J., & Silberzahn, L. (2019). Prendre des décisions par consensus ou consentement. *Enjeux et mode d'emploi. EcoRev'*, 47(1), 46-51. <https://doi.org/10.3917/ecorev.047.0046>
- Pierre, G., Madeline, P., Margétic, C., Croix, N., Bermond, M., & Peltier, C. (2008). Durabilité, agricultures et territoires : Quels questionnements pour les ruralistes d'universités de l'Ouest ? *Géocarrefour*, 2008(83), Art. 83. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.6957>
- Pinson, G. (2015). Gouvernance et sociologie de l'action organisée. *Action publique, coordination et théorie de l'État. L'Année sociologique*, 65(2), 483-516. <https://doi.org/10.3917/anso.152.0483>
- Pirog, R. (2001). Food, Fuel, and Freeways : An Iowa perspective on how far food travels, fuel usage, and greenhouse gas emissions. 37.

- Pirog, R. S., & Benjamin, A. (2003). *Checking the Food Odometer : Comparing Food Miles for Local versus Conventional Produce Sales to Iowa Institutions*. 10.
- Pleyers, G. (2016). Succès de la consommation alternative ou « récupération » par les marchés ? *La Revue Nouvelle*, 3(3), 4-7. <https://doi.org/10.3917/rn.163.0004>
- Pleyers, G. (2020). Les mouvements pour l'alimentation locale en Belgique. Des initiatives locales aux collaborations institutionnelles. In *Du social business à l'économie solidaire* (p. 189-215). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.lavil.2020.01.0189>
- Plumecocq, G., Debril, T., Duru, M., Magrini, M.-B., Sarthou, J.-P., & Therond, O. (2018). Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 363, Art. 363. <https://doi.org/10.4000/economierurale.5430>
- Polanyi, K., & Chavance, B. (2011). *La subsistance de l'homme : La place de l'économie dans l'histoire et la société*. Flammarion.
- Pothukuchi, K., & Kaufman, J. L. (1999). Placing the food system on the urban agenda : The role of municipal institutions in food systems planning. *Agriculture and Human Values*, 16(2), 213-224. <https://doi.org/10.1023/A:1007558805953>
- Poulot, M. (2013). Agriculture dans la ville, agriculture pour la ville : Acteurs, pratiques et enjeux. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 90(3), Art. 3.
- Pouzenc, M. (2019). *Portrait des circuits courts 2001-2018 en Midi-Pyrénées [Research Report]*. LISST. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01980965>
- Pouzenc, M., Coquart, D., Pilleboue, J., Olivier, V., & Guibert, M. (2007). Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : Risque ou opportunité pour les terroirs ? Méditerranée. *Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, 109, Art. 109. <https://doi.org/10.4000/mediterranee.111>
- Praly, C. (2010). *Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture, le cas de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône [Phdthesis, Université Lumière - Lyon II]*. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00617137>
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., & Mundler, P. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*, 16(4), 455-478. <https://doi.org/10.3166/ges.16.455-478>
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., Bon, N., & Cornée, M. (2009). La notion de " proximité " pour analyser les circuits courts. XLVIe colloque de l'ASRDLF. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00617164>
- Prévost, B. (2014). Des circuits courts à la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation. *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 331, 30-44. <https://doi.org/10.7202/1023483ar>
- Prigent-Simonin, A. H., Hérault-Fournier, C., & Merle, A. (2012). Chapitre 2. Développer la proximité. Éditions Quæ. <http://www.cairn.sciences.info/au-plus-pres-de-l-assiette--9782759217809-page-47.htm>
- Raimbert, C., & Raton, G. (2019). Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective sur un territoire : Un jeu de rôle semi-coopératif comme moteur d'interconnaissance et de co-construction. 8^e Colloque du réseau Des Outils pour Décider Ensemble : Comment adapter et hybrider les démarches participatives dans les territoires ? 19 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03169183>
- Rallet, A. (2002). L'économie de proximités. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 11-25.
- Rallet, A., & Torre, A. (2004). Proximité et localisation. *Économie rurale*, 280(1), 25-41. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5470>

- Rastoin, J.-L., & Gherzi, G. (2010). Le système alimentaire mondial : Concepts et méthodes, analyses et dynamiques. Quae.
- Raton, G., Goncalves, A., Vaillant, L., Blanquart, C., Loeuilleux, P., & Tellier, C. (2016). Alternatives logistiques pour les circuits courts en Nord-Pas-de-Calais, Rapport final ALLOCIRCO, IFSTTAR, Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, Région Nord-Pas-de-Calais (p. 275p) [Research Report]. IFSTTAR - Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01930158>
- Raynal, S., Le Méhauté, A., Angoulvant, F., & Ferguson, L. (2008). De la pédagogie de projet à la conception de projet. Construction d'un bateau pour la compétition transatlantique. *La Revue des Sciences de Gestion*, 231-232(3-4), 53-63. <https://doi.org/10.3917/rsg.231.0053>
- Redlingshöfer, B. (2008). Chapitre 13. L'impact des circuits courts sur l'environnement. Educagri Éditions. <http://www.cairn.sciences.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782844447104-page-175.htm>
- Rème, P. (2008). Harrison C. White : Une théorie générale des marchés ? *Vie & sciences de l'entreprise*, 178(1), 6-21. <https://doi.org/10.3917/vse.178.0006>
- Requier-Desjardins, D., & Roudart, L. (2019). Introduction. Les circuits courts alimentaires : Regards croisés entre l'Amérique latine et l'Europe occidentale. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 367, Art. 367.
- Rétif, S., & Chevallier, M. (2018). Les investissements dans l'environnement des acteurs des circuits courts de proximité agroalimentaires. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 29, Art. Hors-série 29. <https://doi.org/10.4000/vertigo.19057>
- Rey Valette, H., Chia, E., Soulard, C., Mathé, S., Nougaredes, B., Jarrige, F., Maurel, P., Clement, C., Martinand, P., Guiheneuf, P. Y., Barbe, E., & Michel, L. (2010). Innovation et gouvernance territoriale : Une analyse par les dispositifs. *ISDA 2010. Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food*, 10 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00602632>
- Reynaud, B. (1998). Les propriétés des routines : Outils pragmatiques de décision et modes de coordination collective. *Sociologie du travail*, 40(4), 465-477. <https://doi.org/10.3406/sotra.1998.1317>
- Reynaud, J.-D., & Richebé, N. (2011). Valeurs, action collective et projet d'entreprise. *Humanisme et Entreprise*, 304(4), 65-72. <https://doi.org/10.3917/hume.304.0065>
- Ricci, P., Bui, S., & Lamine, C. (2011). Repenser la protection des cultures : Innovations et transitions : ouvrage collectif. Educagri éditions.
- Richez-Battesti, N., & Oswald, P. (2010). Vers un modèle hybride d'organisation et de gouvernance : Une alternative à la banalisation en situation concurrentielle ? Une analyse à partir d'un groupe de tourisme social. *Revue internationale de l'économie sociale: recma*, 315, 56-74. <https://doi.org/10.7202/1020950ar>
- Riem, F. (2009). La confrontation de l'agriculture et du marché : Les aspects contractuels. *La production et la commercialisation des denrées alimentaires et le droit du marché*, 25, pages 96 à 119. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00925600>
- Rieutort, L. (2009). French rural dynamics and agriculture re-territorialisation Abstract. *L'Information géographique*, 73(1), 30-48.
- Rivaud, A., & Mathé, J. (2011). Les enjeux cognitifs du défi environnemental dans les exploitations agricoles. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 323, Art. 323. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3026>
- Rivoal, S. (2015). L'arme alimentaire. *Geoeconomie*, 73(1), 9-22.
- Rizet, C., & Keita, B. (2005). Chaînes logistiques et consommation d'énergie : Cas du yaourt et du jean (p. 92p). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00546042>

- Rizet, C., Browne, M., Léonardi, J., Allen, J., Piotrowska, M., Cornelis, E., & Descamps, J. (2008). Chaînes logistiques et consommation d'énergie : Cas des meubles et des fruits et légumes (p. 167p). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00544563>
- Rochard, C. (2017). Analyse des champs de compétences de l'Etat et des collectivités territoriales. 54.
- Rodet, D. (2018). Engagements militants, professionnalisés ou distanciés : Les visages multiples de l'alimentation engagée. *Anthropology of food*. <http://journals.openedition.org/aof/8261>
- Roegiers, X. (2007). Curricular reforms guide schools : But, where to? *PROSPECTS*, 37(2), 155-186. <https://doi.org/10.1007/s11125-007-9024-z>
- Rolland, L. (2019). Les Communes du commerce équitable de la région Bruxelles-Capitale : Entre nouveaux espaces de l'équitable et tensions autour du tout local. *Géocarrefour*, 93(93), Art. 93. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.13658>
- Romeyer, C. (2012). Chapitre 7. La restauration collective en quête de solutions logistiques. Éditions Quæ. http://www.cairn.info/feuilleter.php?ID_ARTICLE=QUAE_PRIGE_2012_01_0139
- Rondeau, K. (2011). L'analyse qualitative pas à pas : Gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative. *Recherches qualitatives*, 35, 4-28.
- Roselli, M. (2017). 2. Les enquêtes qualitatives en bibliothèque : Quelles techniques pour quels résultats ? In C. Evans (Éd.), *Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque* (p. 80-92). Presses de l'enssib. <http://books.openedition.org/pressesenssib/579>
- Rouget, N., Lescureux, F., Letniowska-Swiat, S., Schmitt, G., Heude, J., & Pfirsch, T. (2016). Innover pour nourrir la ville : Comment un intermédiaire de la grande distribution renouvelle la pratique des circuits courts (O'Tera dans le Nord-Pas-de-Calais). *Annales de géographie*, 712(6), 642-665. <https://doi.org/10.3917/ag.712.0642>
- Rouher, L., Jaouen, A., Jaeck, M., Joly, C., & Kessari, M. M. (2020). Vendre ses produits en direct et en collectif dans un magasin de producteurs : Adopter un projet collectif correspondant aux fermes, adapter les fermes au projet. *Innovations Agronomiques*, 79, 455. <https://doi.org/10.15454/1hb7-hf06>
- Sabatier, B., Soulard, C., Jarrige, F., Laurens, L., & Nougaredes, B. (2007). L'agriculture périurbaine aujourd'hui : Un champ de recherche multidimensionnel. *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville. Vers des projets de territoire*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00348085>
- Sainsaulieu, I. (2006). Les appartenances collectives à l'hôpital. *Sociologie du travail*, 48(1), Art. 1. <https://doi.org/10.4000/sdt.23521>
- Saïssset, L.-A. (2014). Gouvernance, investissements immatériels et performance des entreprises coopératives agricoles : Le cas des coopératives viticoles du Languedoc-Roussillon [Theses, Institut National d'Études Supérieures Agronomiques de Montpellier]. <https://hal.inrae.fr/tel-02800409>
- Saïssset, L.-A. (2017). La gouvernance des entreprises coopératives agricoles : Fondements et mutations profondes. In *Systèmes agroalimentaires en transition* (p. 35-50). Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.lubel.2017.01.0035>
- Sarrazin, F. (2016). La construction sociale des bassins de production agricole : Entre facteurs de coordination et liens de coopération. Éditions Quæ.
- Saurugger, S. (2008). Une sociologie de l'intégration européenne ? *Politique européenne*, 25(2), 5-22. <https://doi.org/10.3917/poeu.025.0005>
- Saussier, S., & Yvrande-Billon, A. (2007). V. Le rôle des institutions (p. 82-94). *La Découverte*. <https://www.cairn.info/economie-des-couts-de-transaction--9782707140081-p-82.htm>
- Sautereau, N., & Petitgenet, M. (2014). Agriculture biologique : Tensions entre de multiples enjeux. Cas des systèmes arboricoles en région PACA. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 339-340, Art. 339-340. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4276>

- Serrano, J., Tanguay, C., & Yengué, J.-L. (2021). Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance alimentaire : Le cas du projet alimentaire territorial de Tours-Métropole-Val-de-Loire. *Economie rurale*, 375(1), 41-59.
- Smith, A. (2020). Circuits courts agro-alimentaires et clivages politiques : Le cas des produits palmipèdes landais. *Revue Française de Socio-Économie*, 24(1), 169-188. <https://doi.org/10.3917/rfse.024.0169>
- Smith, A., & MacKinnon, J. B. (2007). *The 100 mile diet : A year of local eating*. Vintage Canada.
- Smith, A., Watkiss, P., Tweddle, G., McKinnon, A., Browne, M., Hunt, A., Treleven, C., Nash, C., & Cross, S. (2005). The validity of food miles as an indicator of sustainable development—Final report. REPORT ED50254. <https://trid.trb.org/view.aspx?id=770092>
- Sogbossi Bocco, B. (2018). Sensibilité au risque du consommateur face à la peur de mourir. Analyse exploratoire de la préférence des médicaments contrefaits par les populations à faible revenu. *La Revue des Sciences de Gestion*, 289-290(1-2), 55-63. <https://doi.org/10.3917/rsg.289.0055>
- Sommier, I. (2014). 32. Sociologie de l'action collective. In *Histoire des mouvements sociaux en France* (p. 367-377). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.pigen.2014.01.0367>
- Sonnino, R., Lozano Torres, C., & Schneider, S. (2014). Reflexive governance for food security : The example of school feeding in Brazil. *Journal of Rural Studies*, 36, 1-12. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2014.06.003>
- Statistique, F. C. général au développement durable S. de la donnée et de l'étude. (2018). *Environnement & agriculture : Les chiffres-clés*. Commissariat général au développement durable.
- Stecq, H. (2014). La mobilisation pour l'action collective en développement régional. <https://doi.org/10.13140/2.1.3408.5449>
- Steiner, P. (1998). La nouvelle sociologie économique, l'analyse structurale et la théorie économique. *Cahiers d'Économie Politique*, 33(1), 107-136. <https://doi.org/10.3406/cep.1998.1238>
- Steiner, P. (2001). Granovetter Mark, Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie. *Revue française de sociologie*, 42(2), 381-383.
- Steiner, P. (2005). Le marché selon la sociologie économique. *Revue européenne des sciences sociales*. *European Journal of Social Sciences*, XLIII-132, Art. XLIII-132. <https://doi.org/10.4000/ress.326>
- Steiner, P. (2011). *La sociologie économique* (4e éd). la Découverte.
- Talbot, D. (2006). La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays. *Développement durable et territoires*. *Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 7, Art. Dossier 7. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2666>
- Talbot, D. (2008). Les institutions créatrices de proximités. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 3, 289-310.
- Talbot, D. (2010). Political dimension in the proximity approach. *Geographie, economie, societe*, 12(2), 125-144.
- Talbot, D. (2011). Contrôles et proximités au sein de la supply chain aéronautique. *Logistique & Management*, 19(1), 3-14. <https://doi.org/10.1080/12507970.2011.11516977>
- Talbot, D. (2018). Proximités et contrôles. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Décembre(5-6), 1099-1119. <https://doi.org/10.3917/relu.185.1099>
- Talbot, D., Charreire-Petit, S., & Pokrovsky, A. (2020). La proximité comme perception de la distance. Le cas de la télémédecine. *Revue française de gestion*, 289(4), 51-74.
- Tangermann, S. (2001). Abstract. *Economie internationale*, 87(3), 15-44.

- Tarillon, C., Grazzini, F., & Boissin, J. P. (2014). Gouvernances coercitive et cognitive : Une lecture des représentations des dirigeants-fondateurs de start-up innovantes. In Post-Print (hal-02006288; Post-Print). HAL. <https://ideas.repec.org/p/hal/journl/hal-02006288.html>
- Téchoueyres, I. (2018). Réflexions à partir de la recherche interventionnelle ECOALES-Uniterres : Accès à une alimentation en circuit court de proximité dans l'aide alimentaire. *Forum*, 153(1), 35-43. <https://doi.org/10.3917/forum.153.0035>
- Terrieux, A. (2014). Consommer différemment, les nouveaux rapports villes-campagnes : Cas en Midi-Pyrénées. In H. Guétat-Bernard (Éd.), *Féminin-masculin : Genre et agricultures familiales* (p. 171-178). Éditions Quæ. <http://books.openedition.org/quaec/29045>
- Thebaud-Mony, A., Davezies, P., Vogel, L., & Volkoff, S. (2015). *Les risques du travail : Pour ne pas perdre sa vie à la gagner*. La Découverte.
- Thuderoz, C. (2017). *Décider à plusieurs*. PUF.
- Tiotsop, F., Guillotreau, P., & Rouchier, J. (2014). Le rôle de la confiance dans les relations d'échange : Le cas du marché de poisson de Kribi. *Revue Française de Socio-Économie*, 14(2), 189-220. <https://doi.org/10.3917/rfse.014.0189>
- Tirel, J.-C. (1983). Le débat sur le productivisme. *Économie rurale*, 155(1), 23-30. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1983.2961>
- Torre, A. (2012). Préface. Éditions Quæ. <http://www.cairn.science.info/au-plus-pres-de-l-assiette--9782759217809-page-11.htm>
- Torre, A. (2014). L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien. *Espaces et sociétés*, 158(3), 31-48. <https://doi.org/10.3917/esp.158.0031>
- Torre, A., & Beuret, J.-E. (2012). *Proximités territoriales* (p. 105 p.). *Economica*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01197970>
- Torre, A., & Bourdeau-Lepage, L. (2013). *Quand l'agriculture s'installe en ville... Désir de nature ou contraintes économiques ?* <https://hal.inrae.fr/hal-02645920>
- Torre, A., & Filippi, M. (Éds.). (2005). *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. Institut national de la recherche agronomique.
- Torre, A., & Gallaud, D. (2022). Introduction: Proximity relations in the 21st century. In *Handbook of Proximity Relations* (p. 1-47). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781786434784.00007>
- Torre, A., & Talbot, D. (2018). Proximités : Retour sur 25 années d'analyse. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Décembre (5-6), 917-936. <https://doi.org/10.3917/reru.185.0917>
- Torre, A., & Zuideau, B. (2009). Dossier « Économie de la proximité » – Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : Inventaire et perspectives. *Natures Sciences Sociétés*, 17(4), Art. 4. <https://doi.org/10.1051/nss/2009062>
- Torre, A., Aznar, O., Bonin, M., Caron, A., Chia, E., Galman, M., Lefranc, C., Melot, R., Guérin, M., Jeanneaux, P., Paoli, J.-C., Salazar, M. I., Thion, P., & Kirat, T. (2006). Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, août (3), 415-453. <https://doi.org/10.3917/reru.063.0415>
- Torre, A., Traversac, J.-B., Darly, S., & Melot, R. (2013). Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, août(3), 561-593. <https://doi.org/10.3917/reru.133.0561>
- Torres, O. (2000). Du rôle et de l'importance de la proximité dans la spécificité de gestion des PME. 19.

- Transrural. (2009). Dossier 382 : Les agricultures alternatives | Transrural initiatives • La revue des territoires ruraux. <https://www.transrural-initiatives.org/2009/06/dossier-382-les-agricultures-alternatives/>
- Traversac, J.-B. (2010). Innovations institutionnelles dans le système alimentaire de l'Île-de-France. *Pour*, 205206(2), 205-214.
- Trompette, P., & Cholez, C. (2014). Confiance et réseaux marchands au cœur de l'économie informelle. In R.-B. L. & S. L. (Éds.), *Sociologies économiques française et chinoise* (p. 327-343). ENS Editions. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01612437>
- UFISC, CRIDA, OPALE., & PALE. (2014). Enjeux et perspectives du renouvellement de la gouvernance collective dans les associations artistiques et culturelles [<https://reseauculture21.fr/blog/2016/02/15/enjeux-et-perspectives-du-renouvellement-de-la-gouvernance-collective-dans-les-associations-artistiques-et-culturelles/>]. Réseau Culture 21.
- Ughetto, P. (2006). 9. Action et interprétation, bases d'un rapprochement entre hétérodoxies ? In *L'économie des conventions, méthodes et résultats* (p. 151-164). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.eymar.2006.01.0151>
- Urfalino, P. (2007). La décision par consensus apparent. Nature et propriétés. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, XLV-136, Art. XLV-136. <https://doi.org/10.4000/ress.86>
- Uzzi, B. (1997). Social Structure and Competition in Interfirm Networks : The Paradox of Embeddedness. *Administrative Science Quarterly*, 42(1), 35-67. <https://doi.org/10.2307/2393808>
- Vaillant, L., GONCALVES, A., Raton, G., & Blanquart, C. (2017). Transport et logistique des circuits courts alimentaires de proximité : La diversité des trajectoires d'innovation. *Innovations - Revue d'économie et de management de l'innovation*, 2017(54), pp.123-147. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.0018>
- Valiorgue, B. (2021). La restructuration : Question prioritaire en matière de gouvernance des coopératives agricoles. *Revue de Droit Rural*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03126742>
- Valiorgue, B., Bourlier Bargues, É., & Hollandts, X. (2020). Quelles évolutions de la raison d'être des coopératives agricoles françaises ? Regard historique sur un construit social. *RECMA*, 358(4), 23-38. <https://doi.org/10.3917/recma.358.0023>
- Van Cuyck, A. (2015, juin). L'empowerment, entre effet de mode et réalité : Retour sur un phénomène à la lumière du concept de pouvoir social et citoyen et des technologies de l'information et de la communication. Conférence internationale - Médias et espace public - Nouveaux enjeux de l'ère numérique / Media and the Public Sphere - New Challenges in the Digital Era. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01311908>
- Van Dam, D. (2005). *Les agriculteurs bio, vocation ou intérêt ?* Presses universitaires de Namur.
- Van Der Ploeg, J. D., Renting, H., Brunori, G., Knickel, K., Mannion, J., Marsden, T., De Roest, K., Sevilla-Guzmán, E., & Ventura, F. (2000). Rural Development : From Practices and Policies towards Theory. *Sociologia Ruralis*, 40(4), 391-408. <https://doi.org/10.1111/1467-9523.00156>
- Vandermeer, J. (1995). The Ecological Basis of Alternative Agriculture. *Annual Review of Ecology and Systematics*, 26(1), 201-224. <https://doi.org/10.1146/annurev.es.26.110195.001221>
- Vargas Prieto, A. (2013). Le rôle du conseil agricole dans la gouvernance coopérative [These de doctorat, Bordeaux 4]. <https://www.theses.fr/2013BOR40040>
- Vercherand, J. (2009). Analyse économique du syndicalisme agricole. Une typologie comparative à partir des défaillances de marché. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 312, Art. 312. <https://doi.org/10.4000/economierurale.867>
- Vercherand, J., Lemery, B., Compagnone, C., & Doidy, É. (2012). Le syndicalisme agricole face à la réforme de la PAC. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 330-331, Art. 330-331. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3473>

- Véron, J. (2013). Démographie et écologie. la Découverte.
- Veyret, Y. (2011). Chapitre 6—Le défi environnemental. In *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde* (p. 114-138). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.guibe.2011.01.0114>
- Vialfont, S., & Eyaan, S. (2010). Demain, comment nourrir plus de la moitié de l'humanité vivant en ville ? 16.
- Vidal, C., & Marquer, P. (2002). *Vers une agriculture européenne durable : Outils et méthodes*. Educagri Editions.
- Vieux, F., Soler, L. G., Touazi, D., & Darmon, N. (2013). Impact carbone et qualité nutritionnelle de l'alimentation en France (Vol. 37, Numéro janvier-juin, p. 185-197). Ministère de l'agriculture et de la pêche, Service de la statistique et de la prospective, Sous-direction de la prospective et de l'évaluation, 2009-. <https://hal.inrae.fr/hal-02809922>
- Vincq, J.-L., Mondy, B., & Fontorbes, J.-P. (2010). La construction de la qualité fiable dans les réseaux alimentaires de proximité. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 318-319, Art. 318-319. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2851>
- virlovet, catherine, & Marin, B. (2004). Nourrir les cités de Méditerranée. *Antiquité-Temps modernes. Maisonneuve & Larose-MMSH-Universidad Nacional de Educación a Distancia*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01427929>
- Voegtli, M. (2009). Identité collective. In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (p. 292-299). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.filli.2009.01.0292>
- Vollet, D., Bossuat, H., Gasselin, P., Labarthe, P., Wallet, F., Barbarot, A.-S., Filippi, M., & Rousselière, D. (2021). La valeur ajoutée des « Organismes nationaux à vocation agricole et rurale » (Onvar) au développement territorial. *Développement durable et territoires*, Vol. 12, n°1. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.18921>
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : Une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. 30.
- Weber, A., & Reichrath, S. (1986). Le niveau et l'accélération des rendements céréaliers dans le monde. *Géographie, développement et perspectives. Économie rurale*, 174(1), 59-67. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1986.3770>
- Weber, C. L., & Matthews, H. S. (2008). Food-Miles and the Relative Climate Impacts of Food Choices in the United States. *Environmental Science & Technology*, 42(10), 3508-3513. <https://doi.org/10.1021/es702969f>
- Weltevreden, J. W. J., & Boschma, R. A. (2008). Internet strategies and performance of Dutch retailers. *Journal of Retailing and Consumer Services*, 15(3), 163-178. <https://doi.org/10.1016/j.jretconser.2007.06.006>
- White, H. C. (1981). Where Do Markets Come From? *American Journal of Sociology*, 87(3), 517-547. <https://doi.org/10.1086/227495>
- White, H. C. (1992). *Identity and control : How social formations emerge* (2nd ed). Princeton University Press.
- White, H. C., Boorman, S. A., & Breiger, R. L. (1976). Social Structure from Multiple Networks. I. Blockmodels of Roles and Positions. *American Journal of Sociology*, 81(4), 730-780.
- Willequet, F. (2019). Food security facing urban and logistical challenges. IRIS éditions. <http://www.cairn.info/le-demeter--0011662115-page-91.htm>
- Wirtz, P., Paulus, O., & Charlier, P. (2011, août 31). Gouvernance et création de valeur cognitive : L'exemple de l'ordre des prêcheurs. *Colloque Management & Religions*. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00642977>

- Wiskerke, H. (2009). On Places Lost and Places Regained : Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development. *International Planning Studies* 14 (2009) 4, 14. <https://doi.org/10.1080/13563471003642803>
- Wittorski, R. (2008). La notion d'identité collective. In M. Kaddouri, C. Lespessailles, & M. Maillebois (Éds.), *La question identitaire dans le travail et la formation : Contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique* (p. 195-213). L'Harmattan. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00798754>
- Wright, W., & Annes, A. (2016). Farm Women and the Empowerment Potential in Value-Added Agriculture. *Rural Sociology*, 81(4), 545-571. <https://doi.org/10.1111/ruso.12105>
- Zanoni, M., & Lamarche, H. (Éds.). (2001). *Agriculture et ruralité au Brésil : Un autre modèle de développement*. Karthala.
- Zavoli, P. (2016). Cadre de vie. *Revue juridique de l'environnement*, 41(3), 597-610.
- Zavoli, P. (2019). Cadre de vie. *Revue juridique de l'environnement*, 44(1), 187-193.
- Zelinschi, D., Levant, Y., & Berland, N. (2013). Les motivations au découplage : L'exemple de l'introduction de L'IFRS 8. *Finance Contrôle Stratégie*, 16-1, Art. 16-1. <https://doi.org/10.4000/fcs.1274>
- Zoukoua, E.-A. (2006). La complémentarité des approches théoriques de la gouvernance : application au secteur associatif. CD. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00558358>

Annexes

| | |
|---|-----|
| Annexe 1. Résumé APPAL | 305 |
| Annexe 2. Programme de la 6ème journée de l’Observatoire des Proximités | 309 |
| Annexe 3. Grille d’entretien..... | 310 |
| Annexe 4. Orientations et pistes de développement de V’la Aut’Chose..... | 311 |
| Annexe 5. Etude de faisabilité V’la Aut’Chose | 312 |
| Annexe 6. Plan d’action de V’la Aut’Chose | 314 |
| Annexe 7. Les 10 principes de fonctionnement d’une AMAP | 316 |



Agriculture de Proximité et Politiques Alimentaires Locales 2018-2022

APPAL est un projet de recherche soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis quelques années de nombreux projets associant agriculture-alimentation-proximité voient le jour en Nouvelle-Aquitaine. La Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt instaure les projets alimentaires territoriaux (art. 39). Le mouvement de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dépasse largement ce cadre réglementaire et donne lieu à des initiatives nombreuses et diverses.

Il s'agit d'un mouvement émergent dont on ne connaît pas encore les effets sur les territoires.

Les collectivités territoriales, peu habituées à traiter des questions agricoles et alimentaires, qui n'entraient pas vraiment dans leurs compétences jusqu'à récemment, se trouvent désormais interpellées à la fois par la dimension territoriale (gestion du foncier, pérennisation des espaces agricoles, revendications citoyennes de qualité alimentaire, de qualité du cadre de vie) mais aussi par la dimension politique de ce mouvement (politiques agricoles et alimentaires).

Créée le 1^{er} janvier 2016 la Région Nouvelle-Aquitaine résulte de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin. Elle couvre 1/8^e de la superficie du territoire français. L'agriculture est une composante importante de son activité

économique. De nombreuses initiatives de projets alimentaires voient le jour sur son territoire.

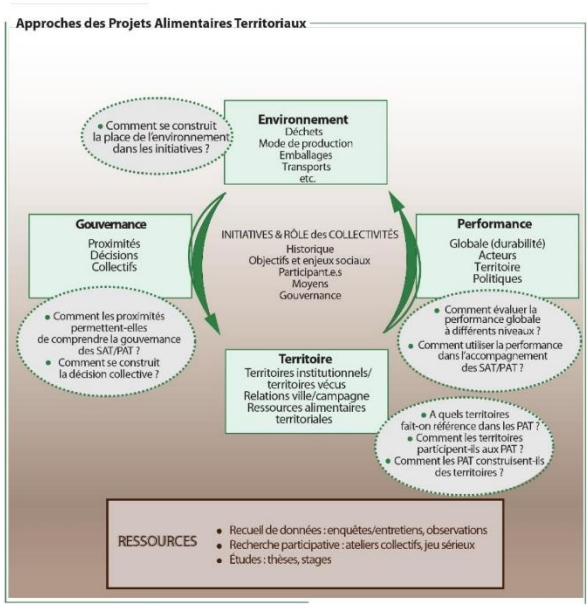
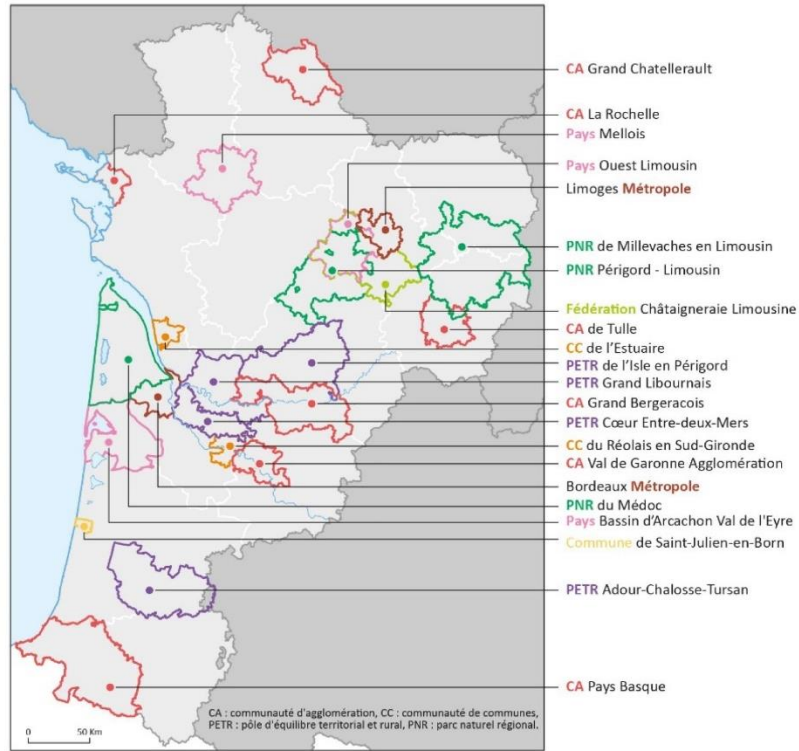
Le programme APPAL cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la diversité des initiatives de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation ? Comment la caractériser ?
- Quelle est la place des collectivités territoriales dans l'émergence et le fonctionnement de ces initiatives ?
- Quels sont les facteurs qui permettent aux collectivités territoriales de développer des politiques agricoles et alimentaires territoriales ? Quelles sont les modalités de construction de ces politiques ?

Ses principaux objectifs sont :

- Créer un réseau de chercheurs travaillant sur la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine
- Développer une méthode d'analyse des initiatives liées aux projets alimentaires territoriaux
- Comprendre les processus à l'œuvre au sein des territoires
- Questionner la place des collectivités
- Construire une connaissance opérationnelle pour les collectivités et acteurs territoriaux.

Les terrains d'APPAL



Les thèses et APPAL

- ❖ **Proximité et action collective : les circuits courts en Nouvelle-Aquitaine (Yacoubou ISSAKA, Laboratoire Géolab, Limoges)**

Thèse co-financée par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme APPAL

| Objectifs | Terrains |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la place et rôle des collectivités territoriales dans l'émergence et le développement des initiatives sur les territoires ; - Identifier les modalités de construction et de coordination de l'action collective en circuits courts et proximité sur les territoires ; - Elaborer des méthodes et outils d'accompagnement de ces initiatives. | <ul style="list-style-type: none"> - Pays Ouest Limousin : initiatives portées par des acteurs associatifs ; - Pays mellois dans les Deux Sèvres : territoire structuré par les grandes entreprises - Agglomération de Tulle : collectivité fortement impliquée dans l'impulsion et l'accompagnement des initiatives de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation. |

Pour répondre à ces trois interrogations, la thèse mobilise l'approche de la « proximité » qui privilégie l'analyse des relations et des interactions entre les acteurs.

- ❖ **Des systèmes alimentaires locaux aux politiques alimentaires territoriales (Julie LAILLIAU, laboratoire INRAE-ETBX, Bordeaux)**

Thèse CIFRE, co-financée par le département de la Gironde – Mission Agenda 21, rattachée au programme APPAL

| Objectifs | Terrains |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Analyser comment se construit l'action publique autour des enjeux d'alimentation locale ; - Comprendre ce qui transforme l'action publique en politique publique locale ; - Analyser les conséquences pour la démocratie de l'alimentation. | <ul style="list-style-type: none"> - Le département de la Gironde - Différents territoires au sein du département de la Gironde |

- ❖ **La gouvernance alimentaire et le développement territorial : étude comparée de la Région Nouvelle-Aquitaine (France) et de la Région Centrale (Colombie) (Diana RIOS-RIVERA, Laboratoires Ruralités – Poitiers, UNAL– Bogotá)**

Thèse rattachée au programme APPAL

| Objectifs | Terrains |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la notion de gouvernance alimentaire territoriale mobilisée dans les régions étudiées ; - Identifier des modèles de gouvernance alimentaire choisis et leur évolution entre 1950 et 2018 ; - Analyser le rapport entre les modèles socio-économiques et les dynamiques territoriales. | <ul style="list-style-type: none"> - Région Nouvelle-Aquitaine, agglomération de Châtellerauld - Région Centrale en Colombie. |

- ❖ **Place et rôle des micro-fermes dans la relocalisation de l'agriculture (Damien TOUBLANT, Laboratoire Passages, Bordeaux)**

Thèse co-financée par la Région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde, la Métropole de Bordeaux, fonds de dotation « Au nom de Sélène », rattachée au programme APPAL

| Objectifs | Terrains |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Eclairer la complexité du phénomène « micro-ferme » et son lien aux systèmes alimentaires locaux, dans le cadre du processus de relocalisation de l'agriculture ; - Comprendre le processus d'insertion territoriale des micro-fermes ; - Analyser leur contribution à la durabilité des territoires. | <ul style="list-style-type: none"> • Région Nouvelle-Aquitaine • Gironde |

La thèse s'inscrit dans une démarche de recherche-action avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'accompagnement agricole.



Laboratoires

- **CREOP** (Centre de Recherche sur les Entreprises, les Organisations et le Patrimoine), Université de Limoges
<https://www.unilim.fr/recherche/laboratoires/gio/creop/>
- **GEOLAB** (Laboratoire de Géographie physique et environnementale), CNRS - Université de Limoges
<https://www.unilim.fr/geolab/>
- **INRAE-ETBX** (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)
<https://www6.bordeaux-aquitaine.inrae.fr/etbx>
- **PASSAGES**, CNRS – Université Bordeaux Montaigne
<http://www.passages.cnrs.fr/>
- **RURALITES** (Rural URbain Acteurs Liens Territoires Environnement Sociétés), Université de Poitiers
<http://ruralites.labo.univ-poitiers.fr/presentation-du-laboratoire/1206/>

Partenaires financiers



Contacts

Bordeaux : Mayté Banzo,
PASSAGES
mayte.banzo@u-bordeaux-montaigne.fr
Tél : 05 56 84 68 54

Limoges : Marius Chevallier, Julien Dellier, Edwige Garnier, GEOLAB
marius.chevallier@unilim.fr
julien.dellier@unilim.fr
edwige.garnier@unilim.fr
Tél : 05 55 43 55 03

Poitiers : Jean-Louis Yengué,
RURALITES
jean.louis.yengue@univ-poitiers.fr
Tél : 06 67 30 22 91

Annexe 2. Programme de la 6ème journée de l'Observatoire des Proximités



www.proximites-obs.fr



Jeudi 21 mars 2019

Hôtel du Département Marbot 9 rue René et Emile Fage



Programme

- 9h-9h30
- **Accueil**
- 9h30-9h45
- **Présentation de la journée**
- 9h45-10h45
- **Quels accompagnements ?**
- **N. Corade** : Perfecto, l'accompagnement comme facteur de performance
- **D. Bertholy** : le rôle de la collectivité dans l'accompagnement des projets à Tulle Agglo
- 10h45 - 11h
- **Pause**
- 11h-12h
- **Outils d'accompagnements ?**
- **F. Jénou** : Des logiques de développement sectorielles et territoriales qui s'enrichissent, analyse de la production fromagère fermière caprine
- **F. Zahm** : Evaluer la performance globale d'exploitations agricoles en CCP, démarches et enseignements de la nouvelle méthode IDEA version 4
- **M. chevallier, J. Dellier** : Qui influe sur le groupe ?
- 12h-14h
- **Déjeuner** - La Dépaysante -
- 14h-15h15
- **4 ateliers en parallèle**
- **Gouvernance** : de l'individu au collectif, comment travailler ensemble ?
- **Performance** : Contenu et acteurs de la performance des politiques alimentaires locales
- **Serious game** : autour du PAT, co-construction ou stratégies d'acteurs
- **Territoire** : quelle échelle pour les projets de relocalisation ?
- 15h15-15h30
- **Pause**
- 15h30-16h45
- **Reprise des 4 ateliers (tournants)**
- 16h50-17h20
- **Clôture de la journée**

Annexe 3. Grille d'entretien

Je réalise une thèse sur les circuits courts agroalimentaires de proximité. Je m'intéresse aux raisons et motivations qui font que les acteurs (producteurs, consommateurs, institutionnels) décident de se mettre en groupe autour de ces circuits ; et par là, comprendre comment ces groupes fonctionnent, les éventuelles valeurs associées aux circuits courts et celles recherchées dans les groupes. Je m'intéresse aussi à la place et le rôle des collectivités territoriales dans la ces démarches et leur rapport au territoire (espace). Est-ce cela vous paraît clair ou voulez-vous que j'explique davantage ?

Pouvez-vous me parler de votre expérience et parcours ? c'est-à-dire le pourquoi, les stratégies et moyens mis en place pour accompagner les CCP

Activités

- Date d'installation/création/d'adhésion
- Organisation/gouvernance
- Productions
- Commercialisation

Proximité

- Géographique
- Relationnelle
- Institutionnelle
- Autre forme de proximité

Savoirs/connaissances

- Origines
- Transmission
- Utilisation
- Crédibilité

Vocabulaire utilisé

- Termes et expressions employés
- Connaissance des acronymes courants (CCP, PAT/SAT),
- Sens donné aux expressions

Commercialisation

- Lieux
- Modes
- Proportions
- Relation clients
- Concurrence

Accompagnement

- Organismes
- Types d'accompagnement
- Plus-value
- Limites et axes d'amélioration

Valeurs associées

- Economiques
- Environnementales
- Sociales
- Autres

Rôle des Collectivités territoriales

- Aucun
- Financier
- Coordination
- Autres

Annexe 4. Orientations et pistes de développement de V'la Aut'Chose

| ACTIONS IDENTIFIÉES AVEC L'ASSOCIATION | OBJ. 1 : RECENTRER LE PROJET ASSOCIATIF | OBJ. 2 : RENFORCER IMPLICATION ADHERENTS ET PRODUCTEURS | OBJ. 3 : PERENNISER BOUTIQUE ET EMPLOI SALARIE | OBJ. 4 : ANTICIPER ASSUJ. A LA TVA |
|--|---|---|---|---|
| Organiser des journées sur le site des producteurs (aide aux travaux, visites...) | X | X | | |
| Organiser un temps d'échanges / de réflexion autour de V'la Aut'Chose | | X | | |
| Renforcer la communication interne | | X | | |
| Créer un lieu d'échanges et d'animations dans la boutique | X | X | X | |
| Etudier les potentialités liées au changement de statut (notamment vers une SCIC) | X | X | X | |
| Diversifier les produits | | | X | |
| Faciliter l'accès à la boutique pour les consommateurs (horaires...) | | | X | |
| Changer de local | X | X | X | |
| Consolider le modèle économique de l'association | | | | |
| Etudier les modalités de conventionnement avec les producteurs (adhésions, charte d'engagement...) | X | X | X | |

Annexe 5. Etude de faisabilité V'la Aut'Chose

| Pistes d'actions | Description de l'action | Conditions de faisabilité | Limites | Priorité |
|--|--|--|--|----------|
| Organiser des journées sur le site des producteurs | <p>Visite des producteurs par les bénévoles en amont afin d'avoir leur accord et mettre en place l'action (grâce au temps dégagé par la présence de la salariée à la boutique)</p> <p>Visites envisageables : viande, savon, ruches, safran...</p> <p>Atout : potentiel d'exploitations intéressantes à visiter et producteurs ouverts à ce type d'action</p> <p>Visites organisées le weekend (10h-12h)</p> | <p>Disponibilité des producteurs (planning établi en conséquence)</p> <p>Communication sur ces actions</p> <p>Nécessité que ça corresponde à tous les membres de la famille (adultes et enfants)</p> <p>Ne pas se limiter aux visites, organiser au cours de ces journées des temps conviviaux pour mobiliser les adhérents : pot, dégustations, concert, balade contée...</p> <p>Possibilité d'associer les adhérents à l'organisation de ces journées</p> | <p>Organisation lourde à mettre en place</p> <p>Normes d'hygiène et taille de l'exploitation</p> <p>Mobilisation : ne pas organiser trop fréquemment (par ex : un par trimestre)</p> <p>Ne pas faire doublon avec « Va le lui aider », chantier participatif auprès des agriculteurs, organisé une fois par an</p> | 3 |
| Organiser un temps d'échanges / de réflexion autour de V'la Aut'Chose | <p>Objectifs de ce temps à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux adhérents d'impulser des actions -Faire participer les adhérents au fonctionnement de l'association (communication, rangement...) > Foire aux compétences -Ce temps doit permettre d'impulser une nouvelle dynamique, d'identifier de nouveaux bénévoles motivés, d'être le point de départ de nouvelles actions (journée des producteurs...) en faisant participer les adhérents à la recherche de nouvelles idées. Aujourd'hui, les lieux de rencontres des adhérents (boutique et AG) ne sont pas propices à cela. | <p>Organisation cadrée de ce temps (inscriptions, salle...)</p> <p>Convivialité : dégustation de produits, repas participatif, apéro... préparé par le CA et les producteurs > pour faire venir les adhérents</p> <p>Temps participatif : tables rondes, échanges, panneaux à remplir (coordonnées, compétences) ...</p> <p>Organisation de ce temps en amont de l'AG afin de garantir une forte mobilisation et implication à l'AG</p> <p>Organisation en fin de journée / début de soirée (16h – 19h30) un samedi</p> | <p>Important travail d'organisation</p> <p>Prévoir un mode de garde des enfants afin que ça ne constitue pas un frein à la venue des parents (déjà fait dans le cadre de la réunion publique)</p> | 2 |
| Renforcer la communication interne | <p>Outils de communication interne en cours de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Newsletter V'la L'Actu - Mails réguliers - Flyer avec nouveaux horaires, produits, coordonnées... - Photos des producteurs à afficher en boutique - Cartes de visite | Régularité des informations. | La communication n'est jamais suffisante. | En cours |
| Créer un lieu d'échanges et d'animations dans la boutique | <p>Objectifs : créer espace d'échanges et faire venir d'autres personnes à la boutique</p> <p>Salon de thé avec produits de la boutique (gâteaux...) + espace avec des bouquins pour</p> | <p>Lieu qui doit être accessible pour les parents avec leurs enfants</p> <p>Nécessité que ce soit un lieu ouvert à tous (pas d'adhésion pour l'accès à ce lieu > à prévoir dans les statuts mais maintenir</p> | <p>Manque de place dans le local actuel et de moyens</p> <p>Définition de modalités d'accès différentes entre</p> | 1 bis |
| | <p>Échanger...</p> <p>Lieu complémentaire sur la commune pour les personnes qui ne fréquentent pas les bars existants</p> | <p>Adhésion pour la boutique > principe de l'asso)</p> | <p>La boutique et ce lieu (adhésion)</p> | |

| | | | | |
|--|---|---|---|----------|
| Etudier les potentialités liées au changement de statut | Non abordé. Evoqué au précédent groupe de travail : Une coopérative ou une SCIC permettrait de formaliser le partenariat (consommateurs, producteurs, collectivités) et de répartir les tâches de manière plus équivalente. | Non abordé | Non abordé | |
| Diversifier les produits | Objectif : proposer un panier complet Nouveaux produits : vin, légumes secs, bœuf, riz, lentilles, fruits secs, barres de céréales, huiles, pâtes, savons... Nouveaux produits pour les fêtes : cosmétiques, truite fumée, escargots, chocolat... | Définition préalable des produits recherchés par le CA Veille permanente sur de nouveaux produits et recherche de producteurs | Limite = Trouver une diversité de produits dans un rayon restreint Solution = élargissement du périmètre et priorité aux circuits courts avant les produits locaux | En cours |
| Faciliter l'accès à la boutique pour les consommateurs | Elargissement des horaires Ouverture le lundi durant les fêtes Accorder la possibilité de faire un premier achat sans être adhérent de l'association : cela permettrait aux personnes de tester les produits, d'en parler autour d'eux... | | | En cours |
| Changer de local | Le changement de local constituerait un véritable levier de développement pour l'association : plus d'espace, possibilité de créer un lieu d'échanges convivial, d'organiser des soirées (concerts, repas, projections...), davantage de recettes (vente de thés...), meilleure visibilité... | Trouver un local adapté et répondant aux critères de l'association : taille, loyer, facile d'accès... Faire participer les adhérents aux travaux et au déménagement pour diminuer les coûts et renforcer le sentiment d'appropriation des adhérents Potentialité du local repéré (ancien vétérinaire) : grande vitrine, plusieurs espaces, visible, possible d'investir l'espace extérieur devant la rue ponctuellement (dégustations, stands lors de la foire (retour d'expérience du 15 août) | Peu de locaux disponibles Marge de manœuvre limitée en termes de loyer | 1 |
| Consolider le modèle économique de l'association | Etudier des sources de financements complémentaires (adhésion producteurs, Fondations...); Finalement il est validé le fait que le changement de local constituera un levier pour développer l'association et consolider son modèle économique. | | | |

Source : Rapport DLA 87

Annexe 6. Plan d'action de V'la Aut'Chose

| Objectifs | Actions | Calendrier | Référent |
|---|--|------------------|-----------|
| Partager les travaux du DLA et échanger avec le CA, les adhérents et les partenaires autour des orientations et actions définies | Présenter les travaux réalisés dans le cadre du DLA au CA | Avril 2015 | A définir |
| | Présenter aux bénévoles et à la salariée l'organisation définie - Salariée : gestion et développement de la boutique - Bénévoles : animations, activités, salon de thé | Avril 2015 | A définir |
| | Organiser la journée d'échanges avec les adhérents et producteurs autour de V'la Aut'Chose + y convier les partenaires (mairie, centre social, Pays...) (cf. fiche action n°2) - Echanger sur les projets de l'association - Présenter les résultats du questionnaire | 24 mai 2015 | A définir |
| Continuer la réflexion autour du changement de local (cf. fiches actions n°1-A et 1-B) | Approfondir l'étude financière du projet avec le comptable de l'association Se renseigner également auprès de la Correspondant « association » présent au sein de la direction des services fiscaux du département concernant l'assujettissement aux impôts commerciaux - Se renseigner sur les éventuelles contraintes imposées à l'association dans le cadre de l'ouverture d'un salon de thé puis d'une petite restauration : réglementation sanitaire, normes d'accessibilité des établissements recevant du public, déclarations... - CCI - Associations ayant développé ce type d'activité (ex : La Tisanerie à Pontarlier (25) : boutique, salon de thé, animations, bibliothèque...) | Avril – mai 2015 | A définir |
| Développer les actions de communication et d'animations afin de faire connaître l'association et développer le nombre d'adhérents et les ventes | Continuer le développement des outils de communication (lettre d'actu, page Facebook...) - Sonder les adhérents sur les outils de communication afin de pouvoir les développer et les adapter aux pratiques et besoins des adhérents - Diffuser l'ensemble des informations concernant le fonctionnement et l'activité de l'association : choix des produits proposés en boutique, prix pratiqués, animations menées (avant et après les actions) ... | 2015 - 2016 | A définir |
| | Mettre en place les visites de site des producteurs (cf. fiche action n°3) | Printemps 2015 | A définir |
| Préciser les modalités de conventionnement / partenariat avec les producteurs et d'adhésion des adhérents | Aujourd'hui, l'association n'a pas défini de procédure de conventionnement avec les producteurs qui fournissent la boutique. Pour sécuriser le fonctionnement de la boutique et impliquer davantage les producteurs, il semble | 2015 | A définir |

| | | | |
|--|---|-------------|-----------|
| | important de formaliser les modalités de partenariat entre l'association et les producteurs | | |
| Etudier l'opportunité de changer de statut juridique | <p>L'association s'interroge sur son statut et sa possible transformation en SCIC afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes (adhérents, producteurs, salariée, partenaires) dans le projet de l'association. Aujourd'hui, il semble trop tôt pour envisager cette transformation. Toutefois, si l'association développe son activité à la boutique, elle va entrer progressivement dans le champ concurrentiel et le statut associatif pourra ne plus être adapté.</p> <p>Il est dans un premier temps indispensable que l'association partage ses orientations de développement avec l'ensemble des parties prenantes et qu'elle identifie les modalités de co-portage / partenariats autour des actions / projets qui vont être menés. Il est également important de veiller à ce que des représentants des différentes parties prenantes fassent partie du CA et soient membres actifs de l'association. Progressivement, chacun trouvera ainsi sa place au sein de l'association et une transformation en SCIC pourra être envisagée.</p> | 2016 – 2017 | A définir |

Source : DLA 87

Annexe 7. Les 10 principes de fonctionnement d'une AMAP

1 Structuration des consommateurs

Les consommateurs peuvent choisir de se structurer en association de fait ou en association déclarée.

La création d'une association loi 1901 déclarée en Préfecture peut être justifiée par le maniement de sommes importantes dans le cadre du contrat établi avec le producteur, la gestion des cotisations, la reconnaissance auprès des acteurs locaux. Elle permettra notamment l'ouverture d'un compte bancaire et la formalisation des décisions prises par les adhérents.

Les instances et le mode de fonctionnement de l'AMAP devront permettre dans tous les cas de favoriser la participation d'un maximum de consommateurs à la gestion de l'association.

Les responsabilités couramment reconnues dans les AMAP sont : le secrétariat, la comptabilité, la distribution, la communication interne, la communication externe, le recrutement, les animations, l'évaluation, la coordination avec Alliance Provence et avec les autres AMAP.

2 Le contrat

Il est établi entre le groupe de consommateurs ou l'association les représentant et l'agriculteur,

Sa durée est liée aux cycles de production de l'exploitation

Ce contrat comprend la distribution périodique de produits par l'agriculteur aux consommateurs en un lieu, un jour et un créneau horaire réguliers à un coût constant déterminé en accord entre les consommateurs et le producteur.

Ce contrat doit préciser la liste des produits programmés que l'agriculteur fournira périodiquement aux consommateurs.

De leur côté, les consommateurs s'engagent à régler par avance les produits selon des modalités à préciser. Ils s'engagent à trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles, ils devaient se désister de leur engagement.

De son côté, le producteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à ses engagements de fournir des produits de qualité aux consommateurs dans les quantités et les échéances fixées...

Les paragraphes suivants précisent le contenu du contrat.

3. L'achat de produits complémentaires

Les amapiens souhaitant disposer de produits complémentaires (viande, fromage, pain ...) devront créer obligatoirement une nouvelle AMAP. Ils trouveront sur leur territoire d'autres consommateurs susceptibles de porter ou adhérer à ce projet.

La distribution de produits complémentaires ne peut en aucun cas être réalisée par le producteur de l'AMAP qui joue le rôle d'intermédiaire ; en effet les consommateurs n'ont alors aucun contrôle sur la qualité des produits fournis et leur coût. De plus, on entre bien dans le cadre d'une vente dans laquelle il n'y a aucun lien entre producteur et consommateurs.

Nous rappelons que les consommateurs peuvent également s'adresser aux coopératives biocoop qui jouent un rôle important dans la distribution de produits biologiques et dans le soutien à l'agriculture durable.

4. Le coût des produits fournis

Producteur et consommateurs définissent ensemble le coût des produits fournis (légumes, fruits, œufs, laitages, viandes et volailles, huile d'olive).

Le producteur s'engage à fournir périodiquement une quantité de produits correspondant à ce prix. Il doit définir précisément le mode d'évaluation de ses produits dans le cadre à l'AMAP par rapport aux prix qu'il est susceptible de pratiquer ailleurs.

Si le producteur travaille exclusivement en AMAP, un mode de calcul devra prendre en compte les charges de l'exploitation et définir les recettes qui doivent être dégagées annuellement.

Dans le cas contraire, le producteur pourra appliquer une réduction par rapport aux prix pratiqués sur les marchés, ou avec les distributeurs.

Dans tous les cas, le mode de calcul devra être totalement transparent.

Le producteur devra fournir régulièrement des informations aux consommateurs pour leur permettre de vérifier si les termes du contrat sont respectés.

Si le producteur est ponctuellement en incapacité de fournir les produits dans des quantités suffisantes et cela pour des raisons indépendantes de sa volonté (gel, grêle, parasites.), il devra en informer immédiatement les consommateurs.

5. La production

La production de l'agriculteur doit être réalisée dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne (voir annexe).

Alliance Provence et les consommateurs peuvent aider un agriculteur à faire évoluer son exploitation vers un mode de production respectueux de la nature et de l'environnement. Un contrat d'objectifs clair est alors établi avec l'agriculteur.

Tous les produits (légumes, fruits, fromages, œufs ...) doivent provenir de l'exploitation. Aucun produit ne doit être acheté à l'extérieur sans accord des consommateurs.

Tout autre produit complémentaire dont ne disposent pas les consommateurs devra faire l'objet d'un contrat spécifique avec un autre producteur.

Les programmations des produits à fournir aux consommateurs doivent être définies avec eux bien avant la saison. Une liste des produits est établie et devra être dans la mesure du possible respectée.

6. Livraison et distribution

La livraison devra être effectuée directement par le producteur, si le lieu de distribution est distinct de sa ferme. C'est indispensable pour préserver les liens entre consommateurs et producteur.

La distribution sera assurée par les consommateurs en sa présence.

Pendant les périodes de vacances, il incombe à chaque adhérent absent de trouver un remplaçant.

7. Règlement

Les consommateurs s'engagent financièrement sur une saison complète.

Ils effectuent un prépaiement des paniers qui leurs seront livrés. L'objectif est de permettre au producteur de disposer d'un fonds de roulement ou une trésorerie suffisante pour réaliser ses investissements ou acquitter certaines dépenses.

Les paiements sont réalisés en une, deux ou trois fois à des échéances fixées par les adhérents avec le producteur. Toutefois, des modalités de règlement spécifiques peuvent être définies pour des personnes connaissant des difficultés de paiement.

8. Communication interne

Consommateurs et producteur mettront en œuvre tous les moyens de communication de leur choix pour assurer la diffusion des informations, développer la convivialité et favoriser la transparence.

9. Evaluation

Un travail d'évaluation de l'AMAP doit être réalisé régulièrement avec tous les adhérents. Il permet d'évaluer si les objectifs ont été atteints et si la charte a été respectée. Il permet également d'améliorer avec le producteur le fonctionnement de l'association, de mieux répondre aux besoins des consommateurs.

Dynamiques d'action collective dans les circuits agroalimentaires de proximité : réseaux d'acteurs et configurations territoriales à partir de cinq initiatives en Nouvelle Aquitaine

A partir d'un postulat qui considère les collectifs (groupes) comme acteurs du changement, la thèse a interrogé les modalités de construction et de fonctionnement des initiatives collectives en circuits agroalimentaires de proximité d'une part. Elle a d'autre part questionné la place et le rôle des collectivités territoriales dans l'émergence et la coordination de ces initiatives dans les territoires. En mobilisant « l'économie des proximités » et la « sociologie économique », l'analyse s'est appuyée sur les données qualitatives issues d'enquêtes auprès des membres de cinq initiatives en Nouvelle-Aquitaine. Les principaux résultats notre analyse sont regroupés en quatre points. Le premier point montre que l'inertie interne des collectifs étudiés repose fortement sur des réalités sociales autres que les cadres formels de régulation, la conséquence étant une coexistence des modes de gouvernance formels et informels qui s'auto-renforcent dans le temps. Plutôt que d'appréhender la place et le rôle des collectivités à partir de leurs compétences comme ce qui est fait jusqu'ici, nous avons fait le choix de donner directement la parole aux porteurs de ces initiatives. A partir de cette approche, le deuxième point montre que les collectivités bénéficient d'une perception globalement positive de la part de tous les acteurs. Ces derniers ont identifié une diversité de rôles que jouent (ou peuvent jouer) les collectivités territoriales que nous avons résumés en deux types : (i) mettre autour d'une même table tous les acteurs gravitant autour des questions agricoles dans une perspective de gouvernance alimentaire territoriale ; (ii) soutenir financièrement les initiatives collectives afin qu'elles contribuent à structurer l'offre agricole locale pour la faire correspondre à la demande alimentaire du territoire (troisième point). Cependant, si les collectivités parviennent à jouer le premier rôle en mettant les acteurs autour de la table, le quatrième point montre qu'elles n'arrivent pas à créer de valeurs communes permettant de concilier les différentes normes et valeurs poursuivies par les initiatives collectives selon qu'elles s'inscrivent dans des modèles agricoles différents. Partant du constat que ces divergences de valeurs conduisent à des inefficacités dans les tentatives de coordination, l'une de nos recommandations pour les collectivités est de prioriser des actions permettant de concilier ces divergences, en fléchissant par exemple certaines de leurs interventions.

Mots-clés : Action collective ; collectivités territoriales ; circuits agroalimentaires de proximité ; sociologie économique ; proximités

Dynamics of collective action in short food supply chains: networks of actors and territorial configurations based on five initiatives in Nouvelle Aquitaine

Abstract

From a postulate that considers the collectives (acting as groups) as actors of change, the thesis addresses, the modalities of construction and functioning of collective initiatives in short food supply chains, on the one hand. On the other hand, this thesis addresses the place and role of local authorities in the emergence and coordination of these initiatives in the territories. Mobilizing the "economics of proximity" and "economic sociology", the analysis was based on qualitative data from surveys of the members of five initiatives in Nouvelle-Aquitaine. The main results of our analysis are summarized into four points. First, the results show that the internal inertia of the collectives studied strongly relies on social realities other than formal regulatory frameworks, the consequence being a coexistence of formal and informal modes of governance that are self-reinforcing over time. Rather than apprehending the place and role of local authorities on the basis of their competences, as has been done up to now, we have chosen to give a direct voice to those responsible for these initiatives. Second, based on this approach, the results show that local authorities are generally perceived positively by all stakeholders. The latter identified a variety of roles that local authorities play (or can play), which we have summarized into two types: (i) bringing together all the stakeholders involved in agricultural issues from a territorial food governance perspective; (ii) providing financial support for collective initiatives so that they can contribute to the structuration of the local agricultural supply to match the territory's food demand (third point). However, if the local authorities manage to play the first role by bringing the actors around the table, the fourth point shows that they do not manage to create common values that allow the different standards and values pursued by the collective initiatives to be reconciled depending on whether they are part of different agricultural models. Given that these divergent values lead to inefficiencies in coordination efforts, one of our recommendations for local authorities is to prioritize actions that reconcile these divergences, for example by targeting some of their interventions.

Keywords: Collective action; local authorities; short food supply chains; proximities; economic sociology

